

J
103
H7
1983/84
S5
A1

*LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT*

DATE DUE

26/09/13

J
10
H7
T9
S5

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

J
103
H7
1983/84
S5
A1

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Tuesday, April 10, 1984
Monday, April 30, 1984

Le mardi 10 avril 1984
Le lundi 30 avril 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

CONCERNANT:

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1983-84

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1983-1984

**SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING**

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn McDonald
Geoff Scott

**SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES**

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-committee

ORDER OF REFERENCE

Thursday, February 23, 1984

ORDERED,—That the subject-matter of sexually abusive broadcasting be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 23 février 1984

IL EST ORDONNÉ,—Que l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives soit déferé au Comité permanent des communications et de la culture.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

The Order of Reference being read as follows:

ORDERED.—(1) That the Sub-Committee be empowered to examine the subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting and that the Sub-Committee be composed of the following members: (a) the member of the Liberal Party, including those (2) members of the Progressive Conservative Party and one (3) member of the Democratic Party, and that the members of the Sub-Committee be chosen by the Whips of the different parties.

(i) That the name of the Sub-Committee be the Committee on Sexually Abusive Broadcasting.

(ii) That the Sub-Committee be empowered to examine persons and records, to sit while the House is sitting during periods when the House stands adjourned, and to day to day such papers and evidence as may be required to authorize the Chairman to hold hearings, and to authorize the printing of evidence when a document is presented.

It was agreed.—That the Committee print the Proceedings and Evidence before the Order of Reference.

It was agreed.—That the Sub-Committee receive 1,000 copies of the Minutes of the Proceedings of the Sub-Committee at the beginning of the First Session of the Third Session of the Parliament.

It was agreed.—That reasonable honoraria be paid to members who are not members of the Committee.

It was agreed.—That the Sub-Committee be authorized to examine the members of the Parliamentary Library.

ATTEST

ORDERED.—(1) That the Sub-Committee be empowered to examine the subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting and that the Sub-Committee be composed of the following members: (a) the member of the Liberal Party, including those (2) members of the Progressive Conservative Party and one (3) member of the Democratic Party, and that the members of the Sub-Committee be chosen by the Whips of the different parties.

(i) That the name of the Sub-Committee be the Committee on Sexually Abusive Broadcasting.

(ii) That the Sub-Committee be empowered to examine persons and records, to sit while the House is sitting during periods when the House stands adjourned, and to day to day such papers and evidence as may be required to authorize the Chairman to hold hearings, and to authorize the printing of evidence when a document is presented.

It was agreed.—That the Committee print the Proceedings and Evidence before the Order of Reference.

It was agreed.—That the Sub-Committee receive 1,000 copies of the Minutes of the Proceedings of the Sub-Committee at the beginning of the First Session of the Third Session of the Parliament.

It was agreed.—That reasonable honoraria be paid to members who are not members of the Committee.

It was agreed.—That the Sub-Committee be authorized to examine the members of the Parliamentary Library.

ORDER OF REFERENCE FROM THE COMMITTEE

Tuesday, April 10, 1984

ORDERED, ...

- i) That a Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture be formed to examine the subject-matter on Sexual Abusive Broadcasting, and that the Sub-Committee be composed of five (5) members including three (3) members of the Liberal Party, one (1) from the Progressive Conservative Party and one (1) from the New Democratic Party, and that the members and the designated substitutes be chosen by the Chairman, after the usual consultations with the Whips of the different parties;
- ii) That the name of the Sub-Committee be the Sub-Committee on Sexual Abusive Broadcasting;
- iii) That the Sub-Committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize the Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present;
- iv) That the Sub-Committee report to the Committee no later than May 31, 1984.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ

Le mardi 10 avril 1984

IL EST ORDONNÉ, ...

- i) Qu'un Sous-comité du Comité permanent des Communications et de la Culture soit constitué afin de considérer l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives, que le Sous-comité soit composé de cinq (5) membres dont trois (3) du Parti Libéral, un (1) du Parti Progressiste-conservateur et un (1) du Nouveau Parti Démocratique, et que ces membres et substituts désignés soient choisis par le président, après les consultations d'usage avec les Whips des différents partis;
- ii) Que le nom du Sous-comité soit le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives;
- iii) Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à demander la production de documents, à siéger lorsque la Chambre siège, ou au cours de l'intersession, à faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages lorsqu'il y a lieu et à autoriser le président à tenir des séances, en l'absence de quorum, pour recevoir des témoignages et en autoriser l'impression;
- iv) Que le Sous-comité fasse rapport au Comité au plus tard le 31 mai 1984.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 10, 1984

(1)

[Text]

The Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on Sexually Abusive Broadcasting met at 4:01 o'clock p.m. this day, for the purpose of organization.

Members of the Sub-Committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Ms. McDonald (*Broadview—Greenwood*) and Mr. Scott.

In attendance: From the Library of Parliament: Ms. Françoise Coulombe, Research Coordinator.

The Clerk of the Sub-Committee presided over the election of the Chairman of this Sub-Committee.

Mr. Burghardt moved,—That Mr. Jack Masters do take the Chair of this Sub-Committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Chairman took the Chair.

The Order of Reference dated Tuesday, April 10, 1984 being read as follows:

ORDERED,—i) That a Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture be formed to examine the subject-matter on Sexually Abusive Broadcasting, and that the Sub-Committee be composed of five (5) members including three (3) members of the Liberal Party, one (1) from the Progressive Conservative Party and one (1) from the New Democratic Party, and that the members and the designated substitutes be chosen by the Chairman, after the usual consultation with the Whips of the different parties;

ii) That the name of the Sub-Committee be the Sub-Committee on Sexually Abusive Broadcasting;

iii) That the Sub-Committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize the Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

It was agreed,—That the Committee print 2,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence dealing with the said Order of Reference.

It was agreed,—That the Sub-Committee authorize the reprint of 2,000 copies of the Minutes of Proceedings and Evidence of the three issues of the Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on Sexually Abusive Broadcasting of the First Session of the Thirty-Second Parliament.

It was agreed,—That reasonable travelling and living expenses be paid to witnesses who are invited to appear before the Sub-Committee.

It was agreed,—That the Sub-Committee engage the services of the Parliamentary Library Research Service.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 AVRIL 1984

(1)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture tient, ce jour à 16 h 01, sa séance d'organisation.

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Scott.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M^{me} Françoise Coulombe, coordonnateur de la recherche.

Le greffier du Sous-comité préside l'élection du président du Sous-comité.

M. Burghardt propose,—Que M. Jack Masters assume la présidence du Sous-comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Le président assume la présidence.

L'ordre de renvoi du mardi 10 avril 1984 se lit comme suit:

IL EST ORDONNÉ,—i) Qu'un Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture soit constitué afin de considérer l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives, que le Sous-comité soit composé de cinq (5) membres dont trois (3) du parti libéral, un (1) du parti progressiste-conservateur et un (1) du parti néo-démocrate, et que ces membres et substitués désignés soient choisis par le président après les consultations d'usage avec les whips des différents partis;

ii) Que le Sous-comité soit connu sous l'appellation de Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives;

iii) Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à demander la production de documents, à siéger lorsque la Chambre siège ou au cours de l'intersession, à faire imprimer, de jour en jour, les documents et témoignages lorsqu'il y a lieu, et à autoriser le président à tenir des séances, en l'absence de quorum, pour recevoir des témoignages et en autoriser l'impression;

Il est convenu,—Que le Comité commande 2000 exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages qui traitent dudit ordre de renvoi.

Il est convenu,—Que le Sous-comité autorise la réimpression de 2000 exemplaires des Procès-verbaux et témoignages des trois Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives rédigés au cours de la Première session de la trente-deuxième législature.

Il est convenu,—Que les témoins qui comparaissent devant le Sous-comité soient remboursés des frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables.

Il est convenu,—Que le Sous-comité fasse appel au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

It was agreed,—That the Sub-Committee meet twice a week, on Monday at 3:30 o'clock p.m. and on Wednesday at 3:30 o'clock p.m., beginning next week.

At 4:25 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le Sous-comité se réunisse deux fois la semaine, les lundi et mercredi à 15 h 30 dès la semaine prochaine.

A 16 h 25, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Richard Dupuis

Clerk of the Sub-committee

MONDAY, APRIL 30, 1984

(2)

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:37 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Member of the Committee present: Mr. Masters.

Other Members present: Mrs. Cossitt and Mrs. Mitchell.

In attendance: From the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witness: From the University of Prince Edward Island: Dr. Beth Percival.

The Sub-committee proceeded to the consideration of its Order of Reference dated Tuesday, April 10, 1984 relating to sexually abusive broadcasting.

The witness made an opening statement and answered questions.

At 4:46 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE LUNDI 30 AVRIL 1984

(2)

Le Sous-comité sur les émissions à tendances abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 37, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membre du Sous-comité présent: M. Masters.

Autres députés présents: Mesdames Cossitt et Mitchell.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe et Mildred Morton, chargées de recherche.

Témoin: De l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard: M^{me} Beth Percival, département de psychologie.

Le Sous-comité procède à l'examen de son ordre de renvoi du mardi 10 avril 1984 relatif aux émissions à tendances sexuelles abusives.

Le témoin fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 16 h 46, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Eugene Morawski

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, April 10, 1984

• 1600

The Clerk of the Committee: Pursuant to Standing Orders, the first item of business is to elect a chairman. I am prepared to receive nominations.

Mr. Burghardt: I nominate Jack Masters.

The Clerk: Are there further nominations?

Motion agreed to.

The Clerk: There being none, I declare Mr. Masters chairman of the subcommittee, and invite him to take the Chair.

The Chairman: Thank you, members of the committee.

There are a number of housekeeping items to attend to.

[See Minutes of Proceedings]

The Chairman: I suppose the main item then is to discuss who we would like as witnesses and how many times a week we can meet. Maybe we should like to have as witnesses, and we will determine from that how many meetings members want.

Ms McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): We had a list of witnesses from before, and I cannot imagine anything has changed. I would think the people we wanted when we last met we still want.

The Chairman: Do we still have that?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): It is a yard and half long.

The Chairman: How soon could we start?

Mr. Burghardt: Mr. Chairman, there is a list already established, is there not?

The Chairman: Yes.

The clerk is suggesting that it would be difficult to meet before the first week in May.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Mr. Chairman, I think it is extremely important that we meet. We are supposed to have a report by the end of May. I am sure there are some witnesses who could come with a week's notice. I know that is not giving a great deal of notice, but people are aware of this issue, and probably know what they want to say. I am sure we could have two meetings next week. I think it is extremely important that we meet before the break.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 10 avril 1984

Le greffier du Comité: Conformément au Règlement de la Chambre des communes, il s'agit tout d'abord d'élire un président. Je suis disposé à recevoir vos mises en candidature.

M. Burghardt: Je propose Jack Masters.

Le greffier: Y a-t-il d'autres mises en candidature?

La motion est adoptée.

Le greffier: Comme il n'y a pas d'autres mises en candidature, je déclare M. Masters président du sous-comité, et je l'invite à occuper le fauteuil.

Le président: Je remercie les membres du Comité.

Il nous faut nous occuper de quelques questions de régie interne.

[Voir le procès-verbal]

Le président: J'imagine qu'il s'agit d'abord de discuter de ceux que nous aimerions convoquer comme témoins et du nombre de fois que nous voulons nous réunir chaque semaine. Il nous faudrait peut-être faire le tour de la table, pour voir qui vous voulez recevoir comme témoins, et nous verrons ensuite combien de réunions il nous faut prévoir.

Madame McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Nous avons toujours une liste de témoins, et j'imagine que rien n'est changé. Je crois que les gens que nous voulions rencontrer lorsque nous nous sommes réunis la dernière fois, nous voulons toujours les convoquer.

Le président: Avons-nous toujours cette liste?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Elle a un mètre et demi de longueur.

Le président: Quand pouvons-nous commencer au plus tôt?

M. Burghardt: Monsieur le président, nous avons déjà dressé une liste, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

Le greffier me souligne qu'il sera difficile de commencer avant la première semaine de mai.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le président, il est extrêmement important, à mon avis, que nous nous rencontrions. Nous devons présenter un rapport d'ici à la fin de mai. Je suis sûre que certains témoins peuvent venir à une semaine d'avis. Je sais que ce n'est pas beaucoup, mais les gens connaissent la question, et ils savent probablement ce qu'ils veulent dire. Je suis sûre que nous pourrions prévoir deux réunions pour la semaine prochaine. Il est très important de nous réunir avant le congé.

[Text]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): May I ask, Mr. Chairman, why we could not meet before the first week in May?

The Chairman: Only in respect to clearing it with the witnesses that we want and to establishing what witnesses we want.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): May I suggest, Mr. Chairman, that the witnesses have already been contacted? It has already been cleared with a great many of them, and they have been on hold for many weeks, if not months.

The Clerk: First of all, I contacted all the witnesses in November. I retained them in December, hoping that the subcommittee would get the order of reference back, but it did not. After a while I said we would have to wait, because it is very difficult to ask them to wait and schedule them week after week. So now the subcommittee has been constituted, and we will call them again, and ask her to appear as soon as possible.

• 1605

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I understood. But there are some people, Mr. Chairman, who have been on hold for these many weeks, and who have been really wanting to appear before this committee, and I am sure within the timeframe of a phone call, if they come from nearby cities, they could be here later this week or early next week. So I do not understand the reason for some time in May, unless the government has problems with bodies. I suspect that is one of the situations we are facing.

Mr. Burghardt: I have a subcommittee on taxation next week. Is Mr. Crombie still going to follow through on that committee, or is Mr. Scott taking over?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): No. I am taking over from Mr. Crombie on that one. So I am going to be involved on the taxation thing too. But it strikes me that since this subcommittee on sexually abusive broadcasting has been on hold for too long, we are going to have to double our efforts and make time.

Mr. Burghardt: What I am saying is that the taxation subcommittee is just about ready to get into the report stage. We will wrap up our witnesses as of Thursday, and so we should not have any problem as far as people. I think the only thing the clerk is going to have to be careful of, in scheduling witnesses, is that when we get into May we have got the Estimates to look after too. That is on the full committee, of which we are all a part.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): It will mean evening meetings.

An hon. Member: I do not think we have time.

The Chairman: I was going to ask, in connection with the meetings, because subcommittees have to be fitted in with our other duties so to speak, because we have members on our side

[Translation]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Puis-je vous demander, monsieur le président, pourquoi nous ne pouvons pas nous rencontrer avant la première semaine de mai?

Le président: Parce que nous devons consulter les témoins que nous voulons convoquer et décider des témoins que nous voulons rencontrer.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Puis-je vous souligner, monsieur le président, qu'on a déjà communiqué avec les témoins? C'est déjà décidé avec un grand nombre de témoins, et ils attendent déjà depuis bien des semaines, sinon des mois.

Le greffier: Premièrement, j'ai communiqué avec tous les témoins au mois de novembre. Je les ai retenus en décembre, en espérant que le sous-comité recevrait son ordre de renvoi, mais ce ne fut pas le cas. Après un certain temps, j'ai dit qu'il nous faudrait attendre, car il est très difficile de leur demander d'attendre et de les convoquer semaine après semaine. Le Sous-comité est maintenant formé, et nous allons communiquer de nouveau avec les témoins, et leur demander de comparaître aussitôt que possible.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'ai compris. Il y a certaines personnes, cependant, monsieur le président, qui attendent depuis bien des semaines et qui désiraient vraiment comparaître devant le Comité. Je suis certain qu'en les appelant simplement, si elles sont des villes avoisinantes, elles pourraient venir plus tard cette semaine, ou tôt la semaine prochaine. Je ne vois donc vraiment pas pourquoi nous devrions attendre en mai, à moins que le gouvernement ait des problèmes avec le nombre de ses membres qui peuvent assister. Je soupçonne que c'est là une des situations auxquelles nous faisons face.

M. Burghardt: Je dois assister à un sous-comité sur la fiscalité la semaine prochaine. M. Crombie viendra-t-il toujours à ce comité, ou sera-t-il remplacé par M. Scott?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Non. Je remplace M. Crombie cette fois-ci. Je vais également participer à ce sous-comité sur la fiscalité. Étant donné que le sous-comité sur les émissions à tendance sexuelle abusive est en attente depuis si longtemps, je me dis que nous allons devoir redoubler d'efforts et procéder rapidement.

M. Burghardt: Je souligne que le sous-comité sur la fiscalité est presque prêt à passer à l'étape du rapport. Nous allons finir d'entendre nos témoins jeudi, et nous ne devrions pas avoir de problème pour obtenir des membres. La seule chose à laquelle le greffier devra faire attention en prévoyant la venue des témoins, c'est qu'au mois de mai, nous devons étudier également le budget. Cela se fait en comité plénier, et nous en faisons tous partie.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Nous devons siéger le soir.

Une voix: Je ne pense pas que nous ayons le temps.

Le président: J'allais vous le mentionner, au sujet des réunions, étant donné que les sous-comités doivent s'insérer dans le temps prévu pour nos autres fonctions, pour ainsi dire,

[Texte]

who are on other committees, and I am sure the same thing exists with you, and we will have meetings, times and so on to work around. Because we are a small committee, would it make more sense—let us forget about whether or not we can get somebody as soon as Monday, which we probably could—as sort of a rule of thumb to think in terms of two meetings a week, Monday and Wednesday afternoons.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I have no problem with that.

The Chairman: You would have no problem.

Mr. Burghardt: I think that would be all right.

The Chairman: I am sure Mr. Bockstael is here usually, so that would eliminate us getting into a tangle with finding a lack of meeting rooms, and members not . . .

Mr. Burghardt: We proposed that before too.

The Chairman: Yes. So if we can do that, the clerk has said he will contact immediately all the people who have been contacted in the past, and out of that group, he will determine who will be first next week.

But I would also propose that if you would not mind recirculating—just to be sure that we have the same information—the list of witnesses because it might be, given the time constraints, that we are going to have to try and establish some priorities on our own, whether we want to have two witnesses at one meeting, two different groups represented. If we are not going to be able to hear them all, we would not want to be caught in the position of having heard everyone, and saying we do not have time for the CRTC, or something like that.

I can assure you that, from this side, we have every intention of getting on with it as quickly and as reasonably as possible, giving all of the groups that wanted to be heard a chance to be heard.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I am speaking for our side. I am delighted to hear this from you, Mr. Chairman, because we have had a distinct impression that there has been a whole lot of foot dragging going on here in terms of dealing with this issue.

Mr. Burghardt: ; On a point of order. That is unfair.

• 1610

Mr. Gourde: I do not think that is fair, Mr. Scott. You should check with your own House Leader and with the House Leader of the other opposition party. There are procedures in this Parliament. Who did it and who did not do it, I do not know. But we had to go through the whole procedure of re-establishing the whole thing, and it had to be discussed with the three House Leaders. So I do not think it should be mentioned in the record that there was some foot-dragging. On the contrary, we had to really get the three House Leaders together in order to establish it again. So it is not on our part. Who forgot, I do not know. But with a new session it is a rule that whatever was left was left. We had to re-establish it, and

[Traduction]

parce que nous avons des membres de notre côté qui font partie d'autres comités, et je suis sûr que c'est la même chose pour vous, il nous faudra donc faire les arrangements nécessaires pour les réunions, les horaires, etc . . . Étant donné que nous sommes un petit comité, est-ce que cela n'aurait pas plus de sens—oublions le fait que nous pouvons ou non convoquer quelqu'un aussi tôt que lundi, nous le pourrions probablement—comme loi empirique, de prévoir deux réunions par semaine, les lundis et mercredis après-midi?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Cela ne me pose pas de difficulté.

Le président: Vous n'auriez pas de problème.

M. Burghardt: Je crois que cela ira.

Le président: M. Bockstael est ici habituellement; par conséquent, nous n'aurons pas de difficulté à trouver des salles de réunion et les membres n'auront pas . . .

M. Burghardt: Nous l'avons déjà proposé également.

Le président: Oui. Si c'est possible, le greffier me dit qu'il peut communiquer immédiatement avec tous ceux avec qui l'on a communiqué par le passé, et parmi ce groupe, il verra qui peut venir en premier la semaine prochaine.

Je proposerais également, si vous n'y avez pas d'objection, de faire circuler de nouveau—pour être certain que nous avons les mêmes renseignements—la liste des témoins; étant donné le peu de temps dont nous disposons, nous pourrions de cette façon essayer d'établir les priorités par nous-mêmes, à savoir si nous voulons convoquer deux témoins à la même réunion, que deux groupes différents y soient représentés. Si nous ne pouvons pas tous les entendre, nous ne voulons pas être dans une situation où nous aurons entendu tout le monde, mais sans avoir le temps d'entendre le CRTC, par exemple.

Je peux vous assurer que de notre côté, nous avons fermement l'intention de procéder aussi rapidement et aussi raisonnablement que possible, en accordant à tous les groupes l'occasion de se faire entendre.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je parle pour notre côté. Je suis ravi de vous l'entendre dire, monsieur le président, car nous avons vraiment l'impression qu'on se traînait beaucoup les pieds, 201 ici, au sujet de cette question.

M. Burghardt: J'invoque le Règlement. C'est injuste.

M. Gourde: Je ne crois pas que ce soit juste, monsieur Scott. Vous devriez vérifier auprès de votre propre leader à la Chambre et également auprès de celui de l'autre parti de l'opposition. Il y a, au Parlement, certaines procédures. Qui l'a fait et qui ne l'a pas fait, je ne sais pas. Il nous a fallu cependant suivre la procédure pour établir de nouveau tout le processus, et il a fallu en discuter avec les trois leaders à la Chambre. Par conséquent, je ne crois pas qu'il faille consigner au compte rendu que certaines personnes se sont traîné les pieds. Au contraire, nous avons dû réunir les trois leaders à la Chambre pour prévoir de nouveau les arrangements. Par conséquent, ce n'est pas notre faute. Qui a oublié, je ne sais

[Text]

we did it. I do not think it should be mentioned anymore that there was some foot-dragging on the part of the government.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): We will drop that point. But the main fact is that now we have to get going on it. We have to move as quickly as we possibly can.

The Chairman: The only witness that had been lined up positively was in May for the CRTC. Shall we let that date stand? It was the only one that had been definitely set out.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I understand that we will be meeting Monday and Wednesday afternoons to hear witnesses, whoever the clerk gets us.

The Chairman: Yes. All things being equal, we should begin on Monday of next week.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): At what time on Monday?

The Chairman: I would assume 3.30 p.m.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): So 3.30 p.m., as usual.

The Chairman: I would be prepared to start it a little earlier to get away a little earlier, if you prefer.

Mr. Burghardt: I think 3.30; it is hard to get out of the House.

The Chairman: Okay, 3.30 p.m. on Monday, then. From 3.30 until 5.00—is that the usual time? Except on Wednesdays, when I have to get away at 4.45. We will talk about that another time.

Is there anything further to be brought up before the committee? No? Then thank you, and we will resume our deliberations on Monday at 3.30 p.m. The meeting is adjourned.

Monday, 30 April 1984

• 1537

The Chairman: Good afternoon, everyone. We are almost on time.

May I open with a comment or two? First, I think we are all glad finally to see the Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture back in session. We have a lengthy title for what we all view as a very serious subject.

I am going to state at the beginning, for the sake of our witness, whom I will formally welcome in a second, that in this kind of a setting I think we are really here to gain information; to dialogue. I do not propose that we have any necessity for a very structured type of committee hearing, in the sense that I am not going to be concerned about whether the opposition has

[Translation]

pas. Lorsqu'il y a une nouvelle session qui commence, le Règlement prévoit que ce qui reste, reste. Il nous a fallu prévoir de nouveau les arrangements, et nous l'avons fait. Je ne crois pas qu'il faille mentionner qu'on s'est traîné les pieds au gouvernement.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Nous allons laisser tomber cette remarque. Ce qui est important, c'est que nous devons maintenant agir aussi rapidement que possible.

Le président: Le seul témoin que nous avons vraiment prévu pour le mois de mai, c'était le CRTC. Devons-nous conserver cette date? C'est la seule qui avait vraiment été établie.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je crois comprendre que nous allons nous réunir les lundis et mercredis après-midi pour entendre les témoins, ceux que le greffier pourra convoquer pour nous.

Le président: Oui. À tout considérer, nous devrions commencer lundi de la semaine prochaine.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): A quelle heure lundi?

Le président: Je présume que ce sera 15h30.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Par conséquent, ce sera 15h30, comme d'habitude.

Le président: Je serais disposé à commencer un peu plus tôt, pour que nous terminions plus tôt, si vous préférez.

M. Burghardt: Je crois que 15h30 est bien; c'est difficile de quitter la Chambre.

Le président: Très bien, 15h30, lundi. De 15h30 à 17 heures—c'est bien cela, habituellement, n'est-ce pas? Sauf les mercredis, car je devrai partir à 16h45. Nous allons en parler à un autre moment.

Avez-vous d'autres questions à soulever? Non? Je vous remercie donc, et nous reprendrons nos délibérations lundi, à 15h30. La séance est levée.

Le lundi 30 avril 1984

Le président: Bon après-midi à tout le monde. Nous sommes presque à l'heure.

Pourrais-je commencer par faire une ou deux remarques? Tout d'abord, je crois que nous saluons tous la reprise des travaux du Sous-comité sur les émissions à tendance sexuelle abusive du Comité permanent des communications et de la culture. C'est un bien long titre pour un sujet que nous considérons tous comme très important.

Je dirais tout d'abord à l'intention de notre témoin, que je saluerai officiellement tout à l'heure, que nous sommes réunis ici surtout pour nous informer, pour dialoguer. Il n'est pas nécessaire que le débat se déroule de façon très structurée, c'est-à-dire que je ne vais pas m'efforcer de donner dix minutes précises à l'opposition, etc. Nous passerons de l'un à l'autre

[Texte]

a precise 10 minutes and so on down the line. I think we will move back and forth. I am expecting one of my colleagues to join me shortly, and if not, I may presume to ask a few questions from the Chair, if I receive no stiff opposition to that thought.

So may I then say that I welcome Mrs. Cossitt and Mrs. Mitchell; Mrs. Cossitt from the Conservative Party and Mrs. Mitchell from the New Democratic Party. Also, may I welcome Dr. Beth Percival, Assistant Professor of Psychology at the University of Prince Edward Island.

We just missed coming back from the island together. I just arrived back this afternoon at noon hour, so I am still not organized in my head as yet, but I welcome you, and I want you to know that the Island, despite the cool breezes, is a delightful place to visit at any time.

Dr. Percival, I believe you would like to begin with a presentation to the committee, after which we will ask questions. So if you would care to proceed, on behalf of the committee we thank you for taking the time to come the distance that you have to be with us this afternoon.

Dr. Beth Percival (Assistant Professor of Psychology, University of Prince Edward Island): Thank you.

As you said, I teach at the University of Prince Edward Island. I am a social psychologist. Also, I was a member of the CRTC Task Force on Sex Stereotyping in the Broadcast Media.

I am very pleased to have the opportunity to address this parliamentary subcommittee, and I thank you for inviting me here. You are examining an issue of extreme importance and I commend you for your interest in seeking wide consultation. The abusive portrayal of women in general and pornography in particular are topics which touch, interest, and concern me in nearly every one of my roles: my role as a psychologist and researcher, my role as an educator, my role as a parent, my role as a feminist activist, and the fact of my femaleness. All these lead to a profound concern about sexually abusive broadcasting and its effect on us both individually and collectively.

On the one hand, I am not surprised that you are here doing this task. It was inevitable, I believe, that Parliament would deal with the issue of the abusive portrayal of women in the Criminal Code, as the Fraser committee is doing, and in broadcasting, as you are doing. It is an issue of growing concern as pornography becomes more and more prevalent and violent and as public concern escalates, as it has in the past year.

On the other hand, I wonder at times why this exercise is necessary. How much proof does it take? No one cries "Censorship" when the CRTC regulations prohibit:

... the abusive comment or abusive pictorial representation of any race, religion or creed.

[Traduction]

assez librement. Je pense que l'un de mes collègues va se joindre à nous d'ici peu, et sinon, je poserai peut-être moi-même quelques questions depuis ma place, ici, si vous n'y avez pas de grosses objections.

Je tiens donc à souhaiter la bienvenue à M^{me} Cossitt et à M^{me} Mitchell; M^{me} Cossitt appartient au parti conservateur et M^{me} Mitchell au parti néo-démocrate. Je souhaite la bienvenue à M^{me} Beth Percival, professeur adjoint de psychologie à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous avons failli faire le voyage ensemble. Je suis arrivé à midi seulement, et je n'ai pas encore les idées très claires, mais je vous souhaite la bienvenue ici et je tiens à vous dire que l'île, en dépit de la brise fraîche qui y souffle, est un endroit absolument ravissant, qui vaut toujours la visite.

Madame Percival, je crois que vous avez un exposé à nous faire, ensuite de quoi nous vous poserons des questions. Je vous donne donc la parole et je vous remercie, au nom du Comité, d'avoir pris la peine de venir de si loin et de vous joindre à nous cet après-midi.

Mme Beth Percival (professeur adjoint de psychologie, Université de l'Île-du-Prince-Édouard): Je vous remercie.

Ainsi que vous l'avez dit, j'enseigne à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis psychologue sociale. J'ai également siégé comme membre au groupe de travail du C.R.T.C. sur les stéréotypes sexuels dans les médias audiovisuels.

Je vous suis très reconnaissante de votre invitation et de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à ce Comité parlementaire. Vous vous penchez sur une question qui est d'une importance vitale et je vous félicite de procéder à une consultation aussi vaste. La représentation abusive des femmes, en général, et la pornographie, en particulier, me touchent, m'intéressent et me concernent dans pratiquement tous les aspects de ma vie: dans mon rôle en tant que psychologue et chercheur, dans mon rôle de pédagogue, dans mon rôle de parent, dans mon rôle de féministe militante et dans mon existence de femme. Tout cela motive la préoccupation profonde que je ressens devant les émissions à tendance sexuelle abusive et leurs effets sur les femmes, individuellement et collectivement.

Je ne suis cependant pas surprise que vous soyez chargés de cette tâche. Je crois qu'il était inévitable que le Parlement ait à s'attaquer à ce problème à l'égard du Code pénal, comme le fait le comité Fraser, et à l'égard des émissions transmises sur les ondes, comme vous le faites. C'est un sujet qui devient de plus en plus préoccupant, à mesure que la pornographie se répand et devient de plus en plus violente et que la réaction du public s'amplifie, comme elle l'a fait dans le courant de l'année passée.

D'un autre côté, on peut se demander pourquoi un tel exercice est nécessaire. Combien de preuves faudra-t-il accumuler? Personne ne crie à la censure lorsque la réglementation du C.R.T.C. interdit:

... les commentaires péjoratifs ou la représentation picturale péjorative d'une race, religion ou croyance.

[Text]

That is Television Broadcasting Regulation 5(1)(b). Yet when the protection of women and girls is raised we hear a lot of cries of protest.

• 1540

When in the United States there was a will to do something about discrimination against blacks, in the 1960s, Congress did not ask for evidence of its harmful effects; they were, finally, self-evident and action was taken. Here in Canada we feel no need to document the effects of hate literature and the abusive portrayal of other groups. Who steps up to defend the right of broadcasters, publishers, movie or TV producers to portray whites beating blacks, Aryans whipping Jews, Pakistanis or Indians portrayed in bondage, in submissive and degrading postures or as disembodied parts—and liking it, to boot? The answer, I suggest, is “Practically no one”. Why, then, do we continue to see women as a group unworthy of the same protection from abuse afforded to other members of society?

The most common answer is that we have no proof that such portrayal is harmful. As a psychologist and researcher I would like to point out just some of the evidence available. In the time I have I could not possibly present all the evidence, but I will summarize some of it. As well, I have put together a partial list of references of research and analysis, all relevant to this topic. It is attached to these remarks and I hope you will find it useful.

In the time allotted to me, then, I would like to do the following: define pornography and abusive portrayal, examine the research on the key issue of its effects on the viewers and briefly consider what can be done.

There is, of course, no single accepted definition of pornography. Some are reasonably neutral, such as erotica that debases or erotica in which the theme is sexual degradation of another person. That neutrality masks the reality that in most pornography it is women who are degraded.

The careful analysis of the roots of the word provided by Steinem seems more useful.

Pornography begins with a root meaning “prostitution” or “female captives,” thus letting us know that the subject is not mutual love, or love at all, but domination and violence against women. It ends with a root meaning “writing about” or “description of,” which puts still more distance between subject and object, and replaces a spontaneous yearning for closeness with objectification and a voyeur.

[Translation]

il s'agit là du règlement 5(1)(b) sur la télédiffusion. Or, dès qu'on soulève la question de la protection des femmes et des filles, on entend beaucoup de cris de protestation.

Lorsqu'aux États-Unis, on a décidé, dans les années 60, de faire quelque chose au sujet de la discrimination contre les Noirs, le Congrès n'a pas demandé qu'on lui fournisse des preuves des conséquences néfastes de cette discrimination. Elles étaient évidentes, et des mesures ont donc été prises. Ici, au Canada, nous n'éprouvons aucunement le besoin de documenter l'incidence de la propagande haineuse ou de la représentation abusive de certains groupes. Qui se lève pour défendre le droit des radiodiffuseurs, des éditeurs, des producteurs de films ou d'émissions de télévision de nous montrer des Blancs en train de battre des Noirs, des Aryens en train de fouetter des Juifs, des Pakistanais ou des Indiens en état d'esclavage, dans des attitudes soumises ou dégradantes, ou encore en pièces détachées... en y prenant plaisir, de surcroît? La réponse, selon moi, serait: «pratiquement personne». Pourquoi donc les femmes continuent-elles d'être considérées comme un groupe qui n'est pas digne de la même protection contre les abus que d'autres membres de la société?

La réponse la plus courante, c'est que nous n'avons aucune preuve que cette façon de représenter les femmes est nuisible. En tant que psychologue et chercheur, j'aimerais porter à votre attention certaines des preuves que nous connaissons. Vu le temps dont je dispose, il me serait impossible de vous soumettre toutes les preuves, mais je vais essayer d'en faire un résumé. D'autre part, j'ai préparé une liste partielle d'ouvrages de recherche et d'analyses qui se rapportent à la question dont vous êtes saisis. Je l'ai jointe à mon mémoire, et j'espère que vous la trouverez utile.

J'aimerais utiliser le temps qui m'a été accordé pour faire plusieurs choses: définir la pornographie et la représentation abusive, examiner la recherche qui a été faite au sujet de la question clé, qui est celle de l'incidence de ces deux éléments sur les auditeurs et les spectateurs, et enfin, considérer les mesures qui pourraient être prises.

Il n'existe bien sûr aucune définition de la pornographie qui soit acceptée par tout le monde. Certaines définitions sont plutôt neutres: par exemple, document érotique qui avilit ou dont le thème est la dégradation sexuelle d'une autre personne. Cette neutralité masque la réalité. Dans la plupart des émissions ou des publications pornographiques, ce sont des femmes qui sont dégradées.

Une analyse approfondie des racines du mot, fournie par Steinem, serait plus utile.

La pornographie a un préfixe qui signifie «prostitution» ou «femmes prisonnières», ce qui laisse savoir que le sujet n'est pas l'amour réciproque, ni même l'amour tout court, mais plutôt la domination et la violence à l'endroit des femmes. Le mot se termine par un suffixe qui signifie «écrire au sujet de» ou «description de», ce qui creuse un fossé encore plus grand entre le sujet et l'objet et remplace le désir spontané de se rapprocher de l'autre par la réification et par le voyeurisme.

[Texte]

Or, as Margaret Atwood vividly describes it, pornography means:

Women getting their nipples snipped off with garden shears, having meat hooks stuck into their vaginas, being disembowelled; little girls being raped; men (yes, there are some men) being smashed to a pulp and forceably sodomized.

Probably the best, most complete definition of pornography comes from the City of Minneapolis. It is in proposed legislation which would include pornography in the city's civil rights ordinance. Let me quote the definition:

Pornography is a form of discrimination on the basis of sex. Pornography is the sexually explicit subordination of women, graphically depicted whether in pictures or in words, that also includes one or more of the following.

- (1) women are presented dehumanized as sexual objects, things or commodities; or
- (2) women are presented as sexual objects who enjoy pain or humiliation; or
- (3) women are presented as sexual objects who experience sexual pleasure in being raped; or
- (4) women are presented as sexual objects, tied up or cut up or mutilated or bruised or physically hurt; or
- (5) women are presented in postures of sexual submission; or
- (6) women's body parts, including but not limited to vaginas, breasts and buttocks, are exhibited such that women are reduced to those parts; or
- (7) women are presented as whores by nature; or
- (8) women are presented being penetrated by objects or animals; or
- (9) women are presented in scenarios of degradation, injury, abasement, torture, shown as filthy or inferior, bleeding, bruised, or hurt in a context that makes these conditions sexual.

The use of men, children, or transsexuals in the place of women in parts 1-9 is pornography.

Thus pornography is about objectification, degradation and violence, not mutual sex between equals. The underlying principle is (male) dominance and (female) submissiveness. The issue is not explicit sexuality but rather the abusive, and false, portrayal of women, and often young girls. Its roots are in the stereotypic images of women and men that surround us every day.

[Traduction]

Où encore, si l'on se reporte à la description très frappante qu'en fait Margaret Atwood, la pornographie signifie:

Des femmes dont on coupe le bout des seins avec des cisailles de jardin, qui se font enfoncer des crochets à viande dans le vagin, qui se font éventrer; des petites filles qui se font violer; des hommes (oui, il y a parfois des hommes) que l'on roue de coups et que l'on sodomise.

La définition la meilleure et la plus complète de ce qu'est la pornographie nous vient de Minneapolis. On la trouve dans un projet de loi en vertu duquel la question de la pornographie serait couverte par les prescriptions de la ville en matière de droit civil. Permettez-moi de vous en lire le texte:

La pornographie est une forme de discrimination fondée sur le sexe. La pornographie est la subordination sexuellement explicite des femmes, graphiquement dépeinte, que ce soit par des images ou par des mots, qui comprend également un ou plusieurs des éléments suivants:

- (1) des femmes qui sont présentées de façon déshumanisée, en tant qu'objets, choses ou marchandises sexuels; ou
- (2) des femmes qui sont présentées comme étant des objets sexuels qui prennent plaisir à souffrir et à être humiliées; ou
- (3) des femmes qui sont présentées comme étant des objets sexuels qui éprouvent du plaisir sexuel lorsqu'elles sont violées; ou
- (4) des femmes qui sont présentées comme étant des objets sexuels, et qui sont liées, découpées en morceaux, mutilées, abimées ou physiquement blessées; ou
- (5) des femmes qui sont présentées dans des attitudes de soumission sexuelle; ou
- (6) des morceaux de corps de femmes, pouvant comprendre, entre autres, des vagins, des seins et des fesses, sont exposés de façon à ce que les femmes soient réduites à ces seules parties; ou
- (7) les femmes sont présentées comme étant des prostituées par nature; ou
- (8) des femmes sont pénétrées par des objets ou des animaux; ou
- (9) des femmes sont présentées dans des scénarios de dégradation, de blessures, d'avalissement, de torture, où elles sont dépeintes comme étant sales ou inférieures, ensanglantées, couvertes de bleues, ou blessées dans un contexte à caractère sexuel.

L'utilisation d'hommes, d'enfants ou de transsexuels à la place des femmes dans les parties 1 à 9 constitue de la pornographie.

Ainsi, la pornographie concerne la réification, la dégradation et la violence, et non pas des relations sexuelles réciproques entre égaux. Le principe directeur en est la dominance (mâle) et la soumission (femelle). La question n'est pas celle du caractère explicite de certaines activités sexuelles, mais plutôt la représentation abusive et fautive de femmes, et très souvent de jeunes filles. Ses racines se trouvent dans les images stéréotypées des hommes et des femmes dont nous sommes entourés tous les jours.

[Text]

• 1545

It is extremely important to note the links between sex-role stereotyping and pornography. Pornography is the extreme end of the abuse hinted at in the notions of male superiority and female inferiority which underlie the stereotypes. Women who are portrayed as weak, submissive, incompetent and passive are almost inevitably objects of scorn, and often they become targets of abuse and violence. As well, aggression and dominance are central aspects of the commonly held stereotypes of men in our society. Let me remind you of the statement of these links in the report of the CRTC Task Force on Sex-Role Stereotyping in the Broadcast Media.

Male dominance and female submissiveness are at the very heart of the stereotypes of men and women. Pornography reflects the extreme portrayal of dominance and the exploitation of women's sexuality. Pornography, or any portrayal of violence against women, is the ultimate expression of dominance/ submissiveness, the objectification of women. As such, pornography or the portrayal of violence against women has no place in the broadcast media.

In this context then, understanding the links between stereotyping, abuse and pornography, I would like to examine some of the evidence about the effects of the abusive portrayal of women.

By choosing to concentrate my remarks on a summary of some of the psychological literature on the effects of pornography on men, I have omitted consideration of numerous other important issues. For example, I will not deal with pornography as a factor in wife-battering or as a factor in sexual assault. Police and representatives of rape crisis centres and transition houses are better sources of information on these very important topics.

Nor will I deal with the effects of pornography on women who are partners of users of porn. For example, a U.S. study, by Diana Russell, showed that out of almost 1,000 women surveyed in a random household sample throughout the City of San Francisco in 1978, 10% of the women reported that their husbands or lovers had directly used pornography against them; trying to convince them to imitate the pictures, sometimes using violence against them or even sexually assaulting them if they refused.

I will not focus on the effects on the women and girls—yes, children—who serve as models in pornography—some because there are few ways a woman in our society can make so much money, since women's work is typically devalued and underpaid—many of whom are unwilling participants, coerced and

[Translation]

Il est extrêmement important de constater les liens qui existent entre les stéréotypes sur les rôles sexuels et la pornographie. La pornographie est la manifestation extrême des abus qui transparaissent dans les notions de supériorité masculine et d'infériorité féminine qui sous-tendent les stéréotypes. Les femmes qui sont dépeintes comme étant faibles, soumises, incompetentes et passives sont presque inévitablement des objets de mépris, et elles deviennent souvent les cibles d'abus et de violence. D'autre part, l'agression et la domination sont des aspects centraux des stéréotypes les plus communs qu'entretient notre société en ce qui concerne les hommes. Permettez-moi de vous renvoyer à ce que disent les auteurs du rapport du groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexuels dans les médias de radiodiffusion et de télédiffusion.

La domination masculine et la soumission féminine sont au coeur même des stéréotypes des hommes et des femmes. La pornographie reflète la représentation extrême de la domination et de l'exploitation de la sexualité des femmes. La pornographie, ou la représentation de toute violence à l'endroit des femmes, est le summum de ce rapport domination/soumission et de la réification des femmes. En tant que tel, la pornographie, ou la représentation de violence à l'endroit des femmes, n'a aucune place dans les médias de radio et de télédiffusion.

Dans ce contexte, donc, et ayant compris les liens qui existent entre les stéréotypes, les abus et la pornographie, j'aimerais maintenant examiner certaines des preuves dont nous disposons au sujet de l'incidence de cette représentation abusive des femmes.

En choisissant de consacrer le gros de mon exposé à un résumé des ouvrages psychologiques sur les effets qu'a la pornographie sur les hommes, j'ai omis d'examiner de nombreuses autres questions importantes. Par exemple, je ne traiterai pas de la pornographie en tant que facteur dans le phénomène des femmes battues par leur mari ou des agressions sexuelles. Les forces de l'ordre et les représentants de centres d'aide aux victimes de viol et de maisons de transition seraient de meilleures sources de renseignements au sujet de ces questions très importantes.

Je ne vais pas non plus traiter des effets de la pornographie sur les femmes qui sont des partenaires d'utilisateurs ou de consommateurs de pornographie. Par exemple, dans le cadre d'une étude américaine réalisée par Diana Russell, sur un échantillon de 1,000 femmes choisies au hasard dans la ville de San Francisco en 1978, 10 p. 100 d'entre elles ont déclaré que leurs maris ou que leurs amants avaient directement utilisé la pornographie contre elles, en essayant de les convaincre d'imiter les femmes sur les photos, en recourant parfois à la violence, et même en les attaquant sexuellement si elles refusaient.

Je ne vais pas non plus parler des effets que subissent les femmes et les filles—oui, il y a des enfants—qui posent pour des photographies pornographiques—certaines d'entre elles le faisant parce que notre société n'offre aux femmes que très peu de moyens de gagner autant d'argent, étant donné que le

[Texte]

forced into the business. See, for example, Linda Lovelace's book.

I will not even take time to discuss the effects of the abusive portrayal of women on the self-concepts and self-esteem of girls and women who see always beautiful, always young, submissive women held up as models for them in most all aspects of the media.

All of these topics deserve careful consideration, but I will focus instead on research by psychologists on the effects on men of viewing abusive material.

Few people would say there are no effects; indeed, it would constitute an absolutely unique psychological phenomenon if it had no effects. The debate centres around the question of the nature of the effects. In the most basic terms, are they positive or negative?

There are several interrelated lines of argument used to support the supposed "positive effects" hypothesis: the President's Commission on Obscenity and Pornography, from the United States; the "Danish experience"; the catharsis hypothesis; and sex education or sex therapy. I will elaborate briefly on each of these lines of argument.

First, the President's Commission on Obscenity and Pornography reported in 1970, and concluded, that there was no clear evidence of harmful effects of pornography. It is somewhat surprising, given that another commission reporting about the same time on the effects of aggression in the media reached a contradictory conclusion. They concluded, based on considerable research evidence, that viewing violence increased the likelihood of violent behaviour. The evidence for this is substantial and overwhelming. For example, Eysenck and Nias wrote: "There is ample evidence that media violence increases viewer aggression". Clearly, then, the portrayal of violence against women has predictable effects.

The Commission of Obscenity and Pornography, however, reflected a so-called liberal ethic within the framework of the so-called sexual revolution. Hugh Hefner deserves considerable credit for this so-called sexual revolution. But the commission has been criticized on a number of grounds—see, for example, Cline, or Eysenck and Nias. Two criticisms stem from the issue of the Danish experience and the validity of catharsis, both of which I shall discuss shortly. A third criticism is that much of the research was sloppy, poorly conceived and carried out, and the fourth criticism is a suggestion that there was actually a suppression of some evidence. The Hill-Link minority report calls into serious question the way in which evidence was treated. As well, it should probably be acknowledged that neither the prevalence nor the level of violence in pornography were anywhere near as great in 1970 as they are now. Nonetheless, the President's commission does not offer

[Traduction]

travail des femmes est en général sous payé et dévalorisé—dont bon nombre y participent contre leur gré, par obligation. Prenez par exemple le livre qu'a écrit Linda Lovelace.

Je ne vais même pas prendre le temps de discuter de l'incidence qu'a la représentation abusive des femmes sur l'image que les filles et les femmes ont d'elles-mêmes et sur la façon dont elles se perçoivent lorsque les modèles que leur proposent tous les médias sont toujours des femmes jeunes, belles et soumises.

Toutes ces questions méritent d'être examinées de façon approfondie, mais j'ai choisi de me cantonner dans les recherches qui ont été faites par des psychologues sur l'incidence de ces représentations abusives sur les hommes qui les regardent.

Très peu de gens prétendraient que la pornographie n'a aucun effet, aucune incidence. D'ailleurs, il s'agirait d'un phénomène psychologique absolument unique si son incidence était nulle. Le débat tourne autour de la question de la nature de cette incidence. Celle-ci est-elle positive ou négative?

Il existe plusieurs arguments dont on se sert pour appuyer l'hypothèse de la soi-disant «incidence positive»: la Commission du président américain sur l'obscénité et la pornographie; «l'expérience danoise»; l'hypothèse de la catharsis; et l'éducation sexuelle ou la thérapie sexuelle. Je vais discuter brièvement de chacun de ces arguments.

Premièrement, la Commission présidentielle sur l'obscénité et la pornographie a, en 1970, publié un rapport qui dit qu'il n'existe aucune preuve évidente que la pornographie a une incidence néfaste. Cela a été assez surprenant, surtout qu'à la même époque, une autre commission, celle-ci chargée d'examiner l'incidence de l'agression dans les médias, est arrivée à la conclusion contraire. En effet, les membres de cette commission, après avoir effectué un grand nombre de recherches, avaient abouti à la conclusion que le fait de regarder de la violence augmentait la possibilité d'avoir un comportement violent. Les preuves en sont écrasantes. Par exemple, Eysenck et Nias ont écrit: «Il existe des preuves solides que la violence dans les médias augmente l'agression chez les téléspectateurs». La représentation de la violence envers les femmes a donc des effets tout à fait prévisibles.

Or, la Commission sur l'obscénité et la pornographie a penché pour une éthique soi-disant libérale, dans le cadre d'une soi-disant révolution sexuelle. Nous sommes d'ailleurs très redevables à Hugh Hefner pour cette soi-disant révolution sexuelle. Quoi qu'il en soit, la commission a fait l'objet de nombreuses critiques... voir, par exemple, Cline, ou Eysenck et Nias. Deux critiques peuvent être faites à l'endroit de la question de l'expérience danoise et de la validité de la catharsis, et je vais vous en entretenir dans quelques instants. Une troisième critique, c'est qu'une grosse partie des travaux de recherche ont été mal conçus et mal faits. La quatrième critique est celle selon laquelle certaines des preuves auraient été dissimulées ou négligées. Le rapport minoritaire Hill-Link conteste la façon dont les preuves ont été traitées. Il conviendrait par ailleurs de reconnaître qu'en 1970, la pornographie n'était ni aussi courante ni aussi violente qu'elle l'est à l'heure actuelle. Le rapport de la commission présidentielle ne donne

[Text]

unequivocally clear support for the positive effects of pornography.

• 1550

A second line of argument is based on the Danish experience, which refers to the situation in Denmark both before and after the lifting of legal restrictions on the sale of pornography in 1967. The claim is often made that there was a decrease in sex crimes after liberalization, thus suggesting a positive effect of pornography. In truth, as Court points out, the total number of sex crimes reflected a drop in things like voyeurism and the decriminalization of things like homosexual prostitution. In fact, reported rapes actually increased.

Court also cites data from England, New Zealand, Australia and the United States showing a correlation between the availability of pornography, especially violent pornography, and reported rape. This clearly calls into serious question any claim that pornography has a beneficial effect. However, the evidence is correlational, which means we cannot draw any causal conclusions; that is, the availability of pornography and an increase in reported rape appear to be correlated, but we cannot necessarily conclude that the pornography causes the increase. To draw such a conclusion, we need experimental evidence, to which I will return later.

A third related argument in defence of pornography is based on catharsis. The catharsis model includes the assumption that exposure to aggressive or violent materials will lead to a decrease in overt, aggressive behaviour, because the viewing supposedly serves as a release, a harmless way of reducing tension which might otherwise be expressed in direct violent behaviour. Susan Griffin aptly noted the underlying threat in such an assumption: Give us our porn or you will be raped. But more importantly, as already noted, there is a large body of evidence pointing to the opposite effect, that viewing aggressive material increases the probability of overt, aggressive behaviour on the part of the viewer.

For example, in an introductory social psychology textbook, Baron and Byrne state:

Regardless of the procedures used, and the measurement of aggression, most findings point to the same conclusion. Exposure to filmed or televised violence can sometimes elicit similar actions on the part of the viewers.

What is involved is the modelling of aggressive behaviour and disinhibition, a decrease in inhibitions against violence. Again, there is no support for beneficial effects of pornography here.

[Translation]

cependant pas un appui clair et catégorique à la théorie de l'incidence positive de la pornographie.

Un deuxième argument est celui de l'expérience danoise: on prend la situation qui a existé au Danemark avant et après l'abolition, en 1967, des restrictions en matière de vente de pornographie. D'aucuns prétendent qu'il y a eu une baisse du nombre de crimes sexuels commis après la libéralisation, insinuant par là que la pornographie a une incidence positive. En vérité, comme le souligne Court, si le nombre total de crimes sexuels a baissé, c'est qu'il y a une réduction au niveau du voyeurisme et la décriminalisation de la prostitution homosexuelle. Les statistiques prouvent en fait que les viols qui ont été rapportés à la police se sont multipliés.

Court renvoie également à des données compilées en Angleterre, en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis, données qui démontrent un lien très clair entre la facilité d'accès à la pornographie, et notamment la pornographie violente, et les viols rapportés à la police. Cela jette le doute sur la théorie selon laquelle la pornographie pourrait avoir une incidence bénéfique. Cependant, les preuves sont corrélatives, ce qui signifie que l'on ne peut pas en tirer des conclusions causales; autrement dit, les facilités d'accès à la pornographie et une augmentation du nombre de viols rapportés semblent être liées, mais nous ne pouvons pas forcément en déduire que c'est la pornographie qui est responsable de l'augmentation. Pour pouvoir aboutir à pareille conclusion, il faudrait disposer de preuves expérimentales, question à laquelle je reviendrai plus tard.

Un troisième argument utilisé pour défendre la pornographie est celui de la catharsis. Cet argument s'appuie sur la théorie selon laquelle le fait d'être exposé à des documents ou à des émissions à caractère agressif ou violent aboutira à une réduction au niveau des comportements ouvertement agressifs, et ce, parce que le fait de regarder sert d'exutoire, de moyen inoffensif de se débarrasser de tensions qui, autrement, s'exprimeraient peut-être par un comportement directement violent. Susan Griffin soulignait très justement la menace que sous-tend pareille hypothèse: donnez-nous notre pornographie quotidienne, ou vous serez violée. Mais plus important encore, comme je l'ai déjà souligné, il existe des preuves considérables démontrant que c'est l'effet inverse qui se produit; autrement dit, que le fait de regarder des documents ou des émissions à caractère agressif augmente le risque pour le spectateur ou le lecteur d'avoir un comportement agressif.

Baron et Byrne expliquent, dans un livre d'introduction à la psychologie sociale, et je cite:

Quels que soient les procédés employés, et la façon dont est mesurée l'agression, la plupart des constatations aboutissent à la même conclusion. Le fait de regarder de la violence filmée ou télévisée peut parfois provoquer des actions semblables de la part du spectateur.

Ce dont il est question ici, c'est la création de modèles de comportement agressif et de la «désinhibition», soit une baisse des inhibitions contre la violence. Ici encore, nous n'avons trouvé aucune preuve des effets bénéfiques de la pornographie.

[Texte]

Finally, the last argument sometimes garnered in support of so-called positive effects of pornography is to claim it has beneficial effects as sex education and/or sex therapy. The problem here is surely an inability to separate erotica from pornography. It may well be that viewing erotic material—sex between equal, consenting and loving partners—may help people with sexual problems. But the scenes in something like *The Story of O* provide pathetic and frightening examples of sex education. We cannot really want our partners, our friends or our children to be “educated” that violence against women is socially acceptable, that women really want to be raped, that pleasure and pain are linked in healthy sexuality and that women and girls are mere objects and parts to be used or abused in any way possible.

None of the arguments used to claim positive effects of pornography, then, appear to be viable. Given that we have found little evidence of positive effects, let us examine the other alternative. Is there any evidence of negative effects? The answer is a loud and clear yes. I cannot possibly detail all the studies in the time allotted me, but let me present some of the evidence.

Before I start on the specifics of the research, however, let me make two important points. First, we are talking about a range of reactions. Obviously there is considerable variability in responses. Not all male viewers exhibit each, or even any, of the responses I shall consider. But on the average, those who view abusive material manifest these reactions more than controlled groups of males who do not view abusive materials. The second important point is that the reactions of children have not been studied for very obvious ethical reasons. However, it is important to note that children are exposed, especially when it is available on television. Let us look at some of the evidence.

Pornography affects men's fantasies. Subjects who are exposed to sexually arousing depictions of rape generated more violent fantasies than subjects in a control group who were exposed to depictions of mutually desired sex, in a study by Malamuth. In other words, viewing violent pornography leads some men to have violent fantasies. Well, perhaps there is no real harm here, if it only affects fantasies then that is not too serious; after all, people are not hurt by fantasies. But consider some of the additional evidence.

[Traduction]

Enfin, le dernier argument qu'on invoque parfois pour défendre les soi-disant effets positifs de la pornographie, c'est de dire que la pornographie peut, au même titre que l'éducation sexuelle ou que la thérapie sexuelle, avoir une incidence positive. Le problème, ici, est certainement celui de ne pas pouvoir faire la distinction entre la pornographie et l'érotisme. Il se peut fort bien que le fait de regarder des documents érotiques, qui dépeignent des activités sexuelles entre partenaires égaux, consentants et aimants, puisse aider certaines personnes qui souffrent de problèmes sexuels. Mais les plans que nous propose, par exemple, le film «Histoires d'O» nous offrent des exemples plutôt pathétiques et très effrayants d'éducation sexuelle. Est-il possible que nous souhaitions vraiment que nos partenaires, nos amis ou nos enfants soient «formés» de façon à ce qu'ils pensent que la violence à l'endroit des femmes est tout à fait acceptable socialement, que les femmes ne souhaitent que de se faire violer, que le plaisir et la douleur sont indivisibles dans toute saine activité sexuelle, et que les femmes et les filles ne sont que des objets qu'on peut utiliser ou dont on peut abuser de n'importe quelle façon?

Aucun des arguments utilisés pour défendre l'idée que la pornographie a des effets bénéfiques ne semble donc être viable. Étant donné que nous n'avons trouvé que très peu de preuves d'incidence positive, penchons-nous sur l'autre volet de la question. Existe-t-il des preuves de l'incidence néfaste de la pornographie? La réponse est un oui des plus clairs et des plus catégoriques. Il me serait impossible, dans le temps dont je dispose, de vous parler en détail de toutes les études qui ont été faites, mais j'aimerais vous exposer certaines des preuves.

Cependant, avant de passer au détail des travaux de recherche, je tiens à souligner deux points importants. Tout d'abord, nous parlons ici de toute une gamme de réactions. Évidemment, les réactions varient beaucoup d'une personne à une autre. Et ce ne sont pas tous les spectateurs mâles qui manifesteront chacune, ni même une seule, des réactions que je vais maintenant examiner. Mais en moyenne, ceux qui regardent des documents qui donnent des représentations abusives des femmes manifestent ces réactions plus que les hommes qui ne regardent pas ce genre de choses et qui ont fait partie des groupes témoins. Le deuxième point important, c'est que les réactions des enfants n'ont pas été examinées, et ce, pour des raisons éthiques très évidentes. Il est cependant important de souligner que les enfants sont exposés à ce genre de choses, notamment lorsqu'il s'agit d'émissions de télévision. Penchons-nous sur certaines des preuves.

La pornographie a une incidence au niveau des fantasmes des hommes. Dans une étude réalisée par Malamuth, les sujets qui étaient exposés à des scènes de viol sexuellement excitantes avaient des fantasmes plus violents que les sujets du groupe témoin qui étaient exposés à des scènes érotiques où les deux partenaires étaient manifestement consentants. Autrement dit, le fait de regarder de la pornographie violente amène certains hommes à avoir des fantasmes violents. Peut-être qu'il n'y a aucun mal là-dedans, tant que cela ne concerne que les fantasmes et tant que cela n'est pas trop grave. Après tout, les

[Text]

Pornography produces sexual arousal. Contrary to what many people assume, that only rapists or other disturbed individuals will be sexually aroused by rape or other portrayals of violence against women, recent research indicates that "normal" males may respond with increased sexual arousal to such materials . . . and here I cite four different studies. It is significant that the increased arousal occurs primarily to portrayals of rape in which the female victim shows signs of pleasure and arousal or experiences an involuntary orgasm. This is a lie; female victims of rape do not report experiencing any pleasure or sexual arousal. However, this lie is a common feature of much pornographic material. The message is that she really enjoys it and really wants it no matter what she says. Furthermore, it has been found that male subjects who indicate that there is some likelihood that they themselves would rape—if they were sure they would not be caught—display increased sexual arousal to all forms of rape depictions, similar to the reactions of known rapists.

Clearly it is the fusion of sexuality and violence that is most dangerous, and this is precisely what we have in much pornography today. Increases in violence in "hard core" paperback books were documented by Smith. Between 1968 and 1974 there was an increase in coercion and rape in such books. An increase in violent cartoons in so-called "soft core" pornography was documented by Malamuth and Spinner. Between 1973 and 1977 both *Playboy* and *Penthouse* had increasing proportions of violent cartoons. Further evidence can be found by a quick glance at the shelves of almost any convenience store, at the videos available for rent, or by spending an evening watching pay television.

Pornography affects attitudes. Exposure to aggressive pornography may alter males' perceptions of rape and rape victims. Especially when the rape victim is portrayed as experiencing sexual pleasure, male viewers show a decreased sensitivity to the rape and reduced perceptions of the degree of trauma suffered by rape victims. That is a study by Malamuth and Check.

Sexually violent material affects other attitudes as well. Males' acceptance of interpersonal violence and acceptance of rape myths increased as a result of viewing two films that contained sexual violence, as compared to males who viewed two films containing non-violent sexuality. This is another study by Malamuth and Check. This is not so-called "hard core" material. These films were shown in movie theatres across Canada and on network television. We are dealing with a huge problem in the abusive portrayal of women. An

[Translation]

gens ne sont pas blessés par des fantasmes. Mais prenons d'autres preuves.

La pornographie provoque une excitation sexuelle. Contrairement à ce que pensent un grand nombre de personnes, à savoir que seuls des violeurs ou des personnes perturbées peuvent être sexuellement excités par des scènes de viol ou par d'autres actes de violence commis à l'endroit de femmes, des travaux de recherche récents révèlent que des hommes «normaux» peuvent très bien connaître une excitation sexuelle accrue lorsqu'ils regardent ce genre de choses . . . et je me réfèrais ici à quatre études différentes. Il est assez significatif de constater que cette excitation accrue est principalement amenée par le fait de regarder des scènes de viol où la femme victime semble éprouver du plaisir ou de l'excitation, ou encore un orgasme involontaire. C'est un mensonge: les femmes qui sont victimes de viol ne disent pas y avoir éprouvé du plaisir ou de l'excitation. Or, ce mensonge revient souvent dans la pornographie. Le message, c'est que la femme aime vraiment cela et que c'est vraiment cela qu'elle souhaite, quoi qu'elle dise. On a d'autre part découvert que les sujets mâles qui disaient qu'il y aurait des chances qu'ils puissent eux-mêmes violer—s'ils étaient sûrs de ne pas se faire prendre par la suite—manifestent un excitation sexuelle accrue lorsqu'ils sont témoins, sous quelque forme que ce soit, d'un viol, et leurs réactions ont été semblables à celles de violeurs.

C'est très clairement le fusionnement de la sexualité et de la violence qui est l'élément le plus dangereux, et c'est précisément cela que l'on retrouve si fréquemment dans la pornographie contemporaine. Smith a découvert que la violence dans les livres de poche de type *hard core* a beaucoup augmenté. Entre 1968 et 1974, il a constaté une augmentation au niveau du nombre de cas de coercion et de viol dans ces livres. Par ailleurs, Malamuth et Spinner ont constaté une augmentation au niveau du nombre de bandes dessinées violentes de type *soft core*. Entre 1973 et 1977, *Playboy* et *Penthouse* ont publié un nombre toujours croissant de dessins violents. Pour le constater soi-même, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les étagères de la plupart des dépanneurs ou sur les listes de films vidéos que l'on peut louer, ou encore de passer une soirée à regarder la télévision payante.

La pornographie a une incidence sur les attitudes. Le fait d'être exposé à de la pornographie agressive peut modifier la perception qu'ont les hommes du viol et des victimes de viol. Il a été démontré que lorsque la victime du viol était dépeinte comme éprouvant du plaisir sexuel, les spectateurs masculins ont été moins sensibles au viol et aux souffrances de la victime. Il s'agit là d'une étude qui a été effectuée par Malamuth et Check.

Les documents ou les émissions sexuellement violents ont une incidence sur d'autres attitudes également. Un groupe d'hommes qui a regardé deux films contenant des scènes de violence sexuelle a mieux accepté la violence interpersonnelle et les mythes sur le viol que le groupe d'hommes qui avait regardé deux films ne contenant aucune scène de sexualité violente. Il s'agit là encore d'une étude effectuée par Malamuth et Check. Et il n'était pas question de films pouvant être qualifiés de *hard core*. Ces films ont été à l'affiche dans divers

[Texte]

interesting counterpoint is that these films had the opposite effects on female viewers. Women who saw the two films containing sexual violence decreased their acceptance of interpersonal violence and rape myths. The acceptance of interpersonal violence is measured by the extent to which subjects agree with "the notion that force and coercion are legitimate ways to gain compliance and specifically that they are legitimate in intimate and sexual relationships". Examples of rape myths are "only bad girls get raped", "any healthy woman can resist a rapist if she really wants to" and "women ask for it". It is important to note that Burt found a correlation between sex-role stereotyping, adversarial sexual beliefs—the notion that the sexes are inherently adversaries—the acceptance of interpersonal violence and rape myths. These four attitudes form a constellation of interrelated attitudes, all of which are directly or indirectly harmful to women.

[Traduction]

cinémas canadiens et ils ont également été montrés à la télévision. La représentation abusive des femmes est un problème gigantesque. Il est d'autre part intéressant de souligner que ces films avaient eu des effets tout à fait contraires sur les téléspectatrices. Les femmes qui ont vu les deux films contenant des scènes de violence sexuelle ont vu baisser leur acceptation de la violence interpersonnelle et des mythes sur le viol. L'acceptation de la violence interpersonnelle est mesurée par le degré auquel les sujets sont d'accord avec «l'idée que la force et la coercition sont des moyens légitimes d'obtenir le consentement et sont particulièrement légitimes dans le cadre de relations intimes et sexuelles». Quelques exemples de mythes sur le viol: «seules les mauvaises filles se font violer», «toute femme en bonne santé peut résister à un violeur si elle le veut vraiment», et «les femmes ne demandent que cela». Il est important de souligner que Burt a trouvé un lien entre les stéréotypes sur les rôles sexuels, les croyances fondées sur l'antagonisme sexuel—c'est-à-dire l'idée selon laquelle les deux sexes sont des adversaires de façon inhérente—l'acceptation de la violence interpersonnelle et les mythes sur le viol. Ces quatre attitudes forment une constellation d'attitudes reliées les unes aux autres, qui sont toutes directement ou indirectement nuisibles aux femmes.

• 1600

Further evidence of the attitudinal effects of exposure to sexual violence is provided by Donnerstein and Linz. They reported that prolonged exposure to sexual violence over a period of five days, instead of the usual 10 to 30 minutes of most studies, produced a desensitization to violence and an increased tendency to see real rape victims as worthless and as responsible for their rape—that is, a tendency to blame the victim. This evidence supports the common observation that it takes increasingly explicit and increasingly violent pornography to provide any kick for the male viewers.

Donnerstein et Linz donnent encore d'autres preuves des effets sur les habitudes qu'a l'exposition à la violence sexuelle. Ils ont démontré qu'une exposition prolongée à la violence sexuelle sur une période de cinq jours, au lieu de 10 à 30 minutes, comme c'est l'habitude dans la plupart des études, entraîne une désensibilisation à la violence et une tendance accrue à considérer les victimes de viol réel comme sans valeur et responsables du viol—c'est-à-dire une tendance à blâmer la victime. Ces éléments de preuve appuient une observation commune selon laquelle il faut de la pornographie toujours plus explicite et toujours plus violente afin de stimuler les téléspectateurs mâles.

Finally, pornography affects men's behaviour. A number of studies have demonstrated that exposure to pornography will increase aggression against women in a laboratory context.

Enfin, la pornographie modifie le comportement des hommes. Plusieurs études ont démontré que le fait d'être exposé à la pornographie augmente l'agression contre les femmes dans un contexte de laboratoire.

Male subjects exposed to sexually violent stimuli delivered higher levels of electric shock to a female victim (actually, a confederate of the experimenter) than subjects exposed to neutral, sexually nonviolent, or aggressive but nonsexual materials.

Les sujets mâles exposés à des stimuli sexuellement violents donnaient des niveaux plus élevés de chocs électriques à la victime féminine (en fait, une associée du chercheur) que les sujets exposés à des documents neutres, sexuellement non violents, ou agressifs, mais non sexuels.

That is a quote from Malamuth. In other words, at least in a laboratory setting, in three different studies, when given an opportunity to aggress against a woman males who have viewed sexually violent—that is, abusive—material are more aggressive toward the female target than men who have not viewed sexually violent material. The really important point here is that they are not only more aggressive than men who view neutral material, but also they are more aggressive than men who view sexual but non-violent material and than men who view aggressive but non-sexual material. This is important.

Cette citation est tirée de Malamuth. En d'autres termes, du moins en laboratoire, au cours de ces trois études différentes, lorsque l'occasion d'agresser une femme était donnée aux sujets mâles qui avaient vu de la violence sexuelle—c'est-à-dire abusive—ceux-ci étaient plus agressifs à l'égard des femmes que des hommes qui n'avaient pas vu quelque chose de sexuellement violent. Ce qui est vraiment important ici, c'est que non seulement sont-ils plus agressifs que les hommes qui ont regardé de la documentation neutre, mais ils sont également plus agressifs que les hommes qui ont regardé du matériel sexuel, mais non violent, et que des hommes qui ont

[Text]

Hilary Lips, a Winnipeg psychologist writing about women, men and power, concluded, after reviewing some of the literature on pornography, that porn reflects and reinforces the idea of male dominance and female submissiveness as erotic, even desirable, that pornography may influence people's reactions to sexual coercion and assault in the real world and possibly even enhance the likelihood of such assault. The research described previously provides evidence of each of these points and makes her summary seem, if anything, a conservative understatement of the problem.

We have seen that exposure to abusive and-or pornographic material affects men's arousal, their fantasies, their attitudes about women and relationships, their attitudes towards rape victims and their behaviour, and we have now seen the necessary experimental evidence, along with the correlational evidence previously mentioned. We are not talking about erotica, about positive effects, or about healthy sex education. Male users of porn are learning the lesson that women want to be raped, or at least possessed and dominated sexually, and that interpersonal violence is okay. This is the evidence underlying Robin Morgan's line that pornography is the theory, while the practice is rape, battery, molestation and crimes of sexual violence.

What can be done? First, after confronting the true dimensions and implications of the problem of the abusive portrayal of women we must confront barriers to action. Even well-intentioned people who are concerned about the problem and aware of the evidence are sometimes hesitant to act. Sometimes this stems from focusing on one kind of freedom, while ignoring other important principles and values: for example, an emphasis on individual freedoms, ignoring collective rights; an emphasis on the freedom to view pornography, ignoring the freedom to live free of abuse and the fear of abuse; or a fear of censorship that overrides any consideration of the consequences of a totally unregulated market, where pornographers are free to make billions of dollars while real women and girls are the tools and victims of such endeavours.

Other problems stem from the nature of existing laws: obscenity laws which rely on charges only after the fact, thus allowing the free distribution of abusive and pornographic material unless and until it is challenged on a case-by-case basis; obscenity laws which rely on community standards that appear, to this observer at least, to be standards set by and for men—I know of very few women who feel protected by such standards or who feel that the standards reflect their community; laws on hate literature which exclude women; and a Broadcast Act which excludes the protection of women.

[Translation]

regardé du matériel agressif, mais non sexuel. Voilà ce qui est important.

Hilary Lips, une psychologue de Winnipeg écrivant au sujet des femmes, des hommes et du pouvoir, a conclu, après avoir étudié une partie de la littérature sur la pornographie, que celle-ci reflète et renforce l'idée de la dominance mâle et du fait que la soumission féminine est jugée érotique, et même souhaitable, que la pornographie peut influencer la réaction des gens à la coercition et à l'agression sexuelle dans le monde réel et peut-être même augmenter la probabilité de telles agressions. La recherche déjà décrite fournit la preuve de chacun de ces points et pousse à conclure que son résumé est même une affirmation des plus conservatrices du problème.

Nous avons constaté que le fait d'être exposé à du matériel abusif et/ou pornographique influence l'excitation chez les hommes, leurs fantasmes, leur attitude au sujet des femmes et des relations, leurs attitudes envers les victimes de viol et leur comportement, et nous avons maintenant vu les preuves expérimentales nécessaires, après avoir vu les preuves de corrélation mentionnées précédemment. Nous ne parlons pas d'érotisme, d'effets positifs, ou d'une éducation sexuelle saine. Les usagers mâles de la pornographie apprennent que les femmes veulent être violées, ou tout au moins possédées et dominées sexuellement, et que la violence interpersonnelle est acceptable. C'est là la preuve sous-jacente aux arguments de Robin Morgan disant que la pornographie est la théorie, alors que la pratique, c'est le viol, les coups, la brutalité, et les crimes de violence sexuelle.

Que peut-on faire? Tout d'abord, après avoir fait face aux dimensions réelles et aux implications du problème de la représentation abusive des femmes, nous devons faire face aux barrières à l'action. Même les gens bien intentionnés qui se préoccupent du problème et connaissent les preuves hésitent parfois à agir. Parfois, c'est parce que l'on accentue une forme de liberté, alors que l'on ne tient pas compte d'autres principes et valeurs importants; par exemple, on accentue les libertés individuelles, faisant fi des droits collectifs; on souligne la liberté de regarder la pornographie, ignorant la liberté de vivre libre d'agression et de la crainte d'agressions; ou la crainte de la censure l'emporte sur toute considération des conséquences qu'aurait un marché sans la moindre réglementation, où les marchands de pornographie sont libres de faire des milliards de dollars, alors que des femmes et des filles sont les outils et les victimes de telles entreprises.

D'autres problèmes découlent de la nature des lois actuelles: les lois sur l'obscénité qui permettent de porter des accusations seulement après le fait, permettant ainsi la libre distribution de documentation agressive et pornographique à moins et jusqu'à ce qu'il y ait contestation devant les tribunaux, cas par cas; les lois sur l'obscénité fondées sur des normes communautaires qui semblent, du moins pour moi, être des normes fixées par et pour des hommes—je connais très peu de femmes qui s'estiment protégées par de telles normes ou qui estiment que ces normes reflètent la mentalité de leur localité; les lois sur la littérature haineuse, qui excluent les femmes; et la Loi sur la radiodiffusion, qui exclut la protection des femmes.

[Texte]

Clearly, the rights of women and children who are the targets and victims must be given full consideration. Their rights and freedoms must be given as much weight as the rights and freedoms of pornographers and male viewers.

• 1605

Positive action within the purview of Parliament could minimally include the following:

1. Amend the obscenity laws.
2. Amend the Criminal Code section on hate literature to include gender as an identifiable group.
3. Direct the CRTC to amend the radio and television broadcast regulations to include sex as a category protected from abuse; demand stricter promise of performance statements from broadcast licensees; bring pay TV under clearly delineated regulations which include prohibitions on sexually abusive programming; and finally, revoke licences of those who fail to follow the regulations and/or fail to meet their promises.
4. Amend the Broadcasting Act to include gender.

Proposed changes to the Criminal Code obscenity laws are a useful step for number 1, although I see this as being only minimally helpful in solving the problem. We can hope that the Fraser committee will suggest more, including the exclusion of the term "dominant" and the exclusion of "undue" as a modifier for exploitation.

I believe that there is legislation being considered which would give the government the power to issue policy directives to the CRTC. If so, this would facilitate the implementation of all aspects of number 3. I would hope that you strongly endorse such proposal given the CRTC's lack of leadership in this area.

And finally, amending the Broadcasting Act, as proposed by Ms McDonald, would achieve number 4.

I sincerely hope that you will do all in your power to confront this important issue and take clear steps to solve the problem. In the end, it is a question of what kind of society we want to live in. Thank you.

The Chairman: Doctor, it often sounds trite when the Chair says we are indebted to you, but I do not mean it to be that way, because we are indebted to you for a very meaningful presentation. You have obviously done a great deal of work. I guess I have taken in every one of the committee hearings on this subject and this is excellent material.

[Traduction]

Il est clair qu'il faut accorder pleine considération aux droits des femmes et des enfants qui sont les cibles et les victimes. Il faut accorder autant de poids à leurs droits et libertés qu'aux droits et libertés des fabricants de pornographie et des téléspectateurs mâles.

Les mesures positives qui relèvent du Parlement pourraient tout au moins inclure ce qui suit:

1. Modifier les lois sur l'obscénité.
2. Modifier les dispositions du Code criminel sur la littérature haineuse, afin d'inclure le genre comme groupe identifiable.
3. Donner instruction au CRTC de modifier les règlements sur la diffusion à la radio et à la télévision, afin d'inclure le sexe comme catégorie protégée de toute atteinte; exiger des promesses plus sérieuses de respect des énoncés de performance des détenteurs de licence; assujettir la télévision payante à des règlements clairement énoncés qui incluent l'interdiction de programmation abusive sur le plan sexuel; et enfin, révoquer les licences de ceux qui ne respectent pas les règlements ou qui ne remplissent pas leurs promesses.
4. Modifier la Loi sur la radiodiffusion afin d'inclure le genre.

Les modifications proposées aux dispositions sur l'obscénité du Code criminel sont un pas utile pour la recommandation numéro 1, bien que j'estime que cela ne fera qu'aider de façon minime à résoudre le problème. Nous pouvons espérer que le comité Fraser ira plus loin, suggérant notamment d'exclure le terme «dominant» et le terme «indue» en parlant de l'exploitation.

Je crois que l'on songe actuellement à un projet de loi qui accorderait au gouvernement le pouvoir de donner au C.R.T.C. des directives sur sa politique. Si c'était le cas, il deviendrait plus facile de donner suite à tous les aspects du numéro 3. J'ose espérer que vous appuierez fortement une telle proposition, compte tenu du manque de leadership du C.R.T.C. dans ce domaine.

Enfin, en modifiant la Loi sur la radiodiffusion, tel que le propose M^{me} McDonald, on réaliserait les objectifs du numéro 4.

J'espère très sincèrement que vous ferez tout en votre pouvoir pour faire face à cette question importante et que vous prendrez des mesures claires pour résoudre le problème. En dernière analyse, il s'agit de savoir dans quel genre de société nous voulons vivre. Merci.

Le président: Madame, cela a souvent l'air superficiel lorsque le président dit qu'il a une dette envers le témoin, mais ce n'est pas du tout comme cela que je l'entends, car, en effet, nous avons une dette envers vous suite à un exposé des plus approfondis. Vous avez manifestement beaucoup travaillé. Je pense que j'ai assisté à toutes les réunions du Comité sur cette question, et vous nous avez présenté quelque chose d'excellent.

[Text]

Before I pass to our first questioner, I have just one quick question for clarification. Did you have an opportunity to make a like presentation to the Fraser commission?

Dr. Percival: I am going to submit a similar sort of thing to the Fraser commission, yes. They are coming to Charlottetown next week.

The Chairman: Thank you.

I want to ask the committee whether—I do not think we have done this formerly—we might for the record wish to send copies of this material and other material that we have received, to the Fraser commission for their information. They would then have this, and all the other submissions we have had, in its entirety. I do not know whether that is a usual practice. Would the committee have any objection to that?

Mrs. Cossitt: I have no objection.

The Chairman: We will have to wait for a quorum on that subject. We will bring it up at that time.

Then the first question will go to the Official Opposition. Mrs. Cossitt.

Mrs. Cossitt: Thank you, Mr. Chairman.

Dr. Percival, I want to thank you for a very well-presented brief to our committee. I also concur with the chairman on his views as expressed. You have done an excellent job. It is well researched and provides us with a great deal of material.

We are really concerned with the term "sexual stereotyping" and what is sexually abusive is very central to our discussion. I want to get your view on how you define sexual stereotyping. Do you feel that it inevitably is a continuum that leads from sexual stereotyping right through to pornography? We had a very good brief from Media Watch which had that same feeling.

Dr. Percival: Yes, I would certainly make the same argument. If you begin by dividing the sexes and ascribing certain characteristics to each... Well, let me start over. We treat stereotypes as if they were descriptive. In fact they do not describe people. Very few men completely match the stereotype of a male. Similarly very few females completely match the stereotype of a female. We start with this notion that they are descriptive of the two sexes and then they become prescriptive and suddenly what happens is that in the whole education process, and I do not just mean informal education, I mean the media, parents and peers and the schools, teach us and teach our children that they are supposed to live up to these stereotypes. Yes, I would say that starting with that, given that, as I said, one important part of the stereotype is dominance and submissiveness, you almost inevitably end up with pornography.

Mrs. Cossitt: I am quite concerned with the effect of the sexual stereotyping as it is currently portrayed—the effect it has on children and their attitudes. I would like to learn your comments on that.

[Translation]

Avant de passer au premier intervenant, j'ai une question rapide à poser à des fins de précision. Avez-vous eu l'occasion de faire un exposé semblable à la commission Fraser?

Mme Percival: Je vais présenter quelque chose de semblable à la commission Fraser. Celle-ci vient à Charlottetown la semaine prochaine.

Le président: Merci.

Je veux demander aux membres du Comité si—je ne crois pas que nous l'ayons fait officiellement—nous ne voudrions pas envoyer copie de cette documentation et des autres documents que nous avons reçus à la commission Fraser, pour sa gouverne. Celle-ci aurait alors le présent exposé et tous les autres mémoires que nous avons reçus, intégralement. Je ne sais pas si c'est là la pratique habituelle. Le Comité y verrait-il une objection?

Mme Cossitt: Je n'ai aucune objection.

Le président: Il nous faut attendre d'avoir le quorum pour en décider. Nous reprendrons la question alors.

Le premier intervenant sera de l'opposition officielle. Madame Cossitt.

Mme Cossitt: Merci, monsieur le président.

Madame Percival, je tiens à vous remercier de ce mémoire remarquable. Je suis d'accord avec ce qu'a dit le président. Vous avez fait un excellent travail. La recherche est excellente et vous nous fournissez beaucoup de documentation.

Nous nous préoccupons vraiment de l'expression «stéréotype sexuel», et ce qui est sexuellement agressif est au coeur même de nos discussions. J'aimerais savoir comment vous définissez le stéréotype sexuel. Croyez-vous que c'est inévitablement un processus qui nous entraîne du stéréotype sexuel à la pornographie? Nous avons reçu un excellent mémoire de *Media Watch*, où le même sentiment a été exprimé.

Mme Percival: Oui, je ferais certainement valoir le même argument. Si vous commencez par diviser les sexes et par leur attribuer certaines caractéristiques... Permettez-moi de recommencer. Nous traitons les stéréotypes comme s'ils étaient des descriptions. En fait, on ne décrit pas ainsi des gens. Très peu d'hommes répondent parfaitement au stéréotype du mâle. De la même façon, très peu de femmes répondent complètement au stéréotype de la femelle. Lorsque l'on part de cette idée qu'il s'agit de descriptions des deux sexes, on en vient ensuite à y voir des prescriptions, et soudainement, tout le processus éducatif—et je ne parle pas uniquement de l'instruction officielle, je parle des médias, des parents et des pairs et des écoles—nous enseigne et enseigne à nos enfants qu'ils sont censés se mesurer à ces stéréotypes. Oui, je dirais que si l'on part de ce que j'ai dit, à savoir qu'une constituante importante du stéréotype, c'est la domination et la soumission, alors, presque inévitablement, on en vient à la pornographie.

Mme Cossitt: Je suis assez inquiète des effets du stéréotype sexuel tel qu'on le voit actuellement—de ses effets sur les enfants et sur nos attitudes. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

[Texte]

Dr. Percival: There certainly is evidence, first of all, that children learn them at quite a young age, even to the extent that children who may have parents who do not fit the stereotypes at all still think that most people do, and still think they are supposed to. For example, one study I just read recently included a young child whose mother was a physician, who announced quite definitively: "Women cannot be doctors". So, the child had already learned that they could not be, even though this child had a mother who was a doctor. They learn them from a very early age, and they are certainly reinforced by the media, and it is very hard to get away from.

Mrs. Cossitt: With such exposure of this type of viewing that we as adults and children have, we are becoming desensitized and, of course, it becomes an acceptable norm . . .

Dr. Percival: Sure.

Mrs. Cossitt: —and the social fabric is breaking up. Would you agree to that effect? I wonder if you could give us some of your views with respect to the policies and guidelines for, say, broadcasting of the news.

Dr. Percival: Broadcasting of what?

Mrs. Cossitt: The news itself with respect to violence and so forth. As you see it do you feel that there is a problem in this area?

Dr. Percival: That is an interesting question. I cannot say I have given it a lot of thought.

Mrs. Cossitt: Should there be some control in not showing some form of violence in the news; the murders and this type of thing.

Dr. Percival: My initial reaction is to say I would be very hesitant to say that there should be. I think there is a big difference between programming that is written by someone, be it cartoons or drama or sitcom or movies or whatever, and reports of the news, because I think we can do something about what is written and then broadcast, but we cannot change the fact that our society is violent. Unfortunately that contributes to the problem. For example, just two weeks ago I read in the paper that a 12-year old boy was arrested in Rhode Island, I believe, who had supposedly, I do not quite understand how, but I guess he had raped a young girl on a pool room table in his basement with his friends watching, and he was reenacting not a movie, but the Big Dam's rape case. That shows how powerful the effects are, and that had not even been shown. He had not seen a tape of that. I do not think so. No, he could not have.

Mrs. Cossitt: It was mostly in print. It was in print media.

Dr. Percival: Yes, he had heard about it.

[Traduction]

Mme Percival: Il y a certainement des preuves, tout d'abord, que les enfants apprennent ces stéréotypes à un très bas âge, à un point tel que même les enfants qui n'ont peut-être pas des parents qui répondent à ces stéréotypes croient néanmoins que la plupart des gens y répondent, et ils croient toujours qu'ils sont censés le faire eux aussi. Par exemple, dans une étude que je viens tout récemment de lire, on parlait d'un jeune enfant dont la mère était médecin, qui disait avec beaucoup de certitude: «Les femmes ne peuvent être médecins». Cet enfant avait donc déjà appris que les femmes ne pouvaient pas être médecins, même si sa mère était médecin. C'est à un très jeune âge qu'on apprend les stéréotypes, et ceux-ci sont certainement renforcés par les médias, et c'est très difficile de s'en éloigner.

Mme Cossitt: Parce que, comme adultes et comme enfants, nous sommes tellement exposés à ce genre d'opinions, nous devenons de moins en moins sensibles et, bien sûr, cela devient une norme acceptable . . .

Mme Percival: Certainement.

Mme Cossitt: . . . et la fibre sociale se défait. Êtes-vous d'accord avec cette répercussion? Je me demande si vous ne pourriez pas nous donner certaines de vos opinions sur les politiques et les directives visant, disons, la diffusion de l'information.

Mme Percival: La diffusion de quoi?

Mme Cossitt: L'information, avec ce qu'elle comporte de violence, etc. À votre avis, croyez-vous qu'il y ait un problème à ce niveau?

Mme Percival: C'est là une question intéressante. Je n'y ai pas beaucoup réfléchi.

Mme Cossitt: Devrait-on exercer un certain contrôle et ne pas montrer certaines formes de violence au télé-journal; les meurtres, et ce genre de choses.

Mme Percival: Ma première réaction est de dire que j'hésiterais énormément à le suggérer. Je crois qu'il y a une très grande différence entre la programmation écrite par quelqu'un, qu'il s'agisse de dessins animés ou de tragédies ou de comédies ou de films, ou d'autre choses, et l'information, car j'estime que nous pouvons faire quelque chose au sujet de ce qui est écrit et ensuite diffusé, mais nous ne pouvons changer le fait que notre société est violente. Malheureusement, cela contribue au problème. Par exemple, il y a deux semaines, j'ai lu dans le journal qu'un garçon de 12 ans avait été arrêté au Rhode Island, je crois, parce qu'il était censé avoir, je n'ai pas très bien compris comment, mais je suppose qu'il avait violé une jeune fille sur la table de billard de son sous-sol, alors que ses amis regardaient, et qu'il revivait non pas un film, mais l'affaire du viol de Big Dam. Cela démontre à quel point les effets sont puissants, et cela n'avait même pas été diffusé. Il n'avait pas vu d'enregistrement de cette affaire. Je ne le crois pas. Non, il n'aurait pas pu.

Mme Cossitt: C'était surtout dans la presse. C'était surtout dans la presse écrite.

Mme Percival: Oui, il en avait entendu parler.

[Text]

Mrs. Cossitt: You have suggested certain amendments to the Broadcasting Act. Of course, I believe it is Bill C-19, which is looking into the definition of pornography and obscenity and how we can deal with this currently. But, if there is, and we are able to effect a change in the broadcasting act, as you have suggested, what penalties do you feel . . . Do you feel just lifting a licence is severe enough if that is consistently abused?

Dr. Percival: I would think, yes, that should be the penalty, conceivably not for a first violation. I have not thought through the implications, but certainly I would think if anyone twice violated it, their licence should be revoked.

• 1615

Mrs. Cossitt: How could it be monitored or policed? Do you feel the CRTC might set up a sort of committee? For instance, perhaps they could have people from the private sector to police what is being aired.

Dr. Percival: That could certainly be useful. Yes.

Mrs. Cossitt: I think I will pass now.

The Chairman: Thank you. Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: Thank you very much. I would also like to thank Dr. Percival for her report. I think we will all find it very useful because it is so well researched. I also think it is interesting that you focus so specifically on the reactions of men, in particular, to pornography.

As you know, Lynn McDonald has been very much involved. I am just sitting in for her today because she is ill.

You mentioned an amendment to the Broadcasting Act and certainly our party would support the recommendations that you have made. I have found, in visiting women's groups across the country, when I have asked them what are the issues of main concern, that in almost every province—particularly in my own province of British Columbia, where you expect unemployment and economic issues to be their first priority, pornography and violence against women are usually their first concern. The two are always linked, I think, in the way they present it, but this is at the top of the agenda in almost every group that I have had contact with over the last year.

Dr. Percival: I see that as being linked to the issue of unemployment . . .

Mrs. Mitchell: Yes, yes.

Dr. Percival:—and I think as long as women are objectified and abused in the media and in real life, then . . . As I said, they are objects of scorn; they are targets of ridicule. They cannot possibly be people whom you would respect and want to

[Translation]

Mme Cossitt: Vous avez suggéré certains amendements à la Loi sur la radiodiffusion. Évidemment, je crois qu'il s'agit du Bill C-19, où l'on examine la définition de la pornographie et de l'obscénité et comment nous envisageons actuellement ces questions. Si l'on donnait suite à ce bill, et si nous pouvions apporter des modifications à la Loi sur la radiodiffusion, dans le sens que vous suggérez, quelles sanctions estimez-vous . . . Croyez-vous qu'il suffise de retirer une licence s'il y a des abus constants?

Mme Percival: J'envisagerais cette sanction, oui, mais non pour une première infraction. Je n'ai pas vraiment réfléchi aux répercussions, mais il est certain que je serais d'avis que s'il y avait infraction deux fois, il faudrait révoquer la licence.

Mme Cossitt: Comment cela pourrait-il être surveillé ou contrôlé? Pensez-vous qu'il serait bon que le CRTC crée un comité quelconque chargé de faire ce travail? Par exemple, il pourrait recourir à des gens du secteur privé, qui pourraient contrôler ce qui passe sur les ondes.

Mme Percival: Cela pourrait certainement être utile.

Mme Cossitt: Je vais maintenant céder la parole à quelqu'un d'autre.

Le président: Merci. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: Merci beaucoup. J'aimerais, moi aussi, remercier M^{me} Percival pour son rapport. Je pense que nous allons tous le trouver très utile, car la recherche a été très bien faite. J'ai trouvé particulièrement intéressant que vous ayez choisi de faire surtout état des réactions qu'ont les hommes envers la pornographie.

Comme vous le savez, Lynn McDonald a fait beaucoup de travail. Je la remplace ici aujourd'hui tout simplement parce qu'elle est malade.

Vous avez fait état d'un amendement à la Loi sur la radiodiffusion, et notre parti appuierait certainement les recommandations que vous avez faites. J'ai rencontré des groupes de femmes un peu partout au pays, et lorsque je leur ai demandé quelles étaient les questions qui les préoccupaient le plus, dans pratiquement toutes les provinces, et en particulier dans ma province, la Colombie-Britannique, contrairement à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre, elles n'accordent pas la première priorité au chômage et aux problèmes économiques, mais à la pornographie et à la violence contre les femmes. Ces deux questions sont toujours liées, je pense, lorsqu'elles en parlent, et elles figurent toujours en haut de la liste de la quasi-totalité des groupes avec lesquels j'ai communiqué au cours de l'année écoulée.

Mme Percival: Selon moi, cela rejoint la question du chômage . . .

Mme Mitchell: Oui.

Mme Percival: . . . et je pense que tant que les femmes sont réifiées et tant qu'elles font l'objet d'abus dans les médias et dans la vie de tous les jours, alors . . . comme je l'ai déjà dit, elles sont des objets de mépris, de ridicule. Comment donc peuvent-elles être des personnes que l'on respecterait et que

[Texte]

hire. I think women's status in the job market is related to these problems. I really do.

Mrs. Mitchell: Right. I wanted to just mention a case that you are probably familiar with, having had a connection with *Media Watch*, I understand. It occurred in Vancouver; however, I do not recall the specific quote. There was a broadcaster named Doug Collins who was on contract to station CKBU. He was not on permanent staff; he was on contract. He did a commentary where he referred to the *Media Watch* people in a very violent way and said that, as far as he was concerned, if there were a war against the Russians, he thought they should be put in the front lines to be raped—the first people that would be raped or something to that effect.

Of course, there was a tremendous outcry from women's groups but also from the public in general. He in turn said that he was being facetious, but it was a very violent form of facetiousness. Now, many of us objected, first of all, at the level of the local station . . . They said, well, he was not on staff and that commentators had the right to their own opinions, and their reaction was to offer *Media Watch* the right to refute this. *Media Watch*, I think quite rightly, said that raping of women was non-debatable. They refused to go on to refute this, and I think they were quite right. We then asked this local station to apologize, which they did not at that time. We then went to the CRTC, because this contravened the regulations under the Broadcasting Act, and certainly they objected to this incident. Subsequently Collins was discontinued at that station. I wonder if you could, thinking of that example, give us some practical suggestions about how this could be prevented in the future.

Dr. Percival: I think that is a frightening example of the problem, to start with. I am not sure whether that show was live or taped. To some extent, I guess my answer would vary, depending on that. If, for example, it were live, I would recognize that there was nothing the station could do about the fact that it went on the air, except that they could have immediately apologized for it. But if it were taped, I would think, if there were clear regulations preventing abusive comment of women, which we do not have right now—we have abusive comment about other groups but not about women in the television and radio regulations—he could have been told before it was ever aired that that violated the regulations. It would not be broadcast. Either he could rewrite his commentary or it would simply not be aired. Certainly he could not have said the same thing about any other group without the station being so appalled that, as I said, if they had seen it in advance, they would never have aired it, or they would have immediately afterwards apologized, because they would have known that it was unacceptable if he had said that about any

[Traduction]

l'on souhaiterait embaucher. Selon moi, la situation de la femme sur le marché du travail est très liée à ces problèmes. Je le pense vraiment.

Mme Mitchell: D'accord. J'aimerais tout simplement mentionner une affaire que vous connaissez sans doute, puisque, si j'ai bien compris, vous avez eu certains rapports avec *Media Watch*. Cela s'est passé à Vancouver, mais je n'ai pas tout le détail. Il y avait un présentateur du nom de Doug Collins avec lequel la station CKBU avait passé un contrat. Il ne faisait pas partie du personnel permanent; il avait été embauché sous contrat. Il a fait quelques commentaires assez violents au sujet des membres de *Media Watch*. Il a dit entre autres qu'en ce qui le concernait, si jamais il y avait une guerre contre les Russes, il aimerait que ce soient ces personnes qui soient envoyées les premières au front pour être violées . . . que ces personnes devraient être les premières à être violées, ou quelque chose du genre.

Ces déclarations ont bien sûr soulevé tout un tollé de la part de groupes féminins, mais également du public en général. Il a répondu que cela n'était qu'une blague, mais c'était une blague de nature plutôt violente. Or, nous avons été nombreux à protester auprès de la station locale . . . Mais les représentants de la station nous ont dit qu'il ne faisait pas partie du personnel, que les commentateurs et présentateurs avaient droit à leurs propres opinions, et ils ont réagi en offrant à *Media Watch* l'occasion de contre-attaquer. *Media Watch* a, je pense, très bien répondu en disant que le viol de femmes n'était pas une question discutable. Le groupe *Media Watch* a refusé de contester les propos du commentateur sur les ondes, et je pense qu'il a eu tout à fait raison. Nous avons par la suite demandé à la station locale de s'excuser, mais elle a refusé au départ. Nous avons donc contacté le CRTC, car cela allait à l'encontre des règlements prévus par la Loi sur la radiodiffusion, et les gens du CRTC ont manifesté leur désapprobation face à cette affaire. Le contrat de Collins n'a pas été renouvelé. À partir de cet exemple, pourriez-vous nous donner des idées pratiques sur ce que l'on pourrait faire pour éviter que pareille chose ne se reproduise à l'avenir?

Mme Percival: Pour commencer, j'aimerais dire qu'il s'agit là d'un exemple très effrayant du problème. Je ne sais plus très bien si cette émission était enregistrée ou si elle passait en direct. Je suppose que ma réponse varierait, dans une certaine mesure, en fonction de cela. Si, par exemple, l'émission passait en direct, je serais prête à reconnaître que la station n'aurait rien pu faire, sauf s'excuser. Mais si l'émission était enregistrée, j'imagine que s'il existait des règlements clairs interdisant que l'on fasse des commentaires abusifs au sujet des femmes—règlements qui n'existent pas à l'heure actuelle—les règlements sur la télévision et la radiodiffusion interdisent que l'on fasse des commentaires abusifs au sujet d'autres groupes, mais il n'y a encore rien pour protéger les femmes—on aurait pu lui dire, avant que l'émission ne soit diffusée, que son contenu violait ces règlements. Dans ce cas, l'émission n'aurait pas été diffusée. Il aurait eu le choix entre récrire ses remarques ou voir l'émission annulée. Il est évident qu'il n'aurait pas pu dire la même chose au sujet d'un quelconque autre groupe sans que les responsables de la station en soient si bouleversés que, comme je l'ai dit, s'ils en avaient eu connaissance à l'avance, ils

[Text]

identifiable group. So I think regulations specifically relating to abusive comment or pictorial regulation would help.

• 1620

The other thing is the question you raised about the station's responsibility. He was not an employee. He was on contract. I guess his contract was not renewed; so in a sense they took some sort of action. But I think initially the station tried to say they had no responsibility; and I do not understand how broadcasters could say they are not responsible for what goes out on the air waves. If they are broadcasting it, how can they not be responsible?

Mrs. Mitchell: Their argument was that it was a free-opinion program and the other side had the chance to forward their opinions. But of course I certainly would not agree with that.

You focussed particularly on the effects on men, and it is too bad we do not have more of our male members here. I am glad to have the Chairman here, but I really think it is unfortunate that there are not more members of the committee here from the government side. But I wonder what specifically could be done more in the education, if you like, or the attitude change, in the male population. I think this tends to be very much a concern of women across Canada—and women from every walk of life. It cuts across political barriers, there is no question, and economic barriers and everything; and it is a very major concern. But I have not really sensed the same kind of concern among men. I wondered if you had any more facts about that, and also what could be done to educate and change attitudes or change responses. Or is it possible to change responses?

Dr. Percival: I do think it is possible. I do not think it is easy. It is outside the domain of this committee, but I think we need to start by talking about education from birth on. I am concerned about the whole education process; and I think one part of the education process should be sex education of an alternative sort to learning it through pornography . . . learning that pornography is not acceptable, that that is not a viable model for relationships between people, that you do not chain them and whip them and beat them and find that that is very pleasurable.

About adult males, I certainly agree with you. I have heard very few males speak publicly on the subject of pornography. I have found that a number of them will speak privately about it and say yes, I am concerned too; but not publicly—not take public stands. I suppose they may feel a tremendous sense of pressure not to. I do not know how we change that.

[Translation]

ne l'auraient jamais diffusée, ou alors, ils se seraient tout de suite excusés, car ils auraient su que cela était inacceptable, s'il s'était agi d'un tout autre groupe identifiable. Je pense donc qu'il serait utile d'avoir des règlements portant sur la diffusion de commentaires ou d'images abusifs.

L'autre question, c'est celle que vous avez soulevée relativement à la responsabilité de la station. Il ne s'agissait pas d'un employé. Il travaillait sous contrat. J'imagine que son contrat n'a pas été renouvelé. Ils ont donc, au moins dans un certain sens, pris des mesures. Mais il me semble qu'au début, la station avait essayé de prétendre qu'elle n'avait aucune responsabilité en l'affaire. Mais j'ai du mal à comprendre comment des radiodiffuseurs pourraient prétendre qu'ils ne sont pas responsables de ce qui est diffusé sur les ondes. S'ils diffusent quelque chose, comment peuvent-ils ne pas en être responsable?

Mme Mitchell: Leur argument, c'était qu'il s'agissait d'une émission ouverte, et que quiconque pouvait y exposer son opinion. Mais je ne serais bien sûr pas d'accord avec cela.

Vous avez surtout parlé de l'incidence de la pornographie sur les hommes, et c'est dommage qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de membres masculins du Comité ici aujourd'hui. Je suis heureuse que le président soit parmi nous, mais il est malheureux qu'il n'y ait pas davantage de représentants du gouvernement ici. Je me demande ce que l'on pourrait faire pour éduquer, si vous voulez, ou pour changer les attitudes de la population mâle. Cela préoccupe les femmes canadiennes, les femmes de toutes les catégories socio-économiques. Cette préoccupation n'est pas limitée par des barrières politiques ou économiques, ou autres. Le problème intéresse toutes les femmes. Mais je n'ai pas ressenti la même préoccupation, la même inquiétude chez les hommes. Pourriez-vous nous renseigner là-dessus, et pourriez-vous également nous dire ce qu'il serait possible de faire pour éduquer ou pour changer les attitudes ou les réactions des hommes. Est-il même possible de changer leurs réactions?

Mme Percival: Je pense que cela est tout à fait possible. Mais ce ne sera pas facile. Cela dépasse bien sûr le mandat du Comité, mais je pense qu'il faudrait commencer par parler de l'éducation depuis la prime enfance. Je m'intéresse à l'ensemble du processus éducatif, et je pense que ce processus devrait assurer une éducation sexuelle qui viendrait supplanter celle que donne la pornographie . . . Il faudrait enseigner aux enfants que la pornographie n'est pas acceptable, qu'il ne s'agit pas là d'un modèle viable pour définir les relations entre personnes, qu'on n'enchaîne pas les gens, qu'on ne les fouette pas et qu'on ne les bat pas, et qu'on ne dit pas ensuite que cela procure du plaisir.

Pour ce qui est de la remarque que vous avez faite au sujet des hommes adultes, je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai entendu très peu d'hommes parler publiquement de la pornographie. J'ai découvert qu'un certain nombre d'entre eux sont prêts à en parler de façon privée, et ils avouent que la question les préoccupe eux aussi; mais ils n'en parlent pas

[Texte]

Mrs. Mitchell: I will be interested if this is something the committee is looking at as well in the study.

The other area I was interested in is the links between violent pornography, hard-core pornography, and sexual abuse. I know we did not particularly deal with that, but I wondered if you would comment. I am thinking particularly . . . I came back on the plane one time with a woman psychiatrist from Vancouver who dealt with children who had experienced sexual abuse. We were discussing this subject, and I asked her whether there was any real evidence. We all suspect there is a tie-in in the whole question of violent pornography and sexual abuse.

She gave the example of two clients of hers, two sisters she was treating who had been sexually abused by their father. Leading up to this he had subjected them to video-tape pornography over and over again so that they would be taught to see this as a normal kind of situation. I mean, that was a very graphic example of how there was a tie-in. But would you elaborate? I guess that is what I want to say, on the research in this area?

• 1625

Dr. Percival: Yes. To my knowledge all there is at this point is anecdotal evidence. Now there is a fair amount of it, if you begin to piece together things you have read in a number of different places. There was a case in Newfoundland just in the last year in which a number of males . . . I believe they ended up murdering a young girl. And they had a very large collection of porn and were acting out—you know, part of them were how-to manuals—and they were acting it out. Then there was a murder in Toronto of the young woman lawyer, and there was pornography found by her body. So I think there are cases that you can find, and a number of them, but I do not know of any comprehensive research on the topic. I think we need that, even though on one hand I say how much proof does it take, why do we need any more? On the other hand I say I guess we obviously do. People keep asking for it, so I think one thing that would help is if police would routinely ask questions and record information on whether or not there was pornography around whenever there are cases that involve any sort of sexual assault or sexual abuse or whatever. That would help.

Mrs. Mitchell: My final question involves the whole question of enforcement. I know it is difficult. We have examples right across Canada, I am sure, of packaging of pornographic magazines which are being pushed in all corner grocery stores. In my riding I do not think a lot of the people even realize what kind it is, but they are really forced to take the package of pornographic magazines or they will not be given the regular magazines. Also they are being told, I am told, that these should not be put on the top shelf, that they should be put on lower shelves. And that is where children and students are exposed to them. That is one example which is a little hard to do much about.

[Traduction]

publiquement, ils ne prennent pas position publiquement. Je suppose qu'ils subissent des pressions qui vont dans le sens contraire. Et je ne sais pas ce que nous pourrions faire pour changer cela.

Mme Mitchell: Cela m'intéresse, et je me demande si le Comité va également examiner cela dans le cadre de son étude.

L'autre question qui m'intéresse est celle des liens qui existent entre la pornographie violente, la pornographie «hard-core», et les abus sexuels. Je sais que nous n'avons pas parlé de cela en particulier, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Je songe en particulier . . . J'ai pris un avion, un jour, avec une femme psychiatre de Vancouver qui soignait des enfants qui avaient été victimes d'abus sexuels. Nous avons discuté du problème, et je lui ai demandé s'il existait des preuves irréfutables. Nous avons tous l'impression qu'il y a un lien entre la pornographie violente et les abus sexuels.

Elle m'a donné l'exemple de deux de ses clientes, deux sœurs qui avaient été sexuellement abusées par leur père. Il les avait auparavant obligées et habituées à regarder des bandes vidéos pornographiques, afin qu'elles «apprennent» qu'il s'agissait là d'une situation ou d'un comportement normal. C'était un exemple très graphique de cette relation de cause à effet. Pourriez-vous nous en dire un peu plus? Pourriez-vous nous dire si des recherches sont faites dans ce sens?

M. Percival: Oui. À ma connaissance, pour le moment, il s'agit de faits isolés. Il y en a quand même une certaine quantité et il est possible de constituer un dossier en rassemblant tous les morceaux. Il y a eu le cas à Terre-Neuve l'année dernière d'un groupe d'hommes—et cela a fini, je crois, par l'assassinat d'une jeune fille. Ils avaient toute une collection de matériel pornographique, de manuels d'instructions, si vous voulez, instructions qu'ils ont suivies à la lettre. Il y a eu ensuite le meurtre à Toronto d'une jeune avocate et du matériel pornographique a été trouvé près de son corps. Il y a donc des cas isolés, un certain nombre, mais que je sache, aucune véritable recherche n'a été faite sur le sujet. Je crois que c'est nécessaire car même si d'un côté, je me demande combien de preuves faut-il, pourquoi en vouloir plus? D'autre part, je me dis qu'il nous en faut plus de toute évidence. C'est ce qui est constamment réclamé et à mon avis, il serait utile que la police détermine systématiquement la présence ou l'absence de ce matériel pornographique dans toute les affaires de violence ou d'abus sexuel. Cela serait utile.

Mme Mitchell: Ma dernière question portera sur toute la question de l'application de la loi. Je sais que c'est difficile. Nous savons, j'en suis certaine, que toutes les petites épiceries du Canada vendent des magazines pornographiques. Dans ma circonscription, je crois que nombre de ces gens ne savent même pas ce que c'est, mais ils sont pratiquement obligés de prendre ces magazines pornographiques s'ils veulent vendre les autres magazines. On leur dit également, c'est ce qu'on m'a dit, que ces magazines ne devraient pas être placés sur les rayons supérieurs mais sur les rayons inférieurs. Et c'est justement là qu'ils sont à la portée des enfants et des étudiants.

[Text]

Another is the whole question of black marketing and pushing of videotapes, and we have had examples in B.C., I know, where the Attorney General after a lot of pressure finally had the RCMP come in and pull out some of the worst videotapes that were terribly violent. But there is nothing to stop them being replaced again. Those are just two examples I can think of. I do not know whether you have any practical suggestions there, because it is one thing to bring in legislation and quite another thing to enforce it.

Dr. Percival: Yes. Apparently videotapes can be reproduced at the rate of thousands per hour.

Mrs. Mitchell: That is right.

Dr. Percival: I do not know. If you talk about something like the sales of magazines, then you can look at local by-laws. A number of people are doing that; not regulating what is sold, but you know just bypassing the Criminal Code. Simply: If you are going to sell it, under what conditions will it be sold? Certainly a number of communities are doing something in that area.

The videotapes. Again, I do not know. I think that is a real dilemma. But I put broadcasting in a different category from both the videotapes and the magazines, because those are the public airwaves, and I think broadcasters . . . They always say they are terribly regulated. They should be. Those are the public airwaves they are using and I think we can put restrictions on what is transmitted over the public airwaves in perhaps a different way and a more clearcut way than we can deal with some of the other things.

I think we have to attack the problem on a number of different levels, everything from education to by-laws to the Criminal Code to the Broadcast Act. But I think the broadcasting area is one area in which something fairly manageable could be done. Given some changes in the regulations and given a clear definition of pornography, and the one I gave is, I think, exemplary, the one from Minneapolis. People say it is a problem of how you define it. That is quite a clear definition. I think you could take material and say does it have any of these characteristics or not? So given a clear definition and some clear regulations in the area of broadcasting, I think it should not be too difficult to write regulations. Then exactly what happens to people who violate them, I do not know, I would tend to agree with you that eventually they may have to lose their licences.

Mrs. Mitchell: Thank you.

The Chairman: Thank you. If I may make a few comments from the Chair, you might be interested to note that much of the mail—and I am sure you would have the same experience, and I too have received a great deal of mail on this subject—has come from men who are very concerned. I think the value of the work being done by this committee is not only in its specifics as to broadcasting, but it is an addendum to what the

[Translation]

C'est un exemple où il est pratiquement impossible de faire quoi que ce soit.

Il y a aussi toute la question du marché noir des cassettes vidéo, et nous avons eu l'exemple en Colombie-Britannique. Le procureur général, après que de fortes pressions eurent été exercées, a finalement ordonné à la Gendarmerie royale de saisir les pires et les plus violentes de ces cassettes vidéo. Cependant, rien n'empêche leur remplacement. Il ne s'agit que de deux exemples auxquels je pense. Je ne sais si vous avez des propositions pratiques à offrir car introduire une loi est une chose, l'appliquer en est une autre.

M. Percival: Oui. Apparemment en une heure, on peut reproduire des milliers de ces cassettes.

Mme Mitchell: Exactement.

M. Percival: Je ne sais pas. S'il s'agit de la vente de magazines, il y a le recours aux arrêtés municipaux. C'est ce que font un certain nombre de personnes; elles ne réglementent pas la vente, elles contournent le Code criminel. Tout simplement: Si on ne peut empêcher la vente, on peut pour le moins imposer certaines conditions. Un certain nombre de collectivités ont pris des initiatives dans ce domaine.

Les cassettes vidéo, encore une fois, je ne sais pas. Je crois que c'est un vrai dilemme. Cependant, je classe les émissions dans une catégorie différente de celles des cassettes vidéo et des magazines car il s'agit des ondes publiques, je crois que les télédiffuseurs . . . Ils se plaignent toujours d'être terriblement réglementés. Ils devraient l'être. Les ondes qu'ils utilisent sont publiques et je crois que nous pouvons imposer des restrictions différentes et plus sévères à ce qui est transmis sur ces ondes, que nous ne le pouvons pour certaines de ces autres choses.

Toutes les armes de l'éducation, des arrêtés municipaux, du Code criminel et de la Loi sur la radiodiffusion doivent être utilisées pour attaquer ce problème. Cependant, j'estime que le domaine de la radiodiffusion est celui où on peut le plus facilement faire quelque chose. Il suffit d'apporter certains changements au règlement, il suffit d'une définition claire de la pornographie, et je crois que celle que j'ai donnée, celle de Minneapolis, est exemplaire à mon avis. Les gens disent que c'est un problème de définition. Cette définition est tout à fait claire. On doit pouvoir déterminer si telle ou telle émission comporte ou non une de ces caractéristiques? Une définition claire devrait faciliter dans ce domaine la rédaction de règlements. Maintenant quelle devrait être exactement la sanction contre ceux qui violent les règlements, je ne sais pas, j'aurais tendance à être d'accord avec vous pour qu'éventuellement, ils finissent par perdre leur licence.

Mme Mitchell: Merci.

Le président: Merci. J'aimerais que vous me permettiez de faire quelques commentaires. Il vous intéressera peut-être de savoir que la majorité du courrier—et je suis certain que c'est la même chose pour vous, j'ai moi-même reçu beaucoup de courrier à ce sujet, il émane d'hommes que cette situation inquiète beaucoup. La valeur des travaux de ce Comité ne se limite pas uniquement à son mandat sur les émissions télédiff-

[Texte]

Fraser commission is doing, because obviously there is a thorough study going on of pornography in general. That is why I hope, when we have a quorum present . . . I do not know if this is common practice, but I think it is imperative, if the committee will go along with it, that we supply them with the data we are receiving here to help them in their work.

I also know there is a determination on all sides of the House, even though it is long overdue, to address this problem and address it seriously. Our terms of reference, of course, center around the Broadcasting Act, and I was interested to note that you thought the Minneapolis definition was an applicable definition or probably as complete as is required. I have been informed that, under the present interpretation of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, simply amending the Broadcasting Act to provide for the problems of abusive broadcasting without also setting out regulations and definitions would be contrary to the Charter.

So would you add anything to that particular definition? Is there something lacking in it that you would like to see as part of the definition?

Dr. Percival: First I need more information from you. What is it exactly that is contrary to the Charter?

The Chairman: Apparently, if we simply amend the Broadcasting Act by including the word "sex", if we want to handle this particular product we have to . . .

Mrs. Mildred Morton (Researcher, Library of Parliament): No.

The Chairman: I will let our researcher . . .

Mrs. Morton: Okay. By amending the Broadcasting Act, either by introducing "sex", or more specifically, the suggestion that it be amended to prohibit abusive broadcasting without defining in the regulation or in the Act what abusive broadcasting is, given the recent Court of Appeal case in Ontario about what the censor board could do, doing only that would be found contrary to Section 2. So it would be necessary to amend not only by introducing these notions but by defining them in some way. So the Minneapolis definition is one way.

Is there anything else you would add to the definition? Is that enough or not enough with respect to defining abuse, what you would like to see in terms of what you want regulated?

Dr. Percival: That certainly comes as close as anything I have ever seen. I have not tackled the problem head on in terms of trying to write one myself. I guess one thing I would want to do is take a look at it in terms of language, because that is very visually oriented. That definition focuses really on images. So perhaps it would be necessary to think about language which is used to describe women, à la Doug Collins or whatever, so that would fit within it.

Yes, now that I understand the problem you are talking about, it is not just that abusive comment against other groups

[Traduction]

fusées car nous contribuons aux efforts de la commission Fraser qui étudie l'ensemble des problèmes posés par la pornographie. J'espère donc que lorsque nous aurons le quorum . . . je ne sais si c'est une pratique courante, mais j'estime impératif, si les membres du Comité sont d'accord, que nous transmettions à cette commission tous les renseignements que nous recueillerons afin de l'aider dans ses travaux.

Je sais également que tous les partis de la Chambre sont décidés, même si cela vient un peu tard, à s'attaquer très sérieusement à ce problème. Bien entendu, notre mandat ne porte que sur la Loi sur la radiodiffusion, et c'est avec intérêt que je vous ai entendu dire que la définition de Minneapolis était applicable ou, pour le moins, aussi complète que nécessaire. Je me suis laissé dire qu'en vertu de l'interprétation actuelle de la Charte canadienne des droits et libertés, le simple fait de modifier la Loi sur la radiodiffusion pour régler les problèmes des émissions abusives sans introduire simultanément des règlements et des définitions serait contraire à la Charte.

En conséquence, ajouteriez-vous quelque chose à cette définition particulière? Y a-t-il quelque chose qui manque et que vous aimeriez voir inscrit dans cette définition?

M. Percival: Premièrement, j'ai besoin que vous me donniez de plus amples renseignements. Qu'est-ce qui est en fait contraire à la Charte?

Le président: Apparemment, si nous modifions simplement la Loi sur la radiodiffusion en incluant le mot «sexe», il faudrait . . .

Mme Mildred Morton (documentaliste, Bibliothèque du Parlement): Non.

Le président: Je vais laisser notre documentaliste . . .

Mme Morton: Bien. S'il modifie la Loi sur la radiodiffusion, soit en ajoutant le mot «sexe», ou plus précisément, en la modifiant pour interdire toute émission abusive sans définir dans les règlements ou dans la loi ce qu'on entend par émission abusive, compte tenu de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario concernant les pouvoirs de la Commission de censure, ne faire que cela serait contraire à l'article 2. Pour modifier cette loi, il ne suffit pas d'introduire ces notions, mais il est encore nécessaire de les définir. La définition de Minneapolis est donc une solution.

Y a-t-il quelque chose d'autre que vous ajouteriez à cette définition? Est-elle suffisante ou non pour définir ce qu'on entend par abus? Est-ce suffisant sur le plan de la réglementation?

M. Percival: C'est certainement ce que j'ai vu de mieux. Je ne me suis pas essayé à en écrire une moi-même. Je suppose que j'aimerais y réfléchir sur le plan linguistique car cette définition est très visuellement orientée. Elle ne parle en réalité que d'images. Il serait peut-être donc nécessaire de réfléchir à la langue utilisée pour décrire les femmes, une langue à la Doug Collins, par exemple, afin qu'il y ait compatibilité.

Je comprends maintenant le problème dont vous parlez, il ne s'agit pas simplement du fait que des commentaires abusifs

[Text]

can be regulated but abusive comment against women cannot; it is broader. But the focus is essentially on whether or not it is clear what does or does not violate the law. Right?

I think it is possible to write some specific statements. I also think—and maybe I should say this; I do not believe I said it in my presentation—that, at best, this is still going to get only the tip of the iceberg. I am talking here about eliminating the most degrading, the most offensive stuff. But given that I see this as a continuum, the fact that we live in a sexist society is the root of the problem, and you are not going to be able to write into the Broadcasting Act a way to change the basis of a sexist society.

• 1635

The Chairman: Doctor, I wonder if in your research you have come across any action being taken by the United States. We are dealing with broadcasting, and I think, from my knowledge of the situation, that where we find pornography, and there may be isolated instances in the private broadcasting section of Canada, is mainly through cable television; and of course, they are showing the product and then we are commenting on it after the fact, and you alluded to that in other ways in your presentation. Do you see any attempt in the States of cutting off some of this at the source of supply?

Dr. Percival: I do not pretend to be very knowledgeable about what is happening there, although my understanding is that the in thing is deregulation and that there are, you know, something like five or six 24-hour-a-day porn television stations in New York City alone. So I think there the problems are worse than anything we have had to face yet here. I do not see looking to them as a model for solutions.

Again, it is a problem of things that come directly from the United States. If people have their own satellite, then I do not know how that is regulated, but if it is transmitted by a Canadian broadcaster or a paid television carrier—I believe they are called carriers and not broadcasters—it seems to me that they would fall under the jurisdiction of the CRTC; and so, even though they are not producing it, even though they are simply bringing it in from the United States, if they are transmitting it to their customers, then they should clearly be responsible for what they transmit. Is that not correct?

The Chairman: I wanted that for the record, because you are saying then that if a cable company is acting as an intermediary they should not be able to divorce themselves from the responsibility of the material they are picking up and retransmitting.

Dr. Percival: I do not see how they can be. I do not think a court of law would allow me . . . that if I brought some cocaine into the country and said, well, I was just taking it from person A in Mexico to person B somewhere else, I think they would say you were carrying it and you are breaking the law.

The Chairman: I also am interested in being able to send comment to the Fraser commission, if possible, simply because

[Translation]

contre d'autres groupes peuvent être réglementés mais que les commentaires abusifs contre les femmes ne le peuvent pas; c'est plus vaste. Pour l'essentiel, il s'agit de déterminer clairement ce qui viole ou ne viole pas la loi. N'est-ce pas?

Je crois qu'il est possible d'être relativement précis. Je crois également—et je devrais peut-être le dire car je ne pense pas en avoir parlé dans mon exposé—qu'au mieux, nous ne toucherons que le sommet de l'iceberg. Je parle ici de l'élimination de ce qui est le plus dégradant, le plus offensant. Je considère ce problème comme un continuum. Le fait que nous vivions dans une société sexiste est à la base du problème, et ce n'est pas une modification de la Loi sur la radiodiffusion qui changera le sexisme de cette société.

Le président: Je me demande si vos recherches vous ont fait découvrir certaines mesures prises par les États-Unis. Nous nous intéressons ici à la télédiffusion et d'après ce que je crois connaître de la situation, ces émissions pornographiques sont principalement le fait de chaînes de télédistribution; et bien entendu, nous ne pouvons faire des commentaires qu'après la diffusion de telles émissions et vous avez parlé de ce problème dans votre exposé. Y a-t-il des tentatives aux États-Unis pour supprimer à la source ce genre d'émissions?

M. Percival: Je ne prétends pas être très bien au fait de ce qui se passe aux États-Unis, mais la mode étant à la déréglementation, dans la seule ville de New York, il y a cinq ou six chaînes de télévision pornographique qui diffusent 24 heures par jour. Les problèmes y sont donc 10 fois pires que chez nous. Je ne pense pas qu'on puisse les prendre comme modèle de solution.

Je répète que le problème, c'est ce qui arrive directement des États-Unis. Si les gens ont leur propre satellite, je ne vois pas comment on peut réglementer, mais si c'est transmis par un télédiffuseur canadien ou un distributeur de télévision à péage—je crois qu'on les appelle distributeurs et non pas diffuseurs—il me semble qu'ils relèvent de la compétence du CRTC; par conséquent, bien qu'ils ne soient pas les producteurs de ces émissions, bien qu'ils s'alimentent simplement aux États-Unis, s'ils transmettent ces émissions à leurs clients, il est clair qu'ils devraient être responsables de ce qu'ils transmettent. N'est-ce pas?

Le président: C'est justement ce que je voulais vous faire dire. Selon vous, même si un télédiffuseur ne joue qu'un rôle d'intermédiaire, il ne devrait pas pouvoir se dégager de la responsabilité des émissions qu'il retransmet.

M. Percival: Je ne vois pas comment il le pourrait. Je ne pense pas qu'un tribunal me permettrait—si je faisais entrer de la cocaïne dans le pays et que je disais ne servir simplement que d'intermédiaire entre une personne A au Mexique et une personne B quelque part ailleurs, je pense qu'on me réprimanderait que son simple transport constitue une violation de la loi.

Le président: J'aimerais également être en mesure d'aider la commission Fraser et comme on l'a déjà dit, nombre de ces

[Texte]

much of which you have touched upon is available in cassette form, as has been mentioned here, and, of course, that does not come under the Broadcasting Act.

Dr. Percival: No.

The Chairman: And even in your fair province, when I had occasion to rent a movie for my grandchildren, I saw some examples up on the top shelf that I would rather not see. That is common across the country, and we know it, and it is another part of the problem to be addressed.

Dr. Percival: Even in P.E.I.—that is what people say.

The Chairman: Mrs. Cossitt, did you have additional questions?

Mrs. Cossitt: I just wanted to get a quick comment on when we were dealing with cases that go to court—that they are based on community standard. There are different community standards from obviously different communities . . . those that are more populated than others. I have a riding that is very rural, and I have one gentleman who is very active in discussing the pornography issue and in trying to get the literature away from the children—from where they can see it and its easy accessibility. What are your comments? Can we use so-called community standards with respect to defining what different people's interpretations are of what is pornographic and what is sexually abusive, and so forth?

Dr. Percival: That is an interesting question. Certainly some people suggest that community standards differ from place to place, and as far as I can tell, the solution has been to pick the absolute lowest common denominator and decide that that is what the community standard is. But, I think, we can perhaps—at least I would like to see it happen . . . go beyond a relativistic kind of stand; that, well, what is acceptable to you is unacceptable to me at some level above the lowest common denominator, and I think we can do it by explicitly defining what sorts of things we simply will not accept. We simply will not accept chains and whips and torture and the suggestion that this is pleasurable. No matter who is chained and whipped this is not acceptable. I think surely there have to be some basic standards. Of course there are still going to be individual differences. There are people who are highly offended by material that probably does not offend me. I think at the level of human rights as opposed to the level of cultural preferences, we can make a stand and say that the human rights of all people, including women, have to be protected.

• 1640

Mrs. Cossitt: Thank you.

Mrs. Mitchell: Just on the same topic about community standards. You mentioned that women do not seem to have the same input in determining what constitutes community standards. I wondered if you could clarify a bit the difference, I guess you are saying, between the male and the female perception of community standards—how standards are set now and how women can have more input.

[Traduction]

films sont disponibles sous forme de cassettes et, bien entendu, cela ne relève pas de la Loi sur la radiodiffusion.

M. Percival: Non.

Le président: Même dans votre belle province, ayant été louer un film pour mes petits-enfants, j'en ai vu d'autres sur les rayons supérieurs que j'aurais préféré ne pas voir. C'est courant dans tout le pays, nous le savons, et c'est une autre partie du problème à régler.

M. Percival: Même à l'Île-du-Prince-Édouard—c'est ce que les gens disent.

Le président: Madame Cossitt, aviez-vous d'autres questions à poser?

Mme Cossitt: Je voulais simplement revenir rapidement sur les décisions judiciaires fondées sur les normes communautaires. Les normes communautaires sont de toute évidence différentes d'une communauté à l'autre en fonction de leur densité démographique. Ma circonscription est très rurale, et un de mes électeurs s'intéresse de très près à la question de la pornographie et essaie de faire en sorte que ces magazines soient le plus difficilement visibles et accessibles pour les enfants. Qu'en pensez-vous? Pouvons-nous utiliser les soi-disant normes communautaires pour la définition de ce que différentes personnes entendent par pornographique et par sexuellement abusif, etc.?

M. Percival: C'est une question intéressante. D'aucuns prétendent que les normes communautaires varient d'un endroit à l'autre, et d'après ce que je veux savoir, la solution a été de choisir le plus petit commun dénominateur comme norme communautaire. Je crois cependant que nous pouvons—tout du moins c'est ce que j'aimerais voir—aller peut-être au-delà d'une position relativiste; ce que vous pouvez trouver acceptable est inacceptable à mes yeux à un certain niveau supérieur au plus petit commun dénominateur, et je crois que nous pouvons le faire en définissant de manière explicite le genre de choses que nous n'accepterons jamais. Nous n'accepterons jamais que les chaînes, les fouets et la torture soient associés au plaisir. Quelle que soit la personne enchaînée et fouettée, c'est inacceptable. Certaines normes de base sont absolument indispensables. Bien entendu, des différences individuelles demeureront. Il y a des gens qui sont gravement offensés par des choses qui probablement ne m'offensent pas. Je crois que sur le plan des droits de la personne, par opposition au plan des préférences culturelles, nous pouvons affirmer que les droits de tous, y compris les femmes, doivent être protégés.

Mme Cossitt: Merci.

Mme Mitchell: Au sujet de ces normes communautaires, vous avez dit que les femmes ne semblaient pas autant participer à la détermination de ces normes communautaires. Pourriez-vous un peu nous expliquer cette différence? Je suppose que selon vous, la perception de ces normes communautaires n'est pas la même chez les hommes que chez les

[Text]

Dr. Percival: I think we need some affirmative action in the political and the legal arena perhaps, in order for that to happen. Most judges and most lawyers are still male, and since the courts define the community standards, I think it is in that sense that I said I felt their decisions are by and for men.

To change the topic a bit, I think I would like to extend that to another possible remedy to some of these problems in the broadcasting area. I think if we had more women on the CRTC and more women in various aspects of broadcasting, that too would certainly help.

Mrs. Mitchell: We might fill that judge vacancy in the Supreme Court with another, second, woman. That would not be a bad idea.

I think you answered this question before. Is it your view that the broadcasting of pornography by a licensee should result in the revocation of a licence; that this should be automatic?

Dr. Percival: I guess I have not thought that through in detail. I am not sure if I would say that on the first offence a licence should be revoked. That is kind of my temptation but maybe I should be slightly more generous and say that if a broadcaster violates the regulations and that is pointed out once, maybe that would be tolerable, but then, if it happened again, they would lose their licence. I think they have to understand that there is a clear penalty at some point. I think it is not good enough to say: Well gee, we wish you would not do this; we wish you would not broadcast porn. We do not do that in other areas. We do not say: Gee, we wish you would not murder people. We go beyond that and we say that it is against the law. I think this has to be the same way. I am just not sure exactly how to write that law and whether there should be a—what would it be analogous to, I cannot think of the word I am talking about—maybe a first offence would not be a revocation of licence but I think there has to be a clear penalty at some point.

Mrs. Cossitt: May I have a supplementary on this point?

The Chairman: Yes.

Mrs. Cossitt: Would you consider it possible to have certain levels of fines for a first offence and so forth to possible revocation of licences?

Dr. Percival: Sure.

Mrs. Cossitt: A system of fining for violating the regulations.

Dr. Percival: Perhaps that would make sense, yes. I would like to see them pretty hefty, though, not a \$50 fine. That is just a matter of paying your way to go on broadcasting. That would be a very minor financial . . .

[Translation]

femmes. Comment ces normes sont-elles fixées actuellement et comment les femmes pourraient-elles les infléchir davantage?

M. Percival: Pour ce faire, il faudrait que certaines actions positives soient prises dans les domaines politique et juridique. La majorité des juges et des avocats sont toujours de sexe masculin, et étant donné que ce sont les tribunaux qui définissent les normes communautaires, c'est dans cette mesure que j'ai dit que ces décisions étaient prises par les hommes, pour les hommes.

Pour changer un peu le sujet, j'aimerais parler d'un autre remède possible à ces problèmes dans le domaine de la télédiffusion. Je crois que si nous avions plus de femmes au CRTC et plus de femmes dans les divers secteurs de la télédiffusion, cela aussi aiderait certainement.

Mme Mitchell: Nous pourrions combler le poste de juge vacant à la Cour Suprême avec une autre femme. Cela ne serait pas une mauvaise idée.

Je crois que vous avez déjà répondu à cette question. La diffusion d'émissions pornographiques par un détenteur de licence devrait-elle entraîner le retrait de cette licence; cela devrait-il être automatique?

M. Percival: Je n'ai pas pensé en détail à cette question. Je ne sais si une première infraction devrait entraîner le retrait de la licence. C'est assez tentant, mais j'estime devoir être un peu plus généreux et dire que si un télédiffuseur viole les règlements et qu'il en est averti, ce simple avertissement serait peut-être tolérable, mais en cas de récurrence, il perdrait sa licence. À mon avis, il faut que le danger de sanction soit abondamment clair. Il n'est pas suffisant de dire: nous aimerions que vous ne recommenciez pas, nous aimerions que vous ne diffusiez pas de pornographie. Ce n'est pas ce que nous faisons dans d'autres domaines. Nous ne disons pas: nous aimerions que vous n'assassiniez pas les gens. Nous disons directement que c'est contraire à la loi. Il faut agir pareillement. Je ne sais pas exactement comment cette loi devrait être rédigée ou s'il devrait y avoir—si elle devrait être analogue, je ne trouve pas le mot que je cherche—un premier délit pourrait ne pas entraîner le retrait de la licence, mais une sanction tout à fait claire devrait être appliquée à un certain moment.

Mme Cossitt: Pourrais-je poser une question complémentaire?

Le président: Oui.

Mme Cossitt: Serait-il possible d'imposer certaines amendes à partir du premier délit allant jusqu'au retrait éventuel de la licence?

M. Percival: Certainement.

Mme Cossitt: Un système d'amendes pour violation des règlements.

M. Percival: Cela me paraît plein de bon sens, oui. Cependant j'aimerais que ces amendes soient assez lourdes, pas des amendes de 50 dollars. Il suffirait de payer pour continuer à diffuser. Cela représenterait une charge financière très mineure . . .

[Texte]

Mrs. Cossitt: Some form of penalty, if it is consistently abused, towards a revocation of licence.

Dr. Percival: Absolutely.

• 1645

Mrs. Cossitt: Thank you.

The Chairman: Well, I think your intervention today has been very timely, for a lot of reasons. We have not been sitting for a while. We are now back in session. I think you have provided a good basis for the questioning of other witnesses who will be coming before us, Dr. Percival. We will be hearing from the likes of the Canadian Cable Television Association, the CRTC, the National Action Committee on the Status of Women, and many others. So I think the work you have done and graciously presented to us is going to help us in our own work and deliberations, and I wish to thank you and the committee members very much.

I will now adjourn the meeting, with the next meeting being scheduled for Wednesday afternoon at 3.30 p.m., at which time Cindy Wiggins, of the Canadian Coalition Against Media Pornography, will be our witness.

Thank you very much.

[Traduction]

Mme Cossitt: Une forme de sanction allant jusqu'au retrait de la licence s'il y a poursuite des abus.

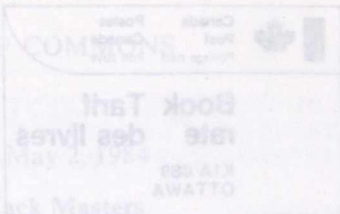
M. Percival: Absolument.

Mme Cossitt: Merci.

Le président: Je crois que votre intervention aujourd'hui a été fort opportune, pour tout un tas de raisons. Cela fait un certain moment que nous n'avons pas siégé. Nous venons de reprendre nos sessions. Vous nous avez fourni une bonne base de questions à poser aux autres témoins qui viendront devant nous, monsieur Percival. Nous entendrons les représentants de l'Association des télé distributeurs, du CRTC, du Comité d'action nationale sur le statut de la femme, et beaucoup d'autres. Le travail que vous avez fait et que vous nous avez si courtoisement présenté va donc nous aider dans notre propre travail et dans nos délibérations, et je souhaite vous remercier ainsi que les membres du Comité.

La prochaine réunion est prévue pour mercredi après-midi à 15h30 et notre témoin sera Cindy Wiggins de la *Canadian Coalition Against Media Pornography*. La séance est levée.

Merci beaucoup.



It is requested that COVER ONLY be used for the publication of this report. For more information, contact the Publishing Centre, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S9.

Minutes of Proceedings of the Sub-Committee on Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject matter of Sexual Abuse

Objet des émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESS:

TÉMOIN

(See back cover)
Dr. Beth Perleval, Département de psychologie, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

(voir à l'arrière)
Dr. Beth Perleval, Department of Psychology, University of Prince Edward Island



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESS—TÉMOIN

From the University of Prince Edward Island:

Dr. Beth Percival, Department of Psychology.

De l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard:

D^r Beth Percival, Département de psychologie.

Issue No. 2

Fascicule n° 2

Wednesday, May 2, 1984

Le mercredi 2 mai 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESS:

TÉMOIN:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1983-84

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1983-1984

SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn McDonald
Geoff Scott

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 2, 1984

(3)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:40 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt and Masters.

Other Members present: Mrs. Cossitt and Mr. Sargeant.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witness: From the Canadian Coalition Against Media Pornography: Ms. Cindy Wiggins.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting.

The witness made an opening statement and answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 2 MAI 1984

(3)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 40, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters.

Autres députés présents: M^{me} Cossitt, M. Sargeant.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe, Mildred Morton, chargées de recherche.

Témoin: De la «Canadian Coalition Against Media Pornography»: M^{me} Cindy Wiggins.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives.

Le témoin fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 16 h 50, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 2, 1984

• 1541

The Chairman: I will call the meeting to order. I welcome our witness this afternoon, Ms Cindy Wiggins, who is from the Canadian Coalition against Media Pornography.

I have already explained that this is a terrible setting we have arranged, with such a small committee. I think it was just a matter of logistics, it was not designed to intimidate.

With the agreement of the two members present—we will have others coming along shortly—I would propose that we continue in the way we have been doing this, which is more informal than is sometimes the wont of committees—we have not been hung up on: You will have 20 minutes and you will have 20 minutes—you know, really a dialogue kind of approach to it. If you do not have a chance to ask your question at that moment and you think of something later, that will be fine. If that is agreeable to all, I would hope that we will be finished by 5 p.m., or maybe a little earlier—that depends. I do want to say that this is a very busy time for the committee as we study the subject under question and we are most appreciative, as a committee, that people such as yourself and an organization such as yours are willing to put in the time and the effort to make a contribution. I think it is very much needed. It is helping us to focus our attention. With that, I understand that Ms Wiggins would like to give an opening statement. If you would, please.

Ms Cindy Wiggins (President, Canadian Coalition Against Media Pornography): Thank you very much.

Mr. Chairperson and members of the committee, on behalf of the Canadian Coalition Against Media Pornography, I thank you for the invitation to speak with you today. In particular, I would like to offer a special thanks to Ms MacDonald for her awareness of the importance of this issue to the people of Canada and for the introduction of her private member's Bill, which offers an important avenue to deal with the ever-increasing amount of sexually abusive material available through the media.

The Canadian Coalition Against Media Pornography, CCAMP, is a national voluntary non-profit organization with a membership of over 600 groups and individuals. We formed the coalition to respond to a need expressed spontaneously by countless thousands of Canadians who rallied to fight the introduction of pornography and pay television in January, 1983. We are dedicated to increasing public awareness of the negative and dangerous images inherent in pornography, regardless of the medium. We lobby actively for laws and strategies that will create an environment in which women, men and children are all assured equality, dignity and self respect, a non-pornographic society.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 2 mai 1984

Le président: La séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue à notre témoin de cet après-midi, M^{me} Cindy Wiggins, de la Canadian Coalition against Media Pornography.

J'ai déjà expliqué que siéger dans de telles conditions était impressionnant, compte tenu de la petitesse du Comité. Ce n'est pas dans un but d'intimidation, c'est une simple question d'intendance.

Si les deux autres membres présents sont d'accord—d'autres vont arriver très bientôt—je proposerais que nous continuions de la manière dont nous avons procédé jusqu'à présent, c'est-à-dire sans le caractère officiel parfois inhérent aux séances de comité. Vous aurez 20 minutes pour faire votre exposé, puis, en quelque sorte, nous dialoguerons pendant 20 minutes. Si vous n'avez pas la possibilité de poser certaines questions et que vous y pensiez plus tard, nous nous arrangerons. Si nous sommes tous d'accord, j'aimerais que nous terminions vers 17 heures, ou peut-être un peu plus tôt, cela dépendra. Je tiens à rappeler que le calendrier du Comité consacré à cette question est très chargé et que nous apprécions vivement que des personnes comme vous ou que des organisations comme la vôtre soient disposées à apporter leur contribution. Cette contribution est indispensable. Elle nous aide à mieux cerner la question. Cela dit, je crois comprendre que M^{me} Wiggins aimerait nous faire un exposé. Je vous en prie.

Mme Cindy Wiggins (présidente, Canadian Coalition Against Media Pornography): Merci beaucoup.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, au nom de la Canadian Coalition Against Media Pornography, je vous remercie de votre invitation. En particulier, j'aimerais remercier spécialement M^{me} MacDonald d'avoir compris l'importance de cette question pour la population canadienne et d'avoir introduit un bill privé apportant une solution à la quantité toujours croissante de publications et de programmes à tendance sexuelle abusive diffusés par les médias.

La Canadian Coalition Against Media Pornography est une organisation nationale à but non lucratif réunissant plus de 600 groupes et particuliers. Nous avons constitué cette coalition pour répondre à un besoin exprimé spontanément par les milliers de Canadiens qui se sont unis pour combattre l'introduction de la pornographie et de la télévision payante en janvier 1983. Nous nous sommes donné pour mission de sensibiliser au maximum le public à l'incidence négative et dangereuse de ce que projette la pornographie, quel qu'en soit le support. Nous exerçons toutes les pressions possibles pour que soient mises en place des lois et des politiques créant un environnement dans lequel les femmes, les hommes et les enfants soient tous traités également, dans la dignité et le respect d'une société sans pornographie.

[Texte]

In any discussion about pornography, we must underscore that our organization is not against erotica, which we define as mutually pleasurable sexual expression between people who have enough power to be there by positive choice. This is very different from pornography, which we define as verbal or pictorial material representing sexual behaviour that is degrading to one or more of the participants in such a way as to endorse and normalize the degradation.

Pornography puts forth distorted images of human sexuality, in which violence against women and sex with children has become the norm. The purpose and effect of these images is to deny women and children any semblance of power, freedom, self-determination, or equality.

The principle that women and men are equal in every respect has been actively fought for by women since the 1800s. The struggle to put that principle into action still goes on today. The difference is that, on the surface, while many more people espouse agreement, few people put it into practice.

We believe strongly that the broadcasting industry has one of the greatest, if not the greatest, responsibility to demonstrate to our Canadian society full acceptance of this equality principle. There is no doubt that mass media communications has the power and therefore the obligation to develop awareness, to change attitudes and to alter behaviour. Behind this power must be one unequivocal premise, which was put so articulately by Andrea Dworkin:

A universal standard of human dignity is the ONLY principle that completely repudiates sex-class exploitation.

This principle is the most fundamental right of every Canadian, and one which sexually abusive programming denies. This brings me to the first recommendation with respect to the Broadcasting Act: that the word "sex" be added to the clause protecting human rights on the basis of race, religion or creed.

• 1545

In Section 3.(c) of the Broadcasting Act, the responsibility of broadcasters for programming is supposedly balanced by the right of freedom of expression and the right of persons to receive programs. Anti-censorship proponents rely heavily on the right to freedom of expression argument. For them, freedom of expression has meant unlimited freedom, particularly freedom to produce and access pornography. Both these rights have been limited. Broadcasters cannot air programs which are abusive of any race, colour or creed, nor do persons have the right to receive such programs. This limitation must be expanded to include protection from abuse aimed at women or children, whether it be by verbal, written, pictorial or electronic image. Therefore, we make the following further recommendations with respect to the Broadcasting Act.

[Traduction]

S'agissant de pornographie, nous tenons à répéter que notre organisation ne s'oppose pas à l'érotisme, que nous définissons comme une expression de plaisir sexuel mutuel entre personnes qui sont suffisamment fortes pour en jouir librement. Ceci est très différent de la pornographie, que nous définissons comme des supports verbaux ou picturaux représentant un comportement sexuel dégradant pour un ou plusieurs des participants, d'une manière qui banalise ou normalise cette dégradation.

La pornographie présente des images déformées de la sexualité humaine dans lesquelles la violence envers les femmes et le sexe avec des enfants sont devenus la norme. Le but et la conséquence de ces images est de nier aux femmes et aux enfants tout semblant de pouvoir, de liberté, d'autodétermination ou d'égalité.

L'égalité des femmes et des hommes à tous les égards est un principe pour lequel se battent les femmes depuis le 19^e siècle. La lutte pour traduire ce principe dans la réalité se poursuit encore aujourd'hui. La différence, aujourd'hui, c'est que, bien que de nombreuses personnes soient d'accord sur ce principe, bien peu le mettent en pratique.

Nous sommes convaincus qu'une des responsabilités, si ce n'est la responsabilité première, de l'industrie de la radiodiffusion est de démontrer à notre société canadienne l'acceptation pleine et entière de ce principe d'égalité. Il est incontestable que les médias de masse ont le pouvoir et, par conséquent, l'obligation de sensibiliser la population à cette question, de modifier les attitudes et de transformer les comportements. Ce pouvoir doit se fonder sur une prémisse sans équivoque, celle si bien énoncée par Andrea Dworkin:

Une norme universelle de la dignité humaine est le seul principe qui répudie complètement l'exploitation en fonction du sexe.

Ce principe est le droit le plus fondamental de tous les Canadiens, et les émissions à tendance sexuelle abusive le nient. Cela m'amène à la première recommandation concernant la Loi sur la radiodiffusion: que le mot «sex» soit ajouté à l'article protégeant les droits de la personne, quelle que soit la race, la religion ou la croyance.

En vertu de l'article 3.c) de la Loi sur la radiodiffusion, la responsabilité des radiodiffuseurs en matière de programmation est censée être contrebalancée par le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes à recevoir des programmes. Les opposants à toute forme de censure se réclament du droit à la liberté d'expression. Pour eux, la liberté d'expression signifie une liberté sans limite, tout particulièrement la liberté de produire de la pornographie et d'y avoir accès. Ces deux droits sont limités. Les radiodiffuseurs ne peuvent diffuser de programmes offensant certaines races, couleurs ou croyances, et personne n'a le droit de recevoir de tels programmes. Il faut élargir cette restriction pour y inclure les femmes ou les enfants, afin qu'ils soient protégés de tout abus, verbal, écrit, pictural ou électronique. En conséquence, nous faisons les recommandations suivantes supplémentaires concernant la Loi sur la radiodiffusion.

[Text]

Within the Act, it should be made clear that the most fundamental right is the right to a single universal standard of dignity and equality in programming, and broadcasters should be made responsible for maintaining that standard. It is time that the right to freedom of expression and the right of persons to receive programs be questioned, not unquestioned, as the Act now presumes.

In agreement with Media Watch, the word "sex" should be added to Section 3.(g)(i) in regard to the national broadcasting service, and Section 3.(g) should be amended to provide that the national broadcasting service contribute to the development of the positive portrayals of women.

Until such time as the Broadcasting Act is amended as per our first recommendation, the television and pay television regulations should be amended to include protection on the basis of gender. This same amendment should be in the regulations for any new services licensed by the CRTC.

Violation of the Broadcasting Act with respect to sexually abusive programming should be grounds for revoking a licence.

In the *Minutes of Proceedings and Evidence* reports, it became clear that the subcommittee is extremely interested in determining what constitutes sexually abusive programming. It is relatively easy to define what is sexually abusive. The difficulty lies in trying to incorporate this concept into regulation form. We share Mr. Juneau's concern that, unless potential offences can be described well enough to form a clear regulation, it would be difficult to obtain a ruling in the courts that an offence against the regulation has been committed. However, just as ignorance of the law is not a defence, neither should ignorance of a licence regulation be a defence. It should be the responsibility of the licensee to determine what is considered by the licensing body to be sexually abusive programming.

Therefore, if both the Broadcasting Act and the regulations prohibit abusive programming, guidelines in this area should be attached to the regulations as an aid to broadcasters. Broadcasters should also have the responsibility of educating themselves as to what constitutes this type of programming. The following is an outline of what may be considered sexually abusive programming.

Women are portrayed repeatedly in a particular way, which includes the following elements: degradation, sexual violence, coercion, rape, objectification through sex, sexual competition between women, or trivialization of one's personhood inviting ridicule, scorn or derision. The female participants are shown as being powerless, satisfied with the subservient role, silly or devoid of intelligence. It shows the endorsement, acceptability and normality of such representations. For example, *The Playboy Playoffs* depict nearly nude women prancing around the lawn with their breasts hanging out, playing a tug-of-war, rolling in mud and sliding across greased poles while other women try to knock them off. All the while, men sit around

[Translation]

Il devrait être clair dans la loi que le droit le plus fondamental est le droit à une norme universelle unique de dignité et d'égalité dans les programmations, et que les radiodiffuseurs ont la responsabilité du respect de cette norme. Il est temps que le droit à la liberté d'expression et que le droit des personnes à recevoir ces programmes soient contestés et non pas incontestés comme la loi le présume actuellement.

En accord avec *Media Watch*, le mot «sexe» devrait être ajouté à l'article 3.g)(i), s'agissant du service national de radiodiffusion, et l'article 3.g) devrait être modifié pour exiger du service national de radiodiffusion qu'il contribue au développement d'une description positive des femmes.

En attendant que la Loi sur la radiodiffusion soit modifiée conformément à notre première recommandation, les règlements de la télévision et de la télévision payante devraient être modifiés pour inclure une protection sur la base du genre. Cette même modification devrait figurer dans les règlements pour tout nouveau service autorisé par le CRTC.

Toute violation de la Loi sur la radiodiffusion pour émissions à tendance sexuelle abusive devrait entraîner la révocation du permis.

La lecture de vos comptes rendus et de vos procès-verbaux indique clairement que votre Sous-comité souhaite vivement pouvoir déterminer ce qu'on entend par émissions à tendance sexuellement abusive. Il est relativement facile de définir ce qui est sexuellement abusif. La difficulté est de traduire ce concept en règlements. Tout comme M. Juneau, nous pensons que tant que des délits potentiels n'auront pas été suffisamment décrits pour constituer des règlements clairs, il sera difficile de faire dire aux tribunaux qu'il y a violation des règlements. Cependant, tout comme nul ne peut plaider l'ignorance de la loi, nul ne devrait pouvoir plaider l'ignorance des règlements accompagnant un permis. La responsabilité de déterminer ce qui est considéré par l'organisme d'émission des permis comme des émissions à tendance sexuellement abusive devrait être celle du titulaire dudit permis.

Par conséquent, si la Loi sur la radiodiffusion et les règlements interdisent les émissions abusives, des directives dans ce domaine devraient être jointes aux règlements, pour aider les radiodiffuseurs. Les radiodiffuseurs devraient également avoir la responsabilité de s'éduquer eux-mêmes quant à ce qui constitue ce genre d'émissions. Les exemples suivants sont un aperçu de ce qui peut être considéré comme une programmation à tendance sexuelle abusive.

Les femmes sont constamment décrites d'une manière particulière qui inclut les éléments suivants: dégradation, violence sexuelle, coercition, viol, réification par le sexe, compétition sexuelle entre femmes, ou banalisation de la personnalité invitant le ridicule, le mépris ou la dérision. Les participantes sont montrées comme étant sans pouvoir, satisfaites de leur rôle subalterne, frivoles ou dépourvues d'intelligence. Ces représentations sont ainsi avalisées comme étant acceptables et normales. Par exemple, «les éliminatoires *Playboy*» montrent des femmes à moitié nues caracolant sur une pelouse, les seins pendouillant, faisant du tir à la corde, se roulant dans la boue et glissant sur des poutres recouvertes de graisse pendant que d'autres femmes essaient de les faire

[Texte]

cheering and talking about women in sport. This is sexually abusive programming.

We have also included a list of degrading representations as outlined in the City of Minneapolis legislation dealing with pornography. These representations include, but are not limited to, the following.

Women are presented dehumanized as sexual objects, things or commodities. Women are presented as sexual objects who enjoy physical pain and/or humiliation. Women are presented as sexual objects who experience sexual pleasure in being raped. Women are presented as sexual objects tied up, cut up, mutilated, bruised or killed, or physically hurt in any way. Women are presented in postures of sexual submission or sexual servility. Women's body parts, including but not limited to vaginas, breasts or buttocks, are exhibited such that women are reduced to those parts. Women are presented as whores by nature. Women are presented as being penetrated by objects or animals.

-women are presented in scenarios of degradation, injury, torture, shown as filthy or inferior, bleeding, bruised or hurt in a context that makes these conditions sexual;

-the presentation of women in any of the above situations in a context that condones, or advocates as normal, such behaviour.

• 1550

We have used the noun "women" in all these cases since women are the predominant victims in pornography.

The CRTC must take a leadership role in the elimination of sexually abusive programming from the broadcast media, including pay television. They are the protectors of the public interest, and they are not doing their job. Fifteen thousand Canadians wrote to the government and the CRTC last year expressing their outrage over Playboy programming on pay TV. What was done? Not only do we still have Playboy programming, but we now have hard-core pornography on pay television. Responsibility for action has been bounced from department to department with the result that nothing has happened except that pornography is more available in Canadian homes.

We certainly hope that this committee will have success in determining the power and responsibility of the CRTC. Therefore, we make the following recommendations:

-That Parliament should give the Governor-in-Council power of direction over the CRTC in the manner stated in the proposed amendments to the Broadcasting Act, Bill C-20, so the public may have access to the CRTC through their elected officials;

-That the CRTC enforce the Broadcasting Act and the regulations for television and pay television once they have

[Traduction]

tomber. Pendant tout ce temps, des hommes assis les encouragent et parlent de la femme et du sport. C'est une émission à tendance sexuelle abusive.

Nous avons également inclus la liste de représentations dégradantes contenue dans la loi sur la pornographie de la ville de Minneapolis. Ces représentations, qui ne sont pas limitatives, comprennent:

Des femmes déshumanisées présentées comme des objets, des choses ou des marchandises sexuelles; des femmes présentées comme des objets sexuels que les peines physiques et/ou les humiliations font jouir; des femmes présentées comme objets sexuels trouvant un plaisir sexuel dans le viol; des femmes présentées comme objets sexuels, enchaînées, mutilées, battues ou tuées, ou soumises à des sévices physiques; des femmes présentées dans des postures de soumission sexuelle ou de servilité sexuelle; des parties de corps de femmes incluant, entre autres, des vagins, des seins ou des fesses, sont présentées de manière à réduire les femmes à ces parties; des femmes présentées comme putains naturelles; des femmes étant pénétrées par des objets ou des animaux.

-Des femmes présentées dans des scénarios de dégradation, de sévices, de torture, montrées comme étant sales ou inférieures, saignantes, battues ou blessées dans un contexte qui rend ces conditions sexuelles;

-la présentation de femmes dans n'importe laquelle de ces situations susmentionnées dans un contexte avalisant ou présentant comme normal un tel comportement.

Nous avons utilisé le substantif «femmes» dans tous ces cas, car les femmes sont les principales victimes dans la pornographie.

Le CRTC doit jouer un rôle dominant dans l'élimination des émissions à tendances sexuelles abusives dans les médias télédiffusés, y compris la télévision payante. Ce conseil doit protéger l'intérêt public, et il ne fait pas son travail. Quinze mille Canadiens ont écrit au gouvernement et au CRTC, l'année dernière, pour se plaindre amèrement de la programmation des émissions de Playboy sur les ondes de la télévision payante. Résultat? Non seulement les émissions de Playboy sont toujours diffusées, mais la télévision payante diffuse maintenant des émissions à caractère véritablement pornographique. Les ministères se sont mutuellement renvoyé la balle et, en conséquence, rien n'a été fait, si ce n'est que de plus en plus de foyers canadiens peuvent recevoir ces émissions pornographiques.

Nous espérons que ce comité réussira à déterminer quels sont les pouvoirs et les responsabilités du CRTC. En conséquence, nous faisons les recommandations suivantes:

-Que le Parlement donne au gouverneur en conseil le pouvoir de contrôler le CRTC de la manière énoncée dans les propositions d'amendements à la Loi sur la radiodiffusion contenues dans le projet de loi C-20, afin que le public puisse avoir accès au CRTC par l'intermédiaire de ses représentants élus;

-Que le CRTC fasse appliquer la Loi sur la radiodiffusion et les règlements destinés à la télévision et à la télévision payante,

[Text]

been revised, particularly with respect to infractions relating to sex-role stereotyping and sexually abusive programming;

-That, for the renewal of existing television and pay television licences, as a condition of licence, the licensee must demonstrate the method by which they will honour the Broadcasting Act with respect to sexually abusive programming;

-That, as a condition for the licensing of any new service, the applicant must demonstrate how they will honour the Broadcasting Act with respect to sexually abusive programming;

-That the CRTC be required to monitor program content with respect to sexually abusive programming;

-That any existing service or new service will have its licence revoked if sexually abusive programming is shown;

-That the CRTC be required to act on complaints from the public regarding sexually abusive programming and to inform the complainant of action taken;

-That the CRTC develop a way of making their public notices truly public;

-That the CRTC not wait for public complaint in order to act on a violation of the Broadcasting Act during the period of licence as well as at the time of renewal;

-That the Governor in Council appoint only women as commissioners until 50% of the commission is comprised of women;

-That the CRTC begin an immediate plan of affirmative action in order to ensure that women are equally represented in senior levels within the agency.

An area that must be dealt with very carefully is that of cable operators. As it stands now there seems to be much confusion about their responsibility. Cable operators are licensed by the CRTC to carry Canadian and foreign signals. As the CRTC has no jurisdiction over the content of foreign signals the onus must be on cable operators to ensure that all programs they carry adhere to the Broadcasting Act.

Cable operators, broadcasters and pay television companies are in the business to make money. Profit-making through the exploitation of women's bodies is totally unacceptable.

There must be no immunity from responsibility for program content. Therefore we recommend the following:

-That any programming signal carried by cable be a form of broadcasting;

-That cable operators are responsible for the content of the programs they deliver;

[Translation]

une fois révisés, tout particulièrement à l'égard des infractions relatives à la présentation stéréotypée du rôle des différents sexes et aux émissions à tendances sexuelles abusives;

-Que, pour le renouvellement d'un permis de télévision et de télévision payante, une des conditions soit que le titulaire indique la méthode qu'il utilisera pour se conformer à la Loi sur la radiodiffusion concernant les émissions à tendances sexuelles abusives;

-Que, comme une des conditions pour l'octroi d'un permis pour tout nouveau service, le requérant indique comment il se conformera à la Loi sur la radiodiffusion concernant les émissions à tendances sexuelles abusives;

-Que le CRTC soit requis de surveiller le contenu de la programmation concernant les émissions à tendances sexuelles abusives;

-Que tout service existant, ou tout nouveau service, voie son permis révoqué s'il diffuse des émissions à tendances sexuelles abusives;

-Que le CRTC soit requis d'agir sur plaintes du public concernant des émissions à tendances sexuelles abusives et d'informer les plaignants des mesures prises;

-Que le CRTC trouve le moyen de rendre ses avis publics véritablement publics;

-Que le CRTC n'attende pas une plainte du public avant d'intervenir en cas de violation de la Loi sur la radiodiffusion, aussi bien pendant le terme du permis qu'au moment de son renouvellement;

-Que le gouverneur en conseil ne nomme que des femmes, jusqu'à ce que 50 p. 100 du conseil soit composé de femmes;

-Que le CRTC mette en marche un plan immédiat d'action positive afin d'assurer que les femmes sont également représentées aux échelons supérieurs de l'agence.

Un domaine qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière est celui des câblodistributeurs. Il semble qu'à l'heure actuelle, il y ait beaucoup de confusion quant à leur responsabilité. Le CRTC donne des permis aux câblodistributeurs pour qu'ils transmettent les signaux canadiens et étrangers. Étant donné que le CRTC n'a aucune juridiction sur le contenu des signaux étrangers, les câblodistributeurs doivent avoir la responsabilité de s'assurer que tous les programmes qu'ils transmettent respectent la Loi sur la radiodiffusion.

L'objectif des câblodistributeurs, des radiodiffuseurs et des compagnies de télévision payante est de gagner de l'argent. Faire des bénéfices en exploitant le corps de la femme est absolument inacceptable.

Il ne doit y avoir aucune immunité en matière de responsabilité pour le contenu des programmes. Par conséquent, nous recommandons:

-Que tout signal transmis par câble soit considéré comme une forme de radiodiffusion;

-Que les câblodistributeurs soient tenus responsables du contenu des programmes qu'ils transmettent;

[Texte]

-That cable operators have the right to interfere with a signal before it is delivered if the content of the signal is in violation of the Broadcasting Act with respect to sexually abusive programming.

The coming of pay television to Canada could have been an outstanding addition to media entertainment. Instead, what it offers to Canadians is nothing but an insult to our intelligence and taste. The promise to provide a showcase for Canadian artists has never materialized. Adult programming . . . which is often pornographic—however, has materialized. Without doubt, this programming portrays an offensive, abusive, degrading view of adult sexuality without any redeeming value whatsoever.

Over the past year and a half it has become obvious that the pay television industry was meant to survive in Canada at any cost. That cost appears to have been paid by women, children, artists and ethnic minorities through programs such as *Playboy*, *It's a No-No*, *Vanessa*, *The Story of "O"* and *The Cheerleaders*.

• 1555

The Coalition sees the regulation of pay television programming as the most urgent task this committee has to deal with. Regulation in this area has been non-existent since the service began. The new regulations introduced for the industry by the CRTC do not include any regulation to prohibit sexually abusive programming.

We dispute that pay television is free to carry any type of programming, including pornographic "adult" programming, because the CRTC makes special allowance for what they define as a discretionary service. In our view, this is faulty reasoning which allows people to say: If you do not like what is on pay TV, turn it off or do not buy it. The same thing can be said to people who purchase cable service, and in fact to anyone who buys a TV. These purchases are just as discretionary as paying for pay television. The "adult" programming on pay television would not be tolerated on cable, and it should not be tolerated on pay TV.

The CRTC was negligent in its duty to the public when it side-stepped the issue of including any protection against abusive programming on the basis of race, religion, creed or sex in the pay TV regulations. The CRTC further abdicated its responsibility by having the industry draft its own programming practices and standards. Even more appalling was the creation of a conflict of interest situation by requesting that the industry monitor the public response to its own guidelines for "adult" programming. Further, the CRTC issued a public notice to inform Canadians of this decision which was no more public than a closed Cabinet session.

[Traduction]

-Que les câblodistributeurs aient le droit de brouiller un signal avant qu'il ne soit transmis si le contenu de ce signal viole la Loi sur la radiodiffusion concernant les émissions à tendances sexuelles abusives.

L'avènement de la télévision payante au Canada aurait pu constituer un apport remarquable aux médias de spectacle. Or, ce qu'elle offre aux Canadiens n'est rien d'autre qu'une insulte à notre intelligence et à notre goût. La promesse d'un nouveau support pour les artistes canadiens ne s'est jamais matérialisée. Par contre, la programmation pour adultes, qui est souvent pornographique, s'est, elle, matérialisée. Il est indubitable que cette programmation projette une idée offensante, abusive et dégradante de la sexualité des adultes, sans aucune valeur rédemptrice.

Au cours des 18 derniers mois, il est devenu évident que l'industrie de la télévision payante devait survivre au Canada à n'importe quel prix. Ce prix semble avoir été payé par les femmes, les enfants, les artistes et les minorités ethniques dans des programmes tels que «Playboy», «It's a No-No», «Vanessa», «The Story of O» et «The Cheerleaders».

La coalition considère la réglementation des émissions de télévision payante comme la tâche la plus urgente de ce Comité. La réglementation dans ce domaine est inexistante depuis les débuts de ce service. Les nouveaux règlements imposés à l'industrie par le CRTC ne comprennent aucun règlement interdisant les émissions à tendance sexuelle abusive.

Nous contestons à la télévision payante la liberté de transmettre certains types de programmations, y compris la programmation de pornographie pour «adultes», car le CRTC fait une exception pour ce qu'il définit comme un service discrétionnaire. À notre avis, le raisonnement qui permet aux gens de dire: si vous n'aimez pas ce que vous voyez à la télévision payante, ne regardez pas ou n'achetez pas ce service, est fautif. Le même raisonnement peut s'appliquer à ceux qui achètent le service du câble, et, en fait, à quiconque achète une télévision. Ces achats sont tout aussi discrétionnaires que payer pour la télévision payante. La programmation pour «adultes» de la télévision payante ne serait pas tolérée sur le câble, et elle ne devrait pas être tolérée sur les ondes de la télévision payante.

Le CRTC a été négligent dans son devoir envers le public lorsqu'il a esquivé la question de l'inclusion d'une protection contre la programmation abusive pour des raisons de race, de religion, de croyance ou de sexe dans les règlements de la télévision payante. Le CRTC a de plus abdiqué toute responsabilité en permettant à l'industrie de rédiger ses propres pratiques et ses propres normes de programmation. Encore plus incroyable a été la création d'un conflit d'intérêts de fait en requérant de l'industrie qu'elle mesure elle-même la réaction du public à ses propres directives concernant la programmation pour «adultes». En outre, le CRTC a publié un avis public informant les Canadiens de cette décision, qui n'était pas plus publique qu'une décision prise par le Cabinet dans son huis clos.

[Text]

The Commission has stated in its Public Notice 1984-46 that it has "no mandate to act pre-emptively with respect to programs that have not yet been aired". How many times does it have to watch *Playboy* or *Vanessa* to realize that they constitute sexually abusive programming? And, if it did realize this, what could the CRTC do about it? Nothing, since the industry's guidelines are voluntary. It is not difficult to see that the CRTC intends to give pay television companies free, unsupervised control for the duration of their licences. By that time, pornography will be institutionalized in our society. This cannot be allowed to happen. We cannot allow this generation of teenagers to mature sexually believing that women are sexual objects worthy of their abuse. The thought is truly frightening.

Our brief has dealt with the national problem. There is an international point to be made. We have now moved into an age where technology truly makes us global neighbours. To believe that we can significantly decrease the availability of broadcast pornography in our country without international co-operation would be naive. Transmissions that originate in other nations are now easily received through the fine technology of satellites and receiver dishes. This woman-hating drama is now set on the world stage. We feel that the Canadian government must take the initiative of proposing to the United Nations an international convention to prohibit trafficking in pornography. We ask this committee to pass this recommendation on to the Minister Responsible for the Status of Women so that a convention may be drafted and presented by Canada to the United Nations as soon as possible.

That is the written submission, and I would be more than happy to answer questions.

The Chairman: Thank you very much. We will begin then with the Official Opposition, and I think I had mentioned to you the name of Mrs. Cossitt, and Mr. Sargeant is the representative from the New Democratic Party today. So, Mrs. Cossitt, if you would care to begin, please.

Mrs. Cossitt: Thank you, Mr. Chairman.

I want to thank Ms Wiggins for presenting such a comprehensive report, and say that this is a very crucial area we are looking into right now, the whole issue of pornography, which is also being looked at by the Fraser committee. What I would like to get at is, do you feel that there is a continuum between sexual stereotyping and that of pornography, that the one leads inevitably to the other?

Ms Wiggins: I do not know whether I would say that sexual stereotyping necessarily leads to pornography or hard-core pornography, but, yes, I would say it is a continuum. The same attitudes, the same looking at women, viewing women as objects, as being valuable only in their bodies, etc., are there in sexual stereotyping to a somewhat lesser degree. There is not the physical or psychological abuse that I would say is involved in the heavier pornography.

[Translation]

Le conseil a déclaré dans son avis public 1984-46 que son mandat ne lui permettait pas d'agir préemptivement pour des programmes n'ayant pas encore été diffusés. Combien de fois lui faut-il voir «*Playboy*» ou «*Vanessa*» pour qu'il se rende compte que ces émissions sont à tendance sexuelle abusive? Et, s'il s'en rendait compte, que pourrait faire le CRTC? Rien, puisque les directives de l'industrie sont volontaires. Il n'est pas difficile de voir que le CRTC a l'intention d'offrir aux compagnies de télévision payante un contrôle libre et sans surveillance pour la durée de leur permis. D'ici là, la pornographie sera devenue institutionnelle dans notre société. On ne peut le permettre. Nous ne pouvons permettre à cette génération d'adolescents d'atteindre la maturité sexuelle en croyant que les femmes sont des objets sexuels dignes d'abus. Cette pensée est tout simplement effrayante.

Notre mémoire porte sur le problème national. Il y a également un aspect international. Nous sommes maintenant entrés dans un âge où la technologie fait véritablement de nous des voisins planétaires. Croire que nous pouvons réduire de manière conséquente la diffusion de la pornographie dans notre pays sans coopération internationale serait naïf. Les émissions en provenance d'autres pays sont maintenant facilement captées grâce à la technologie des satellites et des antennes paraboliques. Ce drame de la haine pour les femmes a maintenant pour scène le monde entier. Nous estimons que le gouvernement canadien doit prendre l'initiative de proposer aux Nations Unies une convention internationale interdisant le trafic de la pornographie. Nous demandons à votre Comité de transmettre cette recommandation au ministre responsable du statut de la femme, afin qu'une convention soit rédigée et présentée par le Canada aux Nations Unies aussitôt que possible.

Ceci met fin à mon exposé, et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Nous commencerons par l'opposition officielle, et je crois vous avoir mentionné le nom de M^{me} Cossitt, ainsi que celui de M. Sargeant, qui est le représentant du Parti néo-démocrate. Madame Cossitt, si vous voulez bien commencer, je vous en prie.

Mme Cossitt: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier M^{me} Wiggins de nous avoir présenté un rapport aussi complet, et à répéter que nous nous penchons actuellement sur un domaine très crucial, la question générale de la pornographie, question également étudiée par la Commission Fraser. Pensez-vous qu'il y ait continuum entre les stéréotypes sexuels et la pornographie, que les uns mènent inévitablement à l'autre?

Mme Wiggins: Je ne dirais peut-être pas que les stéréotypes sexuels mènent nécessairement à la pornographie, mais je dirais qu'il y a continuum. Les mêmes attitudes, la même manière de considérer les femmes, de les considérer comme des objets, de n'accorder une valeur qu'à leur corps, etc., se retrouvent dans ces stéréotypes sexuels à un degré un peu moindre. Cependant, il n'y a pas ces abus physiques ou psychologiques qu'on retrouve dans la pornographie.

[Texte]

• 1600

Mrs. Cossitt: Yes. I would like to get your comments on the exposure that our children have from sexual stereotyping. What effect do you feel this has on children right now?

Ms Wiggins: Actually, I can give you an example from my own teaching experience.

When I first began to get involved with the pornography issue, I talked to my students about it. These students ranged from Grade 7 to Grade 10, which is approximately aged 11 to 16, sometimes 17. The girls seemed to understand what I was talking about—what this image does to them and how they are presented. At first, the majority of the boys, almost all of the boys were not able to understand what I was talking about—how this hurt me. Over a period of two years, by and large the boys were able to come to an understanding, with the exception of the boys who were in Grade 10. Once they had passed the age of 14 or 15, it did not matter what effect it had on me or their sisters or their girlfriends; the important thing was that their right should be the thing that is maintained. So in that sense, I think once you have passed a certain age, if these attitudes are already there, it is going to be twice as difficult to change those attitudes.

To me, there is also no doubt that mass media communications does alter behaviour. It develops attitudes; it alters behaviour. We emulate the people we look up to. I do believe that a generation of teenagers seeing hard-core pornography on pay television are going to think that is how women and girls are supposed to be treated. That is a serious concern.

Mrs. Cossitt: So in effect, then, so much exposure is really going to desensitize them and adults alike who view this type of thing.

Ms Wiggins: Yes. I would say even more so for teenagers.

Mrs. Cossitt: Yes.

Ms Wiggins: I would think that adult males of past generations perhaps were not exposed to that kind of pornography so consistently at such an early age. By the time they were, they may have been able to make the distinction between what is fantasy and how they feel when they look at pornography, but this is not how he is going to behave when he is with his wife or his girlfriend. We think the teenager who start seeing this material at age 11, 12, 13, is not going to be able to make that differentiation between what is fantasy and what is real.

Mrs. Cossitt: Okay. You were talking about amendments to the Broadcasting Act and you were referring to the revocation of the licence if the licensee had abused the regulations. Would you have any thoughts on how this could be policed? Is in effect revoking the licence too severe or not severe enough? How many abuses would have to be made before the actual revocation would be made? Should there be fines? I would like to get some comments from you on that.

Ms Wiggins: I think the CRTC has to be more diligent about listening to the public. I think there were 8,000 letters

[Traduction]

Mme Cossitt: Oui. Que pensez-vous de l'incidence de ces stéréotypes sexuels sur nos enfants? Quel en est l'effet actuellement sur nos enfants?

Mme Wiggins: Je peux vous donner un exemple tiré de mon expérience d'enseignante.

Lorsque j'ai commencé, pour la première fois, à m'intéresser à la question de la pornographie, j'en ai discuté avec mes élèves. Ces élèves allaient de la septième à la dixième, c'est-à-dire qu'ils avaient environ de 11 à 16 ans, parfois 17. Les filles semblaient comprendre ce dont je parlais—l'incidence de cette représentation sur elles. Au début, la majorité des garçons, presque tous les garçons étaient incapables de comprendre ce dont je parlais—du mal que cela me faisait. Au bout de deux ans, en gros, les garçons commençaient à comprendre, à l'exception de ceux de dixième année. Une fois passé l'âge de 14 ou de 15 ans, peu importait l'effet sur moi, leurs soeurs ou leurs petites amies; l'important était le maintien de leurs droits. Donc, dans cette mesure, je pense qu'une fois passé un certain âge, si ces attitudes existent déjà, il est deux fois plus difficile de les modifier.

Personnellement, je ne doute pas un instant que les médias de masse modifient le comportement. Ils font évoluer les attitudes, ils modifient les comportements. Nous sommes des imitateurs. Je suis persuadée que la génération d'adolescents soumis à la pornographie diffusée par la télévision payante pensera que c'est ainsi que les femmes et les filles doivent être traitées. C'est très grave.

Mme Cossitt: Ils sont donc désensibilisés, tout comme les adultes qui regardent ce genre de choses.

Mme Wiggins: Oui. Je dirais que c'est encore plus fort chez les adolescents.

Mme Cossitt: Oui.

Mme Wiggins: Je pense que les adultes mâles des générations précédentes n'étaient pas exposés d'une manière aussi constante, à un âge aussi jeune, à ce genre de pornographie. Quand ils y étaient exposés, ils étaient peut-être déjà en mesure de faire la distinction entre le monde de l'imagination et de la pornographie et la manière dont ils se comportaient avec leurs femmes ou leurs petites amies. Nous pensons que l'adolescent qui commence à regarder ce genre de choses à 11, 12 ou 13 ans ne sera pas en mesure de différencier entre l'imaginaire et la réalité.

Mme Cossitt: D'accord. Vous avez parlé de modifications à la Loi sur la radiodiffusion et vous avez parlé de révocation de permis en cas de violation des règlements. Quelle serait la procédure, selon vous? Révoquer ces permis serait-il trop sévère ou pas assez sévère? Combien d'abus devrait-il être commis avant que la révocation ait lieu? Devrait-il y avoir des amendes? J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Mme Wiggins: Je crois que le C.R.T.C. doit écouter le public avec plus de diligence. Je crois que 8,000 lettres ont été

[Text]

directed directly to the CRTC. If 8,000 letters from Canadians cannot make them take a look at it and do something about it, I think that is really unfortunate for an agency that is supposed to be protecting the public interest.

I think the CRTC must be mandated to respond directly to consumer complaints, complaints of the public, of pay television subscribers or whatever. I think that that is one way of monitoring it. Hopefully, organizations such as ours will continue to encourage people to write in. But it is very difficult when you ask people to write in about this issue, this issue, this issue, and nothing happens. People do get discouraged.

I would think because this particular area of trying to define exactly what is and is not sexually abusive programming is so difficult, perhaps for an interim period of time, maybe two or three years, there could be a monitoring service attached to the CRTC. People who currently work at the CRTC could do this, or an agency or some group could be hired to do the monitoring.

• 1605

I think that is something that could work until people in the industry begin to see that sexually abusive programming, one, will not be tolerated and, two, this is basically and generally what does constitute sexually abusive programming.

Mrs. Cossitt: So what you are suggesting then is some sort of regulatory body or possibly some have suggested a possibility of some sort of censorship board being set up, with members both from the CRTC and the public sector involved. Is this a possibility in your view?

Ms Wiggins: I would not exactly call it a censor board. I have difficulty with censor boards in that they clean up the films for the people who have produced them. I would prefer to see all types of censor boards as indicating to the company or the film maker or producer or whatever that in their opinion this is obscene and if they want to continue and show this, there is no question that, say, for example in Ontario, it will be charged, or that the CRTC will consider that an infraction of sexually abusive programming and once it has been determined how many times this is repeated, then the revocation of licence would take place.

Mrs. Cossitt: Has CCAMP objected to or objects now to any specific programs or films which we may use as examples, one pay-TV and CRTC come before this subcommittee?

Ms Wiggins: Definitely. The ones that were mentioned in here, *Vanessa*, in my opinion is a hard core pornographic film. It states right in it that it is instinctive in women to enjoy pain, that their sexual experience is enhanced by that. That was shown on, I believe, *Premier Choix*. I do not think it has been shown on First Choice on the English station yet. *The Cheerleaders*, to me, is a particular offensive film. It deals with young children, teenagers, early high school. The whole point

[Translation]

envoyées directement au C.R.T.C. Si 8,000 lettres envoyées par des Canadiens ne l'incitent pas à réfléchir à faire quelque chose, je trouve cela vraiment malheureux de la part d'une agence qui est censée protéger l'intérêt public.

Le C.R.T.C. doit avoir le mandat de répondre directement aux plaintes des consommateurs, aux plaintes du public, des abonnés de la télévision payante, etc. C'est une des manières d'exercer une surveillance. Il est à espérer que des organisations telles que la nôtre continueront à encourager la population à écrire. Cependant, il est très difficile de demander à ces gens d'écrire, d'écrire encore et toujours, sans résultat. Ils se découragent.

Définir avec précision ce qui constitue ou non une émission à tendance sexuelle abusive étant si difficile, on pourrait peut-être, pendant une période transitoire de deux ou trois ans, rattacher au C.R.T.C. un service de surveillance. Ceux qui travaillent actuellement pour le C.R.T.C. pourraient le faire, ou bien une agence ou un groupe pourrait être chargé de cette surveillance.

Je crois que cela pourrait fonctionner jusqu'à ce que les gens travaillant au sein de l'industrie même se rendent compte que la programmation comportant des pratiques sexuelles abusives ne sera d'abord pas tolérée, puis passera pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une programmation dépeignant des pratiques sexuelles abusives.

Mme Cossitt: Vous proposez donc la création d'une espèce d'organisme de réglementation ou, comme certains autres, d'une espèce de bureau de censure, dont les membres proviendraient du C.R.T.C. et du public. Cela vous paraît-il possible?

Mme Wiggins: Je ne l'appellerais pas vraiment un bureau de censure. De toute façon, j'ai quelques réticences à l'endroit de ce genre d'organismes, étant donné qu'ils expurgent les films à la place de ceux qui les ont produits. Je préférerais que de tels organismes laissent savoir à l'entreprise ou aux cinéastes, ou encore aux producteurs, que, d'après leurs membres, il s'agit d'un produit obscène, et que si l'on insiste pour le montrer, il y aura des poursuites, comme par exemple l'Ontario, ou encore le C.R.T.C., considérera la diffusion comme une infraction liée à la programmation sexuellement abusive, auquel cas, si l'infraction est répétée, il y aura retrait du permis.

Mme Cossitt: La C.C.A.M.P. s'est-elle opposée, ou s'oppose-t-elle encore, à la diffusion de programmes ou de films précis, que nous pourrions citer en exemple lorsque les compagnies de télévision payante et le C.R.T.C. témoigneront devant nous?

Mme Wiggins: Certainement. Si je me reporte à ceux qui ont été mentionnés dans notre document, «*Vanessa*» me paraît être un film très explicitement pornographique. Il s'en dégage clairement l'idée que les femmes prennent instinctivement plaisir à la douleur et que leur expérience sexuelle s'en trouve rehaussée. Je crois qu'il a été diffusé sur la chaîne Premier Choix, mais pas encore sur son pendant anglais, c'est-à-dire *First Choice*. Le film *Cheerleaders*, me paraît aussi particulièrement

[Texte]

of the film is that it is a disgrace to have reached the age of 15 and still be a virgin, and basically in order to become a member of the cheerleading team you have to lose your virginity, and this young girl is just in depression because she has not lost her virginity yet and she allows herself to be gang molested in the locker room of the boy's football team as an initiation right, and if the coach had not come along, the presumption is that she probably would have been gang raped as well. There is also a suggestion of incest in this film. There is a party for the students and the father of one of the children comes downstairs and begins to fondle and kiss one of the teenagers. He walks into another room and sees his daughter making out with someone her age and flies off the handle; the implication being if it is someone else's daughter, it is okay to have sex with a child, but if it is your own it is not.

I think that the things like *Playboy* and the *Playmate Playoffs* and some of the Friday night *Playboy* programming is objectionable, not because it is hard core pornography, but because of the trivialization of women as people. Their personhood is non-existent. Their integrity or dignity is totally non-existent. They are human beings that have no more intelligence than to want to roll around in mud and play, and I think that in trying to determine what is wrong with that kind of programming, if you were to ask a number of men in Canada if they thought that their dignity would be maintained if they were put in the same positions, could they truly say that this represents a dignified man, I am sure the answer would have to be, no. And, I think the thing is is that men have been defining their own image all the time and they have also been defining women's images, and women are now saying, I am sorry, but this is not the image of a dignified woman as I perceive it, as we perceive it, and I think a fairly large number of women in Canada are saying exactly that.

• 1610

I think men have to understand that we have the right to define our image, both as a sexual person and as a non-sexual person as well.

Mrs. Cossitt: It really becomes an attitudinal problem, and although we can bring in regulations, it is still something that the attitude of both men and women have to change.

Ms Wiggins: Absolutely.

The Chairman: Thank you, Mrs. Cossitt.

Mr. Sargeant.

Mr. Sargeant: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to also welcome Ms Wiggins and thank her and compliment her on the brief she has presented here today.

I am just sitting in for the first time for my colleague, Lynn McDonald, who is away ill this week, and I must admit that

[Traduction]

rement répugnant. Il porte sur de jeunes enfants, ou plutôt de jeunes adolescents qui commencent leur secondaire. L'idée de force sous-tendant ce film, c'est qu'il est honteux d'être encore vierge à 15 ans, et que pour devenir meneuse de claque, il faut perdre sa virginité. On y montre donc une jeune fille tout à fait déprimée parce qu'elle est encore vierge, et on la voit se faire molester par un groupe, dans le vestiaire de l'équipe de football des garçons, et ce, comme si cela était un droit normal dans le cadre des activités d'initiation; d'ailleurs, si l'entraîneur n'était pas arrivé, on peut supposer que la fille aurait probablement subi en plus un viol collectif. Par ailleurs, l'inceste affleure également dans ce film. En effet, lors d'une fête d'étudiants, le père d'une des adolescentes descend et se met à caresser et à embrasser l'une des jeunes filles. Il entre ensuite dans une autre pièce, et à la vue de sa fille dans les bras de quelqu'un de son âge, il pique une crise de rage. Ce qui est sous-entendu par cette scène, c'est que c'est bien de s'amuser avec la fille de quelqu'un d'autre, c'est-à-dire avec une enfant, mais que ce n'est pas acceptable pour sa propre enfant.

Je crois que certaines des émissions produites par *Playboy*, comme les concours entre femmes appelés *Playmate Playoffs* et les émissions du vendredi soir, sont inacceptables, non pas parce qu'il s'agit d'émissions explicitement pornographiques, mais parce qu'on y réduit la femme au rang d'objet très banal. Elle n'y existe pas en tant que personne, son intégrité et sa dignité ont tout à fait disparu. Les femmes qu'on nous montre ont juste assez d'intelligence pour se rouler par terre et jouer dans la boue, et si on demandait à quelques hommes au Canada si, mis dans la même situation, leur dignité d'êtres humains resterait toujours apparente, je suis sûre qu'ils répondraient non, et c'est cela qui montre en quoi ce genre d'émissions est inacceptable. Le problème tient au fait que ce sont toujours les hommes qui définissent l'homme et la femme et qui choisissent les images correspondant à cette définition; or, aujourd'hui, les femmes leur font savoir que d'après elles, certaines images ne correspondent pas à l'idée qu'elles se font de la dignité de la femme; je crois d'ailleurs qu'un très grand nombre de femmes canadiennes expriment cet avis.

Je crois que les hommes doivent comprendre que nous avons le droit de choisir notre propre image, à la fois pour les aspects sexués et non sexués de notre personne.

Mme Cossitt: C'est donc un problème d'attitude, et même si nous pouvons adopter des règlements, il demeure qu'il faut faire évoluer les attitudes des hommes et des femmes.

Mme Wiggins: Tout à fait.

Le président: Merci madame Cossitt.

Monsieur Sargeant.

M. Sargeant: Merci, monsieur le président.

Je tiens à mon tour à souhaiter la bienvenue à M^{me} Wiggins ainsi qu'à la remercier et à la féliciter de la qualité du mémoire qu'elle nous a présenté.

C'est la première fois que je siège ici, en remplacement de M^{me} Lynn McDonald, qui est malade cette semaine, et je dois

[Text]

this is not one of my areas of expertise, although like most Canadians, at least concerned Canadians, I share a concern about the whole subject of it.

I would just like to ask a few questions. In your brief I had a couple of points. On page 5 there is a line, you say:

It should be the responsibility of the licensee to determine what is considered by the licensing body to be sexually abusive programming.

Later on, when you are talking about cable television, you also state that the onus must be on cable operators to ensure that all programming adheres to the Broadcasting Act, or something to that effect.

I would like you to elaborate a bit on how this would be monitored, what kind of penalties there would be for violation of this Act, or what kind of penalties you would propose. Another concern that I have is that if there is a penalty, if they are to be fined or their licence revoked or whatever, how long is it going to be in the courts? We could end up having this same programming going on for the whole time while it is in courts. Some thoughts about those.

Ms Wiggins: I think to begin with, you first mentioned that we have stated that it is the responsibility of cable operators, broadcasters, pay television companies, to understand what is meant by sexually-abusive programming. I think perhaps one thing the CRTC could do—and I do not really know whether the CRTC would be the best body to do this... but I think that broadcasters are in need of education about what is sexually-abusive programming. It could be the case, for example, that the CRTC or the government sponsor an educational type of program for the broadcast media for anyone who wanted to partake of that. I think that is really important.

I know that if I could just use an example, that video retailers in Ontario who have been charged with carrying abusive video tapes are saying, Well look, we do not know what is obscene in this country, and yet you are charging us, and there is no defence on the basis of ignorance for breaking the law in this country. But I really do in some cases feel sorry for video retailers who really do not know, who may never even have watched the material that they are bringing in.

I think if we are going to demand of people that they adhere to a certain code of behaviour, that the onus is on the government to educate the people as to all the things that are involved with that.

I think we are fairly strong in the penalty area and that is that the licence is taken away. Now I understand that just recently the CRTC lifted the licence of a radio station, and maybe I am not correct in my perception, but is it the case that once the licence is lifted, they cannot continue to air programming until the case has been decided in court. Is that the case?

[Translation]

avouer ne pas m'y connaître beaucoup dans ce domaine même si comme la plupart des Canadiens, tout au moins ceux d'entre eux qui sont vigilants, je suis préoccupé par cela.

J'aimerais donc vous poser quelques questions découlant de votre mémoire. À la page 5, on trouve ce qui suit, et je cite:

Le détenteur de permis devrait avoir la responsabilité d'établir ce qui représente une émission à tendance sexuelle abusive aux yeux de l'organisme d'attribution de ce permis.

Plus loin, au sujet des émissions de télévision distribuées par câble, vous affirmez également que c'est aux câblodistributeurs de veiller à ce que toute la programmation se conforme aux dispositions de la Loi sur la radiodiffusion, ou quelque chose d'approchant.

J'aimerais que vous développiez quelque peu cet aspect de la surveillance, c'est-à-dire que vous précisiez quel genre de sanctions on peut imposer lorsqu'il a transgression des dispositions de cette loi, enfin quel genre de sanctions vous aimeriez voir adopter. A ce sujet, ce qui me préoccupe, dans l'éventualité où l'on imposera des sanctions, par exemple des amendes ou la révocation des permis, c'est le temps que cela prendra devant les tribunaux. En effet, tout le temps que les tribunaux seront saisis de la question, la même programmation continuera à être diffusée. J'aimerais donc savoir ce que vous pensez de cela.

Mme Wiggins: D'abord, vous avez mentionné que nous avons affirmé qu'il revenait aux câblodistributeurs, aux câblodiffuseurs et aux entreprises de télévision payante de comprendre ce qu'on entend par une programmation comportant des tendances sexuelles abusives. A cet égard, l'une des choses que le C.R.T.C. pourrait faire, même si cet organisme n'est peut-être pas le plus indiqué pour assumer ce genre de responsabilités, c'est d'éduquer les diffuseurs car ils ont besoin d'apprendre ce qu'est une programmation dépeignant des tendances sexuelles abusives. Enfin, le C.R.T.C. ou le gouvernement pourrait parrainer la diffusion d'une émission éducative à l'intention des media électroniques qui seraient intéressés. Cela me paraît très important.

A titre d'exemple, les détaillants de bandes vidéo de l'Ontario qui ont été accusés de vendre des bandes ayant un contenu sexuel abusif disent qu'ils ne savent pas ce qui est obscène dans notre pays, qu'à cause de cela on les accuse et qu'ils ne peuvent se défendre en invoquant l'ignorance de la loi. Cela n'empêche que dans certains cas, je sympathise avec ces détaillants de bandes vidéo qui sont vraiment dans l'ignorance, et qui n'ont peut-être jamais visionné le matériel qu'ils tiennent en stock.

A mon avis, si nous demandons aux gens de se conformer à un certain code d'éthique, alors c'est au gouvernement qu'il revient de les éduquer afin qu'ils soient au courant des dispositions de ce code.

Ce que nous recommandons le plus fermement, c'est qu'on retire le permis. Je crois savoir d'ailleurs que le C.R.T.C. vient de prendre cette mesure à l'endroit d'une station de radio, et peut-être que je me trompe, mais lorsqu'une station a perdu son permis, n'est-il pas vrai qu'elle ne peut continuer à diffuser

[Texte]

Mr. Sargeant: I am not really sure. I think in this particular case that you are referring to, is that the one in Quebec City?

Ms Wiggins: Yes.

The Chairman: If I may interject, Mr. Sargeant, it means they just go off the air . . .

Ms Wiggins: That is right.

The Chairman: —until a new hearing is held and someone else is granted a licence.

Ms Wiggins: So if the penalty was to have the licence revoked, you would not have the problem of the programming continuing while it was in court.

• 1615

Lifting a licence may seem like an extremely stern penalty, but I think it is necessary to convince people in the business that they cannot abuse women to make money. It has to be. It is like a strong lesson first, in our opinion.

Mr. Sargeant: That brings up another question. That brings up a number of questions, actually, but one . . . I noticed at the end of the City of Minneapolis by-law you have an asterisk and you have used the noun "women". Is that your qualification or the City of Minneapolis' qualification?

Ms. Wiggins: That is our qualification. The City of Minneapolis did use only the word "women", but our organization feels that men and boys are also victims of pornography. But we used it as "women" because they are the predominant victims.

Mr. Sargeant: In any kind of a regulation or law, I would think we would have to put "persons".

Ms. Wiggins: "Persons"; yes, I would agree.

Mr. Sargeant: A problem I have and I am sure we all run into when we are discussing this in our caucus or privately is how we are going to get a tight enough definition that it cannot be abused by whomever we set up to monitor the broadcasting agencies. I have a fear that—what if we were to put the Ontario Censor Board—and give them the responsibility of being the ones to determine whether or not something is sexually abusive on television? We look at the recent history of the Ontario Censor Board and the fact that they banned such films as *Not A Love Story* and *The Tin Flute*, among others. To prevent that kind of unfair monitoring we would have to have a very tight definition. Do you agree with that? This definition from the City of Minneapolis is the best I have seen so far, in my limited experience in studying this subject. Have you thought of a tight definition?

[Traduction]

avant que la cause n'ait été entendue par les tribunaux? Est-ce bien cela?

M. Sargeant: Je n'en suis pas vraiment sûr. Je crois que vous faites allusion ici à la station de la ville de Québec?

Mme Wiggins: Oui.

Le président: Si vous me permettez d'intervenir ici, monsieur Sargeant, cela signifie que la station ne diffuse tout simplement plus . . .

Mme Wiggins: C'est exact.

Le président: . . . jusqu'à la tenue d'une autre audience et à l'attribution du permis à quelqu'un d'autre.

Mme Wiggins: En conséquence, si la sanction entraînait le retrait du permis, les émissions ne continueraient pas à être diffusées pendant que les tribunaux sont saisis de la cause.

Le retrait d'un permis peut sembler une sanction très sévère, mais elle me paraît nécessaire si on veut convaincre les gens de l'industrie qu'ils ne peuvent abuser des femmes pour réaliser des bénéfices. Il faut procéder ainsi, il s'agit d'abord de donner une dure leçon, à notre avis.

M. Sargeant: Cela nous amène à une autre question, ou plutôt à bon nombre d'autres questions, mais j'aimerais m'arrêter d'abord à l'une d'entre elles . . . j'ai remarqué qu'à la fin du passage produisant l'arrêté municipal de la ville de Minneapolis, vous avez mis un astérisque à côté du substantif «femmes». S'agit-il d'une réserve de votre part ou de la part de la ville de Minneapolis?

Mme Wiggins: C'est de notre part. La ville de Minneapolis a effectivement utilisé uniquement le terme «femmes», mais notre organisation estime que les hommes ou les jeunes garçons sont aussi les victimes de la pornographie. Nous avons tout de même utilisé le terme «femmes» parce que ces dernières en sont les principales victimes.

M. Sargeant: Si nous adoptons un règlement ou une loi, je crois que nous devrions alors utiliser le terme «personnes».

Mme Wiggins: «Personnes»; oui, je suis d'accord.

M. Sargeant: L'un des problèmes auquel nous nous heurtons tous lorsque nous discutons la question, soit au sein de caucus ou en privé est de savoir comment adopter une définition suffisamment précise pour que les organismes de surveillance des entreprises de diffusion que nous créerons n'en abuseront pas. Je crains ce qui peut se passer si nous confions cette responsabilité au bureau de censure de l'Ontario, c'est-à-dire si nous lui donnions la responsabilité de déterminer si telle ou telle émission de télévision a un contenu à tendance sexuellement abusive. Or, si nous nous reportons aux décisions prises ces dernières années par le bureau de censure de l'Ontario, on verra qu'il a interdit des films comme *Not a Love Story* et *Le tambour*, entre autres. Pour empêcher ce genre de surveillance excessive, il faudrait donc que nous disposions d'une définition très précise. Êtes-vous d'accord avec cela? À cet égard, la définition adoptée par la ville de Minneapolis est la meilleure qu'il m'ait été donnée de lire, compte tenu de ma brève

[Text]

Ms. Wiggins: That is a really difficult problem. I guess in law the vaguer the definition, the more difficult it is to obtain a conviction; the tighter the definition, the more loopholes you allow for. It is definitely a problem. One of the problems with the shopping list approach is that if everything has not been thought of, someone will come up with something that does fit any of this but is still just as sexually abusive, yet the law says that that is the only thing you can be convicted on or charged with.

Myself, I think it is important for the Broadcasting Act to have as broad a definition as possible, simply as an aid to broadcasters. Basically I believe the CBC and other cable companies are truly not interested in going into hard-core pornography; really strong sexually abusive programming. However, I think the pay-television companies are, and I think you need a definition such as the Minneapolis by-law, because you could look at any of their programs at any time and five or six of these things would be in the programming you could get them on.

I do not know whether I fully answered your question.

Mr. Sargeant: I think so. I am not sure it is a question that can be fully answered.

Where would you think pornography community standards would best be defined: in the Broadcasting Act, Criminal Code, regulations?

Ms. Wiggins: I am not in favour of determining community standards either. I think it is almost impossible to do. I think it would have to be reviewed so often that you would just get finished doing it once and it would be time to review it again. We do not very often have community standards as a judgment for other types of crimes. We do not really go around the country asking everybody if they still think murder is unacceptable, or robbery, etc. I think that community standards are determined by the response that people who are interested enough to make a response give to the government or to whoever has the power to make a change, such as right now. There are a lot of groups and a lot of women in Canada who are saying to the government: This is not acceptable; it is not acceptable in Canadian homes and it is not acceptable in Canadian stores. That, to me, indicates that a community standard has been passed by, you know, the idea of just let it go, everything goes, freedom of expression, to that extent.

Mr. Sargeant: Okay, I can quite accept that. Then, just taking the definition of pornography, where would you see the

[Translation]

expérience dans ce domaine. Avez-vous envisagé une définition très précise?

Mme Wiggins: C'est un problème vraiment difficile. Je crois que plus la définition figurant dans la Loi est vague, plus il est difficile de faire inculper quelqu'un, mais plus la définition est précise, plus cela permet d'échappatoires. Il y a donc certainement un problème. L'un des problèmes découlant de l'utilisation d'une liste, c'est que si l'on n'a pas tout prévu, quelqu'un trouvera le moyen de présenter une émission échappant à la définition mais qui n'en demeure pas moins sexuellement abusive. Or, la loi affirme que ce n'est qu'en vertu de cette définition qu'on peut être inculqué ou accusé.

Pour ma part, j'estime qu'il est important d'adopter la définition la plus large possible dans le cadre de la Loi sur la radiodiffusion, tout simplement pour la gouverne des radiodiffuseurs. A mon avis, Radio-Canada et les cablodiffuseurs ne sont pas vraiment intéressés à se lancer dans la pornographie explicite, c'est-à-dire dont la diffusion d'émissions à contenu sexuel fortement abusif. Ce n'est toutefois pas le cas des entreprises de télévision payante, et c'est pour cela qu'on a besoin d'une définition comme celle adoptée par la ville de Minneapolis parce que si l'on regardait n'importe laquelle de leurs émissions à n'importe quel moment, on se rendrait compte que 5 ou 6 de leurs éléments correspondraient à ce qui est visé par la définition.

J'ignore si j'ai répondu de façon satisfaisante à votre question.

M. Sargeant: Oui. De toute façon, je ne suis pas sûr qu'on puisse répondre de façon exhaustive à cette question.

D'après vous, dans quel texte importe-t-il le plus de définir les normes de la collectivité en matière de pornographie: dans la Loi sur la radiodiffusion, le Code criminel, les règlements?

Mme Wiggins: Je ne suis pas favorable à ce qu'on établisse ces normes communautaires car cela me paraît quasi impossible. À mon avis, il faudrait les réexaminer tellement souvent, qu'on serait constamment en train de recommencer. Nous ne nous reportons pas très souvent aux normes de la collectivité pour juger d'autres genres de crime. Nous ne demandons pas aux citoyens de notre pays si le meurtre ou le vol leur paraissent encore inacceptables. Les normes communautaires sont établies en fonction de la réponse que fournissent ceux qui s'intéressent suffisamment à la question pour communiquer avec le gouvernement ou avec quiconque a le pouvoir de modifier les choses, comme c'est le cas maintenant. À l'heure actuelle, bon nombre de groupes canadiens et de femmes de notre pays disent au gouvernement que la situation est inacceptable, que cet état de fait est inacceptable dans les foyers canadiens ainsi que dans les commerces. Il me semble donc qu'on a négligé ici une norme communautaire, au profit d'une attitude de laisser-aller, d'après laquelle tout est acceptable, au nom de la liberté d'expression.

• 1620

M. Sargeant: C'est bien, cela me paraît juste. Pour revenir maintenant à la définition de la pornographie, où conviendrait-

[Texte]

best place to put that definition, in the Broadcasting Act, the Criminal Code, regulations, all of the above?

Ms Wiggins: It definitely has to be in the Criminal Code and it has to be clear in the Criminal Code, as clear as possible. But I would not suggest a shopping list approach in the Criminal Code. In the Broadcasting Act, I think there should be a definition of sexually abusive programming. I do not know too much about broadcasting acts or acts in general, but I would see that if there is such a thing as an appendix to, there could be background information, lists of this type that could even be made more inclusive than the ones that already are. I do not know whether that is the way things are done or not.

Mr. Sargeant: On page 3, where you have handwritten in:

that the word "sex" be added to the clause protecting human rights on the basis of race, religion, creed.

Would that be sufficient, in your opinion, as an amendment to the Broadcasting Act or should we go further than just that one word?

Ms Wiggins: Well, I think that is the most important thing that has to be in there. There has to be some clause that protects on the basis of human rights. I also think, however, that it is important wherever portrayal of people are mentioned in the Broadcasting Act that this be specifically amended to include women, because it seems to me that in a number of cases persons are not meant to include women a lot of the time, or it is not taken to be that way. I think there are other things that have to go along with it. Certainly all the things that this brief mentioned about the CRTC are important to work toward, because they are the ones who are going to in fact implement the Broadcasting Act basically.

Mr. Sargeant: Are you saying that wherever it talks about persons it should be men and women rather than just persons, or does it now say men?

Ms Wiggins: No, I do not think it says men. I guess what I really meant was that it must be in the Broadcasting Act that broadcasters have a responsibility to accurately and effectively portray the image of women that women are saying is the way it is.

Mr. Sargeant: I must admit I was a bit surprised to learn that there is hard core pornography being shown on pay television right now. I watch almost no television myself, and I do not watch anything that might be defined as soft or hard core pornography. How much hard core pornography is being shown on television?

Ms Wiggins: It is a small percentage. I think there are reasons for that, however. I think that because people in Canada have stood up and said we do not want this, that the amount of hard core pornography has been kept to a minimum. I think that if nothing is done in the way of amending

[Traduction]

il davantage d'insérer, dans la loi sur la radiodiffusion, le Code criminel, les règlements ou tous ces textes.

Mme Wiggins: Elle doit certainement figurer dans le Code criminel où elle doit être le plus clair possible. Je ne proposerais toutefois pas l'insertion d'une liste dans ces mêmes codes. Pour ce qui est de la loi sur la radiodiffusion, je crois qu'elle devrait comporter une définition de ce qu'est la programmation à tendance sexuelle abusive. Je ne suis pas tellement au courant du contenu des lois relatives à la radiodiffusion ou des lois en général, mais si elles contiennent des annexes, on pourrait y ajouter des renseignements généraux, et des listes qui pourraient être encore plus longues que celles dont nous disposons déjà. J'ignore cependant si c'est ainsi que se font les choses.

M. Sargeant: À la page 3, vous avez écrit à la main ce qui suit, je cite:

que le terme «sexe» soit inséré dans l'article destiné à protéger les droits de la personne sans égard à la race, la religion et la croyance.

A votre avis, suffirait-il de modifier la loi sur la radiodiffusion en ce sens ou faudrait-il aller plus loin que d'ajouter simplement ce terme?

Mme Wiggins: Eh bien, je crois que c'est ce qu'il y a de plus important. Il faut en effet se doter d'un article protégeant les citoyens en se fondant sur les lois de la personne. Par ailleurs, chaque fois que la loi sur la radiodiffusion mentionne le fait de montrer des personnes, il faut en modifier le libellé de telle sorte qu'on mentionne explicitement la femme car il me semble que dans nombre de cas, le terme personne n'englobe pas toujours la femme, ou n'est pas interprété comme l'englobant. Il y a donc autre chose à faire en même temps. Toutes les mesures mentionnées dans votre mémoire au sujet du C.R.T.C. sont importantes à prendre car c'est cet organisme qui en fait fera exécuter la loi sur la radiodiffusion.

M. Sargeant: Voulez-vous dire que chaque fois qu'on parlera de personnes dans la loi, il faudra préciser qu'il s'agit d'hommes et de femmes plutôt que d'utiliser seulement le terme personne, ou se sert-on maintenant du terme homme?

Mme Wiggins: Non, je ne crois pas qu'on trouve le terme homme dans le libellé. Ce que je voulais vraiment dire, c'est que la loi sur la radiodiffusion doit préciser que les radios et télédiffuseurs ont la responsabilité de donner une image exacte et fidèle de la femme, qui soit conforme à ce que les femmes disent d'elles-mêmes.

M. Sargeant: J'avoue avoir été plutôt étonné d'apprendre que les chaînes de télévision à péage diffusent présentement des émissions à caractère pornographique très explicite. Je ne regarde à peu près pas d'émissions de télévision moi-même, et je ne regarde rien qui se rapproche de près ou de loin à la pornographie suggestive ou à la pornographie très explicite. Quelle quantité de cette dernière montre-t-on à la télévision?

Mme Wiggins: Cela correspond à une faible proportion des émissions. Je crois cependant qu'il y a des raisons à cela. À mon avis, étant donné que la population canadienne a protesté fermement qu'elle ne voulait pas ce genre d'émissions, on a limité la quantité à un minimum. Cependant, si l'on ne modifie

[Text]

the Criminal Code or the Broadcasting Act or the pay television regulations, within a very short period of time that percentage will increase to become perhaps a greater part of the programming. I think that right now they are keeping it to the very early hours of the morning. I think that without some protection in pay television regulations or the Broadcasting Act that will change; it will creep into the earlier viewing hours. I think we can only look to what has happened in the States in terms of pay television.

• 1625

Mr. Sargeant: Is there a lot of hard core pornography shown on pay TV in the States?

Ms Wiggins: Yes. There are pay television companies in the States that broadcast pornography 24 hours a day.

Mr. Sargeant: What would you define as the difference between hard core and soft core?

Ms Wiggins: I would say that hard core pornography usually contains violence, where there would be whippings, rapes, coercion, extreme domination; whereas soft core pornography may be more just explicit sex but with still the woman's being used rather than partaking.

Mr. Sargeant: Like this *Playboy* stuff, that would be soft core or silliness, or what?

Ms Wiggins: Some of the *Playboy* things, yes. The *Playmates Playoffs* you would have to consider soft core pornography by that definition. I am not convinced that there is really any less harm done to women and children, or females in general, by hard core pornography rather than soft core. I think the damage that is done to women and the maintaining of the present attitudes towards women in society is equally bad in both cases, hard and soft core.

Mr. Sargeant: I would agree.

I think that is all I have for now, Mr. Chairman. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Sargeant.

We have been joined by my colleague representing the Liberal side, Jack Burghardt. However, I would like to ask one or two questions, or make a couple of observations from the Chair, if I may. One of the things that I am hoping, and I think we all hope is happening, is that groups such as yours also have or will appear before the Fraser Commission. Has that happened, or will it happen?

Ms Wiggins: We have.

The Chairman: I think in your brief you help to underline the fact that the Broadcasting Act can only take care of a portion of the problems of pornography, but there has been a heightened awareness of the cancerous effect of pornography in general in the country. You have mentioned 8,000 letters and I can appreciate that the frustration of who is reading and who is listening may be there. I think a committee such as this

[Translation]

pas le Code criminel, ni la loi sur la radiodiffusion ni encore les règlements concernant la télévision payante, d'ici très peu de temps, la proportion de ces émissions augmentera. Je crois qu'à l'heure actuelle elles sont diffusées à la fin de la nuit. Cependant, sans une forme quelconque de protection, c'est-à-dire une modification des règlements relatifs à la télévision à péage ou de la loi sur la radiodiffusion, cela va évoluer et ces émissions seront diffusées plus tôt en soirée. ON n'a qu'à regarder ce qui s'est passé aux États-Unis dans le domaine de la télévision payante.

M. Sargeant: Est-ce que les stations de télévision payante des États-Unis projettent beaucoup de films pornographiques?

Mme Wiggins: Oui. Aux États-Unis, il y a des sociétés de télévision payante qui projettent des films pornographiques 24 heures sur 24.

M. Sargeant: Quelle est, d'après vous, la distinction entre film érotique et film pornographique?

Mme Wiggins: Les films pornographiques, à mon avis, se caractérisent par leur violence: on y use de force, voire de contrainte; on y présente des flagellations, des viols, alors que les films érotiques tendent plutôt à être graveleux, mais la femme y sert de jouet plutôt qu'elle ne participe.

M. Sargeant: Alors, une revue comme *Play Boy*, la qualifieriez-vous d'érotique, ou de polissonnerie?

Mme Wiggins: Certaines des choses publiées par *Play Boy* se classeraient certainement dans cette catégorie. C'est ainsi que d'après cette définition, les *Playmates Payoffs* doivent être considérés comme érotiques. Il reste à prouver, à mes yeux, que l'érotisme est moins pernicieux pour les femmes et les enfants, pour le sexe féminin en général, que la pornographie. Je crois que dans l'un et l'autre cas, leur action est malfaisante pour les femmes et contribue à perpétuer les attitudes actuelles envers elles.

M. Sargeant: Je suis bien d'accord avec vous.

C'est tout ce que j'avais à demander pour le moment, monsieur le président. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Sargeant.

M. Jack Burghardt, mon collègue libéral, vient d'arriver, mais si vous le permettez, j'aimerais poser une ou deux questions, ou faire certaines observations en tant que président. Ce que j'espère entre autres—et cet espoir est partagé par nous tous, je crois—c'est que des groupes comme le vôtre comparaitront également devant la Commission Fraser. Allez-vous le faire, ou est-ce déjà fait?

Mme Wiggins: C'est fait.

Le président: Vous faites ressortir, dans votre mémoire, que la Loi sur la radiodiffusion ne peut traiter que d'une partie des problèmes de la pornographie. Mais on constate une sensibilisation de l'opinion générale à la contagion qu'exerce la pornographie dans le pays. Vous avez parlé de 8,000 lettres que vous avez reçues, lettres où se manifeste l'indignation des lecteurs ou des auditeurs. Un comité comme le nôtre concrétise

[Texte]

is proof positive that there is a concern and that it has become a more concerted concern.

In your submission you indicated the difficulties with what we are trying to accomplish. You indicate, for instance, the difficulty or the notion that the cable operator should be responsible for the programming that is disseminated. I just wonder how you would propose the cable operator would deal with the problem of taking something in progress and in effect having to make an instantaneous judgment at 1 o'clock in the morning that this is not acceptable. Do you have any suggestions you could make as to how that particular kind of problem could be dealt with?

Ms Wiggins: I would like to ask a question, then, if I could. A cable operator generally would know from whom they were receiving the signal. Do you know whether or not they have any advance information as to what programs will be coming through this week, or is the signal just open and it comes through?

The Chairman: They would have general television listings, perhaps some general background on a great deal of programming that would be coming from a number of sources, depending upon how many signals. They would not have access to the viewing, for instance, of *O* in advance. What you are suggesting in that, then, I take it, is that some device be found to pre-audition that which they will be putting out. Otherwise the cable operator—I am not trying to be a devil's advocate here, I am just explaining one portion of the problem—then is faced with the problem of a situation of who makes that decision in progress, because it is an after the fact situation type of thing. I am just wondering if you would want to give your commission and us, as legislators, any direction in that area.

• 1630

Ms Wiggins: One of the reasons we put in that recommendation is that we felt the cable operator was very much like the retailer, a person who gets the material from the distributor and basically has a choice as to whether or not to retail it. It certainly would be very difficult if the cable operator had absolutely no access to "program content" much before the program was to be put on air.

I would think, then, there would have to be a way a cable operator could access program content ahead of time through a written list or a written guide such as you get in the *TV Guide*, what is going to be on this week, maybe ratings which are put forth by the originator. I think I really do not know enough about cable operations to know how close the dealings are which they have with the people who give them the signals in the first place.

The Chairman: It relates, too, to the general problem—and you bring that up in your brief—about the monitoring process. I believe you suggested that, for a trial period at least, the CRTC provide such a process. Therefore, you are looking at something which is very broad. I do not want to make the problem broader than it is, but just for the record, to state that, regarding a station in a small community in northwestern Ontario to which the CRTC would not normally have access,

[Traduction]

à mon avis le mouvement d'opinion qui s'est dessiné et lui permet de s'exprimer.

Vous avez montré, dans votre mémoire, les difficultés de la tâche que nous avons entreprise, par exemple la difficulté à rendre les télédistributeurs responsables des émissions qu'il diffuse. Que proposeriez-vous qu'il fasse, par exemple, dans le cas d'un film qui est déjà en projection, s'il doit décider, par exemple au milieu de la nuit, que ce film dépasse les limites admises. Quel serait votre conseil dans un cas pareil?

Mme Wiggins: Permettez-moi de poser une question. Le télédistributeur sait généralement d'où proviennent les signaux. Savez-vous s'il est informé à l'avance des programmes qui seront diffusés au cours de la semaine, ou se contente-t-il simplement de transmettre le signal?

Le président: Les télédistributeurs reçoivent des listages, ainsi qu'une idée générale du contenu d'une grande partie des programmes émanant de différentes sources, selon le nombre des signaux. Mais ils ne peuvent se faire projeter en avance un film comme *O*, par exemple. Ce que vous proposez donc, si je vous comprends bien, c'est qu'ils puissent avoir une avant-première de leurs émissions, faute de quoi le télédistributeur—je ne veux pas me faire l'avocat du diable, mais j'essaie simplement de vous faire comprendre la situation—se trouve en demeure de prendre une décision pendant que la projection est en cours, car ce n'est qu'*a posteriori* qu'il peut en décider. Quelle direction aimeriez-vous nous voir prendre, en tant que législateurs?

Mme Wiggins: Si nous avons formulé cette recommandation, l'une des raisons en est que le télédistributeur nous apparaît être dans une situation très similaire à celle du détaillant, en ce sens qu'il reçoit la matière du distributeur et est en mesure de décider s'il la met ou non en vente. Mais si le télédistributeur ignore totalement le contenu du programme qu'il va émettre, cela complique beaucoup les choses.

Il devrait donc y avoir un moyen pour le télédistributeur, de s'informer d'avance du contenu du programme soit au moyen d'une liste écrite, *TV Guide*, afin de savoir quelles seront les projections de la semaine, ainsi que, le cas échéant, un classement en catégories. Je suis insuffisamment informé de la façon dont fonctionne la retransmission sur câble et ne connais donc pas les relations qui existent entre les émetteurs et les récepteurs de signaux.

Le président: C'est également lié, comme vous le montrez dans votre mémoire, au problème plus général, à savoir le processus de surveillance, de suivi. Vous avez proposé, je crois, que le C.R.T.C. assure ce service, tout au moins pendant une période d'essai, et vous prévoyez donc la question sous un aspect très général. Je ne veux pas élargir encore la portée du problème, mais je voudrais simplement mentionner, aux fins du compte rendu, que si le télédistributeur décidait de projeter

[Text]

if that operator decided to show *The Story of O* or *Vanessa* or something, it would be very . . . unless it were your reaction which triggered some action. So the monitoring process is difficult.

Therefore, I was interested also in some of the thoughts—and it has been expressed by others, I believe—that devices be found to do more at cutting it off at the source. I do not say we give up on this by any means, but we have to look at that aspect of it as well. How do you eliminate it before it is distributed?

I am just making a few observations, with your permission. I thank you for that. But I will let my colleague, Mr. Burghardt, ask a few questions.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I apologize through you to our witness for being late, but I was involved with a news conference regarding some proposed copyright legislation, the tabling of a white paper with which the full Standing Committee on Communications and Culture will have to deal.

Would you have any comments at all regarding making a presentation or making your views known to the entire committee when we look at the white paper on changes to the Copyright Act? Mr. Chairman, perhaps this gets just a little bit off the track of strictly broadcasting, but I am thinking of your total concern of, for example, video cassettes which are available for home use, because this is one area we probably will be looking at from a copyright standpoint. What are your comments regarding video cassettes and the material which is available on the cassettes?

Ms Wiggins: From all the reports which have been coming out, particularly in Toronto, from the police, I guess it is basically a horror story. I think the difficulty lies in the customs regulations or the enforcement of customs regulations in that it is so easy to bring in material from the United States which would be considered obscene by even our current definition in the Criminal Code. I think the most important thing is to do something about the customs, to tighten up the regulations, the practices and procedures at the customs. People can bring in videotapes almost any way. By the time they are apprehended, if they ever are, copies have been made and sold, either under the counter or over the counter, etc. I think it is important that videotapes come under the jurisdiction of the censor board, with the qualification, I believe now, that when a film is censored the producer has 60 days in which to make changes and to get the film cleaned up. With the case of video cassettes in particular, this could be copied thousands of times over again. I would prefer to see the 60 day period eliminated. It is a massive problem. I think it is probably the next problem our coalition is going to take a serious look at.

• 1635

Mr. Burghardt: I wonder whether you would have any comments regarding the Canadian film industry. I am sure you are well aware that ACTRA, which is the union represent-

[Translation]

un film comme *Histoire d'O* ou *Vanessa* sur une petite station locale de l'Ontario du nord-ouest à laquelle le C.R.T.C. n'a normalement pas accès, ce serait très . . . à moins que ce ne soit votre réaction qui mettrait les choses en branle. Cette surveillance continue est donc difficile.

C'est pourquoi certaines de vos réflexions—et vous n'avez pas été la seule à les faire—m'ont intéressé, à savoir qu'il faudrait faire davantage pour exercer une action à la source. Nous ne voulons pas nous laisser rebuter par cette difficulté, mais nous voulons également étudier cette possibilité. Comment écarter des films avant leur diffusion?

Je me suis livré à de simples réflexions, puisque vous m'y avez autorisé et je vous en remercie, mais je vais maintenant donner la parole à mon collègue, M. Burghardt.

M. Burghardt: Je vous remercie, monsieur le président.

Permettez-moi d'abord de m'excuser de mon retard près de notre témoin: j'assistais à une conférence de presse à propos de la Loi sur les droits d'auteurs, et du dépôt d'un Livre blanc dont le Comité permanent sur les communications et la culture aura également à traiter.

Est-ce que vous envisageriez de présenter un mémoire ou de faire connaître vos positions au comité plénier, lorsque nous examinerons le Livre blanc sur les amendements à apporter à la Loi sur les droits d'auteurs? Monsieur le président, je paraîs peut-être m'écarter de ce qui constitue notre sujet, à savoir la radio et télédiffusion, mais je songe également aux cassettes vidéo, par exemple, prévues pour l'usage privé, car c'est également une question que nous devons probablement examiner du point de vue des droits d'auteurs. Que pensez-vous des cassettes vidéo et de leur contenu?

Mme Wiggins: Après tout ce que nous avons entendu, en particulier de Toronto, et de la police, il y a vraiment de l'abus. C'est le règlement douanier, ou plutôt son application qui cause de telles difficultés, car il est très facile d'importer des États-Unis des cassettes dont le contenu serait jugé obscène même aux termes actuels de la définition du Code criminel. Toute action devrait donc porter en priorité sur les douanes et sur le renforcement de son règlement, de ses pratiques et de ses procédures. Faire entrer des bandes vidéo dans le pays, ne pose pratiquement aucune difficulté; jusqu'à ce que les gens soient arrêtés, à supposer qu'ils le soient jamais, on en a fait des copies qui ont été vendues, soit ouvertement soit clandestinement. Il me paraît important que la commission de censure ait juridiction sur les bandes vidéo, avec une réserve toutefois, à savoir qu'en cas de censure, le réalisateur du film dispose d'un délai de soixante jour pour y faire des changements et l'expurger. En ce qui concerne les cassettes vidéo, en particulier, on pourra de nouveau les reproduire à des milliers d'exemplaires et je préférerais que ce délai ne soit pas accordé. C'est une grave question, et c'est probablement celle à laquelle notre coalition va ensuite s'attaquer.

M. Burghardt: J'aimerais connaître votre opinion sur l'industrie canadienne du film. Vous n'ignorez certainement pas que l'Association des artistes de la télévision et de la radio

[Texte]

ing performers in television and on the stage, is going through a bit of a controversial situation within its own membership. As I am sure you are well aware, the ACTRA union as a whole has passed a resolution, of course, urging its members not to participate in any sort of film production that would give the slightest impact of being pornographic, but within the union itself now, and perhaps this sort of dovetails what Mr. Sargeant was earlier asking about the censorship and freedom of expression, apparently some of the members of the acting community feel they should be allowed to do whatever they feel they can in the matter of performing their professional careers. Would you like to comment on that situation for us, please?

Ms Wiggins: I think that is an unfortunate situation. When ACTRA first came out with their proposal, I know the committee met for a great number of hours before they came out with their final proposal and the members of the committee were extremely proud of it and felt it was a limited form of censorship they as artists could live with. I think the basic premise was that as Canadian artists they did not want to be part of producing pornography, and they wanted to protect Canadian performers from being put in the position of having to do pornography or not have a job. I feel badly that other artists, other people from that community, did not agree with that stance. I understand their desire to protect the freedom of expression that we have in this country to the greatest extent possible; it is a very important freedom, but I also feel that freedom of expression has certainly never meant licence. Even people in the performing and artist communities have to abide by the basis of our freedoms, which is that every individual in society has the right to be perceived with dignity; pornography definitely denies one segment of the society dignity. If limiting freedom of expression means limiting the right to deprive people of their dignity, then so be it; it must be that way, particularly since pornography has been free to flourish. There has been total freedom of expression with regard to pornography for the last 10 years or more. That is why we have the problem we have today. There has not been any limitation, because our laws have not been strong enough. It has crept into our society without people's realizing what exactly is out there. I think, the state of pornography today is a perfect case for some kind of limitation on freedom of expression in that sense.

• 1640

Mr. Burghardt: Mr. Chairman, through you, and just very briefly going through the presentation you have received this afternoon . . .

I notice you are quite critical of the CRTC and what you perceive to be lack of action and also perhaps a change in the CRTC's decisions regarding pay TV regulations. I also want to note that you do support one of the amendments under Bill C-20 of the Broadcasting Act, of which we have had first reading in the House. We are hoping one of these days to get second reading so again we can look at it in this committee, too—the entire committee. But I do notice you are in agreement that Parliament should give the Governor in Council

[Traduction]

canadienne, qui représente les acteurs de la télévision et de la scène, est en proie à des démêlés internes. Vous savez certainement que l'association plénière a adopté une résolution exhortant ses membres à ne collaborer à aucune production cinématographique qui pourrait être tant soit peu taxée de pornographie. Mais au sein de l'association—ceci rejoint peut-être ce que disait tout à l'heure M. Sargeant, à propos de la censure et de la liberté d'expression—certains acteurs considèrent qu'ils devraient, dans l'exercice de leur profession et la poursuite de leur carrière professionnelle, être libres de faire ce qui leur plaît. Quelle est votre opinion là-dessus, s'il vous plaît?

Mme Wiggins: Je crois que c'est une situation regrettable. Je sais qu'avant la publication de sa proposition, le comité de l'Association des artistes de la télévision et de la radio canadienne a délibéré pendant plusieurs heures, et que les membres de ce comité étaient très fiers de cette proposition qui constituait une forme de censure bénigne dont ils pourraient s'accommoder en tant qu'artistes. Ils partaient du principe qu'en tant qu'artistes canadiens, ils ne voulaient pas collaborer à la production d'une oeuvre pornographique et voulaient éviter aux artistes canadiens de se trouver en demeure de choisir entre une participation à une oeuvre pornographique ou le chômage. Je déplore que toute la profession ne se soit ralliée à ce principe. Je comprends que l'on souhaite préserver, dans toute la mesure du possible, la liberté d'expression dont nous jouissons dans ce pays, et qui est très importante, certes, mais la liberté ne devrait pas déboucher sur la licence des moeurs. Les artistes et acteurs, eux aussi, devraient respecter cette liberté fondamentale, à savoir le droit de chaque membre de notre société de paraître dans sa dignité aux yeux d'autrui; or la pornographie est certainement une négation de la dignité d'un des éléments de la société. S'il est nécessaire, pour limiter le droit de priver les autres de leur dignité, d'imposer des contraintes à la liberté d'expression, qu'il en soit ainsi: il faut qu'il en soit ainsi, car la pornographie a connu une prolifération luxuriante. Voilà dix ans ou plus qu'on lui a laissé libre cours, avec la plus totale liberté d'expression, et c'est ce qui nous a valu nos difficultés actuelles. Aucune contrainte ne lui a été imposée en raison de la faiblesse de nos lois et subrepticement, à l'insu de la plupart des gens, elle a envahi notre société. Les choses en sont arrivées au point où tout plaide en faveur d'une limitation, dans ce sens, de la liberté d'expression.

M. Burghardt: Monsieur le président, permettez-moi, après avoir parcouru le mémoire qui vous a été présenté cet après-midi . . .

Je constate que vous critiquez vivement le CRTC et son inertie, et peut-être également une différente orientation dans les décisions de cet organisme à l'encontre de la télévision payante et de sa réglementation. Je constate également que vous êtes en faveur de l'un des amendements au projet de loi C-20 de la Loi sur la radiodiffusion, qui a passé en première lecture à la Chambre. Nous espérons qu'il passera très prochainement en seconde lecture, afin que nous puissions le réexaminer devant le comité plénier. Mais je constate que vous

[Text]

power of direction over the CRTC to hand to the CRTC a particular issue, not necessarily to influence them as to the outcome but at least have it so we could say to the CRTC: Here is a matter we feel you should have a public hearing on and look at. You are in favour of that obviously.

Where you are critical of the CRTC is in the relaxation of some of the regulations, or perceived to be at least, over pay TV licensees. You are aware that the pay TV operators were asked by the CRTC to come up with a set of voluntary guidelines to police and control their own industry, as years ago the Canadian Association of Broadcasters? They have a code of ethics.

You do not feel that pay TV operators can police their operations themselves on a voluntary basis?

Ms. Wiggins: I do not think it is in their interests to do so to my satisfaction as a woman and as someone who is against the inclusion of pornography in pay television because they have stated in the past that adult programming is essential to their financial success. I think if we are serious about eliminating pornography from the broadcast media then you cannot ask a company that has stated it needs that kind of programming to make money to monitor itself.

Mr. Burghardt: Have you made any representation on behalf of your own committee, your coalition, to the CRTC regarding this, or to the pay TV operators?

Ms. Wiggins: We decided not to deal with the pay TV companies because of our position. We originally wrote a letter to the CRTC when they said that they were going to ask the pay TV companies to monitor their response to their guidelines, and then we drafted our own criticism of the guidelines.

Mr. Burghardt: I do not know, Mr. Chairman, whether this question has already been asked. If it has you can stop me.

In other areas of broadcasting—not only film content but actual live content, film footage from a news and public affairs standpoint—there is a lot of violence that goes on... actual violence, the showing of dead bodies, war itself, whatever. Are you concerned about that? Is that abusive to your way of thinking?

Ms. Wiggins: As a non-violent person, certainly I find it difficult to deal with. I think news is certainly different from material that is put over the airwaves as a form of entertainment, something that people are supposed to enjoy and take pleasure from. I think there is a big difference between that, and the kinds of attitudes that could be developed from that portrayal, and news broadcasts in which they are showing actual violence that has occurred.

I think also with newscasting there is often editorial comment... I do not exactly mean editorial comment; I mean

[Translation]

aussi êtes d'opinion que le Parlement devrait donner au gouverneur en conseil le droit de donner des instructions au CRTC sur certaines questions sans vouloir pour autant infléchir ses décisions, mais afin que nous puissions faire savoir au CRTC que sur telle et telle question, il conviendrait qu'on tienne des audiences publiques et que la question soit examinée. Je vois que vous penchez en faveur de cette mesure.

Votre critique du CRTC porte sur le relâchement—ou tout au moins ce qui vous apparaît comme tel, de certains des règlements concernant l'octroi de permis de télévision payante. Vous n'ignorez pas, n'est-ce pas, que le CRTC avait demandé aux télédiffuseurs d'établir de leur propre chef une série de directives visant à assurer l'ordre et la surveillance de leur propre secteur, à l'instar de l'Association canadienne des radiodiffuseurs qui, elle aussi, a un code de déontologie.

Est-ce que vous pensez que les télédiffuseurs ne sont pas capables d'assurer eux-mêmes et de leur plein gré l'ordre dans l'exercice de leur profession?

Mme Wiggins: Je ne crois pas que ce soit dans leur intérêt de le faire, d'une façon qui me satisferait en tant que femme, opposée à la projection de films pornographiques sur les chaînes de télévision payante, car l'Association a toujours affirmé que son succès financier dépendait de la projection de films pour adultes. Si nous voulons vraiment chasser la pornographie des ondes, il est insensé d'en charger une société qui reconnaît qu'elle fait son beurre de ce genre d'émissions.

M. Burghardt: Est-ce que votre comité, votre coalition, s'est adressé directement au CRTC ou aux télédiffuseurs pour leur faire part de votre point de vue?

Mme Wiggins: Compte tenu de la position que nous avons adoptée, nous avons décidé de ne pas nous adresser directement aux sociétés de télédiffusion. Nous avons adressé au CRTC une lettre lorsque ce dernier a annoncé son intention de demander aux télédiffuseurs de respecter ses directives, et nous avons ensuite fait une liste de nos propres critiques de ces directives.

M. Burghardt: Si la question que je vais poser l'a déjà été, monsieur le président, je vous serais reconnaissant de me le faire savoir.

On montre également la violence dans d'autres émissions, pas nécessairement dans des films, mais dans les projections en direct, dans les projections de bulletins d'information et d'actualités et de la violence à cru: les cadavres, la guerre, et caetera. Est-ce que vous vous en préoccupez et y a-t-il abus, d'après vous?

Mme Wiggins: Je suis contre la violence, et à ce titre cela me paraît difficile à admettre. Mais je fais une distinction entre les actualités et ce que nous diffusons pour notre distraction, une distraction qui est proposée pour le plaisir et la diversion des gens. Je vois là une grande différence, et j'en vois une entre le genre de mentalité que pourraient créer de telles émissions et les actualités dans lesquelles on montre la violence telle qu'elle se produit en réalité.

Je pense également que les bulletins d'information présentent très souvent des commentaires de la rédaction... Non, ce

[Texte]

it is a strict statement of the facts, without endorsement of the behaviour shown.

Mr. Burghardt: One final question perhaps, Mr. Chairman.

• 1645

I notice at the end of your brief you suggest

... that the Canadian government take initiative proposing to the United Nations an international convention to prohibit trafficking in pornography.

This is something you suggest should be drafted and presented by Canada to the United Nations. Have you had any sort of relationship with organizations such as yourself, if they do exist, say in the United States, or in any other countries which would be involved with the United Nations?

Ms. Wiggins: Maybe I can do a little politicking here. Our organization has applied for a funding grant to sustain the organization. We think it is very important that we start talking with other countries, groups of women or people who are concerned about this problem in other countries, because it is almost to the point where it is out of control, in the sense—particularly with the satellite dishes and so on, it is almost as though we started talking about the problem seriously too late. We have met some women from the National Organization of Women in the United States whom we are in the process of talking with on a regular basis. This is something that we would like to continue to do, and certainly to have the funds and the time to be able to do this on a larger basis.

Mr. Burghardt: I think, Mr. Chairman, that is a very interesting suggestion, because as the witness has just said, with the use of satellite dishes, as we know, it is not going to be too long before we have 101 signals up there coming from all parts of the world. We in Canada, as I am sure we can all appreciate, can only do so much to regulate, supervise, oversee, our own industry, and would have no jurisdiction, really, in some of these other cases. I would just like to comment that I think it is a very interesting and worthwhile suggestion.

Thank you.

The Chairman: Thank you.

I do not know if there are any other questions. Mr. Sargeant.

Mr. Sargeant: One or two more came up, Mr. Chairman. Thank you.

I am just giving a bit of thought to this question of the role of the CRTC in monitoring the programming on broadcast media, and it just came to mind that the government and the CRTC have long regulated and monitored broadcasting when it comes to Canadian content. So in that vein, we can make a case for the CRTC monitoring television to ensure that people, and women in particular, are not abused on the public air waves.

[Traduction]

n'est pas exactement ce que je veux dire, j'entends par là que les faits sont rapportés tels quels, sans approbation de ce qui est montré.

M. Burghardt: Permettez-moi une dernière question si possible, monsieur le président.

A la fin de votre mémoire, vous proposez:

... que le gouvernement canadien prenne l'initiative de proposer aux Nations Unies une convention internationale interdisant le commerce de la pornographie.

C'est une proposition que vous voudriez voir présentée par le Canada aux Nations Unies. Avez-vous des rapports avec des organismes comme le vôtre s'il en existe, aux États-Unis ou dans d'autres pays, en vue d'une action auprès des Nations Unies?

Mme Wiggins: Je voudrais faire un peu de politique ici. Notre organisme a demandé une subvention en vue de se maintenir. Nous pensons qu'il est très important de commencer à avoir des contacts avec d'autres pays, des groupes de femmes ou de personnes qui s'intéressent à ce problème dans les autres pays, parce que le problème est devenu presque démesuré, avec les antennes paraboliques et tout le reste. Il est presque trop tard pour commencer à l'examiner de façon vraiment sérieuse. Nous avons rencontré des femmes de la *National Organization of Women* aux États-Unis. Nous voulons entretenir un dialogue soutenu avec elles. C'est le genre de chose que nous voudrions faire, mais nous devons avoir les fonds nécessaires.

M. Burghardt: Je pense que c'est une suggestion très intéressante, monsieur le président. Comme le témoin le souligne, il faut compter maintenant avec les antennes paraboliques qui font la liaison avec les satellites. Dans un avenir rapproché, nous pourrions probablement capter jusqu'à 101 signaux provenant de toutes les régions du monde. À partir de notre propre perspective au Canada, nous pouvons réglementer, surveiller, diriger l'industrie dans une certaine mesure, mais nous ne pouvons pas aller plus loin. Et c'est pourquoi je dis que la suggestion du témoin pourrait être très utile.

Merci.

Le président: Merci.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Monsieur Sargeant.

M. Sargeant: Une ou deux encore, si vous le permettez, monsieur le président.

Je songeais à cette question du rôle du CRTC pour ce qui est de la surveillance des émissions des radiodiffuseurs. Je me disais que le gouvernement et le CRTC depuis longtemps réglementent et surveillent les radiodiffuseurs pour ce qui est du contenu canadien. Donc, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher le CRTC de surveiller les émissions télévisées en vue de s'assurer que les femmes et d'autres n'y soient pas traités de façon abusive.

[Text]

Coming out of the report of the CRTC's task force on sexual stereotyping, the radio and television industry was given a couple of years to self-monitor sexual stereotyping. Can you comment on how effective this has been?

Ms. Wiggins: I do not really feel qualified to comment on the effectiveness of this, because our organization has not dealt particularly with sexual stereotyping. From people I have talked to, the general consensus is that the CBC has certainly gone a long way towards developing a positive portrayal of women. I guess I would say that until the company that is going to do the analysis of the changes has reported, there is really not too much to say about that.

Mr. Sargeant: One final question, Mr. Chairman. Women often feel their definitions of pornography and community standards are not the same as men's. How would you like to see women's views brought into this definition that we are trying to find here?

Ms. Wiggins: I think the most important things in the definition for women are probably three things. The degradation is very important. It must be in the definition. Women are saying, this makes me feel degraded; this hurts me; it hurts me to watch it; it would hurt me to have to behave like that.

The second most important thing is the violence that is associated with women, and the perpetuating of the myth that women enjoy pain, like to be raped, etc. I think the violence is the second-most important aspect that must be incorporated into a definition.

The third thing is the power imbalance that is represented in pornography.

• 1650

Women very rarely have power, an equal amount of power; not more power than, but an equal amount of power to the male they are relating to in that particular experience. That is important because women feel that their time is coming; that they want to and should be able to share power equally with men, whether it be in the government, in a job, or in a marital relationship.

Mr. Sargeant: Okay. And how do we ensure that these views, women's views, are accepted in a world that is still largely run by men?

Ms Wiggins: We are just going to have to keep pushing.

Mr. Sargeant: Okay, do that.

The Chairman: Perhaps on that note I can, on behalf of the committee, thank you sincerely for being a great witness this afternoon.

I will tell my colleagues that we will now adjourn, awaiting the call of the Chair, which will probably be Monday afternoon at 3.30 o'clock.

Thank you, Ms Wiggins, very much.

[Translation]

A la suite du rapport du Groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexuels, l'industrie de la radio et de la télévision s'est vu accorder deux ans pour s'autodiscipliner à cet égard. Dans quelle mesure, selon vous, cette directive a-t-elle eu des effets?

Mme Wiggins: Je ne suis pas tellement en mesure d'en parler parce que notre organisme ne s'est pas penché sur la question particulière des stéréotypes sexuels. D'après les conversations que j'ai eues avec d'autres personnes, il semble que la Société Radio-Canada ait beaucoup fait pour donner une image positive des femmes. Mais je suppose qu'il faudra attendre le rapport de l'organisme qui aura été chargé de surveiller l'évolution de la situation pour se prononcer.

M. Sargeant: Une dernière question, monsieur le président. Les femmes ont souvent l'impression que leur définition de la pornographie et leurs normes sociétales ne correspondent pas à celles des hommes. Comment voudriez-vous que le point de vue particulier des femmes soit incorporé dans cette définition que nous essayons d'établir ici?

Mme Wiggins: Il y a trois choses en particulier qui sont importantes pour les femmes dans la définition. Il y a d'abord l'humiliation. Il faut qu'il en soit question dans la définition. Il peut s'agir de quelque chose qui humilie les femmes, qui les blesse, seulement à le voir. Elles ne voudraient pas avoir à se comporter de cette façon.

Le deuxième point a trait à la violence, et au mythe entretenu selon lequel les femmes jouissent lorsqu'elles ont mal, aiment être violées et le reste. La violence est la deuxième chose la plus importante qui doit être mentionnée dans la définition.

La troisième chose est le rapport inégal des forces dans la pornographie.

Les femmes sont très rarement représentées comme de force égale, par rapport au mâle avec lequel elles ont tel ou tel rapport. C'est important parce que les femmes estiment que leur heure est venue. Elles veulent et doivent partager le pouvoir également avec les hommes, que ce soit au niveau du gouvernement, au niveau de leur travail ou au niveau de leur mariage.

M. Sargeant: Comment faire accepter ce point de vue des femmes dans un monde qui est dans une large mesure toujours dirigé par des hommes?

Mme Wiggins: En continuant nos efforts.

M. Sargeant: Je vous invite à le faire.

Le président: Sur cette note optimiste, il ne me reste plus qu'à vous remercier très sincèrement au nom du Comité.

Nous levons maintenant la séance. Nous reprendrons probablement nos travaux lundi à 15h30.

Merci, madame Wiggins.



HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3
Monday, May 7, 1984

Chairman: Jack Masters

CHAMBRE DES COMMUNES

Faculté n. 3

Le lundi 7 mai 1984

Président: Jack Masters

Ministry of Communications and Culture
Ottawa, Ontario K1A 0G8

Minutes of the Sub-Committee of the
Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du
Conseil parlementaire des communications et de la culture

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject matter of certain

Subject matter of certain

WITNESSES:

TÉMOINS:

Ms. Cindy Wigman
Deputy Chief, Women's
Department

Ms. Cindy Wigman
Deputy Chief, Women's
Department

Thirty-second Parliament, 1983-84

Thirty-second Parliament, 1983-84



Canada Post
Postage paid



Postes Canada
Port payé

Book Tariff rate des livres

K1A 0S9 OTTAWA

[7:20]

Coming out of the report of the CRTC's task force on sexual stereotyping, the radio and television industry was given a couple of years to self-monitor sexual stereotyping. Can you comment on how effective this has been?

Ms. Wiggins: I do not really feel qualified to comment on the effectiveness of this, because our organization has not dealt particularly with sexual stereotyping. From people I have talked to, the general consensus is that the CBC has certainly gone a long way towards developing a positive portrayal of women. I guess I would say that until the company that is going to do the analysis of the changes has reported, that is really not too much to say about that.

Mr. Sargeant: One final question, Mr. Chairman. Women often feel their definitions of pornography and community standards are not the same as men's. How would you like to see women's views brought into this definition that we are trying to find here?

Ms. Wiggins: I think the most important things in the definition for women are probably three things. The degradation is very important. It must be in the definition. Women are saying, this makes me feel degraded, this hurts me, it hurts me

The second most important thing is the violence that is associated with women, and the perpetrating of sex acts that women enjoy pain, like to be raped, etc. I think the violence is the second-most important aspect that must be included into a definition.

From the Canadian Coalition Against Media Pornography:
Ms. Cindy Wiggins.

Women very rarely have power, an equal amount of power, not more power than, but an equal amount of power to the male they are relating to in that particular experience. That is important because women feel that their line is wrong; that they want to and should be able to share power equally with men, whether it be in the government, in a job, or in a marital relationship.

Mr. Sargeant: Okay. And how do we ensure that these views, women's views, are accepted in a way that is still largely run by men?

Ms. Wiggins: We are just going to have to keep talking.

Mr. Sargeant: Okay, do you

The Chairman: Perhaps we could have a moment of our experience, thank you extremely for being a part of our afternoon.

I will tell my colleagues that we have a message, that is the call of the Chair, which will probably be repeated after 1:30 o'clock.

Thank you, Ms. Wiggins, very much.

[7:25:10]

À la suite du rapport du groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexuels, l'industrie radio et de la télévision a été accordée deux ans pour surveiller elle-même ses programmes. Pouvez-vous commenter sur l'efficacité de cette mesure?

Mme Wiggins: Je ne me sens pas vraiment qualifiée pour commenter sur l'efficacité de cette mesure, car notre organisation n'a pas traité particulièrement les stéréotypes sexuels. D'après ce que j'ai entendu de la part de personnes que j'ai rencontrées, le consensus général est que le CBC a fait de très bons progrès dans le développement d'une représentation positive des femmes. Je dirais que jusqu'à ce que le rapport de l'organisme qui sera chargé de faire l'analyse des changements ait été publié, on ne peut pas dire grand-chose de plus à ce sujet.

M. Sargeant: Une dernière question, monsieur le président. Les femmes ont souvent l'impression que leur définition de la pornographie et leurs normes sociales ne correspondent pas à celles des hommes. Comment voudriez-vous que le point de vue particulier des femmes soit incorporé dans cette définition que nous essayons d'établir ici?

Mme Wiggins: Il y a trois choses en particulier qui sont importantes pour les femmes dans la définition. Il y a d'abord la dégradation. Il faut qu'il en soit question dans la définition. Il peut s'agir de quelque chose qui humilie les femmes, qui les

Le deuxième point a trait à la violence et au mythe sexuel selon lequel les femmes aiment lorsqu'elles ont mal et doivent être violées et le reste. La violence est la deuxième chose importante qui doit être mentionnée dans la

De la «Canadian Coalition Against Media Pornography»:
M^{me} Cindy Wiggins.

Les femmes sont très rarement représentées comme de force égale, par rapport au mâle avec lequel elles ont tel ou tel rapport. C'est important parce que les femmes veulent que leur heure est venue. Elles veulent et doivent partager le pouvoir également avec les hommes, que ce soit au niveau du gouvernement, au niveau de leur travail ou au niveau de leur mariage.

M. Sargeant: Comment faire accepter ce point de vue des femmes dans un monde qui est dans une large mesure toujours dirigé par des hommes?

Mme Wiggins: En continuant nos efforts.

M. Sargeant: Je vous invite à le faire.

Le président: Sur cette note optimiste, il ne me reste plus qu'à vous remercier très sincèrement au nom du Comité.

Nous levons maintenant la séance. Nous reprendrons probablement nos travaux lundi à 15h30.

Merci, madame Wiggins.

WITNESS—TÉMOIN

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Monday, May 7, 1984

Chairman: Jack Masters

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le lundi 7 mai 1984

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Sexually Abusive Broadcasting

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

CONCERNANT:

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1983-84

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1983-1984

CHAMBRE DES COMMUNES
SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn McDonald
Geoff Scott

HOUSE OF COMMONS
SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 7, 1984

(4)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:40 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Other Member present: Mr. Manly.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witnesses: From Canadian Cable Television Association: Susan E. Cornell, Vice-President, Public Affairs; Louise H. Brownlee, Marketing Co-ordinator.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting.

Susan E. Cornell made an opening statement and, with the witness, answered questions.

On motion of Mr. Burghardt, it was agreed,—That all the evidence received and printed by the Sub-committee be sent to the Fraser Commission on Pornography.

At 5:11 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 7 MAI 1984

(4)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 40, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters, Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Autre député présent: M. Manly.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe et Mildred Morton, attachées de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne de télévision par câble: Susan E. Cornell, vice-présidente, Affaires publiques; Louise H. Brownlee, coordinatrice à la commercialisation.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives.

Susan E. Cornell fait une déclaration préliminaire, puis elle-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Sur motion de M. Burghardt, il est convenu,—Que tous les témoignages entendus et imprimés par le Sous-comité soient communiqués à la Commission Fraser sur la pornographie.

A 17 h 11, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, May 7, 1984

• 1535

The Chairman: Good afternoon. We will call to order the meeting of the Subcommittee on Sexually Abusive Broadcasting.

Today we welcome, from the Canadian Cable Television Association, the vice-president in charge of public affairs, Susan Cornell—welcome... and Louise Brownlee, the marketing co-ordinator. I believe you have a submission to make, first of all. The Official Opposition, I hope, will be along shortly. We have Mr. Manly representing the New Democratic Party, and Mr. Burghardt the Liberal Party.

I will say right off that we are here to gather information, so we are not following a particularly rigid format. We want you to feel free to speak freely, as we will feel free to question you freely.

• 1540

Mr. Manly, this is your first time before this particular committee. We would normally start with the Official Opposition, the Liberal party and so on; we follow that much of the format, but we are not hung up on the time allocation of 10 minutes or 20 minutes. So if you have a question to ask and then wish to pass on, we can come back to you. It is in that spirit that we welcome the witnesses today. Is Ms Cornell going to begin?

Mme Susan E. Cornell (vice-présidente, Affaires publiques, Association canadienne de télévision par câble): Merci, monsieur le président.

Il nous fait grand plaisir de représenter aujourd'hui l'Association canadienne de télévision par câble devant votre Sous-comité.

As you have said, with me today is Louise Brownlee, CCTA's co-ordinator of marketing. I am Susan Cornell, CCTA's Vice-President of Public Affairs.

The Canadian Cable Television Association represents 480 members, 374 of which are cable television licensees from across the country. These active CCTA members serve approximately 96% of all those who subscribe to cable television and that, as you know, is approximately 5.2 million households in Canada or about 60% of all TV households in the country.

CCTA also represents trade and associate members. In those categories you find not only the suppliers of hardware to the industry but also the suppliers of software, such as pay

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 7 mai 1984

Le président: Bon après-midi. La séance du Comité sur les émissions à tendance sexuelle abusive est ouverte.

Aujourd'hui, nous accueillons les représentants de l'Association canadienne de télévision par câble; je tiens à souhaiter la bienvenue à Susan Cornell, vice-présidente, Affaires publiques, ainsi qu'à Louise Brownlee, coordonnatrice à la commercialisation. Si j'ai bien compris, vous avez l'intention de présenter un mémoire. Les députés de l'Opposition officielle qui sont membres du Comité devraient arriver incessamment. M. Manly représente le Nouveau parti démocratique et M. Burghardt le Parti libéral.

Je précise au départ que nous nous réunissons pour recueillir des renseignements; nous ne procédons pas de façon très rigide. Sentez-vous libres de parler librement; nous agirons de même en vous posant nos questions.

Monsieur Manly, c'est la première fois que vous siégez à ce comité. Normalement, je donne d'abord la parole à l'Opposition officielle pour passer ensuite au Parti libéral et ainsi de suite; nous allons respecter cette façon de procéder mais nous n'observerons pas de façon très rigoureuse le temps de parole de 10 ou 20 minutes. Si vous voulez poser une question puis céder la parole à un autre intervenant, nous pourrions revenir à vous. C'est ainsi que nous entendons procéder avec les témoins que nous avons l'honneur d'accueillir aujourd'hui. Madame Cornell veut-elle commencer?

Mrs. Susan E. Cornell (Vice-President, Public Affairs, Canadian Cable Television Association): Thank you, Mr. Chairman.

It is with great pleasure that I appear today on behalf of the Canadian Cable Television Association.

Comme vous l'avez dit, je suis accompagnée aujourd'hui de Louise Brownlee, coordonnatrice à la commercialisation de l'A.C.T.C. Mon nom est Susan Cornell, je suis vice-présidente chargée des affaires publiques de l'A.C.T.C.

L'Association canadienne de télévision par câble représente 480 membres dont 374 sont des entreprises de télédistribution autorisées qui diffusent dans toutes les régions du pays. Ces membres actifs de l'A.C.T.C. comptent parmi leurs clients environ 96 p. 100 des abonnés à la télévision par câble, ce qui représente, comme vous le savez, environ 5.2 millions de ménages au Canada, soit environ 60 p. 100 de toutes les maisons pourvues de téléviseur au pays.

L'A.C.T.C. représente également d'autres personnes qui s'intéressent à ce genre d'activité et des membres associés. Parmi ces deux groupes, figurent non seulement les fournis-

[Texte]

television companies, the NABU network, Broadcast News, etc. These are our trade, not active members.

Before we make any comments on the subject at hand I should first outline the nature of the cable television business and its regulatory framework. Regulated by the CRTC and its cable television regulations, cable television is really a hybrid. Cable's job is to bring a wide variety of signals, both broadcast and non-broadcast, into the home. To offer that variety of choice, cable licensees pick up broadcast signals off air, as well as closed circuit signals, often improving the quality, then organizing that wide variety of signals into a pattern which can be received by home receiving equipment, and by that I mean the television.

On average, each cable company offers about 20 channels, and even where two companies are in one city, they do not necessarily offer the same services from the same sources. Cable companies play no role in determining the content of the programming they pick up, nor do they have advance access to programming, as some of the witnesses appearing before you seem to believe. That is the sole responsibility of the particular program providers involved.

The program providers are, of course, the broadcasters or specialty service operators licensed by the CRTC to provide services. In fact cable licensees are actually prohibited from altering the signals originated by a programming licensee. The only type of programming that cable companies are allowed to do is community channel programming and, in some exceptional circumstances, to provide specially authorized available through cable only services such as the French for Canadians service originated by Rogers Cablesystems in Toronto.

Community programming is not professional programming. It is made by and for members of the local community, usually at their own initiation. That signal is not available off air; it is simply a closed circuit signal available only via cable.

Despite these limitations, in the subscriber's mind, cable licensees are often believed to hold responsibility for the program they deliver. It is not surprising then that cable licensees have been concerned about programming which may be said, by some members of the community, not to meet community standards. I refer not only to pay-TV programming, but to that of traditional broadcast outlets.

The subject was specifically addressed at the November 16 meeting of CCTA's executive committee in 1983. The Executive Committee consists of the Chairman, the Secretary-Treasurer, the president of CCTA, and five regional vice-chairmen representing the five regions across Canada.

[Traduction]

seurs d'équipement de l'industrie, mais aussi les fournisseurs de logiciel, tels que la Société de télévision payante, le réseau NABU, *Broadcast News* . . . Ceux-ci ne sont pas des membres actifs, mais ils s'intéressent également à ce domaine d'activité.

Avant de passer à la question qui est à l'ordre du jour, je tiens d'abord à vous expliquer ce qu'est la télévision par câble et la réglementation à laquelle elle est soumise. Puisqu'elle est régie par le C.R.T.C. et soumise à ses règlements, la télévision par câble est, en quelque sorte, hybride. Son travail consiste à transmettre une grande variété de signaux diffusés ou non dans les foyers. Pour offrir ce genre de service, les entreprises autorisées captent les ondes hertziennes et les signaux en circuit fermé, en améliorant souvent leur qualité, puis en les organisant de sorte qu'elles peuvent être captées par l'équipement récepteur dans les foyers, c'est-à-dire, les téléviseurs.

En moyenne, chaque entreprise de télévision par câble offre 20 canaux; même lorsqu'il y a deux entreprises dans la même ville, celles-ci n'offrent pas nécessairement les mêmes services ou des services qui proviennent des mêmes sources. Les entreprises de télédistribution n'interviennent pas dans le choix du contenu de la programmation qu'elles captent; elles ne peuvent pas non plus voir à l'avance la programmation qu'elles diffusent comme certains de vos témoins semblent le croire. Seuls sont chargés de cette responsabilité les fournisseurs de programmes.

Ces fournisseurs de programmes sont, bien entendu, les télédiffuseurs ou les entreprises qui offrent des services spéciaux autorisées par le C.R.T.C. A vrai dire, les entreprises de câblodistribution autorisées sont sous l'interdiction de modifier les signaux diffusés par ces autres entreprises. Les seules émissions que les sociétés de câblodistribution soient autorisées à réaliser sont celles qui sont diffusées par les réseaux de télévision communautaire; dans certains cas, exceptionnels, elles peuvent transmettre des émissions qu'on ne peut capter que par des services de câblodistribution, par exemple, *French for Canadians*, produit par *Rogers Cablesystems* à Toronto.

Les émissions de télévision communautaire ne sont pas considérées comme étant professionnelles. Il s'agit d'émissions conçues et destinées aux membres de la communauté locale qui en sont généralement chargés. Ces signaux ne sont pas émis par ondes hertziennes; il s'agit tout simplement d'un signal en circuit fermé qui ne peut être transmis que par câble.

Malgré ces restrictions, l'abonné estime souvent que les entreprises de câblodistribution sont responsables des émissions qu'elles transmettent. Il ne faut donc pas s'étonner que les entreprises de télévision par câble s'intéressent aux émissions qui, selon certains membres de la communauté, ne répondent pas aux normes de cette communauté. Par là, je n'entends pas seulement la programmation de la télévision à page, mais aussi celle du réseau de distribution traditionnel.

Nous avons débattu de cette question à la réunion du 16 novembre 1983 du comité exécutif de l'A.C.T.C. Ce comité est constitué d'un président, un secrétaire-trésorier, le président de l'A.C.T.C. et cinq vice-présidents régionaux qui représentent cinq régions du pays.

[Text]

I think I can summarize the committee's position as follows:

One, CCTA agrees to the addition of the clause regarding abusive programs, as worded in Bill C-675, to Section 3 of the Broadcasting Act.

Two, although the cable industry is often viewed to be the responsible party in the eyes of the subscriber, it has no control over the content of service offerings such as pay television or conventional broadcasting. It is clear, however, that neither industry wishes to exhibit programming which may be unlawful.

Three, CCTA aired the subject at its five regional meetings across Canada that same month and has maintained discussions with pay-TV licensees on the subject, particularly regarding the scheduling of adult programming.

• 1545

Four, CCTA encourages pay licensees to ensure, insofar as possible, that public warnings on the content of programs, both through a rating system in guides and on-air promotions as well as through a viewer warning device at the commencement of each program, be utilized.

And five, it is to be remembered that parental locking devices for discretionary services are usually available through the cable company. These lock boxes are small devices which literally lock out programs parents consider undesirable.

Subsequent to that November 1983 meeting, CCTA members pursued the matter of unacceptable programming with pay television licensees, particularly concerning programming with gratuitous or extreme violence as its main theme as well as with scheduling of programming containing explicit sex. It was after this that the CRTC released for comments copies of the self-regulatory code created by the pay television licensees themselves with respect to potentially offensive programming. The code effectively covers these points, and the CCTA Board of Directors specifically supported that code in a resolution adopted at its most recent meeting, March 22.

CCTA members have been very concerned with the debate over this subject. There is a very fine line, we believe, between censorship and the guardianship of moral standards. It may be that some programming on both conventional and pay television is objectionable to some community standards, but who is to define that programming? Who is to draw the line between acceptable and unacceptable programming? We can come precariously close to playing a censorship role to limiting freedom of speech in trying to act on these questions. I often wonder as this debate progresses if one of my own preferred Shakespearean plays would have been censored today, and I am thinking of *The Taming of the Shrew* because of its portrayal of women.

[Translation]

On peut résumer ainsi la politique du Comité:

Premièrement, l'A.C.T.C. appuie la disposition du projet de loi C-675, visant les émissions à tendances sexuelles abusives, qui modifie l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion.

Deuxièmement, même si l'abonné estime souvent que l'entreprise de télédistribution est responsable des émissions, en réalité, celle-ci n'a aucun contrôle sur le contenu des émissions de la télévision à péage ou des émissions traditionnelles. Toutefois, de toute évidence, aucune de ces industries n'a l'intention de transmettre des émissions qui pourraient être illégales.

Troisièmement, l'A.C.T.C. a débattu de cette question lors des cinq réunions régionales tenues le même mois; elle a continué de discuter de cette question avec des entreprises de télévision à péage autorisées; il a été question, notamment, des heures qui conviendraient aux émissions destinées aux adultes.

Quatrièmement, l'association encourage les titulaires d'une licence de télévision à péage à avertir le public, dans toute la mesure du possible, au sujet du contenu des émissions, soit par une évaluation de ces émissions dans les guides et par la publicité en onde, soit par un préavis quelconque aux téléspectateurs au début de chaque émission.

Cinquièmement, rappelons-nous qu'il est généralement possible de se procurer auprès des entreprises de câble des dispositifs de verrouillage à l'usage discrétionnaire des parents; ce sont des petites boîtes de sûreté qui, littéralement, servent à rejeter toute émission jugée indésirable par ceux-ci.

À la suite de leur réunion de novembre 1983, les membres de l'association ont soulevé auprès des détenteurs de licences de télévision à péage la question des émissions inadmissibles, surtout celles dont le thème principal est la violence gratuite ou extrême et celles qui présentent des scènes explicites d'actes sexuels. C'est après coup que le C.R.T.C. a publié—en sollicitant des commentaires—le code d'autoréglementation instauré par les détenteurs de licences de télévision à péage eux-mêmes, code qui porte sur des émissions pouvant être de nature offensante. Comme le code reprend en effet tous ces points, le conseil d'administration de l'Association canadienne de télévision par câble a décidé d'entériner ce code dans une résolution adoptée lors de sa toute dernière réunion, le 22 mars.

Les membres de notre association se sont intéressés de très près au débat qui entoure ce sujet. La distinction entre la censure, d'une part, et la tutelle d'un code moral, d'autre part, nous semble très ténue. Il est possible que certaines émissions présentées à la télévision conventionnelle et à la télévision à péage soient répréhensibles en vertu de certaines normes collectives, mais à qui doit-on demander de définir le contenu des émissions? Qui doit trancher entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas? En tentant de répondre à ces questions, il peut nous arriver de frôler de très près le rôle de celui qui tenterait de limiter ou de censurer la liberté d'expression. Tout au long de ces débats, je me demande souvent si une des pièces de Shakespeare que je préfère, *La mégère apprivoisée*, ne serait pas aujourd'hui censurée, tout simplement à cause de l'image qu'elle donne des femmes.

[Texte]

We have seen the extent of the debate even within the members of one single alliance, ACTRA, which represents performers, some of whom may be involved in some of the questionable productions. Concern about abusive productions led executives of this alliance to make a policy statement against pornographic productions, and this very position caused other respected members of the same alliance to speak out against censorship imposed by their own association in making the policy statement. This is clearly a complex and volatile issue of many facets. In our view the question of censorship is the one most to be feared. I have enough confidence in society that it can choose what is acceptable or unacceptable to it.

The fact is that this is not an issue which touches electronic media alone. It is raised through publishing, magazines, articles, perhaps even comic books, and the video tape business, among other sources of entertainment. A columnist in *The Toronto Star*, Roy Shields, summed up my feelings in an April 28 commentary about television when he spoke out in defence, and I quote:

Of the right of all citizens to freedom of choice in television . . .

He was referring to rules imposed to protect Canada's cultural sovereignty, but the right to choose theory applies to all options. He argues that politicians, bureaucrats and well-meaning public and media leaders do not trust the public; they try to protect the public from itself. He states:

I hold no brief for either the washed or unwashed, but I consider it a basic fundamental right of every citizen to freedom of choice in any medium, whether it be the finest literature or the crassest game show . . . Cultural sovereignty should guarantee the right of all citizens to freedom of choice. It should not just be the right of those who believe themselves enlightened enough to make the choices for others, no matter how unwashed.

I would like to apply this philosophy to the question of pay television, since I believe that is what sparked the airing of this question.

Pay television is a service which no one is obliged to have in his or her home. It is an entirely discretionary service, over and above the already discretionary cable service. Pay television is not a broadcast service. You cannot pick it up off-air with rabbit ears; you can only receive it through cable television. Subscribers are free to choose whether or not they wish to bring pay television into their homes, and only those who want to receive it do.

A good example of the public exercising its freedom to choose in the case of pay-TV is found in the service area of Scarboro Cable Communications, which for those of you who do not know is in the metro Toronto area. That company has

[Traduction]

Nous avons vu à quel point les débats prennent de l'ampleur même au sein d'un groupe, comme l'ACTRA qui regroupe les artistes de la scène, et dont certains ont peut-être déjà participé à des productions douteuses. La préoccupation qu'engendrait la production d'émissions à tendances abusives a justement poussé les dirigeants de cette alliance à émettre un énoncé de politique sur les productions pornographiques, geste qui a en retour entraîné d'autres membres respectés de ce groupe à s'inscrire en faux contre la censure imposée par leur propre association en établissant une politique. C'est visiblement une question complexe, volatile, une question à mille facettes. À nos yeux, c'est contre la censure qu'il faut le plus se prémunir. Mais je suis certaine que notre société saura choisir ce qui est acceptable pour elle et ce qui ne l'est pas.

En fait, ce problème dépasse les médias électroniques. Il touche maintenant le monde de l'édition, les revues, les articles, peut-être même les bandes dessinées, et certainement les vidéocassettes, qui constituent maintes sources de distractions. Un chargé de rubrique du *Toronto Star*, Roy Shields, a fort bien résumé mon opinion dans le commentaire sur la télévision qu'il a publié le 28 avril dernier et dans lequel il a défendu, et je cite:

Le droit de tous les citoyens à choisir ses émissions de télévision . . .

Il parlait en fait des règles imposées afin de protéger la souveraineté culturelle du Canada, mais le droit de choisir doit s'appliquer à toutes les options. Le journaliste prétend que les politiciens, les bureaucrates, le public bien pensant et les dirigeants des médias ne font pas confiance au public et cherchent à le protéger de lui-même. Il dit ceci:

Je ne me bats ni pour les gens éclairés, ni pour ceux qui ne le sont pas; mais il est un droit fondamental que l'on ne peut enlever à chaque citoyen, celui de la liberté de choix, quel que soit l'instrument, qu'il s'agisse de la littérature la plus élégante ou qu'il s'agisse d'un jeu télévision stupide . . . La souveraineté culturelle doit garantir à tous ces citoyens le droit d'exercer son choix en toute liberté. Et je ne parle pas seulement du droit de ceux qui se pensent suffisamment éclairés pour choisir à la place des autres, aussi paumés qu'ils soient.

J'aimerais appliquer cette philosophie à la télévision à péage, puisque c'est ce problème qui a suscité tous ces débats.

La télévision à péage est un service que personne n'est dans l'obligation de faire entrer dans sa maison. C'est un service tout à fait discrétionnaire qui vient s'ajouter au service de câble, discrétionnaire lui aussi. La télévision à péage n'est pas un service de radiotélédiffusion. Il est impossible d'en capter les émissions si l'on n'est pas abonné au service, en utilisant des «oreilles de lapin» par exemple; on ne peut capter ces émissions que si l'on est abonné à la télévision par câble. Les abonnés sont libres de choisir de s'abonner ou non à la télévision à péage. Seuls les abonnés consentants y ont accès.

Il existe un cas qui illustrera bien pour vous la liberté de choix du public face à la télévision à péage: il s'agit du cas de la région desservie par la société *Scarboro Cable Communications* qui, pour ceux qui ne le savent pas, est dans la région du

[Text]

offered both regular pay-TV and a specially edited family version of pay-TV, since its inception in 1983. Scarborough has a total of approximately 13,400 pay-TV subscribers, and yet only a handful of those, not more than 30, have chosen to subscribe to the family version. This reflects what appears to be the national feeling among the country's approximately 500,000 pay-TV subscribers, according to all the market research that has been done to date. Adult programming has not been considered offensive, and it has indeed been one reason many have purchased the service. In fact, Nielsen measurements conducted between February 1 and March 20, 1983, showed that 21% of total pay-TV viewership occurs in the off prime-time hours, from 11.00 p.m. to 2.00 a.m., when adult programming is shown, versus 7% attracted by conventional broadcasters in those same hours.

• 1550

In light of these facts, and because it believes very strongly in self-regulation, the Canadian Cable Television Association's members have supported the pay television licensees' voluntary code. It was particularly pleased by the measures undertaken by the licensees that not only will R-rated programs be appropriately scheduled at times when children are not at home, but that the appropriate warnings will be given, both on air and in the program guides, so that parents can judge which programs they do or do not wish their children to see.

The licensees have also committed to avoid showing programming which features gratuitous violence towards women. We can only leave this exercise in judgment to the licensees, but we have assured them that our members will be forwarding feedback on the programming to pay-TV licensees as appropriate. After all, it is in our best interests to ensure that the programming offered through pay-TV not only meets community standards but achieves a certain popularity.

This association does not support sexually abusive programming. We do support the inclusion of the wording of C-675 in the Broadcasting Act. We believe that programming which is offensive to viewers will generate public reaction, and that is the greatest tool we have in this country to control or eliminate undesirable or unredeeming types of programming. It is the public who should and will decide on the acceptability of programming.

The Chairman: Thank you very much, Miss Cornell.

We will begin with the questioning from the Official Opposition. Mr. Scott has joined us, and I cannot say anything about your being late because I just got here ahead of you; so I will not do that.

We do have one item that, with your indulgence, I would like to get on with. We have discussed, I think—Mr. Manly

[Translation]

Toronto métropolitain. Depuis ses débuts en 1983, cette société offre à ses clients les programmes de télévision à péage ordinaires, de même qu'une version modifiée de sa programmation à l'intention des familles. Scarborough compte environ 13,400 abonnés à la télévision à péage, et pourtant une petite poignée d'entre eux, 30 tout au plus, ont choisi de s'abonner à la version familiale. Ce phénomène semble bien traduire le sentiment national des quelque 500,000 abonnés canadiens, confirmé par toutes les études de marché entreprises jusqu'à ce jour. La programmation pour adultes n'étant pas considérée comme étant de nature offensive, c'est une des raisons pour laquelle bon nombre de gens ont acheté ce service. En fait, d'après l'enquête Nielsen menée entre le 1^{er} février et le 20 mars 1983, 21 p. 100 de tous les téléspectateurs ne regardent pas la télévision aux heures de pointe, c'est-à-dire qu'ils la regardent entre 23 heures et 2 heures, période au cours de laquelle les émissions pour adultes sont diffusées, alors qu'il n'y a que 7 p. 100 de téléspectateurs qui regardent la télévision conventionnelle aux mêmes heures.

C'est à cause de cela, et parce que l'association est une grande adepte de l'autoréglementation, que ses membres ont décidé d'entériner le code volontaire des titulaires de licence de télévision à péage. L'association a été particulièrement satisfaite de la décision des titulaires de diffuser—en toute logique—les émissions à audience restreinte aux heures d'absence des enfants, et d'émettre des avertissements suffisants, en ondes et dans les guides de programmation, pour permettre aux parents de juger des émissions qu'ils laisseront voir à leurs enfants.

Les titulaires se sont également engagés à éviter de diffuser des émissions qui présentent de la violence gratuite à l'égard des femmes. Nous ne pouvons évidemment que nous en remettre au jugement des titulaires, mais nous leur avons assuré que nos membres leur feraient part de leurs réactions sur leurs programmations s'ils le jugeaient approprié. Après tout, il y va de notre intérêt de faire en sorte que la programmation diffusée par la télévision à péage réponde non seulement aux normes de la collectivité, mais obtienne aussi un certain succès.

Notre association n'accepte pas les émissions à tendances sexuelles abusives. Nous entérinons l'inclusion du libellé du projet de loi C-675 à la Loi sur la radiotélédiffusion. Nous pensons que toute émission de nature offensante pour les téléspectateurs engendrera des réactions publiques négatives. C'est là l'instrument le plus utile pour notre pays pour contrôler ou éliminer toute programmation indésirable ou répréhensible. C'est le public qui devrait décider si une émission est acceptable ou non.

Le président: Merci beaucoup, madame Cornell.

Je vais d'abord donner la parole à l'opposition officielle. M. Scott vient de se joindre à nous, et je ne puis lui en vouloir pour ce retard, puisque je ne l'ai précédé que de quelques minutes.

Il y a cependant un point que j'aimerais régler, avec votre indulgence. M. Manly n'est sans doute pas au courant, mais

[Texte]

would not be aware of this—the thought that there is an interaction to our work as a committee and that of the Fraser commission. I think there was a consensus that it might be in order to forward our deliberations officially to the commission, for their information. And to do that, now that we have a quorum, I require a resolution.

Mr. Burghardt: Mr. Chairman, I would be pleased to move that all the evidence received and printed by our subcommittee be sent to the Fraser commission on pornography.

Motion agreed to.

The Chairman: Now, as I said, Mr. Scott, to the other members of the committee and to our witnesses . . . As you know, we are not standing on the formality of the normal parliamentary full committee. It is a dialogue session and it is only in this order of questioning that we will be a bit formal. We will start with the Official Opposition. Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman, and to you, Ms Cornell and Ms Donnelly. I apologize for missing the first couple of moments of your presentation, but I want to compliment you on it. It is a very straightforward and very honest presentation, and it meets dead on, I think, some of the real concerns of this committee.

As another sort of follow-up comment to the resolution we just passed, it is my view that we are just touching the tip of the iceberg when we talk about sexually abusive broadcasting, the tip of the pornographic iceberg. Anything we can do to aid the Fraser Commission, in terms of their recommendations, will be valuable. But as you know, this subcommittee is limited to the sexually abusive aspect of broadcasting.

• 1555

Just by way of a preface, as I said, you hit the nail on the head when you mentioned in your presentation that we can come precariously close to playing a censorship role, to limiting freedom of speech, in trying to act on these questions. Like my colleague Mr. Burghardt, I am a journalist by profession, and I abhor censorship of any kind. But the more I get involved in this issue, the more I look at it, the more I realize that we collectively have to do something to curb the spread of sexually abusive programming, and indeed of pornography. So I guess my first question would be whether you people in the CCTA feel you have any responsibilities at all in content, or whether you just consider yourself carriers and therefore you are not responsible for what is sent out through your systems to the Canadian population.

Ms Cornell: We call ourselves a hybrid, not a carrier, because we do have the two roles insofar as programming community channel goes. But as far as the content of other licensees' programming goes, not only do we not have a role,

[Traduction]

nous avons discuté la possibilité qu'il y ait interaction entre le travail de notre Comité et celui de la Commission Fraser. Il me semble que nous nous étions entendus pour faire parvenir officiellement nos délibérations à la Commission, à simple titre d'information. Cependant, j'ai besoin d'une résolution en ce sens, puisque nous avons maintenant le quorum.

M. Burghardt: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je propose que tous les témoignages entendus et imprimés par notre Sous-comité soient envoyés à la Commission Fraser sur la pornographie.

La motion est adoptée.

Le président: Donc, comme je l'avais déjà dit aux autres membres du Comité et à nos témoins, monsieur Scott . . . Vous savez sans doute que nous ne suivons pas les règlements à la lettre comme nous l'aurions fait si nous avions siégé en comité parlementaire plénier. Nous sommes plutôt ici pour dialoguer, et c'est uniquement dans l'ordre des intervenants que je ferai preuve d'une certaine rigueur. Je commence donc par l'opposition officielle. Monsieur Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président, et merci à mesdames Cornell et Donnelly. Je vous prie de m'excuser d'avoir été absent au début de votre exposé, mais je tiens à vous féliciter. Il m'a semblé très direct et très honnête, et m'a semblé se pencher de façon bien précise sur ce qui intéresse notre Comité.

Si vous me permettez de revenir à la résolution qui vient d'être adoptée, j'ai l'impression que lorsque nous parlons de radiotélédiffusion d'émissions à tendance sexuelle abusive, nous ne faisons qu'effleurer la pointe de l'iceberg pornographique. Tout ce que nous pouvons faire pour aider la Commission Fraser à respecter ses recommandations sera valable. Mais, comme vous le savez, notre mandat se limite à étudier les émissions à tendance sexuelle abusive.

En guise d'introduction, je répète que vous avez frappé en plein dans le mille en disant que nous frôlions de très près la censure, c'est-à-dire que nous risquons de limiter la liberté d'expression en tentant de prendre des mesures appropriées. Tout comme mon collègue M. Burghardt, je suis également journaliste de profession, ce qui me fait abhorrer toute forme de censure. Mais plus je me penche sur cette question, plus je l'étudie de près, et plus je me rends compte, il nous faut faire quelque chose collectivement pour restreindre la programmation d'émissions à tendance sexuelle abusive et, partant, la pornographie. Voici ma première question: les membres de l'association estiment-ils être responsables du contenu des émissions qu'ils diffusent, ou au contraire estiment-ils qu'ils sont uniquement des intermédiaires et qu'ils ne sont nullement responsables du contenu des émissions diffusées à la population canadienne par le truchement de leurs systèmes de transmission.

Mme Cornell: Nous aimons à parler de nous en termes d'hybrides et non pas d'intermédiaires, puisque nous jouons deux rôles dans la programmation de canaux communautaires. Eu égard au contenu de la programmation des autres titulaires

[Text]

but we are prohibited from having a role, both in off-air broadcasters' content and pay-television content. I am sure you are familiar with the contract stipulations in the pay-television affiliation agreements with cable licensees which prohibit us from interfering with the service, and the broadcast regulations or the cable regulations which prohibit us from interfering with content on conventional television as well.

As I said, our role comes in because regardless of the limitations placed on us, subscribers often do in their minds hold us responsible. So in that sense we have been very concerned.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): But in the meantime, is it fair to conclude that you people are absolving yourselves of any of the blame for any of the material that is carried on the cable systems because you are not yourself programmers, you are carriers?

Ms Cornell: We do not have a programming role, and we cannot interfere with the programming. So we have no role in the content, other than to pass along subscriber feedback, which I think is a very important role. Obviously if people are not buying a discretionary service, there are reasons for that; and quite a variety of reasons.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Let me come at this another way. I was talking last week extensively with the Rogers cablevision people, both in Toronto and in Calgary, and Mr. Hind-Smith, as the president, I gather, of your association. They all make the point that cable companies should have the same kind of programming rights as standard broadcasters; as normal broadcasters; that they would like to program and produce programming in the same way and be considered and regulated, perhaps, in the same way as the standard broadcasters. If that were the case, if the CRTC were to issue new guide-lines, or a new government were to look on cable programmers as people responsible for their own content, then how would you regard your role in sexually abusive programming?

Ms Cornell: First of all, I am not familiar with the conversations you had. But often in the past cable people have said that they are anxious to get on with offering new programming from a variety of sources, and only as a last resort would cable like to be a programmer. They have said this.

• 1600

If we are not soon allowed to offer new types of programming then we may be anxious to become a programmer, but we have always felt that basically the job of programming should rightly be left to the broadcasters whose business it is to

[Translation]

de licences, non seulement n'avons-nous aucun rôle à jouer, mais on nous défend bien d'en jouer un, à la fois en ce qui concerne le contenu des émissions sur ondes hertziennes le contenu des émissions de télévision à péage. Vous connaissez sans doute les stipulations du contrat qui gouverne les ententes d'affiliation conclues avec les titulaires de câble en matière de télévision à péage, contrat qui nous empêche de nous ingérer dans le service, d'une part, et d'autre part les règlements de radiotélédiffusion ou les règlements de diffusion par câble qui nous empêchent également de nous mêler du contenu des émissions diffusées par la télévision conventionnelle.

Mais je répète que nous avons un rôle à jouer, tout simplement parce que les abonnés nous tiennent pour comptables, en dépit des restrictions qui s'imposent à nous. Voilà pourquoi, nous nous devons de participer au débat.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Mais entre-temps, puis-je conclure que vos membres et vous-mêmes refusez toute responsabilité pour les émissions diffusées par votre câble, tout simplement parce que vous n'êtes pas vous-mêmes programmeurs, mais uniquement vecteurs?

Mme Cornell: Nous n'avons aucun rôle à jouer dans la programmation, puisque nous ne pouvons nous en mêler. Nous n'avons donc rien à voir avec le contenu, sauf que nous pouvons transmettre les réactions de l'abonné, ce qui à nos yeux est très important. Si le public refuse d'acquiescer un service discrétionnaire, c'est évidemment parce qu'il a toute une série de raisons de ne pas le faire.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Laissez-moi attaquer le problème sous un autre angle. La semaine dernière, j'ai parlé longuement avec les représentants de la société de câble Rogers, à Toronto et à Calgary, et avec M. Hind-Smith qui est, je crois, président de votre association. Ils m'ont tous fait valoir que les entreprises de câble devraient avoir le même droit de regard dans la programmation que les radiotélédiffuseurs ordinaires; ils aimeraient monter une programmation et la produire de la même façon que ces derniers; et ils aimeraient être considérés sur un pied d'égalité avec ces derniers et être réglementés tout comme le sont les radiotélédiffuseurs normaux. Si c'était le cas et si le C.R.T.C. en venait à émettre de nouvelles directives, ou si un nouveau gouvernement décidait que les programmeurs sont responsables du contenu de leurs émissions, jusqu'où devrait aller votre responsabilité pour la programmation d'émissions à tendances sexuelles abusives?

Mme Cornell: Tout d'abord, je précise que je ne suis pas au courant des conversations que vous avez eues. Mais les câblodistributeurs ont souvent dit par le passé qu'ils cherchaient à offrir de nouvelles programmations en provenance de diverses sources; cependant, ce n'est qu'en dernier recours qu'ils voudraient devenir programmeurs, comme ils l'ont déjà dit.

Cependant, si on ne nous offre pas bientôt de nouveaux types de programmation, nous chercherons peut-être à devenir programmeurs. Mais je répète que nous avons toujours pensé que le travail de programmation devait être laissé entre les

[Texte]

provide programming services. We are responsible for what is available on the community channel, and should we ever be responsible for anything more than that I think we would have to be responsive to community standards, and certainly we have the Criminal Code mechanism as well as a promise of performance.

So I think quite a few mechanisms are already in place, but the most important one is being responsive to the viewer, the subscriber.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Do you feel the Criminal Code should be the main mechanism, the main instrument for curbing either broadcast or other kinds of pornography, or do you think the CRTC has a role to play here? This is zeroing in on something pretty important to this committee. We have pay-TV guidelines, which are now voluntary, but I am not certain in my own mind that these go toward resolving the problem because we have seen some examples of pay-TV before this subcommittee which are pretty horrifying. So the question is now: What do we look at? Would you people support mandatory guidelines laid down by the CRTC, or do you think the whole issue should perhaps be settled by the Criminal Code?

Ms Cornell: I think you already have a few mechanisms. The Criminal Code is certainly a good one. The CRTC already has a role to play in that it is the licensing authority and if a licensee breaks its promise of performance or does not live up to its commitments it can be called before the CRTC to account for its licence, and that is a pretty serious thought to have hanging over your head.

I think the voluntary code stands a very good chance of working. I think you have already seen examples of this. In fact, this committee has already performed a role by drawing attention to the subject. We have already seen a cutback in the very programming which started this whole debate I believe, the Playboy programming, which at its inception ran on Friday and Saturday nights. It now only runs Friday night, and we saw in the media last week Mr. Klinkhammer, the new President of First Choice, quoted as saying he was thinking of dropping that programming entirely.

I think the voluntary code is a very good one covering a lot of bases, and I think we can only assume that the licensees intend to make it work.

There also have been a few other changes since this committee began its work. At First Choice you have an entirely new management team with Fred Klinkhammer as the new President, and a new Programming Director as well, Paul Gratton, and these are the people who worked on the voluntary code. So I think that as pay-TV matures—and we have to remember that it is only an infant at a year old—it is becoming sensitive to its viewership and it is taking its responsibilities seriously.

[Traduction]

mains des radiotélédiffuseurs dont la tâche est d'offrir des services de programmation. Quant à nous, nous pouvons être tenus responsables de tout ce qui est diffusé sur les canaux communautaires. Si l'on devait étendre encore notre responsabilité, nous commencerions par nous fier aux normes admissibles pour la société, puis nous réglerions nos activités sur le Code criminel.

Il existe donc déjà quelques mécanismes de contrôle, mais le plus important, c'est d'être à l'écoute du téléspectateur, de l'abonné.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Êtes-vous d'avis que le Code criminel devait être le mécanisme le plus important et l'instrument principal pour restreindre l'étendue de la pornographie dans la radiotélédiffusion ou ailleurs, ou bien pensez-vous que le C.R.T.C. a un rôle à jouer ici? Je vous demande de vous concentrer sur quelque chose qui touche de près notre Comité. Il existe déjà des directives qui ne sont pas obligatoires et régissent la télévision à péage, mais je ne pense qu'elles aident à résoudre le problème. En effet, comme notre Sous-comité a pu le voir, certaines des émissions diffusées par la télévision à péage sont assez horribles. Nous devons nous demander maintenant sur quoi concentrer nos efforts. Vos membres pensent-ils que le C.R.T.C. devrait émettre des directives obligatoires, ou êtes-vous plutôt d'avis que toute cette question relève du Code criminel?

Mme Cornell: En effet il existe déjà des mécanismes de contrôle. Le Code criminel est certainement un excellent exemple. Le C.R.T.C. a également un rôle à jouer, puisque c'est l'autorité qui délivre les permis: en effet, si un titulaire ne remplit pas à sa mission dans l'exécution de ses activités et ne respecte pas ses engagements, il peut lui demander de rendre des comptes, véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête.

Je pense que le code auquel adhèrent volontairement les titulaires a de bonnes chances de réussir, comme on en a déjà vu quelques exemples. En fait, votre Comité a déjà joué un rôle important en attirant l'attention du public sur la question. En outre, la compagnie même qui a lancé tout le débat, le canal Playboy, a réduit d'elle-même sa programmation; au début elle diffusait les vendredis et samedis soirs, et ne diffuse plus maintenant que les vendredis soirs. De plus, les médias ont révélé la semaine dernière que le nouveau président de *First Choice*, M. Klinkhammer, songeait même à laisser complètement tomber cette programmation.

Le code volontaire semble bien couvrir beaucoup de terrain. Nous ne pouvons qu'espérer que les titulaires de permis ont l'intention de le respecter.

Il s'est produit également quelques autres petits changements depuis les débuts de votre Comité. Le canal *First Choice* a maintenant une toute nouvelle équipe de gestion, dont Fred Klinkhammer est le nouveau président et Paul Gratton le nouveau directeur de la programmation: ce sont eux qui ont élaboré le code volontaire. Plus la télévision à péage gagne en maturité—et n'oublions pas qu'elle n'en est encore qu'à ses premiers vagissements, puisqu'elle n'a qu'un an—plus elle devient sensible aux opinions de ses spectateurs et plus elle prend au sérieux ses responsabilités.

[Text]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): This is my last question, Mr. Chairman, and then I will yield to Mr. Burghardt or whomever.

If it came down to mandatory guidelines, if we had to regulate the cable industry, indeed the broadcasting industry, in terms of curbing sexually abusive broadcasting, can you say on behalf of the association how much regulation the cable association would tolerate? Can you also say whether that regulation should be across the board or, as you people are so well aware, community standards differ across the country and what is acceptable in a bar in downtown Toronto is totally unacceptable in Three Hills, Alberta? So, if we have regulations, first of all how much would you tolerate; should we have any mandatory guidelines; and, if we do, should those regulations be based on community standards from community to community across the country?

Ms Cornell: I think you have put your finger on the precise difficulty of the whole question. I do not think there are uniform community standards across the country. I think it is tremendously difficult to identify what is sexually abusive programming.

• 1605

Of course, in thinking of this question, in reading the comics in the newspaper on Saturday, you look at the *BC* comic strip and you realize this could be considered to be sexually abusive programming, perhaps, or offensive programming, depending on your definition. Our members have certainly discussed the question, and there is certainly no consensus from region to region within our own association. I would be quite surprised if any one group, even parliamentarians, could come up with a definition which would really satisfy all regions of the country.

Things have a way of evolving, and standards have changed over the years. In the 1950s in the United States, we had the Hayes code, which prohibited a broadcaster from showing a man and wife in a bed together—they had to be in twin beds—and you could not use such words as “virgin”. Standards have changed and have evolved over time according to society’s evolution. I believe that is really the best regulator, that society itself puts pressure on those providing the programming as the need arises.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I do not envy the task you face in terms of trying to have an association which is to meet all the standards of all the communities across the country. But we somehow have to come to some way of dealing, in my view, with what is obviously degradation of women and what is obviously sexually abusive stuff on the airwaves.

[Translation]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le président, j’en arrive à ma dernière question, après quoi je céderai la parole à M. Burghardt ou à quelqu’un d’autre.

Si nous devons établir des directives obligatoires, et si nous devons réglementer la câblodistribution et même l’industrie de la radiotélédiffusion pour limiter la diffusion d’émissions à tendances sexuelles abusives, pourriez-vous nous dire au nom de vos membres jusqu’à quel point l’Association canadienne de télévision par câble est prête à accepter une réglementation? Cette réglementation devrait-elle être imposée uniformément dans tout le Canada? Vous savez très bien que les normes acceptables pour une collectivité diffèrent d’un endroit à l’autre et que ce qui est acceptable dans un bar de Toronto ne l’est absolument pas à Three Hills, en Alberta. Donc, si nous devons émettre des règlements, jusqu’où seriez-vous prêt à aller? Les lignes directrices devraient-elles être obligatoires? Dans l’affirmative, devraient-elles se fonder sur les normes de la collectivité, quitte à ce qu’elles varient d’un endroit à l’autre du pays?

Mme Cornell: Vous avez justement mis le doigt sur la grande difficulté que pose cette question: Je ne pense pas qu’il puisse y avoir des normes uniformes pour tous les groupements sociaux de notre pays. Il est donc extrêmement difficile d’identifier les émissions qui présentent des tendances sexuelles abusives.

Bien sûr, cela me fait penser à la bande dessinée que j’ai lue dans le journal de samedi dernier: si vous regardez la bande dessinée «B.C.», vous vous rendez compte que ce qui y est dépeint pourrait être considéré comme étant de nature sexuelle abusive, ou même de nature offensante, selon la définition que vous choisissez. Nos membres ont évidemment discuté du problème, et il est clair que nous n’avons pas atteint l’unanimité d’une région à l’autre, même au sein de notre propre Association. Je serais très surpris qu’un groupe quelconque, même un groupe de parlementaires, en arrive à une définition qui satisfasse toutes les régions du pays.

Puisque tout change avec le temps, les normes ont également évolué au cours des années. Dans les années 50, aux États-Unis, le code Hayes empêchait un radiotélédiffuseur de montrer un homme et sa femme ensemble dans un lit—ils devaient être couchés dans des lits jumeaux—on leur interdisait de prononcer le terme «vierge». Les mœurs ont bien sûr changés et ont suivi l’évolution de la société. À mon avis, la plus grande force régulatrice, c’est la société elle-même qui exerce des pressions sur ceux qui diffusent la programmation, au fur et à mesure que les besoins se font sentir.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je n’envie pas du tout la tâche de votre Association qui est de respecter toute les normes établies par toutes les collectivités de notre pays. Mais il nous faudra bien d’une façon ou d’une autre nous prononcer sur ce problème de la dégradation évidente des femmes, d’une part, et des émissions à tendance sexuelle abusive diffusées sur les ondes, d’autre part.

[Texte]

Ms Cornell: You will be talking to the pay licensees, of course. I know you saw some excerpts from programming a year ago, last fall.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Several months ago.

Ms Cornell: Several months ago. Taken out of context, they probably were offensive, and I would imagine that in context they would also be offensive. I did not see the full programs involved. I think context is very important to remember, though. Not all things which appear offensive are so in context. But the difficulty is that I do not believe you can legislate attitudes. Society's attitudes evolve in time, and it is not by making a regulation that people's attitudes will actually change.

As far as regulating the cable industry goes, I do not think our industry is one to which regulations would really be applied, because we are not the programmers. But once you start to apply regulations in one category, you are led into applying regulations in all sorts of categories, and where does it end? Where does your desire to protect the public from itself cross the limits of censorship?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): These are interesting answers. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Yet, if I may make a very quick comment, we certainly do many things in society to protect ourselves from each other.

Ms Cornell: Yes.

The Chairman: We deal within the rules of the road.

Ms Cornell: But I feel that, for instance, a child or an adult taking a drug or drinking alcohol becomes disabled, and it is appropriate to protect the rest of society from that person or to try to protect himself from himself in those circumstances. But watching a television program does not disable your mind; it does not take away your ability to reason. That is where I have faith in civilization. People have judgment, and they can exercise judgment in the case of watching a television program.

The Chairman: I am going to pass to Mr. Burghardt, but I will continue being the devil's advocate but just for a second.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): That is arguable.

The Chairman: There is mounting evidence that in fact there are people who have been exposed to what we really are discussing; that is, the very extremes of pornography, which has nothing to do with erotica or sexual things and so on. There seems to be a very direct correlation between that and violent activities. But I will now turn to you, Mr. Burghardt, having just made that comment.

[Traduction]

Mme Cornell: J'imagine que vous allez parler aux titulaires de licences de télévision à péage. Et je sais que vous avez déjà vu des extraits d'une émission diffusée par eux, il y a environ un an, à l'automne dernier.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Il y a plusieurs mois.

Mme Cornell: Oui, plusieurs mois. J'imagine que, sorties de leur contexte, ces émissions ont semblé de nature offensante; mais j'imagine qu'elles l'auraient été également si elles avaient été remises dans leur contexte. Je ne sais pas de quelles émissions il s'agissait. Mais il faut se rappeler que le contexte joue un rôle très important. Certains éléments qui peuvent sembler être de nature offensante ne le sont pas lorsqu'ils sont remis dans leur contexte. Le gros problème, c'est qu'il n'est pas possible à mon sens de légiférer les attitudes de la société. Ces attitudes changent avec le temps, et ce n'est pas en réglementant que les modes de pensée du public changeront.

En ce qui concerne la réglementation des câblodistributeurs, je ne pense pas que notre groupe se laisse facilement imposer des règlements, puisque nous ne sommes pas les programmeurs. Mais il est évident que dès que l'on commence à imposer des règlements à l'une ou l'autre catégorie, on est obligé de les élargir à toutes les autres. Jusqu'où doit-on aller? À partir de quel moment peut-on dire qu'un désir de protéger le public de lui-même atteint les limites de la censure?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Vos réponses sont très intéressantes. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Si vous me permettez un rapide commentaire, notre société fait beaucoup pour se protéger d'elle-même.

Mme Cornell: Oui.

Le président: Nous devons compter avec les règles de notre groupe.

Mme Cornell: D'accord, mais lorsqu'un enfant ou un adulte consomme une drogue ou de l'alcool et finit par souffrir d'incapacité, il est juste de protéger le reste de la société de cette personne ou même de tenter de la protéger contre elle-même dans ces circonstances. Mais le fait de regarder une émission de télévision ne frappe pas automatiquement votre esprit d'incapacité, et cela ne vous enlève pas votre capacité de raisonner. C'est pourquoi j'ai confiance en la civilisation. L'être humain a du jugement et peut l'exercer lorsqu'il regarde une émission de télévision.

Le président: Avant de céder la parole à M. Burghardt, je vais encore me faire l'avocat du diable pendant une minute.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Ça, c'est contestable.

Le président: Il existe de plus en plus de facteurs qui prouvent que le public a été exposé à ce dont nous parlons, c'est-à-dire aux extrêmes de la pornographie, activité qui n'a rien à voir avec l'érotisme ni la sexualité. Il semble qu'on puisse établir un lien direct entre la pornographie et la violence. Cela dit, je vais maintenant vous donner la parole, monsieur Burghardt.

[Text]

• 1610

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman. That is just the point I want to take, based on Ms Cornell's last statement. I would question that, when you say that television and certainly some television programs do not or are not capable of disabling an individual's mind. I think there has been research which has shown that many people have been affected by certain programs they have seen on television and are in fact disabled by them, to go out and commit a crime and a very serious crime indeed. But you obviously do not agree with that.

Ms Cornell: Well, I think there is research that allows you to argue both ways on that issue, depending on which research you look at. But I think society as a whole has the capacity to reason. I guess this goes beyond the question of television broadcasting. I really do not think that in making regulations against certain types of programming we will resolve the ills of society. I think this particular type of problem is something that will only be cured as future generations are brought up to think differently, with different attitudes. It is not necessarily by changing television programming that we will change society. Parents have to educate their own children on attitudes.

Mr. Burghardt: But you feel television has no influence at all in this area, that the "power" of the medium does not influence people?

Ms Cornell: I certainly think it exposes people to a variety of ideas and it can influence some people, but I think . . . I give you an example. Some of the programming I watched as a child, when I think back on it, was violent—even programs like the films made by the Three Stooges, which were very popular when I was a child—but I did not, nor did my peers, accept their behaviour as socially acceptable behaviour. You make a judgment on that type of programming, you recognize that behaviour on television is not necessarily acceptable real life behaviour.

Mr. Burghardt: You put a great deal of emphasis in your presentation and your comments on society setting the rules, and not having governments regulate. But here we have a situation where a good portion of society has raised this question which we are discussing, not only women's groups, but we have had other groups appear before us and we will be hearing from others in the future, who are vitally concerned about sexually abusive broadcasting. Now that is certainly a part of society reflecting its voice. Do we not have to listen to that part of society?

Ms Cornell: You certainly do, and as I said earlier, we do not support sexually abusive programming. We do recognize the difficulty you would have, however, in trying to define that. But on the other hand, this whole question arose because of pay television, and our members have very very few complaints about adult programming, which encompasses a

[Translation]

M. Burghardt: Merci, monsieur le président. J'aimerais justement revenir sur ce que vient de dire M^{me} Cornell; je ne suis pas d'accord quand elle dit que la télévision, et certaines émissions, ne peuvent pas être nuisibles pour l'intelligence de l'homme. Des études ont été faites qui indiquent que bon nombre de personnes ont été affectées par certaines émissions vues à la télévision, et que cela les avait même conduites, dans certains cas, à commettre un crime très grave. Manifestement, vous n'êtes pas du tout d'accord.

Mme Cornell: Vous pouvez également trouver des études qui vous prouvent le contraire. J'estime que la société, dans son ensemble, a la capacité de raisonner, et cette capacité ne dépend absolument pas des émissions qui passent à la télévision. Je ne pense pas qu'en interdisant certains types d'émissions, nous guérirons tous les maux de la société. Ce genre de problème ne pourra se régler qu'au fur et à mesure qu'on aura inculqué aux générations futures un mode de penser différent, des attitudes différentes. Ce n'est pas la réglementation des émissions de télévision qui, à elle seule, modifiera automatiquement les attitudes de la société. Il incombe aux parents d'éduquer leurs enfants et de leur inculquer les attitudes qui conviennent.

M. Burghardt: Vous estimez donc que la télévision n'exerce aucune influence là-dessus, en d'autres termes, que le «pouvoir» de ce médium n'influe pas sur les gens?

Mme Cornell: Certes, la télévision expose les gens à toutes sortes d'idées et peut donc les influencer dans une certaine mesure, mais je pense . . . Permettez-moi de vous donner un exemple. Certaines émissions que je regardais lorsque j'étais enfant étaient plutôt violentes, même ces films tournés par les *Three Stooges*, qui étaient très populaires à l'époque . . . Toutefois, pas plus que mes camarades, je n'estimais que leur comportement était socialement acceptable. En regardant ce type d'émission, vous devez donc porter un jugement et être parfaitement conscient du fait qu'un comportement montré à la télévision n'est pas nécessairement acceptable dans la vie réelle.

M. Burghardt: Vous avez beaucoup insisté jusqu'à présent, sur le fait que c'est la société qui doit établir les règlements, et non pas les gouvernements. Toutefois, dans le cas qui nous préoccupe, nombreux sont ceux qui ont soulevé le problème dont nous discutons aujourd'hui, et il ne s'agit pas seulement de groupes de femmes, mais aussi d'autres groupes qui ont comparu devant nous, il y en aura d'autres. Ils s'inquiètent sérieusement de la retransmission d'émissions ayant un contenu sexuellement offensant. Tous ces gens qui s'opposent à ce type d'émission se font les porte-parole d'une couche importante de la société, ne pensez-vous pas que nous nous devons de les écouter?

Mme Cornell: Bien sûr que vous le devez et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'approuvons pas les émissions dont le contenu est sexuellement offensant. Cependant, nous voulons vous faire comprendre que vous aurez beaucoup de mal à définir ce type d'émission. L'origine de toute cette controverse remonte à l'instauration de la télévision à péage, et je peux

[Texte]

wide variety of programming. There may or may not be sexually abusive programming currently on pay television. I know that the licensees have been fairly conscientious about this question, particularly since people have been expressing their views through the forum of this committee. I think the companies have probably become aware of it, that there might be programming which some find unacceptable. But as far as their subscribers go, or cable subscribers go, I would say there are probably no more than six complaints a month because of adult programming, and certainly there are not disconnects to any significant degree because of adult programming.

So that, too, I think is society. If there are over 500... There are 537,000 subscriptions to pay television sold and if only six people a month at the most are complaining about what they see on television, it strikes me that it is not a problem.

• 1615

Mr. Burghardt: Would you agree that perhaps because of the marketing that pay-television and *First Choice* in particular did with its Playboy series, that that is one of the main reasons why pay television has not really gotten off the ground? I mean, you quote the figures of, what, half a million subscribers across the country, and yet we know that the pay television industry is not doing very well financially...; they are in trouble in many areas...; that perhaps it was a very poor marketing judgment on their part to promote the way they did the Playboy content, and I mention that to perhaps counteract your statement that you only get six complaints a month.

Well, perhaps those people out there, a half a million people across the country... that is acceptable to them, what they see. But pay-TV really, in Canada, has not gotten off the ground the way it was expected to and certainly the way the licensees had hoped. I am wondering if you would comment on that, from a marketing standpoint, that they made a gigantic error.

Mrs. Louise H. Brownlee (Marketing Co-ordinator, Canadian Cable Television Association): Really, when you look at the launch of pay television, there are several factors that should be considered. One of them is that the price of basic cable, roughly, I guess as of 1982, is \$8.12, and people have had roughly 20 channels for this great bargain of \$8.12. If you compare the price of basic cable to the consumer price index, we have not kept up with the consumer price index, and each year as it goes by, basic cable becomes a better and better bargain. So, we had initially wanted to launch pay television back in 1972-1973. Because of problems and strong broadcaster lobbies, it really did not happen until 1983, in the middle of a very tough economic situation nationally. That is number one.

Number two, people have had 20 channels for \$8.12 and all of a sudden they are faced with one extra channel for \$15.95, and quite understandably, people had a hard time justifying

[Traduction]

vous dire que nos membres ont reçu très très peu de plaintes au sujet des émissions destinées aux adultes, lesquelles sont extrêmement variées. Il se peut, je n'en sais rien, que certaines émissions retransmises à la télévision à péage aient un contenu sexuellement offensant. Je sais que les titulaires de permis font très attention à cette question, surtout depuis que votre Comité sert de tribune à un grand nombre de témoins. Les sociétés de câblodiffusion savent donc certainement, aujourd'hui, que certaines de leurs émissions peuvent être jugées, par certains, comme inacceptables. Toutefois, je peux vous assurer qu'elles ne reçoivent certainement pas plus de six plaintes par mois de la part des abonnés au sujet des émissions destinées aux adultes. En tout cas, il n'y a pas eu beaucoup d'annulations d'abonnements à cause des émissions destinées aux adultes.

Voilà donc où on en est. S'il y a plus de 500... On compte 537,000 abonnés à la télévision payante, et s'il n'y en a que six, par mois, qui se plaignent de ce qu'ils voient à la télévision, je ne pense pas que ce soit vraiment un problème.

M. Burghardt: Ne pensez-vous pas que c'est surtout à cause du type de commercialisation choisi par la télévision à péage, et notamment par «Premier choix» avec ses émissions de Playboy, que la télévision à péage n'a pas réussi à se développer? Vous nous dites qu'environ un demi-million de Canadiens sont abonnés à ce système, mais nous savons parfaitement que la télévision à péage a de sérieuses difficultés financières, et autres d'ailleurs... Les responsables ont peut-être pris de très mauvaises décisions en commercialisant leurs services en faisant de la publicité sur les émissions de Playboy; si je vous dis cela, c'est un peu par réaction à ce que vous avez dit au sujet du nombre de plaintes, seulement six par mois.

Ces 500,000 abonnés estiment peut-être que ces émissions sont acceptables. Toutefois, il faut reconnaître que la télévision payante, au Canada, n'a pas vraiment réussi à se développer comme on l'avait prévu, comme l'avaient prévu, du moins, les titulaires de permis. Pensez-vous, comme moi, que ces responsables ont fait une erreur magistrale en choisissant ce type de publicité?

Mme Louise H. Brownlee (coordonnatrice de la commercialisation, Association canadienne de la télévision par câble): Lorsqu'on parle du lancement de la télévision à péage, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Premièrement, le coût de base du raccordement au câble était, grosso modo, de 8.12 dollars en 1982. Pour cette somme modique, les abonnés ont accès à une vingtaine de canaux. Si vous comparez le coût de cet abonnement à l'indice des prix au consommateur, vous constaterez que, chaque année, il est de moins en moins cher. Au départ, nous voulions lancer la télévision à péage en 1972-1973. À cause de certains problèmes et des pressions considérables exercées par les radiodiffuseurs, il a fallu attendre 1983, alors que le Canada traversait une grave crise économique. Voilà pour le premier facteur.

Deuxièmement, les abonnés avaient donc accès à une vingtaine de canaux pour la somme modique de 8.12 dollars et, tout d'un coup, on leur offre un canal supplémentaire pour

[Text]

why they should pay \$15.95 for one channel, relative to this great bargain they have been getting for all these years. When you really look at our sales data for an industry that supposedly did not do well, in one month we had 250,000 subscriptions, and our cable companies last February could not have handled any more business. Lines were busy. It was an incredible success and everybody was euphoric over the pick up on it.

Mr. Burghardt: Maybe that is from a cable standpoint, but . . .

Mrs. Brownlee: Okay. All right.

Mr. Burghardt: —the pay-TV licensees have self-admitted that they are not doing well.

Mrs. Brownlee: All right. Then you have to look at what happened. People have been firmly entrenched in watching conventional broadcast TV, and one of the primary characteristics of pay-TV is that programs are repeated roughly five times a month, and we call this convenience viewing. It is taking a while to educate people on the value of repeats.

Really what we are selling is movie channels. It is a lifeblood. It is Hollywood movies, and the fact is that Hollywood only makes about 250 to 300 movies each year and these movies are repeated. The repetition factor in Canada is less than it is in the U.S., but because we watched the movie channels in a mature market where people are used to these 20 basic cable channels, it is taking a while to educate the public on what a tremendous value the movie channels offer.

If you look at the growth of HBO in the U.S., it took them five years before they started to break even and started making money, and here in Canada, we thought, well, we could launch it in six months and be making an incredible profit. Well, it is just not the way it is going to work. It is going to be the same slow educational process as it was in the U.S. I know that the U.S., looking at our experience in Canada, thought that after year one, when we had 10% of cable households across Canada subscribing to the movie channels, they thought that was quite a respectable track record, and we can really say it is a success because I think it took two and a half years in the U.S. for them to reach the same subscription level. So, relatively speaking, I think the Canadian pay-TV launch has progressed very well, but we do have to continue to educate the public on the value of this kind of movie channel service.

• 1620

Mr. Burghardt: Getting back to the opening statement, Mr. Chairman, I wonder if there is a contradiction. Ms Cornell has said that the CCTA agrees really with the content of Bill

[Translation]

15.95 dollars, ce qui ne leur a pas du tout semblé justifié, et cela se comprend, étant donné qu'ils payaient seulement 8.12 dollars pour une vingtaine de canaux. Cette industrie, qu'on dit précaire, n'en a pas moins réussi à trouver 250,000 nouveaux abonnés en un mois et, en février dernier, nos sociétés de câble fonctionnaient à 100 p. 100 de leur capacité. C'était donc un succès incroyable, et tout le monde était très euphorique.

M. Burghardt: C'est peut-être le point de vue des câblodiffuseurs, mais . . .

Mme Brownlee: D'accord.

M. Burghardt: . . . les titulaires de permis de télévision payante ont eux-mêmes admis que leurs affaires ne marchaient pas très bien.

Mme Brownlee: D'accord, mais il faut comprendre ce qui s'est passé. Le public a l'habitude, profondément enracinée, de regarder des émissions ordinaires à la télévision, alors que l'une des caractéristiques fondamentales de la télévision payante est de rediffuser, à peu près cinq fois par mois, les mêmes émissions, afin de permettre à tout le monde de les voir. Il va donc falloir un certain temps pour que les gens comprennent qu'il est nécessaire de faire des reprises.

Ce que nous vendons le plus, ce sont les canaux qui retransmettent des longs métrages. C'est cela qui permet de survivre. Il s'agit de films ?? de Hollywood et, comme il n'en sort qu'environ 250 à 300 par an, il faut faire des reprises. Le pourcentage des reprises est moins élevé au Canada qu'il ne l'est aux États-Unis, mais étant donné que ces canaux réservés aux films ont été offerts à une clientèle avertie dont les membres ont accès, depuis longtemps, grâce au câble, à une vingtaine de canaux, il va falloir un certain temps pour convaincre le public de l'intérêt inestimable que présentent ces canaux réservés aux films.

Voyons comment a évolué la société H.B.O. aux États-Unis; il lui a fallu cinq ans pour atteindre le seuil de rentabilité et commencer à faire des profits. Ici, au Canada, nous pensions pouvoir lancer un tel système en six mois, et réussir à faire des profits astronomiques. Ce n'est pas ainsi que cela s'est passé. Il va falloir attendre, patiemment, que la même évolution se fasse dans le public. Je sais que nos homologues américains ont trouvé que le système canadien se développait bien puisqu'au bout d'un an, 10 p. 100 des ménages abonnés au câble au Canada s'étaient également abonnés aux canaux réservés aux longs métrages. Dans ce sens, on peut dire que c'est un succès pour les Canadiens puisqu'aux États-Unis il a fallu attendre deux ans et demi pour enregistrer le même pourcentage d'abonnés. Donc, si on le compare au système américain, on peut dire que la télévision payante canadienne a bien démarré, mais nous allons devoir continuer à éduquer le public pour le convaincre de l'intérêt que présente le service de canaux réservés aux longs métrages.

M. Burghardt: J'aimerais en revenir à la déclaration préliminaire, monsieur le président, car je me demande s'il n'y a pas une contradiction. M^{me} Cornell a déclaré que l'ACTC

[Texte]

C-675 that relates to Section 3 of the Broadcasting Act, and that is to include the word "sex" in that portion of the Act; yet on page 6, where you quote *The Toronto Star* columnist Roy Shields, you make quite a strong case for your concern about censorship and freedom of choice, and this type of thing. Is there not a bit of a contradiction there? At one point you were saying yes, you agree that that word should be placed in there, which could have a profound effect on programs that are allowed to be broadcast by standard broadcasters, pay-TV, anyone with a broadcast licence.

Ms Cornell: I will tell you why I did not think it was a conflict. As you know, a phrase very similar to the wording of C-675 already exists in the broadcast regulations issued by the CRTC, so to us the substance of C-675 already is in place. This would be an elevation of that thought, but still it would be in the form of a policy, really, in the Broadcasting Act. It is hard to imagine what kind of offence someone would be committing if it disobeyed that section under the Broadcasting Act, as opposed to the Criminal Code.

Mr. Burghardt: On that point, where you suggest that in relation to the CRTC this would be a further elevation to the regulations under they were supposed to govern or to regulate. In fact, when this whole controversy erupted the CRTC in effect said that it had no control and certainly did not put itself out to try to correct the situation, if it in fact did have control, until certain things were suggested in the House by the Minister of Communications—and, if I may, Mr. Chairman, I remember commenting on it myself one day—to the effect that the pay-TV licensee should look at a voluntary code under which to operate and we urged the CRTC as well to look into the matter, and we did it publicly. On their own they certainly did not take any steps to show any concern about what the pay-TV licensees were doing at that time.

Ms Cornell: I think that has a lot to do with the fact that this is a discretionary service. It is not regulated by the broadcast regulations as off-air broadcasters are, it is something that you invite into your home; you only receive it if you choose to pay for it and you know what you are getting. Not only that, you can buy a lock box, or rent one or be given one, to lock out signals should you so wish. I should add that there are very few of those lock boxes out in the public.

Mr. Burghardt: I was going to ask you, are there many?

Ms Cornell: There are very, very few. I think in Toronto there are no more than 100 in the entire City of Toronto. I was talking to someone recently who said he had only three out. There is very, very little demand for them.

Mr. Burghardt: I just have one further question, Mr. Chairman, at this point. Last week we had appearing before us the Canadian Coalition Against Media Pornography—I think that is the correct title. One of their recommendations—I

[Traduction]

approuvait les dispositions du projet de loi C-675 relatives à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion, dans le but d'inclure le terme «sex» dans cette partie de la Loi; cependant, à la page 6, vous citez un article du journaliste Roy Shields du *Toronto Star* pour défendre avec véhémence la liberté de choix, pour critiquer la censure, etc. Ne pensez-vous pas que cela soit un peu contradictoire, étant donné que vous approuvez, par ailleurs, l'insertion de ce terme, ce qui pourrait avoir un effet très important sur le type d'émissions que seront autorisés à diffuser les radiodiffuseurs, les câblodiffuseurs, quiconque enfin a un permis de radiodiffusion.

Mme Cornell: Je vais vous dire pourquoi, à mon avis, cette position n'est pas contradictoire. Comme vous le savez, une phrase très semblable au libellé du projet de loi C-675 figure déjà dans les règlements sur la radiodiffusion établis par le C.R.T.C., si bien que, pour nous, ce projet de loi n'apporte rien de nouveau à ce sujet. Certes, ce concept serait consacré par un texte plus important, mais il serait toujours appliqué sous la forme d'une politique, dans le contexte de la Loi sur la radiodiffusion. Il est difficile d'imaginer de quel genre d'infraction serait coupable celui qui ne respecte pas cet article de la Loi sur la radiodiffusion, par opposition au Code criminel.

M. Burghardt: Vous venez de dire que ce concept, qui est déjà reconnu dans les règlements du C.R.T.C., serait alors consacré par un texte plus important. Or, lorsque toute cette controverse a éclaté, le C.R.T.C. a déclaré qu'il n'avait en fait aucun contrôle sur la situation, qu'il n'avait aucun pouvoir pour la corriger, et qu'il attendait que le ministre des Communications annonce certaines propositions à la Chambre des communes, notamment, et je me souviens en avoir moi-même parlé ce jour-là, que les câblodiffuseurs titulaires adoptent volontairement un code d'éthique, et que le C.R.T.C. soit prié d'étudier toute cette question. Tout cela a été dit ouvertement. Le C.R.T.C. n'avait jusque là pris aucune initiative en ce qui concerne le comportement des câblodiffuseurs titulaires.

Mme Cornell: Je pense que cela s'explique essentiellement par le fait qu'il s'agit d'un service facultatif. Il n'est donc pas assujéti aux règlements sur la radiodiffusion, comme le sont les radiodiffuseurs qui retransmettent en direct, car ce service est fourni sur demande. Vous ne pouvez le recevoir que si vous payez les droits exigés. De plus, vous pouvez acheter ou louer un dispositif qui vous permet de ne pas capter ces signaux, si vous le désirez. Il y a très peu de dispositifs de ce genre dans le public.

M. Burghardt: J'allais justement vous demander combien il y en avait?

Mme Cornell: Très, très peu. Je crois qu'à Toronto, il n'y en a pas plus de 100. Quelqu'un me disait récemment qu'il n'en avait vendu que trois. Ces dispositifs sont donc très peu demandés.

M. Burghardt: Permettez-moi de poser encore une question, monsieur le président. La semaine dernière, nous avons entendu les représentants de la *Canadian Coalition Against Media Pornography*, si c'est bien là son titre exact. Je sais que vous avez dit que les câblodiffuseurs n'avaient aucun contrôle

[Text]

know you have stated that cable operators have no control over programming, but they make the recommendations. They say:

Cable operators, broadcasters and pay-television companies are in business to make money. Profit-making through the exploitation of women's bodies is totally unacceptable. There must be no immunity from responsibility for program content. Therefore, we recommend the following:

that any programming signal carried by cable be a form of broadcasting.

that cable operators are responsible for the content of the programs they deliver.

• 1625

—that cable operators have the right to interfere with a signal before it is delivered if the content of the signal is in violation of the Broadcasting Act with respect to sexually abusive programming.

That is a recommendation from the Canadian Coalition Against Media Pornography. Should we accept that recommendation, or do you have a comment on that?

Ms Cornell: Yes. Let me give you an answer in a few areas. First of all, as I have already said, the CRTC regulations do not allow us to tamper with broadcast signals or pay-TV signals. If we were to tamper with them, that would mean we would be interfering with not only the obligations but the rights of the broadcaster licensed to provide programming. We would also be interfering with his commitments to the people from whom he purchased the programming.

Secondly, just to be practical about it, there are about 600 cable companies in the country. If on average there are 20 channels per company, how would one physically exercise any control? We do not have advance access to programming, nor would that be an easy feat to accomplish. What would be done? Would 20 individuals be hired to sit in a control room and watch programming as it comes in over the air and be ready to press a button at the slightest suggestion of something offensive? That seems impractical. It also would mean that there would be 600 times 20 self-appointed censors in those cable companies exercising judgment according to their own personal standards. It would be pretty difficult to have a uniform standard that everyone would learn and apply equally. It would be physically very difficult to do, as you can tell.

There was something I wanted to add to that.

The Chairman: Perhaps we will get back to that point.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman.

[Translation]

sur les programmes, mais cette association a cependant recommandé, entre autres choses:

Les câblodiffuseurs, les radiodiffuseurs et les sociétés de télévision payante ont pour objectif de gagner de l'argent. Or, il est absolument inacceptable de gagner de l'argent en exploitant le corps de la femme. La responsabilité du contenu des émissions ne doit faire l'objet d'aucune immunité. En conséquence, nous recommandons:

Que tout signal transmis par le câble soit considéré comme une activité de radiodiffusion.

Que les câblodiffuseurs soient responsables du contenu des émissions qu'ils retransmettent.

... que les câblodiffuseurs aient le droit de modifier un signal avant qu'il ne soit retransmis, si le contenu de ce signal constitue une violation des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion relatives aux abus sexuels.

Je viens de vous lire une recommandation de la *Canadian Coalition Against Media Pornography*. Devons-nous l'accepter? Qu'en pensez-vous?

Mme Cornell: Permettez-moi, pour vous répondre, d'aborder plusieurs domaines. Tout d'abord, comme je vous l'ai déjà dit, les règlements du C.R.T.C. nous interdisent de modifier des signaux de radiodiffusion ou de télévision payante. Si nous le faisons, nous empièterions non seulement sur les obligations, mais aussi sur les droits du radiodiffuseur titulaire de retransmettre cette émission. Nous empièterions également sur les engagements que ce radiodiffuseur a pris à l'égard du public pour lequel il a acheté cette émission.

Deuxièmement, sur le plan pratique, permettez-moi de vous dire qu'il existe environ 600 sociétés de câble au Canada. Si l'on considère qu'en moyenne, chaque société dispose de 20 canaux, comment, matériellement, peut-on exercer un certain contrôle? Nous ne pouvons pas connaître à l'avance le contenu des émissions qui vont être retransmises, et ce serait d'ailleurs un objectif pratiquement impossible à atteindre. À quoi aboutirait-on? On se retrouverait avec une vingtaine de personnes qui seraient chargées de contrôler, à partir d'une salle spéciale, toutes les émissions au fur et à mesure qu'elles sont transmises, et ces personnes seraient prêtes à appuyer sur un bouton à la moindre allusion offensante ou déplacée? Cela me paraît infaisable. Un tel système signifierait également que ce comité d'une vingtaine de censeurs serait constitué par chaque société de câblodiffusion, et que ces censeurs improvisés exerceraient leur jugement en fonction de leurs propres valeurs personnelles. Il serait donc très difficile d'établir une norme uniforme et de l'appliquer de la même façon à tous. C'est donc une tâche pratiquement impossible, comme vous pouvez en juger.

Permettez-moi d'ajouter quelque chose.

Le président: Nous reviendrons sans doute sur cette question.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président.

[Texte]

The Chairman: I have a few observations that may get you back into that, but I think in fairness it is time that we allowed Mr. Manly to ask a few questions.

Mr. Manly: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to thank you for appearing before the committee here. I think it is an extremely important issue.

You said earlier that you receive only about six complaints a month.

Ms Cornell: I am just guessing on that.

Mr. Manly: This would be your association, is that correct?

Ms Cornell: No, individual cable licensees. But if there is a major problem, they usually funnel it to us, or information about a problem, and we would know if there were a major reaction. The only instance I can think of where there was a strong reaction at the outset of pay-television was in the Maritimes, where a lot of church groups got together and lodged complaints with cable companies. But in fact those were groups which had never really seen pay-television. They were responding to media reports about the Playboy programming. So it was not at first hand.

Mr. Manly: So you are saying that all across Canada the total of complaints to all cable stations would be in the range of about six?

Ms Cornell: That is my guess, yes.

Mr. Manly: That is the total?

Ms Cornell: Yes.

Mr. Manly: I find that very hard to accept.

Ms Cornell: I refer again to the Scarborough example. They have 13,400 pay-television subscribers, and only 30 of those have chosen to take the family-edited version.

Mr. Manly: I wonder if you could indicate to the committee what you believe about the influence of TV on people's thinking and on their actions.

Ms Cornell: As I said before, I think people are educated by their family environment and their families and their educational environment to use their judgment and to distinguish between reality and fiction, and when they watch television they are able to make that distinction and make judgments—distinguish between which is real and which is not; what is acceptable behaviour and what is not. I know there is research which shows that some people have been adversely affected by television, but I think there is also research which shows that the effects are minimal. Probably those who are affected are those who might be affected by other things as well, in whom a reaction might be triggered.

[Traduction]

Le président: J'aurais moi-même quelques remarques à faire qui nous permettraient peut-être de revenir sur cette question, mais auparavant, je pense qu'il est temps de donner la parole à M. Manly.

M. Manly: Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier les témoins d'être venus devant notre Comité nous parler d'une question que je juge extrêmement importante.

Vous nous avez dit tout à l'heure que vous ne receviez que six plaintes par mois environ.

Mme Cornell: C'est ce que je pense, mais je n'ai pas de chiffres à l'appui.

M. Manly: Vous parlez de votre association, n'est-ce pas?

Mme Cornell: Non, de chaque câblodiffuseur titulaire. En cas de problème important, nos membres nous transmettent généralement des informations sur la question, pour que nous puissions déterminer si cela a suscité une vive réaction dans le public. Le seul exemple de réaction de ce genre qui me vienne à l'esprit s'est produit au début de l'entrée en service de la télévision à péage dans les Maritimes, où un grand nombre de groupes ecclésiastiques se sont rassemblés pour déposer des plaintes auprès des sociétés de câblodiffusion. Cependant, il s'agissait de groupes qui n'avaient jamais vraiment vu ce qu'était la télévision à péage. Ils réagissaient essentiellement à des articles de journaux qui avaient paru au sujet des émissions de *Playboy*.

M. Manly: Vous affirmez donc que, dans tout le Canada, toutes les sociétés de câblodiffusion ne reçoivent pas plus de six plaintes par mois?

Mme Cornell: C'est ce que je pense.

M. Manly: Au total?

Mme Cornell: Oui.

M. Manly: J'ai vraiment beaucoup de mal à le croire.

Mme Cornell: Permettez-moi de revenir sur le cas de Scarborough. Cette ville compte 13,400 abonnés à la télévision payante, dont 30 seulement ont choisi la version censurée pour la famille.

M. Manly: Que pensez-vous de l'influence de la télévision sur le mode de pensée et le comportement des gens?

Mme Cornell: Comme je l'ai déjà dit, l'éducation des enfants se fait d'abord dans le milieu familial et à l'école, et c'est là qu'ils apprennent à faire la distinction entre la réalité et la fiction; lorsqu'ils regardent la télévision, ils sont en mesure de distinguer ce qui est réel de ce qui ne l'est pas, ce qui est un comportement acceptable de ce qui ne l'est pas, et de porter des jugements. Je sais que des études indiquent que la télévision a des effets néfastes sur certaines personnes, mais d'autres études vous montrent également que ces effets sont minimes. Les personnes chez lesquelles la télévision déclenche des réactions négatives réagiraient probablement de la même façon face à d'autres phénomènes.

[Text]

• 1630

Mr. Manly: Would you believe, for example, that television would have an incremental effect upon our thinking? We watch television from the time we are so high, and over a period of days, weeks, months and years it has an incremental effect on the way we think and feel.

Ms Cornell: I think it can. For instance, watching the news can shape your views on a subject.

Mr. Manly: You think it can, but do you think a person can watch TV without that happening?

Ms Cornell: I think people get information from a variety of sources, and television is only one of them. People weigh the information that they get.

Mr. Manly: I am not talking about information, though. I am talking about the way we perceive the world.

Ms Cornell: Yes, so am I. When I say "information", I mean information which shapes our views, emotionally or intellectually, and I think television gives us information which shapes even our emotional responses, as do other sources. As we read, as we travel, as we watch television and as we talk with people, we gradually shape our views, but I do not think any one source of information is solely responsible for the views we hold or the thoughts we have.

The Chairman: I wonder, Mr. Manly, if I might just clarify one point we have come to a few times. It has been pointed out to me that there was a public notice from the Canadian Radio Television Commission, dated February 29 of this year, and I will just read one paragraph:

Furthermore, the Commission undertook, in that notice, to review its proposed pay television regulations taking into account the concerns expressed by the Task Force on Sex-Role Stereotyping... This concern was reflected in more than 8,000 complaints received by the Commission and the Minister of Communications from members of the public and from a variety of organizations and groups concerned with the scheduling and nature of some of the programming on pay television.

So it would seem that, while the cable operators themselves are not receiving direct communication, many are commenting in many forums on the subject.

I am sorry to interrupt, Mr. Manly.

Ms Cornell: That is a different subject. I would take sexual stereotyping to be something different than sexually abusive.

The Chairman: I would refer you to that whole thing because it does get into sexually abusive programming and so on.

[Translation]

M. Manly: Pensez-vous que la télévision ait de plus en plus d'influence sur notre mode de pensée? Nous commençons à regarder la télévision à un très jeune âge, pendant tant de jours, de semaines, de mois et d'années; ne pensez-vous pas qu'à la longue, cela influe de plus en plus sur notre mode de pensée et sur notre comportement?

Mme Cornell: C'est possible. Par exemple, le fait de regarder les actualités à la télévision peut forger votre opinion sur telle ou telle question.

M. Manly: Vous reconnaissez donc que c'est possible; cependant, pensez-vous qu'une personne puisse regarder la télévision sans être soumise à cette influence?

Mme Cornell: Les gens obtiennent leurs informations auprès d'une variété de sources, parmi lesquelles il y a la télévision. J'estime que chacun sait évaluer les informations qu'il obtient.

M. Manly: Ce n'est pas de l'information que je parle, mais plutôt de la façon dont nous percevons la réalité extérieure.

Mme Cornell: C'est ce dont je parlais également, car par «information», j'entends toutes les informations qui modèlent nos opinions, émotionnellement ou intellectuellement, et je pense que la télévision nous transmet des informations qui modèlent même nos réactions émotives, comme le font d'ailleurs d'autres sources d'information. En effet, la lecture, les voyages, la télévision et les contacts avec d'autres personnes façonnent peu à peu nos opinions, mais je ne pense pas qu'une source d'informations soit, à elle seule, responsable des opinions ou des pensées que nous avons.

Le président: Monsieur Manly, permettez-moi d'insister sur une question que nous avons déjà abordée à plusieurs reprises. On m'a fait remarquer qu'un avis public du C.R.T.C., daté du 29 février dernier, stipulait notamment:

De plus, le Conseil s'est engagé, dans cet avis, à réexaminer ses projets de règlements de la télévision payante, en tenant compte des préoccupations exprimées par le groupe de travail sur les stéréotypes sexuels... En effet, plus de 8,000 plaintes portant sur ce sujet ont été transmises au Conseil et au ministre des Communications par de simples particuliers et par toutes sortes de groupes et d'organismes qui s'inquiétaient de la nature et de l'heure de retransmission de certaines émissions de la télévision payante.

J'en conclus donc que, même si les câblodiffuseurs ne reçoivent pas de communications directes sur ce sujet, on en parle néanmoins beaucoup dans toutes sortes de tribunes.

Excusez-moi de vous avoir interrompu, monsieur Manly.

Mme Cornell: C'est une question tout à fait différente. À mon avis, les stéréotypes sexuels sont un problème différent de celui des abus sexuels.

Le président: À mon avis, cela fait partie des émissions à contenu sexuel offensant.

[Texte]

Mr. Burghardt: If I may just interject, Mr. Chairman, that is when the pay-TV controversy started. There were 8,000 complaints registered.

Ms Cornell: Again, I think that is an attitude which is not going to change necessarily through television. It is in changing people's attitudes that television will change, changing people who create advertisements. When their attitudes change, then the advertisements we see on television will change. It is not just television; it is perhaps a chicken-and-egg situation, but children who are now very young and in school and having their attitudes shaped even by their teachers may grow up to be less inclined to stereotype roles. I come from an educational background myself; I am a former primary specialist teacher. It is amazing how ingrained attitudes are when a child comes to school at the age of 4. The stereotypical attitudes are already in that child's mind, and you try to change them or open them up to new ideas in the educational environment. But I think it is going to take decades before families, combined with teachers, can help open up attitudes towards stereotyping.

Mr. Manly: Yet that can change very quickly sometimes with very subtle TV programming, and it can change in a positive way or in a negative way.

Ms Cornell: Yes. I think it is a gradual evolution, however.

Mr. Manly: I wonder if you could indicate whether or not you would believe the portrayal of violence on TV on a regular basis would desensitize people to violence.

• 1635

Ms Cornell: I think you can argue the question both ways.

Mr. Manly: How could you argue against that?

Ms Cornell: I think research shows that it affects some but does not affect others, that there is no universal effect.

Mr. Manly: But you would say that it does affect some people; it would desensitize some people toward violence?

Ms Cornell: I think it is possible. I really do not know enough about the subject of how violence seen on television affects people. We have seen so much violence on just newscasts that I think it has perhaps tended to shape our thoughts. I do not think violence is any less horrific because I have seen it hundreds of times on newscasts. I do not think it has been desensitizing in that sense.

Mr. Manly: It is interesting that in film-making they have had to move beyond what was shocking 15 and 20 years ago, that that is no longer shocking to the same extent.

Ms Cornell: But, again, 20 years ago a married couple sleeping in the same bed was shocking on television. Yet . . .

[Traduction]

M. Burghardt: Excusez-moi d'intervenir, monsieur le président, mais c'est le dépôt de ces 8,000 plaintes qui a provoqué toute cette controverse sur la télévision payante.

Mme Cornell: Ce n'est pas en changeant la télévision qu'on réussira nécessairement à changer cette attitude. C'est plutôt l'inverse, et il faut commencer par modifier les attitudes du public pour que la télévision change, et changer aussi l'attitude de ceux qui fabriquent la publicité. Ce n'est donc pas simplement la télévision en soi; il est peut-être difficile de savoir par où commencer, mais les enfants d'aujourd'hui ont des attitudes qui ont été façonnées par leurs professeurs, et il se peut qu'en grandissant, ils aient moins tendance à accepter des rôles stéréotypés. J'ai moi-même fait partie du corps enseignant, j'étais institutrice dans la primaire; c'est incroyable de constater qu'à l'âge de 4 ans un enfant a déjà des attitudes profondément enracinées en lui. Ce sont souvent des attitudes très stéréotypées, qu'il vous faut essayer de modifier et d'ouvrir à de nouvelles idées. Toutefois, il faudra certainement attendre encore plusieurs années avant que les familles, en collaboration avec les enseignants, réussissent à mieux comprendre ces stéréotypes.

M. Manly: Il suffit parfois d'une émission de télévision très bien faite pour modifier ce genre d'attitude, dans un sens positif ou négatif.

Mme Cornell: Je vous l'accorde, mais la plupart du temps, il s'agit d'une évolution très lente.

M. Manly: Pensez-vous qu'en le regardant régulièrement, le spectacle de la violence à la télévision rende les gens moins sensibles à ce problème?

Mme Cornell: L'une et l'autre positions se défendent.

M. Manly: Comment pouvez-vous douter de cette position?

Mme Cornell: Selon les recherches, certaines personnes sont affectées par telles émissions et non telles autres; ça n'a donc rien d'universel.

M. Manly: Toutefois, vous conviendrez que cela peut affecter certaines personnes? Ces émissions pourraient désensibiliser certaines personnes contre la violence?

Mme Cornell: C'est possible. Je ne connais vraiment pas suffisamment cette question des effets de la violence vue à la télévision sur les gens. En fait, il y a tellement de violence dans les bulletins de nouvelles, que cela peut influencer notre pensée. À mon sens, la violence n'est pas moins horrible, parce qu'on l'a vue des milliers de fois dans les téléjournaux. Je ne crois pas que cela tende à nous désensibiliser.

M. Manly: Il est intéressant de noter que dans la production de films, on a dû aller bien au delà de ce qui était considéré comme choquant il y a 15 ans ou 20 ans, pour obtenir le même effet. Bref, ce que l'on voyait il y a 15 ou 20 ans n'est plus aussi choquant aujourd'hui.

Mme Cornell: Souvenez-vous qu'on se scandalisait de voir un couple marié dormir dans le même lit. Pourtant . . .

[Text]

Mr. Manly: Yes. However, I am not opposed to married couples sleeping in the same bed . . .

Ms Cornell: Well no, that is my point.

Mr. Manly: —but I am concerned about violence.

An hon. Member: On television or anywhere else.

Mr. Manly: Right. On TV, wherever. Even department store windows if that is desirable.

But I am concerned about violence, and if there is a change in standards regarding violence then I think that is something we have to be concerned about. If there is a change in standards about what can be shown between a husband and wife in bed, I think that is something else; but we are very concerned here about violence toward women, and if some people are desensitized, in the whole question of the picture of violence, it would seem to me that it is no longer just a question of individual choice, what one individual chooses to watch and what another individual does not choose to watch. If some people are in fact being desensitized toward violence, if degrading portrayals of women are being seen as a normal way for people to treat women, then that seems to me not to be a matter of just individual choice, what they will watch, but also a concern for society.

I wonder if you would agree with that or disagree with it.

Ms Cornell: Sure, I think it is a concern for both men and women should they be depicted as being degraded. Is it sexually abusive?—which is the mandate of this committee. I do not know, and I think we see it in many areas, not just in television, and that is why I go back to the theme that not all the ills of society can be corrected by forcing change in television.

Although I was not here in person, I had heard that one witness had suggested that women be depicted on television only in the manner in which women would like to be depicted. Well, if I heard it accurately . . .

Mr. Manly: Sounds like politicians.

Ms Cornell: That also does not reflect life, and that is why I go back to society evolving gradually. This is not something that is going to change overnight. It is going to change with attitudes. I would certainly like to see those attitudes change, and I think those of us who are concerned about those attitudes do what we can to change the attitudes. However, it is a massive problem. It is not something that is limited just to television.

Mr. Manly: On page 8 you say:

The licensees have also committed to avoid showing programming which features gratuitous violence towards women.

Could you define what you would consider to be gratuitous violence?

Ms Cornell: Oh, gee. Well, I think you all will recall the examples you saw in the clips Media Watch showed last fall. There was quite a horrifying depiction of a woman being raped

[Translation]

M. Manly: Oui. Toutefois, je ne m'oppose pas à ce que les couples mariés dorment dans le même lit . . .

Mme Cornell: Non, justement.

M. Manly: . . . toutefois la violence m'inquiète.

Une voix: À la télévision, ou partout ailleurs.

M. Manly: Exactement. À la télévision, ou ailleurs. Même dans les vitrines de magasins à rayons s'il le faut.

La violence m'inquiète et si les normes ont changé à cet égard, il y a lieu de s'inquiéter. S'il y a un changement dans les normes relatives à ce qui se passe entre un couple marié au lit, c'est tout autre chose. Pour l'instant, ce qui nous inquiète c'est la violence contre les femmes, et si effectivement les gens sont désensibilisés par la diffusion de violence, il me semble que ce n'est plus une question de choix de l'individu, ce n'est plus à l'individu de décider ce qu'il regardera. Si effectivement certaines personnes sont désensibilisées face à la violence, si des émissions dégradantes pour les femmes sont considérées par ces personnes comme la façon normale de traiter les femmes, alors, ce n'est plus une question de choix individuel, cela devient une préoccupation pour toute la société.

Êtes-vous d'accord ou non?

Mme Cornell: Bien sûr, on doit s'inquiéter aussi bien pour les hommes que pour les femmes si on les montre dans une situation dégradante. Mais est-ce une situation abusive sur le plan sexuel? . . . le mandat de ce Comité. C'est quelque chose qu'on retrouve ailleurs, et pas seulement à la télévision, et c'est pourquoi je reviens toujours sur le fait que tous les maux de la société ne peuvent pas être corrigés en exigeant un changement à la télévision.

Je n'ai pas assisté à la réunion, mais apparemment un témoin aurait dit que les femmes sont représentées à la télévision seulement selon les souhaits des femmes. Si j'ai bien entendu . . .

M. Manly: Ça doit être d'un politicien.

Mme Cornell: Ce n'est fidèle à la vie, c'est pourquoi je dois répéter que la société doit évoluer graduellement. On ne peut pas faire ces changements du jour au lendemain. Il faut d'abord changer les attitudes. Certes je voudrais bien que ces attitudes changent, et ceux d'entre nous qui s'en inquiètent, désirent justement ce changement. Toutefois, c'est un problème énorme. Ce n'est pas un problème seulement pour la télévision.

M. Manly: À la page 8 vous dites:

Les détenteurs de permis se sont engagés à éviter toute programmation qui fait état de violence injustifiée envers les femmes.

Pourriez-vous définir ce que signifie violence injustifiée?

Mme Cornell: Eh bien, vous vous souvenez tous des exemples que vous avez vus dans les articles de «Media Watch», l'automne dernier. Il y avait une scène horrifiante d'une

[Texte]

with a sharp instrument, which I found revolting, and that is a gratuitous violence, to me.

• 1640

Mr. Manly: Okay. Do we need to go to that extreme to have gratuitous violence? For example, would you say a man's slapping around his girlfriend would be gratuitous violence? How would you . . . ?

Ms Cornell: I think it depends on the context. You really have to see it in context. There may be an underlying moral point. There may be a resolution; he may repent within the context and change his ways. It is hard to judge when you just give an example like that. I think you really have to see it in context. I think that is a commitment the pay-TV licensees have undertaken, and I am sure you will ask them the question when they appear before you later this month. I know from talking to them that they are very conscientious about making that judgment. The name of the film *Videodrome* comes to mind. I have not seen all of the film, but I understand there are some scenes in the film which some people find very offensive. On the other hand, other people consider it to be fine art, done by one of Canada's foremost producers, David Cronenberg, who was up for eight Genie awards for that particular film. It was shown in Cannes to applause. Where do you draw the line?

Mr. Manly: We never want to forget that the Marquis de Sade was a genius. He was, but that does not mean that sadism is acceptable. You would agree that in some circumstances a person's slapping around a woman would be gratuitous violence—in some circumstances.

Ms Cornell: In some circumstances it may be; and in other circumstances, the same scene may not be. That is where, I think, we really have to depend on the judgment call of the licensees.

Mr. Manly: Okay, it is a judgment call for the licensees. I was pleased to see that you were in agreement with the proposed amendment to the Broadcast Act in Lynn McDonald's Private Members Bill, C-675. In addition to that, do you see a need for government regulation in the broadcast . . .

Ms Cornell: I do not. As I said earlier, I strongly believe it is very difficult, first of all, to define any more explicitly what we mean by these words "sexually abusive" and "obscene" or "obscenity" as we find in the Criminal Code. Those people who are concerned, should a program which they feel is obscene be aired, can pursue it through the courts, if necessary. They also have the mechanism of the CRTC, which can call a licensee to account for its licence, should there be reason to believe that the licensee has breached his promise of performance. Most important, I think, is the public feedback. I really do believe the marketplace will let it be known when there is something offensive that is being shown; a licensee cannot afford to ignore that.

Mr. Manly: I wonder if you could distinguish for the committee between public feedback, public standards and the

[Traduction]

femme qu'on violait au moyen d'un instrument pointu, que moi j'ai trouvé révoltante, et qui me semble une violence injustifiée.

M. Manly: Très bien. La violence injustifiée doit-elle être aussi extrême? Par exemple, ne considérez-vous pas qu'un homme frappant son amie à la figure constitue une violence injustifiée? Comment voudriez-vous . . . ?

Mme Cornell: Cela dépend du contexte. Il faut voir les choses dans leur contexte. Il y a peut-être une leçon morale dans cette scène. L'homme prend peut-être une résolution. Il se repent peut-être et décide de changer. C'est difficile de juger à partir de ce simple exemple. Il faudrait vraiment voir la scène dans son contexte. D'ailleurs, les détenteurs de permis de télévision payante se sont engagés à en tenir compte, et certainement vous leur poserez la question lorsqu'ils comparaitront plus tard. Selon mon expérience, ils sont très conscients de leurs responsabilités. Je pense justement au film «Vidéodrome»; je n'ai pas vu tout le film, mais apparemment il y aurait des scènes que certains trouvent très blessantes. D'autre part, certains considèrent ce film une oeuvre d'art, réalisée par un des grands réalisateurs canadiens, David Cronenberg, qui s'est mérité huit nominations «Genie» pour ce film. Ce film a été loué à Cannes. Où faire la différence?

M. Manly: Il ne faut pas oublier non plus que le marquis de Sade était un génie. Cela ne rend pas le sadisme acceptable pour autant. Vous reconnaîtrez que dans certaines circonstances, un homme qui frappe une femme à la figure peut constituer une violence injustifiée.

Mme Cornell: Oui dans certaines circonstances, peut-être; dans d'autres circonstances, ce ne serait pas le cas. Ainsi, il faudra vraiment faire confiance au jugement des détenteurs des permis.

M. Manly: D'accord, ce sera la décision des détenteurs des permis. J'ai noté avec plaisir que vous étiez d'accord avec l'amendement à la Loi sur la radiodiffusion proposé par M^{me} Lynn McDonald dans son projet de loi C-675. Croyez-vous qu'en plus, le gouvernement devrait réglementer les émissions . . .

Mme Cornell: Non. Comme je le disais plus tôt, je crois fermement qu'il est extrêmement difficile de définir plus clairement ce que signifient les mots «à tendance sexuelle abusive», et «obscène» ou «obscénité», qu'on retrouve dans le Code pénal. Si certains pensent qu'on leur a montré un programme qu'ils jugent obscène, ils peuvent toujours traduire les coupables devant les tribunaux s'ils le croient nécessaire. Ils peuvent toujours avoir recours au C.R.T.C., qui peut tenir responsable tout détenteur, s'il a de bonnes raisons de croire qu'il n'a pas respecté les conditions de son permis. Mais l'opinion publique exerce un contrôle encore plus important. Je suis certaine que les abonnés feront savoir ce qu'ils considèrent blessant ou choquant; le détenteur de permis ne saurait les ignorer.

M. Manly: Pourriez-vous faire la distinction entre ce que vous considérez l'opinion publique, les normes publiques, et le

[Text]

marketplace, because you have used all three and in some places you have kind of used them as though they were interchangeable. For example, there might be some things for which there is a market—obviously there is a market—which are unacceptable to a large segment of the public for the very reasons that I was trying to suggest earlier, that they desensitize people towards violence and in fact make it possible for some people to feel that violence towards women is acceptable. Could you distinguish between the power of the marketplace, public feedback and public standards?

Ms Cornell: In the case of pay television, we are talking about a service that is invited into the home, which you really have to make an effort to receive. So I consider the public, in that case, to be first of all, the existing subscribers. I consider the second component of the marketplace to be the potential subscribers. Obviously pay-TV needs them, needs more subscribers if it is going to continue, and it cannot afford to offend either one of those groups. That takes in pretty well everyone in the country, you know, that is the public at large.

• 1645

Mrs. Brownlee: When you look at, you know, these 537,000 subscriptions, what is really making them happy—and we have done research on the best-liked aspects—I can tell you it is programs like *On Golden Pond* and *Tootsie* and it is the sort of Hollywood popular movies that are keeping everybody on the service. That is by far what the majority are interested in. Some like the sports and ESPN, but this is primarily a family oriented service and that is what is keeping the majority of the people on the service.

But we also have some research which shows that there are some groups of the population that like adult programming. It is shown in the late hours of the day, 11 p.m. on, and for that group of people they enjoy the adult programming. But if you look at the majority of the schedule, we are certainly talking about a family oriented service that is keeping about half a million households subscribing, giving them a very low cost source of movies which everybody enjoys. It is the number one type of programming that you get on conventional TV. I mean, that is really what the service is about.

Mr. Manly: I do not think anyone is arguing about that. What I was trying to ask was whether you saw a significant role for public standards that would be different from the viewpoints of subscribers.

Ms Cornell: No, there is not a significant difference. The public is either an existing or a potential subscriber.

Mr. Manly: Okay. So if you have a series of complaints . . . I heard earlier you said that a lot of complaints came from a certain organization of churches in eastern Canada, and you seemed to indicate that somehow that was not as valid as if it had come from subscribers.

Ms Cornell: I meant to imply that it was not as valid because they had not actually seen the service. They were basing their judgment on hearsay. But by the same token, those licensees in eastern Canada who were involved in a series of complaints did take the issue up with the pay licensee, and

[Translation]

marché, car vous avez utilisé ces trois termes, parfois comme s'ils étaient interchangeables. Par exemple, certains programmes pourraient attirer un élément du marché, c'est certain, mais ne pas être acceptables pour une grande partie du public en général justement, comme je l'ai dit plus tôt, parce que cela désensibilise les gens face à la violence. Certaines personnes finiraient par trouver acceptable la violence envers les femmes. Alors pourriez-vous faire la distinction entre ces trois termes, le marché, l'opinion publique, et les normes publiques?

Mme Cornell: Dans le cas de la télévision payante, c'est un service qu'on offre à domicile, et auquel il faut s'abonner. Donc à mon sens, les abonnés actuels constituent d'abord le public. Le deuxième élément du marché sont les abonnés possibles. Bien sûr, si elle doit survivre, la télévision payante a besoin de plus d'abonnés, et ne peut pas se permettre d'offenser ni l'un ni l'autre de ces groupes. Cela veut dire presque toute la population canadienne, c'est-à-dire le public en général.

Mme Brownlee: Selon notre recherche sur les aspects les plus populaires de la télévision payante, les programmes préférés des 537,000 abonnés actuels sont les films comme *On Golden Pond*, *Tootsie*, et tout ce genre de films populaires de Hollywood. Ce sont les émissions préférées de la majorité. Certains aiment bien les sports et les spectacles, mais le service offert est conçu pour la famille, et c'est ce genre d'émissions qui retiennent les abonnés au service.

D'autre part, notre recherche démontre aussi que certains groupes de la population veulent des programmes pour adultes. Ces programmes sont projetés tard dans la journée, après 23 heures, et sont destinés aux adultes qui aiment ce genre d'émissions. Mais la grande majorité des programmes sont certainement conçus pour la famille et offrent à ce demi-million d'abonnés une source moins coûteuse de films. C'est d'ailleurs le genre de programmes qu'ont peut visionner à la télévision ordinaire. C'est vraiment la raison d'être du service.

M. Manly: Personne ne dit le contraire. Je voudrais savoir par exemple si les normes publiques pourraient être différentes des opinions des abonnés.

Mme Cornell: Non, il n'y a pas de différence importante. Le public, c'est un abonné actuel ou possible.

M. Manly: Très bien. Ainsi, si vous receviez une série de plaintes . . . Plus tôt, vous nous disiez qu'un certain groupe d'Églises de l'Est du Canada avait déposé beaucoup de plaintes, et vous sembliez dire qu'elles n'étaient pas aussi valables que celles venant des abonnés.

Mme Cornell: J'entendais par cela qu'elles n'étaient pas aussi valables parce que ce groupe n'avait pas visionné les programmes du service. Il fondait son jugement sur le oui-dire. Par contre, les titulaires de licence de l'Est du Canada qui ont fait l'objet d'une série de plaintes se sont référés aux déten-

[Texte]

in fact as a result of their talks with the cable licensees from this region, the pay licensees undertook to . . . This talk with the cable licensees in that region was a large part of the stimulus in creating the voluntary code, especially with regard to the scheduling of programs when children might possibly be at home.

I want to go back to your question about the slapping scenes as well, because again I can refer to one of my favourite Shakespearean plays, *The Taming of the Shrew*, where as I mentioned earlier, the male lead slaps around the female lead considerably at one point in the play. There is a different result in the end, but is that sexually abusive? Would we have stopped the production because of it?

Mr. Manly: No, but if I could just comment on *The Taming of the Shrew*, the entire message of *The Taming of the Shrew* really is that women are much happier and find their useful role in society when they are completely subservient to men.

Ms Cornell: Oh, I disagree with that interpretation. It seems to me it is the other way around, because ultimately the woman becomes the person with the power.

Mr. Manly: That is accepting the manipulative view of women, which I do not.

I would like a second round later, Mr. Chairman.

Some Hon. Members: Oh, oh!

Ms Cornell: I also, if I may, want to go back to Mr. Burghardt's question about whether it would be possible for cable to in effect become a broadcaster. I give you, for an example, the House of Commons broadcasts. Should that suggestion be put into effect cable licensees would in effect become eligible to cut House of Commons proceedings.

Mr. Manly: Only when offensive.

Mr. Burghardt: A lot of them should be cut.

The Chairman: It is easy to take . . .

• 1650

Ms Cornell: But the point is, we do not know any sooner than you do in the House what is going to be said; nor would you, I think, like the feeling that there are 600 different individuals out there in the country prepared to bleep you or prepared to bleep your counterpart in the opposition because he might not think what you are saying is appropriate. It is up to the people to judge.

Mr. Burghardt: It happens all the time now. The media does it to us—right, Jim?

The Chairman: I know Mr. Scott has a question, but while you are on that topic—you state, "This association does not support sexually abusive programming". But you have divorced yourself, as an association, from any responsibility. I believe as far as Canadian programming is concerned, between this committee and the Fraser commission and so on we would

[Traduction]

teurs du permis de télévision payante, et ces derniers, par la suite, se sont engagés . . . D'ailleurs, ces discussions avec les câblodiffuseurs de cette région sont en grande partie responsables de la création du code volontaire, surtout à l'égard de la programmation diffusée au moment où les enfants pourraient être à la maison.

Je voudrais en revenir à votre question au sujet des scènes où un homme frapperait une femme, car je veux parler encore d'une de mes pièces favorites de Shakespeare, *La Mégère apprivoisée*, que j'ai mentionnée plus tôt. À un certain moment, la vedette masculine bat l'héroïne assez durement. Le résultat est très différent à la fin de la pièce, mais ce traitement est-il abusif sur le plan sexuel? Aurait-on dû arrêter la production de cette pièce à cause de cette scène?

M. Manly: Non, mais si vous me permettez de faire un commentaire au sujet de cette pièce, le message de *La Mégère apprivoisée*, c'est que les femmes sont beaucoup plus heureuses et se sentent beaucoup plus utiles dans la société lorsqu'elles sont complètement soumises aux hommes.

Mme Cornell: Oh, je ne suis pas du tout d'accord avec cette interprétation. Il me semble que c'est tout le contraire, car, à la fin, c'est la femme qui a raison de l'homme dans cette pièce.

M. Manly: À ce moment-là, il faut accepter que les femmes aiment la manipulation, ce qui n'est pas ma pensée.

Je voudrais avoir un second tour, monsieur le président.

Des voix: Oh, oh!

Mme Cornell: Je voudrais aussi revenir sur la question de M. Burghardt, qui voulait savoir s'il était possible pour un câblodiffuseur de devenir un radiodiffuseur. Prenons par exemple les émissions diffusées de la Chambre des communes. Si c'était le cas, les câblodiffuseurs pourraient en fait interrompre la diffusion des délibérations de la Chambre des communes à la télévision.

M. Manly: Seulement si l'émission était blessante.

M. Burghardt: Alors, plusieurs émissions devraient être coupées.

Le président: Il est assez facile de . . .

Mme Cornell: Mais justement, nous ne pouvons, pas plus que vous, deviner ce qui pourra se dire à la Chambre; et vous n'aimeriez certainement pas savoir que 600 individus, partout au pays, sont prêts à interrompre votre intervention, ou celle de votre homologue de l'opposition, parce qu'une de ces personnes pense que votre intervention est déplacée. C'est à la population de juger.

M. Burghardt: Cela se produit constamment aujourd'hui. Les médias nous le font constamment, n'est-ce pas, Jim?

Le président: M. Scott voudrait poser une question—mais, à ce propos, vous dites dans votre mémoire: «Notre association n'est pas en faveur des émissions à tendances sexuelles abusives». Toutefois, comme association, vous refusez d'accepter toute responsabilité. Au sujet de la programmation canadienne, ce Comité, la Commission Fraser, etc., ont tous

[Text]

have some device to cut that off. But we not only have the American channels, the offshore programming that is brought in, the outside-our-border programming that is brought in, where we cannot touch it at the source, but we also have the spectre of satellite communications eventually being available to cable operators. I am not, I do not think, painting an unreal scenario when I suggest that a station in New York may make its reputation by showing *O* 40 times a week; which would be unacceptable broadcasting.

Would you then feel that the association should—that the cable people would then have a responsibility to say the reaction is that we must take this off, or would you say that the association would then, being in a passive role, wait for the CRTC or somebody else to say, you cannot do that, where there was an established pattern of programming; which is one of the dilemmas we are going to face in whatever we do in trying to put some kind of handle on the control of pornography?

Ms Cornell: It is a good question. I think there are two responsibilities that we as cable licensees have. Again, we do not have the right to interfere with programming, and I think to give us that right would not only be complicated in a practical sense but unfair to those who are licensed to program. But we do have a responsibility, first of all, to provide feedback from our own subscribers as we receive it, on all broadcasting, should there be something on conventional television which lights up the switchboard at a cable company or something on pay-television. That is the kind of feedback that is going to help determine the programming decisions of that company in the future—the programming company.

As far as U.S. satellite signals go, there are two categories of signals, of course, as you know. There are the signals that cable licensees will be authorized to carry, and there are presently the pirates operating SMA TV systems, which are certainly not cable systems and which do not comply with any regulations within the Canadian broadcasting system. There is absolutely no way of controlling what those systems offer unless they cease to exist, because they are in existence outside authorization.

As for what cable offers, first of all, we will be offering some U.S. satellite services, and of course our Canadian laws and regulations would not cover the point of origin of those services, but they would maybe prohibit us from carrying certain channels. If there were a channel in New York that specialized in sexually abusive programming, I am quite sure we would not be allowed to offer it even on a discretionary basis, should there be a prohibition against sexually abusive programming.

The CRTC, as you know, recently issued a list of U.S. satellite services which we will be authorized to carry, and I can only presume that in the future they will continue to make a decision on what we are and are not allowed to offer, and their discretion should cover off any problem which might arise along the lines you have described.

The Chairman: Mr. Scott.

[Translation]

des mécanismes pour empêcher cela. Toutefois, il faut tenir compte aussi non seulement des chaînes américaines, des programmes provenant de l'étranger, que nous ne pouvons contrôler à la source, mais aussi des communications par satellite qui seront éventuellement mises à la disposition des câblodiffuseurs. Je pense qu'il est assez réaliste de dire qu'une station de télévision de New York pourrait établir sa réputation en montrant le film «O» 40 fois par semaine; une émission tout à fait inacceptable.

Dans un tel cas, pensez-vous que votre association de câblodiffuseurs voudrait accepter la responsabilité d'éliminer de telles émissions, ou votre association jouerait-elle un rôle plus passif, en attendant que le C.R.T.C., ou un autre organisme, interdise un tel modèle de programmation? Quelles que soient les solutions que nous proposons, voilà un des dilemmes que nous devons envisager dans le contrôle de la pornographie.

Mme Cornell: C'est une bonne question. A mon sens, les câblodiffuseurs ont deux responsabilités. Toutefois, nous n'avons pas le droit de nous ingérer dans la programmation, et si nous avons le droit, ce serait non seulement compliqué sur le plan pratique, mais aussi injuste envers les détenteurs de permis autorisés à présenter des programmes. Toutefois, nous avons la responsabilité, d'abord, de faire connaître les opinions que nous recevons de nos abonnés sur tous les genres de programmes, que ce soit à la suite d'une émission de télévision ordinaire, ou d'une émission de télévision payante. C'est le genre de réaction susceptible d'aider la société productrice de programmes à prendre ses décisions.

Quant aux communications américaines par satellite, il y a deux catégories de signaux. Il y a d'abord les signaux que les câblodiffuseurs sont autorisés à retransmettre, et il y a les systèmes de télévision pirates, qui ne sont pas des systèmes reliés au câble et qui ne respectent pas la réglementation du système de radiodiffusion canadien. Il n'y a aucune possibilité de contrôler ce que ces systèmes offrent comme programmes, à moins de les éliminer complètement, car ils ne respectent pas la réglementation.

Bien sûr, les câblodiffuseurs continueront à offrir certains services de satellite américains, et bien sûr, nos lois canadiennes, et leurs règlements, n'auraient aucune autorité sur la source de ces services, mais on pourrait nous interdire de retransmettre les émissions de certaines chaînes. Par exemple, je suis certaine qu'on ne nous permettrait pas, même d'une façon discrétionnaire, de retransmettre des émissions d'une chaîne new-yorkaise spécialisée dans les émissions à tendances sexuelles abusives, si, bien sûr, des règlements interdisaient de telles émissions.

Vous savez, récemment, le C.R.T.C. a publié une liste des services de satellite américains que nous serons autorisés à retransmettre, et je suppose qu'à l'avenir, le conseil continuera à décider ce que les câblodiffuseurs pourront offrir; le conseil a suffisamment de pouvoirs discrétionnaires pour résoudre tout problème comme celui que vous avez décrit.

Le président: Monsieur Scott.

[Texte]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman.

I want to deal in my last point with the whole idea of freedom of expression. But I am getting conflicting messages here. I am not trying to be unkind to your very well thought-out presentation and your views, but I am getting conflicting messages. One is that—maybe it is the same message—but what is coming through to me is that the CRTC does not allow you to tamper with programming content, so therefore you guys are off the hook legally. You feel you are, except for the . . .

• 1655

Ms Cornell: I would not express it that way.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): —except for what you get in public feedback from your customers. That is what you have been telling us.

On the other hand, I put the question to you, or if I did not before I will now, should CRTC regulations allow you to tamper with programming? But then you say, well, it would be unfair to the 600 . . .

Ms Cornell: It would be unfair to the broadcasters who are licensed to program, and practically impossible in a physical sense to undertake, because there are 600 companies offering an average of 20 channels each.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Therefore, it would be unfair to the system to have 600 self-appointed censors, as you would see it.

Ms Cornell: Secondly, we would be usurping the role of the program providers, the program licensees.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Now, in your view, do you think it is possible to come up with a uniform definition in this country of sexually abusive broadcasting or obscenity? I will tell you why I am asking the question. It is critical to the operation of this committee. Unless we come up with clear-cut definitions of what is sexually abusive broadcasting and obscenity, there are going to be all kinds of difficulties in the courts because of the Charter of Rights and Freedoms and the rest of it. So clearly it will flow from recommendations from this subcommittee, from the Fraser committee, based on all of the witnesses that we hear. However, it is going to have to be a collective kind of definition.

Do you think we can come up with a uniform or workable or clear-cut definition of what is sexually abusive broadcasting, whether you are carrying it, or programming it, or regulating it? This is something that this subcommittee has to come to grips with.

Ms Cornell: It is a tremendously difficult question.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): You see the problem if we do not come up with some sort of a fairly clear-cut definition in those areas of obscenity or sexually abusive programming.

[Traduction]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président.

Dans cette dernière intervention, je voudrais traiter de toute la question de la liberté d'expression. Il me semble toutefois que j'entends des messages contradictoires. Je ne voudrais pas critiquer votre excellent exposé, et vos opinions personnelles, mais il me semble que j'entends des messages contradictoires. Je crois comprendre—et c'est peut-être le même message—que le C.R.T.C. ne vous permet pas de toucher au contenu des émissions; vous n'avez donc aucune obligation en vertu de la loi. Vous ne vous croyez donc pas liés, sauf par . . .

Mme Cornell: Ce n'est pas ainsi que je l'aurais dit.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): . . . sauf par la réaction de vos clients. C'est du moins ce que vous nous avez dit.

Mais je pourrais vous demander—et si je ne vous ai pas posé la question jusqu'ici, je vous la pose maintenant—si le C.R.T.C. devrait vous permettre de modifier la programmation. Vous me répondez sans doute que ce serait injuste envers les 600 . . .

Mme Cornell: Ce serait non seulement injuste envers les diffuseurs qui détiennent des permis, mais presque impossible, car il y a 600 compagnies qui diffusent, en moyenne, sur 20 canaux chacune.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Il serait donc injuste, à votre avis, que ces 600 compagnies se surveillent elles-mêmes.

Mme Cornell: Cela reviendrait à usurper le rôle joué par ceux qui diffusent les émissions, les détenteurs de permis.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Croyez-vous qu'il soit possible de formuler une définition uniforme de ce qui constitue l'obscénité et les émissions à tendances sexuelles abusives? Si je vous pose la question, c'est que le Comité ne peut pas fonctionner sans que ces termes soient clairement définis. Si on n'arrive pas à les définir, on aura toutes sortes de difficultés devant les tribunaux, à cause de la Charte des droits et libertés, etc. Les définitions découleront des recommandations formulées par le Sous-comité et par le Comité Fraser, à partir des témoignages que nous aurons entendus. Il va falloir, cependant, que la définition soit collective.

Croyez-vous qu'il soit possible de formuler une définition claire, pratique et uniforme de ce qui constitue les émissions à tendances sexuelles abusives, que ce soit pour les fins de la programmation, de la radiodiffusion ou de la réglementation? C'est là une question que le Comité doit régler.

Mme Cornell: Une question extrêmement difficile, d'ailleurs.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Vous comprenez les difficultés que nous aurons si nous n'arrivons pas à formuler une définition plus ou moins claire de ce qui constitue l'obscénité et les émissions à tendances sexuelles abusives.

[Text]

Ms Cornell: Yes, I do. We say that we are in support of C-675 because of the principle involved. Sexually abusive programming is not a good thing. I do think it is a tremendously difficult term to define and that probably the logical way to define obscenity is through court action, because of the very difficult nature. If you try to define . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Not through regulation, then?

Ms Cornell: I think it is too broad a subject to actually pinpoint. If you try to define it, you end up encompassing just about everything. I note that a number of people have put before you the Minneapolis definition, which I know very little about. I have not had a chance to study it, but I gather that definition has not been accepted by the mayor of Minneapolis. I understand it was voted by the council but vetoed by the mayor, because of the limits to freedom of speech that such a definition would impose. I gather that city councils across the U.S.A. have rejected, I believe in all but one case, this kind of definition, because it is simply too broad, too all-encompassing.

I think that is the problem that you face on your committee as well, and that is why I have come out so strongly in favour of voluntary self-regulation on the part of licensees. We believe in the capacity of Canadians to judge for themselves, particularly in the case of pay television, where you have to invite it into your home. You are making the conscious decision to bring the programming into your home in the first place. Then, if you do not like the programming, you have the mechanisms. You can complain to the cable licensees, who will forward the feedback. You can complain to the pay licensees; you can complain to the CRTC, who can call you forward on your licence. And interested parties might bring a charge of obscenity under the Criminal Code, in which case, bit by bit, as often happens with the law, it becomes defined. But I think to define sexually abusive programming is really all-encompassing; it could end up being all-encompassing, too restricting.

• 1700

The Chairman: Respectfully, you make the same effort to bring in cable programming in general. It is just which tier, so the same applies and that is I guess where we come back to what role or what responsibility the cable operator has or should have, because all else then becomes difficult to handle. Not that it is solely the responsibility of cable but cable seems to have no responsibility.

Ms Cornell: We are not allowed to.

The Chairman: But should you? That is the question.

Ms Cornell: Should we? I think we have a responsibility in terms of passing along the comments that we received, but who is involved in this whole discussion? There are cable licensees, who actually physically bring the programming into the home.

[Translation]

Mme Cornell: Oui, je comprends. Nous sommes en faveur du projet de loi C-675 parce que nous appuyons le principe qui le sous-tend. Les émissions à tendances sexuelles abusives ne sont pas une bonne chose. Je conviens qu'il est extrêmement difficile de formuler une définition, et il serait probablement logique, justement parce que c'est difficile, de confier aux tribunaux la tâche de définir l'obscénité. Si vous essayez de formuler une définition . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Il ne faut donc pas procéder par réglementation?

Mme Cornell: Le terme comprend tellement de choses qu'il est difficile à cerner. Si vous essayez de le définir, vous finirez par y inclure à peu près tout. Je constate que de nombreux témoins ont proposé que vous adoptiez la définition de Minneapolis, que je connais très peu. Je n'ai pas eu l'occasion de l'examiner, mais je crois comprendre qu'elle a été rejetée par le maire de Minneapolis. Elle a été adoptée par le conseil, mais le maire a mis son veto, car elle aurait limité dans une trop grande mesure la liberté d'expression. Des définitions de ce genre ont été rejetées par des conseils municipaux dans tous les États-Unis—à une exception près, je crois—parce qu'elles étaient tout simplement trop étendues, trop générales.

Le Comité se heurte au même problème, et c'est pourquoi nous préconisons si fortement que les détenteurs de permis se surveillent eux-mêmes, sans que ce soit obligatoire. Nous croyons que les Canadiens sont capables d'exercer leur jugement, surtout lorsqu'il s'agit de la télévision payante, car il faut s'abonner pour la recevoir. C'est le client qui décide de s'abonner. S'il n'aime pas les émissions, il existe des recours. On peut se plaindre au câblodiffuseur, qui transmettra la plainte. On peut se plaindre aux exploitants de la télévision payante; on peut se plaindre au C.R.T.C., qui peut convoquer les détenteurs de permis. Les intéressés peuvent, en vertu du Code criminel, accuser le diffuseur d'avoir transmis des émissions obscènes; peu à peu, comme il arrive souvent lorsqu'on fait appel aux tribunaux, le terme se définit. Mais je crois que l'expression «émissions à tendances sexuelles abusives» comprend à peu près tout; elle pourrait être trop générale, trop restrictive.

Le président: Mais vous faites les mêmes efforts pour introduire la câblodiffusion en général. Tout dépend du volet, et la même question se pose. Il faut d'abord déterminer quel rôle le câblodiffuseur doit jouer et quelles sont ou quelles devraient être ses responsabilités; si nous ne réglons pas ces questions-là, le reste devient trop difficile. Je ne dis pas que les câblodiffuseurs sont les seuls responsables, mais ils ne semblent assumer aucune responsabilité.

Mme Cornell: On ne nous le permet pas.

Le président: Mais pourquoi devriez-vous en prendre la responsabilité? Voilà la question.

Mme Cornell: Est-ce que nous le devrions? Je crois que nous sommes responsables de transmettre les observations qu'on nous fait, mais qui sont les participants? Il y a les câblodiffuseurs, qui transmettent les émissions. Il y a les radiodiffuseurs,

[Texte]

There are broadcasters who create and purchase programming to put together packages which will sell advertising and please the viewer. And there are program producers who have the ideas for their own programming, who are responding either to their own creative genius or to the marketplace as they perceive it. They try to create programming which they believe there is a demand for or which will be well received in the public.

Those are the people, the producers, who deal with ideas. To me that is the group that is portraying society, regardless of which broadcaster buys the programming and which cable operator brings it into the home.

The attitude is fixed in the development of the programming itself.

The Chairman: Mr. Burghardt, I think we will allow one quick question each.

Mr. Burghardt: Just one or two comments, Mr. Chairman. You say that cable has no responsibility, and we understand that. You are saying that you are the messenger and you should not be shot. But now in this situation of the Scarborough cable communications which you say they had the regular pay-TV service but then they offered an edited family version of pay-TV. Do I take from that that this is one cable company that on its own was and is concerned about pay-TV and so decided that it would do an editing job on it? You say it has not gone over very well, but obviously here is one cable company which felt that it should offer an alternative program service regarding pay-TV. Is that the case?

Ms Cornell: Yes, that is the case. I think other companies have, rather than create a separate channel and use channel capacity for a separate channel, have simply offered lock boxes, which is also a very good method of protecting your family from anything a parent might not want the child to see.

Mr. Burghardt: So in some cases then there are some cable companies which on their own have put in a form of censorship, if you want to use that term, which you say you are concerned about. Yet some of your own . . .

Ms Cornell: Have taken that upon themselves, and I think this has been done as an experiment because it is certainly not something that coincides with the contractual arrangements that pay-TV companies have made. It is something that poses difficulties, I think, as far as contractual arrangements go.

Mr. Burghardt: Just one final question, and regarding contractual arrangements. Cable companies make money from pay-TV, right?

Ms Cornell: A bit. They hope, by the end of five years, to be making money, depending on the TV.

Mr. Burghardt: The pay-TV licensee pays the cable company? Could you just let us know how that works, for the record?

• 1705

Ms Cornell: The costs are absorbed down the middle, really. Pay-TV companies obviously need a portion of the fee to buy

[Traduction]

qui montent et qui achètent les émissions, et qui les présentent sous une forme qui permet de vendre la publicité qui plaît aux téléspectateurs. Il y a aussi les producteurs d'émissions, qui inventent les émissions et qui agissent en fonction soit de leur créativité, soit du marché tel qu'ils le perçoivent. Ils essaient de créer des émissions qui répondent à la demande et qui sont bien reçues du public.

Ce sont donc les producteurs qui ont les idées. Ce sont eux qui, finalement, dépeignent la société, indépendamment du diffuseur qui achète l'émission et du câblodiffuseur qui la transmet.

C'est au moment de la création que l'attitude se détermine.

Le président: Je vous permettrai, monsieur Burghardt, de poser une petite question chacun.

M. Burghardt: J'aurais quelques observations à faire, monsieur le président. Vous dites que les câblodiffuseurs n'ont aucune responsabilité, et nous le comprenons. Vous dites que vous n'êtes que le messenger et que ce n'est pas sur vous qu'il faudrait tirer. Mais vous dites aussi qu'un câblodiffuseur de Scarborough offre, en plus de la télévision payante qu'on reçoit normalement, une version revue qui est convenable pour tous les membres de la famille. Dois-je comprendre que cette compagnie avait des doutes en ce qui concerne la télévision payante et qu'elle a entrepris de couper certaines émissions? Vous dites que la réaction n'a pas été très favorable, mais il y a, évidemment, au moins un câblodiffuseur qui croyait qu'il devrait donner le choix. Est-ce exact?

Mme Cornell: Oui, c'est exact. D'autres compagnies, au lieu d'avoir un deuxième canal, ont offert d'installer des boîtes qui ferment à clé, qui permettent aux parents d'empêcher les enfants de regarder des émissions qui ne sont pas convenables.

M. Burghardt: Certains câblodiffuseurs ont donc, de leur propre chef, imposé une sorte de censure, si vous voulez, et vous dites que cela vous préoccupe. Toutefois, certains de vos . . .

Mme Cornell: Ils ont décidé d'agir, mais à titre expérimental, car ce n'est certainement pas prévu dans les contrats signés par les exploitants de la télévision payante. Si l'on tient compte des arrangements contractuels, il peut y avoir des problèmes.

M. Burghardt: Une dernière question, portant justement sur les contrats. Les câblodiffuseurs tirent un profit de la télévision payante, n'est-ce pas?

Mme Cornell: Un peu. Ils espèrent, après cinq ans, réaliser un profit, mais cela dépend de la télévision.

M. Burghardt: L'exploitant de la télévision payante paie le câblodiffuseur? Pourriez-vous, pour notre gouverne, décrire le système?

Mme Cornell: Les coûts sont absorbés par les deux, en fait. Les compagnies de télévision payante ont évidemment besoin

[Text]

the programming and to pay for satellite transmitter costs. Cable companies also take a portion to cover the costs of adding the hardware that is necessary when you scramble a signal and have to decode it in the home. It was necessary to add on . . .

Mr. Burghardt: So, while the cable companies, in your mind—and we know through regulations and that, and you have suggested very strongly here . . . have no responsibility at all, they do make money on the entire situation.

Ms Cornell: Some of them make money and most of them hope to be making money eventually. It is a business, sure. That is what business is about.

Mr. Burghardt: Thank you.

The Chairman: Mr. Manly, we will give you the last question.

Mr. Manly: Thank you, Mr. Chairman.

On page 4 you talked about the CCTA raising the question of unacceptable programming with the pay-TV licensees. I wonder if you could tell the committee whether there is any kind of ongoing mechanism or forum by which the CCTA members are able to communicate with the licensees on a regular basis if there are complaints. Is there a kind of constant process back and forth? How effective is this? What might be done to make it better?—since you are kind of on the front line; you are the messenger; you do not want to get shot by anybody. What mechanism would be best for conveying to the licensees the concerns of the public, or is it adequate right now?

Ms Cornell: We can share this. First of all, there is ongoing communication. If you ever have a problem, you just pick up the phone and call the pay licensees, not only the head office of the company but also affiliate representatives are out in the field in the regions. There is just constant contact when you need it. It is there.

To give you an example, we have the case of the Atlantic members which I mentioned to you. Not only did the Atlantic members of CCTA mention it to us in Ottawa at their CCTA office and we pursued it with pay licensees; they, too, have pursued it on their own with the president of the company concerned. As a result of both our efforts, results were achieved.

Finally, I think, now we have the code, and if there are problems pay licensees are expecting cable companies to forward feedback. There is a fairly constant . . .

Mr. Manly: Is there a formal mechanism by which . . . every so often the licensees and the cable companies sat down and discussed the code and how this was affecting programming in

[Translation]

d'une portion des frais pour acheter les émissions et pour payer les coûts de transmission par satellite. Les compagnies de câblodistribution prennent également une portion pour payer les frais du matériel permettant de brouiller les signaux et de les décoder dans les maisons des abonnés. Il a fallu ajouter . . .

M. Burghardt: Donc, même si les compagnies de câblodistribution n'ont aucune responsabilité là-dedans, d'après vous—vous avez justement insisté sur ce point et, d'ailleurs, nous connaissons déjà les règlements qui existent—il n'en reste pas moins qu'elles en retirent des bénéfices.

Mme Cornell: Certaines compagnies font des bénéfices et les autres espèrent en faire par la suite. Cela fait partie des affaires, bien sûr. C'est justement cela, faire des affaires.

M. Burghardt: Merci.

Le président: Monsieur Manly, nous allons vous permettre de poser la dernière question.

M. Manly: Merci, monsieur le président.

A la page 4, vous avez parlé du fait que l'Association canadienne de télévision par câble a soulevé la question de l'inacceptabilité des émissions auprès des titulaires de licence pour la télévision payante. Pourriez-vous indiquer au Comité s'il existe un mécanisme permanent qui permet aux membres de votre association d'entretenir des rapports suivis avec les titulaires, au cas où il y aurait des plaintes? Existe-t-il une sorte de communication réciproque? Est-elle efficace? Et que pourrait-on faire pour l'améliorer—puisque vous êtes au front, en quelque sorte? Vous êtes chargés de transmettre le message, mais vous ne voulez pas vous faire tirer dessus par qui que ce soit. Quel serait le meilleur mécanisme pour transmettre les inquiétudes du public aux titulaires de licence, ou est-ce que le mécanisme actuel suffit déjà?

Mme Cornell: Nous sommes déjà en mesure de le faire. D'abord, il existe une communication permanente. Si jamais l'on a un problème, il suffit de téléphoner aux titulaires de licence, non seulement au siège social de la compagnie, mais aussi aux représentants régionaux qui y sont affiliés. Nous avons des rapports très suivis avec eux. Les voies de communication sont toujours ouvertes.

Pour vous donner un exemple, je peux vous parler de ce qui s'est produit dans les provinces de l'Atlantique, ce que je crois avoir déjà mentionné. Non seulement les membres de l'A.C.T.C. dans l'Atlantique nous l'ont fait savoir à Ottawa—et nous nous sommes chargés d'en parler avec les titulaires de licence pour la télévision payante—mais ils ont décidé de porter cette question à l'attention du président même de la compagnie en question. Grâce aux efforts déployés des deux côtés, nous avons obtenu des résultats.

Maintenant que nous avons un code, je crois que les titulaires de licence s'attendent que les compagnies de câblodistribution leur fassent part de leur réaction si jamais des problèmes se présentent. La communication est plus ou moins constante . . .

M. Manly: Existe-t-il un mécanisme officiel qui prévoit des discussions périodiques par les titulaires de licence et les compagnies de câblodistribution non seulement du code, mais

[Texte]

each of the regions? Do you think a formal mechanism like that might be a helpful process?

Mrs. Brownlee: I think a regular mechanism already exists when individual cable companies receive complaints on a specific service. Both Super Channel and First Choice have a complaints department and I think all these letters are forwarded to the pay licensees if the cable operator cannot really handle the complaints themselves. So there are definitely regular mechanisms set up for handling subscribers' complaints on the programming. That is the key thing. That is what you are talking about, feedback they are getting with respect to scheduling.

Ms Cornell: I think it is not unwise, actually, as a business practice to determine between the two parties: Let us make sure that we keep each other up to date and if we have not spoken to each other within every three months or every six months or whatever it is let us make sure we do it.

The Chairman: Final question, Mr. Manly.

Mr. Manly: Right. It is all related, Mr. Chairman.

Does your association have any information from constituent members as to how effective this is? Do members feel good about being able to communicate with the licensees and get positive responses from them?

Ms Brownlee: As Susan pointed out, we are already seeing changes in the First Choice schedule. The programming schedules have evolved dramatically over the last year. As they have been investing more and more in Canadian content, I think you are going to see the programming schedules change and improve because we are becoming better at marketing the service and the pay licensees are becoming better at programming.

• 1710

The Chairman: I wish to thank very sincerely our witnesses this afternoon. I think it has been a very provocative time. We come in session as a subcommittee, I believe, Wednesday afternoon, when I think our witnesses will be the CRTC. We thank you again for coming.

The meeting is adjourned.

[Traduction]

de son incidence sur la programmation dans chacune des régions? Pensez-vous qu'il serait utile d'établir un mécanisme officiel?

Mme Brownlee: Il existe déjà un mécanisme permanent permettant aux compagnies de câblodistribution individuelles de transmettre les plaintes qu'elles reçoivent concernant un service en particulier. *Super Channel* et *First Choice* ont tous les deux un service spécial qui se charge de répondre aux plaintes, et je crois que les lettres reçues sont transmises aux titulaires de licence si le câblodistributeur n'est pas en mesure de s'en charger lui-même. Donc, il existe déjà plusieurs mécanismes officiels qui permettent de donner suite aux plaintes des abonnés quant à la programmation. C'est cela l'essentiel. Je crois que c'est surtout cela qui vous intéresse, à savoir si l'on donne suite aux plaintes des abonnés quant à la programmation.

Mme Cornell: En fait, je crois qu'il serait tout à fait approprié, en tant que bonne pratique commerciale, que les deux parties décident de se tenir toujours au courant de la situation et de communiquer régulièrement, que ce soit à tous les trois mois ou à tous les six mois, et de ne pas oublier de le faire.

Le président: Une dernière question, monsieur Manly.

M. Manly: D'accord. C'est une question connexe, monsieur le président.

Est-ce que votre association est au courant de l'opinion de ses membres quant à l'efficacité de ce mécanisme? Est-ce que vos membres jugent utile de pouvoir communiquer avec les titulaires de licence et d'obtenir des résultats positifs grâce à leurs efforts?

Mme Brownlee: Comme Susan l'a dit tout à l'heure, nous avons déjà constaté des changements de programmation dans le cas de la compagnie *First Choice*. La programmation a changé radicalement depuis un an. Étant donné que les compagnies de télévision payante consacrent de plus en plus d'argent aux émissions canadiennes, je crois que la programmation va sans doute continuer de changer et de s'améliorer, puisque nous sommes maintenant mieux en mesure de commercialiser le service, tout comme les titulaires de licence ont beaucoup amélioré leur programmation.

Le président: Je voudrais remercier nos témoins d'avoir comparu cet après-midi. Je crois que notre discussion nous aura tous donné à penser. Je crois que nous allons nous réunir en tant que sous-comité mercredi après-midi, lorsque le C.R.T.C. comparaitra devant nous. Nous vous remercions encore une fois de votre comparution.

La séance est levée.

Issue No. 4

Fascicule n° 4

Wednesday, May 9, 1984

Le mercredi 9 mai 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn McDonald
Geoff Scott

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 9, 1984

(5)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:38 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), Mr. Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Mildred Morton and Françoise Coulombe, Researchers.

Witnesses: From the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission: Mr. André Bureau, Chairman; Rosalie Gower, Commissioner; Andrée Wylie, Legal Counsel; Réal Therrien, Vice-Chairman.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting.

Mr. Bureau and Commissioner Gower each, made opening statements and with the witnesses, answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 9 MAI 1984

(5)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 38, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Mildred Morton et Françoise Coulombe, chargées de recherche.

Témoins: Du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes: M. André Bureau, président; Rosalie Gower, commissaire; Andrée Wylie, conseiller juridique; Réal Therrien, vice-président.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives.

M. Bureau et M^{me} Gower, commissaire, font chacun une déclaration préliminaire, puis eux-mêmes et les témoins répondent aux questions.

A 17 heures, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 9, 1984

• 1538

The Chairman: Good afternoon, ladies and gentlemen. I am pleased to bring the committee to order and to welcome as our witnesses today the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission.

I will ask the Chairman, Mr. Bureau, perhaps when we call upon him, while he is giving his opening statement, to introduce those who are with him, if he would care to.

I remind the committee and our witnesses again that this is not quite as formal as some of our full committee sessions might be. While we will start with the Official Opposition and move from side to side in the normal fashion, we are not hung up on a given amount of time. If members of the committee feel they want a second or a third round, or whatever, that is fine. We prefer a dialogue. We prefer an opportunity to gain information and have an opportunity really to hear your presentation and discuss it with you and to discuss relevant thoughts.

I will just take a second to introduce our committee to the witnesses. For the Conservative Party, we have Mr. Scott; for the New Democratic Party, Ms McDonald; and for the Liberal Party, Mr. Burghardt.

• 1540

I will start by saying a sincere welcome to you. We have been looking forward to your visit and your contribution to the committee.

Mr. Bureau, if you would like to give an opening statement, please do so.

Mr. André Bureau (Chairman, Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission): Thank you, Mr. Chairman.

I would like first to introduce the commissioners and the officers of the CRTC who accompany me today. On my left are Commissioner Rosalie Gower and Vice-Chairman Rhéal Therrien. On my right are our legal counsel, Andrée Wylie, and General Counsel Avrum Cohen. We also have other officers of the CRTC in this room in case we have other questions that could need their assistance.

Mr. Chairman and members of the committee, I have only a few introductory remarks to make before I welcome your questions, but the brevity of these remarks should not be considered as demonstrative of the weight I attach to the matters your subcommittee is mandated to examine, which are indeed of great importance.

Members of the commission share your concern in regard to the issue of sexually abusive programming. We are concerned as regulators with the mandate to regulate and supervise the

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 9 mai 1984

Le président: Bon après-midi, mesdames et messieurs. Je suis heureux d'ouvrir la séance et de souhaiter la bienvenue à nos témoins du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Je demanderais à M. Bureau, le président du conseil, de nous présenter les personnes qui l'accompagnent, pour ensuite nous faire son exposé.

Je vous rappelle à tous, ainsi qu'aux témoins, que les séances du Sous-comité ne sont pas régies de façon aussi stricte que celles du comité plénier. L'Opposition officielle posera les questions en premier, après quoi nous alternerons. Nous ne voulons pas non plus limiter les débats des différents intervenants. Si les membres du Comité estiment qu'ils voudraient prendre la parole au cours d'un deuxième ou troisième tour de questions, très bien. Nous voulons que des dialogues s'établissent, nous voulons obtenir autant de renseignements que possible et nous aimerions nous entretenir avec vous des questions pertinentes aux travaux de ce Sous-comité.

Je consacrerai quelques instants à la présentation de nos membres aux témoins. Du parti conservateur, M. Scott, du parti néo-démocrate, M^{me} McDonald, et du parti libéral, M. Burghardt.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins, dont nous attendons le témoignage avec anticipation.

Monsieur Bureau, vous avez la parole.

M. André Bureau (président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais présenter les conseillers et les hauts fonctionnaires du CRTC qui m'accompagnent aujourd'hui. À ma gauche, M^{me} Rosalie Gower, conseillère, et M. Rhéal Therrien, vice-président. À ma droite, M^{me} Andrée Wylie, conseillère juridique, et Avrum Cohen, chef du contentieux. Nous accompagnent également d'autres hauts fonctionnaires du CRTC, au cas où leur avis serait nécessaire au cours des discussions.

Monsieur le président, membres du Comité, je serai bref, avant de répondre à vos questions, mais il ne faudrait pas voir dans la brièveté de mes remarques la mesure de l'intérêt que j'attache aux questions que votre sous-comité a le mandat d'étudier et qui sont en fait d'une grande importance.

Les membres du conseil partagent vos préoccupations en ce qui a trait à la question des tendances sexuelles abusives en radiodiffusion. À titre de régulateurs, nous nous préoccupons

[Texte]

broadcasting system as well as implementing the goals of the Act.

We are also concerned as human beings who acknowledge that when one section of society is diminished we are all diminished and that, notwithstanding the right of freedom of expression and the right to receive programs, no right is unlimited, especially when the exercise of that right infringes on the rights of others.

I do not propose to deal with the definition of sexually abusive programming, the research exploring the effects of that programming or its prevalence. These are matters no doubt dealt with in detail by your committee. Rather I intend to view the problem of sexually abusive programming as a regulator whose justification and method of action must be accountable to the Act.

In the larger context, legislative changes are being proposed to the Criminal Code and, as you well know, I guess, to the Broadcasting Act which may make dealing with sexually abusive programming easier than under present legislation. Coupled with changes to the broadcasting regulations which the commission has initiated specifically addressing "abusive comment" or "abusive portrayal" there will be extended recourse through the courts both to the commission and to members of the public who wish to pursue this path.

A much better-informed, much more vigilant and in some cases much more irate public will also serve as a public conscience to ensure that Canadian broadcasting serves the public needs in ways acceptable to the community.

Before I direct my remarks to specific commission responsibilities in this area, I would inform the committee that the CRTC presentation will be in two parts, the first dealing with sexually abusive programming and the second informing the committee of actions the CRTC has taken to deal with the problem of sex-role stereotyping. Commissioner Gower, who was a member of the original Task Force on Sex-Role Stereotyping and who is presently the chairperson of the Internal Sex-Role Stereotyping Committee, will give the second presentation.

Perhaps I should tell you what the CRTC can and cannot do under both present and proposed legislation.

I will first describe those things the commission cannot do. In Public Notice CRTC 1983-16, issued on January 26, 1983, the commission addressed the responsibilities of the commission and the broadcasters regarding sexually abusive programming. The commission clearly stated that:

1) the Commission and broadcasters must be guided by Section 3(c) of the Broadcasting Act; 2) the Commission is *not* a censorship body; 3) the Commission has no mandate to act pre-emptively with respect to events that have not yet occurred and with respect to programs that have not yet been aired; 4) it is for the courts to define key terms like obscenity.

[Traduction]

du mandat de réglementer et de superviser le système de radiodiffusion, tout en réalisant les objectifs de la loi.

Nous nous préoccupons aussi à titre d'êtres humains qui reconnaissent qu'en abaissant un secteur dans notre société, nous nous abaissons tous, et qu'en dépit du droit à la liberté d'expression et du droit de recevoir des émissions, aucun droit n'est illimité, surtout lorsque l'exercice de ce droit enfreint ceux des autres.

Je n'ai pas l'intention de traiter de la définition de programmation à tendances sexuellement abusives, la recherche étudiant les effets de cette programmation ou sa fréquence. Ce sont là des questions dont votre Comité a sûrement traité en détail. J'ai plutôt l'intention de considérer la question de la programmation à tendances sexuelles abusives en tant que régulateur qui a des recours à sa disposition dont la justification doit être fonction de la loi.

Dans un contexte plus global, les modifications législatives proposées au Code criminel et, comme vous le savez, à la Loi sur la radiodiffusion, peuvent aider à traiter de la question de la programmation à tendances sexuelles abusives. Si l'on ajoute à ces changements les modifications proposées au règlement sur la radiodiffusion proposé par le Conseil, où l'on décrit de façon spécifique les termes «commentaires abusifs» ou «représentation abusive», le public pourra plus facilement avoir recours aux tribunaux ou au conseil afin de traiter de cette question.

Un public beaucoup plus informé, beaucoup plus vigilant et, dans certains cas, beaucoup plus courroucé peut également servir de conscience, ce qui permet d'assurer que le système canadien de radiodiffusion réponde aux besoins d'une manière acceptable pour la collectivité.

Avant de toucher aux responsabilités spécifiques du conseil dans ce domaine, je tiens à informer le sous-comité que l'exposé du CRTC se fera en deux parties. La première partie touchera la programmation à tendances sexuelles abusives et la deuxième vise à informer le sous-comité des actions prises par le conseil afin de traiter du problème des stéréotypes sexuels. La conseillère, M^{me} Rosalie Gower, qui était membre du groupe de travail régional sur les stéréotypes sexuels et qui est présentement présidente du comité interne sur cette question, fera le deuxième exposé.

Je devrais peut-être préciser ce que le conseil peut et ne peut pas faire en vertu de la présente législation et des modifications proposées.

Je parlerai d'abord de ce que le conseil ne peut faire. Dans l'avis public 1983-16 du 26 janvier 1983, le conseil a fait appel aux responsabilités respectives du conseil et des radiodiffuseurs concernant la programmation à tendances sexuelles abusives. Il a affirmé clairement que:

(1) Le Conseil et les radiodiffuseurs doivent être guidés dans leurs activités par l'article 3c) de la Loi sur la radiodiffusion; (2) le Conseil n'est pas un organisme de censure; (3) rien, dans le mandat du conseil, ne l'autorise à prendre une décision anticipée à l'égard d'événements qui ne se sont pas encore produits ni d'émissions qui n'ont pas encore été

[Text]

• 1545

It is important to remember that as a regulatory agency, then, the CRTC can react to breaches of law or regulation and consider appropriate action. Paragraph 3,(c) of the Broadcasting Act declares that "all persons licensed to carry on broadcasting undertakings have a responsibility for programs they broadcast". Therefore, the commission's statutory role with respect to the specific content of programming is reactive and does not include the power to censor or clear programs prior to broadcast. Nevertheless, there are several legal instruments in place, or which will soon be in place, which allow recourse in cases where broadcast programs are deemed to be sexually abusive or otherwise contrary to law.

There exist at present at least four means which could be used in dealing with this problem: first, through federal legislation such as the Criminal Code or the Broadcasting Act; second, through regulation, which includes our own AM-FM radio, television and pay TV regulations; third, by conditions of licence which we may choose as an option in strengthening our regulations; and last, by self-regulation, to which the industry itself has lent considerable credibility with such examples as the television broadcasters' code of ethics concerning advertising to children and the CAB code regarding feminine hygiene products.

With legislation, one can look specifically at two documents for support and action against abusive programming. At present, in all cases broadcasting stations may be subject to prosecution under the Criminal Code with respect to racially abusive programming to the extent that everyone who wilfully promotes hatred against any identifiable group may be guilty of an offence. "Identifiable group" is defined as a section of the public distinguished by colour, race, religion or ethnic origin; that is in Section 281.2 of the Criminal Code. Broadcasters may as well be subject to prosecution under the Criminal Code for programming, a dominant characteristic of which is the undue exploitation of sex or of sex and any one or more of the following subjects; namely, crime, horror, cruelty and violence. They are better known as the obscenity provisions.

Any individual or person or group of persons, having viewed a program and found it to be contrary to the provisions expressed in the Criminal Code, may take legal action against the licensee responsible for airing the program.

The second document, the Broadcasting Act, contains provisions which indicate that broadcasters must provide programming of high standards and that they are responsible for the programs they broadcast. The question of whether or not the programming broadcast by a licensee conforms with

[Translation]

diffusées; (4) il incombe aux tribunaux de définir les termes clés comme «obscénité».

Il est important de se rappeler qu'en tant qu'organisme de réglementation, le CRTC peut réagir s'il constate qu'il y a eu violation de la loi ou des règlements et prendre des mesures correctives. L'alinéa 3 c) de la Loi sur la radiodiffusion stipule que «toutes les personnes autorisées à faire exploiter des entreprises de radiodiffusion sont responsables des émissions qu'elles diffusent . . . » Ainsi, la loi confie au conseil à l'égard du contenu spécifique des émissions (par opposition aux catégories de programmation, tel le contenu canadien) un rôle de réaction et ne lui donne pas le pouvoir de censurer ou d'approuver les émissions avant leur diffusion. Il existe toutefois plusieurs instruments légaux en place, oui qui le seront bientôt, auxquels il est possible de recourir lorsque l'on juge que des émissions ont des tendances sexuelles abusives ou sont, d'une autre façon, contraires à la loi.

Il existe pour l'instant au moins quatre moyens de composer avec ce problème; premièrement, en utilisant la législation fédérale existante, comme le Code criminel ou la Loi sur la radiodiffusion; deuxièmement, en appliquant la réglementation, soit nos règlements sur la radio MA et MF et sur la télévision et le projet de règlement sur la télévision payante; troisièmement, au moyen des conditions de licence, qui peuvent servir à renforcer les règlements, et finalement, par autoréglementation, à laquelle l'industrie accorde beaucoup de foi. Il suffit de mentionner le code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants et celui sur les produits d'hygiène féminine de l'Association des radiodiffuseurs.

Pour ce qui est de la législation, deux sources peuvent donc servir à appuyer et à intenter des poursuites en matière de tendances abusives dans une émission. Dans tous les cas, à l'heure actuelle, les stations peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du Code criminel à l'égard d'émissions à tendances racistes, dans la mesure où quiconque foment volontairement la haine contre un groupe identifiable peut être coupable d'un acte criminel ou d'une offense. Un «groupe identifiable» désigne tout groupe du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique (voir l'article 281.2 du Code criminel). Les radiodiffuseurs peuvent en outre être poursuivis en vertu du Code criminel à l'égard d'une émission dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue de choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un ou plusieurs des sujets suivants, à savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence; il s'agit en fait des dispositions sur l'obscénité.

Toute personne, ou tout groupe de personnes peut, après avoir regardé une émission et l'avoir trouvée contraire aux dispositions du Code criminel, intenter des poursuites contre le titulaire de la licence de la station ayant présenté l'émission.

Le deuxième document, la Loi sur la radiodiffusion, ne prévoit que les radiodiffuseurs doivent diffuser une programmation de qualité et qu'ils sont responsables des émissions qu'ils diffusent. La question de savoir si la programmation diffusée par le titulaire d'une licence se conforme à la politique

[Texte]

the policy enunciated in the Broadcasting Act can be the subject of complaints to the commission and can surface at the licence renewal hearing as a relevant factor in the commission's assessment of a licensee's performance.

With regard to amendments to the Broadcasting Act, we are aware that the Minister of Communications may take to Cabinet a proposal to amend Section 3 to include gender as a group protected from abusive programming. Should this new proposal become law, it would have the effect of giving the commission a more precise jurisdictional basis, first, to make or amend regulations prohibiting abusive programming, and second, to press broadcasters with respect to their responsibilities in this area at licence renewal time.

Further, the Broadcasting Act empowers the commission to make generally applicable regulations and to attach conditions of licence related to the circumstances of the licensee, both of which are enforceable after a program has been broadcast. Such regulations or conditions must be aimed at insuring that the programming aired by licensees is likely to further the broadcasting policy enunciated in Section 3 of the Broadcasting Act. Section 3 includes the requirement that the programming provided by the Canadian broadcasting system be of high standard.

The commission has two distinct legal levers to ensure enforcement of the regulations it makes and of the conditions it attaches to licences. Section 29.(1) of the Act provides that every licensee who violates provisions of any regulation applicable to him is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine. Section 24.(1)(b)(i) provides that a licence can be suspended or revoked if the person to whom it was issued has violated or failed to comply with any condition thereof.

• 1550

In light of the concerns raised by many groups, individuals, and organizations with regard to the need to include in its regulations a prohibition against abusive programming on the basis of gender, the CRTC has undertaken a process to amend its current AM-FM radio, television, and proposed pay-TV regulations.

At this point I will describe for you the developments to date in our attempt to amend our own regulations.

In mid-June 1983, the CRTC forwarded to the Privy Council Office amended draft pay-TV regulations for examination as required by the provisions of the Statutory Instruments Act. A prohibition against abusive comments on race, religion, creed or sex was incorporated into the new draft.

On July 13, 1983, the full commission, on the recommendation of the executive committee, resolved to amend the AM, FM and TV regulations to include, among those subjects that may not be broadcast, abusive comments on, and abusive

[Traduction]

énoncée dans la Loi sur la radiodiffusion peut faire l'objet de plaintes au conseil et peut entrer en ligne de compte lors de l'audience de renouvellement de la licence et constituer un facteur pertinent de l'évaluation du rendement du titulaire de la licence par le conseil.

En regard des amendements à la Loi sur la radiodiffusion, nous avons été informés que le ministre des Communications compte présenter au Cabinet une proposition de modification de l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion visant à englober le genre parmi les groupes de personnes protégées contre la programmation abusive. Si cette nouvelle proposition devient loi, elle donnera au conseil une base juridique plus précise: premièrement, pour faire ou amender des règlements interdisant la programmation à tendances abusives et, deuxièmement, pour faire pression auprès des radiodiffuseurs à l'égard de leurs responsabilités dans ce domaine au moment du renouvellement de leurs licences.

De plus, la Loi sur la radiodiffusion donne au conseil le pouvoir de faire des règlements d'application générale et d'assortir les licences de conditions particulières à la situation du titulaire; les deux mesures étant applicables après qu'une émission a été diffusée. Ces règlements ou conditions doivent viser à ce que la programmation des titulaires de licences soit susceptible de donner suite à la politique énoncée à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion. Cet article exige notamment que le système canadien de radiodiffusion assure une programmation de haute qualité.

Le conseil dispose de deux moyens juridiques distincts pour assurer l'application de ses règlements et des conditions dont il assortit les licences. Le paragraphe 29(1) de la loi stipule que tout titulaire de licence qui enfreint les dispositions d'un règlement auquel il est soumis est coupable d'une infraction et passible d'une amende sur déclaration sommaire de culpabilité. Le sous-alinéa 24(1)b)(i) établit qu'une licence peut être suspendue ou révoquée si la personne à qui elle a été délivrée a enfreint ou a omis d'observer l'une des conditions.

En réponse aux représentations faites par plusieurs groupes, individus et organismes soulignant la nécessité d'inclure dans ses règlements une clause interdisant les émissions abusives par rapport au genre, le CRTC a entrepris de modifier ses règlements sur la radio MA et MF et sur la télévision, ainsi que son projet de règlement sur la télévision payante.

Permettez-moi donc de vous relater ce qui s'est fait jusqu'à présent pour modifier nos règlements.

A la mi-juin 1983, le conseil a transmis au Bureau du Conseil privé un projet modifié de règlement pour la télévision payante, aux fins d'examen, conformément aux prescriptions de la Loi sur les textes réglementaires. Ce projet incluait l'interdiction de distribuer tout commentaire abusif à l'endroit d'une race, religion, croyance ou sexe.

Le 13 juillet 1983, sur recommandation du comité exécutif, le comité de direction décidait de modifier les règlements sur la radio MA et MF et sur la télévision, pour y inclure, parmi les sujets qui ne peuvent pas être diffusés, les images ou les

[Text]

pictorial representation, of either sex. These proposed amendments were forwarded to the PCO in the fall of 1983 for examination.

After protracted discussions, the Privy Council Office section of the Department of Justice advised the House on April 4, 1984, that in their view and that of the Human Rights Law Section of the Department of Justice, our proposal was not compatible with Section 1 of the Charter of Rights and Freedoms. Section 1 guarantees the rights and freedoms set out in Charter, subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society. In the Department of Justice's view, the wording proposed by the commission may not have been precise enough to be considered to be prescribed by law.

On May 8, 1984, the full commission on the recommendation of the executive committee resolved to forward a new set of proposed amendments to the regulations that cover conventional broadcasters—that is, AM, FM and TV broadcasters... and pay-TV licensees. These new amendments will extend protection against abusive programming on the basis of gender, and we have reason to believe from our many discussions with PCO officials that our proposal will meet the concerns expressed by the relevant justice officials.

In the other areas of action I described earlier, that is conditions of license and self-regulation, the CRTC could further address the problem of sexually abusive programming. The CRTC could, if it considered such a measure necessary in a particular case, indicate for example to that licensee that as a condition of its licence it must observe some guidelines concerning sexually abusive programming. It must be remembered, however, that a new condition of licence cannot be imposed on an existing licensee, except at the time of licence renewal.

As you can see, the CRTC as a regulatory body, is not oblivious to the concerns raised by women's organizations, interest groups, and private citizens across Canada to the problems posed by sexually abusive programming. But as you also can see, progress is difficult to achieve overnight. However, we hope that any informed observer will realize from my comments the extent of the CRTC's commitment to finding solutions to the issue. Clearly, we have taken direct steps towards a resolution and are seeking more than band-aid solutions.

I would now like to have Commissioner Rosalie Gower address the second issue area we wanted to discuss with you today, that of sex role stereotyping. Commissioner Gower has been an active and solid voice in the process from the commission's end thus far, and so I will engage her help now in bringing you up to date on our initiatives on this matter.

Ms Rosalie Gower (Commissioner, Canadian Radio-Television Commission): Good afternoon, Mr. Chairman, members of the committee. I am pleased to be here today to

[Translation]

propos abusifs à l'égard de l'un ou l'autre sexe. Les modifications proposées ont été transmises au Bureau du Conseil privé pour examen à l'automne 1983.

Le 4 avril 1984, après de longues discussions, la Section du Bureau du Conseil privé du ministère de la Justice nous avisait que, selon eux et selon la Section des droits de la personne du ministère de la Justice, notre proposition était incompatible avec l'article 1 de la Charte des droits et libertés. Cet article garantit les droits et libertés énoncés dans la charte, qui ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites raisonnables, et dont la justification puisse être démontrée dans le cadre d'une société libre et démocratique. Selon le ministère de la Justice, le libellé proposé par le conseil peut ne pas avoir été suffisamment précis pour qu'on puisse le considérer comme une «règle de droit».

Le 8 mai 1984, sur la recommandation du comité de direction, le conseil plénier a résolu de transmettre une nouvelle série de modifications proposées aux règlements, laquelle englobe les radiodiffuseurs conventionnels et les titulaires de licences de télévision payante. La portée de ces nouvelles modifications serait élargie et comprendrait les émissions à caractère sexuel abusif. Nous avons toutes les raisons de croire, d'après nos nombreux entretiens avec les fonctionnaires du Bureau du Conseil privé, que notre modification répondra aux réserves exprimées par les fonctionnaires compétents du ministère de la Justice.

Dans les autres champs d'action mentionnés plus tôt, à savoir les conditions de licence et l'autoréglementation, le CRTC pourrait se pencher de plus près sur le problème des émissions à tendances sexuelles abusives. Il pourrait par exemple indiquer à un titulaire, dans ses conditions de licence, s'il le jugeait nécessaire dans un cas particulier, qu'il doit observer des lignes de conduite concernant les émissions à tendances sexuelles abusives. Il ne faut toutefois pas oublier que l'on ne peut pas imposer de nouvelles conditions de licence à un titulaire, sauf au moment du renouvellement de sa licence.

Comme vous pouvez le voir, le CRTC n'est pas insensible aux préoccupations soulevées par les mouvements de femmes, les groupes d'intérêts et les simples particuliers canadiens à l'égard des problèmes que pose la programmation sexuellement abusive. Il est difficile de réaliser des progrès du jour au lendemain. Malgré tout, j'espère que mes propos ont bien traduit l'envergure des efforts déployés par le CRTC pour trouver des solutions au problème. De toute évidence, nous avons pris des mesures concrètes pour le régler et nous recherchons plus que des cataplasmes.

M^{me} la conseillère Rosalie Gower vous parlera maintenant du second sujet de notre discussion d'aujourd'hui, les stéréotypes sexuels. M^{me} Gower travaille activement à ce dossier au conseil, et je l'invite à vous toucher un mot de nos initiatives en la matière.

Mme Rosalie Gower (conseillère, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Bon après-midi, monsieur le président, membres du Comité. Je suis heureuse

[Texte]

have the opportunity to speak to the committee on matters relevant to its mandate.

• 1555

Perhaps my participation could be most useful if I reported to you on measures which the CRTC has taken to deal with the problem of sex role stereotyping; actions which flowed directly from the recommendations made to the CRTC by the original Task Force on Sex- Role Stereotyping, which published its report, *Images of Women*, in the fall of 1982. I know you are well aware of the work of that task force, so I would only remind you that it was composed of public members, advertising industry and broadcasting industry members, representatives of the CBC and the CRTC.

The method of dealing with sex role stereotyping which that task force chose after long and hard deliberation was industry self-regulation with public accountability. The two-year period for self-regulation will be over in the fall of this year, and the emphasis on public accountability will accelerate. At the heart of the self-regulatory process are the guide-lines proposed by the industry and after some modification agreed to by the task force. One of the chief tests of how effective self-regulation has been will be an evaluation of how successfully the industries have met their own guide-lines.

Self-regulation and public accountability are combined elements in the recommendations of the task force to the CRTC, all of which have either been implemented or are in the process of implementation. These include the following.

First, industry's self-regulatory committees, and the CBC, have been required to submit three reports, the last of which will be in September 1984, to outline measures they have taken to deal with sexual stereotyping in their own industries or network. These reports focus on self-education of the industries to the problem of sex role stereotyping, how complaints are dealt with, and actions they are taking to meet their own guide-lines.

Second, every broadcaster in Canada will in the fall of 1984 be required to submit an individual report on actions taken to deal with sex role stereotyping on their stations. They have all been notified of this.

Third, the report *Images of Women* has been widely circulated, as recommended by the task force. I am hopeful you have also received a copy.

Fourth, numerous letters dealing with sex role stereotyping and pornography are being tabulated, acknowledged, and analysed by the commission. Over 15,000 letters have been received dealing with sex role stereotyping and pornography and the pay-television First Choice issue. Letters on sex role stereotyping are tabulated separately and are much fewer in number than those in the other two categories.

As the chairman has mentioned, the CRTC has submitted new wording to amend the AM, FM, and television, and the pay-television proposed regulations, to the Department of

[Traduction]

d'être ici et d'avoir la possibilité de m'entretenir avec vous de questions se rapportant à votre mandat.

Ce qui serait sans doute le plus utile, ce serait de vous faire part des mesures du CRTC en matière de stéréotypes sexistes. Il s'agit de mesures découlant directement des recommandations du groupe de travail sur les stéréotypes sexistes dans son rapport *L'image des femmes*, publié en 1982. Je sais que vous êtes au courant du travail de ce groupe, et je me bornerai donc à rappeler que celui-ci se composait de simples particuliers, de représentants du secteur publicitaire et de la radiodiffusion et de membres de Radio-Canada et du CRTC.

La façon dont le groupe de travail a choisi d'envisager cette question de stéréotypes sexistes, et ceci après de longues et ardues discussions, était d'instaurer une autoréglementation pour les médias, de même qu'une responsabilité publique. La période de deux ans pendant laquelle cette autoréglementation devait être appliquée prendra fin à l'automne de cette année, et l'on mettra alors l'accent sur la responsabilité publique. Cette autoréglementation se base sur le plan proposé par l'industrie et adopté avec certaines modifications par le groupe de travail. Une évaluation sera faite du succès avec lequel les secteurs en cause se sont conformés à leurs propres plans.

L'autoréglementation et l'imputabilité sont des éléments inséparables des recommandations faites par le groupe de travail au CRTC, recommandations qui ont toutes été appliquées, ou sont en voie de l'être. Je cite:

Les comités d'autoréglementation de l'industrie et la Société Radio-Canada doivent soumettre trois rapports, dont le dernier sera présenté en septembre 1984, pour préciser les mesures prises en matière de stéréotypes sexistes dans leurs propres secteurs ou réseaux. Ces rapports se concentreront sur une nouvelle prise de conscience des médias en matière de stéréotypes sexistes, le règlement des plaintes et les mesures correctives.

Deuxièmement, tout radiodiffuseur canadien devra soumettre à l'automne 1984 un rapport individuel sur les mesures prises afin d'éliminer les stéréotypes sexistes dans leurs stations. Tous ces radiodiffuseurs ont été avisés.

Troisièmement, le rapport *L'image des femmes* a connu une grande diffusion, comme le recommandait le groupe de travail. J'espère que vous avez également reçu un exemplaire de ce rapport.

Quatrièmement, le conseil est en train de rassembler, de classer et d'analyser la correspondance portant sur les stéréotypes sexistes de la pornographie. Nous avons reçu plus de 15,000 lettres portant sur ces deux questions, ainsi que sur celle de la télévision payante *First Choice*. Les lettres de plaintes concernant les stéréotypes sexistes sont classifiées séparément et sont beaucoup moins nombreuses que celles qui relèvent des deux autres catégories.

Comme le président l'a mentionné, le conseil a soumis une nouvelle proposition d'amendement au règlement concernant les radios MA et MF, ainsi que la télévision et la télévision

[Text]

Justice, dealing with abusive comment or abusive pictorial representation. After delays associated with finding wording consistent with the human rights legislation, we are hopeful of quick approval.

The final recommendation was to undertake periodic monitoring of broadcast commercials and programming for sex role stereotyping. The CRTC will be receiving tenders on May 15 for a study done by a company skilled in the field of programming and commercial monitoring for sex role stereotyping, and has allocated a budget of \$175,000 for this purpose. The study includes television and radio, programming and commercials, in both official languages, and also on a regional basis. The industry will be monitored in the fall of 1984 against their own guide-lines to see how successful they have been in meeting the goals they themselves have set to deal with the problem of sex role stereotyping.

The process of public accountability has been an ongoing one, with broadcasters and advertisers responding to complaints, submitting reports, etc. However, at the end of the self-regulatory period in the fall of 1984, this process will escalate with the writing of the final report, which, it is hoped, will be published in early spring of 1985. This report will contain all the material compiled over the two-year period. It will include industry reports, broadcasters' reports, analysis of letters received from the public, any studies done outside the CRTC and finally, the CRTC monitoring study. With all these inputs it is hoped that a comprehensive picture will emerge of how successfully sex role stereotyping has been dealt with. This final document will be discussed at a public forum before the CRTC makes any final determination as to whether any further action is necessary.

• 1600

I would like to make a special comment or special note on pay television. As you know, pay television was not licensed at the time the task force began its work and so it was not part of the process outlined above. However, pay television has now been included in a number of ways and treated in the same way as the other two industries; that is, through self-regulation with accountability.

After the furore of the *Playboy*-First Choice issue, the pay television licensees were called to meet with the commission to set up their own guidelines and codes to deal with sex-role stereotyping and gratuitous violence against women. This process is just now in its final stages. On requests from the public for an extension, licensees have received an additional 30-day period until May 31, 1984, to submit a final report to the CRTC. Both the creation by the pay television industry of its own guidelines and the direct response to the licensees by the public, as to the adequacy of those guidelines, were felt by the commission to be consistent with the process of self-regulation. The CRTC has not yet determined the adequacy of

[Translation]

payante, au ministère de la Justice; il s'agit de modifications portant sur des commentaires abusifs et des représentations abusives. A la suite de retards dus au temps qu'il nous a fallu pour trouver un délai approprié et conforme à la nouvelle charte des droits, nous espérons que l'approbation des amendements au règlement se fera rapidement.

La dernière recommandation était d'entreprendre une surveillance périodique des annonces publicitaires et de la programmation en ce qui concerne les stéréotypes sexistes. Le CRTC a lancé un appel d'offres jusqu'au 15 mai en vue de la réalisation d'une étude par une entreprise spécialisée en surveillance des programmes et des réclames publicitaires, et ceci afin de détecter les stéréotypes sexistes. Un budget de 175,000\$ a été prévu à cet effet. L'étude comprendra la télévision, la radio, la programmation et les réclames publicitaires, à la fois en anglais et en français, ainsi que sur une base régionale. Au cours de l'automne 1984, le CRTC vérifiera le degré avec lequel les médias appliquent leurs propres programmes d'élimination des stéréotypes sexistes.

Quant à la responsabilité publique des radiodiffuseurs et des publicitaires, elle se traduit dans les faits de façon continue lorsque ces derniers doivent répondre à des plaintes, soumettre des rapports, et caetera. Cependant, à la fin de cette période d'autoréglementation, soit à l'automne 1984, ce processus s'accélénera avec la rédaction du rapport final, dont la publication est prévue, espérons-le, pour le printemps 1985. Ce rapport contiendra toutes les données rassemblées sur la question au cours de la période de deux ans. Cela inclura des rapports de l'industrie, des radiodiffuseurs, une analyse des lettres reçues du public, toutes les études faites en dehors du CRTC et, enfin, l'étude de contrôle du CRTC. On espère qu'avec toutes ces contributions, on aura un tableau général de la façon dont étaient traités les stéréotypes sexuels. Ce document final sera discuté publiquement avant que le CRTC ne prenne une décision finale sur la nécessité d'aller plus loin.

J'aimerais dire un mot spécial à propos de la télévision à péage. Comme vous le savez, la télévision à péage n'avait pas de permis au moment où le groupe d'étude a commencé son travail, si bien que cela n'entrait pas dans le processus énoncé ci-dessus. Toutefois, la télévision à péage a maintenant été incluse de plusieurs façons et traitée de la même façon que les deux autres industries; c'est-à-dire par l'autoréglementation et le fait qu'elle doit être comptable de ses actes.

Après la fureur de l'affaire *Playboy*—Premier Choix, les détenteurs de permis de télévision à péage ont été invités à des entretiens avec le conseil pour établir leurs propres directives et codes à propos des stéréotypes sexistes et de la violence gratuite contre les femmes. Nous en arrivons aux dernières étapes du processus. Le public ayant demandé une prolongation, les titulaires de permis ont reçu une prolongation de 30 jours, jusqu'au 31 mai 1984, pour soumettre un rapport final au CRTC. L'établissement, par la télévision à péage même, de ses propres directives, et la réponse directe aux titulaires de permis par le public, quant à ces directives, ont été jugées par le conseil conformes au processus d'autoréglementation. Le

[Texte]

the pay television guidelines to meet concerns expressed by the public.

The pay television licensees will also be monitored in the fall of 1984 against their own guidelines, which include the issues of sex-role stereotyping and gratuitous violence against women.

Finally, the CRTC has created an internal committee on sex-role stereotyping to oversee the implementation of all recommendations made to the commission.

Changing societies' attitudes is a slow process and changing the limited and limiting images of women on our broadcast media is no exception. However, we also feel the advertising and broadcasting industries are genuinely committed to change and that the vigilance of the public is an important catalyst to see that that change takes place and continues.

We are hopeful that through the methods which I have just outlined, the end of the two-year period will show not perfection but solid progress towards a more just, equal and realistic portrayal of women in programming and commercials in Canadian television and radio.

The CRTC will fulfil all obligations undertaken by it in a fair and deliberate manner.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Miss Gower and Mr. Bureau. I believe we are ready to begin the round of questioning. First on my list is Mr. Scott of the Official Opposition.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman, and may I say to Mr. Bureau and the officials of the CRTC, it is nice to see you back before us in the second time in as many days.

Let me take this opportunity to compliment you, Mr. Chairman, on the very candid answers that you gave in the full committee on a wide-ranging number of subjects. This format that we pursue here, as the chairman has pointed out, is maybe easier than the full committee but the subject matter is by no means easy. In fact, it is something that has concerned many of us on all sides of the House over a number of months and was brought into focus with Ms McDonald's Bill C-675.

We are trying to come to grips with what I guess is sort of the tip of the iceberg in the whole pornography issue, but one of the most visible tips, in terms of what we see in broadcasting and what you have to regulate. This is why it is so important that we get your views here. And the papers that Rosalie Gower and you, Mr. Chairman, have presented cover and touch on a lot of our concerns. I hope you will not find it a little bit repetitive if we go back over it in our questions, to get you to elaborate or just be a little more specific on a couple of the matters that you have raised.

[Traduction]

CRTC n'a pas encore déterminé si les directives de la télévision à péage répondaient aux préoccupations exprimées par le public.

Les titulaires de permis de télévision à péage feront également l'objet, à l'automne 1984, d'un contrôle mené en fonction de leurs propres lignes directrices, notamment à propos des stéréotypes sexistes et de la violence gratuite contre les femmes.

Pour finir, le CRTC a créé un comité interne sur les stéréotypes sexistes, afin d'examiner la mise en application de toutes les recommandations présentées au conseil.

Le changement d'attitude de la société est assez lent, et il faudra évidemment un certain temps avant que l'on ne modifie la représentation limitée des femmes dans les médias. Toutefois, nous estimons également que les publicitaires et les radiodiffuseurs se sont fermement engagés à changer des choses et que la vigilance du public est un catalyseur important.

Nous espérons que par les méthodes que je viens de décrire, à la fin de cette période de deux ans, nous n'aurons peut-être pas atteint la perfection, mais certainement fait de gros progrès et que les femmes seront ainsi représentées de façon plus juste et réaliste dans les émissions et les publicités à la télévision et à la radio canadienne.

Le CRTC s'acquittera de toutes ses obligations de façon juste et délibérée.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, mademoiselle Gower et monsieur Bureau. Je crois que nous sommes prêts à passer aux questions. Je donne d'abord la parole à M. Scott, de l'Opposition officielle.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Je suis heureux de revoir M. Bureau et ses collaborateurs du CRTC.

Je vous félicite des réponses très franches que vous avez données au Comité plénier sur tout un éventail de sujets. Comme l'a signalé notre président, les échanges sont peut-être plus faciles en sous-comité qu'en comité plénier, mais le sujet n'est pas du tout facile. En fait, c'est quelque chose qui nous préoccupe tous depuis des mois et qui a été encore précisé lorsque M^{me} McDonald a présenté son projet de loi C-675.

Nous essayons de régler ce qui est, à mon avis, un petit détail de toute la question de la pornographie, mais certainement un des plus visibles, puisqu'il s'agit de radiotélédiffusion, et puisque c'est quelque chose que vous réglementez. C'est pourquoi il est si important que nous ayons votre point de vue là-dessus. Les documents que Rosalie Gower et vous avez présentés couvrent beaucoup des sujets qui nous préoccupent. J'espère que vous n'aurez pas trop l'impression de vous répéter si nous revenons dans nos questions sur certains des domaines que vous avez abordés, pour vous demander peut-être quelques précisions.

[Text]

• 1605

One that concerns me, and maybe, Mr. Chairman, you could address yourself to this one, is that on January 5 of this year the CRTC issued Notice 1984-3 with a document proposing more relaxed pay television regulations for public comment, and the quote there was:

The Commission had considered including a prohibition against the distribution of any program containing comments or pictorial representations which, taken in context would be abusive of any race, religion or creed or either sex but is awaiting the results of the federal department.

Is that to say that you are then awaiting results from the federal Department of Justice or are you suggesting here that you would like to await the results of the Fraser commission on pornography?

Mr. Bureau: No, we do not want to wait. We waited long enough. We have, through the past few months, had a lot of meetings with the PC office and the Department of Justice to try to resolve the problems that seem to exist in the proposed amendments that we had submitted for both the pay TV regulations and for the AM/FM and TV regulations as well.

Finally, as I mentioned earlier, on April 4, 1984 we were told that the proposed amendments we had submitted were not acceptable. The wording seemed to be too vague to be acceptable. Well it had taken almost a year to tell us that it would not be acceptable.

Anyway, whatever the amount of time, we started negotiations again to try to find ways of having a text that would probably be acceptable to the department. In fact we were reassured only last week, I guess, that the text that we could submit seemed to be acceptable to them. So we went with it to the executive committee; the executive committee made a recommendation to go to the full board as Broadcasting Act requires. We had a full board commission yesterday morning and we went through the process of having those proposed amendments approved by the full commission and the proposed amendments have been filed with the department yesterday afternoon for examination. We are now expecting, again, their decision on that. We hope this time they will be in a position to accept our amendments, which would in fact settle the problem that we had at the time we released the proposed regulations on pay TV when we did not have anything to put in our public notice because they were still being examined by the Department of Justice.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I take it from your statement earlier, Mr. Bureau, that if there is a problem with the Department of Justice review or if there is a problem with the fuzziness of definitions, am I to understand that you would have trouble with the word "sex" or the word "gender" in terms of the Charter of Rights?

Mr. Bureau: I will ask Andrée Wylie, who has been dealing with the department on this explicit issue to provide you with

[Translation]

Notamment, monsieur le président, vous pourriez peut-être nous donner quelques détails sur le fait que le 5 janvier dernier, le CRTC a publié un avis 1984-3, avec un document proposant une réglementation plus souple pour la télévision à péage, en demandant l'avis du public. Je cite:

Le conseil a envisagé d'inclure une interdiction contre la diffusion de toute émission contenant des commentaires ou des images qui, dans le contexte, risqueraient de sembler discriminatoires contre une race, une religion, une croyance ou l'un ou l'autre sexe, mais attend les résultats du ministère fédéral.

Cela veut-il dire que vous attendez des résultats du ministère fédéral de la Justice ou que vous aimeriez attendre les résultats de la Commission Fraser sur la pornographie?

M. Bureau: Non, nous ne voulons pas attendre. Nous avons suffisamment attendu. Ces derniers mois, nous avons eu de nombreuses réunions avec le Bureau du Conseil privé et le ministère de la Justice pour essayer de résoudre les problèmes qui semblent exister dans les amendements proposés que nous avons soumis pour la réglementation de la télévision à péage et pour la réglementation des réseaux de télévision et des réseaux MA et MF.

Enfin, comme je le disais tout à l'heure, le 4 avril 1984, nous avons été informés que les amendements que nous avons proposés n'étaient pas acceptables. Le libellé semblait trop vague. Il a donc presque fallu un an pour nous dire que ce ne serait pas acceptable.

De toute façon, quel que soit le temps que cela a pris, nous avons repris les négociations, pour essayer de parvenir à un texte qui serait probablement acceptable pour le ministère. En fait, nous n'avons été rassurés que la semaine dernière, si je ne m'abuse, et le texte semble, cette fois-ci, acceptable. Nous l'avons alors présenté au comité de direction; celui-ci a préparé une recommandation à présenter au conseil général, aux termes de la Loi sur la radiodiffusion. Nous avons eu une réunion de ce conseil hier matin et nous avons donc fait approuver les amendements proposés par l'ensemble du conseil, si bien qu'ils ont ensuite été déposés hier après-midi au ministère. Nous attendons donc maintenant la décision de ce dernier. Nous espérons que cette fois-ci, il pourra les accepter, car cela réglerait le problème que nous avons au moment où nous avons publié le projet de réglementation sur la télévision à péage, alors que nous n'avions rien à indiquer dans notre avis public, puisque c'était encore examiné par le ministère de la Justice.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): D'après ce que vous avez déclaré plus tôt, monsieur Bureau, s'il y a un problème au ministère de la Justice, ou si les définitions semblent trop vagues, dois-je comprendre que le mot «sex» pose des problèmes au sens de la charte des droits?

M. Bureau: Je demanderais à Andrée Wylie, qui traite de cette question avec le ministère, de vous donner une réponse

[Texte]

the exact information on that, Mr. Scott. Andrée Wylie is our legal counsel and has been quite involved in that.

Ms Andrée Wylie (Legal Counsel, Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission): The problem the Department of Justice had was the use of the word "abusive" itself, because it appeared to have been used in a manner which did not specify further what was intended by the word. The advice we received from Justice officials was that it did not render the regulation specific enough to satisfy the requirements of Section 1 of the Charter of Rights which requires that limitations on freedom of expression be prescribed by law. Jurisprudence to date, for example in the Ontario Censor Board case, has indicated that prescribed by law is required specificity. In other words, the person whose freedom was limited had to know exactly what the parameters of the limitation was. As a result of discussions with the Department of Justice, and having a second look at it, words have been added to make the word "abusive" more specific. The word "abusive" still can be used, as long as what it means is also added in the regulation.

• 1610

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you. Mr. Chairman, we are, of course, also concerned in this committee with the word "sex" when it is used or depicted in an abusive way. What about the word "sex" being included in Section 3 of the Broadcasting Act? I think you touched briefly on that. Do you think, as Ms McDonald proposed in her original Bill, this is one way of making the CRTC more accountable, or better able to regulate the broadcasting industry—if the word "sex" were included in Section 3?

Mr. Bureau: I think any addition to the existing legislation that would, one way or another, indicate clearly that some orientation should be followed by the broadcasters would be very helpful, for two reasons. First of all, I think it would make sure that we have the authority to adopt the regulation based on that specifically. But, as I have mentioned, we are not waiting any more, we are not waiting for the Broadcasting Act to be modified. We have filed the amendment and we hope that we will get it approved without any amendment to the Broadcasting Act.

The second thing is that if there is any amendment to the Broadcasting Act in the terms that are proposed, or in the terms that we have heard could be approved by the Department of Justice, we understand that we will be in a much better position also to press broadcasters to respect, in their responsibilities, this area of concern that we have.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I know, Mr. Bureau, that you flagged four legal instruments that the CRTC has in place, or could have in place, to deal with sexually abusive broadcasting, but a question that keeps coming up at this committee—and perhaps we could get your views on it—is whether you feel the CRTC is the appropriate body to act in this situation. You have been telling us about the advice you are getting from the Justice department, but I am wondering if you would rather see the whole area of sexually abusive

[Traduction]

exacte. Elle est notre conseillère juridique et s'est beaucoup occupée de cela.

Mme Andrée Wylie (conseillère juridique, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Ce qui gêne le ministère de la Justice, c'est le terme «abusif» lui-même, parce qu'il semblait avoir été utilisé de façon trop vague. Les fonctionnaires du ministère nous ont donc dit qu'il ne rendait pas le règlement suffisamment précis pour satisfaire aux exigences de l'article 1 de la charte des droits, qui stipule que les limites à la liberté d'expression soient prescrites dans la loi. La jurisprudence, jusqu'ici, par exemple dans le cas de la *Ontario Censor Board* montre que ce qui est prescrit dans la loi doit être spécifique. Autrement dit, la personne dont la liberté est limitée doit connaître exactement les paramètres de cette limite. Suite aux discussions que nous avons pu avoir avec le ministère de la Justice, et après avoir réexaminé la chose, on a ajouté certains mots, pour rendre le terme «abusif» plus spécifique. Nous utiliserons tout de même ce terme, mais nous ajouterons ce qu'il signifie dans le règlement.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci. Monsieur le président, il est évident que notre Comité s'inquiète également de ce terme «sexe», quand il est utilisé ou représenté d'une façon abusive. Mais ce terme n'est-il pas également inclus dans l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion? Je crois que vous y avez brièvement fait allusion. Pensez-vous, comme l'a proposé M^{me} McDonald dans son projet de loi initial, que ce serait une façon de rendre le CRTC plus comptable ou mieux de régler les radiodiffuseurs?

M. Bureau: Je crois que tout ce que l'on pourrait ajouter à la loi actuelle pour, d'une façon ou d'une autre, indiquer clairement que les radiodiffuseurs doivent suivre une certaine direction, serait très utile. Tout d'abord, on s'assurerait d'avoir l'autorité voulue pour adopter des règlements. Toutefois, comme je vous le disais, nous n'attendons plus, nous n'attendons plus que la Loi sur la radiodiffusion soit modifiée. Nous avons déposé l'amendement et espérons qu'il sera approuvé sans modification à la Loi sur la radiodiffusion.

Deuxièmement, si l'on apporte un amendement à la Loi sur la radiodiffusion dans les termes proposés, ou dans les termes qui, d'après ce que nous avons entendu, pourraient être approuvés par le ministère de la Justice, il semble que nous serons beaucoup mieux placés également pour imposer aux radiodiffuseurs de faire attention à ce problème dans l'exercice de leurs responsabilités.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur Bureau, je sais que vous avez insisté sur les instruments juridiques à la disposition du CRTC pour la diffusion d'émissions à tendances sexistes, mais on se demande toujours, et peut-être pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet, si le CRTC est l'organe approprié pour agir dans cette situation. Vous nous avez parlé de l'avis que vous recevez du ministère de la Justice, mais je me demande si vous ne préféreriez pas que toute cette question entre dans un contexte beaucoup plus vaste d'obscénité et de

[Text]

broadcasting, as a part of the bigger problem of obscenity and pornography, handled through the Criminal Code, or through any amendments suggested by the Justice Minister or by the Fraser commission, or do you feel that the CRTC does have indeed a legitimate role to play in the curbing of this material?

Mr. Bureau: I think we have a role to play in that, and a very specific role. I think the overall high standard of quality that the programming should have, in terms of Canadian content or whatever is on the Canadian signals or channels, is an overall responsibility that we have to monitor and that we have to control and regulate, to a point. I think if we are looking at, I would say, the different steps in those possible offences, or in those possible breaches of regulation or the law, we will have a different role. If, for example, the Criminal Code is amended and any TV station were to do something that would be contrary to the provisions of the Criminal Code, we would expect that somebody, maybe the Crown prosecutor or an individual, would go to the court and bring the TV station before the court to answer to that criminal charge. That is one thing.

• 1615

On the other hand, having our regulation in place, we believe we could also in other circumstances, where there are grey areas between the Criminal Code charge and the sexually abusive program criteria, go to court and bring the TV station, if they have infringed this specific regulation, or we could just call them before us. In many cases you will realize that the role that we have played in the past, and the role that I think is bringing better results than anything, is not necessarily to bring people before the courts—and I am not saying that with disrespect for the courts—but in fact if we bring somebody to the court and he is fined \$100 or \$200, that is it; that completes the whole thing, and we cannot intervene in addition to that. If we call them before the commission and we persuade them that they should not do that, or that they have made a mistake there and they should not do that again, I think that is really what is more essential to the good quality of the Canadian broadcasting system.

It does not mean to say we will not use any action against the broadcaster if he is guilty of something like that. At the time of the renewal, for example, we will in fact take that into account in assessing the responsibilities of this broadcaster and seeing if we should renew his licence or not. If we were to impose a specific condition of licence, for example, during the sexually abusive broadcasting, and if there were a breach of that condition of licence, we could even revoke the licence in cases like that, or suspend the licence in cases like that. So there are different ways of dealing with that. Some are very clearly the mandate of the criminal courts, and some are cases where we can act ourselves.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I just have one further question, because I know my colleagues Ms McDonald and Mr. Burghardt are itching to get at some of the questions you have raised. It has to do with the voluntary guide-lines for pay-TV to work within. You are saying the commission is satisfied that self-regulation, with accountability on the part of the pay-

[Translation]

pornographie et soit traitée dans le Code criminel, ou dans un amendement que pourrait suggérer le ministre de la Justice ou la Commission Fraser. Pensez-vous que le CRTC a vraiment un rôle légitime à jouer dans ce domaine?

M. Bureau: Je crois qu'en effet, nous avons un rôle à jouer, et que c'est même un rôle très spécifique. La qualité de la programmation, pour ce qui est du contenu canadien ou de ce qui est sur les signaux ou les canaux canadiens, est une responsabilité globale qu'il nous faut contrôler et, dans une certaine mesure, réglementer. Si nous envisageons en effet les différentes étapes des infractions possibles, ou les risques d'infraction au règlement ou à la loi, nous aurons un rôle différent. Si, par exemple, le Code criminel est modifié et qu'une station de télévision fait quelque chose qui est contraire aux dispositions du Code criminel, il est probable que quelqu'un, peut-être le procureur de la Couronne, ou quelqu'un d'autre, intentera un procès à cette station pour cette infraction criminelle. C'est une chose.

D'un autre côté, avec notre règlement, nous estimons que nous pourrions également, dans d'autres circonstances, lorsqu'on ne sait pas trop s'il s'agit du Code criminel ou des critères touchant les émissions à tendances sexistes, intenter un procès à la station de télévision s'il y a eu infraction à ce règlement précis, ou simplement lui demander de comparaître devant nous. Dans de nombreux cas, on s'aperçoit que le rôle que nous avons joué dans le passé, et qui donne les meilleurs résultats, ce n'est pas nécessairement de traîner les gens devant les tribunaux—et je ne dis pas cela contre les tribunaux—mais si cela donne une amende de 100\$ ou de 200\$, c'est fini; cela règle la question et nous ne pouvons plus intervenir. Si, au contraire, nous convoquons ces gens-là devant le conseil et que nous les persuadons de ne pas faire cela, ou qu'ils ont fait une erreur, et qu'ils ne devraient pas la refaire, je crois que ce serait beaucoup mieux pour la qualité du système de radiotélédiffusion canadien.

Cela ne veut pas dire que nous ne ferons rien contre le radiodiffuseur coupable de quelque chose de ce genre. Au moment du renouvellement de son permis, par exemple, nous en tiendrons compte pour évaluer les responsabilités de ce radiodiffuseur et voir s'il nous faut renouveler son permis ou non. Si nous voulions imposer une condition spécifique et si cette condition n'était pas respectée, nous pourrions même révoquer le permis ou le suspendre. Il y a donc différentes façons d'agir. Il y a des cas qui relèvent très clairement des tribunaux criminels, et d'autres pour lesquels nous pouvons nous-mêmes agir.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je n'ai qu'une autre question, car je sais que mes collègues, M^{me} McDonald et M. Burghardt, meurent d'envie de vous poser également certaines questions. J'aimerais revenir sur les directives pour la télévision à péage. Vous dites que le conseil estime que l'autorégulation et le fait que les réseaux de télévision à péage soient

[Texte]

TV companies ... do you think, Mr. Bureau, these voluntary guide-lines are sufficient to curb the type of programming we are concerned with here? We have been hearing from other witnesses that perhaps voluntary guide-lines are not enough.

Mr. Bureau: We have never said, first of all, that the guide-lines that were proposed by the pay-TV licensees were accepted by us or that we were satisfied with them. We have never said that. We received them, and immediately upon their reception we asked the public to give us their reaction to them. We asked them to direct their remarks or comments or suggestions of amendments directly to the licensees, and we asked the licensees to give us a report on that. So we will deal with that question of the pay-TV self-regulation when we receive the report, and we will see what their reaction is to the comments they have received from the public, and we will see if there is any further action we have to take.

In principle what we are saying is that in other cases we have suggested that there should be self-regulation, and it worked; it worked very well. We referred here to two examples where it worked very well. Fortunately enough, in those cases it did. I am not sure it would in every case. We will have to see what we can do with that. But that does not prevent us from going ahead and having some regulation. That does not prevent us in some specific cases, where we would see that there is a very great risk that self-regulation would not be enough, from imposing specific conditions of licence on licensees. Those conditions of licence could be similar, if you like, to some elements of those guide-lines, or could be totally different.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman.

• 1620

The Chairman: Thank you, Mr. Scott.

Now we will turn the questioning over to the Liberal side. Mr. Burghardt.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman.

I, too, would like to again thank the Chairman of the CRTC, Mr. Bureau, and his officials for appearing before this committee today. As Mr. Scott has stated, we have had the opportunity of having them here two days in a row.

To keep the record straight and so that we all understand where we have been and where we are trying to go, I think we all realize that this whole matter which we are discussing erupted when pay-TV came on the air. As many people in this room will recall, the general public and certainly many parliamentarians felt that the government could, at a moment's notice, do something about it. But we all know that under the legislation that was passed many years ago, setting up the CRTC and that, this was not possible, and, of course, that is why we are here today. But I want to just state for the record that, in no way, from the Minister of Communications especially, have we tried to dodge this entire issue nor tried to pass the buck, if you will, to the CRTC, but it is matter of being limited by the legislation in hand. It is to be hoped,

[Traduction]

tenus comptables suffiront à diminuer le genre de programmation qui nous inquiète. D'autres témoins nous ont dit que cela risquait de ne pas suffire.

M. Bureau: Nous n'avons tout d'abord jamais dit que nous avions accepté les lignes directrices proposées par les titulaires de permis de télévision à péage ni qu'elles nous satisfaisaient. Nous les avons reçues et nous avons alors tout de suite demandé au grand public de nous donner son avis. Nous avons demandé au public d'envoyer ses remarques, commentaires ou suggestions d'amendements directement aux titulaires de permis. Nous attendons ensuite que les titulaires nous présentent un rapport à ce sujet. Nous traiterons alors de la question de l'autoréglementation de la télévision à péage lorsque nous aurons reçu ce rapport et que nous aurons vu dans quelle mesure ils auront tenu compte des commentaires du public. Nous déciderons alors si nous devons faire autre chose.

En principe, dans d'autres cas où nous avons suggéré une autoréglementation, cela a marché; cela a même très bien marché. Nous avons donné là deux exemples où cela a très bien réussi. C'est peut-être une chance. Je ne suis pas sûr que cela marchera dans tous les cas. Il nous faudra voir ce que nous pouvons faire à ce sujet. Toutefois, cela ne nous empêche pas d'avoir une certaine réglementation. Cela ne nous empêche pas, dans certains cas spécifiques où nous estimerions qu'il y a un très grand risque que l'autoréglementation ne suffise pas, d'imposer des conditions spécifiques pour l'obtention de permis. Ces conditions seraient similaires à certains des éléments des lignes directrices, ou pourraient être totalement différentes.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Scott.

Nous passons maintenant aux questions du parti libéral. Monsieur Burghardt.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président.

Je remercie également le président du CRTC, M. Bureau, et ses collaborateurs d'être venus aujourd'hui. Comme le disait M. Scott, nous nous sentons très privilégiés de les voir deux jours de suite.

Pour que les choses soient bien claires et pour que tout le monde comprenne ce que nous avons fait et ce que nous essayons de faire, il faut bien se rappeler que toute cette question dont nous discutons a commencé avec la télévision à péage. Comme beaucoup s'en souviendront, le grand public et beaucoup de parlementaires ont alors estimé que le gouvernement pouvait faire quelque chose presque instantanément. Or, nous savons tous qu'aux termes de la loi adoptée il y a des années pour créer le CRTC, ce n'est pas possible, et c'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui. En tout cas, il doit être extrêmement clair que le ministre des Communications, en particulier, n'a jamais essayé de négliger cette question ni de renvoyer la balle au CRTC. Le fait est que la loi limite ses pouvoirs. Il faut donc espérer que, grâce à cet exercice, nous

[Text]

certainly through this process, that we will be able to arrive at a suitable solution that will further help the CRTC carry out its mandate.

I think, as you have mentioned here in your opening statement, this is not as easy a matter with which to deal. As many people might think, with respect to Miss McDonald's Bill, to just put the word "sex" into the Broadcasting Act would look after all the problems of the day. It is not as simple as that, which I think you have explained here in your opening statement. But that does not mean we are not concerned about this entire issue.

On page 4, you talk about amending Section 3 of the Act to include gender as a group to be protected. The prohibitions against abusive programming are in the regulations, but there is no expressed provision against abusive programming in the statute. Would you intend to make a proposal to amend the statute and, if so, how would this be done?

Mr. Bureau: No, we did not intend to propose any amendment to the legislation itself. We proposed an amendment to our own regulations and we have said that we feel, even within the mandate that is already given to us by the legislation, that we can get the approval of that amendment which would, in fact, prevent such abusive programming.

I referred in my opening remarks to the fact that we had been told by the Department of Justice that the Minister would be prepared to propose some amendments and they were discussing the wording of that. My only point on that was that, as I said, any modification to the Act, which would clearly enable us to go ahead with our regulations so that nobody could say that it is *ultra vires* or whatever, would give us a clear indication in the Act that this is clearly part of our mandate and would help us carry our own mandate.

Mr. Burghardt: Would you consider at all amending the statute or at least proposing an amendment to the statute?

Mr. Bureau: No, we do not think that it would be our role to do that. I think that we would let you do that.

Mr. Burghardt: I think one of the concerns has been—and again to go back to how all this was created—that the general public really thought the CRTC could automatically call on a broadcaster.

• 1625

Given the fact of the regulations under which you have to work and the regulations under which broadcasters have to work, do you not feel that the CRTC could have though, because there was a public concern and a concern was expressed in Parliament as well, called in broadcasters to say: There is obviously a problem here; what can we do about it?

Mr. Bureau: In all fairness, I think . . .

Mr. Burghardt: No. I know you were not the chairman at the time.

[Translation]

serons en mesure de parvenir à une solution appropriée qui aidera encore le CRTC à s'acquitter de son mandat.

Comme vous l'avez mentionné ici dans votre déclaration liminaire, la question n'est pas aussi facile que cela. Comme beaucoup pourraient le penser, à propos du projet de loi de M^{me} McDonald, il ne faut pas croire que le simple fait d'ajouter le mot «sex» à la Loi sur la radiodiffusion réglerait tous les problèmes. Ce n'est pas si simple que cela, et vous l'avez bien expliqué dans votre déclaration liminaire. Cela ne signifie toutefois pas que nous nous désintéressons de cette question.

À la page 4, vous parlez de modifier l'article 3 de la loi pour inclure dans les groupes à protéger les gens d'un sexe ou d'un autre. Les interdictions contre la programmation abusive sont contenues dans les règlements, mais il n'existe aucune disposition contre cette programmation dans la loi. Avez-vous l'intention de proposer de modifier la loi et, dans l'affirmative, comment l'envisagez-vous?

M. Bureau: Non, nous n'avons pas l'intention de proposer un amendement à la loi elle-même. Nous avons proposé un amendement à nos propres règlements et nous avons déclaré que nous estimions que, même dans le cadre de notre mandat actuel, nous pouvons faire approuver cet amendement, qui empêcherait en fait ce genre de programmation abusive.

J'ai déclaré dans mes remarques liminaires que le ministère de la Justice nous avait dit que le ministre serait prêt à proposer des amendements et qu'il discutait du libellé. Tout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est que je serais d'accord pour que l'on apporte à la loi n'importe quelle modification qui nous donne clairement le droit d'appliquer nos règlements, de sorte que personne ne puisse dire que nous agissons illégalement. Qu'enfin, il soit clairement déclaré dans la loi que cela fait partie de notre mandat. Cela nous aiderait évidemment à nous acquitter de ce mandat.

M. Burghardt: Envisageriez-vous que soit modifiée la loi, ou du moins que l'on propose un amendement à la loi?

M. Bureau: Non, nous ne pensons pas du tout que cela nous appartienne. Nous vous laisserions le faire.

M. Burghardt: Je crois qu'un des problèmes, c'est que le grand public a vraiment pensé que le CRTC pouvait automatiquement imposer ce qu'il voulait à un radiodiffuseur.

Étant donné les règlements auxquels vous êtes assujettis, étant donné la réglementation qui est imposée aux télédiffuseurs, ne pensez-vous pas que le CRTC aurait pu déjà contacter ceux-ci, en leur disant qu'il y avait là un problème, et que l'on pourrait peut-être essayer de le régler, puisqu'il y avait déjà eu une réaction du public et que le Parlement, également, avait été saisi de ces préoccupations?

M. Bureau: En toute équité, je pense . . .

M. Burghardt: Je sais, vous n'étiez pas président à l'époque.

[Texte]

Mr. Bureau: —I should not comment on that. Even if I would just try to interpret the Act and the authority of the CRTC it might be looked at as being critical of what has been done in the past so I would prefer asking my Vice-Chairman, Mr. Therrien, to answer that question if you do not mind.

Mr. Rhéal Therrien (Vice-Chairman, Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission): I think I understood your question correctly, Mr. Burghardt. I think this is the process that went on and led to decision 1983-16 of the commission when we called in pay TV licensees, the one you are probably referring to, and then the commission released a paper afterward. We did exactly the same thing away back in 1974, if I remember well, because the matter being discussed... probably not to the same extent, but it happened in the past that the commission, when hearing an application for increase in power from one particular station—and it was not a renewal—decided to raise the matter—at that time it was called blue movies, although it is pretty hard to make distinctions in those fields... of blue movies and referred to it in a decision on an increase in power because they were enlarging their coverage, and the station as such elected afterward to stop it. There was another example here in Hull which was a French station and it does not exist any more. So in fact this has been a procedure that has been going on.

On violence, for example, if you remember a few years ago when we renewed some station the matter was discussed. As to whether the CRTC should do it more often, that is a question we will have to look at in the present circumstances, which are, I would admit, different.

Mr. Bureau: I might add something if you want. We have had, as you know, a number of hearings since November on the pay TV subjects and during every one of those hearings... I think Rosalie was there and Rhéal was there too... the subject was raised and discussed with the pay TV licensees one way or another. We were pressing them to provide us with their guidelines or we were discussing specific subjects with them on the issues. So it was really not a question of not wanting to get involved as far as I know and as far as I have been concerned with the whole matter in the past few months. We have discussed that with them.

As a matter of fact, the self-regulation is only one element of the whole thing. As I mentioned, these provisions for amendments to the regulations were filed last year by the commission. So we were not just sitting there and saying we do not want to get involved in that at all and we will wait and see what self-regulation will give. We were moving ahead with some proposed amendments to our own regulations to give us the tools to do something. Unfortunately, we still do not have

[Traduction]

M. Bureau: ... et je ne devrais rien avoir à dire là-dessus. Même si je me contentais d'interpréter la loi et les pouvoirs du CRTC, on pourrait penser que je me livre à la critique de ce qui a été fait dans le passé, et je préférerais demander à mon vice-président, M. Therrien, de répondre à cette question, si vous le permettez.

M. Rhéal Therrien (vice-président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Je crois que j'ai bien compris votre question, monsieur Burghardt. Je pense qu'il s'agit donc ici des débats qui ont précédé la décision 1983-16 du conseil, à l'époque où nous avons convoqué les détenteurs de licence de télévision payante, puisque c'est sans doute de ceux-ci que vous voulez parler, suite à quoi le conseil a publié quelque chose. C'est exactement ce que nous avons déjà fait en 1974, si je m'en souviens bien, la question ayant déjà été discutée... sans doute pas de façon aussi approfondie, mais la question avait déjà été discutée dans le passé, suite à une demande d'une chaîne qui voulait augmenter son pouvoir de diffusion—il ne s'agissait pas ici de renouvellement de la licence—et à l'époque, on parlait de films érotiques, même s'il est difficile de faire une distinction précise dans ce domaine; dans la demande, il en était question en même temps que d'une augmentation de la puissance, et également d'une diversification des thèmes et émissions, mais la station en question avait ensuite décidé d'arrêter ce genre d'émissions. Il y a eu aussi un autre exemple à Hull, où il s'agissait d'une station française qui n'existe d'ailleurs plus. Tout cela pour vous dire que l'on a déjà soulevé ces questions dans le passé.

A propos de la violence, par exemple, vous vous souviendrez peut-être qu'il y a quelques années, nous avons discuté de ce problème à l'époque du renouvellement d'une licence. Pour ce qui est de savoir si le CRTC devrait plus souvent discuter ce genre d'émissions, c'est une question que nous devons reposer dans les circonstances actuelles, qui sont différentes de celles de l'époque, je dois l'admettre.

M. Bureau: Je pourrais peut-être ajouter quelque chose, si vous le permettez. Comme vous le savez, nous avons tenu depuis le mois de novembre, et à propos de la télévision payante, un certain nombre d'audiences au cours desquelles—je crois que Rosalie et Rhéal y étaient—la question a été soulevée et discutée avec les détenteurs de licence, sous une forme ou une autre. Nous leur avons demandé instamment de nous fournir les lignes directrices à l'intérieur desquelles ils travaillent, pour que nous puissions en discuter de façon précise avec eux. On ne peut donc pas dire que nous avons refusé de nous sentir concernés par cette question, ni d'en discuter, au cours des derniers mois, avec les responsables des chaînes.

Par ailleurs, cette réglementation que la profession s'imposerait elle-même n'est qu'un élément de l'ensemble. Comme je l'ai déjà dit, le conseil a déjà déposé, l'an dernier, des propositions d'amendements au règlement. Il ne s'agirait donc pas de croire ici que nous n'avons rien fait, que nous nous sommes cantonnés dans un silence poli, en attendant de voir ce que l'autoréglementation donnerait comme résultat. Bien au contraire, nous avons proposé des amendements à notre propre réglementation, en plus de disposer des outils qui nous

[Text]

that kind of authorization, but we believe we will get it pretty soon.

Mr. Burghardt: We know, certainly, that the pay TV situation has changed drastically for many reasons and the whole issue that created the situation under which we find ourselves now I guess has been changed with First Choice dropping the Playboy programming. Has that been confirmed to your knowledge, Mr. Bureau? Do you know?

Mr. Bureau: I do not know. Maybe officers of the CRTC could tell you if that has been officially confirmed to the commission. We have heard about that. We have been told that it was coming, but I do not think we have been officially informed of that. I do not suppose they felt they should tell us that immediately.

• 1630

Mr. Burghardt: Perhaps this might be difficult to answer . . . Do you feel that not only the pay-TV broadcasters—the current ones—but the broadcasting industry as a whole has received a message because of this committee, because of concerns raised by the public, that will perhaps clear up and alleviate some of the problems with which many groups and individuals are concerned?

Mr. Bureau: I suppose that others might answer better than we can on that specific question, Mr. Burghardt, but I feel they have indeed. And I feel it is in a much larger scope if you want. I think the broadcasters in general in Canada are very concerned, not only about sexually abusive programming concerning women but the impact of that kind of programming on children. So this is a more general concern about the kind of programming that is now offered and that children can watch on TV. That includes, obviously, the concerns you have expressed. But it is a much larger concern.

First of all, I think they feel their community is very articulate in telling them what they like and what they do not like, which is a totally different situation from what existed many years ago, where they did not have a choice; people did not have a choice to compare. Now they have, on the one hand. On the other hand, they are much more articulate, much more vigilant, much better organized to have their views expressed, and they do that, very clearly.

Mr. Burghardt: One final question, Mr. Chairman. And again perhaps this is a more personal question to Mr. Bureau as a former broadcaster.

Since we have had this subcommittee under way . . . I think to be honest, we have pretty well heard really just one side of the issue. Now, during the questions, of course, other questions have come up to the various witnesses to try to get a balanced picture, as to how those who were appearing before us have

[Translation]

permettraient d'agir. Malheureusement, nous n'avons toujours pas les pouvoirs en question, mais nous pensons que cela ne saurait tarder.

M. Burghardt: Nous savons que la situation de la télévision à péage a beaucoup changé, et ceci pour diverses raisons, et c'est notamment cette évolution qui a amené *First Choice* à laisser tomber ses projets d'émissions *Playboy*. Est-ce que cela aurait été confirmé, monsieur Bureau? En savez-vous quelque chose?

M. Bureau: Je ne sais pas. Peut-être que des fonctionnaires du CRTC pourraient vous dire si cela a été confirmé officiellement auprès du conseil. Nous en avons déjà entendu parler. Nous savions que cela devait se faire, mais nous n'avons toujours pas eu confirmation officielle, je pense. Sans doute que la chaîne en question ne pensait pas devoir nous en avertir aussi rapidement.

M. Burghardt: Peut-être que vous aurez du mal à répondre à celle-ci . . . N'avez-vous pas l'impression, pourtant, que non seulement les radiodiffuseurs des chaînes à péage—celles qui marchent en ce moment—mais également l'ensemble de l'industrie de la télédiffusion, ont compris le message, en raison de l'existence de ce Comité, en raison des réactions de la population, et que cela permettra de faciliter l'adoption de solutions à ces problèmes qui préoccupent beaucoup certains groupes et certaines personnes?

M. Bureau: Je suppose que certaines personnes pourraient mieux répondre que moi à cette question, monsieur Burghardt, mais ma réponse sera oui. Je pense même que les préoccupations s'élargissent, c'est-à-dire que les télédiffuseurs du Canada, de façon générale, sont très préoccupés par l'utilisation des femmes dans certaines émissions sexuellement abusives, mais également par la façon dont les enfants réagissent à ce genre d'images. Voilà donc une préoccupation plus générale au sujet des émissions offertes, et que les enfants peuvent également capter. Cela inclut évidemment ce que vous avez évoqué. Mais, comme je le disais, le champ des préoccupations s'est élargi.

Et tout d'abord, les responsables de chaînes savent que le public a de plus en plus tendance à dire ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, ce qui est bien différent de la situation qui prévalait il y a plusieurs années; maintenant, le public a le choix, et il peut faire des comparaisons. Par ailleurs, ce public a appris à s'exprimer, à être plus vigilant, mieux organisé, et à faire connaître son point de vue, et il le fait sans ambiguïté.

M. Burghardt: Une dernière question, monsieur le président. Et c'est peut-être encore une question un peu personnelle, qui s'adresse à M. Bureau en qualité d'ancien télédiffuseur.

Depuis que ce Sous-comité a été créé . . . pour être honnête, il faut dire que nous n'avons, jusqu'ici, entendu qu'un son de cloche. Pendant la période des questions, bien sûr, d'autres aspects du sujet sont abordés, ce qui permet d'obtenir une image plus réaliste de la situation, et plus équilibrée, et notamment de savoir ce que les témoins pensent de la censure.

[Texte]

felt about this issue, and I am referring to the matter of censorship.

I am sure Mr. Bureau is aware, Mr. Chairman, that there have been many articles written about the concern, that perhaps government should not be involved in censorship of any kind. And of course this is what is creating one of the problems with the Department of Justice, I am sure, in the Charter of Rights and Freedoms.

As a former broadcaster, do you have a comment to make? Where is the fine line that we as legislators should draw in this whole matter?

Mr. Bureau: This is the same as trying to apply a kind of reaction to where is the fine line we should draw when the CRTC wants to regulate. It is not different from what you are asking me on that subject. I suppose that broadcasters will understand that in some specific cases, like the sexually abusive programming, for example... They will never oppose legislation or regulations that will make sure that the quality of life of Canadians is respected. I do not think they can argue with that at all; I do not think they would be even willing to argue with that. I think it is a question of making sure that whatever the text is, it takes care of all the possible elements that should be taken into consideration in dealing with a subject of such high sensitivity.

Apart from that, I do not think there is a big problem to convince the broadcasters, who are responsible people. Most of them are very active in their own communities and they know very well what the reaction of the people is in those communities concerning those concerns and those subjects.

• 1635

So I do not think you will have any problem in dealing with that subject with them. I just hope the wording we will develop in those discussions we have will make sure that fairness will always prevail and that there will be sufficient flexibility in those terms to allow for changing habits and changing needs. If we can provide that, I do not see how anybody could resist or oppose that.

The Chairman: Thank you, Mr. Burghardt.

Now we will turn to the New Democratic representative, Ms McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you very much, Mr. Chairman. I am very pleased to have the opportunity of meeting with the CRTC. I have a number of questions.

If I understand your position on the Broadcasting Act, I thought there was an implication that it might be desirable to have a statement in the Act, in the purpose section. But on the other hand, in response to Mr. Burghardt, I thought you were saying it was not necessary, that you would not anticipate any difficulties if you went ahead with regulations.

Mr. Bureau: We said we would welcome precision in the Broadcasting Act in that regard. We feel we can get some amendments to our present regulation without that, but it

[Traduction]

M. Bureau sait certainement, monsieur le président, que de nombreux articles ont été écrits sur cette question, demandant que le gouvernement ne se fasse pas censeur d'une façon ou d'une autre. Cela crée d'ailleurs un certain nombre de problèmes du côté du ministère de la Justice, j'en suis sûr, par rapport à la Charte des droits et libertés.

En tant qu'ancien télédiffuseur, avez-vous quelque chose à dire là-dessus? Où devons-nous tracer la ligne de partage en tant que législateurs?

M. Bureau: C'est exactement la même question qui se pose à nous lorsqu'il s'agit de savoir où le CRTC doit tracer la ligne de partage lorsqu'il veut réglementer. La situation est la même. Je suppose que les radiodiffuseurs comprendront d'eux-mêmes que dans certains cas, les émissions sexuellement abusives... Je suis sûr qu'ils ne s'opposeraient jamais à des règlements qui seraient là pour protéger la qualité de la vie au Canada. Ils n'en discuteraient même pas. Tout revient ici à une question de texte réglementaire, et de respect des divers éléments à prendre en considération dans un domaine aussi délicat.

À part cela, je ne crois pas qu'il soit difficile de convaincre les radiodiffuseurs; ce sont des gens responsables. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs très actifs au sein de leur collectivité respective, et ils savent très bien ce que pense le public de toutes ces questions.

Je ne pense pas que vous ayez quelque difficulté que ce soit à en discuter avec eux. J'espère seulement que les termes qui seront utilisés lors de ces discussions garantiront le respect de la justice, et qu'un minimum de souplesse permettra de s'adapter à l'évolution des habitudes et des besoins. Si nous pouvons satisfaire à ces deux exigences, je ne vois pas qui voudrait faire des difficultés, ou s'y opposer.

Le président: Merci, monsieur Burghardt.

Je vais passer maintenant au représentant du Nouveau parti démocratique, à savoir M^{me} McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureuse de pouvoir rencontrer les représentants du CRTC. J'ai, moi aussi, quelques questions à poser.

Si je comprends bien votre position en ce qui concerne la Loi sur la radiodiffusion, je pense que vous aimeriez avoir quelques modifications à l'article sur les objectifs. D'un autre côté, et en réponse à M. Burghardt, il semble que vous ayez dit que ce n'était pas nécessaire, et que vous pourriez recourir au règlement sans difficulté.

M. Bureau: Nous avons dit effectivement que la Loi sur la radiodiffusion pourrait être plus précise à ce sujet. Mais nous pensons pouvoir remanier notre réglementation actuelle sans

[Text]

would be much easier, obviously, if we had that in the text of the legislation.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you for that clarification.

Regarding the definition of "sexually abusive" or race, religion, creed, sex and abuse in that context, I take it this is a very hush-hush definition, or you would have mentioned it. I wonder if you could at least comment. Does it bear any resemblance to the definitions in the Criminal Code on obscenity? Is it a broader definition? Could we understand that the Criminal Code is a rock-bottom definition in terms of portrayal in any kind of medium and that, for broadcasting, one might have a more comprehensive, broader definition, or what?

Mr. Bureau: Are you talking about the DOC's proposal concerning the legislation or our own regulations?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Your own proposal for regulations, what relationship this would have with the Criminal Code obscenity definitions.

Mr. Bureau: I do not feel very much at ease in describing the definition itself. I am not sure my English language would have the precision and the nuance required. I would ask Andrée Wylie if she wants to describe the kind of regulation we have adopted. The only reason we do not give the text here and say here is our regulation, the one we have adopted yesterday and which we sent to the department, is that until it is adopted I do not know if we should publicize that. But there is no question that we can describe what we had in mind, and maybe Andrée could do that.

Ms Wylie: I would point out that it is closer to human rights legislation than to the Criminal Code provisions regarding obscenity, and perhaps it also has some resemblance to the Criminal Code provisions against incitement or promotion of hatred or contempt on the basis of certain prohibited grounds, which would include gender. But that is . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, yes. So in order to avoid the problem of a Supreme Court case on the matter having to be prescribed by law, there would be a prescription stating this. But also, if there had been a violation of the Criminal Code, one could conceivably complain to you about a licensee on the basis of a violation of the Criminal Code. That also is contrary to law, presumably.

Mr. Bureau: Subject to the comments of our lawyers, because I have been away from legal practice for a number of years, I guess that if there were a violation of the Criminal Code it would be covered, obviously, by our regulation. Our regulation could be used to bring the licensee before us, if we wanted, or to court under either the Criminal Code or our regulation. Our regulation will be slightly different; it will not cover the more excessive infractions that will be covered by the Criminal Code, but will cover another set of circumstances and conditions. Andrée, would you like to answer that?

[Translation]

cela; mais, de toute évidence, ce serait plus facile si le texte de la loi était plus précis.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci pour ce point de clarification.

En ce qui concerne la définition de 'sexuellement abusif', ou celle des abus mettant en cause le sexe et une race, une religion ou une croyance, je pense que c'est une définition très pudique, ou très pusillanime. Pourriez-vous développer un peu? Est-ce que l'on peut faire des parallèles avec les définitions du Code criminel sur l'obscénité? Laquelle a plus de portée? Devons-nous penser que le Code criminel représente une espèce de référence en ce qui concerne l'ensemble des moyens d'expression, et que, pour la radiodiffusion, on pourrait avoir une définition plus globale, de portée plus large?

M. Bureau: Voulez-vous parler de la proposition du ministère des Communications concernant la loi, ou de notre propre règlement?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je veux parler de votre propre proposition en matière de règlement, et des rapports qu'il aurait avec le Code criminel et ses définitions de l'obscénité.

M. Bureau: Je ne suis pas très à l'aise lorsqu'il faut parler de la définition elle-même. Je ne suis pas sûr non plus que je maîtrise suffisamment l'anglais pour en parler avec précision et nuance. Je demanderai donc à Andrée Wylie si elle veut bien vous parler du règlement que nous proposons. La seule raison pour laquelle je ne vous soumetts pas le texte pour le commenter avec vous, c'est que nous l'avons envoyé hier au ministère, et avant qu'il ne soit définitivement adopté, je ne pense pas que nous devions le rendre public. Mais nous pouvons certainement vous dire quelles étaient nos intentions, et Andrée pourrait peut-être le faire.

Mme Wylie: Je dirai d'abord que ce texte se rapproche plus des lois sur les droits de la personne que des dispositions du Code criminel en matière d'obscénité, mais qu'il comporte une certaine ressemblance avec les dispositions du Code criminel concernant l'incitation à la haine ou au mépris, basée sur des considérations de sexe notamment. Mais ceci . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci. Cela permettrait donc d'éviter de recourir à la loi dans un cas qui serait ainsi soumis à la Cour suprême; vous auriez déjà des dispositions là-dessus. Mais également, s'il y avait violation du Code criminel, on pourrait se plaindre à vous d'un titulaire de licence qui se serait montré coupable. Ce serait également contraire à la loi, je suppose.

M. Bureau: Sous réserve des rectificatifs de nos avocats, étant donné que je n'exerce plus depuis plusieurs années, je suppose que toute violation du Code criminel serait prise en considération par notre règlement. Celui-ci pourrait être invoqué pour convoquer le titulaire de licence, si nous le désirions, ou pour le faire citer devant les tribunaux, conformément au Code criminel ou à notre propre règlement. Notre règlement sera pourtant un peu différent, c'est-à-dire que les infractions les plus graves continueront à relever du Code criminel. Andrée, est-ce que vous pourriez répondre là-dessus?

[Texte]

• 1640

Ms Wylie: Just to say perhaps that the regulation we propose imposes an extra burden on broadcasters and therefore captures programming which may not be obscene under the criminal provisions but is nevertheless abusive. Naturally, obscene material can also be abusive but it is a recognition of the greater responsibility of broadcasters because of the medium they use.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you. I wonder whether we could have a look at the proposed guidelines from the industry. You have made it very clear that you are not necessarily satisfied with them which, I am sure, is a polite way of saying that they are terribly weak and in my opinion self-contradictory.

Mr. Bureau: We have not said that. Please.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I wonder whether you could comment at all on them. Let me draw your attention to a few particular points that seem troubling to me. On page 3 there is a statement that pay television networks will seek to fund programming that provides a balanced view of sex roles. Well, this is certainly a laudable aim. It would actually be very difficult, given what is commercially available to achieve a truly balanced portrayal of sex roles with what would be on the market to buy. For this to be implemented there would clearly have to be monitoring. If it is going to be anything but a pious principle. One would have to have some kind of accountability on it.

Let me give you a couple of other points and ask you to respond to them. On page 4 is a reference to gratuitous violence towards women:

The portrayal of gratuitous violence towards women will be avoided and pay television licensees will reflect this policy in their selection process.

All right. Then, however, we get down to adult movies or programming and it says:

Pay television licensees will exercise their discretion carefully in regard to programs of which sexually explicit and-or violent material is the dominant element so that such programming will be scheduled in late evening or early morning hours only.

Well, it seems to me that is a clear contradiction with the previous point. You are either not going to have it if you are going to take it seriously or are you just going to schedule it for late at night and early in the morning. Do you not see a contradiction there?

Mr. Bureau: Well, let me say first that we will surely benefit from your comments in assessing the whole thing. It is difficult for us today to make any comment on them in view of the fact that we are in the midst of a public process getting the views of the public on these comments. We will then analyze that and decide what our position will be on that. If we were today to

[Traduction]

Mme Wylie: Oui, pour dire peut-être que nous imposons une contrainte supplémentaire aux radiodiffuseurs, puisqu'il est question d'émissions qui ne seraient peut-être pas obscènes selon des dispositions du Code criminel, mais que nous jugeons tout de même offensantes. Bien sûr, des émissions obscènes peuvent également être offensantes, mais notre réglementation tend donc à reconnaître que les radiodiffuseurs ont une responsabilité plus grande en raison même de la nature du médium utilisé.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci. J'aimerais maintenant me pencher sur les lignes directrices de la profession, qui ont été proposées. Vous dites que vous n'êtes pas complètement satisfaits, et je suis sûre que c'est une façon polie de dénoncer leurs faiblesses et même leurs contradictions internes.

M. Bureau: Ce n'est pas ce que nous avons dit. Je vous en prie.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Est-ce que vous pourriez peut-être les commenter. Je voudrais attirer votre attention sur quelques points qui me gênent. À la page 3, notamment, on dit que les réseaux de télévision payante devront financer des émissions qui offrent une vision équilibrée des rôles assumés par les deux sexes. Voilà bien, en effet, un objectif louable. Il serait pourtant très difficile à réaliser, si l'on se contente de ce qui est disponible sur le marché. Si l'on veut donc respecter ce principe, et si l'on ne veut pas que cela reste un vœu pieux, il faudrait surveiller ce qui est diffusé. Il faudrait donc mettre en place un mécanisme quelconque d'imputabilité.

Je vais citer encore quelques points auxquels j'aimerais que vous y répondiez. À la page 4, on parle de violence gratuite envers les femmes:

La présentation de la violence gratuite à l'égard des femmes sera évitée et les titulaires de licences de télévision payante tiendront compte de cette politique dans le processus de sélection décrit dans les présentes lignes directrices.

Très bien. Ensuite, il est question des films destinés aux adultes et des émissions correspondantes:

Les titulaires de licences de télévision payante exerceront leur jugement soigneusement pour ce qui est des émissions ayant pour élément dominant du matériel sexuellement explicite et (ou) violent, de manière que de telles émissions ne soient présentées que tard en soirée ou aux petites heures du matin seulement.

Cela me semble en complète contradiction avec ce qui avait été dit avant. Allez-vous supprimer ces émissions, si vous prenez la chose au sérieux, ou allez-vous tout simplement demander qu'elles soient diffusées tard le soir ou très tôt le matin. N'y a-t-il pas là contradiction?

M. Bureau: Permettez-moi de vous dire d'abord que nous allons certainement mettre à profit vos remarques lorsque nous repenserons l'ensemble du problème. Il est difficile pour nous, aujourd'hui, de dire quoi que ce soit, du fait que nous sommes au milieu d'une procédure publique par laquelle nous voulons connaître les réactions de la population. Ensuite, nous ferons

[Text]

tell you what our position is on these different things or agree with you or disagree with you, I think we would then pre-empt the normal process of our public . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Well then let me just give you this as one final comment there as input.

Mr. Bureau: Sure.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): In the appendix it would appear that there has been no reference to sexual stereotyping in the criteria laid out. There is reference to nudity, for example, and so-called "mature subject matter", whatever that is, but the whole point is that there is a terrific imbalance. Women are being shown as stupid and submissive and objects of violence and so forth, and that is not even reflected in the concerns. They have not even looked at that. The question of nudity in pornography typically is female nudity because women are being shown as objects for male inspection and that is what the objection is; yet that is not even reflected in this at all. It looks as if they have not even considered what is really the main objection that has come from women's organizations that are concerned with this.

Mr. Bureau: We would have liked to come to you when we have completed that consultation. Unfortunately, I think you will understand that it is difficult for us to comment on that, but we appreciate the opportunity we have to get your views on that.

• 1645

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I will pass on to another question then, and that is on the issue of monitoring. I am very pleased to see that a monitoring study is being done and I am very delighted that Rosalie Gower is continuing the work from the task force for the commission. There is reference to monitoring being done, periodic monitoring, yet this study, as I understand it, for which the contract is about to be let, or something of that sort—it has now been?

Ms Gower: On May 15.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes. However, it is just planned now to be a one-shot effort. In the methodology of the study, is there any way to do it retrospectively, to look at the previous year, at two points in time? I think Commissioner Gower will be very aware that women's organizations are concerned with progress and you can only get a measure of progress if you have a couple of points in time. People would indeed be content with a lower standard if we could see that there was some improvement and that there might be some hope of further improvement. But even massive studies, if they are only at one point in time, do not give us that, and an expensive study, indeed, might be harder to replicate than a cheaper study. We do not want to hear, a year later: Oh well, the CRTC can hardly afford to do the study again, because we spent \$175,000 on it last year and we are not made of money.

Mr. Bureau: Rosalie, would you, please?

[Translation]

une analyse et nous déciderons de notre position. Nous ne pouvons pas vous dire dès aujourd'hui quelle est notre position, nous déclarer d'accord ou en désaccord avec vous, sans fausser le déroulement normal de cette procédure publique . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Permettez-moi alors de faire cette dernière remarque, pour ma part.

M. Bureau: Je vous en prie.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Il semble que dans l'annexe il ne soit absolument pas question des stéréotypes sexuels dans l'exposé des critères. On parle bien de nudité, par exemple, et de «sujet adulte»—quel que soit le sens à donner à ce terme—mais il y a tout de même un déséquilibre phénoménal. Vous savez bien que les femmes sont montrées dans des rôles d'objets stupides soumis à la violence et au reste, et cela n'est même pas pris en compte ici. Il semble que l'on n'y ait même pas réfléchi. Or, la question de la nudité dans la pornographie est bien celle de la nudité féminine, puisque les femmes sont présentées comme objets aux regards des hommes, et c'est précisément là-dessus que portent les objections; pourtant rien de tout cela ne se retrouve ici. Il semble bien que ces gens n'aient absolument pas réfléchi aux critiques majeures qui ont été exprimées par les organismes de femmes qui s'occupent de cette question.

M. Bureau: Nous aurions certainement aimé en discuter avec vous lorsque notre consultation aurait été close. Vous devrez donc malheureusement faire preuve de compréhension ici et accepter qu'il est difficile pour nous de répondre, mais nous sommes heureux de prendre note de vos observations.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je vais ensuite passer à une autre question, à savoir celle de la surveillance des émissions. Je suis heureuse de voir que l'on fait une étude, et je suis ravie de constater que le travail de Rosalie Gower continue celui du groupe de travail à la Commission. On parle donc de surveillance des émissions, de surveillance périodique, et pourtant cette étude pour laquelle le contrat va être signé . . . l'a-t-il déjà été?

Mme Gower: Le 15 mai.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui. Mais ce sera l'affaire d'une seule étude. Dans sa méthodologie, prévoit-on une rétrospective, c'est-à-dire de se reporter à une année précédente et de faire des comparaisons dans le temps? Le commissaire Gower sait certainement à quel point les organisations féminines aimeraient constater que l'on progresse, et l'on ne peut mesurer ce progrès que si l'on fait des comparaisons dans le temps. Je pense que les gens se contenteraient de moins si l'on pouvait être sûr qu'il y a évolution et amélioration et donc des raisons d'espérer. Mais, même des études approfondies ne peuvent pas remplacer des comparaisons dans le temps, et une étude très onéreuse sera sans doute plus difficile à répéter. Nous n'aimerions pas que dans un an on nous dise: nous avons dépensé 175,000\$ l'an dernier pour cette étude, et le CRTC ne peut pas s'offrir ce luxe chaque année.

M. Bureau: Rosalie, pouvez-vous répondre?

[Texte]

Ms Gower: Ms McDonald, we had originally considered having a monitoring study done in two points of time, one as soon as the report was published and one at the end of the self-regulatory period. There were two or more problems with that. One was the fact that the advertisers particularly had had their guidelines in place for over a year by the time the report was finally published, if you remember. So we thought, as far as an indication of movement was concerned, it would not really be a fair test, it would not really be a fair indication if we took the first monitoring study half-way through, when they had originally put in the guidelines and then done them in the fall of 1984. The broadcasters, if you remember, did not really have the guidelines until much later, but the advertisers had already implemented their guidelines well before the report was published, so we felt it would not be a true test.

The other point was the question of cost. As we got submissions from different monitoring firms, which we did so that we would have an idea of the costs we were looking at, the cost looked so high for two studies of a comprehensive nature... because we are looking at radio, television, commercials, French and English, etc.—that we thought there could not be a comprehensive study done or there would not be sufficient funds to do both. I think that would have been the ideal—I agree with you—if things could have been frozen in time and then, two years later, we were to do another study, but we thought the best solution would be to measure the progress of the advertisers and broadcasters and the pay television licensees in implementing their own guidelines. We had agreed with self-regulation, and then at the end of the two year self-regulatory period, we would say, okay, you have had your guidelines in place, how successful have you been in meeting those guidelines yourself? It would not give us a progression over a two-year period, but it would give us an indication of the effectiveness of self-regulation in meeting their own goals.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Are you budgeting money for the future, so that there can be a continuation of this?

Mr. Bureau: We had no budget for that this year. We managed to find the money within our budget, we tried to cut here and there to find the money to do it. We felt it was a priority, and since we could not get the support that we were expecting from the other members of the task force to contribute to that, we decided that we would finance the whole thing. It might very well be that in the future, based on the experience we will have this year, we will not require that kind of survey. We might want to concentrate on some specific spots where there seems still to be a problem or a very significant difference between the guideline objectives and the reality.

[Traduction]

Mme Gower: Mademoiselle McDonald, nous avons à l'origine prévu de faire une étude à deux moments distincts dans le temps, dès la publication du rapport d'une part et par ailleurs à la fin de la période d'auto-réglementation. Malheureusement cela posait un certain nombre de problèmes. Il y avait d'une part le fait que les publicitaires avaient déjà adopté des lignes directrices depuis plus d'un an au moment où le rapport a été publié, si vous voulez bien vous en souvenir. Si donc nous voulions avoir une indication concernant l'évolution de la situation, il ne serait pas juste de faire porter notre étude sur ce moment-là, puisque leurs lignes directrices étaient déjà en place. Si vous vous souvenez bien, les radiodiffuseurs n'ont adopté de lignes directrices que beaucoup plus tard, alors que les publicitaires avaient déjà mis en place les leurs, bien avant la publication du rapport, ce qui ne nous permettait donc pas de faire porter notre étude sur ce moment-là.

Il y avait par ailleurs la question du coût. Nous avons reçu diverses propositions de contrats, et nous avons procédé ainsi pour avoir une idée de ce que cela nous coûterait, mais la note était si élevée si nous voulions faire deux études approfondies, puisqu'il était question de radio, de télévision et de publicité, tout cela en français et en anglais, etc., que nous ne semblions pas avoir assez d'argent pour deux études approfondies. Cela évidemment aurait été idéal, je suis d'accord avec vous, si l'on avait pu faire coïncider les choses dans le temps, et deux années plus tard on aurait fait une autre étude; nous avons donc pensé que la meilleure solution serait de mesurer les progrès réalisés par les publicitaires et les radiodiffuseurs ainsi que les titulaires de licences de télévision payante, en matière d'application de leurs propres lignes directrices. Nous avons donné notre accord à l'idée d'auto-réglementation, et nous pourrions donc après deux années d'expérience demander à ces personnes quels résultats elles avaient obtenus. Certes cela ne nous permettrait pas de mesurer une progression sur deux années, mais nous pourrions au moins savoir dans quelle mesure cette auto-réglementation avait permis d'atteindre les objectifs initialement fixés.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Est-ce que vous avez déjà prévu un budget pour les années à venir, afin que l'on puisse assurer un suivi?

M. Bureau: Nous n'avions pas de budget pour cela cette année. Nous avons réussi à débloquer des sommes à l'intérieur de notre propre budget, nous avons coupé ici et là pour rassembler les fonds nécessaires à l'étude. Elle était pour nous une priorité, et puisque nous ne pouvions pas être appuyés comme nous le pensions par les autres membres de groupes de travail, nous avons décidé nous-mêmes d'y affecter des fonds. Il se pourrait très bien qu'à l'avenir, et après l'expérience que nous ferons cette année, nous n'ayons pas besoin de ce type d'enquête. Il nous suffira peut-être de nous concentrer sur quelques domaines bien précis où certains problèmes demeurent et où il y aurait par exemple un trop grand écart entre les lignes directrices et les résultats obtenus.

• 1650

So instead of contemplating every year, for example, full monitoring like the one we will do this this time, it might very

Au lieu d'envisager donc chaque année, par exemple, une surveillance complète comme cette fois-ci, nous aurons peut-

[Text]

well be that we will not need it; that we will need it on very specific points that we could monitor over the years in the future. If some of the concerns are almost settled in some cases, for some categories—for example, if we do not have a problem on the FM stations, or if we do not have a problem on the AM stations, maybe we should not continue on those; maybe we should continue to monitor TV to watch what is going on there. Maybe we should continue to monitor pay-TV. Maybe we do not have to monitor the first hours of the day. Maybe we will just concentrate on peak time and things like that, based on what will be revealed with this year's monitoring.

So we will see. We will not use the excuse you have heard in the past. That is the only thing I can tell you. We will try to make sure we are in a position really to assess what is going on.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I think you will find that there are problems in all of the areas; that they are different. You are not going to find pornography on FM morning programs. But you may not find very much representation of women—you will not hear many women's voices—either. You will see different problems in the different media. I do not think I am quite as optimistic as the chairman about there not being any problems in some of these areas.

I would like to raise a question that has not come up in the discussion today, and that is on pornography by satellite. There are dishes in communities that do not get the CBC and do not get other service but that we do know are getting satellite pornography; and of course there is no way to control it, realistically, on the ground. But there is one way of controlling what goes up and gets bounced off the satellite. Satellites are put there by people who live in some country or other which comes under some international regulation. I wonder if the CRTC has given any thought to what would be necessary. Obviously it cannot regulate these directly, but as our regulatory body for Canada, does it have any recommendations to make as to what would be suitable controls, international controls, in satellites that would give comparable protection to what it is trying to achieve in the areas under its own control?

Mr. Bureau: Ms McDonald, to answer your question I will probably have to look at a broader picture than only the question of pornography on satellite. I would think—and it is my personal view; I have not had a chance to discuss it with the executive committee, so I am not putting forward a recommendation from the CRTC—I would think the best thing that could happen to protect the artists, to make sure we do not have pornography available everywhere in Canada, or everywhere in the world—I do not think an international agreement would be easy to reach on that. I think the only means would be to try to convince people that they have some interest in scrambling their signal. If the owners of those

[Translation]

être simplement besoin de porter notre attention sur quelques domaines bien précis. Il se pourrait que dans certains secteurs—par exemple les émissions MF ou MA—nous n'ayons plus aucun problème, et qu'il ne soit pas nécessaire de continuer à les surveiller, peut-être que nous aurons besoin de continuer dans le domaine de la télévision. Peut-être que nous devons aussi continuer à surveiller les chaînes de télévision payante. Peut-être que pour celles-ci, nous n'aurons pas besoin de nous occuper des premières heures de la journée, mais simplement de concentrer notre effort sur les heures de grande écoute, par exemple, tout cela à partir de ce que l'étude de cette année aura révélé.

Il faudra donc attendre et voir. La seule chose que je puisse vous dire, c'est que nous n'aurons pas recours aux excuses que vous avez pu entendre dans le passé. Nous essaierons de faire tout ce qu'il faut pour être en mesure d'apprécier la situation pour ce qu'elle est.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): A mon avis, vous constaterez qu'il y a des problèmes dans tous les secteurs, et qu'ils sont simplement différents. Vous ne trouverez certainement pas d'émissions pornographiques le matin sur la modulation de fréquence. Mais vous constaterez que peut-être les femmes n'y sont pas vraiment présentes—vous n'y entendrez pas beaucoup de voix de femmes, par exemple. Vous verrez donc que les problèmes varient en fonction du médium. Je ne pense pas être aussi optimiste que le président, et je ne crois pas qu'il y aura des secteurs exempts de tout problème.

J'aimerais maintenant poser une question qui n'a pas encore été soulevée aujourd'hui, et portant sur la pornographie retransmise par satellite. Il y a des antennes paraboliques dans certaines localités qui ne captent pas CBC ou d'autres chaînes, mais qui captent des émissions pornographiques retransmises par satellite; il n'y a évidemment aucune façon de pouvoir contrôler cela. Mais on peut tout de même contrôler ce qui ensuite est renvoyé par le satellite. Celui-ci a été mis sur orbite dans tel ou tel pays, lequel est assujéti à une réglementation internationale. J'aimerais savoir si le CRTC a réfléchi à cette question. Evidemment il ne peut pas adopter de règlements qui influent directement sur cette situation, mais étant donné que c'est notre organisme de réglementation pour le Canada, il pourrait peut-être faire des recommandations pour que l'on prévoit des mécanismes de contrôle adaptés, au niveau international et dans le domaine des satellites, afin que l'on puisse jouir dans ce domaine d'une protection comparable à celle que l'on cherche à obtenir pour le Canada.

M. Bureau: Mademoiselle McDonald, pour répondre à votre question, je vais être obligé de prendre un peu de recul par rapport à ce problème de la pornographie retransmise par satellite. Je n'ai pas eu la possibilité d'en discuter avec le Comité exécutif, et c'est donc mon point de vue personnel que j'expose ici, cela n'a rien à voir avec une recommandation du CRTC, je ne pense pas qu'il soit facile de s'entendre au niveau international si l'on veut protéger les artistes ou s'assurer qu'on ne peut pas, à volonté, capter des émissions pornographiques n'importe où au Canada ou dans le monde. La seule façon de procéder serait sans doute de convaincre les personnes concernées qu'elles ont intérêt à coder leur signal. Dans ce cas,

[Texte]

signals were convinced of that, that they should scramble their signal, you would have a chance to control who gets it and who does not get it. I think it would probably be a more practical way of controlling that.

I would imagine a lot of countries would resist the idea of trying to put some kind of limitation on what could be on their satellites. They are not all organized as we are here, and their—whatever they call them, *hautes autorités*, or FCC, or whatever, do not all have the same kind of responsibility that we have here with the CRTC.

But I think if you look at the copyright problem, if you look at the commercialization of those services, you will find enough justification there to sell the idea that those services—that all services on satellites should be scrambled in one way or the other. It could be a very sophisticated means, or it could be a more simple one, but if we could get that, I think it would solve a lot of these problems, including the question of pornography.

• 1655

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Ms McDonald. I do not know if you had any other questions, Mr. Scott. I had a couple of items I thought I would bring up very briefly, but . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I think, Mr. Chairman, we have covered a lot of ground and received some very satisfactory answers. There are any number of other questions we could ask, but I think maybe we had better, in the interests of time . . .

The Chairman: Well, in the interest of time, I agree, and I thank the . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): —call it a conclusion at 5.00 o'clock.

The Chairman: We will. I think this has been a very good session.

The researchers have given me just a couple of thoughts which I will very quickly ask you to comment on. This is more for the record than anything else. One would be in the area of monitoring; it keeps coming up.

The CRTC does not have anything in law that I know of that requires it to physically monitor what goes on. We have had a concern expressed many times during our hearings about who should monitor what is coming in from outside to the cable system, the cable operator, or whatever. How do you see the CRTC role in a monitoring process by law, by a statute basis? It is a very broad subject the problem of monitoring. I just wonder if you would want to comment on that very quickly.

Mr. Bureau: We do some monitoring in some specific cases. We have just discussed the question of the monitoring we will do concerning the guidelines on pay-TV, for example, or television broadcasters, or AM, or FM. We also do some monitoring when we have to check a situation in a specific market. We will go there and monitor all the stations of that

[Traduction]

on pourrait contrôler les récepteurs. Je pense que ce serait la façon la plus pratique de s'y prendre.

Je pense en effet que beaucoup de pays seraient opposés à l'idée d'imposer des limitations à ce que retransmettent leurs satellites. Ils ne sont pas tous aussi organisés que nous le sommes ici, et leurs autorités compétentes ou «hautes autorités» ou même FCC, n'ont pas toujours les mêmes responsabilités que le CRTC.

Mais du point de vue de la question du droit d'auteur et de celle de la commercialisation des services, beaucoup d'arguments militent en faveur d'un codage des signaux retransmis par satellite. On pourrait prendre des moyens très simples ou très compliqués; mais ce serait une façon de résoudre bon nombre de ces problèmes, y compris celui des émissions pornographiques.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame McDonald. Monsieur Scott, je ne sais pas si vous aviez d'autres questions à poser; j'aimerais soulever brièvement une ou deux questions . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le président, nous avons discuté de bon nombre de sujets et reçu de très bonnes réponses. Nous pourrions poser certaines autres questions, mais, étant donné l'heure, il vaudrait peut-être mieux . . .

Le président: Je suis d'accord: étant donné l'heure, je tiens à remercier . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): . . . lever la séance à 17 heures.

Le président: Nous le ferons. Cette réunion a été très utile.

Les chercheurs m'ont signalé une ou deux questions sur lesquelles j'aimerais votre avis, question de le verser au compte rendu. La première porte sur le contrôle ou la surveillance qu'on peut exercer.

Que je sache, aucune loi n'oblige le CRTC à contrôler la situation. À maintes reprises durant nos audiences, on s'est interrogé pour savoir qui devrait contrôler les émissions étrangères transmises par les entreprises de télédistribution ou autres. Quel serait, d'après la loi, le rôle du CRTC dans tout cela? Cette question du contrôle ou de la surveillance est très vaste. Voudriez-vous la commenter d'une façon très brève?

M. Bureau: Dans certains cas précis, nous exerçons un certain contrôle. Nous venons tout juste de discuter du contrôle que nous exerçons sur la télévision payante, par exemple, ou sur les diffuseurs d'émissions télévisées, ou sur les émissions de radio MA ou MF. Nous contrôlons également la situation dans un marché précis. Nous nous rendons sur le

[Text]

market in view of their renewal. For example, we want to know if they are meeting their promise of performance, and we will do that kind of monitoring. We are not equipped to do that, and I do not think the cable industry is in a position to do it either: we do not monitor the services that are distributed by the cable industry in advance. We could monitor it when we see it, when it is distributed, but not in advance, not in a way that would allow us to intervene, if you want, prior to the showing of those programs. We do not do that, and we do not intend to do it. We do not think it is our role to do that, according to the legislation.

The Chairman: Thank you very much.

Well, ladies and gentlemen, this has been a very good afternoon, and now we will adjourn. We want to thank the members of the CRTC for being excellent witnesses today.

We will adjourn until Monday afternoon at 3.30 o'clock.

[Production]

[Translation]

terrain pour contrôler toutes les stations de ce marché lorsque vient le moment de renouveler la licence. Nous voulons savoir, par exemple, si elles atteignent leurs objectifs; nous exerçons ce genre de contrôle. Nous ne sommes pas équipés pour le faire; l'industrie de la télédistribution n'est pas équipée pour le faire, elle non plus; nous ne faisons pas un contrôle préalable des services offerts par les entreprises de câblodistribution. Nous pourrions les contrôler au moment de leur prestation, mais pas à l'avance, pas d'une façon qui nous permettrait d'intervenir, avant la diffusion des émissions. Nous n'exerçons pas ce genre de contrôle et nous n'avons pas l'intention de le faire. Aux termes de la loi, cette activité ne fait pas partie de notre mandat.

Le président: Merci beaucoup.

Eh bien, mesdames et messieurs, la réunion de cet après-midi a été très utile; nous allons maintenant lever la séance. Je tiens à remercier les représentants du CRTC qui se sont avérés des témoins par excellence.

La prochaine réunion se tiendra lundi prochain à 15h30; la séance est levée.

[Texts]

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Monday, May 14, 1984

Le lundi 14 mai 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn MacDonald
Geoff Scott

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 14, 1984

(6)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:38 o'clock p.m., this day.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witnesses: From the National Action Committee on the Status of Women: Chaviva Hosek, President and Dorothy Inglis, Vice-President and Co-chair, NAC Pornography Committee.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting.

By unanimous consent, Mr. Jack Burghardt took the Chair.

Mr. Jack Masters took the Chair.

The witnesses each, made an opening statement and answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 14 MAI 1984

(6)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 38.

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe, Mildred Morton, chargées de recherche.

Témoins: Du Comité national d'action sur le statut de la femme: Chaviva Hosek, présidente; Dorothy Inglis, vice-présidente, et coprésidente du Comité national d'action sur la pornographie.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives.

Par consentement unanime, M. Jack Burghardt assume la présidence du Sous-comité.

M. Jack Masters assume la présidence du Sous-comité.

Chacun des témoins fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 16 h 50, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, May 14, 1984

• 1537

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I call the committee to order.

The first order of business is: Does the committee give unanimous consent that we begin the meeting without our duly appointed chairman so we can properly hear the witnesses and perhaps have some positive questions and answers as well? Is it agreed?

Some Hon. Members: Agreed.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): With that, then, I welcome to our Subcommittee on Sexually Abusive Broadcasting this afternoon the executive of the National Action Committee on the Status of Women, represented by the President, Chaviva Hosek, and the Co-chairperson of the National Action Committee Pornography Committee, Dorothy Inglis. For the record, the members of the committee are: from the New Democratic Party, Lynn McDonald; from the Progressive Conservative Party, Geoff Scott; and I am Jack Burghardt from the Liberal Party and Parliamentary Secretary to the Minister of Communications. I apologize for the regular chairman, Mr. Jack Masters. He is not here, but no doubt he will arrive before the meeting is out.

We are under some time restrictions. Some of the members do have to leave for other commitments, so we will try to move along as quickly as possible. With that, we will hear from Miss Hosek.

Miss Hosek, I believe you have an opening statement to make.

Ms Chaviva Hosek (President, National Action Committee on the Status of Women): Thank you very much. I should say Dorothy Inglis, who is with me today, is also one of the vice-presidents of the National Action Committee on the Status of Women. What I would like to do is read the brief for you, and then perhaps we can have some questions. It is not terribly long.

More than a year ago, First Choice Canadian Communications Corporation demonstrated its contempt for the women of Canada by its decision to offer programming produced by the Playboy television network in the United States. Women across the country, aware that sexist and demeaning programming would soon be following, followed by abusive and degrading programming, reacted with public outrage. Twelve thousand Canadian women participated in demonstrations; 8,000 concerned individuals and organizations wrote to the Minister of Communications and to the Canadian Radio Television and Telecommunications Commission. We have since reason to believe there was something like 15,000 letters to the CRTC. The lack of government response was astounding.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 14 mai 1984

Le président suppléant (M. Burghardt): La séance est ouverte.

Le premier article à l'ordre du jour consiste à obtenir le consentement unanime afin de procéder aux délibérations et d'entendre nos témoins en l'absence de notre président. Pourrais-je avoir le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Burghardt): Je souhaite maintenant la bienvenue au Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives aux membres du conseil d'administration du Comité national d'action sur le statut de la femme. Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Chaviva Hosek, présidente du CNA, et à M^{me} Dorothy Inglis, vice-présidente du comité de la pornographie de ce même comité. J'aimerais présenter les membres du Comité: M^{me} Lynn McDonald, du Nouveau parti démocratique, M. Geoff Scott, du Parti progressiste conservateur, et je suis moi-même Jack Burghardt, du Parti libéral et secrétaire parlementaire du ministre des Communications. Le président élu, M. Jack Masters, n'est pas encore arrivé, mais il arrivera sans doute avant la fin de la réunion.

Nous avons quelques restrictions quant au temps que nous pouvons consacrer aux délibérations, certains membres devant quitter pour d'autres engagements. Nous essayerons par conséquent d'être aussi rapides que possible. Je donnerai donc la parole immédiatement à M^{me} Hosek.

Madame Hosek, je crois que vous avez une déclaration d'ouverture à nous faire.

Mme Chaviva Hosek (présidente, Comité national d'action sur le statut de la femme): Merci. Je signale que Dorothy Inglis, qui m'accompagne aujourd'hui, est également vice-présidente du CNA. J'aimerais vous lire le mémoire, qui n'est pas très long, pour ensuite répondre à vos questions.

Il y a plus d'un an, le groupe de communication canadien *First Choice* a montré jusqu'à quel point il méprisait les femmes de notre pays en décidant d'offrir une programmation réalisée par le réseau de télévision *Playboy*, aux États-Unis. Partout au pays, les femmes ont réagi avec indignation devant cette décision. Elles savaient en effet que *First Choice* présenterait des programmes sexistes, dégradants et grossiers. Douze mille femmes canadiennes ont participé aux démonstrations. Huit mille personnes et organisations préoccupées par cette situation ont écrit au ministre des Communications et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Nous avons tout lieu de croire que quelque 15,000 lettres ont été envoyées au conseil. Le manque de réaction de la part du gouvernement a été étonnant.

[Texte]

We view this committee as a first step to confronting the difficult task of eliminating misogyny in broadcasting. Misogyny is broadcasting is, of course, reflective of a pervasive misogyny in contemporary Canadian society. That is not to say, however, that women can wait for long-term attitudinal change. Neither can women afford to wait for consumer demands and tastes to change. The consumers of sexually abusive broadcasting are overwhelmingly male, and the victims of such broadcasting are overwhelmingly female.

• 1540

It has been amply demonstrated that violent and aggressive material with a sexual component—that is, material which we would consider sexually abusive... has contributed to an increase in sexual offences, violent crimes, and aggressive and anti-social behaviour toward women. As we emphasized in our presentation to the Special Committee on Pornography and Prostitution, pornography encourages violence against women by linking coercion and violence with sexual stimulation. Numerous studies documenting this association are now available. Most of these have been summarized by Drs. Neil Malamuth and Edward Donnerstein in their recent article, "The Effect of Aggressive Pornographic Mass Media Stimuli". They conclude that:

Exposure to mass media stimuli that brigade violent and sexual content increases the audience's aggressive sexual fantasies, acceptance of aggression, beliefs in rape myths and aggressive behavior

The effects were found directly following exposure as well as several days later.

We feel women must be protected from the results of such mass media, and to that end our recommendations to you are as follows: that the Broadcasting Act be amended as proposed in Bill C-675 in the last session of Parliament—to amend the CRTC regulations to conform to the amendment in the Broadcasting Act and to make adherence to the CRTC regulations a condition of licensing by the CRTC, and to provide mandatory penalties for proven violation of the amended Section 3 of the Broadcasting Act.

We are here today as representatives of the National Action Committee on the Status of Women, which is a federation of 300 women's groups and Canada's largest volunteer feminist lobby organization. Our executive is elected by women from St. John's to Whitehorse and is representative of women from large and small centres, urban and rural... really, women all across Canada.

NAC and its member groups have been involved with the issues of sexual stereotyping and pornography in the media for over a decade. Members of the executive and other individual women active in NAC in the past have sat on the CRTC task force on sexual stereotyping and on other related committees.

[Traduction]

Nous considérons la création de ce comité comme une première étape du travail difficile qui consiste à éliminer la misogynie dans la radiodiffusion, celle-ci n'étant évidemment que le reflet d'un mal généralisé dans la société canadienne actuelle tout entière. Cela ne signifie cependant pas que les femmes peuvent attendre encore longtemps qu'un changement d'attitude se produise. Les femmes ne peuvent non plus se permettre d'attendre que les exigences des consommateurs et leurs goûts changent. Les consommateurs d'émissions à tendances sexuelles abusives sont en grande majorité des hommes, les victimes de celles-ci, les femmes.

Il a été amplement démontré que lorsque des programmes allient la violence, l'agressivité et le sexe, ce que nous considérons normalement comme des émissions à tendances sexuelles abusives, cela contribue à une augmentation des délits sexuels, des crimes violents, et du comportement agressif et antisocial envers les femmes. Comme nous l'avons dit dans notre exposé au Comité spécial sur la pornographie et la prostitution, la pornographie encourage la violence contre les femmes en établissant un rapport entre la contrainte et la violence et la stimulation sexuelle. De nombreuses études traitant de ce rapport sont maintenant disponibles. Neil Malamuth et Edward Donnerstein, dans leur article récent: *The Effect of Aggressive Pornographic Mass Media Stimuli* (Les effets des stimuli d'agression et de pornographie dans les mass médias), nous donnent un résumé de ces études et concluent ce qui suit:

L'exposition aux stimuli des mass médias ayant un contenu violent et sexuel augmente les fantasmes d'agression sexuelle, la banalisation des actes d'agression, la glorification du viol et du comportement agressif.

Ces effets ont été décelés immédiatement après le programme, de même que quelques jours après celui-ci.

Nous sommes d'avis que les femmes doivent être protégées de tels effets et nous proposons en ce sens les recommandations suivantes: que la Loi sur la radiodiffusion soit modifiée dans le sens du Bill C-675 présenté lors de la dernière session; que les règlements du CRTC soient modifiés également pour se conformer à la modification à la Loi sur la radiodiffusion; que le respect des règlements du CRTC soit une des conditions de l'émission de permis par ce conseil; que des pénalisations obligatoires soient prévues dans le cas de violation flagrante de l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion modifiée.

Le Comité national d'action sur le statut de la femme, que nous représentons aujourd'hui, est une fédération de 300 groupes de femmes canadiennes; il s'agit du plus grand groupe de pression féministe bénévole au Canada. Les membres du conseil d'administration sont élus par des femmes de toutes les régions du Canada, de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Whitehorse, et elles représentent les femmes des différents centres du pays, petits et grands, ruraux et urbains.

Le CNA et ses groupes affiliés se penchent depuis plus d'une décennie sur les questions comme les stéréotypes sexistes et la pornographie dans les médias. Les membres du conseil d'administration et d'autres femmes actives au sein du CNA dans le passé ont été membres du groupe de travail du CRTC

[Text]

Some of you may not know that Ms McDonald is a former President of NAC and served as our representative to the CRTC task force during her term of office as our president. Media Watch, from whom you heard in November, began as a NAC committee.

Despite all our efforts, and the efforts of many thousands of Canadian women, we have seen little improvement since 1972, the year NAC was established to push for implementation of the recommendations of the Royal Commission on the Status of Women. The commission wrote its report when abusive and violent material was much less prevalent than it is today, and prior to the advent of pay-TV and video cassette recorders. Ten years later the basic problem has not gone away. It has been compounded. It has been made worse by technological advances.

At our annual meetings in March of 1983 and again in March of 1984, delegates unanimously endorsed the amendment to the Broadcasting Act as suggested by Ms McDonald in the last session of Parliament. The proposed change is very simple, yet it is an important addition to the Broadcasting Act for any person concerned about violence against women. It reads as follows:

Notwithstanding paragraph (c), no station, network, operator or pay-television licensee shall broadcast any abusive comment or pictorial representation of any race, religion, creed or sex.

Paragraph 3.(c) declares that all persons licensed to carry on broadcasting undertakings have a responsibility for programs they broadcast, but the right to freedom of expression and the right of persons to receive programs, subject only to generally applicable statutes and regulations, is unquestioned.

The proposed amendment to the Broadcasting Act is taken from existing CRTC broadcasting regulations. Only the words "or sex" have been added. We want to amplify that despite the recommendations of the CRTC task force on sexual stereotyping, and despite ever-increasing demand from a variety of women's groups, churches, and community organizations, the CRTC has yet to add that word "sex" to the list of categories against which abusive material cannot be broadcast.

We strongly suggest the CRTC regulations be amended to conform with the proposed amendment to the Broadcasting Act, and we suggest as well that adherence to the regulations be made a condition of licensing by the CRTC. At present the CRTC does not have the power strongly to sanction or impose immediate penalties on broadcasters. It is a regulatory body and its powers do not have the force of law.

As evidence of the need for legislation against abusive programming, we offer the now infamous case in which Doug Collins, a paid commentator for CKVU-TV in Vancouver, on its Vancouver show made abusive comments about Media

[Translation]

sur les stéréotypes sexistes, ainsi que d'autres comités connexes. Comme vous le savez sans doute, M^{me} McDonald est une ancienne présidente du CNA et lorsqu'elle occupait ses fonctions, elle a été notre représentante au groupe de travail du CRTC. *Media Watch*, dont vous avez entendu parler en novembre, était au départ un comité du CNA.

En dépit de tous nos efforts et des efforts de milliers de Canadiennes, nous avons vu très peu d'améliorations depuis 1972, année où le CNA a été établi afin de mettre en pratique les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme. La commission a écrit son rapport à un moment où la violence et la grossièreté étaient beaucoup moins monnaie courante qu'aujourd'hui, et en tout cas avant l'avènement de la télévision payante et des enregistrements sur vidéocassettes. Dix années plus tard, les problèmes fondamentaux sont toujours les mêmes; ils sont devenus plus complexes grâce aux progrès technologiques.

A nos réunions annuelles en mars 1983 et 1984, les déléguées ont unanimement adopté l'amendement à la Loi sur la radiodiffusion proposé par M^{me} McDonald au cours de la dernière session du Parlement. Le changement proposé est très simple, et pourtant, il représente une addition importante à la Loi sur la radiodiffusion pour toute personne qui se préoccupe de la violence contre les femmes. Cette modification se lit comme suit:

Nonobstant l'alinéa c), aucune station, aucun exploitant de radio ni aucun titulaire d'une licence de télévision payante ne doit diffuser de commentaires abusifs ou d'images abusives quant à la race, la religion, la croyance ou le sexe.

L'alinéa 3 c) prévoit que toutes les personnes titulaires d'un permis de radiodiffusion sont responsables des programmes qu'elles diffusent, mais le droit à la liberté d'expression et le droit de recevoir des émissions ne sont pas mis en cause, sous réserve des lois et règlements généralement applicables.

L'amendement proposé à la Loi sur la radiodiffusion est repris de règlements de radiodiffusion déjà existants au CRTC. Seuls les mots «ou le sexe» ont été ajoutés. Nous voulons bien préciser qu'en dépit des recommandations du groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexistes, en dépit des demandes de plus en plus nombreuses provenant de divers groupements féminins, Églises, organisations communautaires, le CRTC n'a pas encore ajouté le mot «sexe» à la liste des catégories pour lesquelles des programmes choquants, abusifs ne peuvent être radiodiffusés.

Nous suggérons fortement que les règlements du CRTC soient modifiés afin de se conformer à l'amendement proposé à la Loi sur la radiodiffusion. Nous suggérons également que l'adhésion aux règlements soit une condition de l'émission de permis par le CRTC. À l'heure actuelle, le CRTC n'a pas les pouvoirs nécessaires pour sanctionner ou imposer des peines immédiates aux radiodiffuseurs. Le CRTC est un organisme de réglementation et ses pouvoirs n'ont pas force de loi.

Nous aimerions citer un exemple qui nous montre à quel point nous avons besoin de dispositions législatives permettant de combattre les abus. Nous voulons parler de l'affaire déplorable et bien connue de Doug Collins, un commentateur

[Texte]

Watch. He said on air, during a television broadcast on May 12, 1983, just about a year ago, that:

• 1545

if there is ever another conventional war, it's my hope that Media Watch and its army of snoopers will be found in the front line where they can be raped by the Russians.

I cannot imagine that a line like that, which did not have a sexual component but advocated violence against black people or other visible minorities, would ever have left him on the air longer than two minutes after that statement had been made.

Three months, a barrage of letters and a massive boycott later, the CRTC completed its public investigation of the matter and issued a statement. While the CRTC's decision was a reasoned and informed one, it could only censure CKVU and remind the station and other licensees that the standard of their programming and their acceptance of responsibility for the programs they broadcast are among matters for consideration by the commission at renewal in determining whether a licensee should continue to be licensed. This is a CRTC public notion concerning a complaint against CKVU television.

The Canadian Association of Broadcasters remained strangely mute throughout the controversy and expressed no opinion. While the CAB was ignoring the episode, CKVU was defending freedom of speech and refusing to apologize, Mr. Collins was repeating his remarks and making further abusive comments about women in general and Media Watch in particular on radio station CJOR and in the two local newspapers for which he was then a columnist. Apparently, the CAB is neither demanding adherence to its code of ethics from its members nor, in any way, sanctioning or censuring those who flagrantly violate those ethics. We ought to point out that Clause 2 of the CAB code of ethics reads, on human rights, that:

Recognizing that every person has a right to full and equal recognition and to enjoy certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall endeavour to ensure, to the best of their ability, that their programming contains no abusive or discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, marital status or physical or mental handicap.

It is perfectly clear that Doug Collins's comment did indeed contravene that and nothing was done.

It is apparent that industry self-regulation, therefore, is not working to protect the women of Canada from abuse of the sort we believe cannot be tolerated in a free and egalitarian society. We recognize that the media vary in their impact and in their accessibility to children. The airwaves, however, are public and broadcasting on them is a privilege, which should be earned rather than given by right. They are public, they belong to us, and we will not have what belongs to us used against us in this way. Television is the medium most access-

[Traduction]

payé de CKVU-TV, à Vancouver, qui a fait des commentaires abusifs au sujet de *Media Watch*. En direct, au cours d'une émission télévisée le 12 mai 1983, ce reporter disait ce qui suit:

J'espère que s'il y a une autre guerre classique, Media Watch et son armée de fouineuses se retrouveront en première ligne, où elles seront peut-être violées par les Russes.

Je crois qu'une déclaration de ce genre sans la composante sexuelle, mais préconisant la violence contre les Noirs ou d'autres minorités visibles, aurait fait perdre très rapidement son travail à ce reporter.

Trois mois plus tard, après avoir reçu de nombreuses lettres et après un boycott massif du programme, le CRTC a complété une enquête publique sur cette question et a émis une déclaration. Même si la décision du CRTC était raisonnable et bien informée, elle ne pouvait que condamner CKVU et rappeler à cette station et à d'autres titulaires de permis que la norme de programmation et l'acceptation de la responsabilité en matière de programmation radiodiffusée font partie des éléments qu'étudie le conseil au moment du renouvellement de tout permis.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs est restée étrangement muette pendant toute cette controverse et n'a exprimé aucune opinion. Alors que l'ACR ignorait l'épisode, CKVU défendait sa liberté de parole et refusait de se rétracter, M. Collins répétait ses remarques et en faisait d'autres du même genre sur les femmes en général, et sur Media Watch en particulier, à la station de radio CJOR et dans les deux journaux locaux pour lesquels il travaillait à l'époque. Il semble donc que l'ACR n'exige pas de ses membres qu'ils adhèrent à son code de déontologie; il ne semble pas non plus que cette association sanctionne ou censure ses membres qui violent de façon flagrante ce code. Or, l'article 2 du code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs prévoit ce qui suit en matière de droits de l'homme:

Reconnaissant que chaque être humain a le droit à la reconnaissance complète et égale et à la jouissance de certains droits et libertés fondamentaux, les radiodiffuseurs devront essayer de veiller, le mieux possible, à ce que la programmation ne contienne aucun élément ni commentaire abusif ou discriminatoire basé sur des questions de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, d'état civil ou d'handicap physique ou mental.

Il est parfaitement clair que le commentaire de Doug Collins n'a pas respecté ce code et que l'association n'a rien fait.

Il est par conséquent évident que l'autoréglementation de la part de l'industrie n'a pas pour résultat la protection des Canadiennes contre des vexations et des abus qui ne devraient pas être tolérés dans une société libre et égalitaire. Nous reconnaissons qu'il existe des différences dans les médias pour ce qui est de leur impact et de leur accessibilité aux enfants. Les ondes, cependant, sont publiques et la radiodiffusion sur celles-ci est un privilège qui devrait être gagné et qui n'appartient pas de droit aux radiodiffuseurs. Ces ondes sont publi-

[Text]

ible to and most used by children, and is therefore highly significant in forming children's ideas of who they are as individuals, as sexual beings, and as people in relationship to others and to their communities. A recent review of empirical research by the U.S. National Institute of Mental Health concluded that:

there is overwhelming evidence of a causal relationship between violence on television and later aggressive behaviour.

We are concerned particularly about televised material that correlates sexual stimulation with violence against women. Rock videos are a new source of such material. The depictions of gang rapes in many of these causes us great concern since they are watched by vast numbers of children, very young children often, in the years when they are forming their ideas of appropriate behaviour in relationship with the opposite sex. The easy availability of pornographic video tapes, either by courier service or in the stores, is particularly distressing.

Ms Dorothy Inglis (Co-Chair, NAC Pornography Committee, National Action Committee on the Status of Women): In the summer of 1983, a group of British parliamentarians from both Houses and all parties undertook a program of research into the effects of violent video films on children. Part I of their report, entitled *Video Violence and Children: Children's Viewing Patterns in England and Wales, November, 1983*, offers a number of insights and pieces of information that may be helpful to our parliamentarians in approaching questions relating to the media.

For one thing, the report vividly demonstrates how quickly events can happen in this field. It notes that during the four years from 1979 to 1983, Britain suddenly became the country with the highest proportion of video cassette recorders in the entire world. The aspect of this rapid growth of video technology that attracted the attention of the parliamentarians was the proliferation of what they came to call "video nasties", which they define as "feature films that contain scenes of . . . violence and sadism involving human beings or animals". Their focus is on violence *per se* and not on sexual violence alone. They offer a list of video films that fall within their definition. One of these is described in the report as follows. I have singled out here a description of a video called *I Spit on Your Grave* that has been found in Canada in various outlets across the country and outrage has been expressed and action taken. But I have included the description that the British report refers to, for your information, and I will not read it out to you at this point because you can read it later. But you will notice that it is grim and it is brutal and it is about rape and murder and torture. What is extremely important for us all to realize is that the report in Britain showed that children from the age of five to six had been monitored and 4% had seen that

[Translation]

ques, elles appartiennent à la population, et nous ne voulons pas que ce qui nous appartient soit utilisé contre nous. La télévision est le moyen le plus accessible à la plupart des enfants et a donc une grande influence dans la formation de l'identité de l'enfant en tant qu'être sexuel, en tant qu'être humain par rapport aux autres et à leurs collectivités. Dans un compte rendu récent de la recherche empirique faite par l'Institut national de la santé mentale des États-Unis, on lit ce qui suit:

Il existe des preuves indéniables d'un rapport de cause à effet entre la violence à la télévision et l'agressivité dans le comportement ultérieur.

Nous nous préoccupons tout particulièrement d'émissions de télévision qui établissent un rapport entre la stimulation sexuelle et la violence contre les femmes. Les vidéos rock, où l'on dépeint des viols collectifs, en sont un exemple récent. Cela nous préoccupe beaucoup, étant donné que bon nombre d'enfants, parfois très jeunes, regardent de telles émissions, au cours des années où s'élabore leur idée d'un comportement approprié par rapport à l'autre sexe. Le fait que l'on puisse se procurer facilement de la pornographie sur bandes magnétoscopiques, soit par messenger, soit en se rendant dans un magasin, est particulièrement troublant.

Mme Dorothy Inglis (vice-présidente, Comité de la pornographie du CNA, Comité national d'action sur le statut de la femme): À l'été 1983, un groupe de parlementaires britanniques des deux Chambres et de tous les partis ont entrepris un programme de recherche sur l'effet de la violence dans les films vidéo sur les enfants. La partie I de leur rapport, intitulé: *Video Violence and Children: Children's Viewing Patterns in England and Wales, November, 1983* (La violence dans les films vidéo et les enfants: les habitudes de télévision chez les enfants en Angleterre et au pays de Galles, novembre 1983), offre des perceptions et des renseignements qui peuvent être utiles aux parlementaires lorsqu'ils étudient ces questions concernant les médias.

Tout d'abord, le rapport démontre de façon frappante la rapidité avec laquelle les événements se sont produits dans ce domaine. Il signale qu'au cours de quatre années, de 1979 à 1983, la Grande-Bretagne est tout à coup devenue le pays possédant le plus grand nombre de magnétoscopes au monde. Ce qui a surtout attiré l'attention des parlementaires, c'est la prolifération des *video nasties* (obscénités vidéo), dont ils donnent la définition suivante: des longs métrages qui contiennent des scènes de violence et de sadisme faisant intervenir des êtres humains ou des animaux. L'accent y est mis sur la violence en tant que telle, et non sur la violence sexuelle uniquement. Les parlementaires donnent une liste des films vidéo qui tombent dans cette catégorie. Un de ces films est décrit de la façon suivante. J'ai choisi une description d'un film vidéo, *I Spit on Your Grave* («J'ai craché sur ta tombe»). Ce film a été trouvé au Canada dans différents centres de cassettes, cela a provoqué l'indignation, et des mesures ont été prises. Notre mémoire donne le résumé de ce film contenu dans le rapport des parlementaires britanniques. Je ne veux pas vous le lire, je vous suggère de le faire vous-mêmes. Vous vous rendez compte qu'il s'agit d'un film macabre et brutal, rempli de viols, de meurtres et de torture. Chose importante à noter,

[Texte]

film. In the ages of seven to eight, 4% had seen the film. From nine to ten, 10% had seen it. From 11 to 12, it was 7%. From 13 to 14, it was 13%. And from 15 to 16, it was 9%.

• 1550

The study group found that a total of nearly 9% of the children from five to sixteen in their sample had seen this film. It has been reported several times that this film is available through video rental outlets in Canada. If British children are seeing it, it seems likely that Canadian children are as well.

Another insight of the report is that the effects of such films are not confined to the unfortunate children who see them. The researchers state:

The children's horror grapevine is a powerful means of transmitting cultural and social values. One headmaster of a primary school in the Surrey commuter belt said that even those children who come from home backgrounds where they are highly protected and where parents take them and fetch them from school are nevertheless being affected by the values of violence and horror that are being transmitted in the playground from children from less protected backgrounds.

Part I of the report concludes with a series of questions and indications of areas where further research is needed, and I quote:

Another subject raised by this research requiring investigation is that of the socialization of children in an environment where the values associated with sadism and violence are given tacit approval. Does this affect the social values that are being internalized and that will mould social behaviour?

It may be relevant at this point to note that the police vice squad officers interviewed during this Research said that their work had had an effect upon their values. They noted that when they first began looking at the 'video nasties' they had a strong sense of shock and disgust. In time this became dulled and they found they no longer reacted to violent scenes in the same way. They simply accepted them. They all said that they recognized the danger in their work that over-exposure to sadistic violence resulted in acceptance of such scenes as a part of normal human behaviour.

A significant factor emerging from the analysis of data so far processed in this survey is the evidence among quite young boys from the age of about 7 or 8 years upwards, that the watching of 'video nasties' has become a test of manhood and, furthermore, that it may have an obsessive nature for some children.

We have evidence that that is happening within our Province of Newfoundland, and certainly across Canada.

[Traduction]

le rapport des parlementaires britanniques indique que parmi les enfants de cinq à six ans, 4 p. 100 avaient vu ce film, de 7 à 8 ans, 4 p. 100 également, de 9 à 10 ans, 10 p. 100, de 11 à 12 ans, 7 p. 100, de 13 à 14 ans, 13 p. 100 et de 15 à 16 ans, 9 p. 100.

Pour tout l'échantillonnage, un total d'environ 9 p. 100 des enfants de 5 à 16 ans avaient vu le film. Comme on l'a dit souvent, ce film peut être loué dans des centres de location de vidéos au Canada. Si les enfants britanniques voient un tel film, les enfants canadiens peuvent le voir également.

Ce qui ressort également du rapport, c'est que les effets d'un tel film ne se limitent pas aux enfants qui ont eu le malheur de le voir. Les chercheurs déclarent en effet ce qui suit:

Ce monde de l'horreur que côtoient les enfants est un moyen puissant de transmission des valeurs culturelles et sociales. Un directeur d'école primaire de la région du Surrey estime que même les enfants provenant d'un milieu très protégé et qui sont conduits par leurs parents à l'école, et que ceux-ci viennent chercher, sont néanmoins touchés par la violence et l'horreur transmises dans la cour de récréation par les enfants provenant d'un milieu moins protégé.

La partie I du rapport conclut en posant une série de questions et en indiquant différents domaines où d'autres recherches s'imposent. Je cite:

Une autre question soulevée par cette recherche et au sujet de laquelle il faudrait faire d'autres études porte sur la socialisation des enfants dans un environnement où les valeurs associées au sadisme et à la violence reçoivent une approbation tacite. Est-ce que cela affecte les valeurs sociales que l'enfant fait siennes et qui mouleront son comportement social?

Il est peut-être pertinent de noter à cet égard que les officiers de la police des moeurs interviewés au cours de cette recherche ont avoué que leur travail a affecté leur système de valeurs. Ils ont dit que lorsqu'ils ont commencé à regarder ces «*video nasties*», ces obscénités sur vidéo, ils étaient choqués et dégoûtés. Après un certain temps, ils ont perdu leur sensibilité et se sont rendu compte qu'ils ne réagissaient plus aux scènes de violence de la même façon, qu'ils les avaient acceptées. Ils ont tous dit qu'ils reconnaissent le danger, inhérent à leur travail, d'être trop exposés à des scènes de violence sadique, ce qui avait pour résultat de leur faire accepter celles-ci comme faisant partie d'un comportement humain normal.

Un facteur important surgissant de l'analyse des données que l'on a pu étudier jusqu'à présent révèle qu'auprès des jeunes garçons de 7 ou 8 ans et plus, le fait de regarder ces obscénités sur vidéo est considéré comme un critère de masculinité; de plus, pour certains enfants, cela devient une obsession.

Nous avons la preuve que la même situation se passe dans notre province de Terre-Neuve, et certainement dans le reste du Canada.

[Text]

Many of the 'video nasties' link sadistic violence with sexual perversions or with scenes of particular violence against women, such as multiple rapes. For many children this may be their introduction to sexual activity. Questions need to be asked concerning the introduction of children to sex through such scenes of violence and the perversion of the sex act. Could this have an effect upon their future attitudes to love, procreation and family life?

A final question that may be answered for us by history rather than by research is, does the adulation of violence that is revealed in this survey mean that we may be priming a time bomb of violence that could explode upon our city streets in some 5 to 10 years time?

Finally, the British report underlines the difficulty we may encounter in responding to developments in communication technology. We urge the members of this committee to see their responsibility in the larger context, just as we asked the Fraser Commission that visited Saint John last week.

• 1555

The divisions of responsibility that may exist at any time, with one department or committee concerned with broadcasting and another with home video rentals, are arbitrary. They may make eminent good sense when they are created and be totally inappropriate a few years later.

To the viewer and to the society that is affected by what is viewed, broadcast television, cable, pay-TV, VCR, and anything new that may be invented, are all a part of the same package. To the consumer of pornography presumably the package also contains movies, magazines and the 8 mm films that are sold in "adult" bookstores.

We urge this committee to be broad in your view of this subject; to consider the problem from a societal rather than a technically defined point of view, and to contribute to the development by our Parliament of a concerted integrated approach to the problems of pornography in all their manifestations.

Thank you.

The Chairman: I thank the witnesses and I apologize for being late. I thank my colleague for so ably taking over. As may have been explained before I arrived, we are inclined to be informal in the committee and we are not as structured as a full committee.

I would just say though very quickly, in response to your last statements, we, the committee, have indicated our agreement that it should not be viewed in isolation and that there is an interrelation. We are sending the *Minutes of Proceedings*, and all the material that we gather, to the Fraser Commission so that it will be jointly viewed. We recognize that it is a broad

[Translation]

Beaucoup de ces *video nasties* associent la violence sadique aux perversions sexuelles ou à des scènes de grande violence contre les femmes, comme les viols collectifs. Pour beaucoup d'enfants, c'est peut-être là la façon dont les activités sexuelles leur sont présentées pour la première fois. On peut se poser des questions au sujet d'une telle présentation de l'acte sexuel par des scènes de violence et de perversion. Est-ce que cela n'aura pas un effet sur le comportement futur de l'enfant actuel pour ce qui est de sa façon d'aimer, de procréer et d'envisager la vie familiale?

Une dernière question, à laquelle l'histoire se chargera peut-être de répondre plutôt que la recherche, est la suivante: cette adulation de la violence que révèle l'étude signifie-t-elle que l'on est en train de préparer une bombe à retardement qui explosera dans nos villes dans cinq ou dix ans?

Finalement, le rapport des parlementaires britanniques souligne la difficulté que l'on pourrait rencontrer en essayant de réagir aux progrès technologiques en matière de communications. Nous exhortons les membres du Comité à envisager leur rôle dans un sens plus large, tout comme nous l'avons demandé à la commission Fraser, qui s'est rendue à Saint-Jean de Terre-Neuve la semaine dernière.

Le partage des responsabilités qui ferait qu'un ministère ou comité serait chargé de la radiotélédiffusion, et un autre de la location de vidéocassettes, est tout à fait arbitraire. Ce partage pourrait paraître éminemment logique à prime abord et s'avérer totalement inefficace quelques années plus tard.

Pour le spectateur et pour la société qui est touchée par ce qu'elle voit, les émissions de télévision captées sur les chaînes commerciales, le câble, la télévision payante, les vidéocassettes, et tout ce qu'on pensera à inventer, font partie du même ensemble. Pour le consommateur de pornographie, cet ensemble comprend probablement aussi des films, des revues et des films 8 mm qui sont vendus dans les librairies pour adultes.

Nous exhortons le Comité à aborder ce sujet avec grande ouverture d'esprit; à envisager le problème du point de vue de la société plutôt que d'un point de vue technique, et à aider notre Parlement à élaborer une approche globale concertée vis-à-vis du problème de la pornographie sous toutes ses formes.

Merci.

Le président: Je remercie les témoins et je m'excuse d'avoir été en retard. Je remercie mon collègue de m'avoir si bien remplacé. Comme on vous l'a peut-être expliqué avant mon arrivée, nous avons tendance, ici, à laisser tomber les formalités et à ne pas fonctionner de façon aussi structurée qu'un comité plénier.

J'aimerais toutefois vous faire remarquer, très rapidement, en réponse à vos dernières déclarations, que nous avons déjà dit qu'il ne fallait pas étudier le problème isolément, mais plutôt l'envisager dans un contexte plus large. Nous envoyons les comptes rendus, ainsi que tous les documents que nous recueillons, à la commission Fraser, pour assurer une certaine concertation. Nous reconnaissons que le problème est vaste et

[Texte]

problem and that the witnesses such as yourself go beyond our special mandate, but they do relate.

So having said that, I will now turn things over to Mr. Scott, who represents the Progressive Conservative Party.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman, and may I on behalf of all of us thank the National Action Committee on the Status of Women for a very informative brief that states things clearly and concisely. It will help this committee come to grips with just one hell of a big problem out there, as you have defined in your last remarks.

May I also apologize, Mr. Chairman, for having to leave early. I have been looking forward to hearing your brief; however, I have to be on a five o'clock plane for a black-tie dinner in Toronto.

There are a couple of areas I do want to touch on and then turn it over to my colleagues, Ms McDonald, especially, who I know shares many of your views—we share a lot of hers as well. That is why we are sitting on this committee; that is why we think this issue is a most important one to deal with.

You are right when you say that the Canadian Radio Television Telecommunications Commission does not have the power under the law right now to deal with sexually abusive programming, perhaps even in the way they would like to be able to. We had the Chairman of the CRTC, André Bureau, before us last week and he said that the commission is not waiting for the law to be changed. They are looking at internally reregulating. They are looking at a regulation process which they—the commission—feel could deal effectively with sexually abusive programming.

Do you feel that is enough? Do you think the CRTC should do the monitoring, do the policing here when it comes to broadcasting? Or do you think that we should be looking at strengthening the laws, for example, under the Criminal Code and perhaps going exclusively through the Criminal Code when we are dealing with this whole issue of pornography?

Ms Hosek: The position that NAC has worked out in the past on this involves several actions. One does involve some provisions in the Criminal Code on pornography in a definition that includes violence and abuse as part of the essence of the definition. But we also believe the Broadcasting Act needs to be amended. We have recommended that the section of the law on hate literature should be amended to include hate literature on the basis of gender. So we really have favoured a three-pronged approach: look at the provisions of the Criminal Code on obscenity and write new ones on pornography, plus the Broadcasting Act, plus provisions on hate literature. We think those three give a better chance of something that might slip by one set of definitions or one regulatory agency getting treated by another.

[Traduction]

que des témoignages comme le vôtre débordent notre mandat spécial, mais ils n'en sont pas moins pertinents.

Cela dit, je vais céder la parole à M. Scott, du Parti progressiste conservateur.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président, et au nom de tous les membres du Comité, je voudrais remercier le Comité national d'action sur le statut de la femme pour son mémoire très instructif, présenté de façon claire et concise. Il aidera sans doute le Comité à s'attaquer à un énorme problème, que vous avez si bien défini dans vos dernières observations.

J'aimerais en outre m'excuser, monsieur le président, car je devrai partir de bonne heure. J'attends depuis longtemps d'entendre votre mémoire, mais je dois prendre l'avion à 17 heures, pour assister à un dîner officiel à Toronto.

J'aimerais aborder quelques questions; ensuite, je céderai la parole à mes collègues, à M^{me} McDonald, en particulier, qui, je le sais, partage beaucoup de vos points de vue, comme nous partageons souvent aussi les siens. C'est pourquoi nous faisons partie de ce Comité et nous croyons que le problème est des plus importants.

Vous avez raison quand vous dites que le CRTC n'est pas habilité par la loi à traiter des émissions à tendances sexuelles abusives, dans la mesure où il aimerait peut-être le faire. Nous avons accueilli la semaine dernière le président du CRTC, M. André Bureau, qui a déclaré que le conseil n'attend pas que la loi soit modifiée. Il prévoit plutôt changer le règlement. Il envisage un processus de réglementation qui pourrait, selon le conseil, traiter efficacement des émissions à tendances sexuelles abusives.

Pensez-vous que cela soit suffisant? Pensez-vous que le CRTC devrait se charger du contrôle, de la surveillance, au niveau de la radiotélédiffusion? Ou pensez-vous qu'il faudrait plutôt envisager de renforcer les lois relevant par exemple du Code criminel, et faire en sorte que toute la question de la pornographie relève de ce dernier?

Mme Hosek: Suivant la position adoptée par le CNA, plusieurs mesures interviennent. Il s'agirait, entre autres, de prévoir certaines dispositions relatives à la pornographie dans le Code criminel, et particulièrement une définition dont l'essence porterait sur la violence et les abus sexuels. Nous estimons en outre que la Loi sur la radiodiffusion doit être amendée. Nous avons recommandé que les dispositions de la loi sur la littérature haineuse soient modifiées, de manière à comprendre la discrimination fondée sur le sexe. Nous préconisons donc une approche à trois volets: d'abord examiner les dispositions du Code criminel relativement à l'obscénité et rédiger de nouvelles dispositions portant sur la pornographie, amender la Loi sur la radiodiffusion, et modifier les dispositions concernant la littérature haineuse. Ces trois mesures devraient, selon nous, permettre de rattraper quelque chose qui échapperait peut-être à un ensemble de définitions ou à un organisme de réglementation.

[Text]

• 1600

We do not see it as a choice, but rather all those things should happen.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I want to get down to the definitions a little more tightly in a moment or two, but when we come to talk about broadcasting over the public airwaves sexually abusive material is strengthening Section 3 of the Broadcast Act one of the important prongs you people are looking to?

Ms Hosek: That is right. It is one of the means of controlling this material, but it is not going to control all the various forms of pornographic material our society now has.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Okay.

Central to this committee's work is the definition of what is sexually abusive programming, and unless and until we get some very clear definition of sexually abusive programming or broadcasting, or obscenity itself, the suggestion has been made that we are going to have trouble in the courts when people raise the Charter of Rights provision of freedom of expression in the courts.

Do you have any thoughts in this regard? Do you see that as a problem? Or do you think we can, or you can help us, come down to pretty clear-cut definitions of what is sexually abusive programming?

Ms Hosek: We do not have an explicit definition of sexually abusive broadcasting in this brief. So we have not done that yet.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): What is your own view of it?

Ms Hosek: I think it can be done, and it seems to me that this committee and its work is heading toward some such definition.

My sense about the possibility of struggles on this under the charter is that we have to put the collective right of women not to be portrayed as not fully human against the so-called right of freedom of expression. There is no freedom of expression to portray human beings as not fully human, as expendable and as to be treated with violence. It seems to me that we have to put that right not to be portrayed as not fully human against the so-called right of people to speak freely.

There is no right, as I understand it, to suggest that members of a particular ethnic group be subjected to systematic violence, and it seems to me that we are now talking about the equivalent of the same kind of statement explicitly or implicitly made by the pornography we now see on the airwaves or we could see on the airwaves. So I do not see it as a right in a free society, basically, to promote hate, and it seems to me that we would have to take our chances on what the courts would do.

But if there were a clear definition of what pornography as violence is, and if the hate literature section of the statutes were also amended to include gender, then these various provisions I hope would be strong enough to protect us against

[Translation]

On ne doit pas choisir entre ces trois mesures, mais plutôt les appliquer toutes les trois.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'en viendrai à la question des définitions un peu plus rigoureuses un peu plus tard, mais au sujet de la radiodiffusion sur les ondes publiques d'émissions à tendances sexuelles abusives, le renforcement de l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion constitue une intervention importante pour vous, n'est-ce pas?

Mme Hosek: Oui, c'est une des façons de contrôler les émissions à tendances sexuelles, mais cela ne suffira pas à contrôler toutes les formes diverses de pornographie dans notre société.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Très bien.

La définition d'émission à tendances sexuelles abusives est primordiale pour le Comité, et on semble dire que tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas une définition très claire d'émission à tendances sexuelles abusives, ou de l'obscénité comme telle, on aura des difficultés en cour lorsque les gens invoqueront devant les tribunaux les dispositions de la charte des droits concernant la liberté d'expression.

Avez-vous des idées là-dessus? Croyez-vous que ce sera un problème? Pensez-vous que nous pouvons établir des définitions bien précises d'émission à tendances sexuelles abusives, ou pouvez-vous nous aider à en élaborer?

Mme Hosek: Nous ne proposons pas de définition explicite d'émission à tendances sexuelles abusives dans notre mémoire. Nous n'avons pas encore élaboré de définition.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Quelle est votre opinion là-dessus?

Mme Hosek: Je pense que c'est possible, et j'ai l'impression que le Comité, par ses efforts, arrivera à une telle définition.

Quant à la possibilité d'invoquer la charte des droits, je pense qu'il faut opposer le droit collectif de la femme d'être considérée comme un être humain au soi-disant droit de liberté d'expression. On n'a pas le droit de dire que des êtres humains ne sont pas entièrement humains, qu'ils sont des produits de consommation et qu'ils peuvent être traités avec violence. Je pense qu'il faut opposer ce droit d'être considéré comme personne humaine au soi-disant droit de liberté d'expression.

On n'a pas le droit, je pense, de dire que les membres d'un groupe ethnique particulier doivent être assujettis à des actes de violence systématique, et il me semble qu'on dit la même chose, qu'on tient le même genre de propos, explicitement ou implicitement, par la voie de la pornographie diffusée sur les ondes, ou qui pourrait l'être. Une société libre n'a pas, à mon sens, le droit, essentiellement, de promouvoir la haine, et je pense qu'il faudrait au moins voir ce que les tribunaux décideraient.

Mais si on avait une définition claire de la pornographie en tant qu'instrument de violence, et si les dispositions législatives concernant la littérature haineuse étaient modifiées de manière à comprendre le sexe, j'ose espérer que ces diverses dispositions

[Texte]

someone saying they had the right or the freedom to state hate about women.

Ms Inglis: I would like to add to that. I think there is consensus growing across the land, certainly from women's groups and from community groups alike, that what is at the core of the problem here . . . When we speak of pornography we are talking about the connection that is made with human sexuality and violence, and the underlying word that embraces this position is that pornography condones this and that it is seen as entertainment. So it is not a historical story that is being told. It is there for arousal, for titillation, and society is saying: We think this is fun; it is great; and we really view this as entertainment.

That is really, I think, the consensus that is growing from coast to coast.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Quite apart, Mr. Chairman, from what the smut merchants are doing in promoting pornography and violence, I am sure my colleagues, both Mr. Burghardt and Mr. Masters, like me who grew up in the broadcasting industry, would be interested in your views on what you do about news because there are on newscasts regularly descriptions and statistics of rape, of family violence, of even sexual abuse of children. There is evidence produced during trials which is pretty grisly stuff, and some people would even say that qualifies as violence. Do you have any strong feelings about news content in terms of film descriptions or audio descriptions on wars, strikes, violence, family problems, and so on?

• 1605

Ms Hosek: It seems to me that one of the things that the news I hope does not do is suggest that this material is entertaining, or . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): No, it is sometimes frighteningly realistic and it is there, but it is violent.

Ms Hosek: Yes, it is violent, but it is also reporting presumably on what has happened; it is not linked with sexual stimulation. We are linking the use of violence to stimulate people sexually or as part of a sexual representation. We are calling that sexually abusive broadcasting.

But I think there is a problem here, because it seems to me that the information about the violence committed against women and against children is important information to have, and feminists who have been at the forefront of telling us the bad news about what kind of things happen in this society, it seems to me it is important for that news to be told so that we understand what attitudes can lead to—what certain kinds of attitudes towards women and children can lead to. I do not hear us saying that news broadcasts should be censored.

Ms Inglis: Quite the contrary, because again we go back to this word "condone". The broadcaster is not condoning this act in relating that this is something that has occurred somewhere, and I hope, maybe to the contrary, he is showing society's

[Traduction]

suffiraient à nous protéger contre ceux qui prétendent avoir le droit ou la liberté de faire des déclarations haineuses à l'égard de la femme.

Mme Inglis: J'aimerais ajouter quelque chose à cela. Je pense qu'il se dégage un consensus à travers le pays, du moins dans le milieu des groupes de femmes et des groupes communautaires, pour dire que cela est au coeur du problème . . . Quand on parle de pornographie, on parle du rapport qu'on établit entre la sexualité humaine et la violence, et cette attitude semble sous-tendre la pornographie, qui considère cela comme un divertissement. Ce ne sont donc pas des faits historiques qu'on rapporte. La pornographie est là pour exciter, et la société dit que c'est amusant, que c'est très bien, que c'est du divertissement.

Je pense que c'est vraiment le consensus qui se dégage d'une extrémité à l'autre du pays.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): On sait, monsieur le président, ce que font les marchands d'obscénité pour promouvoir la pornographie et la violence, mais je suis sûr que mes collègues, MM. Burghardt et Masters, qui, comme moi, ont grandi dans l'industrie de la radiodiffusion, aimeraient savoir ce que vous pensez des bulletins de nouvelles qui rapportent régulièrement des descriptions et des statistiques sur le viol, sur la violence dans les familles, et même sur les abus sexuels infligés aux enfants. Certains témoignages déposés lors de procès sont très sinistres, et certains iraient même jusqu'à dire que c'est de la violence. Avez-vous des idées bien arrêtées sur le contenu des informations en ce qui concerne les descriptions, à la radio ou à la télé, de guerres, de grèves, de violences, de problèmes familiaux, et ainsi de suite?

Mme Hosek: J'espère au moins une chose: qu'on ne fasse pas croire que ces informations sont présentées à titre de divertissement, ou que . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Non; parfois, les informations sont horriblement réalistes, elles rapportent des faits, mais c'est de la violence.

Mme Hosek: Oui, c'est de la violence, mais les informations sont présentées à titre d'information et ne visent pas à stimuler les instincts sexuels. On fait un lien entre le recours à la violence et le sexe. C'est ce qu'on appelle les émissions à tendances sexuelles abusives.

On a un problème ici, parce qu'il est important de diffuser l'information concernant la violence contre les femmes et contre les enfants; et les féministes s'efforcent depuis longtemps de mettre au jour les incidents facheux qui se produisent dans la société, et il est important que ces nouvelles soient rapportées, pour qu'on se rende compte des conséquences de certaines attitudes vis-à-vis de la femme et des enfants. Je ne crois pas qu'on doive censurer les émissions d'information.

Mme Inglis: Au contraire, et je reviens ici à la notion «d'acceptation». Le radiodiffuseur n'accepte pas les faits qu'il rapporte, il en fait simplement état, et j'espère qu'au contraire, il montre le dégoût et la répugnance que ces incidents suscitent

[Text]

disgust and revulsion. So no, it is the fact that it is condoned; it is accepted as enjoyable entertainment. That is where the terror lies.

Ms Hosek: Beyond that, it is often represented as something the victim enjoys. I mean, it is not simply that it is sold as entertainment to the audience, but one of the lies it tells, in many cases, is that the female person who is the victim of such outrages is seen and represented as somehow enjoying them, which is a further outrage and a further statement about her lack of humanity. That is quite different from saying the following terrible things happened today; so many people did such things to each other. That is quite different in the context of the news from representing it as something the victims enjoyed.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): As a journalist by profession, I am glad to hear you make that distinction, and it is very helpful to us, to this committee, in terms of coming down to those specific explicit definitions that we are going to have to describe when we are dealing with this issue.

I could go on all afternoon raising questions I would love to discuss with you, but I will turn it over to my colleagues, Mr. Chairman, and apologize if I have to leave a few minutes early. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Scott.

Now I will turn to our former chairman of the committee this afternoon, Mr. Burghardt.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman. I just want to respond to one statement made in your opening statement. On your first page, where you mention about how this entire matter got under way with the beginning of Pay TV, and First Choice in particular becoming involved with the Playboy television network in the United States, you say, the lack of government response was astounding. Just to keep the record straight, I would have to take exception to that statement, because I can assure you there was much concern expressed by the Minister of Communications at the time and by other members of government. Unfortunately, because of legislation, it was not an easy thing to do anything about at that time. Many statements were made in the House by the Minister referring the matter, in his answers to questions, to the CRTC, and yet he did not have the authority to say to the CRTC, look into this matter.

I raise this because this is one of the areas we have before the House of Commons right now in Bill C-20, amendments to the Broadcasting Act, which would give the government of the day the authority to issue what we call policy directives to the CRTC. Had that been the case a year or so ago, the government of the day could have said to the CRTC, look, this is a matter we want you to look into immediately; not to try to influence their decision but certainly address this in the form of a public hearing. I just mention that.

I am not taking argument with you on that, just so we better understand that there was as much concern on the government side as any side. I know I personally became involved, not only in the House of Commons but outside as well in speeches I made.

[Translation]

dans la société. C'est le fait qu'on accepte ces actes et qu'on les considère comme du divertissement qui est mauvais. C'est ça qui est horrible.

Mme Hosek: De plus, on représente souvent la violence comme quelque chose que la victime trouve agréable. Ce n'est pas uniquement qu'on vend la violence comme instrument de divertissement, mais dans de nombreux cas, il y a un mensonge qui sous-tend ce produit, à savoir que la femme victime de tels actes de violence trouve cela agréable, ce qui la dépeint encore davantage comme un être qui n'appartient pas à la race humaine. Cela est très différent des informations qui rapportent les incidents malheureux de la journée. C'est très différent de présenter les choses à titre d'information et de représenter des victimes qui prennent plaisir à se faire violenter.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): À titre de journaliste de profession, je suis heureux de vous entendre faire cette distinction, et cela nous sera très utile lorsque viendra le temps d'établir des définitions explicites, quand on sera appelé à le faire.

Je pourrais continuer tout l'après-midi à discuter avec vous, mais je vais céder la parole à mes collègues, monsieur le président, et je m'excuse encore d'avoir à partir un peu plus tôt. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Scott.

Je vais maintenant accorder la parole à notre premier président de la séance de cet après-midi, M. Burghardt.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président. J'aimerais répondre à une observation que vous avez faite dans votre déclaration préliminaire. À la première page de votre mémoire, vous expliquez comment tout a commencé avec l'avènement de la télévision payante, et de *First Choice* en particulier, lié au réseau de télévision *Playboy* des États-Unis, et vous dites que le manque de réaction du gouvernement a été étonnant. Je ne partage pas ce point de vue, et je tiens à le dire, parce que je puis vous assurer que le ministre des Communications et d'autres membres du gouvernement ont exprimé leur préoccupation à cet égard. Malheureusement, à cause de la loi, il n'était pas facile de faire quoi que ce soit à ce moment-là. Le ministre a fait de nombreuses déclarations à la Chambre, et en réponse à des questions, il a déclaré qu'il ne pouvait pas dire au CRTC de se pencher sur la question.

Je soulève la question parce que la Chambre des communes étudie actuellement le projet de loi C-20 visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion pour permettre au gouvernement en place de donner des directives au CRTC. Si cette loi avait été en vigueur l'année dernière, le gouvernement aurait pu dire au CRTC de s'atteler à la tâche immédiatement; non pas qu'il aurait essayé d'influencer sa décision, mais au moins d'enjoindre au conseil de tenir des audiences publiques. Je tenais à le mentionner.

Je ne vous contredis pas; je tenais simplement à vous faire bien comprendre que le gouvernement se préoccupe autant que vous du problème. J'ai fait des interventions non seulement à la Chambre, mais ailleurs aussi.

[Texte]

• 1610

So we are trying to move to correct that situation. Now, you may say that it takes so long. Well, unfortunately, the parliamentary system does take so long, and we would like to get Bill C-20 to this committee so we could move on with some of these things as well. But here we are. I do not know whether you want to respond to anything there or not.

Ms. Hosek: That is fine.

Mr. Burghardt: Thank you. You are aware that, again because of all this, we finally got the CRTC to call in the pay-TV broadcasters and ask them to look at their programming policies, also to set up a voluntary set of guidelines for programming standards and practices. I am sure you are aware that the CRTC, on February 29, issued those guidelines and asked the general public to respond to them, responding directly to the pay-TV licencees, as to what one might think about them. I wonder, Mr. Chairman, if the NAC responded to the pay-TV licencees, regarding their proposed voluntary program standards and practices that are set in guidelines.

Ms. Hosek: I do not believe we have.

Mr. Burghardt: Were you aware that the CRTC asked . . .

Ms. Hosek: For a response?

Mr. Burghardt: Yes.

Ms. Hosek: Off the top of my head, I cannot remember.

Mr. Burghardt: I think there is still time to do it, because I believe, Mr. Chairman, the CRTC has put an extension to the end of May, and I think this would be very vital if NAC, especially, would respond to the voluntary code which the pay-TV broadcasters are suggesting.

Ms. Inglis: I would like to say that many of us within the women's movement across the country do feel more confidence and strength in our own parliamentary committees to protect us from the evils of which we speak. We have limited time and energy to make representations, and I think we would prefer to put our weight behind this committee, the Fraser commission and others like that, because we believe that our elected representatives are the ones who are going to find the answers, in conjunction with public opinion. I find it very hard, personally, to think of the industry policing itself when it is also the problem. That would be just one comment.

Mr. Burghardt: Just on that, the Canadian Association of Broadcasters has a voluntary code of ethics under which they operate, something they instituted a number of years ago, and the CRTC suggested to the pay-TV people that perhaps they could come up with similar codes that would apply to their industry. I know your organization is made up of volunteers across the country, and I appreciate that, but if it were possible, I think it would be of help to us as a committee to know how the NAC might feel about the proposed guidelines.

Ms. Hosek: I can tell you that—you know, it is in the brief as well. The Canadian Association of Broadcasters does have

[Traduction]

On s'efforce de corriger la situation. Vous direz peut-être que cela prend du temps. Malheureusement, c'est le système parlementaire qui le veut ainsi, et on aimerait bien que le Comité soit saisi du Bill C-20, pour que l'on puisse avancer. Mais on est là. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire là-dessus.

Mme Hosek: Cela va.

M. Burghardt: Merci. Vous savez qu'on a finalement obtenu que le CRTC demande aux radiodiffuseurs de la télévision payante d'examiner leur politique de programmation et d'élaborer volontairement un ensemble de lignes directrices concernant les normes et les pratiques de programmation. Je suis sûr que vous savez que le CRTC, le 29 février dernier, a publié ces lignes directrices et demandé au grand public de les commenter, de répondre directement aux détenteurs de permis d'exploitation de la télévision payante, pour leur dire ce qu'il en pensait. Je me demande, monsieur le président, si le CNA a répondu aux titulaires de permis d'exploitation de la télévision payante au sujet du programme volontaire de normes et de pratiques énoncées dans les lignes directrices.

Mme Hosek: Je ne crois pas, non.

M. Burghardt: Vous savez que le CRTC a demandé . . .

Mme Hosek: Une réponse?

M. Burghardt: Oui.

Mme Hosek: Je ne pense pas que nous ayons répondu.

M. Burghardt: Je pense qu'il est encore temps de le faire, parce que je crois que le CRTC a repoussé le délai jusqu'à la fin de mai, et je pense qu'il serait très important que le CNA, en particulier, dise ce qu'il pense du code de déontologie volontaire des radiodiffuseurs de la télévision payante.

Mme Inglis: Je pense qu'il faut dire que de nombreux membres du mouvement de promotion de la femme, à travers le pays, ont plus confiance dans les moyens des comités parlementaires pour les protéger contre les problèmes dont on parle. On a peu de temps et d'énergie pour faire des représentations, et je pense qu'on préférerait donner son appui au Comité, à la Commission Fraser, et à d'autres initiatives du genre, parce qu'on estime que ce sont nos représentants élus qui trouveront les réponses, de concert avec l'opinion publique. Personnellement, j'ai beaucoup de mal à croire que l'industrie puisse se donner un code de déontologie, alors qu'elle est elle-même à la source du problème.

M. Burghardt: À ce propos, l'Association canadienne des radiodiffuseurs s'est donné, il y a un certain nombre d'années déjà, un code de déontologie, qu'elle suit, et le CRTC a proposé que les exploitants de la télévision payante établissent un code semblable, qui s'appliquerait à leur industrie. Je sais que votre organisation est composée de bénévoles dans tout le pays, je comprends bien cela, mais je pense qu'il serait très utile que le Comité sache ce que le CNA pense des lignes directrices proposées.

Mme Hosek: Laissez-moi vous dire que, et il en est question dans le mémoire, l'Association canadienne des radiodiffuseurs

[Text]

this code of ethics, and it does speak explicitly about human rights issues, including the depiction of women, yet in the whole Doug Collins affair we heard not a word from them, so you can appreciate why we might be a trifle skeptical about how actively they, as an association, are working on policing themselves. That is a serious problem, and I believe we would think that was a fruitful route to go if we had seen more evidence that they were prepared to do this for themselves, without the urging of women's groups. As I understand it, certainly many letters went to them over this Doug Collins affair, and not a peep from them. So we are a little skeptical about how actively they are prepared to work on this without some pressure from outside.

Mr. Burghardt: I do not know how the other members of the committee feel, Mr. Chairman, but I know at the time when the CRTC asked the pay-TV operators to come up with a set of voluntary programming standards, I personally was a little concerned. If you will recall, I think it was when we had the CRTC before us last year, if you look in the record, I think I specifically asked the question of the CRTC as to what was happening. To me, it has dragged out for quite some time and perhaps at too great a length. Also I am concerned whether there will be any meat to them or not; that is why I again suggest if you do have an opportunity, perhaps formally or informally let us know just what you might think of them.

• 1615

Ms Hosek: Sure. Well, you know, I have seen them. They consist mostly, I think, not so much of regulations as a classification system which will tell people: "This is this violent; this is a little bit less violent and this is a little bit more violent. Now, that does not constitute a kind of clear statement by society about what is and is not acceptable. To continue with what Miss Inglis has just said, it seems to us the role of government is to make that clear statement, and to create the context within which the people providing the service, or selling it, in the case of pay television, know they are to operate; including a very clear social statement about what is and is not humanly acceptable about how human beings are depicted is precisely the role of government. I resist somewhat the notion that there can be self-policing when it is so difficult, as you have seen in working in this area, to come up with a clear definition of what abusive broadcasting is and what pornography is. It is not an easy task; therefore, leaving it to the people supplying the service is perhaps not the best way to go.

Mr. Burghardt: In some of the suggestions which you make in number 4 on page 3, you suggest:

4. Provide mandatory penalties for proven violation of the amended Section 3 of the Broadcasting Act.

What sort of penalties? Any idea?

Ms Hosek: Well, the furthest penalty, of course, is the withdrawal of the licence, but it seems to us that those penalties should probably be financial and they should probably be significant; they should probably be high. Now, as

[Translation]

possède son propre code de déontologie, qui parle explicitement des droits de la personne, y compris la façon dont les femmes sont dépeintes; pourtant, dans toute l'affaire de Doug Collins, l'association n'a rien dit; alors, vous comprendrez pourquoi nous sommes un peu sceptiques quand on parle d'autoréglementation d'une association. Le problème est sérieux, et l'on aurait pu croire à l'efficacité d'une telle démarche si les associations avaient démontré une plus grande volonté d'agir, sans les pressions exercées par les groupes de promotion de la femme. Si je ne m'abuse, l'association a reçu de nombreuses lettres concernant l'affaire Doug Collins, mais on n'en a pas entendu parler. On est donc un peu sceptique au sujet de la volonté d'agir sans qu'il y ait pression de l'extérieur.

M. Burghardt: Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres du Comité, monsieur le président, mais je sais que lorsque le CRTC a demandé aux exploitants de la télévision payante d'élaborer des normes volontaires de programmation, j'étais personnellement un peu inquiet. Vous vous souviendrez—je pense que c'était lors de la visite du CRTC, l'an dernier, si vous consultez les comptes rendus—je lui avais spécifiquement demandé ce qui en était de ce dossier. D'après moi, cela fait longtemps que cela traîne, peut-être trop longtemps. Je me demande également si ces normes auront une certaine consistance. C'est la raison pour laquelle j'aimerais, si cela vous est possible, que vous nous laissiez savoir officiellement, ou officieusement, ce que vous en pensez.

Mme Hosek: Certainement. Je les ai vues. Pour l'essentiel, à mon avis, il ne s'agit pas tant de règlements que d'un système de classification indiquant ce qui est violent, ce qui est un peu moins violent, et ce qui est un peu violent. On ne peut pas dire que cela corresponde à une prise de position claire et nette de la société sur ce qu'elle considère comme acceptable ou non. Pour reprendre ce que disait M^{me} Inglis, il nous semble qu'il incombe au gouvernement de se prononcer clairement en la matière et de définir les paramètres du contexte auquel ceux qui offrent ce service, ou ceux qui le vendent, dans le cas de la télévision payante, doivent se soumettre, y compris les limites à ne pas dépasser au nom du respect de la personne humaine. J'hésite à faire confiance à la notion d'autodiscipline quand on constate la difficulté, vous l'avez constatée vous-même, d'un consensus sur la définition d'émission à tendances sexuelles abusives et de pornographie. Ce n'est pas une tâche facile et, en conséquence, en laisser la responsabilité aux fournisseurs de ce service n'est peut-être pas la meilleure solution.

M. Burghardt: Au numéro 4, à la page 3, vous suggérez:

4. ... des sanctions obligatoires pour toute violation démontrée de l'article 3 modifié de la Loi sur la radiodiffusion.

Quelle sorte de sanctions? Vous avez une idée?

Mme Hosek: La sanction limite, bien entendu, c'est le retrait du permis, mais il nous semble que ces sanctions devraient être plutôt financières et relativement lourdes, relativement élevées. Sauf erreur, les directives du CRTC

[Texte]

I understand it, there are, according to the CRTC guidelines, penalties provided for misuse of political broadcasting of various sorts. It seems to us that this area that we are talking about today is significant and important enough that the penalties should be high enough that one or two cases would be enough to stop this kind of broadcasting. If it is a small amount of money, it will simply turn out to be a licence fee for doing business. It will be one of those things that broadcasters pay and shrug off and keep doing what they are doing. It seems to me that it has to be a significant amount of money. The amount of money I cannot speculate on, but the word "significant" should indicate what I am saying. It should be enough of a deterrent that one or two people having to pay such a fine would be enough to keep everybody else very careful.

Mr. Burghardt: Since this entire issue has been raised, which is more than a year now, much has been said, as we are all aware, about pornography, about violence, sexual stereotyping—the the whole issue which you have described in your presentation here today. Many voices have come out pro and con; some concerned about censorship and this type of thing. I have also read and heard from various segments that an individual community should set its own standard and there should not be any sort of national legislative action involved. Would you comment on that? I guess what I am really getting at is what about community standards, because they could, in all reality, vary from one part of the country to the other? How do we address that situation?

Ms Hosek: Broadcasting, of course, is national and responsibility for it is national. No individual broadcasting station in some small town in Saskatchewan can insist that its parent broadcasting network not beam a particular show through to them, so there is not that kind of control. It seems to us that should come at a national level. One of the problems with using the concept of community standards, it seems to us, is that in many cases the community people making the definitions are men making standards for other men. I think it is really important to note that the victims of this kind of broadcasting are women and that it is the traditional role of government to protect people who do not have the power to protect themselves. If women owned the television networks, if women were running the CBC and CTV and those other networks, if people who were concerned about the way in which the female human being was portrayed had a significant say, then perhaps this would not be necessary, but that is certainly not the case today. So, I think that kind of local control of this is, in a way, considering the media, entirely ineffective; for the airwaves, it is ineffective. Also a statement by the society about minimal standards of decency, I think, has to come out of a consultation process across the country, but be national.

Ms Inglis: Perhaps I could add to that. I certainly support what our president has said regarding broadcasting; that there is a tremendous need there for a consistent approach across the country.

[Traduction]

sanctionnent les émissions à caractère politique abusives. Il nous semble que le domaine dont nous parlons aujourd'hui est suffisamment important pour que les amendes soient suffisamment élevées pour prévenir toute récidive. Si elles sont minimales, elles seront simplement considérées comme une taxe supplémentaire. Les radiodiffuseurs paieront et continueront de diffuser ces émissions. Il me semble nécessaire que la somme soit importante. Je ne suis pas en mesure d'avancer un chiffre, mais l'adjectif «important» devrait suffire à me faire comprendre. Cette amende devrait être telle qu'elle ait un effet dissuasif sur les autres après qu'elle aura été infligée à un ou deux radiodiffuseurs.

M. Burghardt: Depuis que toute cette question fait l'objet d'un débat, depuis plus d'un an maintenant, beaucoup de choses ont été dites, vous ne l'ignorez pas, sur la pornographie, la violence, la présentation stéréotypée des sexes, sur toute cette question qui fait l'objet de votre exposé d'aujourd'hui. Les deux camps ont leurs défenseurs; certains sont contre toute forme de censure. J'ai également lu et entendu dire que chaque communauté devrait pouvoir établir ses propres normes, et qu'imposer une loi nationale n'est pas la solution. Qu'en pensez-vous? Que pensez-vous de cette notion de normes communautaires qui, en toute vraisemblance, varieraient d'une région à l'autre du pays? Que devrions-nous faire?

Mme Hosek: La radiodiffusion est un service national, et la responsabilité de ce service est donc nationale également. Une station individuelle dans une petite ville de la Saskatchewan ne peut refuser de retransmettre une émission diffusée par le réseau et ne peut donc exercer ce genre de contrôle. Ce contrôle doit donc se situer sur le plan national. Un des problèmes que pose la notion de normes communautaires, nous semble-t-il, c'est que, dans de nombreux cas, les responsables de ces normes sont des hommes s'adressant à des hommes. Il est très important de ne pas oublier que les victimes de ce genre d'émissions sont les femmes et que le rôle traditionnel des gouvernements est de protéger ceux qui n'ont pas le pouvoir de se protéger eux-mêmes. Si les réseaux de télévision appartenaient à des femmes, si Radio-Canada, CTV et ces autres réseaux étaient dirigés par les femmes, si ceux qui s'inquiètent de la manière dont les femmes sont décrites avaient certains pouvoirs, cela ne serait peut-être pas nécessaire, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. J'estime donc que ce genre de contrôle local, s'agissant des médias, des ondes, est totalement inefficace. La définition de normes minimales de décence approuvées par la société doit être le résultat d'une consultation générale, d'une consultation nationale.

Mme Inglis: Je me permettrai d'ajouter que je suis tout à fait d'accord avec les propos de notre présidente au sujet de la radiodiffusion. Une position nationale est absolument indispensable.

[Text]

• 1620

If I may interpret community standards, I come from the Province of Newfoundland and Labrador, and I want to make a strong case for regarding provincial community standards and taking them seriously as a point of discussion and debate. I think there is a lot of merit to the argument. I do that because throughout our province we have been working very hard to get a consensus of opinion. We have been forming coalition groups in which the feminist movement has joined with the women's institutes across our province and joined with the churches and the teachers and the nurses and so on. We are now developing a kind of provincial consensus on what I think is a very reasonable and rational approach to this problem.

One of the things coming through there is that we do not want, in our province—and I speak for some people, not for all, obviously—we do not want, necessarily, to be stuck with a Canadian definition of community standards if they happen to be the kind of thing that allow Red Hot video shops, as is happening in British Columbia. We have been laying charges against local merchants who are selling magazines with some pretty savage stuff in them. We are told that the community standard is set from Ottawa. So there has been a lot of confusion and a lot of argument. We have talked to our Deputy Minister of Justice on this issue, and even that department seems confused about how these things are defined. It usually ends up in a particular judge's lap and then he makes a decision. But at the moment that is very unwieldy and very unsatisfactory.

Our province is one that, as you know, has 400 years of its own culture and tradition. We are made up of small societies. We interact. We are born neighbours to each other. We know who the one big distributor is; we can deal with that on a provincial basis. And the most destructive effect on the culture of the people of my province is to allow the Playboy station to operate. That is why people were decimated throughout the province after all their protests that that in fact came into being; because television reaches everyone across the province.

We can deal with the other problems in a large measure locally, and we have been doing that. We have been talking to drug store owners. We have been going as groups and as single citizens, and we have been making . . . There was a pub that was to open downtown with a topless waitress thing. The women's centre sent out a call and within hours we had a petition written up, because we did not want Duckworth Street and St. John's to start that process. We do not have it now, and we did not want to extend the problem. We had a provincial government that listened, and within two weeks a law was passed that anyone selling beverages had to be fully clothed. They were going to bring in these waitresses from Montreal.

It just illustrates the difference in city cultures. In Montreal another topless waitress club would not have been noticed. In St. John's it was a big deal, and it was going to change a lot of things. Had that happened, other pubs would have followed

[Translation]

Permettez-moi de dire un mot sur les normes communautaires. Je viens de la province de Terre-Neuve et du Labrador et j'estime indispensable de considérer avec le plus grand sérieux la question des normes communautaires provinciales dans la discussion et le débat. Je le dis parce que dans notre province nous avons fait d'énormes efforts pour parvenir à un consensus. Nous avons formé des groupes de coalition dans lesquels le mouvement féministe s'est allié à toutes les associations de femmes de notre province et s'est allié aux Églises, aux enseignants, aux infirmières, etc. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une sorte de consensus provincial sur la manière la plus raisonnable et la plus rationnelle de régler ce problème.

Une des choses que nous ne voulons pas, dans notre province—je parle bien entendu au nom de certains et non pas de tous—c'est nous retrouver avec une définition canadienne de normes communautaires qui tolèrent la présence de boutiques Red Hot vidéo comme en Colombie-Britannique. Nous avons porté plainte contre des commerçants locaux vendant des magazines au contenu plus qu'indécent. On nous a dit que c'était Ottawa qui fixait les normes communautaires. Il y a donc beaucoup de confusion et beaucoup de discussion. Nous en avons parlé à notre sous-ministre de la Justice et en matière de définition la confusion semble régner dans son ministère. Généralement c'est à un juge qu'il revient de trancher. Dans les circonstances actuelles, c'est une solution fort compliquée et donc très insatisfaisante.

Vous n'ignorez pas que notre province possède sa propre culture et ses propres traditions depuis 400 ans. Nous sommes composés de petites sociétés voisines en rapports mutuels constants. Nous savons qui est le gros distributeur, nous pouvons régler le problème sur une base provinciale. Autoriser la diffusion des émissions du réseau *Playboy* a un des effets les plus destructeurs sur la culture de la population de ma province. C'est la raison de l'effet de choc sur tous ceux dans la province qui avaient protesté contre cette possibilité car la télévision atteint tous les foyers.

Dans une large mesure, nous pouvons régler localement les autres problèmes et c'est ce que nous faisons. Nous avons discuté avec les commerçants. Nous avons agi collectivement et individuellement, nous avons fait . . . Un pub devait ouvrir au centre-ville avec une serveuse *topless*. Le Centre des femmes a fait un appel et en l'espace de quelques heures une pétition était écrite car nous ne voulions pas de cela ni à Duckworth Street ni à Saint-Jean. Il n'y avait pas de précédent et nous ne voulions pas que le problème prenne de l'expansion. Nous avions un gouvernement provincial qui nous écoutait et en l'espace de deux semaines une loi a été adoptée exigeant une tenue correcte de toute personne vendant des boissons. Ces serveuses devaient venir de Montréal.

C'est une simple illustration des différences culturelles. À Montréal un autre club avec des serveuses *topless* n'aurait pas été remarqué. A Saint-Jean c'était une véritable affaire et c'était susceptible de changer beaucoup de choses. Si c'était arrivé, d'autres pubs auraient suivi, et la ville de Saint-Jean se

[Texte]

suit, and St. John's would have changed very rapidly into something that it is not now.

Mr. Burghardt: It is just that point . . . I appreciate what you have said. I think even from a broadcasting standpoint there are differences in what is accepted and what is allowed in the way of films shown by a local broadcaster on a late show, if we are getting pay-TV and that type of thing. That is why I was wondering—to get your feeling on community standards, because what is accepted and allowed in one section of the country even on television is not accepted in another area, and vice versa. So I appreciate what you have had to say there.

I was just going to make one other comment when you mentioned women being in charge of broadcasting stations or networks. I think if you check the record back, this particular company we are talking about, and one before that, a broadcasting outlet in Toronto—there was a woman . . . at least one and possibly two or three—who were much involved in the programming content of stations which came under heavy criticism for blue movies that were portrayed and shown. I just say that I do not think it is a clear-cut matter of women necessarily being in charge. I am sure that you would appreciate that, too, because I think there are many men who are very concerned about this problem and it is not just one-sided.

• 1625

I guess, having said that, we should hear from Ms McDonald.

Ms Hosek: I was trying to say that if the entire sector of the economy were significantly in the hands of women and not, as it is now, significantly in the hands of men then there might be a somewhat different story to tell. But that is not the case right now, and it is one of the reasons for needing national standards—articulated here, I hope.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Burghart.

I might want to come back to the comment about community standards being set by Ottawa—that confuses me—and a couple of other things.

Right now I would like to turn to Ms McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to begin my questions with one on the experts you have consulted. You have a very clear statement in the brief about the relationship between actual violence against people, women and children, and the portrayal of pornography in the media. It is very clear in the brief that you consider this relationship has been amply demonstrated. We have heard from people with different views. I wonder if you could just tell us what kinds of experts you have consulted and how strongly your experts in your organization feel about the evidence showing this relationship.

Ms Inglis: There are two ways to approach that, Ms McDonald. One is the studies we can point to, and I think

[Traduction]

serait très rapidement transformée en quelque chose qu'elle n'est pas actuellement.

M. Burghardt: Justement . . . Je comprends votre point de vue. Je crois que même du point de vue de la radiodiffusion, il y a des différences entre ce qui est accepté et ce qui est permis en matière de films diffusés tard dans la soirée par un radiodiffuseur local quand on est abonné à la télévision payante, par exemple. C'est la raison pour laquelle je me demandais ce que vous pensiez des normes communautaires car ce qui est accepté et permis dans une région du pays même à la télévision ne l'est pas dans une autre, et vice versa. Je vous remercie donc de vos commentaires.

Vous avez dit que ce serait différent si les stations ou les réseaux étaient dirigés par des femmes. Je crois que s'agissant de cette compagnie particulière dont vous avez parlé, il suffit de vérifier, et de la précédente, une station à Toronto, c'était une femme—au moins une et peut-être deux ou trois—qui avait la responsabilité de la programmation de ces stations qui ont été sévèrement critiquées pour la diffusion de films à caractère érotique. Je dis simplement qu'à mon avis ce n'est pas clair comme de l'eau de roche que les responsables sont nécessairement des femmes. Je suis sûr que vous comprendrez cela également car ce problème préoccupe beaucoup d'hommes et pas uniquement des femmes.

Ceci dit, je présume que nous devrions écouter M^{lle} McDonald.

Mme Hosek: J'essayais de dire que si l'ensemble du secteur économique était surtout concentré entre les mains des femmes et non entre celles des hommes comme c'est le cas présentement, alors la situation pourrait être quelque peu différente. Toutefois, ce n'est pas le cas présentement et c'est l'une des raisons de la nécessité de normes nationales . . . à définir ici, j'espère.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Burghardt.

J'aimerais revenir au commentaire sur les normes communautaires fixées par Ottawa . . . ce qui me déroute . . . et sur quelques autres choses.

Je vais maintenant donner la parole à M^{lle} McDonald.

Mlle McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président.

Mes questions porteront d'abord sur les experts que vous avez consultés. Dans votre rapport, vous dites clairement que, selon vous, le rapport entre la violence réelle contre les personnes, les femmes et les enfants, et la pornographie qui apparaît dans les médias, a été amplement prouvé. Nous avons entendu d'autres témoins qui avaient des opinions différentes. Pouvez-vous nous dire quel genre d'experts vous avez consultés et jusqu'à quel point les experts de votre organisation sont convaincus du bien-fondé des preuves de ce rapport.

Mme Inglis: Mademoiselle McDonald, il y a deux façons d'aborder la chose. La première ce sont les études que nous

[Text]

these have been documented along the way by many groups like Media Watch and others.

However, a way I would personally like to offer to this committee today is that, while all these studies have been going on, changes have been taking place in our communities. Again because we are a small province perhaps we have quicker access to the realization of how it is affecting human beings individually.

I think, on the west coast of Newfoundland, for example, of a young lad who wrote to his teacher in the English department that he had been on the mainland with his parents and he had seen pornography and he was very upset by it because, he said: It teaches us that girls like pain; we know that it is not so, but what about the younger kids coming along? That lad was aged 12.

In central Newfoundland a teacher has told me about a lad of nine who is totally obsessed by sex and talks about it every day and says he cannot wait to grow up to do to women what he sees done to them on television.

An art teacher in St. John's showed me a picture. She had asked her students to do an art picture, painting, of three people enjoying themselves, and he drew a picture of one man smoking a joint and dressed in motorcycle garb and another one holding a huge executioner's hatchet, and in the middle was a woman in a bikini being hung from a bridge. This is in the high schools in our cities.

We are getting it through the schools particularly, and the teachers tell me and the ministers tell me and at every public meeting I have addressed people come up from the audience afterwards and tell me personal stories and it is very grim indeed. I am showing you that even in the outports of Newfoundland, where we are separated by water and a lot of other things, pornography is making itself felt on our small communities. There are girls in one community I know of who wear t-shirts that say "I dig pain" because the message to them is that that is the way to be sexy and attractive to young men. The message to young men is that girls really like to be beaten up and if you are a real man you will take her out and toss her about.

So those are the messages coming through, even to our small communities, and I think that is an even more graphic description than all the studies. While we need the studies and I am grateful that so much now is accumulated, I point to the human evidence, and for every story I tell you 50 others could be gathered in.

The signs are very clear that it is affecting all of us now, even older people. I was told, again in central Newfoundland, of an older couple who were being counselled by a Catholic sister because of marital difficulties. The nun met the woman downtown one day and asked how things were at home. The woman said: Do not worry about us any longer, Sister, because

[Translation]

pouvons citer et je pense que ces études ont été documentées en cours de route par bon nombre de groupes comme *Media Watch* et d'autres.

Toutefois, ce que j'aimerais personnellement dire à ce Comité aujourd'hui c'est que pendant que se faisaient toutes ces études, il y a eu des changements dans nos communautés. Encore une fois, étant donné que nous sommes une petite province, nous voyons peut-être plus rapidement comment ces changements affectent chaque être humain.

Par exemple, sur la côte ouest de Terre-Neuve un jeune garçon qui s'était rendu sur le continent avec ses parents et avait vu de la pornographie, a écrit à son professeur d'anglais parce que cela l'avait énormément bouleversé, et il disait à son professeur: cela nous apprend que les filles aiment la douleur; nous savons que ce n'est pas le cas, mais est-ce que le jeune garçon qui verra cela le saura? Ce garçon avait 12 ans.

Un professeur d'art de la région centrale de Terre-Neuve m'a parlé d'un garçon de 9 ans qui est tout à fait obsédé par le sexe. Il en parle tous les jours en disant qu'il a hâte de grandir pour faire aux femmes ce qu'il voit qu'on leur fait à la télévision.

Un professeur d'art de St. John's m'a fait voir un dessin. Elle avait demandé à ses étudiants de faire un dessin artistique, une peinture, de trois personnes qui s'amusaient et cet étudiant a dessiné un homme, habillé en motard et fumant un joint, un autre tenait entre les mains une énorme hache de bûcheron et entre les deux il y avait une femme en bikini suspendu à un pont. Cela provient des étudiants des écoles secondaires de nos villes.

C'est surtout par les écoles que nous le constatons. Les professeurs et les ministres, m'en parlent. À chaque réunion publique où j'ai pris la parole, après coup les gens de l'audience viennent me voir et me racontent des histoires personnelles très tristes. Je démontre que même dans les endroits éloignés de Terre-Neuve, où nous sommes isolés par l'eau et beaucoup d'autres choses, les effets de la pornographie se font sentir dans nos petites communautés. Dans un endroit que je connais il y a des filles qui portent des t-shirts avec l'inscription «J'aime la douleur» car pour eux ce message est la façon d'avoir du sex-appeal et d'attirer les jeunes hommes. Le message transmis au jeune homme c'est que les filles aiment vraiment être battues et que si vous êtes un vrai homme vous la traiterez en conséquence.

Ce sont donc les messages qui y sont transmis, même dans nos petites localités et je pense que c'est là une description beaucoup plus graphique que toutes les études qui existent. Quoique les études sont nécessaires et que je suis heureuse qu'il y en ait tant d'accumulées, j'insiste sur la preuve humaine et pour chaque histoire que je vous raconte on pourrait en trouver 50 autres.

Il est très clair que cela nous affecte tous maintenant, même les personnes les plus âgées. Encore une fois dans le centre de Terre-Neuve on m'a raconté l'histoire d'un couple âgé qu'une soeur catholique essayait d'aider à cause de difficultés matrimoniales. Un jour la soeur a rencontré la femme en ville et lui a demandé comment ça allait à la maison. La femme lui

[Texte]

now when the mister has problems he goes downtown and gets one of those videos, puts it on and then watches it, and then we go to bed.

[Traduction]

a répondu: ne vous inquiétez plus, ma Soeur, maintenant lorsque mon mari a des problèmes il va en ville et loue une de ces bandes magnétoscopiques, qu'il visionne après quoi nous allons au lit.

• 1630

The man is impotent, and that has been a human problem for centuries, and we have dealt with it usually in human ways: with counselling, with help, with older couples' finding reasons for shoring up each other through affection and love. I find really frightening the alienation and the loneliness, that we are driving people into corners in which machines are taking the place of human warm relationships. When we do that to a society, I think we can expect only one result to come back; that is, a non-caring, violent, upset, alienated society. I suggest to you that it is something we have to be absolutely terrified about. The effects are in place now, and they will only escalate if all of us do not put a brake on this.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I would like to go on to some questions about the CRTC. I find that extremely interesting. This is the first time we have had someone from Newfoundland and the first time we have heard from people from small communities. So I think that is very, very helpful.

I would like to get on to some questions about the CRTC. I see you are not terribly impressed with the vigour of response on the part of the CRTC. I wonder, for one thing, if you have made representations on appointment of women to the CRTC. Would that make any difference?

Ms Hosek: We have done that regularly. I do not think the fact that people are women is necessarily going to change things, but I think appointments of women who are concerned about some of the issues we are concerned about would make an enormous difference and we have made representations to that effect consistently over the past 10 years.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I would like to second Mr. Burghardt's suggestion about responding to the proposed self-regulation guidelines on the part of the pay TV industry. I am sympathetic to a voluntary organization's always having to respond to each step of the process when there is the feeling: After all, we elect you people and pay you to do a job; why do you not get on with it? But the guidelines are really quite awful and there is still some time to respond. There is not a great deal of time, but I think it would be very, very important to get in some input. They are self-contradictory, and reference has been made to their classifying violence, not getting rid of it. I think we do need a very strong statement there.

I would like to raise the issue of the different types of enforcement which you have gone into in the brief. In earlier stages of the debate, both the Minister of Communications and the Minister of Justice said there really was access to the courts through the Criminal Code, and that people who did not like pornography could use the current obscenity provisions in

Cet homme est impuissant. C'est un problème humain qui existe depuis des siècles. C'est un problème que nous avons l'habitude d'aborder de façon humaine: par le *counselling*, par de l'aide, les couples plus âgés trouvaient des raisons pour s'aider l'un et l'autre par l'affection et l'amour. Je trouve vraiment effrayante cette aliénation et cette solitude, et le fait que nous isolons les gens avec des appareils qui remplacent la chaleur et les relations humaines. Lorsque nous faisons cela à une société, je pense qu'il n'y a qu'un résultat auquel on peut s'attendre c'est une société indifférente, violente, bouleversée et aliénée. À mon avis, c'est quelque chose qui devrait nous effrayer. Les effets sont déjà visibles et à moins que nous tous y mettions un frein, ils le seront de plus en plus.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): J'aurais quelques questions touchant le CRTC. Je trouve ceci très intéressant car c'est la première fois que nous entendons des témoins de Terre-Neuve et de gens provenant de petites localités. Je pense donc que c'est extrêmement utile.

J'aurais quelques questions touchant le CRTC. Je constate que vous êtes peu impressionné par la vigueur de la réponse du CRTC. Par exemple, avez-vous fait des représentations sur la nomination de femmes au CRTC. Est-ce que cela changerait quelque chose?

Mme Hosek: Nous l'avons fait régulièrement. A mon avis les choses ne seront pas nécessairement différentes si ce sont des femmes, mais je pense que la nomination de femmes préoccupées par certaines des questions qui nous intéressent ferait une énorme différence et au cours des 10 dernières années nous avons constamment fait des représentations dans ce sens.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): J'aimerais appuyer la suggestion de M. Burghardt au sujet de la réponse à la proposition de l'industrie de la télévision à péage concernant les directives d'autoréglementation. Je sympathise au fait qu'une organisation volontaire doit toujours réagir à chaque étape du processus lorsque l'impression qui existe c'est: après tout, nous vous avons élu et nous vous payons pour faire un travail, pourquoi ne le faites-vous pas? Toutefois, les lignes directrices sont vraiment affreuses et il reste encore un peu de temps pour réagir. Il ne reste pas beaucoup de temps, mais à mon avis il serait très important d'abord d'avoir certaines réactions. Ces réactions sont très contradictoires en elles-mêmes et on a fait allusion au fait qu'on classait la violence par catégories au lieu de s'en défaire. Ici, je ne pense pas que nous aurons besoin d'une déclaration très ferme.

J'aimerais soulever la question des différents types d'imposition des lignes directrices mentionnées dans votre mémoire. Au cours des premières étapes du débat, le ministre des Communications et le ministre de la Justice ont dit qu'il était possible de s'adresser aux tribunaux en faisant appel au code criminel et que ceux qui n'aimaient pas la pornographie pourraient se

[Text]

the Criminal Code. Fortunately, that idea did not prevail, and we have this committee and are making other moves. But that has been said by Ministers, and there are some people who do continue to argue that, although our Ministers are not arguing that presently. I wonder if you have had any experience in using the Criminal Code as a means of redress.

Let me add to that question. At the same time, when the president of the CRTC was here, he said the CRTC did have the power to act in response to a violation of the law, that broadcasters are required to obey the law and we do have obscenity provisions in the Criminal Code. If, for example, there had been a conviction or possibly even a charge, it is not clear at what stage one would have to respond, but one could go to the CRTC on the basis of a violation of the law and ask for reconsideration of a licence.

Ms Hosek: After the case had gone to court and was lost or won, then presumably you could go to the CRTC. Is that the order in which they see it?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): The president was not specific as to details, but simply referred to violation of the law and that they could call a hearing as a result of that.

Ms Hosek: A violation presumably would have to be proven, so it would have to be after it had gone to court and so on.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): That makes sense, yes.

Ms Inglis: It is this overlapping and jumping back and forth between pornography as in magazines and pornography in broadcasting which is part of the complexity in answering that.

Just to deal with the CRTC briefly, one thing that has happened in our province is that we have made representation on occasion to them regarding the use of the broadcasters' excess.

• 1635

This did not deal with pornography, but it dealt with the way he had dealt with pornography. There was an open-line program, for example, in St. John's. People were invited to phone in and reply, and Mr. MacPherson of First Choice television had been on. In fact it was the morning he was still on, and people were allowed to respond to him. I do know of one woman who responded to him, and after the phone was hung up the broadcaster said, "And I bet she looks like the back end of a barn".

Now, that is not critically serious in the context in which we are speaking, but I do not think that kind of remark is properly belonging to a broadcaster with an open-line program on an issue like pornography, which is not a trivial issue but a very serious community problem. It was trivialized and she was trivialized and made fun of, after she was off the air.

[Translation]

servir des dispositions actuelles du code criminel en ce qui touche l'obscénité. Heureusement, cette idée n'a pas été retenue, nous avons ce comité et nous prenons d'autres initiatives. Mais c'est ce qu'ont dit les ministres et certaines personnes continuent d'utiliser cet argument, quoique nos ministres ne l'utilisent pas présentement. Je me demande si vous avez fait l'expérience de faire appel au code criminel comme moyen pour corriger la situation.

J'ajouterai à ceci que lorsque le président du CRTC a comparu devant nous, il a dit que le CRTC avait le pouvoir d'agir suite à une violation de la loi, que les radiodiffuseurs doivent obéir à la loi et que le Code criminel contient des dispositions visant l'obscénité. Si par exemple on obtenait une condamnation ou possiblement même une accusation, il n'est pas clair à quel moment on doit réagir, mais on pourrait s'adresser au CRTC sur la base d'une violation de la loi en demandant un nouvel examen du permis.

Mme Hosek: On présume que vous pourriez vous adresser au CRTC une fois que les tribunaux auront statué sur la chose, que la cause soit gagnée ou perdue. Est-ce de cette façon qu'on voit la chose?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Le président n'a pas précisé les détails, mais il a simplement fait allusion à la violation de la loi et que par suite il pourrait convoquer une audience.

Mme Hosek: Il faudrait présumément faire la preuve de cette violation, ce serait donc après que passage au tribunal et ainsi de suite.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui, c'est logique.

Mme Inglis: C'est ce chevauchement et va-et-vient entre la pornographie telle qu'elle existe dans les journaux et la pornographie en télédiffusion qui fait qu'il est très difficile de répondre à cette question.

Pour parler brièvement du CRTC, il est arrivé dans notre province que nous ayons fait des représentations concernant les excès des télédiffuseurs.

Cela ne portait pas sur la pornographie comme telle, mais plutôt sur la façon dont on en avait traité. Il y avait eu par exemple une émission de ligne ouverte à St. Jean Terre-Neuve. On avait invité la population à appeler et exprimer son opinion, et M. MacPherson de la chaîne *First Choice* était l'invité. En fait, il était là le matin en question, et les gens pouvaient appeler pour donner leur opinion. Je sais qu'une femme a appelé, et qu'une fois son intervention terminée, l'animateur a dit: «Je gage qu'elle n'est pas très avenante».

Ce n'est peut-être pas très grave dans ce contexte, mais je ne crois pas que ce soit convenable qu'un radiodiffuseur fasse de telles remarques lors d'une émission de ligne ouverte sur un sujet comme la pornographie qui est un problème communautaire très grave, bien loin d'être anodin. On a ridiculisé le sujet ainsi que la personne qui avait appelé.

[Texte]

We objected to that, and when the CRTC visited us—and that was just one of the occasions we brought to their attention... we said "We thought you were set up to protect citizens from misuse of the air waves". I must say we were met with—"brush off" might be a polite way of putting their response to any of our complaints. They said that was not their role; we had no right to expect that kind of protection; and so on.

There have been other occasions like that, along that same kind of thing. But if you are speaking of the Criminal Code, I can certainly point again to experiences we have had dealing with publications and magazines within St. John's, in which we have laid charges under the present obscenity law and our local constabulary have refused to prosecute. In some cases they have done it and fines have been levied, and confiscation—but in others they have refused to do it and said it was because the central Canadian community standard would allow this particular document. We have been doing this methodically in trying to sort out just how our present provincial law deals with it. I think we have some pretty graphic instances in the kind of shocking material that is regarded as okay under the obscenity law at the moment.

Ms Hosek: If I understand it, the current obscenity law does not go very far in the kind of definition of pornography which we would now be interested in, which would link sex, violence, and degradation in some way to each other, including submission and coercion. As I understand the way the obscenity law is now written, that is not a very strong instrument for dealing with the kind of thing we are talking about. It is almost entirely concerned with sex and sexuality and not with this complex linkage of material which presumably was very rare or certainly had not surfaced to the degree that we now see it, which is one of the reasons for needing new legislation to address specifically the kind of material we are now seeing.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): The CRTC in the hearing last week said they were preparing regulations now and they expected to get them passed, because of informal discussions with the Department of Justice and the Privy Council Office, rather of a human rights approach, so that we could have a Criminal Code with a fairly rock-bottom approach—obviously we need amendments to the Criminal Code—but the standard that would be expected in broadcasting would be higher than the rock bottom of the Criminal Code and would be oriented to human rights. I cannot be any more precise than that, because they were not prepared to be any more precise than that. I wonder if you would comment if that seems like a reasonable approach.

Ms Inglis: It sounds very encouraging to me.

Ms Hosek: It sounds very encouraging.

Your first question was about the relation between this material and actual aggressive and violent behaviour, and I think that is a very important issue. But quite separate from whether you can indeed prove that consuming this material causes people to be violent, it seems to me women have the right to be protected as a group from being portrayed as not fully human, and it is a human right not to be portrayed in this way. So that notion, I think, is really an important one, and it

[Traduction]

Nous nous opposons à cela et quand on a rencontré le CRTC, on lui a fait part entre autres de cet incident et on lui a dit qu'il lui appartenait de protéger les citoyens contre un tel usage des ondes. Je dois dire que le CRTC a réagi froidement, et je suis poli, à l'égard de nos plaintes. Il a déclaré que ce n'était pas son rôle et qu'on n'était pas en droit de s'attendre à ce genre de protection.

Il y a eu d'autres incidents du même genre. Mais si vous parlez du Code criminel, je peux certainement vous faire part d'expériences qu'on a eues relativement à des publications et revues dans la région de St. Jean Terre-Neuve, où on a porté des accusations en vertu de la Loi actuelle sur l'obscénité et le service de police local a refusé d'intenter des poursuites. Dans certains cas, on a imposé des amendes et procédé à des saisies, mais dans d'autres cas, on a refusé d'agir sous prétexte que les normes de la société canadienne en général permettraient la diffusion de ces documents. On est intervenu systématiquement pour voir comment les lois provinciales traitaient de la question. Je pense qu'on a des exemples très révélateurs de ce qui est accepté aux termes de la Loi actuelle sur l'obscénité.

Mme Hosek: Si je comprends bien, la définition de pornographie prévue dans la Loi sur l'obscénité est très loin de correspondre à ce qu'on voudrait, ne faisant aucun lien entre le sexe, la violence et la dégradation qui comprendrait la soumission et la contrainte. Dans sa forme actuelle, la Loi sur l'obscénité n'est pas très efficace pour traiter du genre de choses dont on parle. Elle porte presque exclusivement sur le sexe et la sexualité, sans tenir compte de l'apport complexe du matériel pornographique qui devait sans doute être très rare ou du moins, moins marqué aujourd'hui, et c'est une des raisons du besoin d'une nouvelle loi.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Lors des audiences de la semaine dernière, le CRTC a dit qu'il était en train d'élaborer des règlements qu'il s'attendait à voir adoptés suite à des discussions non officielles avec le ministère de la Justice et le Bureau du Conseil privé, et ces règlements seraient axés plutôt sur les droits de la personne de sorte que le Code criminel qu'il faut évidemment amender renfermerait des dispositions minimales, alors que les normes établies dans le règlement seraient supérieures à celles prévues dans le Code criminel et axées sur les droits de la personne. Je ne peux pas vous en dire davantage, parce qu'on n'était pas prêt à nous donner plus de détails. Pensez-vous que ce soit une approche raisonnable.

Mme Inglis: Cela m'apparaît très encourageant.

Mme Hosek: Cela me semble très encourageant.

Votre première question portait sur le rapport qui existe entre le matériel pornographique et le comportement agressif et violent qu'on connaît, et je pense qu'elle est très importante. Mais outre le fait de pouvoir démontrer si la consommation de pornographie entraîne la violence, je pense que les femmes ont le droit d'exiger d'être protégées et de ne pas être dépeintes comme des êtres qui n'appartiennent pas pleinement à la race humaine, et c'est un droit humain qui leur appartient. Ce

[Text]

is that I was responding to when I was talking to your colleague a moment ago about the role of the national government in setting standards. It is not merely through the heavy-handed government. It is a kind of statement made by the people elected to public office in this country about what we believe is appropriate in ways of depicting human beings and what is entirely beyond the pale. So as an approach, it seems a much more promising one, because it has some kind of positive statement potentially to be made in it about how human beings are to be portrayed. It seems to us that what is really going on in this portrayal of women is that they are being portrayed as not fully human. They do not feel pain the way, supposedly, a normal person would feel pain; the degradation of them is not a serious act; causing violence and bodily damage to them is not a serious act. I mean, that is the kind of thing that is the staple of violent hate literature all over the world, and we have seen it for a very long time. If it were being done against anybody else it would be absolutely clear to everyone that that is what was going on. So as a statement or as a way of approaching it, I think that is . . . Now, since there is nothing specific, I cannot say I am delighted by what they have specifically, but as an approach it seems to me to be a very good one.

• 1640

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): You did not raise the issue of satellite broadcasting or reception. It is something we are beginning to get a bit more concerned about because there are isolated communities that are getting pornography from outside the country, and of course the technological revolution has gone beyond the capacity of the CRTC to regulate that. I wonder if you have given any thought to regulation of satellite. Certainly, one cannot stop any reception by satellite, but one could, by international regulation, prevent what goes up and make it a requirement that whoever is running satellites not allow the use of those satellites for the transmission of pornographic programs. Have you given any thought to that?

Ms Hosek: We have not thought about that explicitly. Are you thinking of it, for example, under the aegis of the United Nations?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes. It seems to me it would most appropriately come under the United Nations.

Ms Hosek: Well, just to speculate, because it is just speculation at this point, if there is a human rights approach taken, then presumably the United Nations Declaration about Non-Discrimination Against Women would be a basis that one might be able to use in that way. But that is off the top of my head; we have not thought about it as far as that. Our sense about the satellite broadcasts is that at this point we do not know of any technological way of stopping that stuff from coming in; that that was not going to work, and we did not get as far as what you have suggested.

Ms Inglis: One of the ironies, again in our province, was that a small community named Glovertown was bringing

[Translation]

principe est donc très important et c'est justement là où je voulais en venir quand je disais à votre collègue, il y a quelques instants, qu'il appartenait au gouvernement national d'établir des normes. Et ce n'est pas simplement le gouvernement qui agit dans sa toute puissance. C'est un énoncé fait par les représentants du peuple au pays concernant ce qui est convenable comme façon de dépendre les êtres humains et ce qui est tout à fait inacceptable. C'est donc une approche beaucoup plus prometteuse, parce qu'elle permet d'exposer positivement la façon dont les êtres humains doivent être considérés. Le problème c'est qu'on s'imagine la femme comme un être qui n'appartient pas pleinement à la race humaine. Les femmes ne ressentiraient pas la douleur, semble-t-il, comme une personne normale; la dégradation dont elles peuvent être victimes n'est pas un acte sérieux; la violence et les lésions corporelles qu'on peut leur infliger ne sont pas des actes sérieux non plus. C'est le genre de choses qu'en voit dans la littérature haineuse et violente dans le monde entier, et cette attitude existe depuis très longtemps. Si les victimes étaient tout autre que les femmes, la situation serait très claire. Donc, comme énoncé de principe ou comme orientation, je pense que c'est . . . Étant donné qu'il n'y a rien de très précis, je ne peux pas dire que je suis ravie de ce que l'on propose, mais je pense que l'approche est très bonne.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Vous n'avez pas parlé de la radiodiffusion ou de la réception par satellite. C'est quelque chose qui commence à nous inquiéter un peu plus parce que certaines collectivités isolées captent des émissions pornographiques de l'étranger, et le CRTC ne peut évidemment pas réglementer ce nouveau produit de la révolution technologique. Vous êtes-vous penché sur le règlement concernant les satellites? On ne peut certainement pas empêcher de capter les émissions transmises par satellites, mais, par voie de réglementation internationale, on pourrait interdire aux exploitants de réseaux de transmission par satellites de diffuser des émissions pornographiques. Avez-vous réfléchi à cette question?

Mme Hosek: Nous n'y avons pas réfléchi dans ce sens. Pensez-vous par exemple à un organisme de réglementation qui relèverait des Nations unies?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui. Il me semble que les Nations unies seraient toutes désignées dans ce cas.

Mme Hosek: Puisqu'on en est aux hypothèses, si l'on adopte une approche axée sur les droits de la personne, eh bien, la Déclaration des Nations unies concernant la non-discrimination contre la femme pourrait certainement être invoquée à cet égard. Mais ce n'est que ma première réflexion, car on ne s'est pas penché plus à fond sur cette question. Ce qu'on pense à propos de la radiodiffusion par satellites, c'est qu'on ne connaît aucun moyen technologique d'empêcher ces émissions d'être retransmises, et on n'a pas réfléchi à la question dans le sens que vous avez demandé.

Mme Inglis: L'ironie, c'est que dans notre province, une petite collectivité du nom de Glovertown qui captait des

[Texte]

messages in through satellite. The CRTC had confrontations with them and forbid them from showing PBS, and it was only a matter of a few weeks later that they okayed the Playboy station. The irony here seemed very great indeed.

The Chairman: That is a whole other can of worms, really . . .

Ms Inglis: It is.

The Chairman: —but I understand the feelings of people.

Ms Inglis: Sure.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): If I may just have one . . .

The Chairman: Yes, surely.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): —final point for clarification. If I understand you correctly, you are saying we need a variety of means, apart from the Criminal Code; you want to see inclusion of gender in hate literature legislation; you want to see amendment to the Broadcasting Act; you want to see regulations; and you also want to see as a condition of licence that there not be pornography.

Ms Inglis: Absolutely

Ms Hosek: Absolutely.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): So you see these as all . . .

Ms Hosek: Yes. We think we need a variety of means since it is a complicated problem. The technological needs are likely to change over time, so various media need to be touched with a variety of mechanisms.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Just very briefly, because the time is getting on, I want to thank you for coming before us, but reference was made to the community standards as though they were set by Ottawa, and of course the community standards are a device used by the courts and they will vary from time to time. There are other things happening, such as in Ontario there is proposed legislation, I believe, or the suggestion that video cassettes will come under the Ontario censorship board, and so on.

You made comment about the comments of Collins, which none of us would subscribe to. I think they are exceedingly bad, but I think it points up the problem of getting into that area through legislation, in that it is like a politician becoming very upset with a political commentator, as has been said in the past while over a political figure, it really is a hate type of thing. So that could be perhaps something that is best addressed by what you people are doing, and many groups are doing, by being quick off the mark to express your feelings to the broadcasters and to whatever segment of society should be taking a look at what they are doing and how they are responding to things. But I think you have brought forth some very useful views to us today, and I was particularly taken by a comment at the very end of your brief suggesting that we may

[Traduction]

messages par satellite s'est vue interdire par le CRTC de retransmettre les émissions du réseau PBS, alors que quelques semaines plus tard à peine, on autorisait la diffusion des émissions du réseau *Playboy*. C'est très ironique, n'est-ce pas?

Le président: C'est vraiment une toute autre question . . .

Mme Inglis: C'est vrai.

Le président: . . . mais je comprends la réaction des gens.

Mme Inglis: Certainement.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Si vous me permettez . . .

Le président: Oui, certainement.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): . . . une dernière mise au point. Si je vous comprends bien, vous dites qu'il faut prendre diverses mesures outre la voie du Code criminel; vous demandez qu'on précise le sexe dans la Loi sur la littérature haineuse, qu'on amende la Loi sur la radiodiffusion, qu'on établisse des règlements et qu'on interdise aux détenteurs de permis de diffuser des émissions pornographiques.

Mme Inglis: Absolument.

Mme Hosek: Absolument.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Vous estimez donc que toutes ces mesures . . .

Mme Hosek: Oui. On estime qu'il faut prendre diverses mesures parce qu'il s'agit d'un problème compliqué. Les besoins technologiques évolueront avec le temps, alors il faut différents mécanismes pour atteindre les différents médias.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Très brièvement, puisque le temps passe, je tiens à vous remercier d'être venues aujourd'hui. Mais on a parlé des normes communautaires comme si elles étaient établies par Ottawa, et ces normes sont évidemment un critère qu'utilisent les tribunaux et qui varieront de temps à autre. Il y a d'autres choses qui se produisent, en Ontario par exemple, on a un projet de loi qui assujettirait les vidéocassettes au bureau de censure de l'Ontario.

Vous avez parlé de l'affaire Collins et personne ici n'accepte ce qu'il a dit. Je pense que ses commentaires étaient de très mauvais goût, mais cela montre les difficultés qu'on aurait à traiter de ce problème par voie législative, c'est comme si un politicien était très mécontent des observations d'un commentateur politique, alors que dans le cas d'un homme politique, c'est plutôt des propos ou de la propagande haineuse. La meilleure façon de faire, dans ces circonstances, c'est probablement de réagir comme de nombreux groupes le font, de réagir rapidement et d'exhorter les radiodiffuseurs et les responsables de la société en cause à réfléchir à ce qu'ils font et à méditer sur leur attitude. Mais je pense que vous nous avez présenté certains points de vue très utiles aujourd'hui et j'ai été particulièrement intéressé par une de vos dernières observa-

[Text]

be setting a time bomb that will go off in five to ten years from now. But I think it is exactly that point that makes the work of this committee, the Fraser Commission and so on, particularly urgent, because we do not necessarily see the effects of those things today. If they are addressed—which they are being, I think, however slowly—we may prevent what you have suggested.

• 1645

So unless anyone else . . . Yes, Mr. Burghardt.

Mr. Burghardt: Just one quick comment or note, Mr. Chairman, if you will. I am sure our witnesses have seen this article in *The Toronto Star* of May 8: Does Pornography Cause Any Physical Harm To Women? I do not know whether you have read that or not, but I brought this to the attention of our researchers and they put out a few comments on it, which I will not go into, but I am wondering, do you have concern about a headline like that? This gets away from broadcasting, I know, but in your brief you have hit other areas too. Do you think that people would see that and perhaps not read the article, pro or con, whatever the article says, but just read the headline and, say, draw their own conclusions just from that headline, yea or nay. Does that bother you, a headline like that?

Ms Inglis: Very much. I could not agree more. It has a way of reassuring the public and trivializing the issue, and for people who are frightened to look at the issue—and I almost think most people are afraid to really look at it and still have not really a clear idea what it is we are talking about and think it is a mere breast centrefold in *Playboy* or something—when they pick up a headline like that they think: That is grand. I do not have to look any further. I am reassured. It is just a bunch of crazies out there that are upset over nothing.

So those are damaging headlines, there is no question. It takes a lot of time to unravel and answer and respond, but at the same time that that is happening I am also confident that more and more people are coming day by day to be aware that we really have a horror in our midst.

And just before we adjourn, Mr. Chairman, could I direct your direction so that perhaps your committee would like to get hold of *The Gazette* for Saturday, May 12, because there is an excellent article on rock videos. We have not mentioned that today, but that is certainly one of the more sinister adjuncts to this whole discussion. I think you will find this very valuable material.

The Chairman: Notice has been taken of that suggestion and I am sure that that will be distributed to us, thank you.

Ms Hosek: If I could make one final comment in response to your comment.

The Chairman: Yes.

Ms Hosek: Until a week ago I would not have had any response to your comment on Mr. Collins, but after the tragic events in the House of Assembly in Quebec last week, a radio program was aired in Montreal in which the host asked people

[Translation]

tions quant aux risques de bombes à retardement qui éclateraient d'ici cinq ou dix ans. Je crois que c'est exactement ce qui rend le travail de ce Comité, de la Commission Fraser, etc., aussi urgent parce que nous ne considérons peut-être pas nécessairement aujourd'hui l'incidence que pourra avoir une telle évolution. Peut-être qu'en réfléchissant à la question nous pourrions éviter cela.

Donc, sauf si quelqu'un . . . Oui, monsieur Burghardt.

M. Burghardt: Si vous me permettez, juste un instant, monsieur le président, Je suis sûr que nos témoins ont vu cet article dans le *Toronto Star* du 8 mai: *Does Pornography Cause Any Physical Harm to Women?* Je ne sais pas si vous l'avez lu, mais je l'ai signalé à l'attention de nos recherchistes qui ont fait un certain nombre de commentaires sur lesquels je ne reviendrai pas mais j'aimerais savoir si ce genre de titre vous inquiète? Je sais que cela ne touche pas la radiodiffusion mais vous avez abordé également d'autres sujets dans votre mémoire. Pensez-vous que les lecteurs voyant ce titre et ne lisant pas l'article, pour ou contre, déclarent simplement oui ou non. Un tel titre vous gêne-t-il?

Mme Inglis: Beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est une façon de rassurer la population et de minimiser le problème et pour les gens qui ont peur de regarder le problème en face—j'ai d'ailleurs l'impression que la population en général a peur de l'examiner vraiment et n'a pas encore une idée très claire de ce dont nous parlons en pensant qu'il s'agit simplement de la page centrale de *Playboy* ou d'autres choses—devant un titre comme cela, la première réaction est: parfait, inutile d'aller plus loin. Je suis rassuré. Il sont fous de s'exciter comme cela pour rien.

Ce sont donc des titres très dangereux. Il faut beaucoup de temps pour débrouiller tout cela et essayer de répondre mais je crois tout de même que de plus en plus de gens sont maintenant sensibilisés à cette horreur.

Avant que nous n'ajournions, monsieur le président, puis-je attirer l'attention de votre Comité sur la *Gazette* du samedi 12 mai où il y a un excellent article sur les vidéos rocks. Nous n'en avons pas parlé aujourd'hui mais c'est certainement un des éléments secondaires les plus graves de toute cette question. Je suis sûre que vous trouverez cet article très utile.

Le président: Nous avons pris note de cette suggestion et l'article nous sera distribué. Merci.

Mme Hosek: Me permettez-vous un dernier commentaire?

Le président: Certainement.

Mme Hosek: Jusqu'à il y a une semaine, je n'aurais pu répondre à ce que vous avez dit à propos de M. Collins mais après les événements tragiques à l'Assemblée à Québec la semaine dernière, à une émission radiophonique à Montréal,

[Texte]

in Montreal whether they approved of the actions of the man who did the shooting, and everyone was so outraged by that that he was taken off the air the next day.

Now in the Doug Collins affair there was no such outrage expressed, he was not taken off the air for a very long time, and the issue was trivialized. So what I would suggest is, yes, things happen on the air, you know, people make mistakes or things get said that people wish they had not said. But then they say: I was wrong. In the case of what happened in Quebec City last week, there was an immediate reaction. This was an entirely improper kind of question for anyone to ask. And it is exactly the same kind of statement. What Collins said was: Those women should be raped, which is incitement to violence. And the question on the radio station was of the same form.

Now, there had been a graphic illustration in the same week that this is not an innocent question, because people had been killed as a result of it. But I think that what is important to show here is that people immediately saw the connection and the community as a whole expressed its revulsion, and our concern is that the community as a whole does not immediately express its revulsion when this kind of thing is done or suggested about women. We would like to see a time when if such a thing ever happens again the community as a whole immediately expresses revulsion and sees it as entirely unacceptable, and we are not yet there, it seems to me, if that is not happening in the case of women.

The Chairman: And if station management or ownership will not assume their responsibility for being responsible for . . .

Ms Hosek: Absolutely, that is right. And immediately say this is not right.

The Chairman: I am inclined to agree with you on that, and I have taken certain steps in the past in a similar vein in another venue.

Did you have a final comment? I am sorry.

Ms Inglis: I was just thinking that action taken by our Canadian Parliament would go a long way to emphasizing this kind of concern and doing the very opposite of trivializing, but bringing it to the attention of Canadian citizens how important all our elected members know this issue to be.

• 1650

So I thank you very much for this afternoon's session. We wish you well.

The Chairman: We thank you very much, because you have been most helpful.

We will now adjourn until Wednesday afternoon at 3.30 p.m.

[Traduction]

l'animateur demandait au public s'il approuvait ou non l'action de cet homme qui avait tiré et cela a tellement choqué que l'animateur n'est pas repassé le lendemain.

Dans l'affaire Doug Collins, les gens ne se sont pas déclarés aussi choqués et il est resté sur les ondes pendant très longtemps alors que l'on ridiculisait le problème. Il est évident qu'on entend sur les ondes des tas de choses, que des gens se trompent ou disent des choses qu'ils n'auraient pas dû dire. Ensuite ils reconnaissent s'être trompés. Dans le cas des événements de Québec la semaine dernière, la réaction a été immédiate. C'était dans le genre de ce que disait Collins en déclarant qu'il fallait violer ces femmes car cela incite à la violence. La question à la radio était du même ordre.

Il y a eu la même semaine une illustration graphique de la gravité de cette question puisqu'elle avait poussé à tuer. Ce qui est important c'est que des gens aient immédiatement vu le lien et que l'ensemble de la collectivité ait exprimé sa colère. Le problème est que trop souvent cette collectivité tarde à s'exprimer devant ce genre d'outrages aux femmes. Nous aimerions que lorsque de tels incidents se produisent, l'ensemble de la collectivité exprime sa colère et juge la chose parfaitement inacceptable. Or je ne pense pas que nous en soyons encore là.

Le président: Et si la direction ou les patrons de la station n'assument pas leurs responsabilités . . .

Mme Hosek: Vous avez tout à fait raison. C'est à eux de réagir immédiatement.

Le président: Je suis assez d'accord avec vous là-dessus et j'ai déjà pris, dans le passé, certaines mesures à ce propos dans un cas semblable.

Vous vouliez dire quelque chose pour conclure? Excusez-moi.

Mme Inglis: Je pensais simplement que si le Parlement canadien agissait, cela jetterait la lumière sur ce genre de problèmes plutôt que de le ridiculiser et cela attirerait l'attention des Canadiens car ils réaliseraient que nos élus jugent le problème important.

Je vous remercie beaucoup de nous avoir consacré cet après-midi. Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Le président: Merci beaucoup, vous nous avez beaucoup aidés.

La séance est levée jusqu'à mercredi 15h30.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Action Committee on the Status of Women:

Chaviva Hosek, President;
Dorothy Inglis, Vice-President and Co-chair, NAC Pornography Committee.

Du Comité national d'action sur le statut de la femme:

Chaviva Hosek, Présidente;
Dorothy Inglis, Vice-présidente, et Coprésidente du Comité national d'action sur la pornographie.

Issue No. 6

Fascicule n° 6

Wednesday, May 16, 1984

Le mercredi 16 mai 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESS:

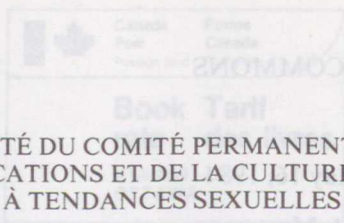
TÉMOIN:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984



CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule n. 6
Président: Jack Masters

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 6
Chairman: Jack Masters

**SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING**

**SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES**

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

- Robert Bockstael
- Jack Burghardt
- Lynn McDonald
- Geoff Scott

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-Committee

RESPECTING: Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting
CONCERNANT: Sujet des émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESS: (See back cover)
TÉMOIN: (Voir à l'endos)

From the National Action Committee on the Status of Women:
Charva Horak, President,
Dorothy Inglis, Vice-President and Co-chair, NAC Proce-
ding Committee

du Comité national d'action sur le statut de la femme:
Charva Horak, Présidente,
Dorothy Inglis, Vice-présidente et Co-présidente du Comité
national d'action sur le statut de la femme

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 16, 1984

(7)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:37 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), Mr. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witness: Susan Cole.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting (*See Minutes of Proceedings Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 1*).

The witness made an opening statement and answered questions.

At 5:04 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 16 MAI 1984

(7)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 37, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe, Mildred Morton, chargées de recherche.

Témoin: Susan Cole.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives. (*Voir Procès-verbal du mardi 10 avril 1984, fascicule n° 1*).

Le témoin fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 17 h 04, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday May 16, 1984.

• 1537

The Chairman: We will now call this meeting to order. We welcome our witness Susan Cole who is a writer and journalist, I believe. She is co-publisher of the feminist review *Broadside*. I understand you are working on a book on pornography which will be published by McClelland & Stewart Ltd.

Miss Cole, thank you for appearing before us today. You are here as an individual with appropriate background that, I think, we will find useful. This particular committee works in a fairly informal fashion. We insist on a very intimidating set-up, and we only have such a small group, so do not let that throw you.

Representing the New Democratic Party is Ms McDonald, whom you may know, and the Liberal Party, Jack Burghardt. I am sure the Official Opposition will be along shortly.

I understand that in lieu of a written presentation or formal presentation, you wanted to begin with an oral presentation after which we then may address some questions to you.

Miss Susan Cole (Individual Presentation): Yes, sir. In fact, I assured Mr. Morawski that I will have written material to you shortly. It was just difficult for me to prepare it before I could speak. I did want to add something about who I am because there is sort of a pleasing irony to it. I began my career as a journalist in broadcasting, in public affairs, with the educational network in Ontario. I was a writer of the application of *First Choice* to the CRTC and worked in their programming department before they went on the air. I must say that it is one of life's pleasing ironies that while working at *First Choice* and, of course, before the playboy programming came in, I received a Canada Council grant from Explorations to do a study of pornography in Canada. I was rescued from *First Choice* and from, I take it, what would have been a lot of embarrassment at a certain point. I do have some experience actually within the broadcasting profession. I wanted to add that in case any of you have any questions about *First Choice*.

I am also a child of the television age. I was born in 1952 which is really when we think of television's beginning. I remember having seen, at least scores of times, an image on screen of a heroic type cowboy in a western who sweeps a woman into his arms and she begins pummeling his chest, going no, no, no, no, no, no, and he kisses her and then the pummeling starts to slow down—you may have seen this any number of times—and suddenly we have surrender. Now, this to me is classic sexually abusive broadcasting. It is the depiction of what has become known in clinical circles as the rape myth. I personally have not yet met a woman who, when

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 16 mai 1984

Le président: Nous allons maintenant déclarer cette séance ouverte. Nous souhaitons la bienvenue à notre témoin Susan Cole qui est, je crois, écrivain et journaliste. Elle est co-éditrice de la revue féministe *Broadside*. Je crois savoir que vous travaillez à un livre sur la pornographie qui sera publié par McClelland & Stewart Ltd.

Mademoiselle Cole, nous vous remercions de comparaître devant nous aujourd'hui. Vous êtes là en tant que particulier avec des antécédents appropriés lesquels, je pense, nous seront utiles. Notre Comité travaille de façon très informelle. Nous insistons sur un arrangement très intimidant, mais nous ne sommes qu'un très petit groupe, donc ne soyez pas impressionnée.

La représentante du Nouveau parti démocratique est M^{lle} McDonald, que vous connaissez peut-être, et le représentant du Parti libéral est Jack Burghardt. Je suis sûr que le représentant de l'Opposition officielle sera là sous peu.

Je pense qu'au lieu d'un exposé écrit ou officiel, vous voulez faire un exposé oral après quoi nous pourrions vous poser des questions.

Mlle Susan Cole (exposé individuel): En effet, monsieur. En fait, j'ai assuré M. Morawski que sous peu je vous enverrai quelque chose par écrit. Il m'était simplement trop difficile de le préparer avant de comparaître devant vous. Je voulais ajouter quelque chose concernant mes antécédents car il y a une certaine ironie intéressante. Ma carrière a débuté comme journaliste à la télévision dans le domaine des affaires publiques pour le réseau éducatif de l'Ontario. Je fus l'un des rédacteurs de la demande que *First Choice* a présentée au CRTC et j'ai travaillé pour son département de la programmation avant qu'il ne commence à diffuser. Je dois dire que c'est l'une des ironies plaisantes de la vie que j'ai reçue, pendant mon emploi à *First Choice*, bien sûr, avant qu'il fut question de l'émission *Playboy*, un octroi du programme Explorations du Conseil des arts du Canada pour effectuer une étude sur la pornographie au Canada. On m'a donc sauvée de *First Choice* et de ce qui aurait été, je présume, une situation très embarrassante à un moment donné. En fait, j'ai une certaine expérience de la carrière à la télévision. Je tenais à ajouter cela au cas où l'un d'entre vous aurait des questions touchant *First Choice*.

Je suis aussi un enfant de l'ère de la télévision. Je suis née en 1952, année que nous considérons vraiment comme les débuts de la télévision. Je me souviens avoir vu, je ne sais combien de fois, à l'écran la scène typique du film western où le cowboy héroïque attrape la belle par la taille et la serre dans ses bras. Au début, celle-ci se débat violemment protestant très fort, puis il l'embrasse et alors elle résiste moins... vous avez peut-être vu cette scène à de nombreuses reprises... et soudainement nous voyons qu'elle cède. Pour moi, voilà un exemple classique de scène à tendance sexuelle abusive. C'est l'illustration de ce que l'on appelle le mythe du viol dans les milieux

[Texte]

kissed under duress, decides she likes it. She may agree to continue on, but only for fear of the greater violence that might occur to her if she resists any more.

I want to talk a bit about what the rape myth is because, apart from anything else, it is a favourite fiction of a pornographer; that is, that a woman get sexual pleasure from getting raped.

• 1540

I want to refer you, at this time, to two particular studies—actually, one of them is a Canadian one... done by two researchers trying to figure out what the rape myth does to people's attitudes. I promise to include, in supporting materials, the actual writing up of these studies.

The first was done by Dr. Edward Donnerstein at the University of Wisconsin in Madison. He showed different kinds of film to, what he referred to as, so-called normal males. I will explain what that means, if you really want me to. I do not want to get too technical here. He showed them three different kinds of films: one so-called non-violent erotica; one with just explicit violence; others with the fusion of sex and violence. He discovered, looking at his subjects, that it caused them—the sight of this continued violence within a sexual context... to trivialize rape. When he put these subjects into a mock trial setting, they would not believe the woman was raped and tended to treat it as a rather trivial crime.

Neil Malamuth, at the University of Manitoba—he might be somebody you might be interested in hearing from personally... showed two different kinds of depictions of rape to subjects, one where the woman appeared to enjoy it and the other where women had the real reaction to rape, which is revulsion and disgust. He found that the subject group that saw the depiction of rape where women got sexual pleasure believed women liked to get raped. This is really important, because it means that people look at the stuff and believe what they see more than they believe the real women who talk, who say no. In fact, they learn that "please don't" is one of the sexiest protest that can ever be made.

You may ask me why I am talking about what were probably studies about pornography when the subject of your committee is sexually abusive broadcasting. Let me take you through what I perceive to be the differences between three different phenomena: sex stereotyping, sexually abusive broadcasting, in this case, and pornography. I think it will be useful for you to make these distinctions.

Obviously, in certain areas these things tend to blur, but I think it would help if we understood that sex stereotyping occurs when you automatically pigeon-hole people on the basis of their gender. In fact, it would probably be more accurate to refer to sex stereotyping as gender stereotyping.

[Traduction]

cliniques. Jusqu'ici je n'ai pas encore rencontré de femme qui ait aimé se faire embrasser sous la contrainte. Elle peut accepter de le faire, mais uniquement par crainte de subir plus de violence si elle résiste davantage.

Je voudrais vous parler un peu du mythe du viol car, nonobstant tout le reste, c'est la fiction favorite des pornographes; c'est-à-dire qu'une femme jouit sexuellement lorsqu'elle est violée.

Pour l'instant, je veux vous parler de deux études en particulier... en fait, l'une d'elles a été faite par un Canadien... faite par deux chercheurs pour essayer de déterminer l'effet du mythe du viol sur l'attitude des gens. Je vous promets d'inclure ces documents à ceux que je vous fournirai.

La première étude fut réalisée par M. Edward Donnerstein, de l'Université du Wisconsin à Madison. Il a fait visionner différents films à ce qu'il est convenu d'appeler, comme il le dit, des mâles normaux. Si vous insistez, je vous expliquerai la signification de ce terme, mais je ne veux pas trop entrer dans les détails techniques. Il leur a fait voir trois genres de films différents: ce qu'il est convenu d'appeler un film érotique sans violence; un film contenant uniquement de la violence explicite; et d'autres contenant un mélange de violence et de sexe. En observant ces sujets il a constaté que le fait de regarder cette violence continue dans un contexte sexuel les amenait à minimiser le viol. Il a constaté que, lors d'un procès simulé, ces personnes ne croyaient pas que la femme avait été violée et avait tendance à traiter la chose comme un crime sans gravité.

Neil Malamuth, de l'Université du Manitoba... voilà quelqu'un que vous voudrez peut-être entendre en personne... a fait voir à des sujets de types différents de scène de viol, dans un cas la femme avait l'air d'aimer cela et dans l'autre cas, elle avait la réaction réelle au viol, écoeurément et dégoût. Il a constaté que le groupe de sujets, ayant vu la scène de viol où les femmes semblaient en tirer un plaisir sexuel, croyait que les femmes aimaient être violées. Cela est vraiment important car cela signifie que les gens regardent ce genre de choses et croient ce qu'ils voient puis qu'ils ne croient les vraies femmes qui parlent et qui disent non. En fait, ils apprennent que «non, je t'en prie» est l'une des protestations les plus sensuelles que l'on puisse faire.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je vous parle d'études portant probablement sur la pornographie alors que votre Comité porte sur les émissions à tendance sexuelle abusive. Permettez-moi de vous exposer ce que je perçois être les différences entre les trois phénomènes distincts: la stéréotypie sexuelle, les émissions à tendance sexuelle abusive, l'objet de votre Comité, et la pornographie. Je pense qu'il vous sera utile de faire ces distinctions.

Evidemment, dans certains domaines ces distinctions sont floues, mais je pense qu'il serait utile que nous comprenions que la stéréotypie sexuelle se produit lorsque l'on classe automatiquement les gens sur une base générique. En fait, il serait probablement plus précis de parler de stéréotypie générique que de stéréotypie sexuelle.

[Text]

Sexually abusive broadcasting, by my definition, is sex stereotyping or gender stereotyping through depictions of sexual activity. In other words, how is sexuality presented to us through the broadcast media?

Pornography, on the other hand, is also a depiction of sexuality, but it is obviously more sexually explicit and I would argue that its purpose, rather than simply to entertain, is to entertain through sexual gratification. Obviously, sexually abusive broadcasting and pornography conflate when pornography appears on television.

I want to tell you a little more about Donnerstein's studies, because the material that seriously raised aggression levels . . . He tested two things. One was attitudes towards rape and he did one of those . . . I think there were perhaps a few sadistic studies. Anyway, after you see the materials you are asked to apply a fake electric shock to male and female subjects. He found that the material that fused explicit violence with sex raised aggression levels significantly higher than did the other two kinds of materials.

The interesting thing about the explicit violence fused with sex is that this was not X-rated material in the United States. It was R-rated material in the United States, which is also R-rated material in this country, which is the material that uses explicit violence interspersed with so-called simulated sex and, therefore, would not be found obscene in this country. I hope you are aware that in this country, at this point, it is safe to say that obscenity is still penetration and penetration only, and that an R-rated film that just shows a little blood and guts with simulated sex is really not obscene at all. By the way, I am really uncomfortable with the use of the term "simulated", referring to soft-core pornography. It is always my opinion that just because we do not see penises going into vaginas does not mean that those are not real women with real legs and real faces, so I do not really like the term simulated.

• 1545

Now, some of this R-rated material that Donnerstein perceived to raise aggression levels and which served to trivialize rape, and which did so in the Malamut studies as well, has appeared on pay TV. Even though Mr. Slan, who was head of Superchannel, protested loudly that he would not allow the kind of tacky Playboy programming that First Choice was presenting, he never did make a deal with Playboy. Instead, he showed the kind of R-rated, explicitly violent with simulated sex material, on pay TV.

Now, Mr. Slan, as soon as he figures out how he is going to merge with First Choice, will tell you he has cleaned up his act, that they are not doing it any more. But my suspicion is

[Translation]

De par ma définition, les émissions à tendance sexuelle abusive sont une stéréotypie sexuelle ou générique par le truchement de représentations de l'activité sexuelle. Autrement dit, de quelle manière la sexualité nous est-elle présentée dans les émissions télévisées?

D'autre part, la pornographie est aussi une représentation de la sexualité mais où celle-ci est, de toute évidence, beaucoup plus explicite et je prétendrai que son but dépasse le simple divertissement et que c'est plutôt le divertissement par le truchement de la satisfaction sexuelle. Il va sans dire que lorsque la télévision nous présente de la pornographie, il y a confluence des émissions à tendance sexuelle abusive et de la pornographie.

Je veux vous en dire davantage sur les études Donnerstein, car les représentations qui ont augmenté sensiblement les niveaux d'agression . . . Il a vérifié deux choses. D'abord les attitudes envers le viol et dans l'un des cas il a . . . Je pense qu'il y avait peut-être aussi quelques études sur le sadisme. De toute manière, après avoir vu ces représentations on vous demande d'appliquer un choc électrique simulé à des sujets mâles et femelles. Il a constaté que les représentations où il y avait un mélange de violence explicite dans un contexte sexuel augmentaient de façon plus sensible au niveau de l'agression que ne le faisaient les deux autres genres de représentations.

Ce qui est intéressant de noter au sujet des représentations de violence explicite dans un contexte sexuel, c'est qu'aux États-Unis elles n'étaient pas de catégorie X mais de catégorie R, et c'est aussi le cas ici, donc ces représentations utilisant la violence explicite mélangée à ce qui est convenu d'appeler la simulation sexuelle, ne seraient pas jugées obscènes au Canada. J'espère que vous savez qu'actuellement au Canada, on peut dire sans se tromper que l'obscénité c'est toujours la pénétration et uniquement la pénétration, donc un film de catégorie R où l'on voit un peu de sang, de tripes et des rapports sexuels simulés, n'est pas vraiment obscène du tout. Soit dit en passant, l'utilisation du terme «simulé», pour la pornographie dite douce, me met vraiment mal à l'aise. Je reste d'avis que simplement parce que l'on ne voit pas de pénis pénétrant dans des vagins, cela ne veut pas dire qu'il ne s'agit pas de vraies femmes ayant de vraies jambes et de vrais visages, alors je n'aime vraiment pas le terme simulé.

Maintenant, certaines de ces représentations de catégorie R lesquelles, selon les constatations de Donnerstein, augmentent le niveau d'agression et banalisent le viol, comme c'est le cas dans les études de Malamut également, ont été diffusées par la télévision à péage. Quoique M. Slan, qui dirigeait *Superchannel*, a protesté vigoureusement en disant qu'il ne permettrait jamais le genre d'émission douteuse à la *Playboy* présentée par First Choice, il n'a jamais conclu d'entente avec *Playboy*, mais à la place il a fait diffuser des émissions de catégorie R, contenant de la violence explicite et des activités sexuelles simulées.

Maintenant, dès qu'il aura trouvé comment il va pouvoir fusionner avec First Choice, M. Slan vous dira qu'il y a mis bon ordre et qu'on ne diffuse plus ce genre d'émission. Mais je

[Texte]

that they will try to find a way to include this kind of material again if we are not vigilant and if we do not anticipate it by making some kind of regulation.

Pornographers, I have discovered—and I am not saying John Slan is a pornographer, but he is obviously influenced enough by them to put their material on his network—pornographers are really, really good at finding new venues. You know, if you have a pay TV license they will inundate pay TV with adult programming; if you have a hotel room they will wire it up for pornography. The newest phenomenon in which I have perceived what I think is sexually abusive broadcasting is in rock videos. Now, rock videos are particularly interesting because they are new; because there does not seem to be much control over the marketplace; because especially with the granting of the license to Much Music—which as you know is an arm of CITY-TV which was the first to show soft-core pornography on the airwaves in 1972—they will be desperate for product to fill a 24-hour time slot with three-minute rock videos and will probably supply more sexually abusive broadcasting. If you look at the rock videos now you can see how often you will see depictions of sexuality that reinforce all kinds of myths about women and what we like about sex. Sometimes just an hour's worth of these videos will give you the message.

When CITY-TV in Toronto first began to do all-night videos, the most requested video was a video called *Girls on Film* by a rock band called Duran Duran—if you have kids you will know who that is—and Duran Duran's *Girls on Film* was a 10-minute soft-core pan that featured just about every soft-core convention that has appeared in Playboy programming, so that you saw—the men, of course, kept their clothes on, the women kept their clothes off—a sure sign of sexually abusive broadcasting and sex stereotyping through sex, by the way. The women were slithering along poles and mud wrestling, having pillow fights in the nude while the arty and aloof artists sat and played their instruments.

The thing about rock videos is that they are channelled toward the most impressionable audience that we have. Young people are not necessarily that graced with visual literary skills. When I talk about this material and about why I think it is important to anticipate so as to protect women, I am not talking about protecting my sensibilities. I am not offended by this stuff. I am not talking about taste. I am not talking about morals.

All those questions are abstract, but it is my opinion that pornography and its lesser form, sexually abusive broadcast-

[Traduction]

suis sceptique, je pense qu'ils essayeront de trouver une façon d'inclure ce genre de représentation à nouveau si nous ne sommes pas vigilants et si nous ne prévoyons pas la chose en formulant un règlement quelconque.

J'ai découvert que les pornographes... Je ne dis pas que John Slan en est un, mais, de toute évidence, il est suffisamment influencé par eux pour diffuser leurs productions sur son réseau... Ils sont vraiment excellents pour trouver de nouvelles avenues. Avec un permis de télévision à péage, ils inonderont leurs chaînes d'émissions pour adultes, si vous avez des chambres d'hôtel ils installeront le câble pour la diffusion d'émissions pornographiques. Selon moi, le plus récent phénomène dans les émissions à tendances sexuelles abusives ce sont les bandes magnétoscopiques de musique rock. Ces cassettes magnétoscopiques de musique rock sont particulièrement intéressantes étant donné qu'elles sont nouvelles, étant donné qu'il semble y avoir le contrôle sur le marché, étant donné surtout l'octroi d'un permis à Much Music... qui comme vous le savez est une filiale de CITY-TV, la première station à diffuser de la pornographie douce en ondes en 1972... ils chercheront désespérément des produits pour remplir un créneau horaire de 24 heures avec des bandes magnétoscopiques de musique rock de 3 minutes et diffusant probablement davantage d'émissions à tendances sexuelles abusives. Si vous regardez ces bandes magnétoscopiques de musique rock vous verrez très souvent des représentations de sexualité renforçant tous les genres de mythes au sujet des femmes et de ce que nous aimons au sujet du sexe. Parfois, il suffit de regarder ces cassettes magnétoscopiques pendant une heure pour comprendre le message.

Lorsque CITY-TV de Toronto a commencé sa diffusion de bandes magnétoscopiques à longueur de nuit, le titre le plus en demande était *Girls on Film* par un groupe rock du nom de Duran Duran... si vous avez des enfants chez vous vous saurez qui ils sont... c'est une cassette érotique d'une durée de 10 minutes avec représentation d'à peu près tous les conventions érotiques de l'émission *Playboy*,... évidemment les hommes conservent leurs vêtements alors que les femmes sont nues... de sorte que vous avez là le symptôme indéniable d'une émission à tendances sexuelles abusives et, soit dit en passant, d'une stéréotypie sexuelle par le sexe. Les femmes glissaient sur des poteaux, luttèrent dans la boue et se battaient nues avec des oreillers alors que les artistes assis, le genre bohème et distant, jouaient de leur instrument.

Ce qu'il y a au sujet de ces cassettes magnétoscopiques de musique rock c'est qu'elles visent l'auditoire le plus impressionnable qu'il y ait. Les jeunes ne sont pas nécessairement doués d'aptitudes littéraires visuelles. Lorsque je parle de ces émissions et des raisons pour lesquelles je pense qu'il est important de prévoir quelque chose pour protéger les femmes, je ne parle pas de protéger ma propre sensibilité. Ce genre de chose ne m'offusque pas. Je ne parle pas du goût. Je ne parle pas de morale.

Toutes ces questions sont abstraites, mais selon moi la pornographie puis sa forme atténuée que sont les émissions à

[Text]

ing, say, are not abstract at all but are concrete. In other words, it is not a matter of bad taste. I am not coming here in front of you to say that it is yucky or, as some might, that the Lord does not want it that way. I do not believe the Lord is an actor in this particular scenario. I am trying to convey to you the fact that pornography and sexually abusive broadcasting do something to all of us, and especially to women. It is not speech; it is a practice.

Social scientists, by the way, agree, not only Messrs. Malamuth and Donnerstein. It is one of the few areas in which I have seen social scientists agree. Usually they like to disagree in order to get funding to refute the study that has gone before them. In the past five years they seem to be falling all over themselves trying to find a way to show us how these images do something to attitudes and, sometimes, behaviours. You may have some people and you may read some critiques of this material which say that they do not believe these studies prove anything, but, as I have been reading them, every time a critic notes a loophole another researcher plugs the loophole and another critic, who usually has a stake in wanting the material not to say what it says—that is, that this stuff has an impact—finds another loophole, which proceeds to get filled.

In the meantime, while everybody is trying to argue with these studies—and you may have read various sociologists and psychiatrists refuting the studies—no one has done in the past five years a study to refute this material.

In the meantime, the research I am doing presently I find to be very compelling. I am trying to find out where the real harm comes. I have been talking to women who have volunteered to me information about how pornography and soft-core pornography and sometimes just sexually abusive imagery have had an effect on their lives. In some cases it is just a matter of creating expectations of the consumers of these materials as to what women should look like, say, which I think is bad enough, but some people would say that is hardly a means to take any action against it.

But the evidence I am compiling—and which, by the way, was compiled in voluminous form in Minneapolis as a support for the Minneapolis ordinance, which I will get to in a second—reveals the testimony of women who are shown this material, pornography or just sexually abusive materials, and are asked to replicate the acts in these materials, and if they do not they get beaten up. In other words, the magazine, or if they are watching a video or if they are watching a television program . . . it is shoved under these women's faces and they are told to do it, and if they do not there is physical redress. I hear story after story after story. I did not even have to work hard to get this material. It was scary how easily it came. Some of it came because I have some very good contacts with people who work in shelters, but it did not just come from women in shelters who have been battered.

[Translation]

tendance sexuelle abusive, disons, ne sont pas abstraites, mais bien concrètes. Autrement dit, ce n'est pas une question de mauvais goût. Je ne suis pas venu ici vous dire que c'était dégoûtant ou contraire aux volontés du Seigneur, comme certains le diraient. À mon avis, le Seigneur n'a rien à voir dans ce scénario. Ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est le fait que les émissions pornographiques et à tendance sexuelle abusive nous affectent tous et spécialement nous les femmes. Ce n'est pas le discours, c'est la pratique.

Soit dit en passant, les experts en sciences sociales sont tous d'accord, et pas seulement MM. Malamuth et Donnerstein. C'est l'un des rares domaines sur lequel je les ai vus être d'accord. Habituellement, ils aiment être en désaccord afin d'obtenir des subventions pour réfuter l'étude précédente. Au cours des cinq dernières années, ils semblent courir partout pour essayer de trouver une façon de prouver que ces images affectent nos attitudes et, parfois, nos comportements. Vous avez peut-être entendu des propos ou lu des critiques de ces études, des gens qui disent qu'ils ne croient pas qu'elles prouvent quoi que ce soit, mais en les lisant j'ai constaté que chaque fois qu'un critique trouve une lacune un autre chercheur la comble et puis un autre critique, qui a habituellement intérêt à ce que ces études ne prouvent pas ce qu'elles disent . . . à savoir que ces choses frappent . . . trouve une autre lacune laquelle est de nouveau comblée.

Entre temps, pendant que tout le monde essaie de présenter des arguments contre ces études . . . vous avez peut-être lu divers sociologues et psychiatres qui réfutent ces études . . . au cours des cinq dernières années, personne n'a fait d'étude pour réfuter ces écrits.

Pendant ce temps, je trouve que nos recherches actuelles sont très accaparantes. J'essaie de déterminer d'où vient réellement le mal. J'ai parlé à des femmes qui ont accepté de me renseigner sur la façon dont la pornographie, la pornographie douce et parfois tout simplement les illustrations à tendance sexuelle abusive ont eu un effet sur leur vie. Dans certains cas on crée simplement sur les consommateurs de ces produits des idées quant à l'apparence que les femmes devraient avoir, disons, ce qui à mon sens est déjà suffisamment mauvais, mais certaines personnes vous diront que c'est à peine suffisant pour prendre des mesures contre ce genre de chose.

Mais les témoignages que je recueille . . . et qui, soit dit en passant, ont été compilés de façon volumineuse à Minneapolis à l'appui du décret de Minneapolis, dont je vous parlerai dans un instant . . . révèlent qu'on montre ces illustrations pornographiques ou à tendance sexuelle abusive à des femmes en leur demandant d'imiter ce qu'elles voient et si elles refusent elles sont battues. Autrement dit que ce soit un magazine, une cassette magnétoscopique ou une émission de télévision . . . on leur met cela sous le nez en leur disant de le faire et si elles refusent on a recours à la contrainte physique. J'entends de telles histoires jour après jour. Je n'ai même pas eu à travailler beaucoup pour obtenir ces témoignages. Je les ai eus avec une facilité effrayante. J'en ai obtenu une partie parce que j'ai de très bons contacts avec les gens qui travaillent dans des

[Texte]

My point, among others, is that some people will come in front of this committee saying: Do not do a thing because we are worried about freedom of speech. As the legal theorist Catherine McKinnon has said, you may be talking about freedom of speech but when we hear the testimony of these women we know that the pornographers' speech at some point becomes these women's lives.

All of us who are defined by these images, who find the effect on us because these images tell us who we are and who we can be and what is expected of us . . . When I think about how much of it there is I realize that it is going to be pretty hard for women even to redress some of the economic disparity that exists if when we go to the boss and ask for a raise all he sees are tits and ass. This is one of the things I say to people who ask me why I am not working on the economic issues and why I am dealing with the issue of pornography.

• 1555

By the way, in case you ever are asked why you are dealing with the issue of sexually abusive broadcasting and why are you not dealing with other things of more substance or of more importance, I think it is important to remember that we are talking, I think, about a key component in the ways in which all of us are conditioned sexually. I will get to that in a second when I talk about what I think about the Broadcasting Act.

Now, I have had the good pleasure of reading the broadcasters' code of ethics. You have probably read it too. Let me see if I can dig it out. I would like to read it into the record, because I sometimes . . .

Mr. Burghardt: Excuse me. Mr. Chairman, just on a point of order. When you talk about the broadcasters' code of ethics, are you referring to the ones put forth by the Canadian Association of Broadcasters or the pay TV licensees?

Ms Cole: I think it is the Canadian Association of Broadcasters.

Mr. Burghardt: Okay.

Ms Cole: Boy, if we took these seriously we would not have a thing to worry about here! Clause 2 says:

Recognizing that every person has a right to full and equal recognition and to enjoy certain fundamental rights and freedoms, broadcasters shall endeavour to ensure to the best of their ability that their programming contains no abusive or discriminatory material or comment which is based on matters of race, national or ethnic origin, colour, religion, age . . .

They do include sex.

—marital status, or physical or mental handicap.

Now, if the broadcasters were self-regulating successfully and were actually taking this clause seriously, I take it we

[Traduction]

maisons d'accueil, mais cela ne provient pas uniquement de femmes battues qui sont dans des maisons d'accueil.

Là où je veux en venir, entre autres, c'est que certaines personnes comparaitront devant vous en disant: ne faites rien car cela pourrait nuire à la liberté de parole. Comme l'a dit Catherine McKinnon, une théoricienne du droit, vous parlez peut-être de la liberté de parole, mais lorsque nous entendons le témoignage de ces femmes, nous savons qu'à un moment donné les paroles du pornographe deviennent la vie de ces femmes.

Tous nous sommes définis par ces images qui ont un effet sur nous car ces images nous disent qui nous sommes, qui nous pouvons être et ce que l'on attend de nous . . . Quand je pense à l'étendue du phénomène je comprends qu'il soit très difficile pour les femmes même de rétablir en partie la disparité économique qui existe si, lorsque nous demandons une augmentation au patron, il ne voit que le nichon et le cul. Voilà ce que je réponds aux gens qui me demandent pourquoi je ne m'intéresse pas à des questions économiques et pourquoi je m'intéresse à la pornographie.

Au fait, au cas où on vous demanderait pourquoi vous vous intéressez à la question des émissions à tendances sexuelles abusives plutôt qu'à des questions plus relevées ou plus importantes, je pense qu'il serait important de rappeler que nous parlons d'un élément essentiel de notre conditionnement sexuel. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard au moment où je parlerai de la Loi sur la radiodiffusion.

J'ai eu l'immense plaisir de lire le code déontologique des radiodiffuseurs. Vous en avez peut-être fait autant. Je vais essayer de le retrouver car j'aimerais en lire un extrait pour que ce soit consigné au compte rendu car . . .

M. Burghardt: Excusez-moi. J'invoque le Règlement. Quand vous parlez du code déontologique des radiodiffuseurs il s'agit bien de celui de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, n'est-ce pas? S'agirait-il de ceux qui détiennent des permis de télévision à péage?

Mme Cole: Il s'agit du premier.

M. Burghardt: Je vois.

Mme Cole: Si nous respectons à la lettre ce que contient ce code, il n'y aurait pas de quoi s'inquiéter! Je cite l'article 2:

Reconnaissant que chacun a droit à l'égalité des chances d'épanouissement et le droit de jouir des mêmes droits et privilèges fondamentaux, les radiodiffuseurs s'efforceront, dans la mesure du possible, de ne pas inclure dans leur programmation des images ou des commentaires discriminatoires quant à la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur ou la religion, l'âge . . .

Et ils incluent le sexe.

. . . la situation de famille ou le handicap physique ou mental.

Si les radiodiffuseurs s'en tenaient à ce règlement qu'ils s'imposent eux-mêmes, s'ils respectaient cet article, nous ne

[Text]

would not be here today. But it seems to me fairly obvious from the inundation of all this material that the industry is not regulating itself successfully enough. So I would like to recommend the following:

First of all, I think pay television should be placed under the Broadcasting Act. Now I urge you not to be fooled by the people who are going to talk to you about a discretionary service, because I must say that the consumers of this discretionary service, when they go about their regular lives of sexual harassment, do not ask the people they are sexually harassing whether they subscribe to pay television. In other words, I have read a lot of criticisms of regulation, particularly in *The Globe and Mail* two weeks ago, saying is it not funny how all of the people who want to regulate all of this programming, particularly video tapes which has become an issue in Ontario—the writer says, but you know, none of these people have video cassettes or would even watch the videos. I am trying to make the point that that is not the issue; that the users of the discretionary service are not discretionary as to how their attitudes are going to affect the people around them.

So certainly pay television ought to come under the Broadcasting Act when I think about sexually abusive broadcasting and what it does.

Second of all, none of this would make any sense unless we include sex in the Broadcasting Act. Now, as I read the decision of the Ontario court in that landmark case about the censor board, it is going to become pretty important for us to be clear about how these guidelines will read. In other words, a statement about how we will not discriminate against people on the basis of race, creed or sex cannot stay as it is and have any clout in the courts unless we are pretty clear about how we are going to define those terms.

As you are probably well aware, lots of people have tried. There have been some attempts made in this country which I am not sure have been altogether successful. The National Action Committee on the Status of Women certainly made a valiant attempt. But I think what two American women have done, Catherine McKinnon and Andrea Dworkin, through the Minneapolis ordinance, is in fact probably more clear and more suitable to our purposes.

• 1600

Mr. Burghardt tells me that you have seen this definition, but I will remind you of it in any event. The way in which I would change it for our purposes here I will explain in a moment. They have written it as follows: "Pornography is the sexually explicit"—and I would change sexually abusive broadcasting—"subordination of women graphically depicted, whether in pictures or in words, that also includes one or more of the following". The nine-point definition reads:

Women are presented, dehumanized as sexual objects, things or commodities;

Women are presented as sexual objects who enjoy pain or humiliation;

[Translation]

serions pas réunis ici aujourd'hui. Il me semble tout à fait évident, étant donné les émissions que nous pouvons voir, que l'autodiscipline ne donne rien. Voilà pourquoi je recommande ce qui suit:

Tout d'abord, la télévision à péage devrait être réglementée par la Loi sur la radiodiffusion. Je vous exhorte à ne pas vous laisser berné par ceux qui vous diront qu'il s'agit d'un service dont chacun est libre de se prévaloir ou non. Les consommateurs de ce service, quand ils s'adonnent au harcèlement sexuel, ne s'embarrassent pas de demander à leurs victimes s'ils sont abonnés à la télévision à péage. En d'autres termes, j'ai lu beaucoup de critiques de la réglementation, notamment dans un article du *Globe and Mail*, il y a deux semaines, où on lisait que tous les tenants de la réglementation de cette programmation, et surtout des vidéocassettes dont on parle tant en Ontario, n'avaient même pas de magnéscope et ne les regardaient même pas. Ce n'est pas là la question. Ceux qui sont consommateurs de ce service ne s'embarrassent pas de se demander si leur attitude aura une incidence sur leur entourage.

Il est évident que la télévision à péage doit être réglementée par la Loi sur la radiodiffusion parce qu'il s'agit d'émissions à tendances sexuelles abusives qui ont des conséquences graves.

Deuxièmement, tout ce que je viens de dire ne tient que dans la mesure où une disposition sur le sexe est insérée dans la Loi sur la radiodiffusion. D'après mon interprétation de la décision du tribunal ontarien dans la cause-type concernant la Commission de censure, je constate qu'il sera de plus en plus important de bien rédiger les lignes directrices. En d'autres termes, toute déclaration annonçant qu'on condamne la discrimination pour des raisons de race, d'origine ou de sexe ne peut pas s'arrêter là car, devant les tribunaux, elle n'aura de force que dans la mesure où ces termes seront définis très clairement.

Comme vous le savez sans doute, beaucoup de gens ont tenté de définir ces termes. Ce fut souvent, ici au Canada, en vain. Le Comité national d'action sur la condition féminine a fait un effort louable mais je pense que ce sont deux Américaines, Catherine McKinnon et Andrea Dworkin, qui, dans l'ordonnance de Minneapolis, ont proposé une définition plus claire et qui nous convient beaucoup mieux.

M. Burghardt me dit que vous avez pris connaissance de cette définition, mais je vous la rappelle à tout hasard. Tout à l'heure, je signalerai les modifications que j'y apporterai pour l'adapter à notre propos. Voici la définition où je remplacerai pornographie par émission à tendance sexuelle abusive: "La pornographie est la description graphique de façon sexuellement explicite de femmes soumises, en images ou en paroles, et cela comprend un ou plusieurs des éléments suivants". Il y a une définition en neuf points:

Les femmes présentées d'une manière déshumanisée comme des denrées, des choses ou des objets sexuels;

Les femmes présentées comme objets sexuels tirant plaisir de la douleur ou de l'humiliation;

[Texte]

Women are presented as sexual objects who experience sexual pleasure in being raped.

That third one, which I have referred to earlier as the rape myth, is the one to which I am most committed to seeing articulated and strongly enforced.

Women are presented as sexual objects tied-up or cut-up or mutilated or bruised or physically hurt.

And I have seen it a hundred times in these R-rated films which I described to you earlier.

Women are presented in postures of sexual submission;

Women's body parts included but not limited to vaginas, breasts and buttocks are exhibited such that women are reduced to these parts;

Women are presented as whores by nature;

Women are presented being penetrated by objects or animals;

Women are presented in scenarios of degradation, injury, abasement, torture, shown as filthy or inferior, bleeding, bruised or hurt in a context that makes these conditions sexual.

I should also add what they add, which is that the use of men, children or transsexuals in the place of women above . . . , would also apply. In other words, anyone who is treated as women usually are in this scenario would be included.

The way in which I would change this definition so that I think it would be appropriate to apply here is that instead of referring specifically to "sexually explicit", I do not think it has to be sexually explicit. I do not think it even has to be graphically depicted in order to have the kinds of impacts to which I am referring.

In fact, as I have learned, one of the differences between Canada and the U.S. is that most of these images and even the pornography is of that soft-core variety. We live in a soft-core pornographic culture and I think this makes it even more difficult for us to find a means of redressing it, because we seem to think that just because it is soft-core it is harmless. Let me tell you something, almost every single one of the women who has testified to me on tape about being abused through the consumption of pornography was talking about *Playboy*, *Penthouse* and *Hustler*, available on just about every newsstand in this country, and by R-rated, explicitly violent, so-called simulated sex movies that have been shown on pay-TV.

I think that this is a useful way to begin to define what we mean by sexually abusive broadcasting and, of course, what we mean by pornography. The only difficulty I see with that definition would be for advertisers . . . and I am really being kind to these people because I think advertisers can be the worst offenders here—to find it hard to advertise a product—a pair of jeans, for example, which is the classic soft-core pornographic advertisement. Calvin Klein jeans I am referring to. They may find it hard to advertise a product without calling attention to the part of the body on which the piece of

[Traduction]

Les femmes présentées comme objets sexuels tirant un plaisir sexuel du viol.

Ce troisième point, que j'ai décrit plus tôt comme le mythe du viol, est pour moi le plus important et qu'il faudrait inclure à tout prix.

Les femmes présentées comme des objets sexuels, attachées, mutilées, meurtries ou blessées.

J'ai vu ce genre de choses des centaines de fois dans les films pour adultes que j'ai décrit tout à l'heure.

Les femmes présentées dans des positions de soumission sexuelle;

Toutes les parties du corps de la femme, non seulement les vagins, les poitrines et les fesses, exhibées de telle sorte que les femmes soient réduites à ces seules parties;

Les femmes présentées comme des prostituées naturelles;

Les femmes présentées alors qu'elles sont pénétrées par des objets ou des animaux;

Les femmes présentées dans des situations dégradantes, blessées, humiliées, torturées, sales ou inférieures, ensanglantées, meurtries ou blessées dans un contexte sexuel.

Je dois ajouter, que cela s'applique également à l'utilisation d'hommes, d'enfants ou de transsexuels à la place des femmes. En d'autres termes, toute personne traitée comme les femmes le sont d'habitude dans ce genre de scénario seraient incluses.

Voici les modifications que j'apporterais à la définition pour qu'elle convienne à nos besoins: Je ne ferais pas nécessairement allusion à «de façon sexuellement explicite». Je ne pense pas que ce soit obligatoire, pas plus qu'il n'est nécessaire que ce soit une description graphique, pour qu'on aboutisse aux conséquences que j'ai décrites.

En fait, j'ai pu constater, et c'est une des différences entre le Canada et les États-Unis, que la plupart de ces images et même la pornographie étaient ce que l'on appelle de la pornographie douce. Nous vivons dans une culture pornographique et cela nous rend d'autant plus ardue la tâche de redresser les torts parce que nous pensons que toute pornographie douce est inoffensive. Je vous dirais tout simplement ceci: la plupart des femmes dont j'ai recueilli le témoignage sur bande magnétique, parce qu'elles avaient été victimes d'abus suite à la consommation de pornographie, m'ont cité *Playboy*, *Penthouse* et *Hustler*, que l'on peut trouver dans tous les kiosques. Elles ajoutaient les films pour adultes, avec des scènes explicitement violentes, ce qu'il est convenu d'appeler des films de simulation sexuelle, que l'on montre à la télévision à péage.

Je pense que c'est une façon utile d'aborder la définition de l'émission à tendance sexuelle abusive et, bien entendu, celle de la pornographie. Même si je pense que les publicitaires sont parmi les plus coupables, cette définition comporterait à mon avis des difficultés pour eux. En effet, ils pourraient trouver difficile de faire la publicité d'un produit, une paire de jeans, par exemple: une des publicités pornographique douces classiques que je connais est celle des jeans Calvin Klein. Les publicitaires pourraient avoir du mal à montrer un vêtement en n'évitant d'attirer l'attention sur la partie du corps où ce

[Text]

apparel is on. They may find it hard, but I do not think they would find it so hard that they could not think of a way of advertising without reducing women to these parts.

Let me also say that in principle I not only support the definition articulated in the Minneapolis ordinance, but I also support the spirit of the Minneapolis ordinance which makes pornography a practise of sex discrimination and provides the means for women or the victims of pornography to sue pornographers, traffickers, for damage done to them.

I presented this material to the Fraser committee and I am trying to think of a way of applying them to human rights legislation in the provinces and possibly through Article 15 of the Charter because I think it solves a serious censorship problem that we have and also correctly identifies where the harm is being done. That remark was as an aside.

• 1605

My third recommendation. When we are trying to figure out a way to monitor this stuff, I do not think we should leave it to the CRTC. They claim they do not want to do it anyway. I think you might want to ask a group that has the better tools to understand what we mean by sexually abusive broadcasting as we define it.

An example of a group like that—although I am not sure that they would want to do it either, but they are the example I would consider—is some group like Media Watch, which is a group of women trying to monitor the media for sex stereotyping generally, and trying to do it by understanding the harm done by sex stereotyping. They would understand what we mean when we use the terms, and also because they have a sense of self-interest in making sure that these terms are taken seriously. So I would like to take the CRTC off the hook and give it to an even a more self-interested group to do this kind of monitoring.

The second thing I would like to see is that if there are violations of the Broadcast Act that the CRTC has some teeth or can make some decision as to what it will do about it. It is not enough to fine these people. They know there is a market for the material. Let us be honest about it: a \$7 billion industry market in North America. That is how big the pornography industry is, and that does not even include all of which we would describe as sexually abusive broadcasting. So there is a market. They are not going to be too worried about a skimpy \$500 fine, but they may be concerned about losing their licences. So I think we should put a limit on how many times you can violate the Broadcast Act and keep your licence.

Those are the main areas I want to address: making sure pay-TV comes under the Broadcast Act; the inclusion of sex in the Broadcast Act; and allowing a group that understands the terms of the Broadcast Act to monitor.

[Translation]

vêtement se porte. Ce pourrait être difficile pour eux, mais je pense que ce ne l'est pas trop et qu'ils pourraient très bien trouver un moyen de faire leur publicité sans réduire les femmes à ces seules parties du corps.

Je tiens à ajouter que je n'appuie pas seulement la définition contenue dans l'ordonnance de Minneapolis mais que j'en appuie l'esprit car il y est clair que la pornographie constitue une forme de discrimination sexuelle et l'ordonnance donne aux femmes ou aux victimes de la pornographie le moyen d'intenter des poursuites contre les pornographes, les trafiquants, afin d'obtenir réparation.

J'ai présenté cela au Comité Fraser et j'essaie de trouver le moyen de le faire inclure dans les lois provinciales sur les droits de la personne ainsi qu'à l'article 15 de la Charte car, à mon avis, cela résoudrait le problème de censure auquel nous sommes aux prises et permettrait d'identifier les torts causés. Je vous disais cela en passant.

Voici ma troisième recommandation. En cherchant le moyen de contenir la situation, il ne faudrait pas compter uniquement sur le CRTC. De toute façon, le Conseil n'en veut absolument pas. Il faudrait peut-être confier cette tâche à un groupe qui serait mieux en mesure de comprendre comment nous définissons les émissions à tendance sexuelle abusive.

Même si je ne suis pas sûre que ce groupe accepte cette mission, on pourrait peut-être songer au groupe *Media Watch*, qui est un groupe de femmes qui essaient de suivre la façon dont les sexes sont stéréotypés en général par les médias et qui s'interrogent sur les dommages causés par les stéréotypes. Ce groupe comprendrait notre définition des termes d'une part, et d'autre part, il a tout intérêt à s'assurer que ces termes soient pris au sérieux. Voilà pourquoi je préférerais ne pas confier cette tâche au CRTC mais plutôt à un groupe qui aurait tout intérêt à exercer une surveillance étroite.

D'autre part, s'il y avait contravention aux dispositions de la Loi sur la radiodiffusion, il faudrait que le CRTC ait assez de pouvoirs, qu'il puisse prendre des décisions sur les formes de sanctions possibles. Les amendes ne suffisent pas. Ceux qui exploitent ce marché, il faut le reconnaître, sont conscients qu'il représente 7 milliards de dollars en Amérique du Nord. Cette somme représente toute l'industrie de la pornographie et cela n'inclut même pas ce que nous pourrions décrire comme étant des émissions à tendance sexuelle abusive. Le marché existe et je ne pense pas que ceux qui l'exploitent seront effrayés par des amendes de 500\$. Par contre, s'ils risquaient leur permis, ce serait tout autre chose. On devrait donc imposer une limite au nombre de contraventions à la Loi sur la radiodiffusion qui seront tolérées avant le retrait du permis aux délinquants.

Voilà donc les principaux points que je voulais aborder: veiller à ce que la télévision à péage soit réglementée par la Loi sur la radiodiffusion; inclure dans cette loi une disposition sur le sexe; permettre à un groupe qui comprenne les définitions de la Loi sur la radiodiffusion de surveiller la situation.

[Texte]

In closing, I also want to make a political statement. I have travelled this country coast to coast finding out what people think about pornography, soft core, hard core, just sexually abusive broadcasting, all of these things. It really is touching a nerve. I do not think it is just because pornography and sexual abuse are so-called titillating issues. My experience is that you get into a room—which I must say usually has more women than men in it, although I do not understand why men do not take up this issue, because it is conditioning men in the same way it is conditioning women . . . Anyway, these women I talked to know that pornography affects them and that the sexually abusive images on the screen, through R-rated films or rock videos or just advertising, is having an impact on them. The tough thing for us and for you to do, obviously, is to find the means to make the terms clear and to do something about it, because I really believe it does not have to be that way.

I will stop there. If there are any questions about what I said, or anything else I might be able to help you with, I would be glad to answer them.

The Chairman: Thank you very much, Ms Cole. We we begin the questioning with the Official Opposition. Mr. Scott has now joined us.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. I must apologize to the committee for being a few minutes late and missing the first part of your presentation, Ms Cole. It was because of an unavoidable appointment in my office and a delay that I regret. I think what I would do, Mr. Chairman, is just ask a couple of questions that come immediately to mind and then pass to my colleagues on the committee and perhaps you could come back to me for a second round, because I am sure that Ms McDonald and Mr. Burghardt would have questions arising from the first part of your presentation.

• 1610

I guess the one thing that I would like to ask you, with my background as a journalist—there are a couple of others on this committee who have similar backgrounds and you are a journalist—with the inevitable concern of journalists when we talk about censorship as being something abhorrent, something fearful in a democratic society, but knowing that we have to do something about curbing the spread of pornography, is this: How much censorship do you, as a journalist, feel is needed to cut down as much as possible on the spread of pornography—we will never get rid of it entirely, but to cut down on it as much as possible—to safeguard society from the really awful stuff that we are being exposed to? How much censorship would you tolerate?

Ms Cole: I am glad you mentioned that because, as you know, *Broadside* is a feminist review with a dissident opinion and, therefore, is particularly sensitive to censorship. I just have to ask you a question about defining your terms. Do you consider obscenity legislation a form of censorship? That will help me to answer the question.

[Traduction]

En terminant, je voudrais faire une déclaration à caractère politique. Je suis allé d'un bout à l'autre du Canada pour interroger les gens sur la pornographie, la pornographie dure, la douce, sur les émissions à tendance sexuelle abusive. J'ai pu remarquer que c'était une question névralgique, et pas seulement parce que la pornographie et les abus sexuels sont des sujets un peu scabreux. En effet, mes auditoires étaient composés davantage de femmes que d'hommes, même si je ne vois pas pourquoi les hommes ne s'intéresseraient pas à cette question car le conditionnement est le même dans leur cas que dans celui des femmes. Quoi qu'il en soit, les femmes à qui j'ai parlé savent que la pornographie a une incidence sur elles tout comme les images à tendance sexuelle abusive qui passent sur les écrans, les films pour adultes et les vidéoclips, tout comme la publicité. La chose la plus difficile pour vous et pour nous, de toute évidence, c'est de trouver un moyen de bien définir les choses, c'est de trouver un redressement, car je suis convaincue qu'on ne peut pas nous forcer à subir cela.

Je m'arrêterai ici. Si vous avez des questions à poser sur ce que j'ai dit ou sur toute autre chose, j'y répondrai volontiers.

Le président: Merci beaucoup, madame Cole. M. Scott, qui s'est joint à nous, posera les questions au nom de l'Opposition officielle.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Je vous prie d'excuser mon retard; j'ai raté la première partie de votre exposé, madame Cole. Je n'ai pas pu quitter mon bureau à temps car mon rendez-vous s'est prolongé. Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions qui me viennent tout de suite à l'esprit et je céderai ensuite la parole à mes collègues. Je poserai ensuite d'autres questions au deuxième tour parce que je suis sûr que M^{me} McDonald et M. Burghardt auront, eux, des questions sur la première partie de votre exposé.

Je suis un ancien journaliste, tout comme quelques autres membres du Comité, et voilà pourquoi forcément, quand on parle de censure, je conçois cela comme étant aberrant et nuisible dans une société démocratique, même si je sais qu'il faut faire quelque chose pour empêcher que le problème de la pornographie ne prenne des proportions. À titre de journaliste, quel degré de censure estimez-vous nécessaire pour réduire au maximum la diffusion de la pornographie? Il est entendu qu'on ne pourra jamais s'en débarrasser complètement. Que faudrait-il pour préserver la société de toutes ces choses immondes que nous connaissons hélas? Jusqu'où iriez-vous pour ce qui est de la censure?

Mme Cole: Je suis contente que vous en parliez parce que, comme vous le savez, *Broadside* est une revue féministe exposant des opinions radicales qui, par conséquent, la rendent particulièrement sensibles à la censure. Avant de vous répondre, je voudrais que vous définissiez plus clairement votre question. Considérez-vous que la Loi sur l'obscénité est une forme de censure? Ainsi je pourrai mieux vous répondre.

[Text]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Obscenity legislation . . .

Ms Cole: As after the fact censorship, or are you referring to prior censorship, prior restraint?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I am talking about prior restraint. I am talking about restraint. If we come to suitable definitions of what is sexually abusive broadcasting, if we can come to a clear-cut definition of what is pornographic, if we can come to some rules and regulations and laws, or whatever, whether set down by the CRTC or the Canadian Association of Broadcasters or anybody else prior to the stuff's coming out, then I guess you are talking about censorship before the fact. I am talking about censorship or removal of material after the fact as well. I am asking you in general how much censorship you think this society can tolerate and this committee, indeed, should recommend.

Ms Cole: I happen to be a fervent critic of obscenity legislation as it reads now. I am not trying to fudge an answer to your question. I think if we could find meaningful terms I might be able to put up with quite a bit of so-called censorship, but only of the material that I believe really affects me. I could sit here for another half hour and tell you why I think obscenity legislation, as it reads now, is very poor. I think the Broadcasting Act, though, if it were amended as I have suggested or if we could work with some kinds of terms such as these . . . I think we can devise a social contract that protects the members of society and that it can brook some censorship. I personally do not approve of the way the Ontario Board of Censorship is functioning at this point. I personally do not approve of the way obscenity legislation functions at this point. My main complaint with both is that they seem to have something to do with community standards, as if the pornographer's crime is in having found the wrong audience and if he could only find the right audience everything would just be fine, or if he could find an audience that would tolerate a meat hook in the vagina the social contract would be fulfilled—which I do not agree with.

I have difficulty with censorship on those levels. In fact, the Minneapolis ordinance, as it reads, is not censorship at all. It asks that those people who are actually physically harmed through pornography get to redress the damages, so that the moneys go to them, whereas, in the case of obscenity legislation, the moneys go to the government—as if the government is harmed, which I do not think is the case. Those are my problems with those specific kinds of things.

To me, the issue is not necessarily censorship but, of course, the mechanism that is used, how narrow it is.

• 1615

Of course, the way the Ontario Censorship Board functions now, it is enormously broad. I believe we can get a definition that is narrow enough, that deals with the issue of context, so as at least not to threaten what I believe would be my freedom of expression.

[Translation]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): La loi sur l'obscénité . . .

Mme Cole: Quand vous parlez de censure, parlez-vous de censure après les faits ou d'interdiction?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je parle d'interdiction. Je parle d'une certaine forme de restriction car si, nous nous entendons sur la définition de l'émission à tendances sexuelles abusives ou sur celles de la pornographie, si nous pouvons formuler des règlements et des lois qu'appliquerait le CRTC, l'Association canadienne des radiodiffuseurs ou que sais-je, je suppose que nous parlons alors d'une forme de censure qui serait une interdiction. Je songe également à cette forme de censure que constitue la confiscation de ce qui est pornographique. Je vous demande quel degré de censure notre société peut tolérer, quelle devrait être la recommandation de notre Comité sur ce plan.

Mme Cole: Je critique vertement la Loi sur l'obscénité telle qu'elle existe actuellement et je n'essaie pas ici d'éluder votre question. Je pense que, si nous trouvons une définition acceptable, je serais capable d'accepter une censure assez intensive, mais seulement dans le cas de ce qui, à mon avis, a des conséquences pour moi. Je pourrais consacrer une demi-heure à vous expliquer pourquoi à mon avis la Loi sur l'obscénité n'est pas très utile. Je pense que la Loi sur la radiodiffusion, une fois modifiée, comme je le propose . . . je pense que nous pouvons conclure un contrat social qui protégerait les membres de la société et qu'il pourrait comporter une certaine censure. Quant à moi, je n'accepte pas du tout la façon dont la Commission ontarienne de censure exerce actuellement ses pouvoirs. Il en va de même pour la Loi sur l'obscénité. La principale critique est que l'on met en exergue les normes de la collectivité. Cela signifie que, si les pornographes s'adressent au bon auditoire, tout est bien. Il leur suffit de trouver un auditoire qui tolérera l'insertion de n'importe quoi dans un vagin et le contrat social sera respecté. Je ne suis pas d'accord.

C'est ce genre de censure qui ne me convient pas. En fait, l'ordonnance de Minneapolis, dans son libellé actuel, n'est pas une censure. L'ordonnance exige que les gens qui souffrent physiquement de la pornographie détiennent un dédommagement, et ainsi c'est à eux que seraient versées les amendes. Dans le cas de la Loi sur l'obscénité, c'est le gouvernement qui empêche, mais je ne pense pas que ce soit le gouvernement qui souffre des infractions à cette loi. Voilà donc ce qui me gêne.

Pour moi, ce n'est pas nécessairement de censure qui est un problème. Le problème, c'est qu'on se sert de ce mécanisme même s'il est imparfait.

Evidemment, la Commission de censure de l'Ontario a beaucoup de liberté d'intervention. Je pense que nous pouvons arriver à une définition suffisamment étroite portant sur la question de contexte de manière au moins à ne pas menacer ce qui serait, je pense, ma liberté d'expression.

[Texte]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Did I understand you to say, Ms Cole, in your remarks, that every person has a different tolerance towards sex or towards this sexual material? There was something which indicated that everybody reacts differently to this kind of sexually explicit material.

Ms Cole: I do not recall having said that.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I may have misheard you. I guess it was when you raised the issue of community standards. That raises the question, then, that whatever kind of rule or law or regulation or whatever is necessary to keep the sexually abusive stuff off the air I presume would have to be an across-the-board kind of rule or regulation . . .

Ms Cole: Yes. I think we could develop some kind of regulation that recognizes the equality of women. Let us get back to this.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): —which has nothing to do with community standards or—okay.

Ms Cole: Absolutely not. Absolutely not.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I just wanted to get you clear on that point.

Ms Cole: That is my point about trying to understand the continued barrage of this material as being sex-discriminatory, as distinct from being immoral or bad or obscene or any of these other kinds of things. What we are trying to redress in the long run is the inequality of the sexes.

Often a parallel is made—and I am sure you have heard it—that of course our society would not tolerate a barrage that said so many nasty things about blacks or so many nasty things about Jews as are said about women in the pornography. The difference here—and I think this is important—is we are not just talking about things that are said about women. We are talking about things that are actually related to sexual practice. In other words, the only way to make that parallel really hold would be if there were images of the Nazis masturbating while the Jews were sent to the gas chambers—to understand the way in which violence against women has become eroticized in our culture through the pornography; through just the soft-core pornography, and all the way down—the continuum—I think what we are talking about is a continuum—that way of making the distinction between sex stereotyping . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): You referred earlier to the Canadian Association of Broadcasters' code of ethics. Just by staggering coincidence, I happen to be meeting with the CAB board of directors at noon tomorrow.

Ms Cole: Great.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Now, what would be your recommendation, through me, to the CAB board of directors, based on your presentation? What would be the top item on your hit list in advising them how to change their code of ethics?

[Traduction]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Mademoiselle, Cole, avez-vous dit dans vos commentaires que chaque personne a un niveau de tolérance différent vis-à-vis des choses du sexe ou vis-à-vis des produits à caractère sexuel? Quelque chose dans vos propos indiquait que chacun réagit différemment face à ces représentations sexuelles explicites.

Mme Cole: Je ne me souviens pas avoir dit cela.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'ai peut-être mal compris. Je pense que c'est lorsque vous avez soulevé la question des normes communautaires. Cela revient donc à dire, que peu importe le genre de règlements ou de lois nécessaires pour empêcher la diffusion d'émissions à tendances sexuelles abusives, ce devra être une règle ou un règlement général . . .

Mme Cole: En effet. Je pense que nous pourrions établir un genre de réglementation reconnaissant l'égalité des femmes. Revenons à nos moutons.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): . . . n'ayant rien à voir avec les normes communautaires ou . . . Très bien.

Mme Cole: Absolument pas. Absolument pas.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je voulais simplement être sûr de ce que vous aviez dit à ce sujet.

Mme Cole: Voilà où je veux en venir pour arriver à bien comprendre que ce matroquage continu est discriminatoire sur le plan sexuel, sans égard au fait que ce soit immoral, mauvais, obscène ou quoi d'autre. À long terme, ce que nous voulons corriger, c'est l'inégalité entre les sexes.

On fait souvent un parallèle . . . Et je suis sûr que vous l'avez entendu . . . C'est que notre société ne tolérerait pas un tel déluge de choses qui dirait autant de mal des Noirs ou des Juifs qu'on en dit au sujet des femmes dans la pornographie. La différence, et je crois qu'elle est importante, c'est qu'il n'est pas uniquement question de ce qui est dit au sujet des femmes, mais de choses qui ont trait aux pratiques sexuelles. Autrement dit, la seule façon d'établir un parallèle vraiment valable serait d'avoir des illustrations de Nazis se masturbant pendant que des Juifs marchent vers la chambre à gaz . . . On comprendrait alors le degré d'érotisation de la violence contre les femmes dans notre culture par le truchement de la pornographie; simplement par le truchement de la pornographie douce, et tout le reste jusqu'à . . . le continuum . . . à mon avis, c'est de cela dont nous parlons . . . cette façon de faire une distinction entre la stéréotypie sexuelle . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Tout à l'heure, vous avez fait allusion au code déontologique de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Par une coïncidence étonnante, j'assiste demain midi à une réunion du Conseil d'administration de l'ACA.

Mme Cole: Magnifique.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Cela étant, à partir de votre exposé, quelles recommandations feriez-vous au Conseil d'administration de l'ACR par mon intermédiaire? Quelle serait votre principale priorité pour ce qui est de les conseiller sur la façon de modifier leur code déontologique?

[Text]

Ms Cole: Their code of ethics reads quite fine. You mean their code of practice.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): All right, their code of practice. What would it be, to change their code of practice? I know that is a tall question; a big question.

Ms Cole: It is a tall question.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): All right, give me two or three top items on the hit list. If you could sit down right now . . . if they were sitting around this table and you could talk to the entire Canadian Association of Broadcasters, what would you tell them?

Ms Cole: Well, it is a big question.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Keep in mind that they like to work from voluntary guide-lines.

Ms Cole: I will tell you why I am having so much difficulty. It is because I know in my heart that if I were to remove every single image of gender stereotyping in the broadcast media, the bottom would fall out of the entertainment industry in this country. We really have a problem here; and that is why it is so hard for people even to imagine removing all of these images.

But I think I would make certain phenomena a priority. I would ask that people take a really close look at the way in which sexuality is depicted in all areas of broadcasting. What you missed was, I had started by talking about the classic image of the western hero sweeping the woman off her feet; she pummels his chest and then it slows down and she surrenders, and stuff like that. That was *de rigueur* in the television that I remember; and I think they have to look really carefully at that. Obviously the pay-television broadcasters have to remove the R-rated explicitly violent stuff. You can tell when that stuff is coming on by looking at their schedules.

• 1620

I must say when I worked at First Choice, I asked them how much skin they were going to show; and all I ever got were these little pink grins from everybody. It did not come out until after I left that they had known all along what they were going to do. So that would be what I would look at—the way in which sexuality is depicted—as a priority. But then again, I would also ask the sportscasters not to—if I see another cheerleader, I am just going to go berserk. If I see another pan to—I am watching the Stanley Cup finals, you see—a woman in the audience with the voice-over going “There is another pretty girl” . . . I think I would say different things to different groups of people, depending on what they were broadcasting. I have a particular bugaboo about the way sportscasting is done in this country: as if women do not look at it.

[Translation]

Mme Cole: Leur code déontologique est très bon. Vous voulez parler de leur code de conduite.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Très bien, leur code de conduite. Que recommanderiez-vous en fait de changements à ce code de conduite? Je sais que c'est une question énorme, une question immense.

Mme Cole: C'est une question énorme en effet.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Très bien, donnez-moi les deux ou trois priorités. Si vous aviez ici devant vous, autour de cette table toute l'Association canadienne des radiodiffuseurs, que leur diriez-vous?

Mme Cole: Bien, c'est une question immense.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Rappelez-vous qu'ils aiment à travailler à partir de lignes directrices librement consenties.

Mme Cole: Je vais vous dire pourquoi cela me pose autant de difficulté. Dans le fond, je sais que si je supprimais toutes les images de stéréotypie générique des médias électroniques, le ciel tomberait sur la tête du monde canadien du spectacle. Nous avons vraiment un problème, et c'est pourquoi il est tellement difficile pour les gens ne serait-ce que d'imaginer la disparition de toutes ces images.

Mais je pense que j'accorderais la priorité à certains phénomènes et je demanderais aux gens de regarder vraiment de très près la manière dont la sexualité est représentée dans tous les domaines à la radio et de la télédiffusion. Ce que vous avez raté, c'est qu'au début j'ai parlé de l'image classique du héros de western qui soulève la femme, l'étreint et celle-ci se débat violemment, puis un peu moins et puis elle cède, vous voyez? A la télévision, je me souviens, c'était une image de rigueur et je pense que c'est cela qu'ils devraient remettre en cause. Il faut absolument que les exploitants de la télévision à péage éliminent tous les films de catégorie R contenant des scènes de violence explicite. En regardant leur horaire on peut voir quand ces émissions seront diffusées.

Je dois dire que lorsque je travaillais à *First Choice* j'avais demandé combien de films pornos on allait projeter, et la seule réponse que j'ai eue, ce furent de petits sourires entendus de tout le monde. Ce n'est qu'après mon départ que j'ai su que, pendant tout ce temps, ils savaient fort bien ce qu'ils allaient faire. Comme priorité, ce serait donc l'une des choses que je surveillerais . . . La façon dont la sexualité est représentée. Mais encore là, je demanderais aussi aux commentateurs sportifs de ne pas . . . Si je vois encore une meneuse de claqué, je vais devenir folle. Voyez-vous je regarde les finales de la Coupe Stanley et si je vois un autre panoramique qui s'arrête sur une femme dans les gradins sur fond de voix du commentateur qui dit «Voilà une autre jolie fille . . . » Je pense que je parlerais différemment selon le groupe, selon ce qu'il diffuse. J'ai une certaine phobie quant à la façon dont on commente les sports dans ce pays. Comme si les femmes ne les regardaient pas!

[Texte]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. I may come back for another round, but I am sure my colleagues have other questions.

The Chairman: Mr. Burghardt.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman. I really do not have that many questions, because I think Ms Cole has really presented a very clear-cut case and there is very little to question. I know on this committee—and we have been working at this since last fall; there was a bit of a break near the end of the year and then the beginning of this year, and I suppose some days we feel as though we hear the same presentation from each witness. I would have to say, Mr. Chairman, I think the presentation we have heard today has been most vivid, very easy to understand; and as I say, there is really little to question on this.

Ms Cole, in your last remark you talk about sportscasters. I can remember way back when, in the days of radio, Mel Allen broadcast baseball games for the New York Yankees. Even back then, on radio, between innings or whatever, and waiting for the pitcher to throw the ball, he would make reference to some pretty woman in the stand or whatever. So I guess it has been with us probably since Day 1.

I think this is one of the problems we have to face today. We certainly have television and it is more explicit and it is there in the living rooms and family rooms and dens of homes; but it is there nevertheless. It is not an easy thing to deal with, just to say "clean it all up".

You make reference to the western film; and that was way back when too. If we stopped all that, I would have to agree with you the broadcasting business—well, there would be no broadcasting business.

So how far do we go? What do we do? I guess that is what I am asking. Mr. Scott might have asked a similar question, but just to define your thoughts further, what can we do right now that is going to help the situation?

Ms Cole: I am glad you mentioned how fundamental this material is. Of course it is not only 40 years old. Sexism has existed for thousands and thousands of years. I know my opinion about all of this stuff, particularly pornography, is that whereas some of the fundamentalists and "moral majoratists" would come here and talk about a "cancer creeping across the country", I do not think it is a cancer at all. I think it is the heartbeat of a sexist society. So of course if you are trying to shut it down, you are essentially shutting down the heartbeat of how this society works.

I think if we were to follow the guide-lines of the ordinance, allow a group with a particular—and I say let it be a biased group—to monitor and to lodge complaints about material that is perceived as sex-discriminatory as defined here, we could start. We have to find a way to make it so that this material does not appear on the screens without every broadcaster thinking twice about putting it on. They should think twice. When they are screening stuff, and I have screened a lot of things for First Choice, they should be able to look at it and

[Traduction]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Je reviendrai peut-être pour un autre tour, mais je suis sûr que mes collègues ont d'autres questions.

Le président: Monsieur Burghardt.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président. En fait, j'ai très peu de questions car je pense que M^{lle} Cole a présenté un dossier très clair et il y a très peu de questions à poser. Je sais que le comité... nous y travaillons depuis l'automne dernier; il y a eu une pause vers la fin de l'année et ensuite nous avons repris cette année, et je suppose que certains jours nous avons l'impression que chaque témoin nous répète le même exposé. Je dois dire, monsieur le président, qu'à mon avis, l'exposé que nous avons entendu aujourd'hui fut l'un des plus vivants et des plus faciles à suivre. Je le répète, il y a peu de questions à poser.

Mademoiselle Cole, dans votre dernière réponse, vous avez parlé des commentateurs sportifs. Je me souviens il y a longtemps, à l'époque de la radio, Mel Allen commentait les parties de baseball pour les Yankees de New York. Même à cette époque, à la radio, entre les manches ou en attendant que le lanceur envoie sa balle, il faisait allusion aux jolies femmes dans les gradins. Je pense donc que cela ne date pas d'hier.

Je dirais que c'est l'un des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Il va sans dire que nous avons la télévision et qu'elle est beaucoup plus explicite, et on la retrouve partout, dans toutes les maisons; mais néanmoins, elle est là. Ce n'est pas un problème qu'on peut régler simplement en disant «Épurez tout cela».

Vous faites allusion aux films western, c'était également il y a très longtemps. Si nous avons mis un terme à tout cela, je serais d'accord avec vous pour dire que l'industrie de la radiodiffusion... il n'y en aurait plus.

Donc, jusqu'où faut-il aller? Que devons-nous faire? Voilà la question que je pose. M. Scott a peut-être posé une question semblable, mais simplement pour vous faire préciser votre pensée davantage, que pouvons-nous faire maintenant qui puisse améliorer la situation?

Mme Cole: Je suis heureuse que vous ayez dit à quel point cela est fondamental. Évidemment, cela remonte à plus de 40 ans. Le sexisme existe depuis des milliers et des milliers d'années. Je sais que mon opinion concernant tout cela, et surtout la pornographie, c'est que quoique certains fondamentalistes et «représentants de la majorité morale» vous parleraient d'un «cancer généralisé», je ne pense pas du tout que ce soit un cancer. Je pense que c'est le pouls d'une société sexiste. Et, évidemment, si vous essayez de l'arrêter, vous touchez aux fonctions vitales de la société.

A mon avis, si nous suivions les lignes directrices du décret, en permettant à un groupe... que ce soit même un groupe partial... d'exercer une surveillance, et de porter plainte à ce sujet, pour tout ce qui est perçu comme étant sexuellement discriminatoire, selon la définition, ce serait un point de départ. Nous devons trouver le moyen de faire en sorte que ces images ne passent pas sur les écrans sans que chaque diffuseur y ait pensé deux fois. Ils devraient y penser deux fois. Lorsqu'ils visionnent leurs bandes, et j'ai visionné beaucoup de

[Text]

go oops, we are going to be in trouble if we put this stuff on television. And now they do not even think about it. When they were screening their soft core soap opera, they knew what they were doing, and in this context . . . I think if we put this into the Broadcasting Act, define it as a practice of sex discrimination—showed it to broadcasters and said, this is what you have to work with and you take your risk if you violate this stuff . . . Then, in turn, they can put out a call to their writers saying, look, when you are writing sexual depictions, you had better be careful because we have a new set of guidelines. I do not believe that is prior restraint, by the way.

• 1625

Prior restraint is when you cannot show the stuff unless you cut that scene out, which is what the censor board in Ontario does. You just cannot show it unless you do what you are told. This gives them a set of guidelines, they can still show it but they take their risks.

If the Minneapolis ordinance were put in place here, they would take their risk to the extent that if somebody used it to force it on women, women would be able to sue that person, would be able to sue the pornographer. Or, if the pornography were used as a sex manual for a consumer who beat a woman into doing what the pornography said, we could even get the broadcaster for sex discrimination and trafficking in pornography.

Just in review, if you were to see it in practice, it would go something like this. This committee recommends guidelines and the CRTC supports them, then it is put into the Broadcasting Act—sexually abusive broadcasting is defined as a practice of sex discrimination. It has a particular definition that is given to the broadcasters, which is in turn given to the actors' and writers' unions, so they know what they have to deal with. They know that scripts that include—Robert Lantos' scripts did for most of his "sexploitation" for *First Choice*. It was really clear there were whippings and rapes. You did not have to be a sophisticated political thinker to see it, or even be sensitive to nuance.

Sometimes, when people talk about how hard it is to draw the line, they have to explain that in most cases it is not very hard to draw the line at all, that we suddenly had an agreement of how we were going to live together in this world, with a set of guidelines which I refer to as a social contract. This will protect me and, in the long run, protect all of us, since I assume we all want, crave equality on some level.

Mr. Burghardt: You mention how we want to live with each other in this world and I guess that is the big thing. If we clean up the Broadcasting Act, as it were, you still have magazines, you still have films, you still have a myriad of other avenues in which of course pornography is going to be portrayed or there

[Translation]

choses pour *First Choice*, ils devraient être en mesure de bien regarder et de dire un instant, si nous passons cela à l'écran, nous aurons des problèmes. Mais ils n'y pensent même pas. Lorsqu'ils ont visionné leurs romans-feuilletons érotiques, ils savaient ce qu'ils faisaient, et dans ce contexte . . . Je pense que si nous mettions cela dans la Loi sur la radiodiffusion, si nous disions que c'est de la discrimination sexuelle, si nous le montrions aux radiodiffuseurs en leur disant voici ce sur quoi vous devez vous baser et si vous y contrevenez, c'est à vos propres risques, à ce moment-là, ils avertiraient leurs écrivains en leur disant, écoutez, lorsque vous écrivez le texte de scènes sexuellement explicites, soyez prudents car nous avons de nouvelles directives. Soit dit en passant, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une contrainte préalable.

La contrainte préalable, c'est lorsqu'il est interdit de projeter quelque chose sans enlever certaines scènes, c'est ce que fait la Commission de censure en Ontario. Pas de projection à moins de faire ce que l'on vous dit de faire. Dans ce cas-ci, on leur donnerait une série de directives, ils peuvent passer outre quand même, mais à leurs risques.

Si le décret de Minneapolis était adopté ici, ils devraient assumer leurs risques dans la mesure où si quelqu'un s'en inspirait pour obliger une femme à imiter ces actes, alors les femmes pourraient tenter des poursuites contre le pornographe. Ou encore, si la pornographie était utilisée comme manuel sexuel par un consommateur qui battrait sa femme pour l'amener à faire ce que dit le pornographe, même le diffuseur pourrait être accusé de discrimination sexuelle et de commerce pornographique.

En résumé, si on devait mettre cela en pratique, cela donnerait à peu près ceci: le comité recommande des directives que le CRTC appuie, ensuite elles sont incorporées dans la Loi sur la radiodiffusion—les émissions à tendance sexuelle abusive sont définies comme étant une pratique discriminatoire sur le plan sexuel. Une définition précise est donnée aux diffuseurs, qui la transmettent aux syndicats des comédiens et des écrivains, de sorte qu'ils sachent à quoi s'en tenir. Ils savent que les textes qui comprennent . . . Robert Lantos a fait la plupart de ses scénarios de «sexploitation» pour *First Choice*. Il était tout à fait clair qu'il y avait des scènes de flagellation et de viol. Il n'est pas nécessaire d'être un grand penseur politique pour le constater ou même pour percevoir les nuances.

Parfois, lorsque les gens parlent de la difficulté qu'il y a à faire la part des choses, il faut leur expliquer que, dans la plupart des cas, ce n'est pas difficile du tout, que tout d'un coup nous avons une entente sur la façon dont nous allons vivre ensemble dans ce bas monde, un ensemble de lignes directrices que j'appellerais un contrat social. Ce contrat me protégera et, à long terme, nous protégera tous, puisque je présume que nous visons tous l'égalité à un certain niveau.

M. Burghardt: Vous avez parlé de la façon dont nous voulons vivre ensemble dans ce bas monde et je présume que c'est là l'important. Si nous épurons la Loi sur la radiodiffusion, il y aura toujours les revues, les films et toute une myriade d'autres choses où, bien sûr, la pornographie sera

[Texte]

is going to be sexual abuse shown—this type of thing. I know we are responsible just for this one area, but now you mention the rock videos . . . we have an article here on rock videos. This is a concern, and I think this committee is going to have to perhaps make some reference to this, because we have a special channel that probably will get very much involved with some of these rock videos.

Ms Cole: They already are.

Mr. Burghardt: They are, but we are concerned about ones that might be classified as pornography or . . .

Ms Cole: —or sexually explicit.

Mr. Burghardt: —pornographic or sexually explicit, that type of thing.

Ms Cole: I would like to add that some people do not know this, but I often am forced to remind people who do not think rock videos can get pornographic or explicit, or that they even appeal to so-called prurient interest, that there are already 10 or 11 of them that have been packaged by *Playboy* programming. The package is called *Hot Rocks*. They are so clever sometimes, are they not? Even if we sit around worried about nuance and sensitivity and freedom, the pornographers know, and know how to use it and know how to exploit it.

• 1630

In fact the easy way to determine which is the sexually abusive material is to look at the stuff that *Playboy* packaged. In fact that should not be very difficult to do.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Could I just jump in with a fast supplementary on this one, as we are talking about the rock videos?

The Ontario government, as you know, has just clamped down or put under its censor board video porn cassettes and, I think, rock videos, have they not?

Ms Cole: Well video porn for sure. That is those cassettes that are available at corner video markets . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Yes.

Ms Cole: —which is different from rock videos, although some rock videos are available for home use.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Yes, I would have thought the rock videos would be included as well.

Ms Cole: Those that are used for home use are. There is some idea that before CITY-TV, which is the daddy of much music, can throw them onto their CITY channel, which is not a cable channel, they would have to go through the censor board. It is interesting that you mentioned that. It allows me to make a comment about rock videos, of which I have seen hundreds. The fascinating thing about them is that the way the Ontario Board of Censorship functions now, there is not a single element, with the possible exception of the Duran Duran rock video I described to you, that would come under the jurisdiction of the censors' scissors at this time. In other words,

[Traduction]

présente, où l'on représentera des abus sexuels et j'en passe. Je sais que nous sommes uniquement responsable de ce seul domaine, mais maintenant que vous parlez des vidéoclips . . . il y a un article à ce sujet. C'est un problème, oui, et je pense que le comité devra peut-être en parler puisqu'il y a un canal spécialisé qui va probablement en diffuser beaucoup.

Mme Cole: C'est déjà fait.

M. Burghardt: En effet, mais ce qui nous préoccupe, ce sont ceux qui pourraient être considérées comme pornographiques ou . . .

Mme Cole: . . . sexuellement explicites.

M. Burghardt: . . . pornographiques ou sexuellement explicites, et ainsi de suite.

Mme Cole: J'aimerais ajouter que certains l'ignorent, mais je suis souvent obligée de rappeler aux gens qui pensent que les vidéoclips ne peuvent pas être pornographiques ou explicites, ou même faire appel à ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit lascif, qu'il y en a déjà 10 ou 11 qui ont été produites par *Playboy* pour ses émissions par un ensemble qui s'appelle *Hot Rocks*. Un nom évocateur, n'est-ce pas? Même si nous faisons cas des nuances, de la sensibilité et de la liberté, cela n'empêchera pas les pornographes de jouer là-dessus et de l'exploiter.

En fait, la meilleure façon de voir ce que c'est qu'une émission à tendance sexuelle abusive est de regarder ce que *Playboy* présente. Ce n'est pas difficile.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je voudrais poser une question complémentaire, puisque nous parlons des vidéoclips.

Le gouvernement de l'Ontario, vous le savez, vient de prendre les mesures nécessaires pour que la Commission de censure surveille les cassettes pornographiques vidéo, les vidéoclips, n'est-ce pas?

Mme Cole: Les vidéo-cassettes pornographiques bien sûr. Il s'agit de cassettes qui sont disponibles chez les dépositaires de quartier . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est cela.

Mme Cole: . . . mais cela est bien différent des vidéoclips, quoique certains d'entre eux puissent aussi être loués.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est cela, je pensais que les vidéoclips seraient inclus également.

Mme Cole: Ceux qui peuvent être vus à la maison. On a pensé qu'avant que CITY-TV, qui est plus ou moins l'instigateur de ce genre de musique, puisse faire passer ces cassettes en ondes, et ce poste n'est pas diffusé par câble, il faudrait que la censure intervienne. C'est intéressant que vous en parliez, car cela me permet de vous parler des vidéoclips car j'en ai vu des centaines. Voici ce qui est fascinant: étant donné la façon dont la Commission ontarienne de censure fonctionne actuellement, rien dans ces vidéoclips ne pourrait être censuré, sauf peut-être celui de Duran Duran dont je vous ai parlé tout à l'heure. En d'autres termes, ces vidéoclips correspondraient

[Text]

it would come under this definition here, but the way the Ontario censorship board operates now, is that it will cut explicit violence, that is blood and guts, and, if you punch somebody 12 times when they are unconscious, that is considered a little much. If you look at the out tapes, that is what is out, and of course erect penises and anything going in and out a vagina. However, the violence and sexuality of rock videos is so institutionalized that it would not, you know it is the stuff that is so typical of Canada—it is part of that soft core culture—and the censors' scissors are not going to touch them. This definition would, but censors' scissors will not, which is why I understand, why I appreciate how the rock video promoters are a little upset about the censorship board's taking the bureaucratic time, because the censorship board will end up not being able to do anything to them. There is nothing there for the censorship board to cut, as I understand the out takes and as I have looked at this situation.

So it is a very tricky situation and one of the reasons why I think the censorship board as it is operating now is not doing a lot to curtail the practice of sex discrimination which is pornography.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): So you do not think it would help if other provinces followed suit, then, with this kind of crack-down?

Ms Cole: Not unless the guidelines are clear, and in terms of sex discrimination. If they are in terms of erect penises at more than 45 degree angles and going in and out of vaginas, it is not going to do a lot. I am sorry; I am sorry.

Mr. Burghardt: What about, for example, rock videos in the music world? What about radio, and the music on radio, and of course comments that are made on radio. We know the situation out west, out in British Columbia, that took place a few months back, but what about music on radio?

Ms Cole: It is interesting. Let us deal with that on two different levels.

Music, I think, is not going to be the issue unless we really do an incredibly sophisticated analysis of the esthetics of rock music and of the sound of rock music. Rock lyrics, however, would be another matter, which would be words. So the definition here says "in words or in pictures". For example, a rock band called Kiss has a song that is the charming exhortation to *Lick it up*. Or there is another song called *On Her Knees*, which is a paean to rape by a band called *The White Band*, or something like that. This is the kind of material that I think has the same function as the "R" rated explicit stuff, and even more so because the music is so powerful that goes with it.

In fact that is one of the interesting things about the way rock videos play into the music, because you see the video—and you are in your car and you hear the song, and the image comes back. It is an incredibly powerful double whammy. These people are also not stupid. I mean, they really know how to sell songs.

[Translation]

bien à la définition que nous avons donnée tout à l'heure, mais la Commission de censure, étant donné ce qu'elle est actuellement, pourrait exiger que les scènes de violence explicite soient supprimées, c'est-à-dire les séquences sanglantes et celles où un gars inconscient se fait bourrer de coups. Voilà donc les séquences que l'on supprimerait, avec bien entendu celles où on voit des pénis en érection et toutes sortes de choses introduites dans un vagin. Néanmoins, la violence et la sexualité des vidéoclips est tellement institutionnalisée que la Commission de censure, ce qui est caractéristique du Canada, n'y touchera pas. Si l'on adoptait cette définition, on pourrait intervenir mais la censure, elle, n'interviendra pas. Voilà pourquoi je comprends que les promoteurs de vidéoclips se soucient guère de la Commission de censure car ils se sentent inattaquables. Il n'y a rien dans ces vidéoclips qui ferait tiquer les censeurs, d'après les critères qui sont appliqués actuellement.

La situation est donc très complexe et voilà pourquoi la Commission de censure telle qu'elle existe actuellement ne permet pas de supprimer la discrimination sexuelle que comporte la pornographie.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Vous ne pensez donc pas que si les autres provinces emboîtaient le pas, cela donnerait des résultats, n'est-ce pas?

Mme Cole: Non, à moins que les directives ne soient claires quant à la discrimination sexuelle. Si les directives parlent de l'érection des pénis à plus de 45 degrés et de ce qui est introduit dans les vagins, cela ne donnera pas grand-chose. Excusez-moi.

M. Burghardt: Mais les vidéoclips, en musique? Que faites-vous de la radio, de la musique et des remarques que l'on entend à la radio? Il y a eu un incident en Colombie-Britannique il y a quelques mois, nous le savons. Que faites-vous de la musique que l'on entend à la radio?

Mme Cole: Votre question est intéressante. Je l'aborderai sous deux angles.

Quant à la musique, nous ne pourrions pas prouver quoi que ce soit à moins de faire une analyse très détaillée de l'esthétique de la musique rock et de ses sonorités. Quant aux paroles, c'est autre chose. La définition que je propose dit bien «en images ou en paroles». Par exemple, il y a un groupe rock qui s'appelle «Kiss» dont une chanson a pour titre *Lèche-le*. Une autre chanson est intitulée *Sur ses genoux*, et elle est une incitation au viol de la part d'un groupe appelé *The White Band*. Voilà donc le genre d'oeuvres que je classerais pour adultes parce qu'explicites, et c'est d'autant plus important que la musique qui accompagne ces paroles a tant de puissance évocatrice.

En fait, c'est un aspect intéressant des vidéoclips. La musique accompagne l'image; vous êtes en voiture et en entendant la chanson, l'image revient. C'est donc une influence extrêmement puissante. Les gens qui ont pensé à cela sont des finauds. Je veux dire par là qu'ils savent très bien vendre des chansons.

[Texte]

[Traduction]

[Texte]

[Traduction]

• 1635

So, yes, in some cases I think the lyrics can be abusive enough and sex discriminatory enough to make them unacceptable. I must say, though, that in terms of prioritizing the damage done, visual image, I believe, has more impact than some of these words, which I have surprised a lot of people with. Sometimes I remind people what these words are. A lot of the time they do not hear them, they just hear the music. They can hum the tune but they never really hear what the lyric is.

The number one song two weeks ago—if you have kids, you will know this—is a song by Cindi Lauper called *Girls Just Want to Have Fun*. It has a reference to incest in it which the most astute political feminists I have talked to never heard. The lyric goes “Oh, Daddy dear, you know you are still number one, but girls just want to have fun”. Nobody ever hears this stuff, so there has to be some consciousness-raising, I think, before we could even look at the lyrics that are in rock music anyway, because sometimes it is overwhelmed by the music.

My perception is that the radio has done some self-censoring of this. They usually choose the wrong things to censor. I think if they were given clearer guidelines they might be a little better at this kind of thing. My experience with media is that television is more resistant to administering guidelines than radio is.

Mr. Burghardt: I do not want to take too much more time, but getting back to when you were talking initially about the western film, of course we know how television eats up so much visual product and they really cannot keep up with it. Perhaps they should not be on the air as long as they are; I do not know.

The film industry, of course, let us just trace the events here. The film industry changed certainly, and so then this is the type of product that has become available to the television industry. How do we answer that? Broadcasters say, but this is all there is. If we are going to stay in business, that is all we can use, that is all that is available to us. Look at your soap programs today that are coming out of the States. I do not get an opportunity to see them, although I have seen some of them, they are certainly sexually explicit in more ways than one. But this is the product that seems to be being generated by the industry, by producers. How do we answer the broadcaster who says, but golly, if you take away all my film, I will not have anything left? What do you do?

Ms Cole: First of all, I hope for the record we could distinguish between sexually explicit and sexually abusive.

Mr. Burghardt: All right.

Ms Cole: It is useful for me to keep my head straight on this.

Well, as somebody who . . .

Mr. Burghardt: Excuse me. I mean, you referred to it earlier yourself, sort of in a very general way.

Dans certains cas, je pense que les paroles peuvent être abusives et comporter des éléments de discrimination sexuelle qui les rendent inacceptables. Pour ce qui est d'un ordre prioritaire du point de vue des dommages, je pense que l'image a beaucoup plus d'impact que certaines de ces paroles, que les gens s'entendent dire avec étonnement je l'ai constaté. Souvent, les gens n'entendent pas les paroles, ils n'entendent que la musique. Ils peuvent fredonner l'air sans jamais s'arrêter aux paroles.

Il y a deux semaines, le n° 1 au palmarès était une chanson de Cindi Lauper intitulée *Les filles veulent s'amuser*. Il y a une référence à l'inceste que même les féministes les plus averties n'avaient pas saisie. Voici les paroles: «Papa, tu es encore le premier, mais les filles veulent seulement s'amuser». Il faut sensibiliser les gens, qui parfois n'entendent pas les paroles, la musique les supplantant.

Je pense que la radio s'est imposée elle-même des normes de censure sur ce plan. Mais c'est parfois fait à tort et à travers. Si on donnait des directives plus claires, les résultats seraient meilleurs. D'après moi, la télévision est plus réticente que la radio à s'imposer des restrictions.

M. Burghardt: Je voudrais revenir au film western dont vous parliez et au fait que la télévision a un tel appétit pour l'image qu'elle ne suit plus. Peut-être devrait-on lui interdire de diffuser vingt-quatre heures par jour?

Pour ce qui est de l'industrie cinématographique, il y a eu une évolution. L'industrie cinématographique a changé, certes, et c'est ainsi que ses produits ont été mis à la disposition de la télévision. Que répondre? Les radiodiffuseurs disent qu'ils n'ont rien d'autre et qu'ils doivent, pour continuer à vivre, se rabattre sur ce dont ils disposent. Prenez les romans-fleuves à épisodes d'aujourd'hui qui nous parviennent des États-Unis. Sans avoir l'occasion de les suivre, j'ai pu en voir quelques-uns et on peut dire qu'ils ont un caractère explicitement sexuel sous plus d'un rapport. Voilà cependant ce que les producteurs offrent et que répondre à un radiodiffuseur qui vous dit que si on lui retire ce produit, il ne lui reste plus rien? Que faire?

Mme Cole: Tout d'abord, j'aimerais faire une distinction entre ce qui a un caractère explicitement sexuel et la tendance sexuelle abusive.

M. Burghardt: Je vous le concède.

Mme Cole: Il me faut toujours me surveiller sur ce plan.

Comme quelqu'un . . .

M. Burghardt: Excusez-moi. Vous en avez parlé vous-même, plus tôt, de façon très générale.

[Text]

Ms Cole: It was more or less urging all of us to be careful because these terms can get conflated so easily.

I remember sitting in the offices of First Choice and talking about how much production was going to be generated through pay television. And through the dubious wisdom of the CRTC's creating more than one licensee we had more money spent on advertising than on production. That is a basic question that is asked by Canadian broadcasters about how they can possibly fill up their time with Canadian content, let alone Canadian content that is not sexually abusive. So it is a fundamental question. I do not think the only material that is possible to make for broadcasting is sexually abusive. If it is there, that has something to do with some of the fundamental problems in the Canadian production industry, which, as I said, were supposed to be addressed by pay television, and which of course have not been. And it is an ongoing struggle. I really resist the idea of throwing our hands up in the air and saying, pphhht.

Mr. Burghardt: Yes.

• 1640

Ms Cole: I agree this problem is big and difficult and that there are 24 hours of rock videos which have to fill the screen for much music, and there is xi number of programming which has to fill the screen. Yes, we are influenced by what comes out of the United States, but I do not think we have to be shackled by it.

Mr. Burghardt: I just want to make one final comment, Mr. Chairman. You talk about—and I brought it up—the problems of the Canadian production industry. One of the regulations the Minister of Communications put into the agreement with the Canadian Film Development Corporation, called Telefilm Canada now, was that anyone using the Broadcast Program Development Fund has to adhere to certain guidelines, which include the concern we are talking about now, sexually abusive programming—or sex, period—in any film production. So, hopefully, that is a step in the right direction as far as the Canadian film industry is concerned.

Ms Cole: Can I make a comment about that, Mr. Chairman? The CFDC refused funding to a Robert Lantos extravaganza which I had read in script form, called *Joy*. They refused the funding, arguing that it was pornographic. While I agree totally with the decision that Canadian tax moneys ought not to go to the kind of script I read, I was disturbed by the CFDC's—perhaps it is Telefilm Canada—plucking out of the air this notion of pornography without really defining what it meant.

So it is really a step in the right direction that the CFDC would say they are not going to fund this trash with public moneys. But I certainly think, as the courts seem to, as far as the censor board is concerned, that the guidelines have to be clear and narrow, because it would not be fair to the production industry otherwise. Now, I am not saying Mr. Lantos needs protection, but it seemed to have come out of the air, and if we could find some way to standardize all this so everybody knew what we were dealing with, I think it would

[Translation]

Mme Cole: Je voulais vous exhorter à utiliser ces termes prudemment car on peut facilement les confondre.

Je me souviens d'une fois où, dans les bureaux de *First Choice*, je parlais des réalisations qui pourraient naître de la télévision à péage. À cause d'une décision mal avisée du CRTC, plus d'un permis a été décerné si bien qu'on dépense plus pour la publicité que pour la production. Voilà la question fondamentale que se posent les radiodiffuseurs canadiens quand il s'agit de réaliser des émissions à contenu canadien, et qui plus est des émissions dont le contenu ne serait pas à tendance sexuelle abusive. La question primordiale est là. Je ne pense pas que les seules productions possibles pour la radiodiffusion doivent nécessairement être des émissions à tendance sexuelle abusive. Si c'est le cas, on peut dire que l'industrie canadienne a de graves problèmes, qui, je l'ai dit, étaient censés devoir se régler avec la télévision à péage. De toute évidence ce ne fut pas le cas. C'est une bataille permanente et je refuse de renoncer, de jeter l'éponge.

M. Burghardt: Je vois.

Mme Cole: Je conviens de ce que ce problème soit difficile, de taille, et qu'il faille 24 heures de vidéo-clips pour remplir l'écran et qu'il faille aussi des réalisations pour remplir l'écran. Effectivement, nous sommes influencés par ce qui nous vient des États-Unis, mais je ne pense pas que nous devions en être esclaves.

M. Burghardt: Monsieur le président, une dernière remarque. Vous avez parlé des problèmes de l'industrie canadienne de la production. Le ministère des Communications a conclu un accord avec la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, aujourd'hui appelée Téléfilm Canada, et il exige que ceux qui se prévalent des fonds offerts dans le cadre du programme de développement de la radiodiffusion respectent certaines directives, dont des directives portant sur ce dont nous parlons maintenant, les émissions ou les films à tendances sexuelles abusives. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction qui est tout à l'honneur de l'industrie cinématographique canadienne.

Mme Cole: Monsieur le président, je voudrais faire une remarque à ce sujet. La SDICC a refusé de donner des fonds à Robert Lantos pour une production, dont j'ai lu le scénario, qui s'intitulait *Joie*. On a refusé de le subventionner sous prétexte que c'était pornographique. J'en conviens tout à fait, l'argent des contribuables canadiens devrait servir à autre chose qu'à financer le scénario que j'ai lu. Cependant, ce qui m'inquiète c'est que la SDICC, ou Téléfilm Canada, invoque cette notion de pornographie sans vraiment la définir.

Bien sûr, c'est un pas dans la bonne direction de la part de la SDICC, mais j'estime, et les tribunaux semblent en penser autant, qu'il faut des directives claires et précises sinon on risque d'être injuste à l'égard des producteurs. Je ne dis pas qu'il faille protéger M. Lantos, mais cette décision ne semble pas fondée sur quoi que ce soit et il faudrait trouver une façon d'établir des normes pour que tout le monde sache à quoi s'en tenir. Ainsi, si la SDICC disposait d'une définition précise, d'une directive, tout cinéaste dont l'oeuvre serait rejetée et qui

[Texte]

help enormously. Of course, if this kind of definition were in place for the CFDC to look at as a kind of guideline, then if the applicant were to ask why they did not fund this, they could say: You have three sequences of women getting sexual pleasure from rape and being mutilated and tortured in a sexual context, and by our guidelines, that is pornographic and not acceptable.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Ms Cole.

The Chairman: Ms McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman. This has been extremely valuable and I think one can tell from the exchange that Ms Cole's experience is just what we needed to hear about.

I did want to ask a couple of questions about erotica and its sexual explicitness. I just want to be very clear that we understand your position on this. You have referred obviously to a definition of pornography which you would advance. Could you just be absolutely clear as to what extent the objection is to sexual explicitness or the imbalance of women being sex objects? You made reference to nudity of women, and of course, the men remain clothed.

Ms Cole: Right.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): To what extent would you want to see excluded sexually explicitness or even the sex act, if it is consensual?

Ms Cole: I am trying to be really careful with my answer here. The definition articulated in the Minneapolis ordinance is of the sexually explicit subordination of women, graphically depicted. In other words, the depictions of sexuality which show a power imbalance, yes, are the ones which I feel come under the rubric of pornography and sexually abusive images.

I would say, however, just as a caveat, that in the course of my work, with the exception of the gentlemen at Project "T" in Ontario, I may have seen more pornography than anybody else in this country. I have never seen *Erotica*. *Erotica*, as I experience it, is a fantasy of a future expression of sexuality. But in principle, no, it would not be sexual explicitness that I would say is pornographic, but I think it is useful to be able to outline certain guidelines. I do think that when you have women in nude with men fully clothed there is an imbalance there that can be perceived. Of course, I have pummelled you all with the rape myth so I need not go through that one again.

• 1645

There are other examples where it is really plain that the women are put down through sex. That is the definition of pornography we are talking about. I am not saying that explicit violence is pornographic. Explicit violence is explicit violence. It may be graphic; it is not pornographic. I regret, to a certain extent, the way in which, for the purposes of appear-

[Traduction]

demanderait des explications, pourrait s'entendre dire: il y a trois séquences où les femmes semblent avoir du plaisir sexuel en étant violées, mutilées ou torturées dans un contexte sexuel, et selon nos directives cela est inacceptable parce que pornographique.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président. Merci madame Cole.

Le président: Madame McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président. Votre exposé, madame Cole, est extrêmement intéressant et on peut dire que c'est exactement le genre de témoignage qu'il nous fallait entendre ici en comité.

Je voudrais poser quelques questions au sujet de ce qui est explicitement sexuel. Je veux être bien sûre que nous comprenions votre position à ce sujet. Vous avez fait allusion à une définition de la pornographie que vous proposez. Pouvez-vous nous dire clairement dans quelle mesure l'objection porte sur le fait que les choses sont explicitement sexuelles ou encore sur ce déséquilibre, les femmes devenant des objets sexuels? Vous avez parlé du fait que des femmes étaient nues alors que les hommes étaient vêtus, n'est-ce pas?

Mme Cole: C'est cela.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Dans quelle mesure voulez-vous que ce qui est explicitement sexuel soit exclu, que l'acte sexuel soit exclu, s'il y a consentement?

Mme Cole: Je vais être très prudente en répondant. La définition de l'ordonnance de Minneapolis parle de représentation visuelle de la soumission des femmes d'une manière sexuellement explicite. En d'autres termes, il s'agit d'actes sexuels où il y a déséquilibre du pouvoir, et ce sont ceux-là qui à mon avis sont pornographiques, sont des images à tendances sexuelles abusives.

Néanmoins, j'ajoute cette réserve: à cause de mon travail, et mis à part les gens du projet «T» en Ontario, je suis peut-être la personne qui, au Canada, a vu le plus de pornographie. Je n'ai jamais vu *Erotica*. *Erotica*, d'après ce que je sais, est le fantasme d'une expression de la sexualité dans l'avenir. Mais en principe non, je ne dirais pas que tout ce qui est explicite et pornographique, mais je pense qu'il serait utile de pouvoir définir certains paramètres. Je pense que, lorsque des femmes nues sont en présence d'hommes habillés, il existe un déséquilibre qui peut être ou non perçu. Je vous ai déjà décrit en long et en large le mythe du viol et par conséquent je ne me répéterai pas.

Il existe d'autres exemples où il est parfaitement clair qu'on utilise le sexe pour diminuer les femmes. Voilà la définition de la pornographie dont nous parlons. Je ne dis pas que toute violence explicite soit pornographique. Toute violence explicite est une violence explicite. Elle peut être graphique; elle n'est pas pornographique. Je regrette dans une certaine mesure, la

[Text]

ing as pro sex as we possible can, some critics of pornography have tried to take the sex out of pornography and only focus on violence. They tell me war is pornographic. War is not pornographic; war is terrible, but it is not pornographic. I wanted to mention that because it seems to be a problem when we talk about pornography. Sometimes, suddenly everything is pornographic and we forget that the real problem is that through pornography and sexually abusive imagery, women are put down through sex.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I was glad to see that you departed from the Minneapolis definition on sexually explicit, especially given the history of the court's interpretation of sexual explicitness in Canada.

Ms Cole: Also, because I think for our purposes we will find that sexually abusive, in terms of broadcasting, would have a more soft-core feel to it than a hard-core, sexually explicit kind of sensibility. According to the women who drafted this, nudity does not make for sexual explicitness, according to their definition and their working of these materials. Whereas I think that once you have nudity, you have to look at the context of it. You could possibly have sexually abusive material. So it is more or less to nab the exploitation, which is a good term to use for sexually abusive imagery, as a gloss, but as distinct from pornography. It is the exploitation you are going after, which need not be sexually explicit.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I take it you do not make much of a soft-core/hard-core distinction. I do not see any relevance to that, if I understand from how you have been using the terms. You want to see very specific criteria.

Ms Cole: Yes. I do not, although I need not get into this. Hard-core pornography is available in this country. Do not let anybody tell you that it is not. You just have to read *The Globe and Mail*, our national newspaper, for your *Red Hot Video* ad to know that hard-core pornography is available in this country. But essentially the majority of material that is having an impact on people—young boys who learn everything they know about sex at an early age from *Playboy* and *Penthouse*—most of it is soft-core. That is one of the reasons why I like to focus on it, because it adds a Canadian context to this discussion, and it is one of the ways in which I think our experience is different from Americans.

Hard-core pornography, in my definition, is the explicit sexual act, which is penetration. Usually it is obscene, but it is not one and the same thing. But that is what hard-core pornography is, not necessarily more sexually abusive than soft-core.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I wonder if we could go back to some of the early part of your testimony on

[Translation]

façon dont, dans le but d'être perçus comme étant en faveur des libertés sexuelles, certains détracteurs de la pornographie ont essayé de supprimer tout ce qui était sexuel pour ne se concentrer que sur la violence. Ils me disent que la guerre est pornographique. La guerre n'est pas pornographique; la guerre est une horreur, mais elle n'est pas pornographique. Je voulais en parler parce qu'il me semble que c'est un problème lorsque nous parlons de pornographie. Parfois, tout devient soudainement pornographique et nous oublions que le problème réel est que certains utilisent la pornographie et des images sexuelles abusives pour diminuer les femmes.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je suis contente de constater que vous ne prenez pas à votre compte la définition donnée à Minneapolis sur ce qui est explicite du point de vue sexuel, compte tenu surtout de l'interprétation traditionnelle des tribunaux de ce qui est explicite sur le plan sexuel au Canada.

Mme Cole: Mais aussi parce que je pense que tout ce qui est sexuellement abusif sur les ondes de la radio ou de la télévision aurait tendance à être de la pornographie douce plutôt que de la pornographie dure, ce serait une espèce de sensibilité explicite sur le plan sexuel. Aux dires des femmes qui ont rédigé ceci, la nudité n'est pas nécessairement explicite sur le plan sexuel, selon leur définition et leurs études. Je pense que dès qu'il y a nudité, il faut la mettre en perspective. Il se peut qu'il y ait des images abusives sur le plan sexuel. Donc il s'agit plus ou moins de mettre un terme à la exploitation, ce qui est une bonne expression pour toute image abusive sur le plan sexuel, et qui la distinguerait de la pornographie. Il faut lutter contre l'exploitation sexuelle qui n'est pas nécessairement explicite.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Si je comprends bien, vous ne faites pas de différence entre la pornographie douce à la pornographie dure. Je ne vois pas le rapport, si je comprends bien la façon dont vous avez utilisé ces expressions. Vous voulez que des critères précis soient établis.

Mme Cole: Oui. Je n'ai pas besoin de m'attarder là-dessus. On peut se procurer de la pornographie dure au Canada. Ne laissez personne vous dire le contraire. Il vous suffit de lire le *Globe and Mail*, notre journal national, pour y voir une publicité pour *Red Hot Video* et vous rendre compte que la pornographie dure existe bien ici. Mais *grosso modo* la majorité des produits qui ont une influence quelconque sur les gens, les jeunes garçons qui apprennent très tôt tout ce qu'ils savent à propos des choses du sexe en lisant des revues comme *Playboy* et *Penthouse*, font de la pornographie douce. C'est une des raisons pour lesquelles j'aimerais approfondir, car s'y ajoute un élément canadien à cette discussion, et c'est une des choses qui différencient notre expérience de celle des Américains.

Pour ma part, la pornographie dure est l'acte sexuel explicite, la pénétration. En général, elle est obscène, mais ce n'est pas pareil. Mais c'est cela, la pornographie dure, elle n'est pas nécessairement plus abusive sur le plan sexuel que la pornographie douce.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je me demande si nous pourrions revenir à ce que vous avez dit antérieurement

[Texte]

the effects of pornography on women and children. You did cite us some examples. We have not had much in the testimony before us. Miss Inglis from Newfoundland talked about the effect on children, which they are seeing in small communities . . . of children gaining a sex education through pornography. I wonder if you could just give us a little bit more information on the actual impact of pornography, from evidence you have received from victims.

Ms Cole: All right. I am going to write it all down so I do not leave anything out. It is really interesting to see what goes on. I will not start talking about specific victims, but I forgot to mention something that I think is an issue for us all.

• 1650

In the small communities in this country the only experience they have with media often is through what is coming in on the dishes. So you can go to the smallest, most remote communities in this country and you will find that it seems to be very parochial; everybody knows everybody; it is a small-town atmosphere; there is that sort of small "c" conservative feel to the community. In that context pornography is coming in through the dish. It is not even mitigated by the CBC channels, which have not always been so clean-cut in their approach. In a lot of ways the only outside influence some of these small communities have is Playboy programming. It is amazing to me, but true. I refer particularly to communities in Newfoundland.

That was not an answer to your question but something I forgot to say. It may help you to devise some kind of approach to this whole question of satellite programming and the like.

Let me tell you a little about child pornography in reference to your question. On the weekend of February 5 an extraordinary conference was held in Toronto, a symposium on pornography.

Mr. Burghardt: I was there.

Ms Cole: Were you there? Then you would have seen the evidence that came through from the FBI. It was fascinating to watch them give this material.

The pornography is often used as a means of enticing children into pornographic performances, and the evidence was actually placed on the screen by FBI agents so you could see the child posing for the pornography with the soft-core material, interestingly enough—*Playboy*, *Penthouse*—opened at the page the child was supposed to be imitating. So pornography has this enormous facility for feeding into itself and recreating itself in this particular way. The victims of child pornography are always introduced to this material as a means of getting them interested in sex and into pornographic performance.

The same is true for incest victims. The pornography is used as a means to get the child sexually curious to leave the child vulnerable to sexual assault. This last material was revealed by a psychiatrist named Susan Penfold in a paper, and if you need

[Traduction]

à propos des effets de la pornographie sur les femmes et les enfants. Vous avez cité quelques exemples. Nous n'en avons pas entendu beaucoup parler lors des témoignages précédents. M^{me} Inglis de Terre-Neuve a parlé de l'effet de la pornographie sur les enfants qui font leur éducation sexuelle en parcourant des revues pornographiques, un effet qu'on constate dans les petites agglomérations. Je me demande si vous pourriez nous donner quelques détails supplémentaires sur cet impact, d'après les témoignages que vous avez reçus des victimes.

Mme Cole: Bien. Je vais tout noter pour ne rien oublier. Il est très intéressant de voir ce qui se passe. Je ne vous donnerai pas de cas précis, mais j'ai oublié de vous parler de quelque chose qui est un problème pour nous tous.

Dans nos petites agglomérations, la seule expérience des médias vient des soucoupes. Ainsi, même les agglomérations les plus petites et les plus isolées de ce pays, vous constaterez que tout le monde a l'esprit de clocher, tout le monde connaît tout le monde, c'est une atmosphère de village, une atmosphère très conservatrice. Dans ce contexte, la pornographie vient par les ondes. Elle n'est même pas mitigée par les chaînes de la Société Radio-Canada qui n'ont pas toujours eu une approche très saine. D'une certaine façon, la seule influence extérieure qui pénètre dans ces petites collectivités, vient des émissions de *Playboy*. Cela me semble ahurissant, mais c'est vrai. Et je veux parler en particulier des agglomérations de Terre-Neuve.

Cela ne répond pas à votre question, mais j'avais oublié de vous le dire. Cela vous aidera peut-être à penser à un moyen quelconque de contrôler les émissions par satellites.

Permettez-moi de vous parler un peu de la pornographie qui touche les enfants. Pendant le week-end du 5 février, une conférence extraordinaire a été tenue à Toronto sur le sujet de la pornographie.

M. Burghardt: J'y étais.

Mme Cole: Vous y étiez? Alors, vous avez dû voir ce qu'a montré le *FBI*. C'était fascinant.

La pornographie est souvent utilisée pour inciter les enfants à commettre des actes pornographiques, et la preuve nous en a été montrée par des agents du *FBI*: on pouvait très bien voir l'enfant poser pour des photos ou des films pornographiques devant des revues «douces» comme *Playboy* et *Penthouse*, ouvertes aux pages que l'enfant était censé imiter. Ainsi la pornographie a cette énorme faculté de s'alimenter elle-même, de se recréer. On montre toujours ce type de revues aux victimes de ce genre de pornographie pour les inciter à s'y intéresser et à faire la même chose.

Il en va de même pour les victimes de l'inceste. La pornographie est utilisée comme stimulant d'une certaine curiosité sexuelle chez l'enfant, l'exposant ainsi à des sévices sexuels. Cette dernière remarque a été révélée par un psychiatre du nom de Susan Penfold qui a écrit un article à ce sujet et, si

[Text]

any of this material I will try to supply it for you. I have a list here of materials I would like you to see in any event.

So generally speaking, particularly with children, the materials have been used to further sexual assault. That is the second item I want to mention.

There is a third item I wanted to mention because it is quite compelling. There is a famous rape/murder case in Toronto of a lawyer named Barbara Schlifer whose rapist and murderer confessed to reading the pornography while he was putting the knife into her body. I give this evidence as a means of answering the people who insist that pornography has no impact. There are lists of crime after crime after crime of this nature, and I can only say that if I had my way and an equivalent to the Minneapolis ordinance were in place Miss Schlifer's family would be able to sue the trafficker of that pornography for a lot of money. That would be my wish.

In terms of the battering, I have spoken to a number of women who have talked about what happens to them. I will give you two examples. These are horror stories. They are not very pleasant, but this will also give you an idea of how unpleasant my life can be.

• 1655

One woman was a victim of battering, and when her husband started to look at pornography, her experience started to change radically. He was making all kinds of demands of her sexually. He would not have had these ideas were it not for the pornography. He wanted to tie her up. He did not just want her to perform oral sex—which also goes on, by the way, a lot.

I am giving you an extreme example. There are all kinds of women who report that —you know, the pornographic models do it; so if these women do it, why do you not do it? So there are all kinds of examples of that. But I am referring to specific examples of violence where this woman did not want to get tied up, and the only way this guy ever thought about tying her up was from looking at the pornography. And the only way he could have got his paraphernalia was from ordering it from the pornography. It is all one business. It is a sex trade.

This is apart from the apparently more benign examples of women who have felt demeaned and whose self-esteem has dropped because they do not look like a *Playboy* centre-fold. Let me tell you that nobody looks like a *Playboy* centre-fold. But the consumer of pornography cannot know this. How can he know this, when it is sitting right in front of him? He really thinks women look like this.

By the way, the centre-fold for *Playboy* is supposed to have a 22-inch waist. I have never seen even a thin woman with a 22-inch waist. They say here that this person's measurements

[Translation]

vous désirez le recevoir, j'essaierai de vous en procurer un exemplaire. J'ai ici une liste de tous les documents que j'aimerais que vous voyiez de toute façon.

Donc, *grosso modo*, et en particulier chez les enfants, ces documents ont été utilisés dans le but d'exposer les enfants à d'autres sévices sexuels. Voilà ce que je voulais dire en deuxième lieu.

Je voudrais vous citer un troisième exemple qui est à mon avis effarant. Un procès fameux a lieu en ce moment à Toronto, il s'agit d'une avocate du nom de Barbara Schlifer qui a été violée puis assassinée et, ce qui est intéressant, c'est que le meurtrier a admis avoir lu des revues pornographiques tout en l'assassinant à coups de couteau. En disant cela, je veux répondre à ceux qui clament que la pornographie n'a aucun impact. Des tas de crimes ont été perpétrés ainsi et tout ce que je puis dire, c'est que si je pouvais faire ce que je voulais et si j'avais pour moi un décret comme celui de Minneapolis, la famille de M^{me} Schlifer pourrait tenter un procès à l'éditeur de cette revue et réclamer beaucoup d'argent. Voilà ce que je désirerais faire.

Pour ce qui est des sévices, j'ai parlé à un certain nombre de femmes qui avaient parlé de leur cas. Je vous donnerai deux exemples, de véritables histoires d'horreur. Elles ne sont pas très agréables, mais elles vous donneront peut-être une idée des côtés déplaisants de ma vie.

Une femme était battue et, lorsque son mari s'est mis à lire des revues pornographiques, sa vie a changé radicalement. Il lui imposait des tas d'exigences sexuelles. Il n'aurait pas eu toutes ces idées s'il n'avait pas lu ces revues. Il ne voulait pas qu'elle se contente de lui faire une fellation, ce qui est très courant d'ailleurs.

C'est un exemple extrême. Il existe toutes sortes de femmes qui vous en parlent et qui disent vous savez, les modèles dans ces revues le font bien; donc si ces femmes le font, pourquoi pas vous? Il y a des tas d'exemples comme celui-ci. Mais je parle d'exemples précis de violence d'une femme qui n'a pas voulu se laisser ligoter et le type n'y avait pensé qu'en lisant ces revues pornographiques. Et la seule façon dont il aurait pu obtenir tous ces accessoires, c'était en les commandant par ce magazine. C'est une seule et même entreprise. C'est cela le commerce du sexe.

Cela n'a rien à voir avec les exemples apparemment plus bénins de femmes qui se sont senties diminuées et dont l'amour-propre a souffert parce qu'elles ne ressemblaient pas aux modèles de *Playboy*. Permettez-moi de vous dire que personne ne ressemble à un modèle de *Playboy*. Mais le consommateur de revues pornographiques ne le sait pas. Comment peut-il le savoir, alors qu'un modèle de ce genre est justement là, devant lui, en couverture? Il pense réellement que les femmes ressemblent à ces modèles.

D'ailleurs, le modèle qui figure en double page centrale dans *Playboy* est censé avoir une taille de 22 pouces. Je n'ai jamais vu de femme mince ayant 22 pouces de tour de taille. Ils disent

[Texte]

are 38—or whatever—22-36. The men believe it. It is something of a mystery why they believe the media more than what is really going on around them; but it is true that pornographers weave a certain magic.

Do you need some more? I am in the process of doing more of this. First of all, it will appear in my book and there will be more. It does run a gamut from just mild resentment from consumers because their wives do not look like *Playboy* fold-outs to a little more acrimonious a feeling because they are not performing sexually the way pornographic models do, to actually beating up women who will not sexually comply in the way that pornographic models sexually comply.

I have failed to mention something really important because it is more of an American than a Canadian phenomenon. That is what happens to the women who are part of the pornography. I mean Linda Lovelace Marciano, who is the star of *Deep Throat*, which is the most commercially successful pornographic film ever made and which is about a woman who had a clitoris in her throat, and which made oral sex into an emblem for liberation. That woman made that film under threat of her life. She was coerced into that pornographic performance; and a lot of the women who appear to be enjoying this sex and doing all of this amazing stuff sexually are coerced. I am talking of guns to heads.

I had left this out because my understanding . . . and I think I am right—is that not a great deal of hard-core pornography is made in Canada at this point. Some is made in Quebec, and there are some horror stories going on about—ah, *Scandale*. Allow me to mention this. *Scandale* was a film made in Quebec. It is hard-core pornographic. It was made by Robert Lantos. It was shown on *Premier choix* in its hard-core form and on *First Choice* in its soft-core form. It really did exploit a lot of actors who did not know that their simple acting was going to be interspersed with hard-core pornographic performance. I consider that a certain form of coercion.

So when you asked me the question about how people are coerced by the consumers of pornography, I try to answer that while reminding you that there is a lot of coercion and rape in the making of hard-core pornography. In fact, you cannot have hard-core pornography without prostitution and the traffic in women.

• 1700

The sun is almost over the yardarm.

The Chairman: Just about.

Mr. Burghardt: Mr. Chairman, may I just ask a question based on what Ms McDonald was just asking? The women that you have interviewed for your book and your research . . . I think you referred earlier in your testimony to them. Have they come from all walks of life? I think you said you have interviewed battered women and so we can relate to that, to

[Traduction]

ici que ses mensurations sont de 38-22-36. Les hommes le croient. Je ne sais pas pourquoi ils croient davantage les médias que ce qui se passe autour d'eux, cela reste un mystère. Au demeurant, il est vrai que les pornographes s'auraient d'un certain mystère.

Voulez-vous d'autres exemples? Je vais continuer. Tout d'abord, tout ceci figurera dans mon livre et il y en aura encore davantage. Toute la gamme est représentée: cela va du léger ressentiment des consommateurs dont l'épouse ne ressemble pas aux modèles de *Playboy* au sentiment de rancœur parce que leur performance sexuelle n'égale pas celle des modèles de ces revues, en passant par les femmes qui se font battre parce qu'elles ne veulent pas s'abaisser aux mêmes actes sexuels que les modèles.

J'ai oublié de vous parler de quelque chose de très important, car ce phénomène est davantage américain que canadien, et c'est ce qui advient des femmes qui posent pour ces revues pornographiques. Je veux parler de Linda Lovelace Marciano, l'actrice du film *Deep Throat*, le film pornographique qui a connu le plus grand succès au monde et dont le sujet est une femme qui a un clitoris dans la gorge et qui fait de la fellation un emblème de libération. Cette femme a tourné ce film sous la contrainte. Elle a été contrainte d'effectuer ces actes pornographiques et beaucoup de femmes qui semblent y prendre plaisir et qui effectuent tous ces actes sexuels absolument effarants sont contraintes de le faire, le revolver sur la tempe.

Je n'en avais pas parlé parce que je crois savoir, et je pense avoir raison, que peu de films vraiment pornographiques sont réalisés au Canada en ce moment. Certains sont réalisés au Québec et il y a là aussi quelques histoires d'horreur. Permettez-moi de parler du film *Scandale* qui a été réalisé au Québec. C'est de la vraie pornographie dure et ce film a été réalisé par Robert Lantos. Il a été diffusé par *Premier Choix* en version non censurée et par *First Choice* en version douce. Lantos exploitait en réalité beaucoup d'acteurs qui ne savaient pas que leurs scènes allaient être entrecoupées d'actes pornographiques. A mon avis, il s'agit là d'une certaine forme de coercion.

Alors, lorsque vous me demandez comment les gens sont contraints de faire certaines choses par les consommateurs de pornographie, voilà ce que je vous répons en vous rappelant que la réalisation de films pornographiques durs passe par la coercion et le viol. En fait, la pornographie dure n'existe pas sans la prostitution, sans la traite des femmes.

Le soleil est presque à hauteur du mât . . .

Le président: Presque.

M. Burghardt: Monsieur le président, puis-je poser une question qui m'est venue à l'esprit en écoutant M^{me} McDonald? Les femmes que vous avez interviewées dans le cadre de vos recherches et pour rédiger votre livre . . . Je pense que vous en avez parlé tout à l'heure. Ces femmes viennent-elles de tous les milieux sociaux? Je crois vous avoir entendu dire que vous aviez interviewé des femmes battues, et que vous vous êtes

[Text]

the women who are subjected to that type of thing . . . Have you experienced this with women, say, from all walks of life?

Ms Cole: Are you talking about all classes, Mr. Burghardt?

Mr. Burghardt: Pardon?

Ms Cole: Are you talking about all classes or all walks of life?

Mr. Burghardt: It does not matter from which so-called class you come. I mean, a wife can be battered, a woman can be battered, that is for sure.

Ms Cole: Right. Okay.

Mr. Burghardt: The point I am really getting at is that a lot of people I know, when they think about this . . . I know in London, for example, we have a community home for battered women and children and I think it is a general feeling that they come from a sort of lower class of life, the so-called poor people. The husband is an alcoholic, or whatever, out of work. But little do they realize that it could be from the professional group as well, the lawyers, the doctors, university teachers, whatever. And I am just wondering from your research, just for the sake of our benefit, have you experienced talking to some of these women from other areas?

Ms Cole: There is no question. First of all you only have to look at the numbers to know that if they are spending \$7 billion a year on this continent that it cannot possibly all be coming from one class which is not supposed to have as much money in the first place. That is the first point. Also, I will say something that may really sound radical. There are some people who think the upper classes have a higher class form of pornography. They call it literature sometimes. My feeling about this material is that the only difference between it and so-called low grade smut, as some people refer to it, is the number of syllables in the words used to elicit the erection.

The Chairman: You have been a fascinating witness and your testimony is very valuable to the committee. You did mention that you have already appeared before the Fraser Commission?

Ms Cole: Yes, sir.

The Chairman: Good. Well, we thank you very much for coming. There were a few more questions that might have been asked, but the hour is late. On behalf of the committee I thank you very much for being with us today.

I will now adjourn the committee until, I believe, Wednesday afternoon or the call of the Chair.

[Translation]

également entretenue avec les femmes qui sont victimes de ce genre de choses. Ces femmes viennent-elles de tous les milieux sociaux?

Mme Cole: Parlez-vous des classes sociales, monsieur Burghardt?

M. Burghardt: Pardon?

Mme Cole: Parlez-vous des classes sociales?

M. Burghardt: La classe sociale à laquelle on appartient comme on dit, n'a aucune importance. Je veux dire, une femme peut être battue, c'est sûr.

Mme Cole: Oui. D'accord.

M. Burghardt: Ce que je veux dire, c'est que ceux que je connais, lorsqu'ils pensent à tout cela . . . A London, par exemple, il existe une maison d'accueil pour les femmes battues et leurs enfants, et on croit généralement qu'elles proviennent surtout d'un milieu social inférieur, ceux qu'on appelle les pauvres. Le mari est alcoolique, ou au chômage. Mais on ne se rend pas compte que ces femmes peuvent provenir de milieux plus aisés, comme les avocats, les médecins, les professeurs d'université et ainsi de suite. Pour notre gouverne, avez-vous rencontré, dans le cadre de vos recherches, des femmes qui viennent de ces milieux-là?

Mme Cole: Sans aucun doute. Tout d'abord il suffit de voir les chiffres pour comprendre que, si on dépense 7 milliards de dollars par an sur ce continent, cet argent ne peut pas provenir que d'un seul milieu social, un milieu qui n'est pas sensé de toute façon avoir autant d'argent. Voilà pour un premier point. Je vais également vous dire quelque chose qui pourra vous paraître radical. Certains pensent que les milieux plus aisés ont une pornographie plus raffinée. Ils l'appellent parfois littérature. Ce que j'en pense, c'est que la seule différence entre cela et les cochonneries, comme certains disent, réside dans le nombre de syllabes des mots utilisés pour susciter l'érection.

Le président: Votre témoignage a été fascinant et nous sera très utile. Vous avez bien dit que vous avez déjà comparu devant la Commission Fraser?

Mme Cole: Oui, monsieur.

Le président: Bien. Nous vous remercions infiniment d'être venue. Les députés auraient peut-être voulu poser d'autres questions, mais il se fait tard. Je voudrais au nom du Comité vous remercier d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

Nous reprendrons nos travaux mercredi après-midi je crois. En attendant, la séance est levée.

Canada Post / Postes Canada
 Postage paid / Port payé

Book Tariff / rate des livres

**K1A 0S9
 OTTAWA**

[Text] the women who are subjected to that type of thing... Have you experienced that with women, say, from all walks of life?

Ms Cole: Are you talking about all classes, Mr. Burghardt?

Mr. Burghardt: Sure.

Ms Cole: Are you talking about all classes or all walks of life?

Mr. Burghardt: It depends on what from which so-called class you are talking about. You can be battered, a woman can be battered, that's true.

Ms Cole: Right, yes.

Mr. Burghardt: The idea again really getting at is that a lot of women I know who are working about this... I know in London, for example, the women's community centre for battered women... a general finding that they come from a wide variety of walks of life, the so-called poor people. The women are married, or whatever, out of work, but that is the thing, they could be from the professional group, or middle class, the doctors, university teachers, librarians. And I was now wondering from your research, just for the sake of my family, have you experienced talking to

Ms Cole: That was a question. First of all you only have to look at the numbers to know that if they are spending 30 billion a year on this equipment that it cannot possibly all be coming from one class which is not expected to have so much money in the first place. That is the first point. Also, for some time that class really would reflect. There are some people who think that upper classes have a higher class form of violence. They call it domestic violence. My feeling about this material is that the only difference between it and so-called low grade what, as some people refer to it, is the number of syllables in the words used to elicit the reaction.

The Chairman: You have been a fascinating witness and your testimony is very valuable to the committee. You did mention that you have already appeared before the Fraser Commission?

Ms Cole: Yes, sir.

The Chairman: Good. Well, we thank you very much for coming. There were a few more questions that might have been asked, but the time is late. On behalf of the committee I thank you very much for being with us today.

I will see women in committee next, I believe. It's a very busy afternoon. Thank you, Mr. Chair.

[Français]... victimes de ce genre de choses... Ces femmes viennent de tous les milieux sociaux?

Mme Cole: Vous parlez de toutes les classes, M. Burghardt?

M. Burghardt: Bien sûr.

Mme Cole: Parlez-vous de toutes les classes ou de toutes les professions?

M. Burghardt: Ça dépend de ce que vous entendez par là. Vous pouvez être battue, une femme peut être battue, c'est sûr.

Mme Cole: Oui, il s'agit de ça.

M. Burghardt: Ce que je veux dire, c'est que ceux que je connais, lorsqu'ils passent à tout cela... À London, par exemple, il existe une maison d'accueil pour les femmes battues et leurs enfants, et on croit généralement qu'elles proviennent surtout d'un milieu social inférieur, ceux qu'on appelle les pauvres. Le mari est alcoolique, ou se trompe. Mais on ne se rend pas compte que ces femmes peuvent provenir de milieux plus élevés, comme les avocats, les médecins, les professeurs d'université et ainsi de suite. Pour notre gouverner, avez-vous rencontré, dans le cadre de vos recherches,

Mme Cole: Sans aucun doute. Tout d'abord il suffit de voir les chiffres pour comprendre que si on dépense 7 milliards de dollars par an sur ce continent, on s'agit de ce qui provient que d'un seul milieu social, un milieu qui n'est pas celui de ceux qui vous attendent d'habitude. Voilà pour un premier point. Je vais également vous dire quelque chose qui pourra vous servir de radical. Certains pensent que les milieux plus élevés ont une violence plus raffinée. Ils l'appellent parfois littérature. Mais pour moi, c'est que la seule différence entre cela et les autres, comme certains disent, réside dans le nombre de syllabes des mots utilisés pour susciter l'émotion.

The Chairman: Votre témoignage a été fascinant et nous vous en remercions. Vous avez bien dit que vous avez déjà comparé devant le Commission Fraser?

Mme Cole: Oui, monsieur.

The Chairman: Bien. Nous vous remercions infiniment d'être venue. Les députés auraient peut-être voulu poser d'autres questions, mais il se fait tard. Je vous remercie au nom du Comité pour avoir accepté de venir avec nous aujourd'hui.

Je verrai des femmes en comité prochain, je crois. C'est un après-midi très occupé. Merci, M. le Président.

WITNESS—TÉMOIN

Susan Cole

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 7

Fascicule n° 7

Monday, May 28, 1984

Le lundi 28 mai 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

CONCERNANT:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

WITNESS:

TÉMOIN:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn McDonald
Geoff Scott

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 28, 1984

(8)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:48 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Bockstael, Masters, Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), Mr. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witness: From the "Réseau d'Action d'Information pour les femmes" (RAIF): Marcelle Dolment.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting (*See Minutes of Proceedings Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 1*).

The witness made an opening statement and answered questions.

At 5:03 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 28 MAI 1984

(8)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 48, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: MM. Bockstael, Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe, Mildred Morton, chargées de recherche.

Témoin: Du Réseau d'action d'information pour les femmes (RAIF): Marcelle Dolment.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives. (*Voir Procès-verbal du mardi 10 avril 1984, fascicule n° 1*).

Le témoin fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 17 h 03, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, May 28, 1984

• 1547

The président: Mesdames et messieurs, nous allons maintenant commencer la séance.

Nous accueillons aujourd'hui M^{me} Marcelle Dolment, du Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes (RAIF). Bienvenue, madame. Comme je l'ai déjà dit, je suis un pauvre étudiant en français, alors maintenant, avec votre permission, je parlerai anglais.

The Chairman: We welcome you to our very informal session this afternoon. I am sorry we are a bit late, but Mondays are always hard for us to get our act together. We are not too formal a group, but we do appreciate the many interventions we have had and we have been looking forward to yours this afternoon. You have, I know, a larger brief and a resume being photocopied at the moment, but perhaps you might like to begin with your presentation and then we will ask some questions as they might arise.

Mme Marcelle Dolment (Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes): Bien. Vous avez reçu la traduction du document intitulé 'Pornographie et prostitution', qui a été présenté à la Commission Fraser. Ce mémoire ne s'adressait pas uniquement à la radio et à la télévision; il s'adressait également au ministère de la Justice pour qu'il amende les lois et pour lui présenter une vue globale des modifications qu'il faudrait apporter à la législation pour combattre la pornographie et la prostitution.

• 1550

Comme ici, aujourd'hui, la discussion est surtout axée sur la radiodiffusion, donc télévision et radio, ce n'est pas exactement le résumé de ce document-là que je vais vous lire. Il s'agit d'un document qui concerne plus précisément la question des ondes, ainsi que certains faits nouveaux, parce que le RAIF continue à exercer des pressions pour endiguer la pornographie.

Avant de commencer à résumer nos positions sur la pornographie, plus spécialement dans le domaine de la radio et de la télévision, nous désirons féliciter la députée Lynn McDonald pour son initiative en vue de modifier la Loi sur la radiodiffusion pour lutter contre les tendances sexuelles abusives des médias électroniques. Certains, et même certaines, hélas, ne semblent pas saisir l'importance de cette lutte qui a des répercussions sur toutes les autres luttes pour l'égalité, comme l'a si bien fait ressortir Maude Barlow, attachée spéciale du Bureau du premier ministre pour la condition féminine, en réponse aux attaques de June Callwood dans le *Globe and Mail* de ce mois. La lutte contre la pornographie est pourtant une lutte de civilisation et d'évolution de la société. La virulence actuelle de la pornographie est de toute évidence une réaction viscérale des hommes et de certains milieux au féminisme, c'est-à-dire à la libération des femmes.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi le 28 mai 1984

The Chairman: Ladies and gentlemen, we will now begin our meeting.

Our witness today is Mrs. Marcelle Dolment, from the Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes (RAIF). Welcome, madam. As I have already said, I am not a good student in French, so with your permission I will now speak English.

The président: Nous vous souhaitons la bienvenue à notre séance officieuse cet après-midi. Je regrette d'être en retard, mais le lundi est toujours très difficile pour nous. Notre réunion est assez informelle, mais nous sommes très reconnaissants des témoignages que nous avons eus jusqu'ici et nous avons hâte d'entendre le vôtre cet après-midi. Aussi, sans plus de commentaires... je sais que vous avez un gros mémoire et un résumé, que l'on photocopie en ce moment, mais peut-être voulez-vous commencer votre exposé et nous poserons ensuite des questions.

Mrs. Marcelle Dolment (Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes): Very well. You have received the translation of the document called "Pornography and Prostitution" which was presented to the Fraser Commission. This brief was not just addressed to radio and television, it was also addressed to the Department of Justice so that it would amend the legislation, and to give it an overall perspective of the amendments that are necessary in the struggle against pornography and prostitution.

Since the discussion today is mainly about broadcasting, both television and radio, I am not exactly going to read you the resumé of that document. It is a document which is more specifically concerned with the question of airwaves, as well as certain new facts, because the RAIF is continuing to exert pressure to eliminate pornography.

Before beginning to summarize our position on pornography, especially in the area of radio and television, we would like to congratulate the MP Lynn McDonald for her initiative in attempting to change the Broadcasting Act to combat sexually abusive broadcasting. Some men, and alas even some women, do not seem to realize the importance of this struggle, which has repercussions on all other areas in this search for equality, as Maude Barlow, the special assistant to the Prime Minister on the status of women, so clearly indicated in response to the attacks by June Callwood in this month's *Globe and Mail*. The struggle against pornography is the struggle for civilization and the development of society. The current virulence of pornography seems to be a reaction by men and certain women against women's liberation.

[Texte]

Nous remercions le Sous-comité permanent des communications et de la culture sur les émissions à tendance sexuelle abusive de nous avoir invitées à donner notre avis sur les mesures à prendre pour éliminer ce type d'émissions et pour formuler nos recommandations dans ce domaine.

J'aimerais auparavant vous dessiner en quelques mots le profil du Réseau d'action et d'information pour les femmes, plus connu sous le nom de RAIF, son sigle. Ce dernier a été formé à Québec même, mais pour l'ensemble du Québec, en 1973 et n'a cessé depuis de poser des actions pour faire évoluer les mentalités et les lois qui, contrairement à ce que l'on pense généralement, ne doivent pas suivre les mentalités mais les précéder afin d'accélérer l'évolution de la société, ce qui est d'ailleurs arrivé aux États-Unis avec les Noirs. L'action du RAIF se base toujours sur les droits de la personne et s'alimente à l'actualité, et ceci depuis 1973. Toujours nous nous sommes inspirés des droits de la personne. Ses structures très souples lui permettent de réagir très rapidement et d'être très léger et efficace. Il est contraire à l'esprit du RAIF de demander des subventions, ce qui lui donne une très grande liberté d'action et d'expression.

Le mouvement publie une revue depuis bientôt 11 ans sans interruption, ce qui est un peu un record pour une revue de ce genre-là, qui fonctionne sans publicité et sans subvention, et nous sommes assez fières de cet exploit. Je peux vous en laisser un exemplaire si vous le désirez. Cette revue permet au RAIF d'atteindre un grand nombre de personnes, de même que nos contacts avec le public lors de notre participation à des événements où circulent des milliers de personnes, tels les Salons du livre à Montréal et à Québec, le Salon de la femme et le Festival d'été qui attire nombre de Canadiennes et de Canadiens des autres provinces ainsi que des étrangères et des étrangers. Malgré le fait que le RAIF même ne compte pas tellement de membres, nous rejoignons énormément de personnes. D'ailleurs, notre revue fait toujours un cercle: environ une dizaine de personnes la lisent pour chaque abonné. Le RAIF peut ainsi constamment rajuster son tir, prendre le pouls de la population, discuter avec elle et expliquer ses dossiers que la plupart des gens approuvent en signant ses pétitions qui ont couvert presque tous les grands dossiers de la condition féminine. Ces pétitions sont précieuses pour étoffer les interventions que le RAIF fait régulièrement auprès des gouvernements et de la presse.

Après avoir parcouru les principaux témoignages donnés devant votre Comité, le RAIF croit inutile de revenir sur les arguments condamnant la pornographie et développant les graves conséquences que celle-ci entraîne dans la société, maux physiques et moraux, misères humaines dont on ne voit poindre que le sommet, arguments que vous appuyez sans aucun doute. Vous avez d'ailleurs en main le mémoire que nous avons soumis à la Commission Fraser, qui avance aussi ces arguments communs à de nombreux groupes de femmes.

Nous préférons nous attacher aujourd'hui, après en avoir de nouveau longuement discuté entre nous, à dégager les principaux problèmes que doit affronter la lutte à la pornographie dans les médias et à indiquer les moyens que, suite à notre expérience acquise en portant de nombreuses plaintes au

[Traduction]

We would like to thank the Subcommittee on Sexually Abusive Broadcasting for having invited us to give our opinion on the steps to be taken to eliminate this type of broadcasting and to make recommendations.

First of all I would like to briefly sketch a profile of the *Réseau d'action et d'information pour les femmes*, known by the abbreviation RAIF. It was established in Quebec City in 1973, but is active throughout the province in helping to develop attitudes and legislation which, contrary to what is popularly believed, should not follow mindsets, but rather proceed them in order to speed up the development of society. This is what happened in the United States with the Blacks. Since 1973, our primary concern has been human rights, depending on current events. We are still concerned with human rights. Our structures are very flexible, thus enabling us to react very quickly and to be very effective. We do not ask for grants, which enables us to be free in our activities and speeches.

We have published a review for 11 years without interruption, which is something of a record for a review of this kind. We operate without advertising and grants, and we are very proud of this. I will leave you a copy if you like. This review enables RAIF to reach a large number of people, and to generate public contacts when we participate in events drawing thousands of people, such as the *Salons du livre* in Montreal and Quebec City, and the *Salon de la femme*, and the *Festival d'été*, which draws a great number of Canadians from other provinces as well as from abroad. Although our membership itself is not that large, we reach an enormous number of people. Moreover, our review has a following; about 10 people borrow one subscriber's copy. The RAIF can thus constantly change its aim, feel the pulse of the population, have discussions with them, and explain its position. Many people show their approval by signing petitions which cover the whole gamut of the status of women. These petitions provide marvellous support to the briefs that we regularly send to governments and the press.

Since we have read the main briefs that have been presented to your committee, the RAIF feels it is not necessary to repeat the arguments against pornography and its serious consequences for society, namely physical and moral degeneration, and human misery which are just the tip of the iceberg, and arguments which you no doubt support. You have the brief we submitted to the Fraser Commission which also advances the views of many women's groups.

After a great deal of discussion among ourselves, we have decided that we would prefer to deal mainly today with the major problems facing us in the struggle against pornography and indicate methods, based on our experience from complaints in Quebec, under Section 159 of the Criminal Code,

[Text]

Québec, en vertu de l'article 159 du Code criminel, votre Comité pourrait suggérer au gouvernement, nos plaintes n'ayant jamais donné de résultat, tant par mauvaise volonté politique que par suite des carences du Code criminel.

• 1555

Définition de la pornographie: Il nous apparaît que le premier jalon à poser quand on veut lutter contre un mal ou résoudre un problème, c'est de le bien définir, sinon le consensus sur les moyens à employer ne pourra se faire puisque personne ne traitera de la même chose. C'est pourquoi les rédacteurs de lois commencent toujours par définir les termes qu'ils emploieront dans les dispositions de la loi.

De quoi traitons-nous ici? D'émissions à tendances sexuelles abusives. Le terme est vaste, la tendance sexuelle abusive pouvant inclure un abus des stéréotypes en plus de l'abus strictement relié à la sexualité. Ce terme inclut, d'après nous, toute la gamme des atteintes au respect des identités et de l'égalité fondamentale des êtres, dont la manifestation la plus connue et la plus grave est, dans le domaine qui nous concerne, celle de la pornographie.

Il nous faut donc, dès le départ, circonscrire ce qu'est la matière pornographique si on veut s'y attaquer avec des chances de réussite. Sinon, on passera à côté.

L'étymologie de ce mot réfère à «prostituée» si on décompose le mot pornographie; le terme porno signifie prostitué, qui à son tour réfère à dégradation. Si on examine le mot «prostituée», il réfère à dégradation et à la représentation de ces concepts—graphie signifiant représentation. La pornographie est donc intrinsèquement criminelle. Elle ne peut pas être autre chose que criminelle, la dégradation l'étant. Ce terme devrait être réservé exclusivement pour désigner des actes ou comportements criminels. Comme il s'agit d'un crime, on devrait le retrouver dans le Code criminel—cela va de soi—ce catalogue des crimes commis dans la société. La pornographie est sans doute actuellement le crime le plus courant à cause des moyens modernes de multiplication et de transmission et parce qu'il blesse individuellement, trop souvent, mais collectivement toujours, ce qui forme la plus grande partie de la population, c'est-à-dire les femmes et les enfants, qui deviennent un bassin potentiel de victimes à cause de leur vulnérabilité. La prolifération de la pornographie exige donc, de ce fait, des moyens qui appellent l'urgence... et nous insistons là-dessus—et la sévérité comme l'on fait lorsqu'il y a épidémie. D'autres normes étaient n'appliquées que lorsqu'il ne s'agissait de cas isolés ou limités.

Beaucoup de gens, et surtout les intellectuels et même les législateurs disent: Ah oui, mais vous savez, avant on ne pouvait pas lire telle chose car c'était des chefs-d'oeuvre, et ainsi de suite. Mais à cette époque, il ne s'agissait que de quelques livres que l'on passait sous la table et qui étaient lus par les gens. Nous ne sommes plus en 1920 mais presque en l'an 2000. Alors, ce n'est plus du tout la même chose. La multiplication fait que ce problème est une urgence sociale.

Pornographie douce. On donne deux qualificatifs à ce terme: pornographie dure et pornographie douce. La pornographie étant essentiellement criminelle, c'est un non-sens de parler de

[Translation]

which your committee might suggest to the government. Our complaints have never had any results, either because of political bad faith, or because of deficiencies in the Criminal Code.

Definition of pornography: It seems to us that the first step that you take when you want to fight against something that is wrong or solve a problem is to clearly define it; otherwise, there will be no consensus on the way to go about it, because no one will be talking about the same thing. That is why legislative draftsmen always begin by defining the terms they will be using in the legislation.

What are we dealing with here? We are dealing with sexually abusive broadcasting. It is a broad term and can include abuse, not only strictly related to sexuality, but also abuse through stereotyping. We feel it includes the entire range of attack on one's identity and the fundamental equality of individuals, the most well known and serious manifestation of which is, in the area that we are dealing with, pornography.

If we are to be successful in taking on pornography, we must delineate it from the outset. Otherwise, we will miss the mark.

Etymologically, if you break down the word, it comes from the term "porno" which means prostitute, which in turn refers to degradation. If you look at the word "prostitute", it refers to degradation and the illustration of these concepts—"graphy" means illustration. Pornography is thus intrinsically criminal. It cannot be anything else, since degradation is criminal. The term should only be used to designate criminal acts or behaviour. Since it is a crime, it goes without saying that it should be in the Criminal Code, the catalogue of crimes committed in our society. Today, pornography is without a doubt the most widespread crime, due to the availability of modern means of reproduction in broadcasting and because it is individually and collectively harmful to women and children, who form the majority of our population, who, because of their vulnerability, provide a pool of potential victims. The proliferation of pornography thus requires measures appropriate to the urgency—and we emphasize this—and the seriousness of the situation, as in the case of an epidemic. Other standards should only be applied when dealing with incidents of an isolated or limited nature.

Many people, especially intellectuals and even legislators, remind us of the days when we could not read certain books although they were masterpieces, etc. But in those days, only a few works were involved that were passed around the table and read by people. It is not 1920 any more; it is almost the year 2000. So it is not the same thing at all. Reproduction makes the problem a social emergency.

Soft pornography. The term is divided into two categories: soft and hard pornography. Pornography is fundamentally criminal, so it is nonsensical to talk about soft pornography.

[Texte]

pornographie douce. On sait bien que les féministes parlent très souvent—et même les législateurs le font... de pornographie douce et de pornographie dure. Cela fait un tort énorme à la lutte que nous menons parce que tout le monde devient confus. Un crime ne peut pas être doux. La pornographie est une atteinte à la dignité fondamentale de la personne humaine qu'elle dégrade et à son intégrité qu'elle viole dans sa nature même d'être libre, la prostitution, d'où est issue la pornographie, étant une forme d'esclavage spécialement répugnante.

On peut porter atteinte à ces deux qualités essentielles à l'être humain avec ou sans violence, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants. Cela n'a pas l'air violent quand on convainc un enfant de faire un jeu, mais cela est violent quand même. Donc, le fait que la victime consente à l'acte n'enlève rien à la nature criminelle de cet acte. Ainsi, l'image d'une femme qui sourit, bien que ligotée et battue ou humiliée, serait quand même pornographique aggravant même la nocivité de l'image. D'ailleurs, c'est la nouvelle tendance de la pornographie. Ils vont jusqu'à les forcer à sourire même si elles sont battues après, mais il faut qu'elles sourient pendant qu'ils prennent la photo.

Vous verrez que cela a des incidences même quand on veut entreprendre des poursuites. Pourtant le procureur public du Québec nie que cette image puisse être pornographique comme nous en faisons état plus loin. Il interprète à sa façon le Code criminel qui, il faut l'avouer, n'est plus adéquat pour faire condamner ces actes surtout quand nous devons faire face à l'inertie des autorités ou au laxisme des juges. Surtout au Québec, malheureusement, les juges ne veulent rien faire.

• 1600

La commode ambiguïté du terme «obscène»: Le concept d'obscénité que l'on retrouve dans le Code ainsi que dans le règlement sur la radio et la télévision est celui-ci:

Il est interdit à une station ou à un exploitant de réseau de diffuser toute présentation visuelle ou tout langage obscène, indécent ou blasphématoire.

Ce sont d'ailleurs les radiodiffuseurs qui ont cité cette définition lors de leur témoignage. C'est là que je l'ai prise. Ce concept tel que décrit prête à l'ambiguïté et à l'évasion par sa définition qui se base sur «ce qui blesse délibérément la pudeur en suscitant des représentations d'ordre sexuel», comme dit le dictionnaire. Les juges estiment que plus rien ne blesse désormais la pudeur, prétendent nos procureurs au Québec. C'est pour cela qu'ils ne veulent pas intenter de poursuites.

Il est vrai que le terme peut désigner un sain érotisme qui pourrait choquer la pudeur de certains alors qu'il s'agit de bien autre chose dans la pornographie. Voilà donc pourquoi il est important de la distinguer de l'obscénité et de l'intégrer au Code et à la Loi sur la radiodiffusion. La pornographie n'est pas dans le Code actuellement; on ne parle que d'obscénité. La Loi sur la radiodiffusion devrait donc inclure non seulement l'interdiction d'images et de commentaires, parce que cela, c'est déjà dans le projet, mais aussi tout mode d'expression pornographique. Si on le limite aux commentaires et à

[Traduction]

Feminists—and even legislators—often talk about soft and hard pornography. This is tremendously harmful to the battle that we are fighting because people become confused. A crime cannot be soft. Pornography is an attack on the fundamental dignity of the human being that it degrades and on the individual freedom that it violates by its very nature, since prostitution, which is where pornography comes from, is a particularly repugnant form of slavery.

One can attack these two basic characteristics of the human being with or without using violence, particularly when children are involved. It does not seem violent when you convince the child to play a game, but it is. The fact that the victim consents to the act does nothing to change the criminal nature of that act. The picture of a woman who is smiling although she is tied up and is being beaten or humiliated is still pornographic; in fact the image is even more harmful. In fact this is the new trend in pornography. They even force them to smile although they will be beaten afterwards; they have to smile for the picture.

You will see that this has an effect even when you want to lay charges. And yet the Attorney General of Quebec does not deny that this image may be pornographic, as we state later. He has his own interpretation of the Criminal Code which, it must be admitted, is no longer adequate when it comes to getting convictions for these acts, especially when faced with the inertia of the authorities and the laxity of the judiciary. Unfortunately, judges do not want to do anything, especially in Quebec.

The convenient ambiguity of the term "obscene": The concept of obscenity that is found in the Criminal Code and the Broadcasting Regulations is:

a station or network operator may not broadcast any visual representation or language that is obscene, indecent or blasphematory.

The broadcasters quoted this definition when they appeared. That is where I got it. The concept lends itself to ambiguity and noncompliance because the definition is based on "that which deliberately offends decency by evoking sexual images" as the dictionary says. Judges are of the opinion that nothing offends decency any more, according to our attorneys in Quebec. That is why they do not want to lay charges.

It is true that the term could describe healthy eroticism which could offend some peoples' sense of dignity, although it is not pornographic. That is why it is important to distinguish between it and obscenity and to include it in the Criminal Code and the Broadcasting Act. There are no provisions in the Criminal Code covering obscenity; only obscenity is mentioned. The Broadcasting Act should therefore prohibit not only images and commentary, because that is covered in the bill, but any form of expression that is pornographic. If it is limited to commentary and images... I will give you an

[Text]

l'image . . . Je vous donne un exemple. J'ai entendu un disque à un poste de radio communautaire de Québec dans lequel on entendait des coups de fouet et des plaintes de femme—on voyait bien que la femme était torturée—alliés à des grognements de jouissance d'homme, sur un fond musical approprié. Cela a été entendu à Québec. Ce n'était pas des commentaires, mais c'était drôlement évocateur. Je pense que le disque s'appelait *Whipped*: fouettée. On ne peut inclure dans la définition de la pornographie la représentation d'actes sexuels explicites ou d'érotisme normal. C'est ouvrir la porte à ceux qui jouent sur l'ambiguïté pour exploiter la violence et la dégradation des plus faibles à leur profit, sans danger d'être poursuivis, bénéficiant du doute jeté par la définition mouvante de ce qu'est l'obscénité qui couvre tantôt des choses criminelles comme la pornographie, la violence, le viol ou une dégradation, tantôt des choses bonnes mais inconvenantes. Il est sûr que l'on ne ferait pas l'acte sexuel explicite au milieu de la rue où c'est obscène, mais ce n'est pas mal en soi. C'est l'endroit où on le fait qui le rend obscène. C'est la même chose à la télévision. Si à midi on présente l'acte sexuel complet, ou des pénis et ainsi de suite, eh bien, ce n'est pas mal en soi, car il s'agit du corps humain, mais cela est obscène à cause de l'endroit.

Modifications nécessaires au Code criminel: Nous avons déjà demandé, il y a plus d'un an d'ailleurs, au ministre de la Justice Mark MacGuigan d'inclure dans le Code criminel une définition de la pornographie qui remplacerait ou compléterait celle de l'obscénité. Il ne voulait pas enlever «obscénité». Il disait: Si j'enlève «obscénité», tout le monde va me tomber dessus; je préfère laisser quand même «obscénité». À ce moment-là, il faudrait absolument ajouter «pornographie». Si on n'a pas une définition claire, nette et précise du mot, on va toujours passer à côté. On ne pourra jamais tenter de poursuites. La pornographie, donc, qui serait définie dans le Code criminel couvrirait la violence, la dégradation, et l'exploitation sexuelle des jeunes de moins de 18 ans—et on insiste sur «moins de 18 ans»—que ces représentations soient réelles, simulées, esquissées ou évoquées. Ces trois termes sont très, très importants, parce que maintenant, vous savez, les gens qui font de la pornographie et qui vendent des revues sont riches à millions, quasiment à milliards, et peuvent se payer des psychologues et des avocats. Maintenant, ils ont tendance à prendre tous les genres de détours, de sorte qu'on ne peut pas les poursuivre, mais le message pornographique est passé quand même. J'en reparlerai tout à l'heure. Nous avons remarqué en effet que les commerçants de sexe recourent à des stratagèmes pour faire passer leur message impunément. Ainsi, le geste de frapper ne sera pas complété; on va faire semblant de frapper. Aux douanes, on m'a dit: Ah, la main ne touche pas l'autre personne; donc, ce n'est pas violent. Le sang sur la femme sera imprimé sur un costume de bain. Maintenant, on va photographier une femme pleine de sang, mais quand on regarde bien, on voit que c'est un costume de bain. Alors, on va dire: Eh bien, non, c'est le dessin sur le costume de bain. Le fouet ne sera, à y regarder de près, qu'un boyau de douche. *Chic* montrait cela; c'est malheureux, mais j'ai jeté la revue. Je pensais que c'était un fouet qui était près d'elle, par terre; elle était à quatre pattes. En y regardant bien, on voyait qu'elle prenait une douche et qu'il s'agissait du boyau de la douche.

[Translation]

example. I heard a record on a Quebec community radio station on which you could hear the crack of a whip and a woman moaning—you could tell that she was being tortured—along with groans of pleasure from a man, with appropriate musical background. It was heard in Quebec. Nothing was said, but it certainly was suggestive. I think that the record was called “whipped”. We cannot include, in the definition of pornography, the portrayal of sexual explicit acts or normal eroticism. That would open the door to those who want to play on the ambiguity to exploit the violence and degradation of the weakest elements of society for their own profits, without fear of being prosecuted, benefitting by the doubt created by immovable definition of obscenity which sometimes covers criminal acts like pornography, violence, rape or degradation, and sometimes things that are good but unseemly. We certainly do not want to commit a sexual act in the middle of the street where it is obscene, but it is not bad per se. It is the place where it is committed that makes it obscene. The same thing applies to television. If the complete sexual act, or penises etc., are shown at noon, there is nothing wrong with it as such, because it is a human body, but it is obscene because of the place.

Amendments to the Criminal Code: over a year ago, we asked Justice Minister Mark MacGuigan to include, in the Criminal Code, a definition of pornography that would replace or complete the definition of obscenity. He did not want to take out “obscenity”. He said: If I take out “obscenity” everyone will jump on me; I prefer to leave obscenity in. In that case, “pornography” absolutely must be added. If there is no clear and specific definition of the word, we will always miss the mark. We will never be able to make charges. Pornography as defined in the Criminal Code would cover violence, degradation and the sexual exploitation of young people under 18 years of age—we insist on the “under 18 years of age” provision—whether the portrayals are real, simulated, implied or suggested. These three terms are very, very important because now, as you know, people who manufacture pornography and sell magazines are millionaires, almost billionaires and can pay for psychologists and lawyers. They now tend to indulge in avoidance tactics, so that they cannot be charged, but the message of pornography still gets through. I will come back to this later. We have noted that sex merchants resort to strategies to get their message across with impunity. There will be no real clampdown; we will pretend to clamp down. Customs told me: his hand is not touching the other person, so it is not violent. The blood on the woman is printed on the bathing suit. A woman is photographed covered in blood, but if you look carefully, you see that it is only a bathing suit. So they say: no, it is a design on the bathing suit. The whip, if you look closely, is only a shower hose. That appeared in “Chic”; unfortunately, I threw the magazine out. I think that there was a whip next to her, on the ground; she was on all fours. If you looked carefully, you could see that she was taking a shower and that it was a shower hose.

[Texte]

• 1605

Mais la première image; j'étais sûre, je l'ai achetée pour cela, c'était le magazine *Chic*. Mais c'est terrible, en page couverture. Puis la femme présentait son derrière, elle était à quatre pattes, c'était dégradant, d'une certaine façon, et le fouet était à côté. Mais quand je regardais, eh bien non, elle prenait sa douche, elle avait échappé son savon puis il y avait... Quand on regardait rapidement, on avait quand même le message.

... le rasoir ne sera que juxtaposé à une image de femme ligotée—je vous l'ai donnée, vous l'avez en main—mais ne faisant pas partie de la même photo, la fillette, le doigt dans la bouche serrant son ourson est une femme de 20 ans, explique-t-on dans la vignette et ainsi de suite. Ces subterfuges se retrouveront sûrement dans les productions télévisées, les films, les vidéos. C'est dans les magazines. Ils s'essayaient puis, après cela, ils le font dans des films. Alors on va le retrouver aussi dans la Loi sur la radiodiffusion.

Nous avons remarqué que les commerçants de sexe recourent à des stratagèmes pour faire passer leur message impunément.

Quant aux enfants, nous insistons pour que l'âge de protection aille jusqu'à 18 ans, comme pour le cinéma et les autres lois. On a déjà tenté, par un projet de modification au Code criminel, de l'abaisser à 16 ans pour la pornographie infantine.

Vous vous souviendrez qu'il y a environ deux ans, un été, on a essayé de faire adopter... enfin la population espérait bien... le projet de loi sur la pornographie infantine. Il n'a pas été adopté. Mais, dans un des articles, et je m'étais informée, on précisait 16 ans. Mais j'ai dit: «Pourquoi avez-vous inscrit 16 ans?». Apparemment c'était pour satisfaire les Conservateurs qui ne voulaient pas indiquer 18 ans. Ils voulaient laisser cela à 16 ans. Et c'est un peu pour satisfaire tout le monde. Et nous étions très déçus parce que l'on sait bien que ce projet de loi là ne concernait pas seulement la radiodiffusion et la pornographie dans les magazines; cela pouvait aussi concerner les spectacles de danseuses à go-go. Et l'on sait que la tendance c'est de les choisir de plus en plus jeunes et qu'on les voulait à 16 ans. Voilà donc pourquoi nous nous opposons tout à fait; de plus, à 16 ans, c'est l'âge où elles n'ont pas d'expérience; de plus, c'est sûr qu'elles sont beaucoup racolées et c'est extrêmement dangereux. D'ailleurs dans toutes les autres lois c'est 18 ans. Pourquoi décider 16 ans pour celle-là?

Cette définition de la pornographie a fait consensus. Quand on parle de la pornographie: violence, dégradation, exploitation sexuelle des jeunes, chaque fois qu'on a proposé une définition de la pornographie, et nous avons enquêté auprès de milliers de personnes depuis deux ans aux divers salons, et il y a 100,000, 150,000 personnes qui y passent; dans la rue, l'été, c'était peut-être 100,000 personnes qui viennent au festival d'été ainsi que lors de nos diverses activités; et quand on définissait ce qu'était la pornographie, les gens disaient: «Ah, bien, là, oui, je suis d'accord». Autrement ils disaient: «Bien non; ah non; la pornographie c'est correct», parce qu'ils voyaient des magazines de femmes nues ou des choses semblables.

[Traduction]

But the first picture, I am sure that is what I bought it for, was in the magazine *Chic*. It was terrible, on the cover page. The woman on all fours was displaying her rear end, this in itself was degrading, and the whip was beside her. But on closer look, I realized she was taking a shower and that she had dropped her soap and there was... A quick look was enough to get the message.

... the razor is only shown next to the picture of a bound woman, I distributed the picture, but it is not part of the same photograph, the little girl with a finger in her mouth hugging on to her teddy bear is a 20-year old woman, as is explained in the caption and so forth. These subterfuges can surely be found in television productions, films and videos. This is where they try them out and afterwards they put them to use in movies. Therefore we will also find this in the Broadcasting Act.

We have noted that the pedlars of sex resort to stratagems in order to get across their messages with impunity.

As for children, we are convinced that protection must be offered until the age of 18, as is the case for films and in other legislation. An attempt has already been made through an amendment to the Criminal Code, to lower this age to 16 for child pornography.

You may remember that about two years ago there was an attempt, in keeping with wishes of the population, to pass a bill on child pornography. But it was not adopted. Researching the matter, I found out that one of the clauses stipulated the age of 16. I asked why this was chosen as the age and apparently it was to satisfy the Conservatives who did not want to put in 18 years old. They wanted to leave it at 16. It was an effort to satisfy everyone. We were very disappointed because this bill did not only apply to broadcasting and pornography in magazines but also to the type of shows with go-go dancers. We know the trend is in favour of increasingly younger girls and that they are trying to get 16-year olds. This was the reason for our strong opposition; moreover at 16, they do not have much experience, there is a lot of soliciting and this is extremely dangerous. Besides, in all the other legislation it is 18 years. So why choose 16 in this particular case?

There was a consensus on this definition of pornography. When we talk about pornography, violence, degradation, and the sexual exploitation of young people, whenever we propose a definition of pornography, and we have conducted enquiries among thousands of people over the past two years at different exhibitions, where there have been 100,000 or 150,000 people in attendance, or interviewing people in the street, or at a summer festival or at one of our various activities, whenever we define pornography, we would get the response: "Yes, in that case, I agree." Otherwise they would say: "Oh no, not at all, pornography is all right." Because they would just imagine magazines with naked women and that type of thing.

[Text]

On approuvait notre définition avec empressement, comme soulagé de clarifier enfin ce problème et de pouvoir différencier érotisme et sexe explicite des abus sexuels que tous condamnent. Parce que même le sexe explicite, c'est sûr que l'on n'a pas besoin de donner d'exemple, ce n'est pas mal en soi.

La prostitution. Vous allez vous demander ce que fait la prostitution dans ce contexte, mais vous allez le savoir.

Il faudrait aussi criminaliser et clarifier un autre concept, un autre acte, la prostitution qui, si la tendance actuelle se maintient, se retrouvera bientôt sur nos ondes publicisée et encouragée pour contrer le chômage, qui sait! Puisque le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, par la voix de Lucie Pépin, à Radio-Canada, après les nouvelles de 8 heures, alors qu'elle était interrogée par un journaliste, a bien dit que c'était un travail comme un autre. Même un juge de la Cour provinciale de l'Ontario, dans un article que j'ai lu cette semaine, il s'agit du juge Di Cecco, comme Lucie Pépin, estimait qu'il s'agit là d'un travail ayant droit de cité, pas toujours sans danger ni inconvénients, certes, cela peut être dangereux parfois, mais qui devait être considéré au même titre que les autres moyens de gagner sa vie. C'est absolument aberrant. Nous avons d'ailleurs fait des protestations auprès du Conseil.

Nous estimons, nous, et cette position a été unanime et spontanée au RAIF, que la prostitution dégrade les femmes.

Je ne sais pas, mais je crois que le *National Action Committee* partage aussi l'opinion que c'est un travail, qu'il faut le protéger, qu'il faut le circonscrire, pas n'importe où dans les rues. Il ne faut pas que cela dérange personne. C'est un travail aussi bien pour les femmes qui se prostituent que pour le proxénète. En tout cas, on est sans mot devant une telle position. C'est de l'esclavage à la pièce, quand on y songe; d'ailleurs 80 p. 100 des gens qui font de la prostitution ont été souvent victimes d'inceste. On voit que c'est parce que cela dévalorise. On voit toute l'incidence que cela a et d'où provient la décision d'accepter ainsi de se vendre à d'autres. Nous croyons donc que le sexe ne peut pas plus se vendre que l'on ne peut vendre son vote, car les rapports sexuels doivent essentiellement être des actes libres de toute contrainte, monétaire ou autre. Quand on aime le sexe, quand on le respecte, on ne peut pas accepter la prostitution. Moi, je pense que les gens qui font de la prostitution sont des gens frigidés. Voilà pourquoi le viol est si grave. L'esclavage est interdit par la Déclaration universelle des droits où c'est bien inscrit; je ne parle pas de la charte constitutionnelle mais de la Déclaration universelle des droits.

• 1610

Les conséquences de la prostitution sur l'ensemble des femmes et sur les individus qui la pratiquent sont donc d'une extrême gravité. Nous n'apporterons pas de précisions là-dessus, mais nous estimons que la prostitution doit être criminalisée — elle ne l'est pas actuellement — et qu'elle doit être incluse dans le Code criminel comme telle, et non seulement par le biais de maisons closes ou de racolage. On

[Translation]

People were very eager to go along with our definition, as if relieved at finally being able to clarify this problem and differentiate between erotica and explicit sexual activity from sexual abusers approved by no one. Even explicit sexual activity, and there is no need to give an example of this, is not reprehensible per se.

Prostitution. You may wonder what prostitution has to do with this but you will soon find out.

It will also be necessary to criminalize and clarify another concept, another act, namely prostitution, which if the present trend continues, will soon be found advertised on our airwaves and, heaven knows, encouraged as a means to combat unemployment! The Canadian Advisory Council on the Status of Women through Lucie Pepin, did declare on *Radio Canada* after the 8 o'clock news, in answer to a journalist's question, that it was a job like any other. Even a Justice of the Provincial Court of Ontario, in an article I read this week, I am talking about Judge Di Cecco, like Lucie Pepin, was of the opinion that this is an acceptable occupation, with some dangers and drawbacks, but to be considered in the same way as any other means of livelihood. It boggles the mind. We have conveyed our protests to the Council.

We are of the opinion, unanimously and spontaneously expressed by our members, that prostitution is degrading to women.

I do not know but I believe that the National Action Committee also shares the opinion that it is an occupation which must be protected, circumscribed and not practised anywhere or in the streets. It must not be a disturbance to anyone. It is a job both for the women who prostitute themselves and for the pimp. We find ourselves speechless before such a position. It is a sort of piecemeal slavery, when you think of it; moreover 80% of prostitutes have often been victims of incest. We realize that this results in a debased self image. We see all the repercussions which such an experience has, including the decision to accept selling oneself to others. We therefore believe that sex can no more be sold than one's vote since sexual relations must essentially be acts free from any constraint, either monetary or of another type. A person who likes and respects sex cannot accept prostitution. In my opinion, people who engage in prostitution are frigid. That is why rape is so serious. Slavery is expressly forbidden in the universal declaration of rights; I am not talking about the constitutional charter but the universal declaration of rights.

The consequences of prostitution on women in general and on the individuals who practice it are therefore extremely serious. We do not elaborate on this point but we are of the opinion that prostitution should be criminalized, this is not presently the case, and that it should be mentioned in the criminal code as such, and not only through reference to bawdy houses or soliciting. We should come out and say that

[Texte]

doit dire: La prostitution, c'est criminel. Par conséquent, il sera interdit de la valoriser ou de la publiciser sur les ondes. Si ce n'est pas criminel, c'est un travail comme un autre. Rien n'empêchera qu'on fasse passer sur les ondes des annonces du genre: On cherche jeunes filles pour prostitution. Il y a même des agents de services sociaux qui disent: Avec un beau derrière comme ça, comment se fait-il que tu demandes de l'aide sociale? Va travailler dans la rue! Il y en a qui se font dire cela.

Déjà certaines chansons présentent la prostitution comme un travail plus intéressant et plus rémunérateur que le travail de bureau. Une chanson entendue sur les ondes de Radio-Canada à Rimouski le disait bien clairement. Certains films sont aussi de cette eau: on pousse les filles à la prostitution. On connaît en outre le stéréotype de la prostituée au cœur d'or, qui ouvre sa porte à tous, surtout dans les films western, alors que la femme qui gagne honnêtement sa vie ou qui travaille à la maison pour sa famille est peinte sous les traits d'une harpie. Il y aurait lieu de choisir avec un peu plus de discernement chansons et films, lorsqu'il y a répétition constante de la même approche, surtout sur les ondes.

Une éducation par les lois: Donc, si l'on veut nettoyer notre société, et évidemment nos ondes, des abus contre les femmes et les enfants, et même contre les hommes, car le pornographie s'étend maintenant aussi aux hommes, il faut tout d'abord que le Code criminel soit modifié pour inclure la prostitution et la pornographie afin de donner des recours plus fermes à la population. Il me paraît dangereux d'essayer de lutter contre la pornographie par le biais du sexisme ou de la discrimination. Moi, je suis obligée de feuilleter les petits journaux et les revues pornographiques, et de plus en plus, on voit une femme torturer un homme, l'esclavage entre hommes. On sait à quel point, pour les homosexuels, cette idée de *master* et de *slave* est forte. Donc, si on passe par le biais de la discrimination, on ne réussira pas à lutter, parce qu'on va dire: Eh bien, les hommes sont traités de la même façon.

Ainsi donc, cette condamnation de la prostitution et de la pornographie contenue dans le Code criminel sera en elle-même une forme d'éducation pour la population. D'ailleurs, même les radiodiffuseurs disent que si c'est inscrit dans le Code criminel, cela va éduquer la population. Maintenant les jeunes disent: La prostitution, ce n'est pas dans le Code; donc, c'est correct. Cette condamnation, si elle se trouve dans le Code, indiquera à la population ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans la société, tant de gens se retrouvant désorientés devant les nouvelles tendances. Les gens ne savent plus ce qui est bien et ce qui ne l'est pas.

Nous avons beaucoup insisté sur ces modifications à apporter au Code criminel, même si on parle de radiodiffusion, parce que les diffuseurs ainsi que les législateurs et les procureurs nous y réfèrent constamment, même s'ils ne font rien, les uns croyant sincèrement dans les vertus du Code, les autres, parce qu'ils savent bien que les articles du Code sont actuellement inoffensifs. Nous, on a téléphoné plusieurs fois à Québec pour ce qui est des vidéos et du cinéma; on disait: Écoutez, cela n'a pas de sens, surtout à Québec; on a des choses épouvantables. Là on disait: Écoutez, il faut faire

[Traduction]

prostitution is a criminal act. In this way, glamorizing or publicizing it on the air will also be prohibited. If it is not a criminal act, then it is a job like any other. Nothing would prevent the broadcasting of advertisements of the type: girls wanted for prostitution. There are even social workers who say: with a body like that, why are you asking for welfare? Go out on the street. This is the sort of thing that some people have to put up with.

There are already some songs that present prostitution as a more attractive and more remunerative activity than office work. This was the explicit message of a song played by Radio Canada in Rimouski. There are also movies which suggest the same thing and encourage girls to try prostitution. Then there is the stereotype of the prostitute with the heart of gold ready to welcome everyone, especially in westerns, whereas the woman who makes a decent living or who works at home for her family is shown as a shrew. A bit more discernment should be shown in the choice of songs and movies, when the same theme is repeated, especially when they are broadcast.

Education through legislation: if we want to clean up our society and our airwaves, and rid them of abusive sexual programming involving women and children, and even men, since pornography now extends to men, it will first of all be necessary to amend the criminal code to include prostitution and pornography so that recourse is available to the population. I think that it is dangerous to try to combat pornography through sexism or discrimination. My job requires me to leaf through the tabloids and pornographic magazines and it is becoming increasingly common to see a woman torturing a man and slavery between men. We realize how extensive the master/slave relationship is among homosexuals. If we attempt to tackle the problem through discrimination, we will not make any headway since we will be told that men are treated in the same way.

Therefore, this condemnation of prostitution and pornography in the criminal code will in itself be a type of education for the public. Even the broadcasters say that if it is included in the criminal code, it will help educate the public. At the present time young people say that since prostitution is not in the code, it is alright. If it is clearly condemned in the code, this will make people realize what is acceptable and what is not acceptable in our society since people are now very confused and disoriented in the face of changing values. People no longer know what is right and what is not.

We have emphasized these amendments which should be made to the criminal code, even though we are talking about broadcasting, since both the broadcasters, the legislators and the crown attorneys constantly refer to them, in spite of their inaction, some of them sincerely believing in the merits of the code and the others realizing that the present sections of the code are harmless. We have telephoned Quebec City on a number of occasions about videos and movies and we have been told that this does not make any sense, especially for the officials in Quebec City; there are terrible things. When we

[Text]

quelque chose. Ils nous disaient: Ah, le code est là; nous, nous n'avons pas à faire tellement de tri; le Code est là et vous n'avez qu'à poursuivre. Mais on sait très bien qu'avec le Code, il n'y a rien à faire; ils ne veulent rien faire.

Précisions nécessaires: Cependant, il ne suffira pas de se limiter à une définition même claire de la pornographie dans le Code si on veut avoir des effets. Il va falloir que des précisions soient apportées. En effet, aussi aberrant que cela puisse paraître, nos procureurs au Québec refusent de porter plainte pour des atteintes qui nous paraîtraient pourtant évidentes: femmes enchaînées, violentées, etc. Rien n'est violent pour eux, rien n'est sexuel. La lettre ci-jointe et l'article du *Soleil* concernant le RAIF en font foi.

J'ai ici une lettre. On a écrit à M. Bouchard. Je n'en avais juste quatre copies, mais c'était adressé à M. Herbert Marx, député, et à Thérèse Lavoie-Roux. Nous, nous avons fait une plainte. Vous avez ce numéro de *Hustler*; j'aimerais que vous regardiez rapidement les images principales à l'intérieur. Quand nous avons fait une plainte au procureur, ils n'ont pas voulu poursuivre. Mais on l'a cité dans les journaux parce qu'ils refusaient de le faire. Mais leur réponse—et j'en fais mention dans le document que j'ai fait parvenir à M. Marx—est absolument incroyable! Ils ont regardé cette photo-là... si vous voulez bien jeter un coup d'oeil sur la deuxième photo car la page couverture on l'a déjà vue—donc celle-ci, elle n'était pas sexuelle; il n'y avait rien de sexuel là-dedans. La femme était enchaînée mais on ne voyait pas si elle aimait cela ou si elle n'aimait pas cela. On ne voit pas sa figure de toute façon.

• 1615

Et puis la violence. Quand je parlais de deux photos juxtaposées... Cette photo, ce n'est pas la même chose, parce que le rasoir, ça peut être aussi bien pour se raser les jambes, on ne sait pas. Donc, voilà ce qu'ils prétendent.

Maintenant quant à l'autre ici, c'est la même chose. D'après eux, cela n'est pas sexuel. Je leur ai dit: «Écoutez, vous voulez rire de nous ou quoi? Selon vous, ce n'est pas sexuel cette revue-là?» Ils m'ont répondu que ce ne l'était pas. Pour que ce soit sexuel, il faut qu'il y ait un homme et il n'y a pas d'homme là, donc ce n'est pas sexuel cela! Alors, j'imagine que deux lesbiennes, ce n'est pas sexuel non plus puisqu'il faut qu'il y ait un homme et une femme. Par contre, lorsqu'on cherche dans le dictionnaire la définition de «sexuel», on y lit que c'est lorsque des caractéristiques sexuelles sont mises en évidence. Dans ce cas-ci, ça ne peut être plus en évidence, il me semble!

Donc, c'est complètement faux et on joue sur les mots. Le mot pornographie est devenu maintenant une espèce de... Ici, dans cet article-là, ils mêlent justement pornographie et violence en se servant du corps de la femme. Ils jouent toujours sur deux tableaux afin de faire accepter la pornographie.

Maintenant, l'autre—et ça, c'est presque amusant tellement c'est bête. On a dit voici, vous en avez une photo avec un homme; regardez là, on les voit là, l'homme et la femme. Alors, ils ont dit: «Ah, mais non! C'est vrai que c'est violent parce qu'il la déshabille de force, il l'agresse, il la bat, il la frappe, etc. Donc, ici c'est vraiment sexuel.» A ce moment-là, je leur ai dit: «Donc, vous êtes d'accord que c'est violent

[Translation]

insisted on the need for some action, we were told to initiate proceedings under the code. But they know full well that nothing can be done under the code; they do not want to do anything.

Necessary clarifications: however, it will not be enough to provide a clear definition of pornography in the code if we want our action to be effective. Clarifications must be made. Strange as it may seem, our crown prosecutors in Quebec refuse to lay charges in cases where the attack on human dignity is obvious to us: women bound in chains, subjected to violence, and so forth. For them nothing is violent, nothing is sexual. The letter which we have appended and the article from the *Soleil* concerning the RAIF confirmed this.

I have a letter here. We wrote to Mr. Bouchard. I only had four copies but it was addressed to Mr. Herbert Marx, MPP and Thérèse Lavoie-Roux. We filed a complaint. You have the issue of *Hustler* and I would like you to take a quick look at the main pictures inside. When we lodged a complaint with the Crown Prosecutor, they did not want to take any action. We mentioned them in the newspaper because of their refusal. But their answer, I mentioned in the letter I sent to Mr. Marx, is absolutely incredible! They looked at this photograph, you can see for yourself, it is the second one since we have already seen the one on the cover page, and said that it was not sexual. That there was nothing sexual in it. The woman was bound in chains but it was impossible to say whether she liked it or did not. Her face is not shown in any case.

As for the violence, when I talked about juxtaposition of the two photographs... I said that in the case of this picture, it was not the same thing since the razor could be used for shaving her legs, it was not clear. This is what they said.

As for the other one here, it was the same thing. In their opinion, it was not sexual. I asked them if they were seriously maintaining that this magazine was not sexual. They answered that it was not. In order for it to be considered as such, there had to be a man and since there was not any, it was not sexual! So I suppose that two lesbians are not sexual either, since there must be a man and a woman. But when you look at the definition of "sexual" in the dictionary, reference is made to sexual characteristics being displayed. In this particular case, I do not think that they can be displayed any more than they are!

So it is completely untrue in addition to being an exercise in semantics. The word "pornography" has now become a sort of... Here, in this article, they mix pornography and violence by making use of the woman's body. They always bring both elements into play to make the pornography acceptable.

The other example is almost funny, it is so silly. We told them "Here is your picture with a man, here there are the man and the woman." In this case they agreed that it was violent since he is forcibly undressing her, he is attacking her, he is beating her and striking her, etc. When I asked them whether they agreed that it was violent because he was beating her, they answered: "Yes, but in the last picture, look how satisfied

[Texte]

puisqu'il la bat». Ils m'ont répondu: «Oui, mais sur la dernière photo, regardez comme elle a l'air heureuse et comblée. Donc, ce n'était qu'un jeu dans le but de préparer la femme; elle n'a pas aimé cela au début mais à la fin, elle en était comblée. Donc, à partir de là, ce n'est pas violent!»

Alors, on se fait toujours répondre de telles choses et ils ne veulent plus poursuivre. Mais là, je ne vous ai cité que quelques exemples car ils ont refusé de poursuivre. Quand on s'est rendu compte qu'ils refusaient de continuer, et ce n'était pas la première fois, on leur a demandé de le mettre par écrit, ce qu'ils ont refusé de faire car je les en avais convaincus une première fois, mais cette fois-là, ils ont refusé. Je pense qu'il est illégal de refuser de le mettre sur papier. On nous a répondu par l'entremise d'un policier de la Sûreté du Québec à qui nous nous étions adressées, lequel avait été quérir la revue. Ce policier nous a transmis les informations que je viens de vous donner.

Justement, j'avais affaire à une journaliste. Cette dernière nous avait interviewées—j'ai l'article ici d'ailleurs et vous pourrez le lire. Il a été publié dans le journal «Le Soleil» du lendemain. Alors, le procureur de la Couronne était furieux! Vous voyez, là où il est question du RAIF, c'est l'article qui est paru dans «Le Soleil» le lendemain par l'entremise de cette journaliste. Le titre était ainsi libellé et ça tombait à pic:

Le RAIF essuie un nouveau refus; la vente de *Hustler* ne sera pas interdite.

J'ai transmis à cette journaliste toutes les explications que j'avais déjà fait parvenir à Herbert Marx, dans la lettre que je lui avais écrite et que je viens de vous expliquer.

Alors le procureur m'a dit, lorsque je lui ai téléphoné, que ce n'était pas du tout ce qu'il avait dit au policier. Et c'est là que je lui ai répondu de le transmettre par écrit, ce qu'il a refusé de faire. Par contre, il a dit que ce que le policier m'a dit était faux ou pas exact.

Je crois que c'est illégal de refuser. J'ai téléphoné au patron du procureur qui est un spécialiste dans le dossier de la pornographie; deux procureurs sont spécialisés en fait, soit M. Plante, à qui j'ai parlé et un autre, en ce qui a trait au dossier sur la pornographie. Il a refusé de le mettre par écrit parce que j'avais déjà fait circuler une de ses lettres et il n'avait pas aimé cela, donc j'ai téléphoné à son patron. Lorsque j'avais communiqué avec son patron subséquemment, celui-ci l'avait obligé à coucher ses propos sur papier. Mais cette fois-là, le patron n'a jamais retourné mes appels. J'ai écrit à M. Bouchard—et j'ai la copie de cette lettre ici, laquelle je vais vous transmettre... pour lui demander d'obliger M. Plante à nous mettre par écrit les motifs de son refus, il se devait de nous faire connaître ces motifs, et je n'ai jamais reçu de réponse.

Par conséquent, vous voyez que non seulement on refuse d'intenter des poursuites, mais on refuse même de nous donner les motifs pour lesquels on ne veut pas en intenter. Vous vous rendez compte que la situation est assez grave au Québec. Je ne sais pas si en Ontario c'est plus facile, mais j'en ai l'impression car il me semble avoir lu, dans les journaux, qu'on avait pu intenter des poursuites dans cette province.

Alors, je continue.

[Traduction]

and fulfilled she seems. So it was only a game to get the woman ready. She did not like it at the beginning but at the end she was completely satisfied. So in that case, it is not violent!"

This is the type of answer we always get and they do not want to take any action. I have only given you a few examples since they have refused to prosecute. When we realized that this was the case, and that this was to be their routine response, we asked them for a reply in writing and this they refused to do, although they had complied with our request the first time. I believe that it is illegal for them to refuse to put their reasons down in writing. We were given our answer by a police officer of the Quebec Provincial Police Force who had obtained a copy of the magazine. This policeman conveyed the information that I have just given you.

We had been interviewed by a journalist, I have a copy of the article here and you can read it. It was published in the newspaper *Le Soleil* the following day. The Crown prosecutor was furious about this. This is the article which appeared in *Le Soleil* the following day after our interview with this journalist. The title was very much to the point:

Another refusal for RAIF; the sale of "Hustler" will not be prohibited.

I gave this newspaperwoman all the information I had already sent to Herbert Marx in our letter and which I have just explained.

When I telephoned the Crown prosecutor, he maintained that this was not at all what he had said to the policeman. This is when I asked him to put it down in writing and he refused to do so. However, he did say that the information I was given by the policeman was not true or accurate.

I believe that it is illegal to refuse. I telephoned the Crown prosecutor's supervisor who is a specialist in the field of pornography; there are two prosecutors who are specialized in this area, namely Mr. Plante, to whom I spoke, and another who deals with the pornography issue. He refused to give me an answer in writing since I had already circulated one of his letters and this was not to his liking, so I then phoned his boss. In a previous communication with his boss, the prosecutor was given instructions to provide a written answer but this time, the boss did not return my calls. I wrote to Mr. Bouchard—I have a copy of the letter which I will be leaving with you—requesting him to instruct Mr. Plante to make known to us in writing the grounds for his refusal and I have not received any answer.

Not only is there a refusal to take legal action but also to explain the grounds for such decision. You can see that the situation in Quebec is very serious. I do not know whether it is any easier in Ontario, but it seems to me by what I have read in the newspapers that legal proceedings have been taken in this province.

I shall continue.

[Text]

Ce n'est pas qu'au Québec la population accepte plus qu'ailleurs la pornographie, comme l'ont laissé entendre les radiodiffuseurs lors de leur témoignage, soit MM. Arpin et Steele, lorsqu'ils avaient dit: «Vous savez, il ne peut y avoir de critères nationaux parce qu'il y a deux communautés, c'est-à-dire la communauté anglophone et la communauté francophone.» Ils semblaient dire qu'au Québec les gens aiment la porno et que tout passe. Ce n'est pas cela! C'est que l'on y est incapable de faire appliquer les lois et, à mon avis, c'est encore plus difficile au Québec qu'ailleurs. La population de cette province n'aime pas plus la pornographie que celle des autres provinces.

• 1620

Il y a une fin de non-recevoir de la part des autorités lorsqu'il s'agit de plaintes concernant la pornographie. On prétend que le Code criminel ne permet pas vraiment les poursuites, car les expressions employées dans ce dernier ne veulent pas nécessairement dire ce qu'elles pourraient vouloir dire et ce, selon la décision des juges. Dans le Code, c'est bien indiqué «obscénité» et il est question de violence liée au sexe. On pourrait toujours se servir de cet article-là, mais on prétend que les juges ne voudraient jamais condamner quelque revue que ce soit. On leur répond ceci: «Tentez au moins l'expérience et utilisez la jurisprudence.

Je poursuis la lecture de mon mémoire. Compte tenu de nos récentes expériences, il nous paraît donc important que le Code criminel précise ce qu'on entend par pornographie et en donne des exemples non limitatifs pour guider les juges trop craintifs pour prendre la défense des femmes violentées. Il faudrait des dispositions qui prévoient les ruses que les avocats des marchands de porno emploieront pour contourner le Code criminel et désamorcer des plaintes.

L'art et la pornographie: L'aspect artistique de la pornographie, films de grands metteurs en scène, belles photos, couleurs subtiles, modèles ou comédiens(nes) racés(es) ne doivent pas faire oublier le côté criminel et dégradant de l'image, ni l'orientation qu'elle véhicule comme le voudrait une certaine élite intellectuelle qui ne trouve rien à redire à la violence et à la dégradation pour autant que la chose soit bien présentée, tel Néron qui s'extasiait sur la splendeur de Rome en feu, oubliant les cris de détresse des Romains qui brûlaient. Si on se souvient des cours d'histoire que nous avons appris à l'école, on se rappellera Néron qui composait de la musique et jouait de la cithare pendant que Rome était en feu. Il avait fait brûler Rome parce qu'il trouvait que c'était un beau spectacle!

C'est ainsi qu'un fonctionnaire du gouvernement fédéral, assigné pourtant au dossier sur la pornographie à la télévision, commentait... Je lui montrais des photos d'une autre revue que *Penthouse* et qui étaient très violentes; cela ressemblait un peu à *Hustler*. Je lui montrais cela; la femme était enchaînée et violentée. Il m'a répondu: «Moi, je ne vois pas cela comme vous; je ne vois que la beauté de la femme et la beauté de l'image. Voilà ce qui me frappe. Il faut vraiment avoir l'esprit mal tourné et mauvais pour voir autre chose que la beauté de la femme». Il ne voyait pas le lien entre les violences que

[Translation]

It is not because people in Quebec accept pornography more easily, as was implied by the broadcasters in their testimony, that is Messrs. Arpin and Steele, when they said that there could not be any national criteria since there are two communities, that is the English-speaking one and the French-speaking one. They seem to be saying that in Quebec people like pornography and that anything goes. This is just not so! It is because it is impossible to have the law enforced and, in my opinion, this is even more difficult in Quebec than elsewhere. The inhabitants of Quebec are not any more inclined to like pornography than those of other provinces.

The authorities are unwilling to show any interest when they receive complaints about pornography. The pretext is that the Criminal Code does not enable prosecution since the terms used in this Code do not necessarily mean what they could be interpreted as meaning, as has been decided by judges. In the Code it is clearly stated that obscenity is a matter of violence linked to sex. This section could always be invoked but it is claimed that judges are unwilling to condemn any magazine at all. We have asked them to at least give it a try and make use of jurisprudence.

I shall now return to my brief. In view of our recent experiences, we think that it is important for the Criminal Code to specify what is meant by pornography and to give examples of it which are not restrictive, in order to guide judges who are too afraid to take the defense of women victimized by violence. Provisions must be made to take into account the ploys which will be used by the lawyers defending porn merchants to get around the Criminal Code and defuse the complaints.

Art and pornography: The artistic side of pornography, films produced by great directors, beautiful photographs, subtle colours, distinguished models or actors must not make us lose sight of the criminal and degrading aspect of that which is being portrayed, nor should we be influenced by the position adopted by certain intellectual elite who find nothing wrong with violence and degradation provided it is well portrayed, like Nero overwhelmed by the splendor of Rome in flames, oblivious to the cries around him. As we learned in school, Nero fiddled while Rome burned, he was the one to set fire to his city in order to feast his eyes!

We find an official of the federal government responsible for watching over pornography on television with the following reaction. I showed him pictures from a magazine other than *Penthouse*, they were very violent; they were a bit like those from *Hustler*. The woman was bound in chains and being subjected to violence. His reaction was: "I do not at all see it like you; I am struck by the beauty of the woman and the beauty of the picture. You really have to have a dirty mind to see something else besides the beauty of the woman." He saw no connection between the violence to which the real flesh and

[Texte]

subiront de vraies victimes en chair et en os et cette propagande visuelle de la violence.

C'est pour cela que c'est important, parce que cette question... Même les législateurs, au Québec, lorsqu'ils ont étudié la Loi sur le cinéma, disaient: «Oui, mais je ne veux pas être privé de voir *Le Tambour*». Eh bien, *Le Tambour*—je ne sais pas si vous l'avez vu, soit *The Drum* en anglais—cela ne nous a pas impressionnées du tout. Beaucoup de gens d'ailleurs ont détesté ce film même si la production était très artistique. Mais, à notre avis, le message projeté était très pornographique.

La pornographie doit donc être bannie partout où elle se trouve et l'approche pour la contrer doit être globale. Tous les moyens doivent être mis en marche pour y réussir, car la menace est globale et il est déjà tard. Aucun passe-droit ne doit être permis sauf celui—et même pas celui de l'art... Le seul passe-droit que l'on pourrait accorder c'est celui de l'éducation et de la recherche comme dans le film *Not a Love Story*. Ainsi, la malheureuse erreur faite par l'Ontario qui a interdit la représentation de *Not a Love Story* ne doit pas être invoquée pour refuser d'inclure dans le Code criminel et dans la Loi sur la radiodiffusion des articles interdisant plus précisément la pornographie.

Nous disons cela parce que nous avons vu un programme de télévision présenté par CBC, la semaine dernière je crois, où on interrogeait une femme de Vancouver qui dirigeait une maison pour femmes violées. Cette personne était contre l'inclusion de toute précision pour interdire la pornographie dans la loi parce qu'elle disait que si on acceptait cela, on ne pourrait plus montrer des films tels *Not a Love Story*. Alors, je trouve cela tout à fait aberrant! Ce n'est pas parce que l'Ontario a commis une erreur—parce que tout le monde en commet et il s'en produira encore d'autres... qu'il faut nuire à la cause ayant trait à la pornographie et ce juste pour un film.

Cela me fait penser aux gens qui disent: «Eh bien oui, les divorces! Je vous dis que les femmes sont bien traitées dans les cas de divorce. Je connais quelqu'un à qui on a tout enlevé. Pauvre gars!» Donc, il ne faut rien ajouter dans la Loi sur le divorce sous prétexte qu'une femme a abusé une fois au point de vue financier.

Les pénalités: Tout matériel pornographique doit être saisi immédiatement et de fortes amendes imposées au prorata du chiffre d'affaires du contrevenant. On insiste quant au prorata, parce que parfois les amendes qui sont imposées, soit 300\$, comme l'avait suggéré le ministre Bédard, une telle amende pour quelqu'un qui touche disons 300,000\$, c'est absolument ridicule. Donc, il faut que ce soit au prorata, pouvant aller dans certains cas jusqu'à l'emprisonnement, soit dans des cas graves comme avec des enfants par exemple. La transmission de films ou images pornographiques pourra entraîner la perte du permis si l'infraction se répète.

L'application:

Même claires et précises, les indications du Code criminel ne sont pas suffisantes, comme nous l'avons hélas constaté, si nous

[Traduction]

bones victims will be subjected and this type of visual propaganda of violence.

This is why we consider the matter to be very important. Even the legislators in Quebec, in studying the Cinema Act, said: "Yes, but I want to be able to see *The Tin Drum*". Well, I do not know if you have seen *The Tin Drum*, but we were not at all impressed. There were lots of other people who intensely disliked this film in spite of the very artistic production. In our opinion, the message projected was very pornographic.

Pornography must therefore be banished wherever it is found and we must take comprehensive measures against it. All the means at our disposal must be brought into play since the threat is a pervasive one and time is running out. No loophole should be allowed, not even for the sake of art, the only possible exception should be for the purposes of education and research like in the film *Not a Love Story*. Thus, the unfortunate mistake made by Ontario in prohibiting the showing of *Not a Love Story* should not be invoked to justify a refusal to include sections in the Criminal Code and in the Broadcasting Act specifically forbidding pornography.

We make this point since we saw a television program shown by the CBC last week with an interview of a Vancouver woman who directs a house for women who have been raped. This woman was against any specific prohibition of pornography in the Act, claiming that such a provision would make it impossible to show films like *Not a Love Story*. I think that this is completely absurd. It is not because a mistake was made in Ontario, mistakes have been made elsewhere and will continue to be, that an entire cause should be invalidated and all for the sake of a single film.

This reminds me of the people who say that women do not at all suffer as a result of divorce, because they know a woman who took her poor husband to the cleaners. This is their pretext for not providing any additional protection for women in the divorce legislation.

Sanctions: All pornographic material shall be seized immediately and heavy fines imposed in proportion to the business volume of the offender. We insist on this need for proportional fines since we sometimes see a fine of \$300, as was suggested by Minister Bedard, for someone who is earning \$300,000. It is absolutely ridiculous. It must therefore be prorated and in some cases, incarceration should be a possibility, namely in serious cases with children for example. The showing of pornographic films or pictures could result in the loss of a permit if the offense is repeated.

Enforcement:

Even if they are clear and precise, the indications in the Criminal Code are not adequate, as we have unfortunately

[Text]

n'avons pas des méthodes efficaces pour faire appliquer le Code. On a beau avoir la plus belle loi, le plus beau Code, si on n'a pas les méthodes d'application; on le sait au Québec, même quand c'est dans le Code criminel, on ne peut pas le faire appliquer.

Ainsi, au Québec, nos nombreuses plaintes n'ont rien donné comme vous avez pu le lire dans notre mémoire à la Commission Fraser. Récemment, le ministère s'est illégalement refusé à nous fournir par écrit les motifs de son refus de porter plainte contre une revue pornographique. Le même sort attend une plainte contre un film ou une émission. C'est un policier qui nous a transmis le refus par téléphone. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Mais sa déclaration a été contredite par le procureur lorsqu'il l'a vu étalée dans les journaux le lendemain, sans définir cependant en quoi le policier n'avait pas bien transmis son message. Les documents en question sont annexés à notre témoignage. Lorsqu'un député à qui nous avons fait appel s'est à son tour enquis des motifs du refus de poursuivre, le même procureur lui a répondu qu'on attendait d'avoir une cause qui serait sûre d'être gagnée en cour. C'est aussi bien dire qu'il ne veut rien faire. Belle façon de faire avancer la jurisprudence et de protéger le public. Il attend d'avoir la cause parfaite, ce n'est pas ainsi qu'on doit faire, parce que la mentalité a changé maintenant. Avant, pendant un temps, le balancier s'en allait d'un côté parce qu'il n'y avait rien qui passait, il y avait trop de censure; maintenant, c'est l'inverse, les gens sont écoeurés, il n'y a pas assez de censure.

Un Bureau de contrôle fédéral: Devant ces faits et pour nous protéger contre les atteintes de plus en plus répétées contre notre sécurité et notre dignité, nous devons privilégier la prévention au niveau fédéral comme moyen le plus efficace pour arrêter le mal avant qu'il ne soit répandu. C'est un peu différent de notre résumé que vous avez lu dans *Prostitution et pornographie*. Dans ce document, on avait mentionné un bureau provincial pour classifier la pornographie, par exemple les revues, etc. Maintenant nous voulons autre chose. Cela peut rester le bureau provincial, mais on veut avoir un bureau fédéral en plus comme moyen le plus efficace pour arrêter le mal.

Nous recommandons la mise sur pied d'un bureau de contrôle fédéral qui éliminera à son entrée au pays tous les films, les vidéos, les cassettes, revues et autre matériel de communication qui contreviennent à la loi.

Quant aux douanes, nous avons changé d'idée. Avant nous préconisions une meilleure réglementation des douanes, mais nous nous apercevons que c'est inutile de passer par les douanes, ce n'est pas la bonne méthode. Les douanes ne serviront plus qu'à diriger vers ce bureau les films, les vidéos, les cassettes, les revues, les journaux et le reste. Notre expérience avec les douanes nous ont fait voir que ces fonctionnaires ne possédaient pas la formation nécessaire pour juger ce qui est admissible ou pas au pays. D'autant plus que nous n'avons aucun contrôle sur eux. J'avais même appelé, à Ottawa parce qu'on voyait que tout rentrait, j'avais essayé de parler au grand patron des douanes et il n'a jamais rappelé, il ne s'est

[Translation]

discovered, without efficient methods for the enforcement of the Code. No matter how good our Code may be, without methods for enforcing it, we are no further ahead, as we learned in Quebec. Even though there are provisions in the Criminal Code, we are not able to have them enforced.

Thus, in Quebec our numerous complaints have come to naught, as we point out in our brief to the Fraser Commission. Recently, the department illegally refused to provide us with a written explanation of its refusal to lay charges against a pornographic magazine. This will be the fate of any complaint about a film or a program. A police officer conveyed this refusal to us by telephone. I have already explained the circumstances. But his statement was contradicted by the Crown Prosecutor when it was published in the newspapers the following day, but there was no explanation of how the police officer failed to convey the message. The relevant documents are appended to our presentation. When the member of Parliament to whom we had appealed enquired about the reasons for this refusal to prosecute, the same Crown Prosecutor answered that they were waiting for a case which they were sure to win in court. He could have come out and said he preferred to do nothing. This is a fine way to advance jurisprudence and to protect the public. He wants to have a perfect case before acting and was not concerned about carrying out his duty, this is just a sign of the times and shows how ways of thinking have changed. The pendulum was once at the opposite extreme and there was too much censorship, now it has swung to the other extreme and people are disgusted, there is not enough censorship.

A federal bureau of control: Faced with the present situation and in order to protect ourselves from increasingly repeated attacks against our security and our dignity, we consider that prevention at the federal level is the most efficient means of putting a stop to this evil before it becomes too widespread. This is a bit different from our position in the summary contained in *Prostitution and Pornography*. In this document, we mention a provincial bureau for the classification of pornography, for example magazines, etc. We are now in favour of something different. The provincial bureau may remain but we also want a federal bureau as the most efficient means to put a stop to this evil.

We recommend the setting up of a federal bureau of control which would eliminate on entry to the country all films, videos, cassettes, magazines and other printed material which contravene the law.

We have changed our mind concerning the customs. Before we recommended a better regulation of the customs, but we now realize that there is no point in going to the customs, that this is not the proper method. The role of the customs will be to direct to the bureau the films, videos, cassettes, magazines, newspapers and so forth. Our experience with the customs has shown us that customs officials do not have the necessary training to make a judgement on what is acceptable for admission into the country and what is not. Moreover, we do not have any control over them. At one point, seeing that there was no obstacle to any of this material, I called Ottawa and attempted to speak to the head of the customs but my call was

[Texte]

jamais soucie de faire quoi que ce soit, il se foutait éperdument de nous. Les agents de douane, qui sont des hommes, puis d'ailleurs ils l'ont admis: Nous faisons notre possible mais, enfin, nous en voyons tellement que ça ne nous influence plus du tout, ça devient banal pour nous. Alors ce sont des hommes qui, de leur propre aveu, se désensibilisent très vite à la violence, à la dégradation, à force d'en voir. Le bureau devra être composé en majorité de femmes recommandées par les groupes qui connaissent bien le dossier, et leur mandat ne devra pas être trop long, parce que les femmes aussi peuvent devenir . . .

Une entente internationale: Un bureau de contrôle canadien ne règle pas cependant le problème des émissions pornographiques qui nous proviennent des autres pays comme les États-Unis, par le truchement des satellites ou des capteurs d'émissions de plus en plus sophistiqués. Comme l'avenir prévisible rendra toute barrière de communication illusoire, il faut dès maintenant prendre les moyens pour empêcher cette contamination de se généraliser en organisant des rencontres avec les États-Unis et les autres pays en vue d'établir des normes minima de respect des principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de la personne qui interdit l'esclavage et les atteintes à la dignité de la personne et qui en garantissent l'intégrité. Cela ne sert à rien. On aura beau faire la plus belle loi sur la radiodiffusion, on sait que, dans à peu près dix ans, les émissions vont nous provenir des États-Unis, de partout, de tous les continents, on va pouvoir tout prendre.

Il est urgent qu'il y ait concertation entre tous les pays. La paix mondiale ou la lutte contre la violence internationale commence dans sa propre cour, dans un quotidien attaqué par la pornographie. La violence dans le sexe, l'esclavage et la torture acceptée comme moyens de jouissance sexuelle préparent à la torture institutionnelle, au totalitarisme et aux guerres. Vous savez ce qu'on a vu en Allemagne, ce qu'on a vu en Iran, ce qu'on a vu ailleurs, cela peut venir ici. Les gens commencent déjà à s'habituer à la torture, et quand on s'habitue à torturer une femme qu'on aime, on peut s'habituer à torturer les gens dans les prisons.

Mécanismes démocratiques de suivi: Mais, encore une fois, ce n'est pas tout d'avoir un bureau de contrôle du matériel pornographique, car ce bureau pourrait être inefficace ou pourrait interpréter le Code selon des normes qui ne satisfont pas la population. On sait que les seuls autres recours, le procureur public ou privé, sont souvent des solutions sans issue, le procureur public se refusant à poursuivre, on l'a vu, et le procureur privé se révélant au-dessus des moyens des associations ou des femmes. Quand nous étions mécontentes parce que le procureur public ne voulait pas poursuivre, il nous a dit, on l'a mentionné dans le document: Si vous n'êtes pas contentes, retenez les services d'un avocat. On n'est pas capables de retenir les services d'un avocat, parce qu'on n'a pas l'argent nécessaire.

[Traduction]

never returned, he was not the least bit concerned about getting in touch with me, he did not give a tinkers damn about us. The customs officials, who are men, have told us that they are doing their utmost but they see so much of this that it no longer affects them and becomes banal. These men have actually admitted that they very quickly become desensitized to violence and degradation because they see so much of it. The bureau should be made up of a majority of women recommended by groups familiar with this subject and their mandate should not be too long since women can also become . . .

An international agreement: A Canadian bureau of control will not be able to deal with the problem of pornographic programs coming from other countries such as the United States through satellites or increasingly sophisticated devices. Since all obstacles to communication will become impossible in the foreseeable future, we must take steps now to avoid the spreading of this contamination and organize meetings with the United States and other countries, in order to set up minimum standards for the respect of the principles contained in the Universal Declaration of Human Rights which prohibits slavery and other attacks on human dignity. This is to no avail. No matter how good our Broadcasting Act may be, in about 10 years we will be able to get programs from the United States and all the countries in the world.

It is urgent for joint consultation to take place among the countries of the world. World peace or the struggle against international violence start in one's own backyard, in a daily newspaper contaminated by pornography. Sexual violence, slavery and torture accepted as means to sexual pleasure make us ready for institutional torture, totalitarianism and wars. You know what happened in Germany, in Iran and in other countries, it can also take place here. People are already starting to get used to torture and when one is accustomed to torturing the woman one loves, one can also begin torturing people in prisons.

Democratic follow-up measures: Once again, it is not enough to have a bureau of control for pornographic material, since this bureau might prove to be inefficient or might interpret the Code according to criteria which are not acceptable to the public. The only other recourse, that is public or private prosecution, often results in nothing since the public prosecutor refuses to prosecute, as we have observed, and private action is too costly for associations or individual women. When we showed our displeasure because the public prosecutor did not want to take action, he told us, as we mentioned in our document, that we were free to retain the services of a lawyer. We cannot retain the services of a lawyer because we do not have the funds to do so.

• 1630

La population n'a pas vraiment accès à la justice. Il est donc important qu'une personne de ce bureau soit spécialement affectée aux plaintes qui viendraient du public pour faire appel

The public really has no access to justice. So, it is important that a person from this bureau be specially assigned to deal with the complaints from the public about a decision the

[Text]

d'une décision ou d'une négligence du bureau. Au Québec, on a un bureau, mais il n'a jamais fait quoi que ce soit. Il laisse tout passer, absolument tout! Par contre, ils ont mis dans la loi que c'est seulement tous les deux ans qu'on peut intervenir. Qu'est-ce que cela donne, au bout de deux ans? Il y a bien des films qui seront passés.

En outre, deux fois par année, ce bureau devrait faire rapport aux Communes de ses activités. Une fois l'an, il devrait tenir des audiences publiques à Radio-Canada, donc des audiences diffusées à travers tout le pays, pour entendre les plaintes des groupes et faire un bilan de la lutte contre la pornographie. On voit que les gens suivent avec beaucoup d'intérêt la télédiffusion des débats des Communes et de l'Assemblée nationale. Vous pouvez être sûrs que ce serait très suivi. Ce serait un excellent moyen de sensibilisation.

Le deuxième niveau des émissions à tendance sexuelle abusive: la sexualité osée: A cause de la nature même de la radio et de la télévision, qui pénètrent dans les foyers et qui atteignent les jeunes, il nous paraît évident que ces médias doivent se conformer à la classification des films qui peuvent être vus par des adolescents dans les cinémas, en échelonnant évidemment les heures d'écoute selon une grille qui convienne à leur âge. Certains films qui ne conviendraient pas aux plus jeunes ne pourraient être présentés à des heures d'écoute qui risquent de les rejoindre.

Cependant, répétons qu'aucun film dit «pour adulte» ne pourra être présenté sur les ondes. On a actuellement de ces films au Québec; au poste de Sherbrooke, c'est terrible. Ils contiennent trop de scènes de mauvais goût, de déviations et sont trop explicites pour des adolescents qui ne peuvent faire la part des choses entre déviations et sexe sain et normal. Je ne parle pas de pornographie; je parle de choses qui représentent vraiment du sexe spécifique, dégueulasse, parce que cela peut être fait de façon dégueulasse, ou des espèces de fétichismes ou d'obsessions. Ces choses passent maintenant à minuit, mais ce n'est pas une raison: il y a des adolescents qui restent debout pour voir cela. Les amateurs qui désirent voir ce genre de films n'auront qu'à aller dans les cinémas spécialisés ou de répertoire, ce qui leur gardera leur clientèle.

Le troisième niveau des émissions à tendance sexuelle abusive: les stéréotypes: Il y a la pornographie—on n'en veut pas du tout—et les autres films pour adultes; cela peut passer dans les cinémas mais pas sur les ondes. Il y a enfin le troisième niveau: les stéréotypes, la discrimination, etc.

Comme notre société a désormais une charte qui non seulement établit clairement l'égalité des sexes mais admet aussi des moyens de correction pour redresser les torts causés aux femmes, il est logique que les émissions doivent se conformer à cette nouvelle justice et que tout abus contre l'égalité sexuelle doive être éliminé.

Comment interpréter la notion d'abus? En lisant les témoignages, j'ai vu que M. Masters, ou M. Scott peut-être, avait dit: Oui, mais on ne définit jamais l'expression «tendance sexuelle abusive». Le mot «abus» a déjà une définition. Cela ne sera pas toujours facile quant au sexisme, bien sûr, car il est virtuellement impossible d'éliminer toute connotation de

[Translation]

bureau may have made or about a case of negligence. There is an office in Quebec, but it has never done anything. Absolutely everything gets by it! They have stated in the Act that the office can only intervene every two years. What good does that do? A lot of films get through in two years.

Twice a year, the bureau should report its activities to the Commons. Once a year, it should hold public hearings at CBC, which would be aired nationwide, to hear complaints from groups and to assess the progress in the fight against pornography. People obviously follow the House of Commons and the National Assembly proceedings with great interest. You can rest assured that the televised hearings would also have a good following. It would be an excellent way to raise the awareness of the public.

There is another type of sexually abusive broadcasting which features risqué programs. By its very nature, radio and television reach youth at home. Thus, it is clear to us that radio and TV must respect the classification of films that may be viewed by adolescents in movie houses by scheduling the viewing time according to a grid based on age. Some films are not acceptable to younger people and should not be aired at a time when they are likely to be watching or listening.

However, we repeat, no so-called "adult" film should be aired. These films are available in Quebec at the moment on the Sherbrooke station. They are terrible. They contain far too many scenes in poor taste, scenes of deviant behaviour, and are often too explicit for adolescents who cannot distinguish between deviant behaviour and normal, healthy sexual behaviour. I am not talking about pornography. I am talking about specific sex scenes that are disgusting, I am talking about fetichisms or obsessions portrayed on the screen. These things are aired at midnight now, but that is no excuse. Some teenagers stay up to watch them. People who enjoy watching this type of film should go along to specialized or repertory cinemas, which could thereby retain their clientele.

The third type of sexually abusive broadcasting portrays stereotypes. There is pornography, which we want nothing to do with, and there are the other films for adults. They can be shown in movie houses, but not on television. Then, there is the third type of abuse, stereotyping and discrimination and so forth.

As our society now has a Charter that clearly establishes equality between the sexes but that allows no redress of the injustices women have suffered, it is logical that television programs reflect this new justice and that any abuse against sexual equality be eliminated.

How does one interpret the notion of abuse? In reading the proceedings, I saw that Mr. Masters, or perhaps it was Mr. Scott, stated that the expression "sexually abusive" is never defined. The word "abuse" already has a definition. Of course, it is virtually impossible to eliminate all connotations to sexism overnight. There has to be an educational process here. The

[Texte]

sexisme du jour au lendemain. Une rééducation s'impose. Mais le terme «abus» indique l'exagération. C'est sûr qu'on ne pourra pas enlever le permis à une station parce qu'il y a un peu de film avec des stéréotypes, mais c'est la question de l'abus, de l'exagération, c'est-à-dire quand il y en a trop, ou que c'est trop intense.

Ce sera donc une question de dosage, de degré, d'orientation. Ce sera au CRTC d'établir des règles claires et détaillées à ce sujet pour lutter contre la discrimination. En lisant les comptes rendus, j'ai vu qu'une autre critique vous avait été faite. Les radiodiffuseurs disaient: Nous, on veut bien se conformer, mais dites-nous comment; nous ne pouvons pas deviner, nous, ce qui va être interdit ou ce qui va être possible ou non; donnez-nous des indications précises. Ce sera encore au CRTC de prévoir réprimandes et amendes, et enfin le retrait du permis si l'abus est grave et répétitif. Là je ne parle pas de pornographie; je parle toujours de stéréotypes ou de discrimination. N'a-t-on pas enlevé un permis à une station de radio de Québec parce qu'elle n'émettait pas la bonne sorte de musique tel que prévu dans le contrat? N'oublions pas que la télévision s'adresse à des jeunes en formation. Parce qu'elle diffusait de la musique rock, on lui a enlevé son contrat; elle n'était pas censée faire cela. Elle a donc perdu son permis.

L'autocensure des diffuseurs: Outre le Code criminel et la Loi sur la radiodiffusion, un Code d'éthique doit être exigé des diffuseurs. Certains règlements seraient obligatoires, comme c'est le cas pour le Code des professions. Au Québec, il y a le Code des professions, l'Office des professions qui oblige chaque profession à avoir un minimum de règlements. Il pourrait en être de même dans le cas du Code d'éthique. Certains règlements devraient donc être obligatoires, entre autres ceux concernant la pornographie, car, à plusieurs reprises, les diffuseurs ont fait preuve de mauvaise foi. Il ne faut pas se laisser leurrer par leurs déclarations. Ainsi, lors du lancement de la télévision payante, on a déclaré cyniquement—je pense que c'était Premier Choix—que les films seraient sexistes. On a dit: Oui, les films qu'on va présenter vont être sexistes et ils le demeureront parce que c'est ce que les clients désirent; c'est ce que les gens veulent, et on va en présenter. Ensuite, évidemment, il y a eu toutes les grandes protestations, et ils ont alors changé un peu leur refrain.

• 1635

Plus récemment, dans *La Presse* du 26 mai, c'est-à-dire avant-hier, il y avait un article parlant du nouveau pdg de Premier Choix/TVEC. J'ai en main l'article, et je vais le déposer. On disait que selon le nouveau pdg de Premier Choix/TVEC, la télé payante avait été lancée par des rêveurs. On parle aussi du contenu. On parle de M. Harel, qui est le pdg de Premier Choix/TVEC. On dit, et je cite:

M. Harel énumère les autres erreurs commises lors du lancement de la télé payante. Le coût des films érotiques par exemple. Il y a un marché pour ce genre de cinéma, dit-il. La télé payante a fait beaucoup de publicité à des films de fesses. Cela a débranché mentalement bien du monde. Pourquoi? C'est que, dit-il, la présentation de films érotiques

[Traduction]

term "abuse" implies exaggeration. Of course we cannot withdraw a station's license because it has aired a film where there is stereotyping. But, it nonetheless constitutes abuse and exaggeration. Abuse means something that is portrayed in an exaggerated fashion or too intensely.

So, it will be a question of degree and of orientation. It will be up to the CRTC to define the clear and detailed regulations that will be used to fight discrimination. Going through the proceedings, I noticed another criticism you received. Broadcasters claimed that they were willing to respect new standards but wanted to be told how. They said that they could not guess what would become illegal or prohibited. They asked for clear directives. Again, it will be up to the CRTC to make reprimands and to impose fines and, ultimately, to withdraw a license in case of serious and repeated abuse. Now, here, I am not talking about pornography. I am still talking about stereotyping or discrimination. Did a radio station in Quebec not have its license taken away because it was not playing the type of music that was agreed upon in its contract? Let us not forget that television is aimed at impressionable youth. Because that radio station played rock music, its license was taken away. It was not supposed to do that. So, it lost its license.

Self censorship of broadcasters: Above and beyond the Criminal Code and the Broadcasting Act, broadcasters should be required to respect a code of ethics. Some regulations should be binding as is the case with the Professional Code. In Quebec, there is a Professional Code and the Professional Office that obliges each profession to apply a minimum of regulations. The same could apply to a Code of ethics. Some regulations could be binding, including those relating to pornography because on several occasions broadcasters have acted in bad faith. We must not be taken in by their statements. When pay television was started, it was cynically stated by *Premier Choix*, I believe, that their films would be sexist. They said that the films they were going to show would be sexist and that they would remain that way because that is what the customers wanted. That is what the people want, so that is what we are going to show. Then, of course, there was this whole outcry and they changed their tune a bit.

More recently, on May 28, the day before yesterday, there was an article in *La Presse* about the new chief executive officer of *Premier Choix/TVEC*. I have the article here and I am going to table it. It says that according to the new chief executive officer of *Premier Choix/TVEC*, pay television was started by dreamers. It also talks about content. It mentions Mr. Harel, Chief Executive Officer for *Premier Choix/TVEC* and I quote:

Mr. Harel outlines the other mistakes made in setting up pay TV. For instance, the cost of blue movies. "There is a market for this type of film", he said. Pay TV has done a lot of advertising for skin flicks. This really upset a lot of people. Why? "Blue movies was an even stronger incentive for those who were against them not to subscribe than it was

[Text]

a constitué un incitatif plus fort de ne pas s'abonner chez ceux qui sont contre qu'un incitatif positif chez ceux qui sont pour. Cette constatation faite, la marche à suivre sera dorénavant la suivante: on va continuer de présenter des films érotiques, mais on ne publicisera pas ces films, pour ne pas effaroucher les abonnés éventuels que les films de fesses horripilent.

Donc, ils vont continuer à le faire, mais ils ne le diront pas. Alors, tout le monde va être satisfait. Ceux qui veulent ces films pornographiques les auront. Les autres, eh bien... Vu qu'il n'y a pas de publicité, cela va passer en douce à 12h00 ou 1h00. A noter que ces films dits érotiques sont souvent carrément pornographiques.

Conclusion: Nous recommandons donc que, pour rendre la Loi sur la radiodiffusion actuelle et pertinente en vue d'accorder la sécurité à toutes et chacune (pour nous, le féminin comprend le masculin)... En effet, on a remarqué que, malheureusement, dans ce qui vient des Communes, le féminin, c'est très sexiste. On veut abolir le sexisme, mais tout est au masculin. J'ai donc inclus ici une déclaration de l'Office de la langue française; on dit bien que lorsqu'on désigne une femme, on met le terme au féminin. On dit la députée, la ministre, la gouverneure générale, même si elle ne le veut pas. On ne peut pas dire qu'elle soit très féministe, Jeanne Sauvé. Enfin, il faut passer par-dessus ces choses-là. Le féminin, pour nous, comprend donc le masculin. Je reprends ma conclusion. Nous recommandons que, pour rendre la Loi sur la radiodiffusion actuelle et pertinente en vue d'accorder la sécurité à toutes et chacune, de respecter la dignité de l'être humain, en vue de protéger les enfants et les personnes en situation de déséquilibre de forces, en vue de redresser les torts causés depuis toujours aux femmes à cause de la perception infériorisante qu'on en avait, accrue par la religion qui, presque toujours, l'a soumise à l'homme... Ainsi, le pape qui s'en vient, il veut béatifier qui? Une femme de Sherbrooke qui a fondé un ordre religieux pour fournir des servantes aux curés. Il va marquer ainsi sa venue au Québec pour répondre à Mgr Vachon qui a demandé qu'il y ait égalité pour l'homme et la femme dans l'Eglise. Quand il est allé au Synode de Rome, il a demandé qu'il y ait l'égalité pour l'homme et la femme dans l'Eglise. Alors le pape—on sait qu'il est très, très d'un autre siècle—a répondu qu'il allait béatifier soeur Marie-Léonie qui a fondé un ordre de servantes de curés. Le rôle des femmes dans l'Eglise, c'est d'être servantes de curés ou soumises à l'homme, au mari. C'est personnel, ce que je dis, par rapport à ce que j'ai vu dans le projet de loi sur la radiodiffusion. Je trouve cela un peu embêtant, parce qu'on ne pourra rien dire d'abusif contre les croyances et les religions. Mais les religions sont elles-mêmes abusives. Je ne sais pas comment... Si quelqu'un critique les religions qui sont abusives, est-ce que cela va être un abus contre une religion? Cela va être très embêtant, cette chose-là. Il faut corriger. Imaginez Khomeini qui est pour la violence; voyez comment il traite les femmes. Alors, si l'on parle contre les religions, est-ce que cela va être... ? Il va falloir savoir un peu... Cela me paraît très embêtant, cette chose que l'on retrouve dans le projet de loi.

[Translation]

a positive incentive for potential subscribers," he stated. "Having discovered this, we will continue to air blue movies but will not advertise them so as not to enrage potential subscribers who are disgusted by skin flicks."

So, they will continue to broadcast them, but will keep it quiet. So, everyone will be happy. Those who want porno films will get them. And the others, well... Since they will not be advertised, they will sneak them in between midnight and one a.m. It should be pointed out that these blue movies are often just out and out pornography.

In conclusion, we recommend that to bring the present legislation up to date and to make it relevant to each and every one of us and to put us at peace... We have noticed that in a lot of documents from the Commons, everything is very sexist. You want to do away with this attitude, yet, everything is in the masculine form. That is why I have included a statement from the *Office de la langue française* where it is indicated that, in French, when a position is occupied by a woman, the title should be put in its feminine form. So, even if the woman occupying the position is against it, we should be saying "députée", "la ministre", "la gouverneure générale". Jeanne Sauvé could not be accused of being a great feminist. However, I suppose these things have to be overcome. For us, the feminine form in French includes the masculine. I will now go back to my conclusion. To make the Broadcasting Act timely and relevant in order to provide security to each and every one of us, to respect the dignity of the human being, to protect children and people who do not have the power they should, to right the wrongs women have suffered through being seen as inferior, exacerbated by religion where women have always come after men... So, the Pope is coming and who is he going to beatify? A woman in Sherbrooke who founded a religious order which provided servants for the priests. So, in reply to Archbishop Vachon, who requested equality of men and women in the Church, this is how the Pope is going to mark his visit to Quebec. When His Excellency went to the Synode in Rome, he asked that men and women be seen as equal in the eyes of the church. We know that the Pope is from another century entirely and that he answered that he was going to beatify Sister Marie-Léonie who founded an order of priests' servants. The role of women in the church is to be servants for priests or submissive partners for men. This is a personal opinion I am expressing in relation to the legislation on broadcasting. This is a difficult situation because nothing abusive can be said about beliefs or religions. But religions are abusive in themselves. I do not know how... If someone criticizes religion for being abusive, does this mean one is abusing religion? This aspect is going to be very delicate. The situation must be corrected. Just think of Khomeini who is in favour of violence. Just see how he treats women. So, is speaking out against religion going to be... This whole subject is a very difficult part of the legislation.

[Texte]

Donc, en vue d'une meilleure qualité de vie, qualité grandement tributaire des messages que la population reçoit via la radio et la télévision, le RAIF recommande que:

1—Le Code criminel soit modifié pour comprendre une définition de la pornographie limitée à des actes criminels: violence, dégradation, exploitation sexuelle des jeunes de moins de 18 ans, réelles, simulées ou esquissées ou évoquées, que la dégradation soit ou non liée à des actes sexuels, punissables d'amendes importantes au prorata des revenus, avec saisie du matériel pornographique avec possibilité de peine de prison dans certains cas.

• 1640

Je reviens à un élément de cette première recommandation: «que la dégradation soit ou non liée à des actes sexuels». J'ai en main une revue. Je voudrais vous la montrer parce que c'est assez important. Ce qu'on voit ici, ce n'est pas sexuel du tout. Je pourrais vous donner une photo. On voit une femme à quatre pattes, et on écrit simplement: «Après une brève éclipse, la phallocratie revient à la mode. Les femmes sont des chiennes. Apprenez-leur le caniveau.» Le caniveau, à Paris, cela veut dire: Apprenez-leur à faire pipi dans la rue comme il le faut. Vous voyez un homme qui tient une femme en laisse. Ce n'est pas sexuel; ce n'est pas de la pornographie dans le sens où on l'entend habituellement, mais c'est de la dégradation. C'est pour cela qu'on a mis «dégradation sans connotation sexuelle» aussi. D'ailleurs, M. MacGuigan l'a incluse, lui aussi.

Deuxièmement, le RAIF recommande que la Loi sur la radiodiffusion reprenne l'interdiction de la pornographie dans ses règlements en définissant clairement ce qu'on entend par pornographie et les situations condamnables, ce que demandent d'ailleurs les radiodiffuseurs, et qu'à une troisième infraction, le permis soit retiré par le CRTC.

Troisièmement, nous recommandons que la présentation de programmes «pour adultes» soit interdite sur les ondes, tant payantes que publiques.

Quatrièmement, nous recommandons que la Loi sur la radiodiffusion interdise de diffuser tout commentaire abusif ou image abusive quant à la race ou au sexe, et que les récidives entraînent le retrait du permis après avertissement.

Cinquièmement, nous recommandons qu'un code d'éthique soit exigé des diffuseurs pour que la publicité, les images et les commentaires respectent la Charte des droits de la personne quant à l'égalité des sexes et des races, que les femmes y aient des rôles aussi importants que les hommes, que les stéréotypes sexistes soient abolis et que les stations qui se conformeront à ces politiques soient favorisées. Là on pense à l'autre côté: il y aurait un côté négatif et un côté positif.

Sixièmement, nous recommandons qu'un système de points de mérite soit élaboré pour initier cette phase de redressement des torts causés à cette partie de la population qui a toujours été lésée et défavorisée. Ainsi, une station qui a de bons points pourrait se voir faciliter l'obtention d'une licence pour étendre son champ d'activité: on pourrait lui permettre d'être plus forte, de jouer un plus grand rôle ou de produire plus de types de programmes.

[Traduction]

So, to improve quality of life, quality that depends largely on the messages the public receives from radio and television, the RAIF recommends that

1—The Criminal Code be amended to include a definition of pornography limited to criminal acts: violence, degradation, sexual exploitation of youth under 18 years of age, whether it be real, simulated, suggested or evoked, whether the degradation be related to sexual acts or not, liable to significant fines based on revenue with seizure of the pornographic material and in some cases, prison sentences.

I would like to come back to an element of that first recommendation concerning degradation, whether or not it be linked to sexual acts. I have a magazine here. I want to show it to you because I think it is fairly important. What you see here is not at all sexual. Here is a photo where you see a woman on all fours and it is simply stated near the photo that: "after a brief disappearance, male chauvinism is back in style. Women are dogs. They need to be trained." You see here a photo of a man with a woman on a leash. It is not sexual and it is not pornographic in the conventional sense of the word, but it is degrading. That is why we mentioned "degradation without sexual connotation" as well. In fact, Mr. MacGuigan has included that statement as well.

RAIF's second recommendation is that the broadcasting act prohibit pornography in its regulations but clearly defining what is understood by pornography and the reprehensible situations it implies. In fact, this is what the broadcasters have asked for. We would also request that for a third offense, the CRTC withdraw the station's license.

Our third recommendation is that "adult" programs be prohibited on television, whether it be pay TV or public TV.

Our fourth recommendation is that the broadcasting act prohibit the broadcasting of abusive comments or images relating to race or sex and that repeated contravention of this provision lead to the withdrawal of the license with notice.

Our fifth recommendation is that a code of ethics be adopted by broadcasters to ensure that advertising, images and comments respect the Charter of Human Rights and Freedoms where it concerns sexual and racial equality, that women have roles as important as men's, that sex stereotyping be abolished and that stations who adhere to these policies be encouraged. Here, we are thinking of the other side. There would be a negative and a positive side.

Our sixth recommendation is that a merit system be developed to right the wrongs suffered by that portion of the population that has always been disadvantaged and infringed upon. That way, a station with enough merit points could obtain a license more easily in order to extend its operations. It could be given a stronger position, and the possibility of producing a greater variety of programs.

[Text]

Voilà!

Le président: Merci beaucoup, madame. Vous nous avez présenté un mémoire très bon et très complet cet après-midi. Je ne sais pas si mes collègues ont beaucoup de questions à poser.

Just before opening up the questioning, I would remind everyone that we do hope to conclude this afternoon's committee meeting at 5.00 p.m. At our next meeting, in which we will hear from our last group of witnesses, we will have to be prepared to discuss our report to the committee as a whole. Perhaps we can keep that in mind.

We do not stand on ceremony as to length of time of the questioning and I will begin with Mr. Scott from the Progressive Conservative Party.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Il me fait plaisir d'être le premier à poser des questions sur l'intéressant mémoire du Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes. Nous n'avons pas beaucoup de questions à poser, car c'était très complet.

M^{me} Dolment a félicité notre collègue, Lynn McDonald, comme l'ont fait tous les députés à la Chambre des communes, pour son initiative en vue de modifier la Loi sur la radiodiffusion afin de lutter contre les émissions à tendance sexuelle abusive dans les médias électroniques.

Comme celui du président, mon français laisse quelquefois à désirer. Avec votre permission, je voudrais poser ma question dans l'autre langue officielle. En fait, j'aurai peut-être deux questions.

One thing, which you touched on in your brief, that is fascinating to me, I would like to pursue. And that is whether Quebec, a very special province and a province unlike other provinces, is different in the way it receives; in the way it is more open; in the way it is more permissive toward pornography. Do you have a greater problem in the Province of Quebec than in other parts of Canada with pornography—with both its production and its reception?

• 1645

Mme Dolment: Comme je vis à Québec, il est difficile pour moi de savoir si, à Toronto, il y a plus de films pornographiques qu'à Québec. Ma soeur demeure à Ottawa et elle me dit qu'il y a moins de pornographie et qu'il y en a moins d'affiché mais peut-être qu'elle n'est pas très bien renseignée à ce sujet.

En effet, à Québec, il y a plus de productions pornographiques et, comme je l'ai dit tout à l'heure, non pas parce que les gens aiment plus la pornographie, c'est simplement que, pendant un temps, il y a eu trop de censure. Alors cela a été le mouvement du balancier, après Duplessis, les portes se sont ouvertes, et tout était permis. Voilà pourquoi il y a aussi une espèce de refus de toute censure parce que les gens qui prennent les décisions, les gens qui font les lois, ont vécu durant cette ère...

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Has the pendulum swung the other way too far, do you think?

[Translation]

That is it!

The Chairman: Thank you very much. Your brief this afternoon was very good and very comprehensive. I do not know whether my colleagues have a lot of questions for you.

Avant de passer à la période des questions, j'aimerais vous rappeler tous que nous espérons terminer la réunion à 17 heures. Lors de notre prochaine réunion, nous entendrons le dernier groupe de témoins et nous discuterons de notre rapport au comité plénier. Je vous le rappelle pour votre gouverne.

Nous ne faisons pas des façons pour la longueur des questions. Je donne la parole à M. Scott du Parti conservateur.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. I am pleased to be the first to question the witness on this very interesting brief from the *Reseau d'Action et d'Information pour les Femmes*. We do not have a lot of questions to ask because it was such a complete presentation.

Mrs. Dolment congratulated our colleague, Lynn McDonald, as all of us in the House of Commons have, for her initiative in amending the broadcasting legislation in order to combat sexually abusive broadcasting in the electronic media.

Like the Chairman, my french leaves a bit to be desired. So if I may, I will ask my question in the other official language. Actually, I will probably have two questions to ask.

Premièrement, l'un des points que vous avez soulevé m'intrigue beaucoup et j'aimerais qu'on le poursuive davantage. À savoir, le fait que le Québec ne soit pas comme les autres provinces, qu'il soit plus ouvert et plus tolérant envers la pornographie. Avez-vous des problèmes avec la province de Québec puisque la pornographie est produite et accueillie d'une manière qui diffère de celle des autres provinces?

Mrs. Dolment: Since I live in Quebec City, it is difficult for me to say whether there are more pornographic films in Toronto than in Quebec City. My sister lives in Ottawa and she tells me that there is less pornography and less advertising of it, but she may not be too well-informed on this subject.

It is true that in Quebec there are more pornographic productions and as I said a while ago, this is not because people have a greater liking for pornography but simply because there was too much censorship during a certain period. Following Duplessis, the pendulum swung in the other direction, the doors were opened wide and everything was allowed. This is why there is a sort of refusal of any censorship because the decision-makers, the legislators, lived during this era...

M. Scott (Hamilton—Wentworth): À votre avis, le mouvement du balancier a-t-il été trop loin dans notre direction?

[Texte]

Mme Dolment: Oui. Maintenant, je remarque une chose intéressante: quand nous rencontrons des milliers de personnes, même lors du Festival d'été, donc on ne choisit pas les personnes, ce sont des jeunes dans la rue; les jeunes acceptent moins la pornographie que les plus âgés. Ce sont les jeunes qui nous appuient le plus parce que ces jeunes n'ont pas vécu à l'ère de la grande censure et sont moins craintifs. Là ils trouvent que c'est exagéré, la violence ils n'en veulent pas; la dégradation ils n'en veulent pas. Mais, ce qui mêle tout le monde, c'est la définition de la pornographie parce que les gens qui font la pornographie ont intérêt à maintenir l'ambiguïté pour ne pas qu'on puisse dire: On ne veut pas de pornographie parce que cela revient à interdire la vente de belles revues avec des femmes nues. Peut-être qu'au Québec on aime plus cela qu'ailleurs, le côté sexuel, le côté joie de vivre, incluant la sexualité. Mais la pornographie, la violence, non! On n'aime pas plus la pornographie si on la définit comme nous, au RAIF, la définissons.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I have to say, Mr. Chairman, as a man on this committee, that my colleagues and I are not desensitized to this kind of stuff. I am as shocked and as disgusted about this stuff being available as Ms McDonald, who brought forward this bill, and as anybody sitting in this room. So just because you have been dealing with bureaucrats who have been seemingly desensitized to all of this smut that they are seeing coming across, this crap that is coming through the stores and on the video cassettes, do not think we are desensitized. We are as disgusted and as outraged as you are.

But—and here is the big but—how much censorship do you think you and your society, the people in Quebec, the people in Canada, will tolerate? Where do you draw the line in terms of how much interference the government should have in the living rooms, on the television sets, in the community 24-hour convenience stores of the nation? That is a very real question that confronts us.

Mme Dolment: Cela ne nous pose pas de problème à la condition de bien définir la pornographie parce que, comme je vous l'ai dit, notre organisme est peut-être le seul qui ait déposé tant de plaintes. C'est peut-être pour ça que le procureur public ne veut plus entendre parler de nous. Nous sommes à peu près les seuls à avoir déposé des plaintes. Mais je puis vous dire que les gens nous appuient quand nous voulons interdire la violence et la dégradation. Maintenant jusqu'à quel point devrait-on imposer la censure? Si on la limite à cette dégradation, et il y a la production internationale qui nous vient de l'extérieur parce que la plupart de ces grandes revues viennent des États-Unis... Avec le bureau que nous recommandons de mettre en place, parce qu'il est inutile pour le moment de porter plainte, cela ne donne rien, au Québec du moins. La pornographie, il faut l'arrêter avant, d'ailleurs, une fois que c'est à étalage, il est trop tard pour l'arrêter; c'est simplement peut-être pour l'avenir ou au moyen d'amendes très fortes... il faut l'arrêter avant. Je comprends que cela ait l'air d'un bureau de contrôle, on ne l'a pas appelé le bureau de censure, Bureau de contrôle fédéral, pour arrêter... et je pense que les gens l'accepteraient. Il y a tellement de publications, les gens vont s'éduquer tout simplement. Maintenant, c'est la pornographie qui vient de l'extérieur. A l'intérieur des

[Traduction]

Mrs. Dolment: Yes. I have noted an interesting phenomenon. When we meet thousands of people, during our Summer Festival, for example, where we do not choose the people but the people come from the street, I have observed that young people are less inclined to accept pornography than the older ones. Our greatest support comes from the young since they did not live during this period of great censorship and they are less fearful. They think that the present state of affairs has gone far enough and they do not want any violence or degradation. What confuses everyone is the definition of pornography; it is in the interest of the pornographers to maintain this ambiguity so that people will not be willing to come out against pornography since this is considered tantamount to prohibiting glossy magazines with naked women. Perhaps in Quebec there is a greater tendency to enjoy the pleasures of life, including sexuality. But by no means pornography and violence! There is no greater tolerance for pornography if it is defined in the way we in the RAIF define it.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je dois dire, monsieur le président, en tant qu'homme faisant partie de ce Comité que mes collègues et moi ne sommes pas du tout désensibilisés aux excès dans ce domaine. J'en suis aussi dégoûté que M^{lle} McDonald qui a proposé ce projet de loi, cela me déplaît autant que n'importe qui. Il ne faut pas conclure après vos expériences avec des bureaucrates désensibilisés à toutes ces cochonneries qu'on voit dans les magasins et dans les vidéos que nous avons les mêmes réactions. Nous sommes tout aussi dégoûtés et outrés que vous.

Mais, et c'est le point fondamental, combien de censure pensez-vous que la population du Québec et la population du Canada toléreront? Jusqu'à quel point le gouvernement peut-il intervenir pour contrôler ce que nous regardons à la télévision et ce qui se vend chez les dépanneurs qui restent ouverts 24 heures? C'est la question à laquelle il faudra trouver une réponse.

Mrs. Dolment: This does not create any problem provided the definition of pornography is a good one since, as I said, our association is perhaps the only one which has lodged so many complaints. It may be for this reason that the Crown prosecutor does not want to have anything to do with us. We are about the only ones to have made so many complaints. But I can assure you that people do support us in our attempts to prohibit violence and degradation. How far should we impose censorship? If we limit it to degradation, there is international production coming from outside Canada, most of the big magazines coming from the United States... There is no point in lodging a complaint at the present time since this does not produce any results, in Quebec at least. Pornography must be stopped before. Once it is on the shelves it is too late to stop it; maybe through heavy fines... It has to be stopped before. I realize that this bureau seems like government control, we did not call it the censorship bureau but the federal bureau of control... I think that people would be willing to accept it. There are so many publications that people will just have to be made aware. Now, it is the pornography which comes from outside. In the province, we will also have problems since we want to classify magazines and films. We are suggesting a provincial office.

[Text]

provinces, on va aussi avoir des problèmes parce qu'on veut faire classer les revues et les films. On suggère un bureau provincial.

Maintenant, il y a déjà, pour les films, la Régie du cinéma où il y a une femme qui, auparavant, était présidente du Conseil du statut de la femme. Elle va être l'une des trois commissaires. On espère que ce sera mieux qu'avant, parce que l'ancien président était à ce poste depuis 25 ans, et il laissait tout passer.

• 1650

Maintenant j'ai entendu dire, sous toutes réserves, que nous ne réussirions jamais, parce qu'il y a des gens très haut placés, politiquement et autrement, qui ne laisseront rien passer. Ils vont faire semblant, nous a-t-on dit, mais jamais vous ne réussirez, parce qu'ils sont en affaires et qu'ils font de l'argent avec cela.

Maintenant, au point de vue des ondes, c'est très différent et nous insistons: lorsqu'il avait été question de la télévision payante, nous avons présenté un mémoire à Québec. Vous vous souvenez que c'était une question de juridiction. Ils n'ont pas voulu se battre parce que c'est de compétence fédérale; c'est donc tombé à l'eau. Dans le mémoire que nous avons présenté, nous insistions, et tout le monde nous appuyait, pour qu'à la télévision payante, il n'y ait pas de films pour adultes. Je ne parle pas de films pornographiques; je parle de films pour adultes, c'est-à-dire sexe explicite, érotisme osé, surtout au Québec où c'est très osé, ou bien déviation, c'est-à-dire des gens qui n'aiment que les pieds ou les gros seins, ou des choses du genre. Pour les gens qui veulent voir ces films, on peut les avoir au Québec, mais il faut que ce soit dans les boutiques de sexe pour les revues ou bien dans des cinémas spécialisés. Les gens qui voudront voir ça iront là, mais nous n'en voulons pas sur les ondes publiques auxquelles ont accès les enfants ou les adolescents. Et je ne pense pas que les gens vont nous accuser de vouloir tout censurer si c'est bien fait.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, madame Dolment.

Thank you, Mr. Chairman. This lady is a delight. She really has contributed a lot to the thinking of this subcommittee. I wish I could stay, but I must leave.

The Chairman: Would you like to speak—with your permission, Mr. Bockstael?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président. Je voudrais, moi aussi, féliciter le témoin pour son excellent mémoire et pour les propositions très concrètes qu'elles nous a faites en vue de lutter contre la pornographie.

J'ai d'abord une question sur les plaintes. Vous avez mentionné les problèmes, la frustration que l'on éprouve lorsqu'on essaie de porter plainte dans des cas de pornographie imprimée. Est-ce que vous avez essayé de porter plainte dans des cas de pornographie télédiffusée, par la télévision payante ou par d'autres stations?

[Translation]

Now, for movies, there is already the *Régie du cinéma* where there is a woman who, before that, was president of the Council for the Status of Women. She will be one of the three commissioners. We hope it will be better than before because the ex-president had been there for the last 25 years and he was just letting everything go by.

Now I have heard say, and I am saying this with all kinds of reservations, that we will never succeed because there are very high placed people, politically and otherwise, who will let nothing by. We were told that they will simply go through the motions but that we will never succeed because they are in business and they are making money with that.

As far as broadcasting goes, it is very different and we insist: when Pay-TV was in the air, we had presented a brief to Quebec. You will remember that this was a question of jurisdiction. They did not want to fight because this was in federal jurisdiction; so it just fell through. In the brief we presented then we were insisting, and everyone was supporting us on that, that on Pay-TV there should be no adult films. I am not talking pornography; I am talking about adult films, that means explicit sex, *risqué* eroticism, especially in Quebec where it is *risqué* or deviant, that is foot fetishists or people who only like big breasts and things like that. For those people who want to see that kind of film, you can get them in Quebec, but it has to be in the sex shops for magazines or in specialized movie theatres. The people who want to see that can go there but we do not want any of that on public broadcasting media which children or adolescents have access to. And I do not think that people will be accusing us of wanting to censor everything if it is well done.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mrs. Dolment.

Merci, monsieur le président. Cette dame est merveille à ouïr. Elle a vraiment apporté beaucoup au débat de notre sous-comité. J'aimerais bien pouvoir rester, mais malheureusement je dois m'absenter.

Le président: Vous voulez prendre la parole... avec votre permission, monsieur Bockstael?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman. I would also like to congratulate the witness for her excellent brief and very concrete proposals that she made with a view to fighting pornography.

First of all I have a question on complaints. You mentioned the problems and the frustrations you have when you try to complain in the case of print pornography. Have you ever tried to complain in the case of pornography broadcast over television, either on Pay-TV or on other stations?

[Texte]

Mme Dolment: Il y a des gens qui ont essayé, je pense, de porter des plaintes contre ce fameux poste de Sherbrooke, et apparemment, cela n'a rien donné. Evidemment, quand on veut porter plainte, c'est plus facile quand on a l'objet en main. Quand on dit qu'on a vu tel film, eh bien... Au fond, c'est au CRTC qu'il faut porter plainte. Quand on porte plainte devant un juge ou qu'on demande au procureur public de porter plainte, le film, on ne l'a pas en main, et c'est plus difficile. C'est pour cela que nous nous sommes limitées à une question un peu pratique. De toute façon, si ça ne passe pas pour des revues, c'est inutile d'essayer de le faire passer pour des films. Au Québec, c'est inutile.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Ma deuxième question concerne les sanctions quand quelqu'un est accusé d'avoir diffusé de la pornographie. Vous avez soulevé dans l'analyse la possibilité de peines de prison.

Mme Dolment: Oui.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Ensuite, dans la conclusion vous n'avez mentionné que les amendes. Estimez-vous que les amendes seraient suffisantes pour combattre la pornographie ou si vous croyez que les peines de prison seraient nécessaires?

Mme Dolment: Dans le mémoire, on n'a pas voulu aller dans le détail: qu'est-ce qui justifierait une peine de prison? Mais il y a des amendes. Vous avez vu d'ailleurs que le président Reagan a multiplié par dix les amendes. Je pense que cela peut aller jusqu'à 300,000 dollars maintenant pour les gens qui ont fait la pornographie infantine. Nous croyons que dans le cas de quelqu'un qui se servirait d'enfants, et après avertissement, car je ne dis pas qu'il faudrait le faire dès la première infraction, ça pourrait aller jusqu'à une peine de prison, parce que c'est trop grave. Si on voit que l'amende ne donne pas de résultat, ça pourrait aller jusqu'à la prison. C'est évidemment la peine ultime. Mais il faudrait d'abord imposer une amende, parce que parfois, ils sont bien prêts à aller en prison mais ils ne veulent pas payer l'amende. Alors, il faudrait aussi imposer une amende, parce que cela fait mal au commerce justement.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): J'ai été heureuse d'entendre votre exposé sur les émissions pornographiques par satellite.

• 1655

Vous êtes la première, je crois, à avoir soulevé cette question et je voudrais avoir des éclaircissements. Pourriez-vous donner quelques précisions sur ce problème ainsi que sur les possibilités pour combattre la pornographie qui est transmise par satellite? Est-ce qu'il serait possible de le faire par le biais d'une convention avec les États-Unis ou avec les Nations-Unies?

Mme Dolment: Je pense que cela pourrait être assez facile. Il faudrait peut-être battre le fer pendant qu'il est chaud. M. Reagan a affirmé que la pornographie était dégoûtante et il a multiplié les punitions à cet égard. De plus, il a présenté un projet de loi à cet effet, visant à interdire la pornographie infantine et augmentant les peines car cela a toujours été interdit. Je crois donc que ce serait le temps d'en profiter afin

[Traduction]

Mrs. Dolment: I think that our people have tried to complain against this famous Sherbrooke station and apparently it amounted to nothing. Of course, when you want to complain it is far easier when you have the object in your hands. When you say you saw such and such a movie, well... Finally, you have to complain to the CRTC. If you bring a complaint before a judge or ask the public prosecutor to bring a complaint, the movie, you do not have it with you, so it is more difficult. That is why we are limited because of a bit of a practical question. Anyway, if they do not do it for magazines, it is useless to try and get it done for film. In Quebec, it is useless.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): My second question concerns the sanctions when someone is accused of having broadcast pornography. In the analysis, you raised the possibility of a prison sentence.

Mrs. Dolment: Yes.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Then, in your conclusion, you mentioned only fines. Do you believe that fines would be sufficient to fight pornography or do you think that prison sentences would be necessary?

Mrs. Dolment: In the brief, we did not want to go into detail: what might justify a prison sentence? But there are fines. Any way, you have seen that President Reagan multiplied fines by 10. I think they can go up to \$300,000 now for people who are doing child pornography. We believe that in the case of someone using children, and after a warning, because I am not saying that it should be done for the first offence, but it could go up to a jail term because it is too serious. If you see that fines are not getting any results, it could go up to a prison term. That, of course, is the ultimate penalty. But before that you would have to impose a fine because sometimes they are quite ready to go to jail but they do not want to pay the fine. So you would also have to put the fine in there because that is what really hurts someone who is in business.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I was happy to hear your presentation on pornography broadcasts via satellite.

I believe you are the first one to have raised this question and I would like to get some clarification. Could you give us more detail on this problem as well as the possibilities to fight pornography which is broadcast via satellite? Would it be possible to do it through an agreement with the U.S.A. or through the United Nations?

Mrs. Dolment: I think it should be easy enough. You have to strike while the iron is hot. Mr. Reagan has said that pornography is disgusting and he has increased the penalties for it. Besides, he has introduced a bill to the effect of banning child pornography and increasing the penalties because it has always been banned. So I think the time is right to convince him to sign an agreement. You know that in the U.S.A. there is

[Text]

de le convaincre de signer une entente. Vous savez qu'aux États-Unis, il y a une liberté absolument incroyable! Cela dépend de la liberté d'expression là-bas, mais ils en font une espèce de religion. Comme on le dit, la liberté des uns finit là où la liberté des autres commence.

Donc, je pense que ce serait... Cela risque de devenir régional ici! Cela n'a aucun sens d'adopter une loi qui ne serait en vigueur que pour deux ans si on est envahi par les chaînes américaines. Même si on adoptait toutes sortes de lois qui l'interdisaient ici, si toutes les chaînes—et bientôt on pourra capter quelque 60 canaux, je crois, par satellite—cela ne servirait à rien. Il faut absolument que dès maintenant, disons lors de la prochaine session, mettre sur pied... et même au cours de l'été, on pourrait en discuter avec des fonctionnaires afin de prévoir des rencontres avec M. Reagan pour tenter d'en arriver à une entente. On sait que c'est toujours long ces ententes-là donc, il faudrait le faire...

S'il était possible de conclure une entente avec l'Amérique du Sud également... mais je sais que ce serait un peu plus difficile—par le biais des Nations Unies, ce serait un pas dans la bonne direction. On sait qu'en Amérique du Sud et au Mexique, entre autres, il y a beaucoup de pornographie. Il y a des films comme *Snuff* et d'autres qui ont été tournés... Je crois que *Snuff* a été tourné au Mexique et dans les pays du Tiers Monde. Alors je pense qu'on pourrait également prévoir cet aspect. Toutefois, la première étape devrait se faire avec les États-Unis, parce que ce sont nos voisins immédiats. Par la suite, ce pourrait être avec l'Europe et les autres.

Je ne pense pas que si on en vient à limiter la pornographie—et j'insiste sur la définition des actes essentiellement criminels—qu'on ne mêle pas le sexe explicite avec cela. On a vu, dans certaines revues, des petits ronds sur le pénis ou sur le vagin et ça, c'est complètement ridicule! Ce n'est pas cela qui est important; ce qui l'est, par contre, c'est d'enlever la violence et la dégradation.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président. Je veux permettre à notre collègue libéral de poser une ou deux questions.

Mme Dolment: Est-ce que cela a répondu à votre question?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui.

M. Bockstael: Merci, monsieur le président. Je me suis penché sur vos recommandations, à la fin de votre document, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans toute question légale ou dans celle où un jugement doit être porté ou une décision doit être prise, il faut définir clairement ce qu'est la pornographie et les actes criminels y afférents.

Je suis également de votre avis à savoir que les émissions, qu'elles proviennent de la télévision payante ou des médias publics, c'est-à-dire les émissions réservées aux adultes... J'ai souvent entendu des gens dire que lorsque les parents étaient sortis, le soir, les jeunes avaient passé leur temps à regarder des films pour adultes. Il semblerait que la programmation soit organisée dans ce but, car les fins de semaine, cela prévaut encore plus que de coutume. Je peux vous citer un cas où la gardienne, qui n'est qu'une adolescente, a passé tout son temps, alors que les parents pour qui elle gardait étaient partis

[Translation]

absolutely unbelievable freedom. That is because of the freedom of speech thing over there but they have erected it as a sort of religion. As you say, the freedom of one person ends where the freedom of the others begins.

So I think it would... You run the risk of having it become a regional thing over here! There is no use in adopting legislation which would be enforced for only two years if we are going to be snowed under by the American stations. Even if we were to adopt all kinds of legislation banning that here, if all the stations... and pretty soon we will be able to get some 60 stations, I think, via satellite... it would serve no purpose. We must absolutely immediately say during the next session, set up... and even during summer, we could discuss this with the officials to set up meetings with Mr. Reagan to try and come to an understanding. We know that all these things take rather a lot of time and so we could do it...

Also if it were possible to come to an agreement with South America... but I know it would be a bit more difficult... through the United Nations, it would be a step in the right direction. You know that in South America and more particularly in Mexico, there is a lot of pornography. There are movies like *Snuff* and others that were made... I think that *Snuff* was made in Mexico and in Third World countries. So I think we could also look at that angle. However, the first step should be undertaken with the U.S.A. because they are our closest neighbours. After that, we could do this with Europe and the others.

I do not think that if we managed to limit pornography, and I insist on the definition of essentially criminal action, that explicit sex should not be put in the same boat. In some magazines you see little black circles hiding the penis or vagina and that is absolutely ridiculous! That is not the important thing; what is important, on the other hand, is to get rid of violence and degradation.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman. I would like to allow our Liberal colleague to put one or two questions.

Mrs. Dolment: Did that answer your question?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes.

Mr. Bockstael: Thank you, Mr. Chairman. I read your recommendations at the end of your document and I quite agree with you. In this whole legal question or in the matter where a judgment or a decision must be made, pornography and criminal acts having to do with it must be clearly defined.

I also agree with you that the broadcasts, whether they come from Pay-TV or public stations, and I mean by that adult only programs... I have often heard people say that when the parents are out, at night, their children had spent their time watching these adult films. It would seem that the programming is set up with that in mind because it is even more prevalent over the weekends than during the week. I could tell you about a case where the babysitter, who is not an adolescent, spent all her time, while the parents for whom she was minding were out until 1 o'clock in the morning, any way, she

[Texte]

jusqu'à une heure du matin, à regarder des films de cette nature. Donc, j'appuie votre position, à savoir que les émissions destinées aux adultes ne devraient pas être . . .

Mme Dolment: C'est familial un écran et c'est collectif également.

M. Bockstael: L'autre point que je voulais soulever, car j'apprécie le fait que vous l'avez mentionné, c'est qu'on n'a pas su contrôler par l'entremise des douanes ce qui entre au pays, comme les revues par exemple.

• 1700

Mme Dolment: Celles-là avaient toutes trait au sado-masochisme et elles le préconisaient, ce qui est pire. On a essayé de les faire interdire mais ils n'ont même pas voulu poursuivre. Ils ont reçu l'approbation des Douanes. Les fonctionnaires des Douanes ont vu ces revues mais ils ont dit que c'était correct.

M. Bockstael: C'est dans de telles situations que je me rends compte de l'importance d'un bureau de contrôle qui aurait le pouvoir d'interdire. Maintenant, il s'agit d'un domaine pour lequel on a souvent dit qu'on ne voulait pas de contrôle quant à ce qu'on pouvait lire ou regarder. On ne voulait pas avoir de—comment dit-on?

Mme Dolment: De censure.

M. Bockstael: Oui, la censure. Mais on avance. Il faut se rendre jusqu'à une certaine limite tout en sachant où s'arrêter. Il faut trouver le juste milieu.

Je n'ai pas vraiment de questions à poser mais plutôt des réflexions à faire. Nous, en tant que membres du Comité, nous nous devons d'appuyer un tel mémoire de par sa logique. Il nous démontre les problèmes auxquels on doit faire face. Mais comment doit-on s'y prendre? Vous nous faites part de vos suggestions quant à la façon de résoudre le problème et on s'y penchera ainsi que sur les autres mémoires qui nous ont été présentés. Le président nous a dit qu'il y aurait encore un autre exposé et, ensuite, le Comité en viendra à l'étape des recommandations et du rapport. Je crois que les ministres, MM. Fox et MacGuigan ont déjà commencé à travailler à une ébauche afin de savoir comment répondre à ces besoins-là.

Je vous félicite donc pour votre excellent mémoire sur lequel je suis d'accord en partie.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bockstael.

Je vous remercie pour votre contribution cet après-midi.

We thank you very much and, just for the record, as we have mentioned to other witnesses, because you have appeared before the Fraser commission, our notes are also going on to the same commission. I am hopeful that there will be some coordination of effort.

The next meeting of the committee will be held on Wednesday afternoon, at which time I will not be in the Chair. Mr.

[Traduction]

spent all her time watching that kind of movie. So I do agree with your position, which is that those broadcasts aimed at an adult audience should not be . . .

Mrs. Dolment: A screen is a family affair but it is also a community affair.

Mr. Bockstael: The other point I wanted to raise, because I do appreciate the fact that you mentioned it, is that we have not managed to control the situation, through Customs, in so far as material coming into the country is concerned, such as magazines, for example.

Mrs. Dolment: Those all contained elements of pseudomasochism and what is worse, they advocated it. We tried to have them banned but the authorities did not even want to pursue the matter. This material had been approved by Customs, Customs officials had seen these magazines and said there was nothing wrong with them.

Mr. Bockstael: It is in this type of situation that I realize the need for some sort of control mechanism which would make banning such material possible. Of course, this is an area where people have often said they do not want control to be exercised over what they can read or watch. They did not want there to be any—what is the word?

Mrs. Dolment: Censorship.

Mr. Bockstael: Yes, censorship. But we are making progress. We have to go even further, but at the same time, know when to stop. It is a question of finding a happy medium.

I do not really have any questions to ask but I would like to make a few remarks. As members of this committee, we cannot do otherwise but support such a cogent brief. It points out the problems we must face. But what can we do about them? You have made suggestions regarding possible solutions to the problem and we will certainly study them, as well as the other briefs which have been submitted to us. The Chairman tells us that we will hear from another witness and after that, the committee will begin working on its recommendations and its report. I believe the Ministers, Messrs. Fox and MacGuigan have already begun to work on a draft intended to address those needs.

I would like to commend you once again for your excellent brief which I partially agree with.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bockstael.

I would like to thank you for your contribution to the committee's work this afternoon.

Nous vous remercions de votre comparution et je pourrais peut-être vous indiquer, à titre de renseignement, puisque je l'ai mentionné à d'autres témoins et, d'ailleurs, vous avez comparu vous-même devant la Commission Fraser, que toutes nos notes et rapports seront transmis à cette commission. J'espère que nous pourrons concerter nos efforts.

La prochaine séance du comité se tiendra mercredi après-midi, mais je ne la présiderai pas. M. Burghardt devra présider

[Text]

Burghardt will be here, unfortunately. Not that he will be in the Chair and I will not be here. I thank you very much and I thank Madam Dolment.

This meeting is adjourned.

[Translation]

cette séance, malheureusement—pas parce qu'il va présider la séance, mais simplement à cause de mon obligation de m'absenter. Je vous remercie et je remercie également M^{me} Dolment.

La séance est levée.

[Text] Burghard will be here, unfortunately. Not that he will be in the Class, and I will not be here. I thank you very much and thank Madam Dolment.

This meeting is adjourned.

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé
Book Tarif rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the "Réseau d'Action d'Information pour les femmes" (RAIF):

Marcelle Dolment.

Du Réseau d'Action d'Information pour les femmes (RAIF):

Marcelle Dolment.

Issue No. 8

Fascicule n° 8

Wednesday, May 30, 1984

Le mercredi 30 mai 1984

Chairman: Jack Masters

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

INCLUDING:

First Report

CONCERNANT:

Objet sur les Émissions à tendances sexuelles abusives

Y COMPRIS:

Premier rapport

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
Lynn McDonald
Geoff Scott

SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

David Orlikow

(Quorum)

Le greffier du Sous-comité

Eugène Morawski

Clerk of the Sub-Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE COMMITTEE

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture has the honour to present its

FIRST REPORT

In relation to its Order of Reference dated Tuesday, April 10, 1984, your Sub-committee recommends that the deadline for submitting its final report be extended to Friday, June 15, 1984.

Respectfully submitted,

Le président

JACK MASTERS

Chairman

RAPPORT AU COMITÉ

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des Communications et de la culture a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Relativement à son Ordre de renvoi du mardi 10 avril 1984, votre Sous-comité recommande que le délai de présentation de son rapport final soit reporté au vendredi 15 juin 1984.

Respectueusement soumis,

At 2:10 o'clock p.m., the sub-committee adjourned for the call of the Chair.

At 2:10 o'clock p.m., the sub-committee adjourned for the call of the Chair.

The Acting Chairman (Mr. Burghard) thanked the members of the committee for their participation and for the assistance they had given him in the preparation of the report.

The Acting Chairman (Mr. Burghard) thanked the members of the committee for their participation and for the assistance they had given him in the preparation of the report.

Let us begin with the representative of SuperChannel, Mr. John Slaz, the Chairman of SuperChannel.

Let us begin with the representative of SuperChannel, Mr. John Slaz, the Chairman of SuperChannel.

We welcome you, Mr. Slaz, and perhaps you would like to make two officials who are with you and we will have a short presentation.

We welcome you, Mr. Slaz, and perhaps you would like to make two officials who are with you and we will have a short presentation.

Mr. John Slaz (Chairman, SuperChannel) Thank you very much, Mr. Burghard.

Mr. John Slaz (Chairman, SuperChannel) Thank you very much, Mr. Burghard.

I have with me Richard Burrows, the Director of Business Affairs for SuperChannel Ontario and Mark Smith, Program Manager for SuperChannel Alberta.

I have with me Richard Burrows, the Director of Business Affairs for SuperChannel Ontario and Mark Smith, Program Manager for SuperChannel Alberta.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 30, 1984

(9)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met at 3:41 o'clock p.m., this day.

Members of the Sub-committee present: Mr. Burghardt, Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), and Mr. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Other Member present: Mrs. Killens.

In attendance: From the Library of Parliament: Françoise Coulombe and Mildred Morton, Researchers.

Witnesses: From Superchannel: Mr. John Slan, Chairman; Mr. Rick Davies, Program manager. *From First Choice:* Mr. Fred Klinkhammer, President and Chief Executive Officer; Mr. Paul Gratton, Program Director; Ms. Laela Weinzweig, Acquisitions and Scheduling Supervisor.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, April 10, 1984 relating to the Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting (*See Minutes of Proceedings Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 1*).

By unanimous consent, Mr. Jack Burghardt took the Chair for this day's meeting.

Mr. Slan and Mr. Klinkhammer each, made opening statements and with the witnesses answered questions.

The Sub-committee proceeded to the consideration of its First Report.

On motion of Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), the First Report was adopted.

Ordered,—That the Chairman present the First Report of the Sub-committee to the Standing Committee on Communications and Culture.

At 5:30 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Sous-comité

Eugene Morawski

Clerk of the Sub-committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 30 MAI 1984

(9)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit, ce jour à 15 h 41.

Membres du Sous-comité présents: M. Burghardt, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Autre député présent: M^{me} Killens.

Aussi présentes: De la Bibliothèque du Parlement: Françoise Coulombe, Mildred Morton, attachées de recherche.

Témoins: De «Superchannel»: M. John Slan, président; M. Rick Davies, directeur des programmes. *De «First Choice»:* M. Fred Klinkhammer, président et chef du service administratif; M. Paul Gratton, directeur des programmes; M^{me} Laela Weinzweig, chef, Achats et programmation.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du mardi 10 avril 1984 relatif à l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives (*Voir Procès-verbal du mardi 10 avril 1984, fascicule n° 1*).

Par consentement unanime, M. Jack Burghardt assume la présidence de la présente séance.

MM. Slan et Klinkhammer font chacun une déclaration préliminaire, puis eux-mêmes et les témoins répondent aux questions.

Le Sous-comité procède à l'examen de son Premier rapport.

Sur motion de M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), le Premier rapport est adopté.

Il est ordonné,—Que le président présente le Premier rapport du Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives au Comité permanent des communications et de la culture.

A 17 h 30, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 30, 1984

• 1541

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I will call the meeting of the Special Subcommittee on Sexually Abusive Broadcasting to order.

I would like first to welcome the witnesses to our committee meeting this afternoon.

Before we hear from the witnesses I would like to introduce the two members of the committee who are in attendance, a third person coming in at the moment: representing the New Democratic Party, Lynn McDonald; representing the Liberal Party, Thérèse Killens; my name is Jack Burghardt and I am acting chairman this afternoon. Our regular chairman unfortunately cannot be with us this afternoon, but I too am a regular member of this committee and also Parliamentary Secretary to the Minister of Communications.

We have for the benefit of the members of the committee two groups appearing before us this afternoon, one group representing SuperChannel pay TV and the other group representing First Choice pay TV.

I would ask the advice of the committee, and would concur on whatever the committee members feel, but it has been requested of me that the presentations be separate. It could be a little difficult for us to handle. We certainly can hear the presentations on a separate basis, but perhaps the questioning might have to be on a joint basis based on the individual briefs. But I am open to the will of the committee.

Ms McDonald.

Ms McDonald: I think certainly if the groups wish to appear separately that is fine, but I think it would be easier to have the questioning together because then we would not have to repeat ourselves.

Mrs. Killens: *D'accord.*

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): If that is the agreement of the committee, I do not think it will interfere really at all in the presentations of the two groups before us, but we feel that from our standpoint it will be able better to facilitate the entire hearing.

Let us begin with the representatives of SuperChannel. Mr. John Slan is the Chairman of SuperChannel.

We welcome you, sir, and perhaps you would introduce your two officials who are with you and we will listen to your presentation.

Mr. John Slan (Chairman, SuperChannel): Thank you very much, Mr. Burghardt.

I have with me Richard Borchiver, Vice-President of Business Affairs for SuperChannel Ontario, and Rick Davies, Program Manager for SuperChannel Alberta.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 30 mai 1984

Le président suppléant (M. Burghardt): Je déclare ouverte la séance du Sous-comité spécial sur les émissions à tendances sexuelles abusives.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à nos témoins cet après-midi.

Avant qu'ils nous fassent leurs exposés, je voudrais aussi présenter les deux membres du Comité présents, ainsi qu'une troisième personne qui entre en ce moment: Lynn McDonald, qui représente le Nouveau parti démocratique; Thérèse Killens représente le Parti libéral, je m'appelle moi-même Jack Burghardt et je suis cet après-midi président suppléant. Notre président est malheureusement absent cet après-midi, mais je suis membre à part entière du Comité, et également secrétaire parlementaire du ministre des Communications.

Deux groupes témoignent cet après-midi, au nom de deux chaînes de télévision payante, *SuperChannel* d'une part et *First Choice*.

On m'a demandé que les deux exposés et discussions aient lieu séparément, je vais demander aux membres du Comité ce qu'ils en pensent, et je m'en tiendrai à leur avis. Je pense que cette formule serait un peu compliquée. Nous pouvons certainement entendre les exposés séparément, mais je pense que les questions devraient se faire conjointement, en tenant compte de chaque exposé bien sûr. Je suis donc prêt à entendre le Comité là-dessus.

Mademoiselle McDonald.

Mme McDonald: Que les deux groupes veuillent faire leurs exposés séparément, très bien, mais je pense qu'il serait plus facile d'avoir une seule période de questions, ce qui nous éviterait de nous répéter.

Mme Killens: *Agreed.*

Le président suppléant (M. Burghardt): Je pense donc que cette façon de procéder ne gênera pas du tout les exposés des deux groupes, et si le Comité est d'accord je pense en effet que cela facilitera le déroulement de la séance.

Commençons donc avec les représentants de *SuperChannel*. M. John Slan en est le président.

Bienvenue, monsieur; vous pourriez peut-être présenter les deux représentants qui vous accompagnent, et nous écouterons ensuite votre exposé.

M. John Slan (président, SuperChannel): Merci beaucoup, monsieur Burghardt.

J'ai avec moi M. Richard Borchiver, vice-président commercial de *SuperChannel Ontario*, et M. Rick Davies, directeur des programmes pour *SuperChannel Alberta*.

[Text]

Since the format is really separate presentations but questions together, I guess I will begin with a short opening statement and then we will of course be willing to answer any questions you have after that.

First of all we thank you for giving us the opportunity of appearing before you today. We have had an opportunity to review briefly some of the testimony which has been put forward to you prior to our own appearance, and I note with a certain amount of interest that the pay TV industry has become a rallying point for a wide variety of concerned interests around the country.

• 1545

Let me say that, while it is no fun to be at the centre of a maelstrom, we share the concerns of this committee and many of the groups whose reports we have had an opportunity to read.

Perhaps I might begin today with a bit of history of our fledgling industry. In order to put pay-TV in some kind of perspective, we filed our application for pay television to the CRTC on July 10, 1981 and like all applicants for general interest pay-TV T.V. licenses we stated that, like the U.S. pay services, we would run mainly feature films including R-rated material. We further provided that we would confine any films of a predominantly sexual nature to late night time slots.

The CRTC's acceptance of the pay television licensee's proposed schedule appears to be confirmed by its absence of any comments on this aspect in its Decision 82-240. I refer to this history for no other reason than to point out that until January 10, 1983, three weeks before pay television was launched in Canada, there was not an inordinate concern that pay television in Canada was going to be in any way pornographic. On that day, of course, *First Choice* announced a multi-year, multi-million dollar production and licensing contract with the *Playboy* channel and within a week, just a few days prior to our launch, 2,000 women were marching across the country and the *Playboy* deal made headlines almost daily. We felt that the pay-TV launch was being so sullied that on January 14th, Steve Harris and myself went to Francis Fox, the Minister of Communications, to discuss the matter.

Just to give you some inkling of how atypical the mood was as that particular moment, you will remember that the *Playboy* productions were being filmed at Glen Warren Productions, which is basically a CFTO facility. One of the minor shareholders Glen Warren Productions at that time was the Eaton family and there were hundreds of women around the country who were clipping up their Eaton credit cards in protest. It gives us some sense, I think, that the mood of the country was really atypically shifted at that moment by the *Playboy* deal. We believe that these *Playboy* announcements

[Translation]

Puisque les exposés se font séparément avec ensuite une période de questions commune, je vais faire d'abord une courte déclaration liminaire, et nous pourrions ensuite répondre à toutes vos questions.

Nous vous remercions donc de nous donner la possibilité de comparaître aujourd'hui devant le Comité. Nous avons pu relire rapidement certains des témoignages qui ont été déposés devant le Comité, et j'ai pu noter avec intérêt que la télévision payante suscite diverses réactions qui vont de l'intérêt à l'appréhension.

Permettez-moi de vous dire qu'il n'est pas toujours agréable d'être l'épicentre de cette vague de réactions, mais nous n'en partageons pas moins certaines des préoccupations du Comité et des groupes dont nous avons pu lire les exposés.

Permettez-moi de vous dresser un rapide historique d'une industrie qui n'en est qu'à ses débuts. Lorsque nous avons présenté notre projet de télévision payante, et lorsque nous avons fait notre demande au CRTC le 10 juillet 1981, nous avons déclaré—ainsi que la plupart des candidats à l'obtention d'une licence d'exploitation d'une chaîne de télévision payante d'intérêt général—que comme les chaînes semblables aux États-Unis, nous présenterions essentiellement des films du réseau commercial, y compris des films cotés R. Nous avons par ailleurs indiqué que les films essentiellement érotiques seraient réservés aux heures les plus tardives de la nuit.

Étant donné l'absence de tout commentaire sur cet aspect de la question dans sa décision 82-240, il semble bien que le CRTC ait accepté cette formule proposée par les candidats. Je tiens à souligner cet aspect de la question, étant donné que jusqu'au 10 janvier 1983, c'est-à-dire trois semaines avant le démarrage de la télévision payante au Canada, on ne semblait guère craindre—de façon générale—que la télévision payante puisse prendre un tour pornographique dans notre pays. C'est à cette date, en effet, que *First Choice* a annoncé la signature d'un contrat avec le canal *Playboy*, pour une production de plusieurs années et portant sur plusieurs millions de dollars; juste quelques jours avant que nous ne commencions l'exploitation de notre programme, et en l'espace d'une semaine, 2,000 femmes s'étaient rassemblées et organisaient des marches à travers le Canada, faisant ainsi de ce contrat avec *Playboy* la une des journaux. Cet incident défigurait à ce point l'image de la télévision payante que—le 14 janvier—Steve Harris et moi-même décidions de rencontrer Francis Fox, le ministre des Communications, pour en discuter.

Pour juste vous donner une petite idée du climat qui régnait à ce sujet, vous vous rappellerez que les programmes *Playboy* étaient produits par les studios Glen Warren Productions, c'est-à-dire pour l'essentiel des studios de CFTO. À l'époque, la famille Eaton était aux rangs des petits actionnaires de Glen Warren Productions, et des centaines de femmes au Canada ont déchiré leur carte de crédit Eaton en signe de protestation. Je crois que cela vous donne une idée du climat qui régnait autour de cette affaire, et suite à ce contrat avec *Playboy*. Nous pensons que cette affaire *Playboy*, plus que toute

[Texte]

more than any other . . . that it was this announcement that gave pay-TV the unfortunate and undeserved connotation that a general interest movie service, now in more than 20 million United States homes and 450,000 Canadian homes, may not be for everyone. In fact, the strategic mistake which First Choice made by making the deal and the announcement, was to believe that the Playboy channel, a narrow cast service in less than 300,000 United States homes at that time, would really be of much interest to those interested in a broad-based movie service.

We are sitting here at the Chairman's request beside Mr. Klinkhammer and his associates from First Choice and I would like to explain to you that these remarks are in no way intended to criticize our current competitors since about all the current owners and managers have in common with the original license-holders, is the name First Choice. Films such as *The Story of O* and *Pandemonium*, which were passed at SuperChannel by our program managers, Rick Davies and Paul Gratton, who has not yet been introduced to you . . . Paul, one month ago took up his new position as director of programming at First Choice. I would also like to point out that we are not appearing before you saying that we have not made any mistakes, because we have. We ran cheerleaders in Ontario at 11.00 p.m. on a Saturday night and our customers let us know very quickly that it was too early for us to run it. By the way, Rick pointed out to me that on the same evening they ran it in Alberta at 12 o'clock and did not get any phone calls. I would also like to point out, of course, that when we ran the Muppet Movie at midnight on a Friday, we received a good deal more complaints. But the point is that in the submissions to this committee and to the CRTC, that we have looked at—and we do not pretend to have covered all of them—it is very few films and programs which are causing a great deal of outrage: *Playboy*, *The Story of O*, *Pandemonium*, *Videodrome* and *Scandale*. These programs turn up over and over and they are really used in many ways as the fulcrum around which the attack on pay television has been built. We thought long and hard before we ran *Videodrome*, even though it was Canadian content and had been nominated for eight Genie awards. It was directed by a very well-known and respected Canadian director, David Cronenberg. It was freely available in thousands of video stores across the country where, by the way, any eight-year-old could rent it and play it in the middle of the day. It had played in theatres around the country—everywhere but Ottawa in fact. Ultimately, we decided to run the movie, but not without giving the matter much thought and deliberation.

• 1550

We believe this kind of self-regulating process is best in the long run and probably the only way that pay television can operate in the crowded environment of home entertainment. You know, of course, that the federal government has recently legalized the home direct broadcast reception of foreign signals and anybody in the country now who buys a dish, the price of

[Traduction]

autre . . . a de façon regrettable et également injuste donné l'impression que ces programmes d'intérêt général, auxquels sont abonnés maintenant aux États-Unis plus de 20 millions de foyers et au Canada 450,000, n'étaient peut-être pas pour tout le monde. De fait, l'erreur stratégique commise par *First Choice* en annonçant publiquement la signature de ce contrat, a été de croire que ce canal *Playboy*—qui n'est qu'un programme à diffusion très limitée concernant moins de 300,000 foyers aux États-Unis—pourrait véritablement intéresser toute personne qu'un programme de films extrêmement variés risquait d'attirer.

Nous sommes ici, à la demande du président, assis côte à côte avec M. Klinkhammer et ses collègues de *First Choice*, et j'aimerais donc tout de même vous expliquer que ces observations n'ont absolument pas pour but de critiquer nos concurrents, puisqu'en fait tout ce qu'ils ont de commun avec les premiers détenteurs de licence, reste le seul nom de *First Choice*. En effet, des films tels que *Histoire d'O* et *Pandemonium*, que nos propres directeurs de programmes ont diffusés à *SuperChannel*, il s'agissait de Rick Davies et de Paul Gratton, qui ne vous a pas encore été présenté—Paul, en effet, occupe depuis un mois son nouveau poste de directeur de la programmation à *First Choice*. Il ne s'agit donc pas pour nous de prétendre n'avoir jamais commis d'erreurs, car bien au contraire nous en avons fait. Nous avons présenté *Cheerleaders*, en Ontario à 23 heures un samedi soir, et nos clients nous ont immédiatement avertis de ce qu'il était beaucoup trop tôt pour présenter un tel film. Rick m'a fait remarquer que le même soir ils ont présenté ce film en Alberta à minuit, sans aucun coup de téléphone de protestation. Je tiens également à signaler que la présentation de *Muppet Movie* à minuit un vendredi nous a valu beaucoup plus de plaintes. Nous tenons tout de même à faire remarquer que dans les témoignages auprès du Comité et du CRTC auxquels nous nous sommes reportés—je ne prétends pas que nous les ayons tous lus—le motif du scandale se limite à quelques films et programmes dont: *Playboy*, *Histoire d'O*, *Pandemonium*, *Videodrome* et *Scandale*. Ces émissions sont citées à n'en plus finir, et jouent en réalité un rôle de foyer qui alimente cette querelle visant la télévision payante. Nous avons beaucoup réfléchi avant de diffuser *Videodrome*, en dépit du contenu canadien et en dépit des huit nominations pour les récompenses du Génie. Le metteur en scène est une personnalité connue et respectée au Canada, il s'agit de David Cronenberg. Il s'agissait par ailleurs d'un film que l'on peut trouver dans des milliers de magasins vidéo dans tout le pays, et où même un enfant de huit ans pourrait venir le voir dans la journée. C'est un film qui avait été montré dans des tas de cinémas canadiens, un peu partout sauf à Ottawa, de fait. Finalement, nous avons décidé de le montrer, non sans moult délibérations et réflexions.

Nous pensons toutefois que ce processus d'autodiscipline au sein de la télévision payante reste la meilleure solution à long terme, et sans doute également la seule façon pour ce service de fonctionner correctement au sein de cet environnement pléthorique du spectacle à domicile. Vous savez, bien sûr, que le gouvernement fédéral a récemment légalisé la réception

[Text]

which will soon come down to \$795 in early 1985, will be able to point his dish legally at any foreign satellite and pick up all kinds of programming, a lot of which would be a lot closer to pornographic material than anything run on the current Canadian services or the U.S. pay television services.

We have always and we will continue to obey the laws in this area. Paradoxically, the closest we ever came to being prosecuted was when we ran the award winning NFB documentary *Not a Love Story*. The RCMP examined the possibility of laying charges before finally deciding against it.

But I guess we, as all broadcasters, really have to have a legislative and regulatory framework which enables us to make these decisions. In addition to the laws of the land, we have provided a set of draft pay television standards and practices for the CRTC which go much farther than the law. And we are prepared to listen seriously to the recommendations of this committee, the CRTC and others, of ways we might amend or improve these regulations.

Before we answer questions, I would like to add one final note. We have read some of the submissions of Media Watch and others, and the more we try to assimilate them, the more it becomes apparent that certain goals and very legitimate goals, are going to be very difficult to enshrine in legislation or regulation without seriously limiting the broadcaster's basic legal freedom to make the kinds of choices that I referred to earlier.

We thank you for the opportunity to appear here today and we will do our best to answer any questions you may have.

Thank you very much.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you very much, Mr. Slan.

Before we hear from witnesses representing First Choice, I will introduce the other member of our committee, Mr. Geoff Scott, who represents the Conservative Party. And for the benefit of Mr. Scott, we had been asked that the two sets of witnesses appear separately. However, we felt we should hear their presentations on a separate basis, but that the questioning could be of a general nature to both—general or specific, whatever.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Agreed, Mr. Chairman, and I apologize to the witnesses for being a few minutes late. I think it would be ideal to hear from both sets of witnesses, because the questions will apply, I am sure, to both of them.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): All right. We will hear then from Mr. Klinkhammer, representing First Choice. We welcome you and your officials, sir. Perhaps you will introduce your associates and then begin your presentation.

[Translation]

directe à domicile de tout signal en provenance de l'étranger, et toute personne habitant le Canada peut donc faire l'acquisition d'une antenne parabolique dont le prix ne sera plus que de 795\$ au début de l'année 1985, et capter toutes émissions étrangères relayées par satellite, et donc toutes sortes de programmes dont le contenu sera beaucoup plus pornographique que n'importe quelle émission actuelle des services canadiens ou américains de la télévision payante.

Nous avons toujours respecté la loi, et nous continuerons à le faire. Paradoxalement, pourtant, la seule fois où nous avons été au bord du procès, remonte à la projection de *Pas une histoire d'amour*, le documentaire de l'ONF auquel avait été décerné un prix. La GRC, en effet, a envisagé la possibilité de nous poursuivre. Les choses en sont restées là.

Je suppose que tous les radiodiffuseurs ont besoin d'un cadre législatif et réglementaire qui leur permette de prendre ces décisions comme il convient. Aussi, en plus des lois du pays, nous avons rédigé, pour le CRTC, un ensemble de normes et pratiques à l'intention de la télévision payante, qui vont beaucoup plus loin que le droit lui-même. Nous sommes donc disposés à écouter très scrupuleusement les recommandations du Comité, du CRTC et de tout autre groupe intéressé, sur des améliorations possibles de cette réglementation.

Avant de répondre aux questions, j'ai une dernière observation à faire. Nous avons lu certains des exposés de *Media Watch* et autres témoins, et plus nous y réfléchissons, plus il devient clair que certains de ces objectifs d'ailleurs très légitimes vont être difficiles à intégrer à la loi ou aux règlements sans limiter très sérieusement la liberté juridique fondamentale du diffuseur lorsqu'il fait les choix dont j'ai parlé tout à l'heure.

Nous vous remercions de nous avoir donné cette possibilité de comparaître devant le Comité, et nous ferons de notre mieux pour répondre à toutes vos questions.

Merci beaucoup.

Le président suppléant (M. Burghardt): Merci beaucoup, monsieur Slan.

Avant d'entendre les témoins de *First Choice*, je présenterai l'autre membre du Comité présent, M. Geoff Scott, représentant ici le Parti conservateur. Je rappelle ici, pour M. Scott, que l'on nous a demandé de faire comparaître les deux groupes de témoins séparément. Toutefois, même si les exposés seront faits successivement, il y aura une seule période de questions commune, portant sur des points généraux ou plus particuliers.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Très bien, monsieur le président, je prie les témoins de bien vouloir m'excuser d'avoir eu quelques minutes de retard. Je pense effectivement qu'il est préférable d'entendre successivement les deux groupes de témoins, qui seront concernés les uns et les autres par les questions que nous poserons.

Le président suppléant (M. Burghardt): Très bien. Nous allons entendre maintenant M. Klinkhammer, de *First Choice*. Nous vous souhaitons la bienvenue, à vous et aux personnes

[Texte]

Mr. Fred Klinkhammer (President, First Choice): I would be pleased to.

Thank you, Mr. Chairman. I will begin by introducing Ms Laela Weinzweig, our Acquisitions and Scheduling Supervisor, on my far right; Ms Susan Peacock, our Director of Business Affairs, on my immediate right, and Mr. Paul Gratton, our Program Director, on my immediate left. I am Fred Klinkhammer, President and Chief Executive Officer of First Choice.

• 1555

Thank you for inviting us to present our views and to discuss with you the private member's Bill of the Hon. Member from Broadview—Greenwood which resulted in the formation of your subcommittee.

I assure you that we take very seriously the matters before you and those you are mandated to review and take seriously the responsibility we hold under Section 3(c) of the Broadcasting Act that all persons licensed to carry on broadcasting undertakings have a responsibility for programs they broadcast.

We believe that this self-regulation, subject to generally applicable law, is really a workable, and the only practical, method of controlling broadcast content.

As a response to the concern expressed by the public and by the CRTC, pay television licensees have developed a document entitled *Pay Television Programming Standards and Practices*. I have extra copies with me if you need them to refer to today.

We feel that self-regulation stems naturally from the very fact that pay is designed to appeal to broad-based audiences which to some degree set their own acceptable norms. We must, however, emphasize the statement in our *Standards and Practices* that pay television licensees have a responsibility to ensure that the programming they provide is of high quality and meets general community standards within the context of a discretionary service. This philosophical commitment to responsible programming is not a matter that can be easily controlled by legislation but is essential if we are to have a society that values freedom of expression and freedom of choice while respecting all its members regardless of race, colour, creed or gender.

We believe our *Standards and Practices* document demonstrates this responsible attitude and provides guidelines that are more useful than a strict cookbook attitude to programming classification or a vague and ill-defined legislative expression of intent. Such cookbook attempts can always be circumvented by anyone who believes in neither regulation nor self-regulation, and in fact that same individual can then use that legislation or regulation to defend an unreasonable and

[Traduction]

qui vous accompagnent. Peut-être pourriez-vous présenter vos collègues et ensuite commencer.

M. Fred Klinkhammer (président, First Choice): Je m'en ferai un plaisir.

Merci, monsieur le président. Je vais donc présenter M^{lle} Laela Weinzweig, responsable des acquisitions et des horaires, à mon extrême droite; M^{lle} Susan Peacock, notre directrice commerciale, immédiatement à ma droite, et M. Paul Gratton, notre directeur des programmes, à ma gauche. Je m'appelle Fred Klinkhammer, je suis président-directeur général de *First Choice*.

Merci de nous avoir invités à vous présenter notre point de vue, et à discuter avec vous le projet de loi d'initiative privée de l'honorable député de Broadview—Greenwood, suite auquel on a constitué votre Sous-comité.

Je puis vous assurer que nous accordons la plus grande importance aux questions qui vous sont soumises, et que nous prenons très au sérieux les responsabilités qui nous incombent aux termes de l'alinéa 3c) de la Loi sur la radiodiffusion, qui dispose que les détenteurs de licence ont la responsabilité des émissions qu'ils présentent.

Nous pensons qu'une réglementation que s'imposerait l'industrie, assujettie par ailleurs aux dispositions générales du droit, reste la seule méthode permettant de contrôler le contenu des émissions.

En réponse aux préoccupations de la population et du CRTC, les exploitants de chaînes à péage ont mis au point un document intitulé *Pay Television Programming Standards and Practices* (Normes et pratiques de la télévision payante). J'en ai quelques exemplaires si vous voulez vous y reporter aujourd'hui.

Nous pensons que ce processus d'autoréglementation découle tout naturellement du fait que la télévision payante s'adresse à un vaste public qui décide dans une certaine mesure de ses propres normes. Toutefois, nous mettons l'accent dans nos «Normes et pratiques», sur le fait que les détenteurs de licence ont la responsabilité de garantir une programmation de qualité qui réponde aux exigences générales du public, dans le cadre d'un service optionnel. Toutefois, il n'est pas facile de confier à la loi la tâche de vérifier que ces engagements au niveau des principes sont bien respectés, alors que par ailleurs, ils sont tout à fait essentiels à la promotion d'une société qui accorde la plus grande valeur à la liberté d'expression et de choix, tout en respectant chacun de ses membres, quels que soient sa race, sa couleur, son appartenance religieuse et son sexe.

Nous pensons que nos «Normes et pratiques» témoignent de ce sens de la responsabilité et fixent des lignes directrices dont l'utilité dépasse celle d'une simple recette de classification des émissions, ou d'une déclaration d'intentions vagues et mal définies au plan légal. De telles recettes peuvent d'ailleurs être facilement tournées par toute personne qui ne respecte ni la réglementation, ni l'esprit d'autoréglementation, tout en étant capable d'invoquer la loi pour défendre des positions aussi

[Text]

untenable position. Conversely, such cookbook attempts would prevent the exhibition of many fine first-class properties because they contain a specific reference. For example, without any amendment to Bill C-675 *All in the Family* could likely be considered and legally argued as abusive in one way or another to each of race, colour, creed and gender.

A few years ago the CBC did not run the award-winning documentary *Warrendale* because it contained profanity in a single scene. I am sure you all remember the arguments that took place.

We recognize the responsibility we have to younger age groups who may have access to pay. This concern was raised in many of the written submissions we received in response to our published proposed *Standards and Practices*. We feel that our compliance with the *Standards and Practices* and the rules set out for scheduling answer much of this concern, and we plan to administer this both vigilantly and with sensitivity. However, though we accept this as a responsibility, we cannot substitute for the responsibility of parents. It is a two-way interaction in which pay provides on-air information, guide disclaimers and a generally acceptable scheduling framework but parents must still provide selection and supervision on an ongoing basis. Our service is not designed for children's viewing 24 hours per day. It is, however, likely that one day soon there will be a children's service or a family service available in this country which will answer those specific needs and criteria.

Some of the submissions from other witnesses and some of the written responses we received to the publishing of our *Standards and Practices* lead us to believe we have a significant public relations problem at this time. We believe various submissions have misrepresented the flavour and the balance of pay programming as a whole.

• 1600

There have been specific errors of record; for example, accusing pay-TV of playing some titles which have never been aired, and contextual misrepresentations in which individual scenes take on horrific connotations when extricated from their specific context. There have also been many broad overstatements, coupled with a simple lack of acknowledgement, of many of pay-TV's fine programming contributions at a level of family viewing, which suggest that many of pay-TV's critics have only a very limited or distorted view of what constitutes pay-TV programming.

From its very onset, pay-TV has attempted to reflect a vast array of concerns, endeavours and experiences, with some material appropriate for every member of the family—children's series, documentaries, and human interest stories. It is, however, clear that some of the public have not yet appreciated this point and in their zeal even suggest that we have made no contribution to Canadian production. The fact of the matter is that First Choice, to date, has spent \$43

[Translation]

absurdes qu'irrecevables. Par contre, une telle liste de recettes pourrait toujours être invoquée pour interdire la présentation d'un spectacle de première qualité, sous prétexte qu'il contient telle ou telle allusion. Ainsi, sans amendement au projet de loi C-675, *All in the Family* pourrait être déclaré offensant, d'une façon ou d'une autre, pour des raisons tenant à la notion de race, de couleur, d'appartenance religieuse ou de sexe.

C'est ainsi que CBC, il y a quelques années, n'a pas présenté le film documentaire *Warrendale* qui avait d'ailleurs été primé, sous prétexte qu'il y avait des éléments offensants dans une des scènes du film. Je suis sûr que vous vous souvenez tous des discussions qui entourèrent cette décision.

Nous reconnaissons notre responsabilité vis-à-vis des jeunes qui ont éventuellement accès à la télévision payante. Il en est à plusieurs reprises question dans les documents écrits qui nous ont été soumis en réponse à la publication des «Normes et pratiques». Nous pensons que ces «Normes et pratiques», en même temps que les règles fixées pour les horaires des émissions, répondent très largement à cette préoccupation, et nous avons l'intention de nous y conformer de façon à la fois vigilante et raisonnable. Toutefois, tout en reconnaissant notre responsabilité, nous ne pouvons pas nous substituer aux parents. L'abonnement donne droit à certaines émissions, certaines mises en garde sont imprimées dans les programmes, et l'on prévoit de façon générale des horaires acceptables, mais c'est aux parents qu'il revient de choisir et de continuer à exercer leur surveillance; cette responsabilité est donc ici partagée. Nos émissions ne sont pas conçues 24 heures sur 24 pour un public d'enfants. Toutefois il est probable qu'un jour il y aura une chaîne réservée aux enfants ou aux familles, qui répondra à toutes ces exigences.

Certains des mémoires présentés par d'autres témoins, et certaines réponses écrites à la publication de nos «Normes et pratiques» nous amènent à penser que nous avons en ce moment un véritable problème de relations publiques. En effet, nous trouvons que ces mémoires ont souvent donné une image fautive des tendances et des contenus de nos émissions.

Un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans ces témoignages; par exemple on accuse la télévision payante d'avoir diffusé certains films qui ne l'ont jamais été, et certaines images, privées de leur contexte, ont été présentées comme étant des scènes d'horreur. On s'est également laissé aller à l'exagération, par simple méconnaissance des excellents programmes familiaux de la télévision payante, ce qui laisse entendre que ces critiques de la télévision payante n'ont qu'une vision extrêmement limitée et déformée de nos programmes.

Dès sa création, la télévision payante a cherché à satisfaire les intérêts les plus divers, en diffusant des films adaptés à chaque membre de la famille: des séries pour enfants, des documentaires et des intrigues d'un intérêt humain général. Toutefois, une certaine partie du public reste insensible à cet aspect de notre politique, et prétend même que nous n'avons absolument pas contribué à la production au Canada. Or, *First Choice*, jusqu'à ce jour, a dépensé 43 millions de dollars en

[Texte]

million on Canadian production, and among its accomplishments are: *The Wild Pony*, *Maggie and Pierre*, *Inspector Gadget*, *Pygmalion*, *Marie Chapdelaine*, *Nobody Makes Me Cry*, and more than 60 others.

We understand that previous witnesses before this committee have shown video tapes of material which may have been shown on First Choice or on conventional television. We very much appreciate the opportunity to provide an explanation of the context of some of that material.

I believe much of that material you have been shown was carefully removed from context and deliberately designed to shock you. Further, I know that some of the material you were shown, or was alleged to have been shown on pay-television, simply has not played on either commercial television or pay-television anywhere in this country.

A portion of that tape was excerpts from the film, *The Story of O*. I acknowledge that the exhibition of that film was a mistake, a mistake that cannot and will not be repeated under the Pay Television Programming Standards and Practices, which both SuperChannel and ourselves have adopted, nor under current management at First Choice; but it is also an excellent example of the industry's willingness to respond to customers and the public at large. When *The Story of O* was exhibited and met with an unfavourable response from the public, it was immediately withdrawn and not exhibited again. I hope this lays to rest the fatuous accusation that pay-TV carries pornographic material and that its pornographic content continues to increase in its quest for subscribers.

Other material which was reacted to violently by some members of the public was Playboy programming. This reaction was largely before anyone had seen any of it. We would like to point out that this material is carefully screened and, in fact, much of it has been rejected for exhibition on our network. We have insisted that this material meet certain quality standards. As this matter is currently a matter of litigation, however, I apologize that I cannot provide you with more details at this time.

Enough of the discussion of past events. What I am sure you are interested in is what is the current practice at First Choice regarding adult material.

Mr. Paul Gratton and I have only held our positions at First Choice for short periods of time. During our tenure, we have reviewed all procedures that were in place and confirm to you that all material on First Choice is prescreened prior to exhibition. All material is first prescreened by either Laela or Paul. In the event that the person doing the screening has any doubt, it is then screened by the other person on an independent basis. If those two individuals—and here I hope you may forgive me for pointing out the obvious, that one is male and one is female—find that they agree it is a questionable property, they will then refer the matter directly to me; and once I have screened it, we will then discuss that property in

[Traduction]

production canadienne, parmi lesquels: *The Wild Pony*, *Maggie et Pierre*, *Inspector Gadget*, *Pygmalion*, *Marie Chapdelaine*, *Nobody Makes me Cry*, et 60 autres titres.

Nous savons que d'autres témoins devant ce Comité ont montré des bandes vidéo de films qui ont été diffusés par *First Choice* ou d'autres programmes télévisés. Nous sommes donc très heureux de pouvoir à notre tour vous fournir quelques explications à propos de ces films.

Une partie importante des scènes qui ont été projetées devant vous ont été projetées hors contexte, dans l'intention délibérée de vous scandaliser. Je sais, par ailleurs, que certains de ces films, dont on prétendait qu'ils avaient été diffusés sur les chaînes de télévision payante, ne l'ont jamais été, qu'il s'agisse de chaînes normales de télévision ou de télévision payante.

Je sais que l'on vous a projeté des scènes de *Histoire d'O*. Je reconnais que la présentation de ce film était une erreur, qui ne peut pas se répéter et qui ne se répétera pas étant donné l'adoption, par nous-mêmes et par les deux SuperChannel, des *Pay Television Programming Standards and Practices* (Normes et pratiques en matière d'émissions à la télévision payante); la direction actuelle de *First Choice* ne permettrait pas non plus qu'une telle erreur se répète. En même temps, nous avons ici un exemple excellent de cette volonté de l'industrie de satisfaire les clients et le public de façon très générale. Lorsqu'à la projection de *Histoire d'O*, le public s'est plaint, le film a été immédiatement retiré des programmes. Espérons que cela fera taire les accusations selon lesquelles la télévision payante offre des programmes pornographiques, dont la proportion augmente au fur et à mesure que les chaînes cherchent de nouveaux abonnés.

Les émissions *Playboy* ont également suscité des réactions très violentes de la part de certains membres du public. Pourtant, cette réaction a été déclenchée bien avant que qu'il y ait eu la possibilité de prendre connaissance d'un seul de ces films. Nous tenons tout de même à rappeler que nous opérons un choix parmi ceux-ci, et il y en a eu beaucoup à être rejetés. Nous avons toujours insisté pour qu'ils satisfassent certaines normes de qualité. Étant donné que cette question est à l'heure actuelle en discussion, je ne pourrais pas vous en informer plus longuement, et je vous prie de m'en excuser.

Je pense que cela suffira pour ce qui est du passé. Je suis sûr que vous vous intéressez surtout aux pratiques actuelles de *First Choice* en matière de films destinés aux adultes.

M. Paul Gratton et moi-même ne sommes à *First Choice* que depuis peu de temps. Toutefois, nous avons révisé toutes les procédures en place, et nous pouvons vous assurer que tous les films sont visionnés avant d'être diffusés. Ce sont Laela ou Paul qui s'en occupe. Si l'un des deux a quelque doute, il demande son avis à l'autre. Dans le cas où ces deux personnes—il s'agit ici, excusez-moi de le rappeler, d'un homme et d'une femme—ont des doutes à propos de tel ou tel film, ils me consultent; après avoir moi-même visionné le film, j'en discuterai avec eux en détail. Finalement, la responsabilité ultime est entre mes mains, en ma qualité de président-

[Text]

detail. In the end, however, the final responsibility, and therefore the final decision, must rest with me, as Chief Executive Officer, and I, in turn, am responsible to my board of directors.

• 1605

More importantly, as an organization we were and are responsible to our subscribers, the CRTC and the public in general.

We regularly conduct general research both within and outside our subscriber base in an effort to determine the interests of the viewing public in general and our subscriber satisfaction level in particular.

The final matter we would like to address is our position concerning Bill C-675, the subject of these committee hearings. We endorse the intent of the proposed amendment but are concerned about the effect it might have if passed without an amendment which would require that any comment or misrepresentation be considered in the context of the entire program. We would therefore suggest that the section read:

Notwithstanding Paragraph (c), no station network operator or pay television licensee shall broadcast any program which, when taken in context, is abusive of any race, religion, creed or sex.

Without these changes to the proposed section many high-quality, award-winning movies and other material would not be permitted to be broadcast on the CBC, commercial television or pay television.

For example, *Roots*, the award-winning multi-part series concerned with the history of slavery and racial prejudice in the United States: Clearly, this series contains abusive comment, situations and graphic portrayal toward or about blacks, women and children yet taken in context offends no one.

Sophie's Choice or *The Holocaust* both contain horrific scenes of terribly abusive and dehumanizing actions and scurrilous comments, yet this property is an Oscar winner of great social significance.

More currently, playing in the theatres and on pay television is Stephen Spielberg's *The Twilight Zone*, in which a classic redneck blames his failure to have been promoted on any race that is not white. His hatred is vile and very real, and his comments are abusive and shocking as he attacks blacks, Jews and Asians. Yet moments later he finds himself a victim of that same abuse and hatred.

Pandemonium, from which I believe you were shown a clip by at least one previous witness, is another film which must be considered in context. It is intended as a spoof or a satire of horror movies. The clip I believe you were shown of a woman suffocating on toothpaste stirred by an unseen monster from a medicine cabinet when taken out of context could be deemed to be pictorially abusive to women and depict violence toward

[Translation]

directeur général, responsable devant le Conseil d'administration.

Mais surtout, nous avons une responsabilité vis-à-vis des abonnés, du CRTC et du public de façon générale.

Nous faisons donc régulièrement des recherches et enquêtes à l'intérieur et à l'extérieur de notre groupe d'abonnés, afin de connaître les intérêts du public en général et le niveau de satisfaction de nos abonnés en particulier.

Nous voudrions maintenant, pour finir, aborder la question du projet de loi C-675, qui fait l'objet des audiences de ce Comité. Tout en approuvant l'intention de l'amendement proposé, nous nous préoccupons de ses effets possibles s'il n'était à son tour remanié, afin que l'on tienne compte du contexte de l'émission entière, lorsqu'il s'agit de juger du caractère offensant des commentaires ou images cités. Nous proposons donc le libellé suivant:

Nonobstant l'alinéa c), aucune station, aucun exploitant de réseau, ni aucun titulaire d'une licence de télévision payante ne doit diffuser de commentaires ou d'images qui, replacés dans leur contexte, sont abusifs quant à la race, la religion, la croyance ou le sexe.

Sans ces modifications de l'article proposé, des films de très bonne qualité, qui ont été primés, ne pourraient pas être diffusés par CBC, ni par les chaînes payantes ou commerciales habituelles.

Il en serait ainsi de *Roots*, cette série qui a été primée, et où l'on décrit l'histoire de l'esclavage et des préjudices raciaux aux États-Unis; de toute évidence, certains commentaires abusifs, certaines situations et certaines descriptions des Noirs, des femmes et des enfants, ne sont absolument plus offensants lorsque replacés dans leur contexte.

Le choix de Sophie, Holocauste, contiennent l'un et l'autre des scènes d'horreur, faites d'actes et de propos dégradants, inhumains et brutaux qui n'ont pas empêché que l'on décerne des Oscars à ces films qui sont d'une grande importance pour notre société.

On joue actuellement dans les cinémas et à la télévision le film de Stephen Spielberg *The Twilight Zone*, dans lequel un redneck (raciste) classique accuse les races non blanches d'être responsables de son échec social. Sa haine est dégradante, elle est très réelle, et les propos qu'il tient sont offensants aussi bien vis-à-vis des Noirs, des Juifs que des Asiatiques. Pourtant, quelques moments plus tard dans le film, il se retrouve lui-même être la victime de cette même haine.

Pandemonium, dont vous avez vu des extraits lors d'une audience précédente—si je ne me trompe—est un autre exemple de l'importance du contexte. C'est une parodie, une satire des films d'horreur moins cette scène qui vous a été projetée, je crois, où une femme est étouffée par un monstre invisible qui se sert de pâte dentifrice, et qui pourrait être jugée offensante vis-à-vis des femmes, puisqu'il y est question

[Texte]

women but when taken in context is nothing more than pure satire. It would be just as appropriate to suggest that *Pandemonium* is unfair or abusive to all men or all Mounties because Tom Smothers plays a dim-witted Mountie who both talks and eats with his horse in the dining-room. I do not suggest to you for a moment that *Pandemonium* was an award-winning picture, but I do point out to you that it was PG rated and as a satire should not be taken seriously.

As pay television programmers we have to make decisions on films like *Pandemonium* every day. We hope that the films available to us are creative and will interest our audience, but we do not expect every film to please everyone. In any creative medium it is close to impossible to apply inflexible rules and definitions. Artistic expressions change, and so does public reaction.

In summary, we believe that no subject-matter should be taboo but that no race, creed, colour, religion or gender should be abused by anything that we or any broadcaster exhibit.

Thank you for your time. I am prepared to answer any questions you may have.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you very much, Mr. Klinkhammer. We appreciate your opening statement.

The usual procedure with this committee is to hear from the Progressive Conservative Party, the Official Opposition, first and then move to the government side and then to the NDP.

• 1610

I was going to suggest, with the consent of the committee, that perhaps in order to follow that we will follow that choice. I was wondering whether, Mr. Scott, you might agree to perhaps just a few minutes. Then we might hear from Miss McDonald, because it was Miss McDonald's Bill, as we well know, that began these hearings, really—the content of the Bill. I think in all fairness we should really hear from Miss McDonald. Would you agree with that, Mr. Scott?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I most certainly would, Mr. Chairman. I have informally discussed with Miss McDonald the fact that we have before us, at the end of our line-up of witnesses before this committee, the heavies in terms of what prompted Miss McDonald to launch her Bill—and as a result, this subcommittee. So where I would normally take about 20 minutes to question, I wonder if with your permission, Mr. Chairman, I could just fire off a couple of questions in about 5 minutes and then yield the rest of my time to Miss MacDonal. I think she should have the lion's share of the time on questioning.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Well providing you do not steal any of Miss McDonald's thunder, because I think it should be her day.

[Traduction]

de violence contre les femmes, alors que dans le contexte elle n'est qu'une pure satire. Il serait d'ailleurs tout aussi juste de dire que *Pandemonium* présente une image offensante de tous les hommes et notamment des agents de la GRC, puisqu'on y voit Tom Smothers jouer le rôle d'un agent de la GRC quelque peu dérangé qui converse avec son cheval en prenant un repas avec lui dans sa salle à manger. Je ne veux pas parler ici de *Pandemonium* comme si le film avait été primé, mais je tiens à dire qu'il avait été coté PG, et qu'en qualité de satire, il ne devait pas être pris au sérieux.

En qualité de responsables de la programmation pour la télévision, nous avons chaque jour à prendre des décisions à propos de films tels que *Pandemonium*. Nous espérons toujours que les films dont nous disposons sont de véritables créations qui intéresseront le public, mais nous ne nous attendons pas à ce qu'ils soient du goût de tout le monde. Pour tout ce qui est de la création, il est impossible de faire appliquer des règles et des définitions rigides. L'expression artistique est voulue, et le public également.

Finalement, tout en pensant qu'aucun sujet ne devrait être tabou, nous entendons bien respecter dans nos émissions tout ce qui tient à la race, à la croyance, à la couleur, à la religion ou au sexe.

Merci. Je suis disposé à répondre aux questions.

Le président suppléant (M. Burghardt): Monsieur Klinkhammer, merci beaucoup pour cet exposé.

Nous avons l'habitude à ce Comité d'entendre d'abord le critique du Parti progressiste-conservateur, c'est-à-dire l'Opposition officielle, ensuite les députés du parti au pouvoir puis ceux du NPD.

Si les membres du Comité sont d'accord, nous pourrions procéder ainsi. Monsieur Scott, êtes-vous d'accord pour ne prendre que quelques minutes? On pourrait demander à M^{lle} McDonald d'intervenir car c'est son projet de loi qui a provoqué toutes ces réunions. En toute justice, ce serait à elle de prendre la parole. Êtes-vous d'accord, monsieur Scott?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Tout à fait, monsieur le président. J'ai discuté en privé avec M^{lle} McDonald et nous reconnaissons que parmi ces derniers témoins, on trouve les plus influents dans le domaine qui intéresse le projet de loi auquel s'est intéressée M^{lle} McDonald. Normalement, je poserais des questions pendant environ 20 minutes; monsieur le président, me permettez-vous de poser une ou deux questions pendant cinq minutes; je céderai ensuite mon temps de parole à M^{lle} McDonald. C'est dans l'ordre. Elle devrait avoir la plus grande partie du temps de parole.

Le président suppléant (M. Burghardt): Il ne faudrait pas pour autant lui voler la vedette: elle lui revient.

[Text]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I do not intend to.

I just want to really touch on . . . Well, I will make one comment. You suggested during your presentation that perhaps we have been shown material that has been removed from context, or designed to shock us. I can just tell you as a male member of this committee that I do not care whether it is 30 seconds or 30 minutes; some of the stuff we have seen has been shocking and unforgivable in terms of what has been made public on the airwaves. I think you, Mr. Klinkhammer, said some people may like and some people may not like certain programing. But the fact is that if it is on the public airwaves and is available in the shocking form in which we witnessed it, it is what I would consider sexually abusive programing. You may want to comment on that, but that is just a comment I make.

What I am asking, and the question that concerns me, is the fact that you people are now on a voluntary code basis, a self-regulating basis, and I wonder if you feel this is enough to keep you people in line. There are many Members of Parliament and many members of the public who do not feel the voluntary guidelines are enough to keep the pay-TV products in line. So I have a two-part question. One is: How can you assure this committee that the voluntary code will not result in the airing of sexually abusive programing? And secondly, if that is not good enough, what kinds of guidelines, what kinds of controls, what kinds of restrictions would you be prepared to tolerate as recommendations coming from this committee?

Mr. Klinkhammer: First of all, let me deal with your comment regarding the material you were shown. We have not had the benefit of being provided with a copy of that material.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): You programmed it.

Mr. Klinkhammer: I am sorry, we did not program all of that material; I made that point quite clear.

In addition to that, although we may have run and did run some of the titles that were listed, we have no way of knowing whether or not the material shown to you was lifted from a video cassette or from an air check of something we showed. In many cases there are several versions of a film—a North American version and a European version. The cassette version is frequently the European version. The content of what you were shown may not have been the content that was shown on our air.

I acknowledge to you and regret the exhibition on First Choice of the *The Story of O*. It simply should not have happened. It cannot happen under our current standards and practices, and it cannot happen under current management because of the screening process that takes place.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): So you feel then that voluntary guidelines, self-regulation, is enough to protect the public from the possibility of the *Story of O* happening again?

[Translation]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je n'en ai pas l'intention.

Je voulais tout simplement faire une observation. Durant votre déclaration, vous avez dit qu'on nous a peut-être fait voir des extraits pris hors contexte pour nous scandaliser. Mais en qualité d'homme siégeant à ce Comité, peu m'importe qu'il s'agisse d'un extrait de 30 secondes ou de 30 minutes; on nous a projeté des scènes choquantes et inadmissibles d'émissions qui n'auraient pas dû être diffusées. Monsieur Klinkhammer, vous avez dit que des émissions peuvent plaire à certains et déplaire à d'autres, mais du moment que ces émissions choquantes sont diffusées sur les ondes publiques, il s'agit bien, à mon avis, d'émissions à tendances sexuelles abusives. Vous voudrez peut-être faire un commentaire, mais je tenais à le préciser.

Mais voici: vous pouvez maintenant élaborer votre propre code de conduite; je me demande si cette autoréglementation assurera une discipline suffisante. Bon nombre de députés et une grande partie du public en général n'estiment pas que des lignes de conduite librement imposées suffiront à assurer la qualité des émissions de la télévision payante. Deux questions se posent: comment pouvez-vous assurer à ce Comité que ce code de conduite librement imposé empêchera la diffusion d'émissions à tendances sexuelles abusives? Et s'il ne répond pas à nos espoirs, quelles lignes directrices, quels contrôle, quelles restrictions sous forme de recommandations seriez-vous disposés à accepter de ce Comité?

M. Klinkhammer: Tout d'abord, je porterai mon attention sur les extraits qu'on vous a projetés. Malheureusement, nous ne les avons pas vus.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Mais vous avez diffusé cette émission.

M. Klinkhammer: Je regrette, nous n'avons pas tout diffusé: je l'ai dit d'une façon on ne peut plus claire.

Par contre, même si nous avons diffusé certains des titres qui sont énumérés, nous ne pouvons pas savoir si les extraits que vous avez vus ont été prélevés d'une bande vidéo ou lors d'un contrôle ponctuel d'une de nos émissions. Dans bien des cas, il existe plusieurs versions d'un même film; il se peut qu'il existe une version nord-américaine et une version européenne. La version sur cassette est souvent européenne. Ces extraits ne proviennent peut-être pas de l'émission que nous avons diffusée.

Je reconnais que *First Choice* a diffusé *Histoire d'O* et que c'est regrettable. Cela n'aurait pas dû se produire. Cela ne peut pas se produire si l'on respecte les normes et les pratiques actuelles; cela ne peut pas se produire sous la direction actuelle, étant donné que nous avons institué un processus de sélection.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Par conséquent, selon vous, votre code de conduite librement imposé, votre autoréglementation sauront protéger le public d'une éventualité fâcheuse, telle que la projection de *Histoire d'O*?

[Texte]

Mr. Klinkhammer: Absolutely. I think voluntary guidelines in fact are not only enough, but are the best method. Let me give you an example that is not related to sexually abusive broadcasting, but may be related to broadcasting that is abusive to a creed.

• 1615

There is a title called *Mohammed Messenger of God*, which again has a North American version and a European version. Muslims believe that you should never depict the face of God; that it is a sacrilegious gesture to do so. That title has never played on pay in this country and has never played on commercial broadcasting in this country. It has played in theatres. To do so, in my view, in the European version, in which the face of God is depicted, would be to circumvent any existing legislation or to circumvent the existing rules, would offend all of the Muslim community in Canada, and would be inappropriate. That is why I attempted to make the point in my prepared address that we believe it is almost impossible to craft a set of rules or a set of legislation that an unwilling party cannot circumvent and then turn around and use those same rules to defend the position as to why he ran them. So I believe very strongly in the voluntary code.

I also would point out to you that we do hold a public licence; that licence is up for review periodically. The CRTC has made it a practice in the past to express its displeasure by revoking licences or providing short-term renewals, or using the fining provisions that are available to it when you contravene sections of the Broadcasting Act.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Do you think the CRTC should have more power or that the government should direct the CRTC to have more power to tell you when you are contravening the rules, when you are stepping over the line in this kind of programming?

Mr. Klinkhammer: No, I do not. I think the proposed guidelines we have published are adequate. I think the clearest and strongest watchdog is our subscriber and the public at large. They respond far more quickly than any government agency could.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Good. That brings me to my last question.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Okay, last question.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): You have said that Pay TV has been suffering a significant public relations problem.

I would like to get your view, or the view of any of the other witnesses, on what you feel has accounted for the collapse in public support and the consumer's support of Pay TV in this country. Is it because some of the stuff you have been running is just too damn strong?

Mr. Klinkhammer: Well I do not think there has been a collapse; there was never the growth to create the collapse, but

[Traduction]

M. Klinkhammer: Absolument. A notre avis, les lignes de conduite librement imposées ne sont pas seulement suffisantes; elles sont la meilleure façon de contrôler la situation. Permettez-moi de vous donner un exemple qui ne porte pas sur les émissions à tendances sexuelles abusives, mais sur celles qui sont injurieuses envers une croyance religieuse.

Il existe une version nord-américaine et une version européenne d'un film intitulé *Mohammed Messenger of God*. Les Musulmans croient qu'il ne faut jamais représenter le visage d'Allah; que c'est un sacrilège de le faire. Ce film n'a jamais été diffusé au Canada, ni sur les ondes de la télévision payante, ni sur les ondes commerciales. On a projeté ce film dans les salles de cinémas. La projection de ce film, dans lequel Allah est représenté de façon visuelle, contournerait la loi ou les règlements actuels, offenserait la communauté musulmane canadienne, ce qui serait inadmissible. Voilà ce que j'ai tenté de préciser dans ma déclaration; il est pratiquement impossible de prévoir un règlement ou une loi qu'un récalcitrant ne pourrait pas contourner puis invoquer pour justifier une émission qu'il aurait diffusée. D'où l'importance du code de conduite volontaire.

Par ailleurs, je vous signale que nous sommes titulaires d'une licence publique; cette licence doit être renouvelée de temps à autre. Par le passé, le CRTC a pris l'habitude de manifester son désaccord en retirant des licences, en n'accordant que des renouvellements à court terme ou en ayant recours à des amendes prévues dans les dispositions de la Loi sur la radiodiffusion.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Selon vous, le CRTC devrait-il avoir plus de pouvoirs? Le gouvernement devrait-il lui permettre de vous dire quand vous enfrez le règlement ou quand vous exagerez en diffusant certaines émissions?

M. Klinkhammer: Non, je ne le crois pas. Il me semble que les lignes directrices proposées sont suffisantes. Nos abonnés et le public en général sont ceux qui sont plus en mesure de nous mettre au pas. Ils réagissent beaucoup plus rapidement que ne pourrait le faire une agence du gouvernement.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Bon. J'arrive à ma dernière question.

Le président suppléant (M. Burghardt): D'accord: votre dernière question.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Vous avez dit que la télévision payante est aux prises avec un problème sérieux sur le plan des relations publiques.

J'aimerais savoir à quoi vous ou les autres témoins attribuez le fléchissement d'intérêt du public et des consommateurs par rapport à la télévision payante au Canada. Vos émissions seraient-elles un peu trop corsées?

M. Klinkhammer: Eh bien, je ne suis pas d'accord qu'il y ait eu fléchissement; il n'y a jamais eu d'intérêt croissant au

[Text]

I think, as Mr. Slan pointed out in his opening remarks, the way Playboy was introduced and handled in this country, certainly contributes to the less than complimentary image that pay television has today.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you, Mr. Scott. Perhaps I should mention, for the benefit of Mr. Klinkhammer and his associates on First Choice, that I am sure the committee members certainly realize and recognize the fact that you were not the original programmers or management of First Choice. Perhaps some of the questions which will be asked today, may be rather difficult for you to answer or to defend and we do appreciate that situation.

We will hear now from Ms McDonald.

Ms. McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you very much, Mr. Chairman. I am very pleased to have a chance finally. It is indeed true that the first shall be last and the last shall be first.

Let me begin with a couple of questions to SuperChannel representatives and then to First Choice.

First of all there was mention that there were no objections at the time of the licence application. I think probably people did not understand what adult programming would mean. Are you not familiar with the intervention on the part of Media Watch.

Mr. Slan: Yes.

Ms. McDonald (Broadview—Greenwood): And you do not consider that any alerting to the problem of pornography and Pay TV?

Mr. Richard Borchiver (Vice-President, SuperChannel): I would simply like to go on record as stating, and this reflects on the current First Choice people as well, that I may be the only person represented here who has seen the entire Media Watch presentation. I am happy to be able to say that not one single frame of that presentation has ever shown on SuperChannel and . . .

Ms. McDonald (Broadview—Greenwood): No, that is not what I am talking about. I am talking about Media Watch's intervention to the CRTC at the time of the Pay TV licensing hearings; that indeed the problem of the possibility of pornography was raised by Media Watch.

Mr. Slan: Yes it was.

• 1620

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): —whereas in your brief you suggest that there really was not any concern.

Mr. Slan: Excuse me, I think I said that there was not any inordinate concern.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): You are familiar with the Media Watch concern.

[Translation]

départ qui nous permettrait de parler de fléchissement; mais M. Slan a dit dans sa déclaration que la façon dont le canal Playboy a été mis sur pied et a opéré contribue certainement à l'image peu flatteuse qu'on a de la télévision payante aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Burghardt): Merci, monsieur Scott. Il serait peut-être bon de préciser à M. Klinkhammer et à ses associés de *First Choice* que les membres du Comité savent très bien que vous n'étiez ni les premiers responsables des émissions ou de l'administration de *First Choice*. Il vous sera peut-être difficile de répondre à certaines questions qui vous seront posées aujourd'hui, ou de justifier certaines décisions; nous sommes sensibles à votre position.

Je cède maintenant la parole à M^{lle} McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci beaucoup, monsieur le président. Enfin, j'aurai l'occasion de poser mes questions. C'est vrai: les premiers seront les derniers et les derniers les premiers.

Permettez-moi d'abord de poser des questions aux représentants de *SuperChannel* puis à ceux de *First Choice*.

Tout d'abord, on a dit qu'aucune objection n'avait été soulevée au moment où la licence a été accordée. C'est peut-être que les gens ne savaient pas exactement ce que l'on entendait par les émissions destinées aux adultes. Êtes-vous au courant de la position de *Media Watch*?

M. Slan: Oui.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Selon vous, cette position ne soulève-t-elle pas les problèmes de la pornographie et de la télévision payante?

M. Richard Borchiver (vice-président, SuperChannel): J'aimerais vous donner mon opinion qui est également celle des représentants de *First Choice*: je suis peut-être le seul à avoir vu toute la présentation de *Media Watch*. Aucune image de cette présentation n'a été diffusée sur les ondes de *SuperChannel* et . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Non, je ne parle pas de cela. Je parle de l'intervention de *Media Watch* auprès du CRTC au moment où ce dernier tenait des audiences portant sur l'octroi de licences à la télévision payante; *Media Watch* n'a-t-elle pas soulevé la possibilité d'émissions pornographiques?

M. Slan: Oui.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): . . . pourtant dans votre mémoire, vous dites qu'on ne s'était pas intéressé à cette question.

M. Slan: Je vous demande pardon: il me semble avoir dit qu'on ne s'y était pas intéressé outre mesure.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Vous êtes au courant des questions qui intéressent *Media Watch*?

[Texte]

Mr. Slan: I am familiar with Media Watch and I am also familiar with Geoff Conway from CUC who had a similar intervention and similar concerns. There were one or two others . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Canadian Conference of the Arts.

Mr. Slan: No, Geoff Conway who is president of CUC, Scarboro Cable, submitted an intervention warning about adult programming and criticizing all of the applications for not putting in that adult material would be restricted to late night. We then sent a letter to Mr. Conway saying that we have provided in our original application—and I think we were probably the only ones at the time—who had two blacked out areas after midnight, which we said we would restrict it to. He sent us an apology, with a copy to the CRTC. So I guess the point I was trying to make, Ms McDonald, was not that there was no concern, but that there was not this huge issue which erupted so quickly.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): All right. On page 3 you say that films such as the *Story of O* and *Pandemonium* were passed at SuperChannel. I am not quite clear . . .

Mr. Slan: Passed; that is, we chose not to run them. We were presented with them, the same as the old First Choice management. Paul and I looked at it and discussed it and we decided not to run this. Again, I am not trying to say we did not make any mistakes. I was just reading over some earlier testimony, something that Mr. Juneau from the CBC said. Easily definable excesses will be probably easy to legislate; it is the gray areas that are going to be difficult. I think that when we looked at the *Story of O*, for us, that was more the easily definable excess, which we took a quick pass on.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): That leads into a very important subject, the question of desensitization. We have had a number of witnesses come before us. Of course there is a psychological literature; I wonder if you are familiar with it, and I would be interested to know. This literature suggests that when people are exposed to many hours of this, showings of even three hours have had an effect—even days later—that can be seen, let alone repeated exposure, night after night. People do see less; they do become habituated. And in fact, a rape scene is not really a rape scene, and in fact, the brutality just becomes acceptable. I wonder if you are concerned about that?

Mr. Slan: I personally am familiar with some. I do not have encyclopaedic knowledge of the literature but I do have some familiarity with the studies that have been done. On a personal basis, I agree with it and I think that constant exposure to excessive violence and brutality does desensitize people. I am not saying we have it on Pay, because I do not believe that that kind of programming exists on Pay. I cannot speak for First Choice because we do not get their subscriber mail, but we have almost 200,000 customers.

[Traduction]

M. Slan: Oui, je connais bien Media Watch, et Geoff Conway de la CUC qui a soulevé les mêmes questions. Il y a une ou deux autres . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): La Conférence canadienne des arts.

M. Slan: Non, Geoff Conway, président de la CUC de Scarboro Cable, a présenté un témoignage sur les émissions destinées aux adultes, qui critiquait toutes les demandes dans lesquelles il n'était pas dit que ces émissions ne passeraient que très tard le soir. Nous avons fait parvenir une lettre à M. Conway en lui disant que dans notre demande originale, nous avions demandé qu'on nous réserve deux créneaux après minuit, horaire que nous avions l'intention de respecter; nous avons probablement été les seuls à le faire. Il nous a présenté ses excuses et envoyé une copie de sa lettre au CRTC. Je ne voulais pas dire, mademoiselle McDonald, qu'on n'avait pas manifesté d'intérêt, mais plutôt que la question n'avait pas soulevé un tollé.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): D'accord. A la page 3 de votre mémoire, vous dites que certains films, «Histoire d'O» et *Pandemonium*, ont été acceptés chez SuperChannel. Je ne sais pas au juste . . .

M. Slan: Acceptés; c'est-à-dire que nous avons choisi de ne pas les diffuser. On nous a présenté ces films, comme on l'a fait à l'ancienne direction de *First Choice*. Paul et moi avons étudié cette proposition et nous avons choisi de ne pas passer ces films. Mais là encore, je ne prétends pas que nous n'avons pas fait d'erreurs. Je lisais les témoignages précédents dont celui de M. Juneau de Radio-Canada. On a parlé d'excès facilement repérables contre lesquels il sera probablement facile de légiférer; mais les zones grises nous présenteront d'autres difficultés. Lorsque nous avons vu «Histoire d'O», on a conclu qu'il s'agissait d'excès facilement repérables; nous avons pris notre décision rapidement.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Ce qui m'amène à parler d'un sujet très important: la désensibilisation. Bon nombre de témoins ont comparu devant nous. Bien entendu, on a fait publier toutes sortes de documents qui portent sur l'aspect psychologique de la question; les avez-vous lus? Je voudrais le savoir. Selon ces textes, lorsque des gens sont exposés à plusieurs heures d'émissions de ce genre, ils s'y habituent; souvent, une émission de trois heures a des effets trois jours plus tard; alors, que dire d'une exposition au jour le jour? Une scène de viol ne devient plus une scène de viol et la brutalité devient acceptable. Vous intéressez-vous à cette question?

M. Slan: J'ai moi-même pris connaissance de certains de ces documents. Je n'ai pas une connaissance approfondie de la question, mais je suis assez au courant de certaines études qui ont été entreprises. Pour ma part, je suis d'accord avec les résultats; il me semble qu'une exposition constante à une violence et une brutalité excessives désensibilise une personne. Je ne crois pas que la télévision à péage diffuse ce genre d'émissions. Je ne peux pas parler au nom de *First Choice* car nous ne recevons pas les envois qu'elle fait parvenir à ses abonnés; mais nous avons tout près de 200,000 clients.

[Text]

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): It exists on Pay in the United States, so I think that we have to be worried here. I wonder if you would agree that very often Canadian . . . many of our films come from the United States and TV shows are originated there and that it would not be an unreasonable reaction in the Canadian community if they see that something is happening in the United States to think that it is only a question of time before it would come here. Therefore the extent of violent pornography in American Pay programming—and indeed, some ordinary commercial—would be disturbing.

Mr. Slan: Could you give us a film that a lot of us may have seen which would have played on pay-TV that you think characterizes the kind of programming . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I will give you one example. I watched one three-hour segment from the American Playboy channel which included gang rapes and mutilations interspersed with a lot of female nudity. There was no male nudity from beginning to end. It was very, very vicious material.

Mr. Slan: Well, we are in agreement then. We all agree with that. What we are saying is that 85% of our programming is movies, and it is all Hollywood material. We do not have anything against foreign material, but we will not run X-rated material. If you are saying to us that three hours of that kind of Playboy programming is desensitizing and brutal and violent, we are in agreement.

• 1625

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes, and that is three hours a night, seven nights a week.

Mr. Slan: One thing I tried to mention in the presentation was—and again, it is the old management . . . that probably the mistake they made strategically by someone taking a broad-based movie service and taking out ads saying they were the Playboy channel was to say that something which is of interest to only 300,000 people in a country of 240 million was appropriate for a broad-based service. So I think we are in agreement there, but I am only trying to get it . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): No, not on that point. If pornography which brutalizes women and children is of interest to 300,000 people only, it is of interest unfortunately to 300,000 too many people, in my opinion. If there are going to be victims of that violence and if people are genuinely desensitized and come to believe that rape is not really rape because the movies show that the women liked it in the end—the most vicious form of pornography and a kind that is quite prevalent, I am sure you are aware . . . then there is a problem there. The victim cannot defend herself, or themselves in the case of children, from this. So because of the fact that there is a market for it, whether it is large or small, there is a moral issue quite apart from the market.

[Translation]

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Mais on peut voir ce genre de programmation aux États-Unis; il y a donc lieu de s'en inquiéter. Bon nombre de nos films et de nos émissions télévisées proviennent des États-Unis; et si quelque chose se produit aux États-Unis, il y a lieu de croire que la même chose se produira probablement au Canada: ce n'est qu'une question de temps. Par conséquent, le degré de pornographie violente dans les émissions et même les annonces publicitaires américaines soulève quelques inquiétudes.

M. Slan: Pouvez-vous nous nommer un film que bon nombre d'entre nous ont vu sur les ondes de la télévision payante et qui illustre le genre d'émissions . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je vais vous donner un exemple. J'ai regardé une émission de trois heures sur le canal Playboy américain dans laquelle on voyait des viols collectifs, des mutilations et bon nombre de femmes nues. En aucun moment durant cette émission, on ne voyait d'hommes nus. C'était une émission très brutale.

M. Slan: Eh bien, nous sommes donc d'accord. Nous sommes tous d'accord. Les films représentent 85 p. 100 de notre programmation; il s'agit de films qui proviennent d'Hollywood. Nous n'avons rien à redire contre les émissions étrangères; mais nous ne diffuserons pas de films pornographiques. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que trois heures d'exposition à ce genre d'émissions brutales et violentes désensibilisent l'auditoire.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui; et ce genre d'émission est diffusée pendant trois heures tous les soirs, sept soirs par semaine.

M. Slan: J'ai tenté de préciser ceci dans ma déclaration: l'ancienne direction s'est probablement trompée; un service général a décidé de supprimer la publicité et de se constituer en canal *Playboy* qui n'intéresserait que 300,000 personnes dans un pays de 240 millions. Je crois que nous sommes d'accord. Mais je tente de préciser . . .

Mme MacDonal (Broadview—Greenwood): Non, nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Si la pornographie ou la violence exercée à l'égard des femmes et des enfants n'intéresse que 300,000 personnes, malheureusement, c'est 300,000 personnes de trop. Si ce genre de violence augmente le nombre de victimes, si les gens deviennent désensibilisés et en viennent à croire que le viol n'est pas un viol car, selon ces films, les femmes aimaient ça au bout du compte, il y a un problème: cette forme de pornographie est particulièrement haineuse et assez répandue, comme vous le savez. Ni les femmes ni les enfants ne peuvent se défendre lorsqu'ils en sont victimes. Qu'il y ait un marché ou non pour ce genre de films, qu'il soit important ou faible, peu importe: il s'agit d'une question morale qui n'a rien à voir avec le marché.

[Texte]

Mr. Slan: Ms McDonald, again, we agree with that but we have a more serious problem. If you are saying to us that you and the government would like to keep out the Playboy channel or the Eros channel or the "pleasure" channel or anything deemed pornographic over the airwaves, we are in total agreement. I think everybody from both companies sitting here are in full support of that, but remember that anybody today can buy a dish, put it in his backyard and get it.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes, I do have some ideas about that.

Mr. Slan: Okay.

Mr. Paul Gratton (Program Director, First Choice): May I simply make a point, though, that watching three hours of the Playboy channel in the United States has nothing to do with the Playboy programming which has been run up here. We have not selected motion pictures which they buy independently, and the actual Playboy programming we have run has never contained any scene of rape whatsoever.

Speaking of other movies, certainly in my capacity—I worked as a psychological consultant for three years before getting into pay TV—I have always been very concerned that any depiction of rape is clearly shown in a context in which it is an act of hate and the consequences of it are clearly shown to not support the traditional male myths that women are asking for it. Very specifically, we showed a film on SuperChannel called *Rape of Love* in which there was a graphic rape at the beginning. But the film was directed by a woman from a very staunch feminist point of view and showed the tremendous emotional fall-out which followed.

This is why I feel the context is important. If you were to lift that rape scene out of context, it would be horrific. If you see the whole film, though, I think it is responsible programming. That really is a guideline, and I am not sure it can be legislated.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): The question of context, of course, can be legislated, but certainly in the jurisprudence now on obscenity, the context is taken.

I did want to get on to some other questions with regard to that. Reference was made to race, religion and creed, and examples were given in the First Choice submission of materials which might be considered unacceptable. But you must realize that race, religion and creed are currently in the regulations, so there has been no prohibition against these films or these programs.

Mr. Gratton: The point is that we are saying we do not need the prohibition to be sensitive to those types of concerns, and we support this particular amendment to the Bill because we feel we have absolutely no interest in transgressing against that sort of thing. We have 400,000 subscribers, and to depict rape in a favourable light is absurd. People would not put up with it, and we would not care to program that sort of material.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I am certainly very glad to hear that. What we are concerned about is to see

[Traduction]

M. Slan: Madame McDonald, encore une fois, nous sommes d'accord, mais il existe un problème encore plus grave. Si vous dites que vous-même et le gouvernement aimeriez supprimer les émissions du canal *Playboy*, *Eros* ou d'autres émissions pornographiques, nous sommes tout à fait d'accord. Les représentants des deux sociétés qui comparaissent aujourd'hui sont tout à fait d'accord; mais rappelez-vous que n'importe qui peut s'acheter une antenne parabolique, l'installer dans sa cour et capter ces émissions.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui, et j'ai mes idées là-dessus.

M. Slan: D'accord.

M. Paul Gratton (directeur de la programmation, First Choice): Permettez-moi de dire ceci: les émissions du canal *Playboy* canadien n'ont rien à voir avec les émissions du canal *Playboy* américain. Nous n'avons pas choisi des films que le canal achète indépendamment de nous: la programmation du canal *Playboy* canadien n'a jamais comporté d'émissions illustrant un viol, de quelque nature qu'il soit.

J'ai déjà travaillé comme conseiller psychologique pendant trois ans avant de m'intéresser à la télévision payante; j'ai toujours tenu à ce que le viol soit interprété comme un acte de haine qui ne vienne pas confirmer des mythes traditionnels chez certains hommes selon lesquels les femmes ne demandent que cela. Voici un exemple précis: *SuperChannell* a diffusé *Rape of Love*, qui commence par une scène de viol très explicite. Le film a été dirigé par une femme qui présentait un point de vue très féministe et illustrait les conséquences émotives très importantes d'un viol.

Le contexte est donc très important. Ce serait terrible d'utiliser cette scène de viol hors contexte. Par conséquent, si vous voyez tout le film, vous vous rendez compte de sa raison d'être. Le contexte est donc très important. Mais il s'agit d'une ligne directrice et je ne sais pas dans quelle mesure on peut l'insérer dans un texte de loi.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Bien sûr, on peut faire adopter des dispositions quant au contexte; les textes sur l'obscénité tiennent compte du contexte.

J'aimerais vous poser d'autres questions par rapport à cela. On a parlé de race, de religion et de croyances religieuses; dans le mémoire de *First Choice*, on soulève des exemples de ce qui serait inacceptable. Mais les règlements actuels tiennent compte de la race, de la religion et des croyances religieuses; on n'a donc pas empêché ces films ou ces programmes d'être diffusés.

M. Gratton: Nous disons qu'il n'est pas nécessaire d'empêcher ces émissions pour nous sensibiliser à la question; nous appuyons cet amendement au projet de loi car nous n'avons absolument aucun intérêt à enfreindre une telle disposition. Nous comptons 400,000 abonnés; il serait donc ridicule de tenter de justifier le viol. Les auditeurs ne l'accepteraient pas et nous n'avons pas l'intention de diffuser ce genre d'émissions.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je suis heureuse de vous l'entendre dire. Nous devons être fermes et

[Text]

some teeth, so in fact it will not happen. *The Story of O*, I am very glad to hear, will no longer be considered acceptable. I wonder how many times it was shown.

Mr. Gratton: Four times.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): How much of an outcry did it take to get it stopped?

Mr. Gratton: It was four times within a very short period of time. I was not working for First Choice at that time, of course, but it was four showings over a very short period of time and all subsequent showings were cancelled.

• 1630

I should point out that when I arrived at my position at SuperChannel, the picture had already been licensed as part of a huge package deal containing arts films and various other things. My concern over the picture was so great that I had a screening cassette made and went in to see Mr. Slan and Rick Davies and fought to get out of that contract. That is how concerned I was with that particular picture. I can assure you that *The Story of O* under present management at First Choice will never run again. Pictures of that nature that glorify sado-masochism would certainly not run.

It was not just a question of passing on this picture; we actively got out of the contract on this picture. That is how concerned we were with it at the time.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): This really depends on the decency of the management of the system in question at the time. But if there are not firm laws, the public recourse is only at the next licence renewal time.

Mr. Slan: Well, it is not solely the decency of management; there are obscenity laws in place. If anything any pay television licensee had run to date were accused of being pornographic, we would have been up in the courts very quickly.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Okay. That raises a question I wanted to get on to. The current obscenity laws of course are not very good. They do not stress violence. There has to be the combination of violence with sex, which has been interpreted by our courts in a most bizarre way. There are proposals for amendments to those laws. I wonder if both groups are familiar with those proposed amendments, which are before the House right now in Bill C-19, and if you would consider them a step in the right direction and appropriate as legislation in the Criminal Code.

Mr. Klinkhammer: I must say I am not familiar with the details of Bill C-19. I have been involved in programming for almost 15 years now, and I am very sensitive to violence being equally as damaging as anything that is sexually abusive.

Mr. Slan: Am I correct in saying that it now proposes that violence and or . . . ?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes, it can be any of a list. It used to have to be undue exploitation of sex or

[Translation]

résolus pour empêcher que cela n'arrive. Des films comme *Histoire d'O* ne seront plus jugés acceptables, Dieu merci. Je me demande combien de fois on l'a diffusé.

M. Gratton: Quatre fois.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Quel genre de tollé a-t-on dû soulever pour en empêcher la diffusion?

M. Gratton: Il a été diffusé quatre fois pendant une période très courte. Je ne travaillais pas à *First Choice* à ce moment-là; mais on l'a diffusé quatre fois avant de supprimer toutes les émissions qui avaient été prévues.

Lorsque j'ai accepté un poste à *SuperChannel*, on avait déjà accepté ce film qui faisait partie d'un énorme ensemble de films, de documents visuels, etc. Ce film m'inquiétait à tel point que j'en ai commandé une cassette de sélection; je suis allé voir M. Slan et Rick Davies pour les convaincre d'en faire une exception au contrat. Voilà à quel point ce film m'inquiétait. Je peux vous assurer que la direction actuelle de *First Choice* ne diffusera jamais *Histoire d'O*. Nous ne diffuserons jamais des films qui font l'éloge du sadomasochisme.

Il ne s'agissait pas tout simplement de ce film particulier; nous avons réussi à nous soustraire à nos obligations contractuelles pour ce film. Voilà à quel point cette situation nous tenait à coeur.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Mais c'est dire qu'il faut s'en remettre à la discrétion de la direction d'une société. A défaut de lois fermes, le public n'a donc aucun recours sauf au moment du renouvellement de la licence.

M. Slan: Eh bien, il ne s'agit pas seulement de la discrétion de la direction: il faut respecter certaines lois concernant l'obscénité. Si un titulaire de licence de télévision payante avait été accusé de diffuser des émissions pornographiques, les tribunaux auraient été saisis de l'affaire très rapidement.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): D'accord. Cela m'amène à une question que j'avais l'intention de poser. Les lois actuelles sur l'obscénité ne conviennent pas. Elles ne mettent pas l'accent sur la violence. Les actes sexuels doivent être assortis de violence; les tribunaux ont rendu des décisions très bizarres. On a présenté des amendements pour modifier ces lois. J'aimerais savoir ce que pensent les deux témoins des amendements proposés dans le projet de loi C-19; selon vous, s'agit-il d'un pas dans la bonne direction? Les amendements au Code criminel seraient-ils suffisants?

M. Klinkhammer: Je ne connais pas très bien les dispositions du projet de loi C-19. Je m'intéresse à la programmation depuis une quinzaine d'années; selon moi, la violence peut entraîner des conséquences tout aussi désastreuses que des émissions à tendances sexuelles abusives.

M. Slan: Ai-je raison de croire que selon la loi actuelle, la violence et . . . ?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui, une liste a été dressée. Anciennement, il s'agissait de l'exploitation indue des choses sexuelles ou de choses sexuelles et de l'un quelcon-

[Texte]

undue exploitation of sex plus crime, horror, violence and cruelty. Now it can be any of those.

Mr. Gratton: I certainly support that first one. You know, there are tremendous games that are played at the level of producing motion pictures, and this is where I think a strict cookbook rule does not work. You really have to be responsible for the context, the balance, and the way things are portrayed.

There is a picture that has played in Ontario, for example, called *Maniac*, in which a sexual psychopath graphically attacks women and does all sorts of vile things. There is no graphic sex in it, yet the overall tone of the film is so vile and leaves such a bad taste in your mouth that the picture would never ever play pay-TV, despite the fact that it has played in a truncated version. It was cut, but it has played in most Canadian provinces. This is why I suggest that responsible programming simply transcends any sort of rule you could apply.

Technically, you could say the film does not condone rape because the person gets punished at the end in a violent fashion, etc. But it is a question of being responsible. We know that if we play that film a significant section of our 400,000 subscribers would get very upset, and with good reason, because the film dwells unduly on matters of violence in detail and special effects, and really gets into the point of view of this sick person.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I would like to get on to some other more general questions in the sexual stereotyping area and these proposed guidelines for the pay-TV industry. I am very concerned about the generality programming and the fact that one does not see women in much of a variety of roles, does not see a variety of ages and competence and so forth. I am sure you are all familiar with those arguments.

You do have a statement on page three of the proposed guidelines: "Pay television networks will seek to fund programming that provides a balanced view of sex roles". Are you doing this at present? Can you give us any list of feminist films you have shown, for example, films that show women in a positive light, women scientists, women politicians?

Mr. Borchiver: Yes, I can say we are funding programming at present that shows women, I think, in a balanced light.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Would it be possible to get some kind of monitoring of this? I did an analysis of CBC programming for a CRTC intervention once. It showed, of course, the very rare appearance of women in any serious programming. Most women appeared just in ancillary roles; they were the servants, they did the domestic work in the scene and did not take part in any decision-making and so forth. You can count the number of roles. You can count the number of major roles and so forth. Do you have any monitoring?

[Traduction]

que ou plusieurs des sujets suivants: à savoir le crime, l'horreur, la cruauté ou la violence. À l'heure actuelle, un seul de ces éléments suffit.

M. Gratton: Je suis d'accord avec la première chose que vous avez dite. Vous savez, en réalisant des films, on joue toutes sortes de jeux; il n'y a donc pas de recette ou de règle qui tienne. Il faut avoir un point de vue équilibré, tenir compte du contexte et de l'illustration des situations.

On projette actuellement en Ontario un film intitulé *Maniac* dans lequel un psychopathe sexuel attaque les femmes et accomplit toutes sortes d'actes écoeurants. Il ne comporte pas de scènes explicites, mais l'atmosphère générale du film est écoeurante et laisse à l'auditeur un tel arrière-goût qu'on ne le diffuserait jamais sur les ondes de la télévision à péage, même dans une version expurgée. On l'a expurgé, mais il a été projeté dans la plupart des provinces canadiennes. Voilà comment la programmation responsable peut transcender tout règlement qu'on pourrait prévoir.

On pourrait dire que le film ne pardonne pas le viol car à la fin du film, cette personne se fait punir d'une façon violente... Mais c'est une question de responsabilité. Si nous projetions ce film, une forte proportion de nos 400,000 abonnés serait perturbée, et pour cause: ce film met un accent indu sur la violence dans ses détails les plus scabreux en illustrant le point de vue de ce malade.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): J'aimerais passer à des questions générales sur les stéréotypes sexuels et les lignes directrices à l'intention de l'industrie de la télévision payante. J'aimerais parler de la programmation générale et du fait qu'on ne donne pas aux femmes une variété de rôles, d'âges ou d'aptitudes... Vous connaissez très bien tous ces arguments.

Vous dites ceci à la page 3 de votre mémoire: «Les réseaux de télévision payante tenteront de trouver une programmation qui donne une illustration équilibrée des rôles de l'homme et de la femme». Avez-vous entrepris des études? Pouvez-vous nous donner une liste de films féministes, de films qui montrent la femme sous son aspect le plus positif, des scientifiques, des politiciennes?

M. Borchiver: Oui, nous sommes en train de financer une programmation qui donne une image plus équilibrée de la femme.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Serait-il possible de contrôler cela? J'ai analysé la programmation de Radio-Canada avant de comparaître devant le CRTC, à un moment donné. Bien entendu, les femmes n'intervenaient que très rarement lorsqu'il s'agissait de décider de la programmation sérieuse. La plupart des femmes n'avaient que des rôles secondaires; elles étaient serveuses, s'occupaient des travaux domestiques, ne participaient pas à la prise de décision... On peut compter le nombre de rôles importants qu'on leur réservait. Exercez-vous un contrôle?

[Text]

• 1635

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Ms McDonald, in all fairness to the witnesses, I know the area to which you are leading now, but perhaps they have not come prepared to answer questions in that context, because we are dealing with sexually abusive programming and violence and that type of thing. I would just bring that to your attention. It may be unfair to the witnesses at this point.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Yes.

Mr. Slan: I think it is important to note that as per our condition of licence, we are specifically precluded from being producers of the program. We fund other people's productions and they bring us material. Just let me give you a bit of the thinking that went on in the sexual stereotyping, even though it may not be the topic of conversation for today. We felt that, since we were not allowed to produce by condition of licence, we could not dictate what other people were going to be producing... But that if we did make this available to every producer with whom we will be either directly involved or potentially involved in the country, they would be aware of this clause and the fact that we were concerned about the balancing of rules. That was the intent in drafting it that particular way.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Okay, I do not...

Mr. Klinkhammer: I would like to respond to that as well, Ms McDonald. The question of our capacity to function as producers is severely limited. But despite that, at First Choice we have, to date, caused or enabled no less than 66 individual and separate productions. I am just looking very quickly at the list, to speak to your question of how women are portrayed in some of those movies, or some of those properties. I read down the list and I see *Maggie and Pierre*, *Marie Chapdelaine*, *Nobody Makes Me Cry*, which by the way was our most expensive property to date and was made for North American distributions. It starred Elizabeth Taylor and Carol Burnett. It was clearly a feminist movie and clearly from the woman's point of view. It portrayed them in positive lights. *Pavlova, *Pygmalion*, which is well-known, I am sure, to all of you. *The Wild Pony*, which starred Marilyn Lightstone, was shot in Western Canada. It certainly portrayed women in a very positive and a very senior role. She was the lead in that picture and was the predominate figure in that picture. She was the patriarch of that household.

I am sure I could find more by going through the list in more detail. But unlike a conventional broadcaster who has the power to produce, and particularly has the power to produce series, and sitcoms, and carries commercial content, I think that obligation of a positive light falls more duly on their shoulders than it does on ours.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I do not want to be unfair by taking this off on a tangent. I just wanted to raise the matter that you do obviously purchase films. I would be interested to know, not today... Perhaps you could provide me with a list. Do any of them have women producers or are any of them known as particularly carrying the feminist point

[Translation]

Le président suppléant (M. Burghardt): Madame McDonald, je sais où vous voulez en venir; mais les témoins ne se sont peut-être pas préparés à répondre à ce genre de questions, puisque nous devons discuter des émissions à tendances sexuelles abusives, de violence et des questions connexes. Je vous le signale car il est peut-être injuste de poser de telles questions aux témoins.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oui.

M. Slan: Il importe de signaler que notre licence nous empêche de réaliser des émissions. Nous finançons les réalisations d'autres groupes qui nous fournissent des émissions. Nous ne devons pas parler de ces questions aujourd'hui, mais je vous dirai comment on a envisagé la question des stéréotypes sexuels. Puisque notre licence ne nous permettait pas de réaliser des émissions, nous avons décidé de ne pas imposer des conditions aux autres... Mais nous avons tenu à avertir tout producteur associé ou qui risquait de l'être de cette disposition et de notre intérêt à équilibrer, ce qui explique le libellé.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): D'accord; je ne...

M. Klinkhammer: Madame McDonald, j'aimerais également faire un commentaire. Nos possibilités de production sont très restreintes. En dépit de cela, à ce jour, *First Choice* a demandé ou facilité la production de 66 émissions distinctes. Je consulte la liste des émissions pour voir comment on représente les femmes dans ces films; sur cette liste figurent des noms tels que *Maggie and Pierre*, *Marie Chapdelaine*, *Nobody Makes Me Cry*. Ce film mettait en vedette Elizabeth Taylor et Carol Burnett. Il s'agissait d'un film nettement féministe qui exposait le point de vue de la femme. Les femmes étaient vues sous leur meilleur jour. Voici d'autres titres: *Pavlova*, *Pygmalion*, que vous connaissez tous sans doute. *The Wild Pony*, qui mettait en vedette Marilyn Lightstone et qui a été tourné dans l'ouest du Canada. Dans ce film, les femmes avaient des rôles très importants et très positifs. La vedette de ce film avait le rôle prépondérant. C'est elle qui était chef de famille.

Je pourrais trouver d'autres exemples dans cette liste. Mais nous ne sommes pas un télédiffuseur classique qui peut réaliser des émissions, des comédies de situations dans un but commercial; c'est plutôt à ce genre de société qu'incomberait ce genre de responsabilité.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je ne voulais pas être injuste en posant cette question. Mais de toute évidence, vous achetez des films. Vous pourriez peut-être me donner une liste de ces films. Combien de réalisateurs sont des femmes? Combien de ces films exposent le point de vue féministe? Si vous avez l'intention de donner un aperçu

[Texte]

of view? If you want to provide a balanced view of sex roles, it might be reasonable to point out that you are particularly looking for feminist films in your collection of programming.

Mr. Gratton: It was very much in that spirit that *Not a Love Story* was shown on SuperChannel and *Rape of Love*. We have a particular interest in anything that is produced by Studio D of the National Film Board, for example. It is very, very difficult because the industry as a whole under-represents women at the production level and the director's level, etc. When these films are presented, then we feel, in terms of a balanced representation—what is going on in society. They are of keen interest and that will continue.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Could I refer you to Appendix A of this document, where there is a classification system for films, programs of violence, nudity and coarse language and so forth. When I read it, it seemed to me that it was a little disingenuous, that the nudity we see in films, in television, and, indeed, in the theatre, is virtually entirely female nudity. It is the woman who is inspected by men. The audience is assumed to be men who are looking at, and often evaluating, or inspecting somehow, women. This somehow misses the point. It is really not nudity—it is female nudity. Is that a fair comment?

• 1640

Mr. Slan: Are you suggesting that we should say female nudity or male nudity?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I just wonder if perhaps you should not be aware of that, at least.

Mr. Borchiver: A great number of our films have male nudity in them as well—or exclusively in them, in the case of *Bad Boys*.

Mr. Slan: We do not disagree with you that most of the films, I would say, are of female nudity.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Does it not occur to you that there is something wrong, or objectionable to women, that women should be inspected in that way and that men reserve the right to keep their clothes on and do the inspecting?

Mr. Slan: I think it is a little difficult to generalize about all movies. There is certainly the case that a great number of the movies we show involve nudity and a great number of those movies are, at least partially, showing female nudity. But our criteria are: Is that nudity in an acceptably dramatic context? Does it make sense? Does it appear to be exploitive? Or does it seem,—and this is something that I am really just taking from the First Choice presentation . . . in the context of the film as a whole, to be believable? Is it demeaning to women? These are all, I think, conclusions one has to come to in the context, and I think, where we run nudity in films, by and large the scenes are defensible.

[Traduction]

équilibré des rôles, il serait peut-être bon de préciser que vous voulez des films féministes.

M. Gratton: C'est ce que *SuperChannel* a voulu faire en présentant *Not a Love Story* et *Rape of Love*. Nous nous intéressons particulièrement aux réalisations du Studio D de l'Office national du film. Mais il est très très difficile de le faire: dans son ensemble, l'industrie ne compte pas beaucoup de femmes au niveau de la production ou de la direction . . . Lorsque nous présentons ces films, nous avons l'impression de donner une représentation équilibrée de la réalité sociale. Ces films soulèvent beaucoup d'intérêt et nous continuerons à les diffuser.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): A l'Annexe A de ce document, on trouve un système de classification des films, des programmes qui comportent de la violence, de la nudité ou un langage grossier . . . Lorsque j'en ai pris connaissance, j'ai trouvé qu'il était injuste: lorsqu'on parle de nudité, dans les films, à la télévision voire au théâtre, on parle pratiquement toujours des femmes. C'est la femme qui est soumise à l'inspection des hommes. On suppose que l'auditoire est composé d'hommes qui regardent, font l'examen ou l'inspection des femmes. Mais c'est passer à côté de la question. On devrait parler de nudité des femmes plutôt que de nudité. Est-ce juste?

M. Slan: Devrions-nous parler de la nudité des femmes ou des hommes?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je me demande si vous ne devriez pas être conscients de cela, à tout le moins.

M. Borchiver: Bon nombre de nos films exposent également le corps des hommes, et parfois ce n'est que celui des hommes que l'on voit, comme dans le cas de *Bad Boys*.

M. Slan: Mais je suis d'accord avec vous que dans la plupart des films, c'est la nudité des femmes que l'on voit.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Ne vous semble-t-il pas que les femmes pourraient s'opposer au fait qu'elles sont examinées sans leurs vêtements et que les hommes, eux, se réservent le droit de rester habillés pendant qu'ils font cette inspection?

M. Slan: C'est très difficile de généraliser ce qui se passe dans tous les films. Il est certain que la majorité des films que nous diffusons exploitent la nudité et que c'est en grande partie, le corps des femmes que l'on y montre, du moins en partie. Mais nous avons des critères de base: cette nudité s'accepte-t-elle dans le contexte dramatique? Vient-elle dans le sens logique de l'oeuvre? Exploite-t-elle le personnage? Ou semble-t-elle plutôt crédible, dans l'ensemble du film, critère dont a parlé le représentant de *First Choice* dans son exposé? Cette nudité dégrade-t-elle la femme? Voilà toutes les questions auxquelles il nous faut répondre en tenant compte du contexte. Je pense, par conséquent, que dans la majorité des films que nous diffusons et dans lesquels on voit des scènes de nudité, celles-ci se justifient.

[Text]

Mr. Gratton: There are certainly a number of films we have run recently that have male nudity in them, and I can assure you that we do not systematically reject films that focus on male nudity as opposed to female nudity. We recently ran . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Maybe 95% to 5%, or . . . ?

Mr. Gratton: It would be difficult to put into percentages, but most of the healthier representations in a sexual context would involve both people without their clothes on. *Breathless* was run last month in which Richard Gere appears in full frontal nudity . . . so does his partner, in that particular context. We do not make them, we simply try to sample them and represent healthy attitudes to the greatest extent possible. We certainly do not avoid male nudity to the exclusion of female nudity. I do not understand the point, except that there is a bias at the level of production and there has been something like 15 years of exploitation features that did have a built-in sexism. We are trying to avoid those types of titles, by and large.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): So would you say that films in which there is female nudity and not male nudity would be considered objectionable, as being unfair?

Mr. Gratton: No, it would depend totally on the context. I can think of numerous films in which female nudity could appear in a certain context. It is not the presence of female nudity, it is how it is handled, I would think, how the camera lingers. Even in the case of *Playboy* there is just as much exposure of male skin as there is of female skin, in terms of mud wrestling and all these stupid little silly things that have been shown in this type of programming. They go out of their way to have male strippers as well as female strippers. They are attempting to be balanced.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Ms McDonald, I think perhaps we should move on to the government side, and perhaps if time will allow we can have further questions. Thank you very much.

Before we do, I would like to ask a question of Mr. Klinkhammer. There has been some suggestion that *First Choice* is about to, or has, dropped the *Playboy* series of programming. As I think has already been established, this was really the creation of this entire controversy. I wonder, could you comment on that for us here today?

Mr. Klinkhammer: I certainly do not want to be accused of being retentive with you, but there is a very major civil action between ourselves and at least one other party and I have to be very careful that I do not prejudice that situation.

At this present time, we have certainly dropped the showcasing of that material. The rabbit head and the name does not appear in any of our advertising, our guide, or any of our on-air materials. We are, at this time, still carrying some of their

[Translation]

M. Gratton: Un certain nombre des films que nous avons diffusés récemment montrent des scènes de nudité masculine et je puis vous assurer que nous ne rejetons pas systématiquement les films qui exploitent la nudité de l'homme par opposition à la nudité de la femme. Nous avons récemment projeté . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): La proportion est-elle de 95 p. 100 à 5 p. 100, ou . . . ?

M. Gratton: Il m'est difficile de vous donner les pourcentages. Mais la plupart des images les plus saines, dans un contexte sexuel, mettraient en scène des représentants des deux sexes sans vêtement. Dans le film *Breathless* projeté le mois dernier, Richard Gere paraît de face complètement nu, tout comme sa partenaire, dans ce contexte-là bien précis. Ce n'est pas nous qui produisons les films, mais nous tentons de choisir parmi eux ceux qui diffusent les attitudes les plus saines possibles. Nous ne rejetons certainement pas les films projetant la nudité de l'homme pour choisir exclusivement ceux qui projettent la nudité de la femme. Je ne vois pas ce que vous voulez dire. Mais je sais que les producteurs sont biaisés et qu'à la suite de 15 ans d'exploitation du sexe, certains films projettent un sexisme inhérent. Ce sont ces genres de films que nous tentons d'éviter, dans la mesure du possible.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Diriez-vous que les films qui projettent la nudité de la femme, et non la nudité de l'homme, peuvent être considérés comme répréhensibles et injustes?

M. Gratton: Non, tout dépend du contexte. J'ai en tête de nombreux films dans lesquels la femme apparaît nue dans un certain contexte. Il ne s'agit pas de s'opposer à la présence de femmes nues sur pellicules, mais plutôt à la façon dont la caméra traite l'image. Même *Playboy* diffuse des scènes dans lesquelles on voit autant de chair masculine que de chair féminine, comme dans les scènes de lutte dans la boue, ou dans d'autres scènes aussi stupides que diffuse ce genre de programmation. Ce canal fait des pieds et des mains pour montrer des effeuilleurs masculins autant que féminins, dans une tentative d'équilibre.

Le président suppléant (M. Burghardt): Madame McDonald, nous devrions passer maintenant au député ministériel. Si le temps nous le permet, nous pourrions avoir un autre tour de questions. Merci beaucoup.

Auparavant, j'aimerais poser une question à M. Klinkhammer. On a laissé entendre que *First Choice* était sur le point—s'il ne l'a pas déjà fait—de laisser tomber la série *Playboy*. Comme on l'a amplement démontré, c'est cette série qui est à l'origine de toute la controverse. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est?

M. Klinkhammer: Je ne veux pas sembler refuser de vous donner cette information, mais comme nous-mêmes et au moins une autre partie faisons l'objet d'une poursuite au civil, je dois faire bien attention pour ne pas porter préjudice à l'issue du procès.

A l'heure actuelle, nous avons laissé tomber le logo sur toutes ces émissions. Ni la tête de lapin ni le nom *Playboy* n'apparaissent dans notre publicité, dans notre guide, ni au cours des émissions diffusées. Mais nous continuons à projeter

[Texte]

programming. Whether we continue to or not, I simply cannot comment on today.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I would like to ask Mr. Slan a question regarding Playboy TV. Is it true, Mr. Slan, that you were offered that package and you turned it down?

Mr. Slan: Yes.

• 1645

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you. We will hear from Madam Killens now.

Mrs. Killens: *Merci, monsieur le président.*

I will go on with that line of thought. I was one of those Members of Parliament who did watch the excerpts that were bounced off the satellite. It was alarming, as you can well imagine, but I wondered perhaps if you could tell me whether the demonstration we had on the Hill, has it only slowed that approach or has it stopped it completely? Can we be so naive as to think that we now have the lid on top of what we have seen and perceived at the time, that we would eventually move to it? Because these 300,000 people cannot be held too long on too soft a pornography; they are hungry for more and the time comes earlier in the day, from 12.00 p.m., to 10.00 p.m., to 8:00 p.m., all the time. Can you tell me now if both of you think you have a handle on it as far as the content and the hour of the programming?

Mr. Klinkhammer: I think that today First Choice is far more careful about when it schedules, and in fact has created, not a complex but quite a detailed series of listings and categorizations for properties, which it contains in its guide and provides in advance of the exhibition of that material. The largest number of debates that take place within our own organization about programming is what is suitable at given times of the day. I think, as in any new industry, it has been a learning experience. I think the impact is based on research and subscriber response rather than the demonstration that took place on the Hill. You quote 300,000. We do not suggest to you that there are 300,000 Canadian households that have any interest. I believe Mr. Slan was referring to the U.S. marketplace.

Mr. Slan: That marketplace is now 600,000... last year. I think that with SuperChannel, it really did not take that demonstration to change programming, but to reaffirm an attitude. I do not think we changed our programming philosophy at that time. What that did, probably more than anything else, was to damage the image of pay television in this country. You will remember that it made front page headlines every day for a two-week period and for a short period of time it increased the subscriber growth of First Choice, but it attracted the wrong kind of clientele to pay, and more damaging than that probably kept away those people who ought to be buying pay television. The media is always much more attracted to that kind of news than it was when a couple of months later we announced three hours a day of *Super-*

[Traduction]

une partie de la programmation *Playboy*. Je ne puis vous dire aujourd'hui si nous poursuivrons en ce sens ou non.

Le président suppléant (M. Burghardt): Je voudrais interroger M. Slan au sujet de la télévision *Playboy*. Est-il vrai, monsieur Slan, que l'on vous ait offert cette formule et que vous l'ayez refusée?

M. Slan: Oui.

Le président suppléant (M. Burghardt): Merci. Madame Killens a maintenant la parole.

Mme Killens: *Thank you, Mr. Chairman.*

Je poursuivrai dans la même veine. Je figurais parmi les députés qui ont regardé les extraits que nous renvoyait le satellite. Ces extraits m'ont bien alarmée, comme vous pouvez vous l'imaginer. La manifestation sur la Colline a-t-elle réussi à ralentir cette programmation, ou l'a-t-elle enrayée complètement? Est-ce trop naïf de croire que nous avons réussi à freiner le mouvement que nous avons perçu à ce moment-là? Où est-ce plutôt que ce mouvement s'affirmera, quoi que nous tentions pour le freiner? Trois cent mille personnes ne peuvent se contenter longtemps d'une semi pornographie édulcorée. On en veut toujours plus, et de plus en plus tôt dans la journée: on commence la diffusion à minuit, puis on l'avance à 22 heures, puis à 20 heures. Pouvez-vous me dire tous les deux si vous avez vraiment l'impression d'avoir maîtrisé la situation, en ce qui concerne le contenu et l'heure de diffusion de la programmation?

M. Klinkhammer: *First Choice* fait aujourd'hui beaucoup plus attention à l'heure de diffusion. En fait, le réseau a même mis sur pied un catalogage et un classement par catégorie détaillée de toutes ses émissions qu'il reproduit dans son guide, avant la diffusion de ses émissions. Les plus longues discussions, dans notre propre maison, tournent autour de ce qu'il est convenable de diffuser à telle ou telle heure du jour. Comme pour toute nouvelle entreprise, nous avons beaucoup appris de cette expérience. Notre réaction se fondera plutôt sur la recherche et sur la réponse de nos abonnés, plus que sur la manifestation de la Colline. Vous avez parlé de 300,000 abonnés. Nous n'avons jamais prétendu qu'il y avait 300,000 ménages canadiens qui s'intéressaient à notre réseau. Je pense que M. Slan parlait du marché américain.

M. Slan: Ce marché américain a atteint les 600,000 personnes, à compter de l'an dernier. Dans le cas de *Super-Channel*, ce n'est pas la manifestation qui a fait changer la programmation, mais elle a réussi à réaffirmer une attitude. Nous n'avons pas modifié notre philosophie, à la suite de cet événement. Plus que toute autre chose, la manifestation n'a vraiment réussi qu'à ternir l'image de la télévision à péage au Canada. Vous vous rappellerez qu'elle a fait les manchettes chaque jour pendant deux semaines, et qu'elle a réussi pendant quelque temps à faire monter le nombre des abonnés à *First Choice*. Malheureusement, elle a attiré les mauvais clients, tout en éloignant probablement ceux qui devraient s'abonner à la télévision à péage. Les médias s'intéressent beaucoup plus à ce genre de nouvelles, alors qu'ils nous ont négligés, quelques

[Text]

Channel for Super Kids; they barely managed to spill a drop of ink.

In pay television we seem to be a retail product, because you can buy us. But unlike going to buy a pair of shoes, you cannot sample us unless you go into somebody's home who has it. You cannot go and try it out and see if you like it, so we are really a lot more vulnerable to the media than any other kind of retail product. I think that has really damaged us for a long period of time.

Mrs. Killens: Your Canadian productions, which were named a few minutes ago, I would imagine are part of the 85% that you called not objectionable. I quote you here. You said "not much objectionable, 85% of your programming". So these Canadian productions . . .

Mr. Slan: I am sorry, where are you quoting from?

Mrs. Killens: When you spoke you said 85% of your material is not much objectionable. Is that possible? Did I hear you right?

Mr. Slan: No. I thought I said 85% is movies.

Mrs. Killens: Is movies. I see.

Mr. Slan: Eighty-five per cent is movies, 15% is sports and *SuperChannel for Super Kids*, that kind of stuff.

• 1650

Mrs. Killens: Right. Of course, if I was to ask you, you would tell me nothing is objectionable, so I cannot ask you what . . .

Mr. Slan: No, no. We may have different tastes. We may have different tastes, and some of the stuff that we run on *SuperChannel*, I personally find objectionable, and I think recommend—you can say that about broadcast television—but nothing we run is, in any way, close to being pornographic, in my view.

Mr. Borchiver: I think, to further answer the question of the programs we are funding . . . Last week at the Banff Television Festival, we announced two more major projects that are multimillion dollar projects, both of which, I think, in general context, yes, would be absolutely unobjectionable. I would be very surprised if—one is a feature film—it even got a PG rating; very likely a G.

Mrs. Killens: You have to understand that our concern is what it does to the people who are watching. For example, Mr. Gratton, is there a psychiatrist watching it with you when you make your decision, because I understand you are the program director?

[Translation]

mois plus tard, lorsque nous avons annoncé la diffusion spéciale, trois heures par jour, de nos émissions consacrées aux enfants. On nous a à peine consacré une ligne.

On compare souvent la télévision à péage à n'importe quel produit de consommation, tout simplement parce que l'on peut l'acheter. Cependant, on ne peut pas nous acheter comme on achète une paire de souliers: on ne peut nous «essayer» que si l'on se rend chez quelqu'un qui est déjà abonné. On ne peut donc pas essayer la télévision à péage pour voir si cela convient, et c'est ce qui nous rend beaucoup plus vulnérable aux médias que tous les autres produits de consommation. Cela nous a d'ailleurs nui énormément pendant longtemps.

Mme Killens: J'imagine que les productions canadiennes, dont vous avez donné le nom il y a quelques minutes, font partie des 85 p. 100 de vos émissions auxquelles vous ne trouvez rien à redire. Vous avez dit—et je vous cite—que «85 p. 100 de notre programmation est tout à fait acceptable». Donc, ces productions canadiennes . . .

M. Slan: Pardon, que citez-vous exactement?

Mme Killens: Vous avez dit dans votre exposé que 85 p. 100 de votre programmation était tout à fait acceptable. Est-ce possible? Vous ai-je bien compris?

M. Slan: Non. Je pensais avoir dit que 85 p. 100 de notre programmation consistait en films.

Mme Killens: Des films. Je vois.

M. Slan: Quatre-vingt-cinq pour cent de notre programmation est constituée de films, alors que les 15 p. 100 qui restent représentent les sports et les émissions pour les enfants, par exemple.

Mme Killens: Bien. Bien sûr, si je devais vous demander quelles sont les émissions auxquelles vous trouvez quelque chose à redire, vous me répondriez qu'il n'y en a pas. Je ne vous le demanderai donc pas.

M. Slan: Non. Nous avons peut-être des goûts différents, ce qui est sans doute le cas, mais je puis moi-même avouer ne pas trouver certaines émissions diffusées au *SuperChannel* acceptables. Mais comme dans le cas de la télévision diffusée, je ne crois pas personnellement que les émissions que nous diffusons soient pornographiques, peu s'en faut.

M. Borchiver: Au sujet des émissions que nous finançons . . . La semaine dernière, lors du Festival de la télévision de Banff, nous avons annoncé le financement de deux grands projets, pour plusieurs millions de dollars, projets auxquels nous n'aurions absolument rien à redire, en général. L'un de ces projets est un long métrage, et je serais bien surpris s'il devait obtenir la cote «surveillance parentale». Je pense plutôt qu'il obtiendra la cote générale.

Mme Killens: Vous devez comprendre que ce qui nous inquiète, ce sont les réactions que pourront avoir les spectateurs. Monsieur Gratton, y a-t-il un psychiatre qui regarde ces émissions avec vous, au moment où vous devez prendre votre décision? Vous êtes bien le directeur de la programmation?

[Texte]

Mr. Gratton: Yes.

Mrs. Killens: Director of programming. Is there a psychiatrist watching it with you?

Mr. Gratton: No. As I pointed out, though, I have three years of clinical practice as a psychological consultant, before going into Pay TV. So I am aware of most of the concerns. Hiring a full-time psychiatrist seems unnecessary.

Mrs. Killens: I am asking the question because yesterday, I believe, or the day before, on the news—I only caught a glimpse of it—a child was murdered, and the accused was found with a lot of pornography. My fear for society is that we may be providing the spark, and it is very difficult, because it is very abstract, to say to one person, the spark, the level of tolerance might be lower or higher. So, I would imagine it is very difficult in your position to decide whether or not you are safe in your decisions.

Mr. Gratton: It is an extremely complex and important responsibility. Any piece of film that I look at, because of my background in psychology, I look at the effect it is likely to have on a general audience. You cannot be responsible for a psychopathic disturbed person who could, in theory, be triggered by just about anything. That does not mean that I will pander to that type of person, but it is conceivable that a seriously disturbed person could be triggered by *Bambi*.

Now, I agree with you that it seems, in the research, that a fair number of sexual deviates are found with pornographic material at home. First of all, I do not feel we run pornographic material, and secondly, the research cannot be said to demonstrate that these people are more exposed to pornography than people in the general population, because, as you know, pornography is a multibillion dollar industry.

I am not trying to make excuses for that; I am just saying that this is why it is very important to look at the context of the programming, and to be responsible for that context. If you are going to depict a film that deals with the subject of rape, make sure that it does not glorify it. There is always the possibility that an insane person would see that film and misinterpret it. But as a responsible programmer, I can only look at it and assume that the great balance of people who will be exposed to it, certainly over 400,000 people, are reasonably sane and know the difference between fantasy and reality.

I share this concern with you, and really the underlying concern I think of everyone here who has attacked Pay Television programming, is: What influence is it having on our society and the individuals who are there? I can only assure you that a demented person who really wants to seek out the more extreme versions of violent pornography, is not likely to subscribe to Pay. There are much better places for him to get it.

[Traduction]

M. Gratton: Oui.

Mme Killens: Directeur de la programmation. Un psychiatre regarde-t-il ces émissions avec vous?

M. Gratton: Non. Comme je l'ai dit, j'ai fait pendant trois ans de la pratique clinique à titre d'expert-conseil en psychologie, avant de venir travailler pour la télévision à péage. Je sais donc bien quelles sont la plupart des choses qui vous inquiètent. Il me semble tout à fait inutile d'embaucher un psychiatre à temps plein.

Mme Killens: La raison pour laquelle je vous demande cela, c'est qu'hier, ou peut-être avant-hier, un enfant a été assassiné—à ce que j'ai entrevu aux nouvelles—et qu'on a trouvé beaucoup de matériel pornographique chez l'accusé. Je crains que nous sommes en train d'offrir à la société l'étincelle qui la fera sauter. C'est une question fort difficile, parce que très abstraite, que de déterminer à quel niveau de tolérance, quel étincelle fera réagir quelqu'un plutôt que quelqu'un d'autre. J'imagine qu'il vous est très difficile dans votre position, de savoir si vos décisions sont judicieuses ou non.

M. Gratton: C'est en effet une responsabilité extrêmement complexe et importante. À cause de mon expérience en psychologie, j'essaie de regarder tous les films en essayant de déterminer quel effet ils pourront avoir sur le public en général. Je ne puis me sentir responsable des actions d'une personne psychopathe et perturbée qui, en théorie, pourrait être poussée par à peu près n'importe quoi. Cela ne signifie pas pour autant que j'essaierai de flatter le goût de cette personne, mais il est concevable qu'une personne sérieusement perturbée puisse être motivée par un film comme *Bambi*.

Je conviens avec vous que la recherche semble prouver que bon nombre de malades sexuels possèdent du matériel pornographique chez eux. Tout d'abord, il me semble que nous ne diffusons pas de matériel pornographique, d'une part, et que, d'autre part, la recherche ne prouve pas que ces personnes sont plus exposées à la pornographie que le public en général. N'oubliez pas que la pornographie est une industrie plusieurs fois milliardaire.

Je n'essaie pas de me trouver des excuses. J'essaie d'expliquer pourquoi il est très important de regarder dans quel contexte se fait notre programmation, et d'en tenir compte. Si vous devez diffuser un film qui traite de viol, il faut s'assurer qu'il ne glorifie pas ce geste. Mais il est toujours possible qu'un malade mental qui regarderait le film puisse le mal interpréter. Mais le programmeur sérieux ne peut que supposer qu'une grande majorité des gens qui y seront exposés, c'est-à-dire sans doute plus de 400,000 personnes, sont raisonnablement sains d'esprit et connaissent la différence entre les phantasmes et la réalité.

Mais je partage votre inquiétude. Je sais que tous ceux qui ont attaqué jusqu'à maintenant la programmation de la télévision à péage s'inquiètent surtout de l'influence qu'elle pourra avoir sur notre société et sur les individus qui la composent. Je vous assure que le dément qui rechercherait la version la plus extrême de la pornographie violente ne s'abonnera sans doute pas à la télévision à péage, puisqu'il peut s'approvisionner en de bien meilleurs endroits.

[Text]

Mrs. Killens: On page 3, when you say that it is the parent's responsibility whenever the Pay TV is in their home, I have to agree with you, up to a point, but I have to be realistic.

First of all, I do not know what you mean when you say your service is not designed for children. In your estimation, what age is children? The law says that a 12 year old can babysit. So I hired a 12-year-old to babysit in my home. I have pay-TV. He is watching TV; he falls asleep. So I turn to page 4 of your brief, and I say to you, is it conceivable that when you speak of out of context it could be damagable; that it would be damagable to that babysitter who would only watch a little bit of that movie because he fell asleep and he wakes up again. So there is a danger. I do not agree that a little bit of degradation, a little bit of violence, a little bit of crime, of rape, is okay.

• 1655

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I agree.

Mrs. Killens: I think it is out completely. I do not see it in context, I really do not.

Mr. Gratton: I do not think we ever thought a little bit was okay. In fact, any that would be out of context and would show this sort of behaviour in a favorable light would certainly not be acceptable. I would also suggest to you that a child exposed on an individual occasion to one piece of film out of context is not likely to create a seriously disturbed person in later life, given other controls; for example, parental role modeling and a healthy home environment. You cannot see one film and go out and go bananas; it is much more insidious at the level of attitudes. It is things that you absorb in many ways, and there is a multiplicity of things that work on a person. An otherwise healthy child, I do not believe, would be turned into a psychopathic deviant if accidentally he is exposed to something he is not prepared to handle.

Mrs. Killens: Yes, but I am also thinking of the one that is not accidental, because some babysitters sit regularly for a person who works on shift. You have to realize today that we have a lot of one-parent families where there is a lot of shift work as well and there is a lot of babysitting being done in a home in the evening by a regular babysitter, and the pay-TV is there. There is a great danger of damage, I am sorry to say, even . . .

Mr. Gratton: Buy a box to lock the TV set.

Mrs. Killens: Pardon?

Mr. Klinkhammer: I would like to speak specifically to that scenario that you describe with the babysitter. Unlike other members sitting at this table, I have the advantage of also cable television experience both in Canada and the United States; and in Canada today, virtually all cable companies will

[Translation]

Mme Killens: À la page 3 de votre exposé, vous avez dit que la responsabilité générale revenait aux parents, une fois qu'ils s'étaient abonnés à la télévision à péage chez eux. Je suis d'accord avec vous, mais il faut quand même être réaliste.

Tout d'abord, je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire lorsque vous prétendez que votre service n'est pas conçu pour les enfants. D'après vous, quel âge ont les enfants? La loi dit bien qu'un enfant de 12 ans peut garder des bébés. Supposons que je demande à un enfant de 12 ans de venir garder mon bébé chez moi. Supposons que je sois abonnée à la télévision à péage, et que cet enfant tombe endormi pendant qu'il regarde la télévision. Si je me reporte à la page 4 de votre mémoire, là où vous parlez du contexte, je pense qu'une émission pourrait être nuisible à l'enfant, même s'il n'y a pas de contexte. En effet, l'émission pourrait être nuisible au jeune gardien, s'il n'en regarde qu'une partie, parce qu'il s'endort, puis se réveille. Voilà le danger. Je ne pense pas qu'il soit correct de soumettre nos enfants à un tout petit peu de dégradation, un tout petit peu de violence, un tout petit peu de crime, un tout petit peu de viol, par ici par là.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je suis d'accord.

Mme Killens: Je pense que c'est tout à fait hors de question. Et cela n'a rien à voir avec le contexte, absolument pas.

M. Gratton: Nous n'avons jamais dit qu'il était correct de soumettre qui que ce soit à un tout petit peu de violence. En fait, il serait tout à fait inadmissible de tenter de regarder une activité de ce genre, sortie de son contexte, d'un oeil favorable. Mais je pense d'autre part qu'un enfant exposé une seule fois dans sa vie à une scène de film sans contexte environnant ne deviendra pas nécessairement perturbé plus tard au cours de sa vie, étant donné les autres contrôles qui s'exerceront sur lui, comme le modèle parental et un milieu familial sain. Ce n'est pas parce que l'on voit un film nocif que l'on craque. La perturbation est beaucoup plus insidieuse au niveau des attitudes. La perturbation est due à des phénomènes que l'on absorbe de diverses façons, et à une multiplicité de facteurs qui influencent quelqu'un. Je ne pense pas qu'un enfant sain puisse se transformer en psychopathe perturbé s'il est exposé accidentellement à une scène qu'il n'est pas prêt à assumer.

Mme Killens: Oui, mais je pense également aux situations qui ne sont pas accidentelles: n'oubliez pas que certains enfants gardent régulièrement les enfants de ceux qui travaillent par quarts. Aujourd'hui, beaucoup de familles monoparentales travaillent par quarts et font garder leurs enfants le soir par le même petit gardien. Si ces familles sont abonnées à la télévision à péage, cela peut représenter un véritable danger, malheureusement, même . . .

M. Gratton: Vous n'avez qu'à verrouiller votre téléviseur.

Mme Killens: Pardon?

M. Klinkhammer: Je voudrais reprendre précisément le scénario que vous nous décrivez avec le petit gardien. Contrairement aux autres témoins, j'ai l'expérience de la télédistribution aux États-Unis et au Canada. Aujourd'hui au Canada, pratiquement toutes les compagnies de télédistribution vous

[Texte]

either provide you, free of charge, or at a nominal charge—and by a nominal charge I mean a charge of less than \$10 as a one-time fee—a key-lockable device that can isolate and lock out any channel, or for that matter the entire cable service, that you want to prevent your babysitter from watching, or your children when you are not around to exercise your parental supervision.

There are, in fact, more sophisticated devices in the U.S. marketplace; and one that I returned from recently, we provided a device to every single subscriber which was a programmable parental control device; that if you were going out for the evening to a dinner party, or whatever, you could examine a program guide and you could isolate and remove any channel for any period of time you chose and have the channel return again while you were still away and then have it disappear again. And that is the direction today's modern devices that are being provided by cable companies are going. I do not know of a cable company that is providing that device in Canada as yet, but Rogers Cable TV, for example, is providing the immediate prior generation to that device.

And as I have said, and I repeat it, most cable companies in the country today already provide, at a nominal charge, or in some cases free, a lockable device that permits you to isolate an entire channel, or the cable.

Mrs. Killens: Is it possible to have a copy of the key made?

Mr. Klinkhammer: Oh, indeed.

Mrs. Killens: All right, then if you have a copy of the key, every kid in the street will have a copy of the key.

Mr. Klinkhammer: No, the key is individual, by device. It is just like on your front door. The key is individual, by device, so that if you have possession of the key as a parent, as long as you retain control over the key, no one can ever make a copy. It is like a key to your car.

Mrs. Killens: Certainly, but you have to be realistic. I mean, the key will be one day left on the kitchen counter for all kinds of reasons and a copy made.

Ms. Weinzweig: May I just say something as a mother. I naturally have pay-television in my home and have always feared that while I am away the babysitter will turn something on and the children will come down. I simply disconnect the descrambler, and no one in that house can get pay-television when I have hidden it. Then I can go out and say, fine. It is just a simple disconnection.

Mrs. Killens: I see.

Mr. Klinkhammer: I think also to answer that . . .

Mrs. Killens: Sorry, but if it is that simple, they can learn to put it back on.

Ms. Weinzweig: Not if they cannot find it.

Mrs. Killens: They are pretty astute, you know.

[Traduction]

offrent, soit gratuitement, soit pour un tarif symbolique—c'est-à-dire moins de \$10 pour la location—un système de verrouillage par clé qui peut isoler les canaux, ou même tout le service de câble, et vous empêcher d'y avoir accès. Cela vous permet donc d'empêcher votre petit gardien ou même vos enfants de regarder des émissions, lorsque vous n'êtes pas là pour exercer votre surveillance parentale.

Il existe, sur le marché américain, des systèmes encore plus perfectionnés. Une des sociétés auxquelles j'ai rendu visite récemment offrait à chaque abonné un système de contrôle des émissions pour les parents. Ainsi, si vous sortiez dîner un soir, par exemple, vous pouviez regarder le guide de la programmation au préalable, isoler n'importe quel canal pour une période de temps déterminée, le rendre accessible à nouveau pendant votre absence, puis l'isoler à nouveau. C'est ce genre-là de système de verrouillage moderne que les compagnies de télédistribution vont chercher à offrir de plus en plus. Je ne sais pas s'il est disponible actuellement au Canada, mais je sais que la société Rogers Cable TV, par exemple, fournit déjà un mécanisme de ce genre mais moins perfectionné.

Mais je répète que la plupart des télédistributeurs canadiens offrent déjà, à un tarif symbolique, et même parfois gratuitement, un mécanisme de verrouillage qui vous permet d'isoler un canal, ou bien même tous les canaux du câble.

Mme Killens: Est-ce possible de faire faire une copie de la clé?

M. Klinkhammer: Bien sûr.

Mme Killens: Dans ce cas, s'il est possible de faire tailler une clé identique, vous pouvez être sûr que tous les enfants de la rue en auront une.

M. Klinkhammer: Non, la clé est individuelle et il n'y en a qu'une par mécanisme. C'est comme la clé de votre porte d'entrée. Ainsi, si le parent en possède une, tant qu'il a la clé en sa possession, personne ne peut en faire tailler un double.

Mme Killens: Mais soyez réalistes. Si, pour une raison ou une autre, vous laissez traîner la clé sur le comptoir de la cuisine, n'importe qui peut en faire tailler un double.

Mme Weinzweig: Permettez-moi de vous parler en tant que mère. Je suis naturellement abonnée à la télévision à péage chez moi, et j'ai toujours craint qu'en mon absence, le gardien de mes enfants ne trouve une émission douteuse à la télévision et que mes enfants ne se mettent à la regarder. J'ai décidé tout simplement de débrancher le décodeur, de sorte que personne dans la maison ne puisse avoir accès aux canaux de la télévision à péage. Je ne fais que cacher le décodeur, en le débranchant tout simplement, ce qui me permet de sortir en toute quiétude.

Mme Killens: Je vois.

M. Klinkhammer: Pour répondre . . .

Mme Killens: Pardon, mais si c'est aussi simple que cela, les enfants peuvent apprendre à rebrancher le décodeur.

Mme Weinzweig: Pas s'ils ne peuvent mettre la main dessus.

Mme Killens: Les enfants sont très astucieux, vous savez.

[Text]

Mr. Borchiver: They can buy video cassettes a lot easier.

• 1700

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I think to answer that concern both of the . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): [*Inaudible—Editor*].

Mr. Borchiver: Both duplication of the key or finding of the descrambler of course can be done, but, as John points out, of course you can also rent video cassettes or any number of other things. I do not think there is a perfect security system for our society in any way, but of course all of these things help greatly.

Mr. Gratton: If a child is that singularly obsessed with exposing himself to that type of material he is likely to succeed whether pay becomes foolproof or not.

Mrs. Killens: May I ask you, as my last question, please, if you have a solution for us? If you tell me that the dish will pick up everything, are you very advanced in your research to tell me that there is a way to block dish reception?

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Yes.

Mrs. Killens: There is? I got the answer from the chairman. *Merci beaucoup.*

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you, Mrs. Killens.

If I might just comment on I think the line of questioning here, perhaps what we are all concerned about really is that it is unfortunate we have to go to great lengths to have a key and a lock and lock it up and pull out the plug and whatever. I think that really is the point Mrs. Killens is concerned about, and I am sure Ms McDonald as well and Mr. Scott. If we have to build all these safeguards into preventing a product from being shown, then I suggest to you ladies and gentlemen that you had better take a second look at where we are going.

I would like to get a couple of comments from Mr. Klinkhammer and Mr. Slan. Are you gentlemen aware of the proposed amendment Mr. Fox made last week to Bill C-20, which is a Bill containing amendments to the Broadcasting Act which is now before the House under first reading? Are you aware of the proposed amendment he made regarding the subject we are addressing today?

Mr. Slan: I do not believe so.

Are you, Fred?

Mr. Klinkhammer: I received a copy of that proposed Bill by courier this morning. This was my first available opportunity to review it. At first blush I have no difficulty with it.

[Translation]

M. Borchiver: Oui, mais ils peuvent encore plus facilement acheter des vidéo-cassettes.

Le président suppléant (M. Burghardt): Pour répondre à votre inquiétude, les deux . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): [*Inaudible—Éditeur*].

M. Borchiver: Il est évident que l'on peut toujours faire faire un double de la clé et mettre la main sur le décodeur caché; cependant, comme l'a souligné John, les enfants peuvent toujours aller louer des vidéo-cassettes ou n'importe quel autre matériel pornographique beaucoup plus facilement. Il n'existe aucun système de sécurité sans failles dans notre société, mais il est évident que tous les mécanismes disponibles actuellement peuvent être d'un grand secours.

M. Gratton: Si un enfant cherche avec une telle obsession à s'exposer à ce genre de matériel, il y arrivera vraisemblablement, que la télévision à péage lui soit tout à fait inaccessible ou non.

Mme Killens: Voici ma dernière question: avez-vous une solution à nous proposer? Si vous devez me dire que l'antenne parabolique pourra capter toutes les émissions, votre recherche est-elle suffisamment avancée pour que vous puissiez m'assurer qu'il sera un jour possible d'empêcher l'antenne de tout capter?

Le président suppléant (M. Burghardt): Oui.

Mme Killens: Vraiment. Le président m'a répondu. *Thank you very much.*

Le président suppléant (M. Burghardt): Merci, madame Killens.

Si vous permettez un commentaire sur les questions posées, je pense que ce qui nous préoccupe vraiment, c'est qu'il soit malheureusement nécessaire de prendre des mesures si sévères et d'être obligé de bloquer le téléviseur par un mécanisme à clé. C'est surtout ça qui inquiète M^{me} Killens, tout comme M^{me} McDonald et M. Scott, j'en suis sûr. S'il nous faut vraiment trouver des moyens entièrement sécuritaires pour empêcher qu'un produit ne soit diffusé, alors je pense que nous devons tous réfléchir sur l'avenir de notre société.

J'aimerais poser quelques questions à M. Klinkhammer et M. Slan. Messieurs, savez-vous que M. Fox a déposé à semaine dernière un projet d'amendement au projet de loi C-20, projet de loi qui prévoit modifier la Loi sur la radiodiffusion, et qui est actuellement à l'étape de la première lecture devant la Chambre? Êtes-vous au courant de l'amendement qu'il a proposé à l'égard de ce qui nous intéresse aujourd'hui?

M. Slan: Je ne le crois pas.

Fred, êtes-vous au courant?

M. Klinkhammer: J'ai reçu ce matin par courrier un exemplaire du projet de loi. C'est la première fois que je l'avais sous les yeux. À première vue, cela ne me crée aucun problème.

[Texte]

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): With that particular amendment?

Mr. Klinkhammer: My my immediate response to it is that I have no difficulty with it.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): It embodies many of the things we are concerned about. Perhaps I might just read it for the benefit of Mr. Slan. It shows the government's commitment to the principle that:

All Canadians have the right to programming which respects the dignity and equality of individuals and groups, programming which when taken in context will not discriminate against them on the basis of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

That basically is the meat of the amendment.

Mr. Slan: From what I heard of it that you just read—I was in Ottawa this morning so I may not have gotten my courier copy—it seems to me that the Minister is saying much the same thing as we are saying here. As long as one looks at the context of the program I certainly have no problem with what I have just heard.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): On the matter of the proposed self-regulating guidelines, have either of the companies heard from the general public regarding those guidelines? You did present them to the CRTC and I believe the CRTC set a deadline of tomorrow, I guess, May 31, perhaps to react to it but they had suggested that the general public respond to the guidelines and respond directly to the pay TV principles. Has there been any reaction at all from the general public, Mr. Klinkhammer?

Mr. Klinkhammer: We initially received very little response. We received 26 inquiries for copies of those particular proposed guidelines and then over the past several weeks have received a variety of correspondence that was forwarded to the commission and the commission in turn was kind enough to forward to us and about a dozen written responses from various groups rather than individuals from all parts of the country. In each case we responded in great detail to what they suggested. Those comments ranged from a suggestion that we should be using a given province's film classification section to as extreme a suggestion as that no movie that is not classified by that province should be shown, and among those they listed *The Story of Charlie Brown* and *Gumby*.

• 1705

In other cases we got well informed, carefully researched, and very well thought-out documents from people, and we believe we responded in kind with responses to them. We have provided copies of those responses to the CRTC, and a detailed, written response of our own, summarizing our views on them. We would be happy to provide this committee with copies of the same.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I would appreciate that.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Burghardt): L'amendement dont je vous ai parlé?

M. Klinkhammer: À première vue, je dirais qu'il ne me crée aucun problème.

Le président suppléant (M. Burghardt): L'amendement reprend justement bon nombre des facteurs qui nous intéressent. Peut-être pourrais-je le lire pour la gouverne de M. Flan. Le gouvernement s'engage à respecter le principe suivant:

Tous les Canadiens ont droit à une programmation qui respecte la dignité et l'égalité des individus et des groupes, et qui, considérés dans le contexte approprié, ne les assujettit à aucune discrimination en raison de leur race, origine nationale ou ethnique, couleur, religion, sexe, âge ou incapacité mentale ou physique.

Voilà, en gros, la teneur de l'amendement.

M. Slan: D'après ce que vous venez de dire—j'étais à Ottawa ce matin, et j'ai sans doute pas reçu mon exemplaire—le ministre dit en gros la même chose que nous. Du moment que l'on tient compte du contexte d'une émission, je n'ai rien à redire à ce que je viens d'entendre.

Le président suppléant (M. Burghardt): L'un ou l'autre de vous a-t-il su quelle était la réaction du public à l'égard de la proposition des directives de réglementation volontaire? Après avoir présenté votre proposition au CRTC, je pense que la date d'échéance pour les réactions a été fixée au 31 mai, soit demain. Mais je crois que le CRTC avait suggéré au grand public de transmettre directement aux grandes sociétés de télévision à péage leur réaction à ces directives. Monsieur Klinkhammer, avez-vous eu des réponses du grand public?

M. Klinkhammer: Nous n'en avons reçu que très peu au tout début, c'est-à-dire que 26 lettres nous ont demandé un exemplaire des directives que nous proposons. Puis, au cours des dernières semaines, le Conseil nous a courtoisement transmis copie d'une correspondance variée qui lui avait été envoyée, d'une part, et nous avons reçu d'autre part une douzaine de réponses envoyées par divers groupes de partout au pays, plutôt que par des particuliers. Nous avons répondu en grand détail à chacune des suggestions. On nous recommandait, par exemple, d'avoir recours à la même classification des films que les provinces, et on allait, d'autre part, jusqu'à nous suggérer de ne diffuser aucun film qui n'ait été classé par la province dans laquelle nous diffuserions, y inclus *The Story of Charlie Brown*, et *Gumby*.

Les gens nous ont envoyé également des documents bien informés et très réfléchis et nous croyons leur avoir répondu de la même façon. Nous avons envoyé des copies de ces réponses au CRTC en les accompagnant de nos propres réactions, d'un résumé de nos opinions. Nous nous ferons un plaisir de soumettre des copies de tous ces documents au comité.

Le président suppléant (M. Burghardt): Ce serait apprécié.

[Text]

Mr. Slan.

Mr. Slan: We think our response has been similar to, I guess, the response at First Choice. The letters we have seen—I am not sure how many of them are responding directly to our proposed standards-of-practice guide-lines and how many are responding generally to a perceived consideration of pay-television and the general nature of pornography. We too have responded to these.

As I mentioned earlier, the CRTC had asked us for a proposed series of regulations. We worked together with First Choice to try to design something which would give comfort to the decision that I think Ms McDonald was referring to earlier, that in the event, how is the law going to take umbrage over changes of management over time? We are certainly going to listen very seriously to suggestions on these from this committee, from the CRTC, and from the general public.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I just have one final question and then we will hear from Mr. Scott and again from Ms McDonald, time permitting.

To Mr. Slan, on pages 5 and 6 you refer to Media Watch, and you say that the submission and some of the suggestions that Media Watch presented—certain goals are going to be very difficult to enshrine in legislation or regulation without seriously hindering the broadcaster's basic legal freedom to make the choices to which you referred earlier. Which ones are you . . . ?

Mr. Slan: I did not bring a copy with me, but I believe that is the study . . . a number of studies refer to those Minnesota criteria. Let me give you an example. There is one set of criteria which says that no program should be allowed in which women are basically portrayed as whores. Now, that is a statement that everybody sitting here—we as reasonable people all say, well, that sounds reasonable, and we agree with it. Then a number of films come to mind, such as a Louis Benoit classic, *Belle du Jour*, a film like *Klute*, and a number of others. I do not really think this is the time to engage in some kind of dialectics over film, but there are a lot of films where well-meaning professions can end up giving programmers real problems, saying okay, if I program *Belle du Jour*, am I subject to prosecution?

Again, I refer to something that Mr. Juneau said earlier. The easily definable excesses are going to be easy to legislate and to regulate. But how do you give broadcasters their own decision-making power to say, okay, you have to make a decision and show it and take the consequences. That is going to be difficult. When I read some of those motherhood statements which everybody says and everybody agrees with—but if you put them into law in a too-restrictive way, you are going to create a kind of censorship in this country, which I do not think any of us wants.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Do you have a definition of "pornography" or "hard-core pornography" or "erotica"—you know, these terms have been used before this committee by various people.

[Translation]

Monsieur Slan.

M. Slan: Nous avons reçu une correspondance comparable à celle de *First Choice*. D'après les lettres que nous avons vues . . . Je ne sais pas combien de gens ont répondu directement aux directives sur les règles de pratique que nous avons proposées, je ne sais pas combien de gens manifestent une opinion sur la télévision à péage en général et la pornographie en particulier. Dans tous les cas, nous avons répondu.

Comme je l'ai dit plus tôt, le CRTC nous a demandé de soumettre une série de règlements. Nous avons travaillé en collaboration avec *First Choice* pour essayer de mettre au point quelque chose qui tienne compte de la décision dont M^{me} McDonald parlait tout à l'heure. Comment la loi s'accommodera-t-elle des changements de direction futurs? Nous avons l'intention d'écouter très attentivement les suggestions de ce Comité, celles du CRTC et celles du public en général.

Le président suppléant (M. Burghardt): Une dernière question puis je redonnerai la parole à M. Scott puis à M^{me} McDonald, si le temps le permet.

M. Slan, aux pages 5 et 6 de votre mémoire, vous parlez de *Media Watch*, et vous dites que certaines suggestions, certains objectifs proposés par *Media Watch* seront très difficiles à insérer dans la législation ou dans la réglementation sans porter atteinte au droit fondamental du télédiffuseur de faire les choix dont vous parliez tout à l'heure. Quels sont ceux . . . ?

M. Slan: Je n'en ai pas apporté d'exemplaires, mais je crois que c'est dans l'étude—plusieurs études parlent de ces critères du Minnesota. Je vous donne un exemple; il y a une série de critères qui prévoient que les programmes où des femmes apparaissent comme des prostituées ne sauraient être autorisés. Voilà une déclaration qui, à première vue, semble hautement raisonnable et à laquelle nous pouvons tous souscrire. Mais ensuite, plusieurs films nous viennent à l'esprit, comme le classique de Luis Bunuel *Belle de jour* ou un film comme *Klute*, pour n'en citer que deux. À mon avis, ce n'est pas le moment de se lancer dans une dialectique sur les films, mais il y a beaucoup de films qui, avec les meilleures intentions du monde, peuvent poser de vrais problèmes aux programmeurs qui vont se demander: Si je diffuse *Belle de jour*, est-ce qu'on peut me poursuivre?

Là encore, je me réfère à une observation de M. Juneau. Les excès faciles à définir seront faciles à combattre par la loi et par les règlements. Mais comment faites-vous pour laisser aux télédiffuseurs suffisamment de marge pour qu'ils puissent prendre des décisions et en subir les conséquences. Cela, ce sera difficile. Quand je vois les gens prononcer de ces vérités de La Palice, je me dis que c'est un domaine qui va être difficile à régir par voie législative et qu'on risque fort d'instaurer une certaine censure, ce dont personne d'entre nous ne veut.

Le président suppléant (M. Burghardt): Est-ce que vous avez une définition de «pornographie» ou «pornographie noire» ou «matériel érotique», vous savez, tous ces termes qui sont revenus plusieurs fois dans la discussion.

[Texte]

Mr. Slan: I do not have a definition. We were reading through the government's pornography and prostitution issues paper, and early on in it they talk about in fact how difficult it is to define "pornography". I would like to be able to say to you, yes, I have the quintessential definition at my finger-tips; but I do not. I have a general feeling, as does everybody at this table when they see something, as to whether or not it is pornographic.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I will give Mr. Klinkhammer an opportunity, if he would like, to respond to what we have been talking about.

• 1710

Mr. Klinkhammer: There are clear definitions of pornography in various dictionaries. I will just read you one of them, taken from Oxford:

Pornography is the explicit description or exhibition of sexual activity in literature, films, etc., intended to stimulate erotic rather than aesthetic feelings; literature etc. containing this.

A number of years ago when I was dealing with a similar issue, we looked to dictionaries; we looked to a variety of rules. We talked to police officers and people who are responsible for enforcing the obscenity laws. My view is that that is the classic definition of pornography. Today, pornography has come to take on a different connotation, and today, I am sure most of us here and most of us in the pay television industry would suggest to you that gratuitous violence is equally as pornographic as anything that is sexual. There is almost a modern-day definition of that which is pornographic.

As I pointed out earlier, my concern is not just that there is a list which says "thou shall not", because as soon as there is a list that says "thou shall not", an irresponsible person will take that list, exploit it by finding the holes in it and then turn the list around and use that to defend himself. I think that is wrong, and that is why I think the responsibility has to continue to rest with us. That is why our solution in terms of a published list of standards and practices speaks in a clear and more encompassing way to the problem we are attempting to deal with.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you. Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Mr. Chairman, may I preface my remarks by saying that, as a member of this committee—and I think I speak on behalf of the others—I feel your appearance here today has been very useful and informative in terms of how the pay television people feel. If our questions seem vigorous and determined, it is not directed against anybody personally. They are to elicit answers about how this whole pay television problem, in terms of sexually abusive broadcasting, got going. I just wanted to put on the record that I think we have been getting some very useful answers and very candid ones.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Some members of the committee might disagree with you.

[Traduction]

M. Slan: Je n'ai pas de définition. Nous avons lu les documents de travail du gouvernement sur la pornographie et la prostitution et les observations sur la difficulté de définir «pornographie». J'aimerais bien pouvoir vous dire que je possède la définition fondamentale, mais ce n'est pas vrai. J'ai une idée générale, comme nous tous ici, quand je vois quelque chose, je me doute que c'est de la pornographie ou pas.

Le président suppléant (M. Burghardt): Je vais donner la parole à M. Klinkhammer s'il souhaite répondre à ce qui a été dit.

M. Klinkhammer: Les définitions de pornographie dépendent des dictionnaires. Je vais vous en lire une, tirée du dictionnaire Oxford:

La pornographie est la description ou l'illustration explicite d'activités sexuelles dans la littérature, dans les films, etc., dans l'intention de stimuler des sensations érotiques plutôt qu'esthétiques; la littérature etc., qui comporte l'élément de pornographie.

Il y a quelques années, à ce même sujet, nous avons consulté plusieurs dictionnaires, plusieurs règles. Nous avons parlé avec des officiers de police et les gens qui sont chargés de faire respecter les lois sur l'obscénité. À mon avis, voilà la définition classique de la pornographie. Aujourd'hui, c'est un mot qui a pris une connotation quelque peu différente, et la plupart d'entre nous, qui nous occupons de télévision à péage, pensent aujourd'hui que la violence gratuite est tout aussi pornographique que n'importe quelle représentation sexuelle. Il y a pratiquement une définition moderne de la pornographie.

Comme je l'ai dit plus tôt, il ne suffit pas de dresser une liste de tabous parce que dès qu'on fait une liste, il y a des gens qui en profitent pour y trouver des lacunes, et qui s'en servent comme d'un moyen de défense. À mon avis, c'est regrettable et c'est pourquoi nous devons continuer à assumer cette responsabilité. Pour cette raison, notre solution qui est de publier une liste de normes et de pratiques est beaucoup plus convaincante, elle aborde le problème d'une façon beaucoup plus complète.

Le président suppléant (M. Burghardt): Merci. Monsieur Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Pour commencer, je tiens à dire qu'en tant que membre de ce Comité—les autres sont probablement de mon avis également—j'ai beaucoup apprécié votre intervention aujourd'hui, elle nous a permis de nous rendre compte des opinions dans le secteur de la télévision à péage. Si nos questions vous paraissent un peu vigoureuses, déterminées, sachez que nous ne nous attaquons à personne en particulier. Nous voulons simplement comprendre ce problème de la télévision à péage et de la radiotélédiffusion à tendances sexuelles abusives. Je tiens à le répéter, nous avons entendu des réponses très utiles, très honnêtes.

Le président suppléant (M. Burghardt): Tous les membres de Comité ne sont peut-être pas d'accord avec vous.

[Text]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Well, maybe, but I am saying it from my point of view.

I do, though, want to pick up on one of your initiatives, Mr. Chairman, and tidy up the Playboy issue. For obvious reasons, Mr. Klinkhammer cannot or will not comment on whether or not you are going to be dropping Playboy because of the court case. But Mr. Slan has said he turned it down before; he turned down the Playboy channel. What happens under the super merger? What is the future of the Playboy channel?

I am getting a thumbs-down sign from Mr. Slan, but I would like this on the record. Are we likely to see the Playboy channel under Super Choice, and in a more general way, will there be a change of policy in terms of the kind of material you people will be programming under unification?

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Mr. Scott, before the witnesses answer—and I am not trying to take anything away from your question—it has yet to be determined here, in this committee at least, whether there is going to be a merger. Perhaps that question should be asked first, without unduly putting the witnesses on the spot or in an embarrassing situation from a business standpoint.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): All right. As a thorough newsman, as you are, Mr. Burghardt, I will ask the question. Will there be a merger called Super Choice? If there is a merger, will there be a change of policy in terms of sexually abusive programming?

Mr. Slan: There are certainly discussions at the moment, and unfortunately, part of the discussions involves issues of confidentiality. I do not mean to avoid your question, Mr. Scott, but I would be in breach of certain documents which are in discussion at the moment.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Is one of those issues the carrying or not carrying of the Playboy channel?

• 1715

Mr. Slan: I guess anybody can read in the paper that there are many views being discussed. At the moment we are not involved in any lawsuits in that area so I am simply going to speak from SuperChannel's point of view . . .

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Speak from SuperChannel's point of view.

Mr. Slan: From our point of view this commission can rest assured that it would not turn up on any signal that we had anything to do with in any way, shape or form.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): That is very helpful to know. Mr. Klinkhammer, I presume you have no further comment as to what you would like to see a new, unified, Super-Choice merger carry. Can you offer any other thoughts in terms of the kind of different policy that a merged pay television network would determine or would come up with in the area that we are concerned with?

Mr. Klinkhammer: Well, I think both Mr. Slan and I would be quite concerned at this moment that you leave this room or

[Translation]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est bien possible, mais je parle pour moi.

Cela dit, monsieur le président, je veux revenir sur certaines de vos initiatives et régler cette affaire de *Playboy*. Pour des raisons évidentes, M. Klinkhammer ne peut pas nous dire si vous avez l'intention d'abandonner le canal *Playboy* puisque la cause est devant les tribunaux. Cela dit, M. Slan a dit qu'il avait déjà refusé, il avait refusé le canal *Playboy*. Avec le fusionnement, que se passera-t-il? Quel est l'avenir du canal *Playboy*?

M. Slan me fait signe qu'il est condamné, j'aimerais bien l'entendre pour que ce soit enregistré. Est-ce que *Super Choice* va continuer à diffuser *Playboy* et, d'une façon plus générale, une fois le fusionnement terminé, y aura-t-il un changement d'orientation de la programmation?

Le président suppléant (M. Burghardt): Monsieur Scott, avant que les témoins ne répondent—et je n'essaie pas de contourner votre question—it faudrait d'abord établir s'il y aura bel et bien fusionnement. C'est peut-être la première question à poser, sans vouloir mettre le témoin sur la sellette ou dans une situation commerciale embarrassante.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Très bien. En journaliste consciencieux, tout comme vous, monsieur Burghardt, je vais poser la question: est-ce qu'il y aura un fusionnement des deux compagnies qui aboutira à *Super Choice*? S'il y a un fusionnement, la politique relative à la programmation à tendances sexuelles abusives changera-t-elle?

M. Slan: En tout cas, des discussions sont en cours mais; malheureusement, elles sont confidentielles. Je ne veux pas éviter votre question, monsieur Scott, mais je ne peux pas trahir certains documents qui font actuellement l'objet de discussions.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Est-ce que le sort du canal *Playboy* n'est pas une des questions à l'ordre du jour?

M. Slan: N'importe qui peut lire dans les journaux que beaucoup de sujets sont en discussion. Pour l'instant, il n'y a pas de poursuites judiciaires à ce sujet, et je peux seulement vous donner l'opinion de *Superchannel* . . .

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Donnez-nous le point de vue de *Superchannel*.

M. Slan: Notre position est claire, vous pouvez être certain que ces programmes ne seront jamais diffusés si nous avons quoi que ce soit à voir avec la programmation.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Voilà qui est rassurant. Monsieur Klinkhammer, j'imagine que vous ne pouvez pas nous en dire plus sur la programmation qui vous plâirait pour une nouvelle entreprise unifiée, *Superchoice*. Pouvez-vous nous donner des indications sur l'évolution de la politique après une fusion éventuelle des réseaux de télévision payante?

M. Klinkhammer: M. Slan et moi-même préférierions de beaucoup qu'on nous laisse cette marge de manoeuvre, que la

[Texte]

the press leave this room concluding that there is a merger. There has been no such announcement at this time. We both acknowledge that we have had a variety of discussions leading to the potential possibility of such a thing, but at this point in time there is no specific agreement that we will merge or that we will operate in a different fashion than we are now in terms of our corporate relationships. I can only speak to you about the policy of First Choice as it exists today.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): If there were to be a merger—I know it is a hypothetical question . . .

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): I think, Mr. Scott, unless you have further questions to ask, we will move on to Ms McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): One very quick question. Has either SuperChannel or First Choice shown *I the Jury*?

Mr. Borchiver: I think we both have.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Could I ask you both then if you consider this acceptable in view of these guidelines?

Mr. Borchiver: We have discontinued running *I the Jury* on SuperChannel simply due to audience reaction.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Could you clarify the audience reaction. What makes you discontinue it. Do people have to threaten to cut off the service or do they just phone up and object or . . .

Mr. Borchiver: Oh, no. There were strong objections raised. Paul, you could speak to this as well because you were there. There were strong objections raised to the program; that we were showing it at an inappropriate time entirely. I believe . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Oh, it is just the time, not the fact that it was shown at all.

Mr. Borchiver: I believe we scheduled it one further time wherein it showed up at 2.30 in the morning and we still received one more objection and that was it. We have simply discontinued running the program.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): For First Choice?

Ms Weinzwieg: We also went through the similar circumstances. There was a time that when we aired it, we pulled it off airing it at that time. I think it did go through at other times but at 1 a.m. or 2 a.m.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): So this does raise a question about who passes, who accepts, who makes these decisions in the first place. Is it not possible to have more input from the public, certainly from the concerned public, from women's organizations, from people who are concerned about the problem of resulting violence and the kind of effect this may have?

[Traduction]

presse nous la laisse, et qu'on ne conclue pas automatiquement qu'il y aura fusion. Pour l'instant, rien de tel n'a été annoncé. Nous reconnaissons tous les deux que des discussions sont en cours et que cette possibilité est envisagée, mais pour l'instant, rien ne prouve qu'il y aura fusion ou que nos relations commerciales vont évoluer. Je peux uniquement vous parler de la politique actuelle de *First Choice*.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): S'il y avait fusion—je sais que c'est une question hypothétique . . .

Le président suppléant (M. Burghardt): Monsieur Scott, si vous n'avez pas d'autres questions à poser, je vais donner la parole à M^{me} McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Une question très courte. Est-ce que *Superchannel* ou *First Choice* ont diffusé l'émission *I the Jury*?

M. Borchiver: Je crois que nous l'avons fait tous les deux.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Puis-je vous poser cette question: pensez-vous que cette émission respecte ces directives?

M. Borchiver: *Superchannel* a cessé de diffuser *I the Jury* à cause des réactions des auditeurs.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Quelle a été cette réaction? Pourquoi avez-vous décidé d'abandonner? Est-ce que les gens ont menacé de mettre à fin à leur abonnement ou bien se contentent-ils de téléphoner pour protester . . .

M. Borchiver: Oh, pas du tout, les réactions ont été très vives. Paul, vous pourriez en parler aussi car vous étiez là. Il y a eu des protestations très fortes. On nous a reproché de diffuser l'émission à une heure qui ne convenait absolument pas. Je crois . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Oh, c'est seulement une question d'heure et cela n'a rien à voir avec la diffusion proprement dite.

M. Borchiver: Je crois que nous l'avons diffusée encore une fois à 2h30 du matin et nous avons encore reçu une protestation mais c'est tout. Nous avons arrêté le programme.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Et *First Choice*?

Mme Weinzwieg: Nous avons eu la même expérience. Nous avons commencé par diffuser le programme à une certaine heure, puis nous avons arrêté. Je pense que nous l'avons diffusé à nouveau à une heure différente, une heure ou deux heures du matin.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): On ne peut s'empêcher de se demander qui prend ces décisions, qui accepte ce genre de chose pour commencer. Ne serait-il pas possible de consulter le public, le public intéressé, les organisations de femmes, les gens qui s'intéressent au problème provoqué par la violence et aux effets de ce genre de programme?

[Text]

Mr. Slan: Excuse me, Miss McDonald, but is not the concept whereby we have a set of laws and a set of regulations and we have screening procedures which are thorough, and we may make a decision to run a film such as *I the Jury*, and our public tells us very quickly that there is some objection to it and we pull it—is not that the process working well? Are there not always going to be sometimes with some films that there are going to be areas where they are on the edge in that way, and I agree with you fully about *I the Jury*. Do not you have to have a process, both in legislation and regulation whereby you can at least go to certain limits and say we will make a decision and then the public will tell us something?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Well, certainly I think it is important that the public have some input and certainly it is better that the film be pulled and not shown again, than not; certainly mistakes are going to be made; judgements will be made when mistakes were made.

• 1720

I am raising a question about that process and the problem of desensitization—that perhaps the people who make these decisions get desensitized. I personally have not seen *I, the Jury*. I do not know precisely what is wrong with it, but I understand it is not on the margin, that it has an enormous amount that is wrong with it.

Mr. Slan: It is an incredibly violent film. That is its major problem, and . . .

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): And women are the victims of that violence.

Mr. Slan: Not exclusively, no. Probably there are a couple of scenes where they are, but everybody is the victim in that particular film.

Mr. Gratton: It is based on a Mickey Spillane detective novel, which traditionally has appealed to the male market—the tough gumshoe who goes out and solves violent crimes. The perpetrators of the violence do get punished. The film is rated R, and was released by 20th Century Fox and widely disseminated in all markets in Canada without any problem. We may have erred in judgment on that particular thing, in which case the feedback mechanism has worked. It was not a film that came from the pornographic film production industry in the States. It is a film that perhaps pushed the limits a bit, and we may have erred. These errors of judgment will probably continue to occur, but with less frequency as time goes on, as it becomes clear to us where the limits are and where the people can no longer tolerate it.

Mr. Borchiver: I think, as a follow-up to that, *I, the Jury* is one case in point of a film that was polled. In and of itself, that is helping Paul and I and everyone involved say okay, that is a limit that will prevent other films from ever getting on the air.

Mr. Klinkhammer: Ms McDonald, before you abandon that line of questioning . . . It is something I have wrestled with in previous roles that I have had, and there are a couple of examples I would like to point out to you.

[Translation]

M. Slan: Excusez-moi, madame McDonald, mais est-ce que l'idée n'est pas justement d'avoir ces lois et ces règlements, des procédures de diffusion qui soient très complètes; nous prenons la décision de passer un film comme *I the Jury* et, très rapidement, notre public proteste; alors nous le retirons du programme. Est-ce que tout ce processus ne fonctionne pas bien? Il y aura toujours des films qui seront à la limite, et je suis tout à fait d'accord avec vous dans le cas de *I the Jury*. Est-ce que justement la législation et la réglementation ne doivent pas nous permettre d'atteindre certaines limites, de prendre certaines décisions; ensuite, c'est au public de réagir?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Certainement, il est important de laisser le public réagir et il vaut certainement mieux retirer le film, ne plus le diffuser que de continuer à le diffuser. Evidemment, il faut s'attendre à ce qu'il y ait des erreurs, il est impossible de ne jamais se tromper.

Je m'interroge sur ce processus et sur le problème de la désensibilisation, je me demande si les gens qui prennent ces décisions ne finissent pas par se désensibiliser. Personnellement, je n'ai pas vu *I, the Jury*. Je ne sais donc pas ce qui ne va pas dans ce film, mais d'après ce qu'on me dit, ce film-là n'est pas à la limite, il ne va vraiment pas.

M. Slan: C'est un film incroyablement violent. C'est le principal problème . . .

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Et ce sont les femmes qui sont victimes de cette violence.

M. Slan: Pas exclusivement, non. Il y a probablement une ou deux scènes où ce sont des femmes, mais dans ce film-là, tout le monde est victime.

M. Gratton: C'est d'après un roman policier de Mickey Spillane, un auteur qui plaît surtout à un auditoire d'hommes—un détective qui enquête sur des crimes très violents. À la fin, les coupables sont punis. Le film est classé «R» et a été distribué par 20th Century Fox dans tout le Canada sans aucun problème. Nous nous sommes peut-être trompés lorsque nous avons pris cette décision-là, mais de toute façon, la réaction publique a bien joué. Il ne s'agit pas d'une production pornographique américaine. Cela dit, c'est un film qui dépasse peut-être un peu la limite et nous nous sommes peut-être trompés. Nous allons continuer à faire des erreurs de jugement comme celle-ci mais, avec le temps, de moins en moins souvent car nous aurons une idée plus claire des limites à respecter et de ce que les gens peuvent tolérer.

M. Borchiver: Une dernière observation; *I, the Jury* est un bon exemple de film qui a fait l'objet d'un sondage. En soi, cela nous aide tous, Paul, moi-même et les autres, à nous rendre compte que nous avons atteint une limite et à ne pas diffuser d'autres films du même genre.

M. Klinkhammer: Madame McDonald, avant que vous ne changiez de sujet . . . C'est un problème auquel je me suis heurté dans les différents postes que j'ai occupés et j'aimerais vous citer un ou deux exemples.

[Texte]

Public reaction will change from time to time, depending on recent news events and recent things that may have happened. It is common practice, for example, in the commercial broadcast field to remove all airline and travel commercials if there is a plane crash that day, simply because people—both the people that are paying for those commercials and the audience—respond to them and feel you are being callous. It is also a very common practice in news broadcasts to be very selective about the kinds and types of commercials you run based on the news story line-up for that day.

When I was at CITY-TV, we ran a title, starring Jack Nicholson, called *The Last Detail*. The first time we ran it, we ran it in simulcast—in other words, simultaneously with the U.S. network. Our print ran 18 minutes longer because we were less judicious in our editing than they were in the United States. We received great critical acclaim from television critics, from our general audience, and from a number of groups that you would normally think would attack such a movie. It did not play again until about a year later. It played again after there had been some very unpleasant happenings in the Toronto marketplace that dealt with sexual violence, and we took a great deal of heat. It was exactly the same print, edited exactly the same way. On two different occasions, once the public responded very positively, and once they expressed their displeasure.

I think that is an important concept to understand—that what is acceptable today may not be acceptable tomorrow, simply because of the environment that causes all of us to be sensitive to a particular topic at that particular moment in time. Yet it can be acceptable again six months later. The classic example of that is you just simply do not run a movie, even if you have it scheduled. You would not run *Airport '79* if a Concorde had crashed this afternoon; you would strip it from your schedule tonight.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Mr. Chairman, I know we could go on for many, many hours, but I will not. Perhaps I could just comment before closing that I think what my constituency—people who are very concerned about this issue and who come to me about this—worry about is they consider the government has a duty to do something. We are paid by the public, by the taxpayer, to do something. They get a little bit tired at the thought that they have to protest all the time, and it takes however many phonecalls or however many letters and so forth. They would like something to be done so that they do not have to be ever vigilant, have monitoring groups and always protesting. They really see that we have a role in doing this.

• 1725

So that some of what you have said I find very encouraging. There is much greater sensitivity to this issue. When it was first raised, when the *Playboy* programming was first discussed, the reaction was . . . People who criticized were treated as prudes, and comments were made that all we would do is generate sales. I am encouraged to learn that the people who responded on that basis, proved not to pay their bills, I would take it to be, or did not continue to be good subscribers. So

[Traduction]

La réaction du public évolue avec le temps, elle dépend des nouvelles et des événements récents, de l'actualité. Par exemple, dans le secteur de la publicité, on supprime toutes les annonces publicitaires de compagnies aériennes et de voyage le jour où un avion s'écrase. En effet, les gens qui paient cette publicité et l'auditoire auraient l'impression que vous êtes insensibles. Également, dans les salles de nouvelles, ont fait très attention au genre de publicité qui passe pendant les nouvelles.

Lorsque je travaillais à CITY-TV, nous avons diffusé un film avec Jack Nicholson, *Le dernier détail*. La première fois que nous l'avons diffusé, c'était en simultané, en même temps que le réseau américain. Notre programme a duré 18 minutes de plus parce que nous avons eu l'esprit moins critique que nos collègues américains. Les critiques de télévision, l'auditoire en général et plusieurs groupes qui normalement devraient attaquer ce genre de film nous ont chaudement félicités. Un an plus tard, nous l'avons diffusé encore une fois et, dans l'interval, il y a eu des incidents très désagréables à Toronto, des incidents de violence sexuelle et nous avons été très critiqués. C'était exactement le même film, avec les mêmes coupures. Nous l'avons donc diffusé deux fois, la première fois le public a réagi de façon très positive, la seconde, il a protesté.

C'est un principe qu'il est important de bien comprendre, ce qui est acceptable aujourd'hui peut ne pas l'être demain, simplement parce que l'environnement change, et que nous ne sommes pas toujours sensibles aux mêmes sujets. Cela dit, six mois plus tard, cela peut redevenir acceptable. L'exemple classique, c'est qu'il est impossible de passer un film, même s'il était prévu, dans certaines circonstances. Vous ne passeriez jamais *Aéroport 79* si un concorde s'était écrasé l'après-midi même. Vous l'enlèveriez de l'affiche.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le président, je sais que nous pourrions continuer pendant des heures, mais je ne veux pas le faire. Une observation toutefois, avant de terminer, dans ma circonscription, il y a des gens que ce problème préoccupe beaucoup et qui viennent m'en parler, ils estiment que le gouvernement a le devoir de faire quelque chose. Nous sommes payés par le public, par le contribuable, pour faire quelque chose. Les gens finissent par se fatiguer d'être forcés de protester tout le temps, de devoir donner tant de coups de fil, écrire tant de lettres, etc. Il voudrait que quelque chose soit fait pour les soulager de cette vigilance, de cette nécessité de protester sans cesse. Il pense que nous avons un rôle à jouer.

Vous avez dit des choses qui m'ont paru encourageantes. Les gens sont beaucoup plus sensibilisés à ce problème. Quand on a commencé à en parler, lorsqu'on a commencé à discuter de la programmation *Playboy*, la réaction . . . Les gens qui critiquaient étaient traités de prudes, on disait que ça ne servirait qu'à encourager les ventes. Je suis heureuse d'apprendre que les gens ont réagi en refusant de payer leurs factures ou, du moins, en annulant leur abonnement. Je suis heureuse de voir

[Text]

that I am pleased to see, you know, much greater sensitivity to this and at least an agreement about the ends that we all want to get to, the general goals.

But I think that you will continue to see an enormous amount of public concern, and that comes to us, as legislators. They feel that we have an active role to take, and will not be content merely with saying self-regulation, especially if it is as weak as the kind of guidelines we have seen so far.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you Ms McDonald.

Mrs. Killens, do you have a final question?

Mrs. Killens: In a way sometimes I feel it is too bad there are so few women MPs in the House of Commons, although we do have a lot of our colleagues who understand the issue well.

From your previous testimony, I understand that you have programming guidelines. May I ask you if the Playboy programming would come within your guidelines?

Mr. Klinkhammer: The Playboy program currently being shown, would probably come within those guidelines.

Mr. Slan: It is not our programming.

Mrs. Killens: You know, I was on a committee that put out the report, *Violence in the Family*, where 10% of the women are beaten. I would like to leave with you, this. I feel very privileged to be here this afternoon because I do not belong to this committee, but I know the issue well. Ten per cent is a very low percentage, it is much higher than that. This is what we are able to get from the police station and from shelter homes.

Could you tell me if a woman in chains, lashed or whipped—within a context, *en parenthèses*, of which you spoke before, that something is acceptable . . . in your view, is it ever acceptable to have a woman chained, whipped or lashed?

Mr. Klinkhammer: Well, on the surface my impulse is to say no, but I happen to have recently had the opportunity to attend a screening of *Indiana Jones and the Temple of Doom*, which they say is doing bigger box office than any picture that has ever been released in its first week. In that movie a woman is in fact manacled in an iron cage, and I do not know whether you have had an opportunity to see the movie, but I do not think it will offend you.

Mr. Slan: Perhaps it is G rated.

Mr. Klinkhammer: I doubt that it would offend any of the witnesses that have appeared to you today, and yet it does happen in that movie. So although the initial reaction is to say, no, of course not, I must say that, yes, there are some circumstances where it is appropriate.

Mrs. Killens: I beg to differ. Those are my ending words, I beg to differ.

The Acting Chairman (Mr. Burghardt): Thank you, Mrs. Killens.

[Translation]

que les gens sont beaucoup plus sensibilisés à ce problème, que nous sommes au moins d'accord sur les objectifs à atteindre, d'une façon générale.

Mais les préoccupations du public n'en disparaîtront pas pour autant, nous continuons à les entendre, nous qui sommes législateurs. Les gens pensent que nous devons jouer un rôle actif et ne pas nous contenter de réclamer l'autorégulation si elle doit être aussi faible que les directives que nous avons vues jusqu'à présent.

Le président suppléant (M. Burghardt): Merci, madame McDonald.

Madame Killens, vous avez une dernière question?

Mme Killens: Je pense souvent qu'il est très dommage que nous soyons si peu de femmes députés à la Chambre même si beaucoup de nos collègues comprennent très bien le problème.

La dernière fois que vous avez comparu, vous nous avez dit que vous aviez des directives relatives à la programmation. Est-ce que la programmation *Playboy* relève de ces directives?

M. Klinkhammer: Les programmes *Playboy* qui sont diffusés actuellement relèvent probablement de ces directives.

M. Slan: Ce n'est pas notre programmation.

Mme Killens: Vous savez, j'ai participé à un comité qui a publié un rapport «Violence dans la famille» d'après lequel 10 p. 100 des femmes sont battues. C'est une simple constatation. J'ai beaucoup de chance d'assister à cette séance aujourd'hui car je n'appartiens pas au Comité mais je connais particulièrement bien la question. Dix pour cent, c'est un pourcentage très faible, mais en réalité, c'est beaucoup plus. C'est ce que nous disent les stations de police et les foyers d'accueil.

Tout à l'heure vous avez parlé de l'importance du «contexte»; pouvez-vous nous dire si à votre avis dans certains contextes, les femmes enchaînées, battues, fouettées, c'est quelque chose qui peut devenir acceptable?

M. Klinkhammer: À priori, je dirais que non, mais il se trouve que récemment j'ai assisté à une projection du film *Indiana Jones and the Temple of Doom* qui est en train de faire les plus grosses recettes qu'un film ait jamais fait dans sa première semaine. Dans ce film, il y a une femme qui porte des menottes et qui est dans une cage de fer; je ne sais pas si vous avez vu ce film, mais je ne pense pas que cela vous choquerait.

M. Slan: Le film est peut-être classé «G».

M. Klinkhammer: Je doute que les témoins qui ont comparu aujourd'hui soient choqués et pourtant, c'est une scène qui est dans le film. Donc, ma première réaction est de vous répondre non, bien sûr que non, mais et cela dit, je dois reconnaître que dans certaines circonstances c'est justifié.

Mme Killens: Je ne suis pas d'accord. Je m'en tiendrai là: je ne suis pas d'accord.

Le vice-président (M. Burghardt): Merci, madame Killens.

[Texte]

I will just make a comment. I think it has already been established, that the reason for the existence of this committee, the reason for Ms McDonald's private members Bill—we agreed, in the House of Commons, to accept the substance of the Bill and to debate it, and that is what created this committee... was because of the inauguration of pay TV, and certainly First Choice's use of the Playboy programming. I have already said that we do not hold you, Mr. Klinkhammer, or your present associates, responsible for that, we recognize that.

For the record I want to say that I think that broadcasters in general, and perhaps you people operating pay TV, perhaps get very upset and uptight when legislators enter the picture and suggest that we are going to pass certain rules and regulations and legislation that will affect your overall industry.

• 1730

The comment that is usually made to us is that the industry can be self-regulating. For the sake of the record, I would like to say that I was part of a meeting with the Minister of Communications when this controversy first erupted. We called in the principles of First Choice then, and asked them to voluntarily withdraw the Playboy programming. We recognized that they had a contract and everything about it. But they did not. So I just mention that, because sometimes government and legislators as a whole really do have to step into the picture when we do get the feel of the reaction of the general public that something is amiss and something has to be changed. Then we do have to step in.

It is not that we like to regulate people and places and things all the time. Far from it. We would welcome a self-regulatory set of guidelines that everyone could live with. I just mention that so that we all understand the situation and why we are here today. I think that, had some of our suggestions initially been undertaken, we might not have to be sitting here today. It is not that we enjoy all of this. Yet we feel that we do have a duty and responsibility as legislators to investigate these matters when there is a concern expressed by the general public.

Having said that, are there other comments? I do not know whether you gentlemen want to make a final comment or not. We certainly do appreciate your testimony here today, and your frank and open answers. We certainly do not want to see pay-TV go by the wayside—far from it. We want your industry to be successful and to be profitable for you as well. I trust that following this meeting we may all have a better understanding of where we have been coming from and, more importantly, where we are going. So we do thank you very much for your testimony and the comments of your officials.

Before I conclude this meeting, if you will just bear with us for about 30 seconds, we have one bit of business to attend to. We have the first report of the subcommittee to be presented to the entire standing committee. I wonder if we could have a motion to present this first report tomorrow morning?

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I so move.

Motion agreed to.

[Traduction]

Je veux faire une observation. Nous avons maintenant établi que ce comité, le bill déposé par M^{me} McDonald à la Chambre des communes, la décision de discuter de ce bill dans le cadre de ce comité, tout cela était venu de l'inauguration de la télévision payante et, en particulier, de la diffusion de programmes *Playboy* par *First Choice*. Je l'ai déjà dit, monsieur Klinkhammer, nous ne vous tenons pas vous-même ou vos associés actuels, pour responsables de cet état de choses.

Je tiens à préciser que les diffuseurs en général, et peut-être également les responsables de télévision payante n'aiment pas du tout que les législateurs s'ingèrent dans leurs affaires et décident, le cas échéant, d'imposer des règlements et des lois à toute l'industrie.

On nous dit souvent que l'industrie peut se réglementer elle-même. Je tiens à dire que j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion avec le ministre des Communications au moment où la controverse a vu le jour. Nous avons convoqué les propriétaires de *First Choice* pour leur demander de supprimer volontairement les programmes *Playboy*. Evidemment, ils avaient un contrat, etc. Ils ne l'ont pas fait. Je le mentionne parce que le gouvernement et les législateurs sont parfois forcés d'intervenir lorsque la réaction générale du public le justifie, lorsque quelque chose ne va pas et peut être changé. Dans ces cas-là, nous devons intervenir.

Ce n'est pas que nous aimions réglementer les gens et les choses; loin de là. Nous préférierions de beaucoup que l'industrie s'impose des directives qui conviennent à tout le monde. Je fais ces précisions pour que nous comprenions tous la situation. Si l'on avait tenu compte de nos suggestions au départ, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Ce n'est pas que nous aimions ce genre de chose, mais nous nous sentons le devoir et la responsabilité en notre qualité de législateurs d'approfondir ces questions lorsque le public s'inquiète.

Cela dit, y a-t-il d'autres observations? Je ne sais pas si vous avez des observations à faire en guise de conclusion, messieurs? Nous apprécions beaucoup votre témoignage, vos réponses très franches et très ouvertes. En tout cas, nous ne voulons pas voir la télévision payante s'effrondée, loin de là. Au contraire, nous voulons que votre industrie soit florissante, et également que vous fassiez des bénéfices. J'espère qu'après cette réunion nous comprendrons tous mieux d'où nous venons et, c'est encore plus important, où nous allons. Merci beaucoup pour votre témoignage et pour vos observations.

Avant de clore la séance, je vous demande 30 secondes de patience pour régler une ou deux choses. Premièrement, le premier rapport du Sous-comité à soumettre au Comité permanent. J'ai besoin d'une motion pour déposer ce premier rapport demain matin?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je le propose.

La motion est adoptée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From Superchannel:

Mr. John Slan, Chairman;
Mr. Rick Davies, Program manager.

From First Choice:

Mr. Fred Klinkhammer, President and Chief Executive Officer;
Mr. Paul Gratton, Program Director;
Ms. Laela Weinzweig, Acquisitions and Scheduling Supervisor.

De «Superchannel»:

M. John Slan, Président;
M. Rick Davies, Directeur des programmes.

De «First Choice»:

M. Fred Klinkhammer, Président et chef du service administratif;
M. Paul Gratton, Directeur des programmes;
M^{me} Laela Weinzweig, Chef, Achats et programmation.

Issue No. 9

Monday, June 11, 1984
Tuesday, June 19, 1984
Thursday, June 28, 1984

Chairman: Jack Masters

Fascicule n° 9

Le lundi 11 juin 1984
Le mardi 19 juin 1984
Le jeudi 28 juin 1984

Président: Jack Masters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee of the Standing Committee on Communications and Culture on

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur

Sexually Abusive Broadcasting

Les émissions à tendances sexuelles abusives

RESPECTING:

Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting

INCLUDING:

The **SECOND REPORT** to the Standing Committee on Communications and Culture

CONCERNANT:

Objet sur les émissions à tendances sexuelles abusives

Y COMPRIS:

Le **DEUXIÈME RAPPORT** au Comité permanent des communications et de la culture

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

CHAMBRE DES COMMUNES
Issue No. 9
Le mardi 19 juin 1984
Le jeudi 28 juin 1984

**SUB-COMMITTEE OF THE STANDING COMMITTEE
ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ON SEXU-
ALLY ABUSIVE BROADCASTING**

Chairman: Jack Masters

MEMBERS/MEMBRES

Robert Bockstael
Jack Burghardt
David Orlikow
Geoff Scott

OTHER MEMBERS:

Jennifer Cossitt
René Gingras
Margaret Anne Mitchell

Clerks of the Sub-Committee:

Richard Dupuis
Eugene Morawski

Research Officers Research Branch Library of Parliament:

Françoise Coulombe
Mildred Morton

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 9
Thursday, June 28, 1984

**SOUS-COMITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE SUR LES
ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES**

Président: Jack Masters

DESIGNATED ALTERNATE/SUBSTITUT DÉSIGNÉ

Lynn McDonald (*Broadview—Greenwood*)

AUTRES DÉPUTÉS:

Jennifer Cossitt
René Gingras
Margaret Anne Mitchell

Greffiers du Sous-comité:

Richard Dupuis
Eugene Morawski

**Chargées de recherche Service de recherche Bibliothèque du
Parlement:**

Françoise Coulombe
Mildred Morton

REPORT TO THE HOUSE

PRESENTED ON FRIDAY, JUNE 29, 1984

The Standing Committee on Communications and Culture has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Order of Reference on Thursday, February 23, 1984, your Committee assigned responsibility to a Sub-committee to study the question of Sexually Abusive Broadcasting. The Sub-committee has submitted its second report to the Committee. Your Committee has adopted this report, without amendments, which reads as follows:

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting (*Issues Nos. 1 to 8 and 9 including the Second Report*) and a copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Communications and Culture (*Issues Nos. 1 and 10*) are tabled.

Respectfully submitted,

Le président

ROBERT GOURD

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

PRÉSENTÉ LE VENDREDI 29 JUIN 1984

Le Comité permanent des communications et de la culture a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 23 février 1984, votre Comité a constitué un Sous-comité afin d'étudier la question des émissions à tendances sexuelles abusives, et présente le deuxième rapport dudit Sous-comité qui a été adopté sans modifications par votre Comité et qui se lit comme suit:

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives s'y rapportant (*fascicules nos 1 à 8 et 9 incluant le deuxième rapport*) ainsi qu'un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des communications et de la culture s'y rapportant (*fascicules nos 1 et 10*) sont déposés.

Respectueusement soumis,

REPORT TO THE STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE ADOPTED AND PRESENTED ON THURSDAY, JUNE 28, 1984.

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Order of Reference of Thursday, February 23, 1984, your Sub-committee considered the question of Sexually Abusive Broadcasting and has adopted this report.

1. The history of this Sub-committee is linked with that of pay TV in Canada. In January 1983 First Choice Canadian Communications Corporation announced an agreement with Playboy Enterprises Ltd. to develop movies and special productions with Playboy and to broadcast already existing Playboy material. Women across the country were quick to oppose the decision of First Choice. They argued that the kind of programming characteristically offered by Playboy in the United States was at the very least sexist and demeaning, at worst degrading and dangerous—portraying women and sometimes children and men as creatures to be used and abused for the pleasure of men, and in some cases women. They sought assistance from the federal government to ensure that ways be found to prevent such programming from being distributed in Canada.

2. As an aside we stress that the aspect of Playboy programming to which women's groups, and others, were objecting was the abuse of women (or, depending on the material, of children or men). We have avoided using the term "pornography" to describe this material. Given the different meanings associated with the word, its use fails to grasp what is unique about this kind of opposition to material dealing with the sexual.

3. In the debate which followed it became clear that existing legislation did not (and still does not) squarely address the issue that women were raising, and that as a result little assurance could be given that their concerns would be answered properly.

4. Section 3 of the *Broadcasting Act* sets out a policy for the regulation of television and radio programming which expressly allows regulation of program content for one purpose only—the development of distinctively Canadian broadcasting. Otherwise, as subsection 3(c) provides, "the right of freedom of expression and the rights of persons to receive programs is unquestioned, subject only to generally applicable statutes and regulations."

5. While regulations issued pursuant to the *Broadcasting Act* do in fact prohibit the broadcasting of certain offensive material, they do not single out that characteristic of Playboy programming and similar material to which objection was raised; namely, the abuse of women as women. In particular s. 6 of the Regulations forbids the broadcasting of abusive comment or representation regarding race, religion or creed, but not sex. The section also prohibits obscene, indecent or profane language or its visual counterpart, as well as material contrary to the obscenity provisions of the *Criminal Code*. But obscene material as defined through legislation and judicial

RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE ADOPTÉ ET PRÉSENTÉ LE JEUDI, 28 JUIN 1984.

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 23 février 1984, votre Sous-comité a considéré l'étude des émissions à tendances sexuelles abusives et a adopté ce rapport.

1. L'histoire du Sous-comité est liée à celle de la télévision payante au Canada. En effet, en janvier 1983, *First Choice Canadian Communications Corporation* a annoncé qu'elle avait conclu un contrat avec *Playboy Enterprises Ltd.* pour produire des films et des émissions spéciales et diffuser du matériel déjà réalisé par *Playboy*. Les femmes du pays se sont aussitôt opposées à la décision de *First Choice*, alléguant que le type de programmation généralement offert par *Playboy* aux États-Unis était pour le moins sexiste et avilissant, voire méprisable et dangereux, car on y représentait les femmes, et parfois les enfants et les hommes, comme des créatures dont les hommes, et certaines fois les femmes, peuvent se servir et abuser pour leur plaisir. Elles ont prié le gouvernement fédéral d'intervenir afin d'empêcher la distribution de cette programmation au Canada.

2. Nous soulignons que l'aspect de la programmation de *Playboy* auquel les groupes de femmes et autres groupes se sont opposés est avons évité d'utiliser le terme «pornographie» pour désigner ces émissions. Étant donné que ce terme peut être interprété de diverses façons, il ne rendait pas, selon nous, le caractère particulier de l'opposition à la diffusion de représentations de la sexualité.

3. Dans le débat qui a suivi, il est apparu que la loi actuelle ne traitait pas (et ne traite pas encore) directement de la question que soulèvent les femmes, et qu'en conséquence, peu de garanties étaient offertes quant à la possibilité de répondre de façon satisfaisante à leurs préoccupations.

4. L'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion* définit la politique à suivre en matière de réglementation de la programmation radiotélédiffusée et autorise expressément la réglementation du contenu des programmes dans un seul but—produire des émissions typiquement canadiennes. Autrement, comme le prévoit le paragraphe 3c), le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes de capter les émissions, sous la seule réserve des lois et règlements généralement applicables, sont incontestés.

5. Bien que les règlements établis en conformité avec la *Loi sur la radiodiffusion* interdisent effectivement la radiotélédiffusion de matériel offensant, ils ne mentionnent pas que les émissions auxquelles on s'oppose concernent l'exploitation des femmes en tant que femmes. En particulier, l'article 6 du Règlement sur la télédiffusion interdit la télédiffusion d'images ou de propos blessants pour toute race, religion ou croyance, mais non pas pour les personnes de tel ou tel sexe. Cet article interdit aussi tout langage ou présentation visuelle obscène, indécent ou blasphématoire, ainsi que tout matériel qui contrevient aux dispositions du *Code criminel* sur l'obscé-

decision is in important ways not the same thing as material which abuses women, and so this prohibition too is inadequate.

6. In November 1983 this Sub-committee was struck to study the subject matter of Bill C-675, a bill designed to rectify the shortcomings of the *Broadcasting Act* set out in the previous paragraphs. The Bill would have introduced a new provision into the Act to prevent the broadcasting of "any abusive comment or abusive pictorial representation on any race, religion, creed or sex". The provision would have been added to s. 3, that is it would have constituted broadcasting policy. It was also worded in such a way as to take precedence over the s. 3 right to freedom of expression and the right to receive programs.

Bill C-675 died on the order paper at the end of the last session of Parliament in December 1983. Parliamentary interest in the issue did not die, however. Our Sub-committee was reconstituted in this session, this time to examine the subject matter of sexually abusive broadcasting in general, rather than a particular piece of legislation. While determining or reacting to what is sexually abusive broadcasting may be subjective in some cases, the Sub-committee benefitted from highly articulate and important testimony on this issue. We are continuously wary of censorship of any material on television or radio since it would seem to violate the right of freedom of expression.

8. In the course of our study we have received briefs or heard from representatives of women's groups, groups of concerned citizens and individuals, broadcasters, the cable and pay television industry, and the CRTC (See Appendix "A"). We have also read material on both sides of the issue before us. We are well aware of the arguments for and against regulation of broadcasting content. We have come to the conclusion that sexually abusive programming must be kept off television and radio.

9. We were confronted with some witnesses who argued that the only controls on programs concerned with sex should be those of the market-place, at least in cases where viewers paid directly to receive these programs. Responses to representations of the sexual are matters of taste, the argument went on, and taste varies from community to community and from time to time within communities. The *Criminal Code* already prohibits programming with a sexual component which offends general community standards. To construct more specific prohibitions for broadcasting (or any other medium) would be to risk suppressing material which is not offensive to many people. This would restrict their right to receive such programming, a right implied by the right of freedom of expression, and made explicit in the *Broadcasting Act*. Moreover, the Canadian public has shown itself willing to protest when it finds certain programs offensive. Pay TV licencees have quickly responded to complaints in their first year of operation by removing certain films from the air. They can be expected to anticipate programs which do not meet with viewer approval.

nité. Toutefois, le matériel obscène, tel que le définissent la législation et la jurisprudence, diffère sensiblement du matériel qui véhicule des images ou des propos blessants pour les femmes, si bien que cette interdiction aussi est insuffisante.

6. En novembre 1983, le Sous-comité a été mis sur pied pour étudier la teneur du projet de loi C-675 dont l'objet était de pallier les lacunes de la *Loi sur la radiodiffusion*, que nous venons d'exposer dans les paragraphes précédents. Le projet de loi visait à introduire une nouvelle disposition pour empêcher la radiotélédiffusion «de tout commentaire abusif ou d'images abusives quant à la race, la religion, la croyance ou le sexe». Comme la disposition aurait été ajoutée à l'article 3, elle aurait fait partie de la politique de radiodiffusion. De plus, elle était formulée de façon à prévaloir sur le droit à la liberté d'expression et le droit de capter des émissions, définis à l'article 3.

7. Le projet de loi C-675 est mort au Feuilleton à la fin de la dernière session du Parlement en décembre 1983. L'intérêt des parlementaires pour cette question ne s'est pas éteint pour autant. Le Sous-comité a été reconstitué lors de la présente session, cette fois pour étudier la question des émissions à tendances sexuelles abusives, plutôt qu'un texte de loi donné. Tout en admettant une part de subjectivité dans le fait de juger qu'une émission est à tendances sexuelles abusives et de réagir à ce type d'émissions, le Sous-comité estime avoir recueilli des témoignages importants et très bien articulés sur cette question. Nous hésitons toujours à imposer une censure à un document télévisé ou radiodiffusé car nous craignons ainsi de violer le droit à la liberté d'expression.

8. Au cours de notre étude, nous avons reçu des mémoires et entendu des représentants de groupes de femmes et de groupes intéressés ainsi que des particuliers, des radiodiffuseurs, des porte-parole des secteurs de la télédistribution et de la télévision payante et du CRTC (voir l'annexe «A»). Nous avons aussi lu des documents sur les deux points de vue de la question. Nous connaissons aussi bien les arguments en faveur de la réglementation de la programmation que contre celle-ci et nous en sommes venus à la conclusion que les émissions à tendances sexuelles abusives ne doivent être ni télévisées ni radiodiffusées.

9. Nous avons entendu quelques témoins qui ont soutenu que les seules mesures de contrôle doivent être celles qu'impose le marché, du moins dans le cas des spectateurs qui paient directement pour capter des émissions à caractère sexuel. Les réactions aux représentations de la sexualité sont fonction des goûts, a-t-on affirmé, et les goûts varient d'une collectivité à l'autre et d'une époque à l'autre au sein d'une même collectivité. Le *Code criminel* interdit déjà la programmation à contenu sexuel qui va à l'encontre des normes générales de la collectivité. Formuler des interdictions plus précises en matière de radiodiffusion (ou pour tout autre médium), serait risquer de supprimer des émissions qu'un grand nombre de gens ne jugent pas offensantes. Ce serait limiter leur droit à capter ces émissions, droit sous-jacent au droit à la liberté d'expression et que reconnaît explicitement la *Loi sur la radiodiffusion*. En outre, le public canadien s'est déjà montré tout à fait capable de protester quand il juge certaines émissions offensantes. Les titulaires de licences d'exploitation de la télévision payante ont d'ailleurs vite réagi aux plaintes qui leur ont été adressées au cours de leur première année d'exploitation en retirant des

10. The response of those in favour of broadcast regulation other than self-regulation by licencees, and the response of our Sub-committee, is that what is in issue is not simply programming which deals with sex. The issue is programming which involves the mistreatment, the abuse, of women (or where relevant a man or a child) as part of the depiction of the sexual. The term "mistreatment" includes bodily harm; that is torture, rape, spanking—the essence of much hard core pornography. It also includes the treatment of women as beings who are subordinate and inferior to men: the depiction of women treated as animals, chained and on all fours, for example; the depiction of women under the control of men, who may even have put themselves under a man's control, again as part of the representation of the sexual.

11. The reason that representations of the kind of abuse just described are objectionable is not just that they may offend some or many sensibilities, but that they do offend another important principle adopted by our human rights codes and entrenched in our Constitution—the equality of women and men. Moreover the offence does not lie in the fact that representation of sexual abuse is inconsistent with our beliefs about equality; rather that it risks undermining those beliefs.

12. This position explains the Sub-committee's reaction to pay TV industry guidelines regarding adult programming published in February 1984. We find that the assumptions behind these guidelines are wrong-headed, as applied to sexually abusive material at least. The industry has assumed that the only reason for the guidelines is to avoid showing offensive material, as determined by community standards. To that end the guidelines attempt to inform viewers fully of program content, and to restrict certain programs to late night hours in order to keep them from children. Information on content is provided by a classification system similar to those created by provincial censor boards, and short descriptions warning viewers of the nature of the material; e.g., "adult situations and language", "graphic violence". The classifications would be made by pay TV distributors themselves, people who have not shown adequate understanding of this issue. The guidelines also state that portrayal of gratuitous violence towards women will be avoided. However, there is no attempt to identify this material more specifically or to ensure that licencees understand what the term "gratuitous violence" refers to in some other systematic way.

13. We state again that the problem posed by sexually abusive broadcasting is not the problem of regulating offensive material so that it is shown only to those who are in fact not

ondes certains films qu'ils diffusaient. On peut croire qu'ils sauront prévoir quelles émissions leurs clients n'accepteraient pas.

10. Le Sous-comité ainsi que les partisans d'une réglementation de la radiotélédiffusion et non de la simple discipline que peuvent s'imposer les titulaires de licences estiment que la question ne se résume pas à la programmation d'émissions à caractère sexuel. Il s'agit d'émissions à caractère sexuel dans lesquelles on maltraite et exploite une femme (ou, selon le cas, un homme ou un enfant). L'expression «mauvais traitements» comprend les sévices, c'est-à-dire la torture, le viol, la fessée—soit pour l'essentiel, le domaine de la pornographie explicite. Cette expression s'applique également à la représentation de femmes en tant qu'êtres subordonnés et inférieurs à l'homme, par exemple, dans des scènes où elles sont tantôt traitées comme des animaux, enchaînées et rampantes, tantôt dominées par des hommes, parfois même de leur plein gré, là encore, dans une scène à caractère sexuel.

11. Si les représentations de mauvais traitements comme ceux qu'on vient de décrire sont inadmissibles, ce n'est pas simplement qu'elles risquent d'offenser un nombre plus ou moins considérable de gens; c'est aussi qu'elles vont à l'encontre d'un autre principe important adopté dans nos chartes des droits de la personne et inscrit dans notre Constitution, celui de l'égalité des femmes et des hommes. En outre, la violation de ce principe ne tient pas au fait que la représentation d'abus sexuels est incompatible avec notre conception de l'égalité, mais bien à ce qu'elle risque de faire disparaître toute idée d'égalité.

12. Cette position explique la réaction du Sous-comité aux directives publiées par les titulaires de licences de télévision payante au sujet de la programmation des émissions pour adultes, lesquelles ont été publiées en février 1984. Nous trouvons que les prémisses qui sous-tendent ces directives sont mal orientées, du moins en ce qui concerne les émissions à tendances sexuelles abusives. Le secteur de la télévision payante a supposé que les directives visaient uniquement à empêcher la diffusion d'émissions offensantes, au sens que la collectivité donne à ce terme. À cette fin, les directives cherchent à informer pleinement les téléspectateurs du contenu des émissions, et à en diffuser certaines en toute fin de soirée afin qu'elles ne soient pas montrées aux enfants. Des renseignements sur le contenu des émissions sont fournis au moyen d'un système de classification analogue à celui qu'ont créé les conseils de censure provinciaux, et de brèves mises en garde informent les téléspectateurs sur le contenu véhiculé. Il peut s'agir, par exemple, de «situations et langage d'adultes» et de «violence graphique». Cette classification serait confiée aux distributeurs de la télévision payante eux-mêmes, des gens qui n'ont pas compris la nature du problème. Les directives indiquent aussi qu'il faut éviter de montrer des scènes de violence gratuite à l'égard des femmes. Toutefois, on ne tente nullement de définir ce matériel de façon plus précise ni de veiller à ce que les titulaires de licence de télévision payante comprennent ce que l'expression «violence gratuite» veut dire de façon systématique.

13. Nous affirmons à nouveau que le problème des émissions à tendances sexuelles abusives ne se résume pas à la question de réglementer les contenus offensants de manière qu'ils ne

offended by it. This kind of control may well be appropriate for certain sexually explicit material. We agree that there should be some choice in determining how much one wants to be confronted by representations of sexuality *per se*. But the freedom to do as one pleases, and the freedom to see what one wants to see, is not absolute. To draw an analogy, one is not free to yell "fire" in a crowded room. To distribute and to be confronted by sexual representations that involve the abuse of one of the participants is not, we feel, simply a matter of personal choice.

14. We were informed by the Chairman of the CRTC, Mr. André Bureau, in his testimony before us that in May 1984 a set of amendments to CRTC regulations was forwarded to the Privy Council Office for approval. These regulations are designed to extend protection against abusive programming on the basis of sex, among other things. They were described to us as resembling human rights legislation. We take this to mean that they would echo the wording of the proposed amendments to s. 3 referred to in paragraph 15. They were also described as resembling *Criminal Code* provisions against the promotion of hatred as applied to sex, among other grounds. The regulations would apply to broadcasters and pay TV licencees alike.

15. This Sub-committee is also aware of the stated intention of the Minister of Communications, the Honourable Francis Fox, to introduce an amendment to Bill C-20, an omnibus bill currently before the House. The provision would amend the *Broadcasting Act* to deal with the problem of abusive programming. We understand that the proposal would add a provision to s. 3 which would assert the right of Canadians to programming which respects the dignity and equality of individuals and groups, and which, when taken in context, does not discriminate against individuals and groups on the basis of national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

16. From our discussions of the reasons for prohibiting sexually abusive programming and the inadequacies of present legislation it should be clear that we endorse the policy behind these two sets of proposed amendments. The penalties for failure to comply with provisions of the *Broadcasting Act* and its regulations are potentially very severe: a fine of up to \$25,000 for a first offence and up to \$50,000 for a subsequent offence, revocation of a licence, or both. However we think it important that the provisions of any proposed legislation make it clear why the penalties are invoked. The wording of the legislation and regulations should not only affirm the principle of equality between men and women; it should also indicate that broadcasting sexually abusive material seriously compromises that principle. The term "sexually abusive" should be defined along the lines of our characterization in paragraph 10.

soient montrés qu'à ceux qui n'en seront pas offensés. Il se peut que cette forme de contrôle convienne pour certaines émissions à caractère sexuel explicite. Nous reconnaissons qu'il doit y avoir possibilité de choisir dans quelle mesure on accepte de se trouver en présence de représentations de la sexualité *en tant que telle*. Cependant, chacun n'est pas absolument libre de faire ce qu'il entend et de voir ce qu'il veut. Par exemple, on n'est pas libre de causer une panique en criant «au feu» dans une pièce bondée. À notre avis, la question de savoir si l'on souhaite ou non se trouver en présence de représentations de la sexualité qui supposent l'exploitation de l'un des participants, ou distribuer ce matériel n'est pas une simple question de choix personnel.

14. Le président du CRTC, M. André Bureau, nous a appris au cours de son témoignage qu'un ensemble de modifications proposées au règlement du CRTC avait été soumis à l'approbation du Bureau du Conseil privé en mai 1984. Ce règlement révisé visera à protéger davantage le public contre les émissions abusives qui exploitent entre autres la sexualité. On nous a dit que ce règlement se comparait à la législation portant sur les droits de la personne. Nous en déduisons donc qu'il reprendrait le libellé des modifications proposées à l'article 3 auxquelles nous faisons référence au paragraphe 15. On nous a également dit qu'il s'apparentait aux dispositions du *Code criminel* interdisant la propagande haineuse fondée notamment sur le sexe. Le règlement s'appliquerait tant aux entreprises de radiotélédiffusion qu'aux titulaires d'une licence de télévision payante.

15. Le Sous-comité sait que le ministre des Communications, l'honorable Francis Fox, a manifesté l'intention d'apporter au projet de loi omnibus C-20, actuellement devant la Chambre, et modifiant entre autres la *Loi sur la radiodiffusion*, un amendement visant à s'attaquer au problème posé par les émissions à tendances sexuelles abusives. Nous croyons comprendre qu'aux termes de cette proposition, on ajouterait à l'article 3 une disposition confirmant le droit des Canadiens à une programmation qui respecte la dignité et l'égalité de toutes les personnes et de tous les groupes, une programmation qui, selon le contexte, ne porte nullement préjudice à la personne, qu'il s'agisse de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, ou de l'état physique ou mental.

16. L'étude que nous avons faite de l'opportunité d'interdire la présentation d'émissions à tendances sexuelles abusives et des lacunes de la législation actuelle devrait montrer clairement que nous souscrivons au principe qui sous-tend les deux groupes de modifications proposées. En effet, les sanctions prévues en cas de non-respect des dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion* et de son règlement d'application peuvent être très sévères; sont prévues l'imposition d'une amende maximale de 25 000 \$ pour une première infraction et, pour toute infraction ultérieure, l'imposition d'une amende maximale de 50 000 \$ ou l'annulation d'une licence, ou les deux. Toutefois, nous estimons qu'il est important que les dispositions de tout projet de loi précisent pourquoi des sanctions sont imposées. Le libellé du texte de loi et du règlement doit non seulement reconnaître le principe de l'égalité des hommes et des femmes, mais aussi faire savoir que les émissions à tendances sexuelles abusives en compromettent gravement le respect. L'expression

17. No matter how well-conceived this legislation is, it will not be effective if it is not enforced. Government officials must be willing to prosecute violations. Fines actually imposed must be high enough so that they cannot be written off as costs of showing sexually abusive material. The CRTC also has responsibilities in this area. It must be firm in holding hearings and revoking licences where the evidence would warrant it. It must also have a system in place for gathering evidence of non-compliance on a yearly basis. This could be done by using existing community groups (or financing the creation of other groups if necessary) to prepare reports on programming for the Commission. The system should also provide for prompt scrutiny of individual complaints. All reports and complaints should be the subject of Parliamentary debate, and should be widely publicized. Of course neither reports nor complaints would themselves determine the question of whether any broadcaster had failed to comply with the legislation. We note that one of the provisions of the original Bill C-20 would allow the Minister of Communications to issue directions to the CRTC on any matter within the jurisdiction of the Commission. This provision could be a means of holding the CRTC responsible for ensuring compliance with broadcasting policy and regulations.

18. As a last point on the topic of sexually abusive broadcasting, this Sub-committee recognizes with regret that the problem will not be resolved for all time by regulating Canadian broadcasters and program distributors only. The increasing use of satellite dishes, and the probable development of more compact instruments to receive satellite signals, will make a mockery of strictly Canadian controls. We urge the federal government to open negotiations with other countries, especially with the United States, on the matter of the international regulation of television broadcasting. We note that the United Nations End of Decade Convention of Women would provide excellent opportunity to pursue this matter.

19. This Sub-committee's order of reference was to study sexually abusive broadcasting. However neither our witnesses nor the briefs we received could ignore the fact that the issue has a broader context, and that our hearings followed closely upon those of the government Special Committee on Pornography and Prostitution (the Fraser Committee). We cannot ignore this fact either. We feel we must comment on matters which are strictly speaking not within our mandate. We hope our Report will be useful to the Fraser Committee and to others who are studying related matters.

«à tendances sexuelles abusives» doit être définie en conformité avec les énoncés du paragraphe 10.

17. Cette mesure législative si adéquate soit-elle, ne sera efficace que si elle est appliquée. Les représentants du gouvernement doivent être disposés à poursuivre les contrevenants. Les amendes imposées doivent être suffisamment élevées pour ne pas être simplement imputées à l'exercice comme étant le prix à payer pour diffuser des émissions à tendances sexuelles abusives. Le CRTC a aussi des responsabilités à assumer dans ce domaine. Il doit agir avec fermeté en tenant des audiences et en annulant des licences quand les éléments de preuve présentés le justifient. Il doit aussi avoir un système qui lui permette de recueillir toute l'année des preuves étayant le non-respect des règlements. On pourrait y parvenir en faisant appel à des groupes communautaires déjà constitués (ou en finançant la création d'autres groupes au besoin) pour qu'ils préparent à l'intention du Conseil des rapports sur la programmation. Le système devrait aussi permettre que soient examinées sans tarder les plaintes de particuliers. Tous les rapports et toutes les plaintes doivent faire l'objet d'un débat au Parlement et recevoir une grande publicité. Évidemment, pris isolément, aucun rapport ni aucune plainte ne permettrait de savoir si un diffuseur quelconque a bel et bien enfreint la loi. Nous constatons que l'une des dispositions du projet de loi C-20 permettrait au ministre des Communications d'émettre des directives à l'intention du CRTC au sujet de toute question qui relève de la compétence du Conseil. Cette disposition pourrait permettre de tenir le CRTC responsable de la surveillance de la politique et des règlements établis en matière de radiotélédiffusion.

18. Abordant un dernier aspect de la radiotélédiffusion d'émissions à tendances sexuelles abusives, le Sous-comité reconnaît que le problème ne peut être résolu à tout jamais par l'imposition d'une réglementation aux seuls radiotélédiffuseurs et distributeurs canadiens, et le déplore. La multiplication des antennes paraboliques et la mise au point probable d'instruments plus compacts qui permettront de recevoir les signaux des satellites tourneront en dérision les mesures de contrôle ne s'appliquant qu'au Canada. Nous prions donc le gouvernement fédéral d'entamer des négociations avec d'autres pays, et plus particulièrement avec les États-Unis, sur la question de la réglementation internationale de la radiotélédiffusion. Nous soulignons que la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour la femme constituerait une excellente occasion de poursuivre l'étude de cette question.

19. Le Sous-comité avait pour mandat d'étudier la question des émissions à tendances sexuelles abusives. Toutefois, aucun des témoins que nous avons entendus ni aucun des mémoires que nous avons reçus n'a pu taire le fait que la question est beaucoup plus vaste et que nos audiences ont suivi de très près celles tenues par les membres du Comité spécial sur la pornographie et la prostitution (Comité Fraser). Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte. Il nous semble que nous devons nous prononcer sur cette question qui pourtant, à strictement parler, déborde notre mandat. Nous espérons que notre rapport sera utile au Comité Fraser et à d'autres qui étudient des questions connexes.

20. Since the *Broadcasting Act* forbids broadcasting of material contrary to law, the obscenity provisions of the *Criminal Code* constitute a rock bottom standard for the determination of what is acceptable. We therefore recommend swift amendment to the *Criminal Code* obscenity provisions in Bill C-19 clause 36. The proposed amendments go in the right direction, in that they would facilitate the prosecution of violent pornography. More extensive amendments are required, but for these we must await the recommendations of the Fraser and Badgely Committees.

21. We must also acknowledge that it is not only sexually abusive material which undermines women's equality. Women will not become fully participating members of society if they are not thought of as such, and if they do not think of themselves as such. Because television broadcasting affects so many people, because young people especially are exposed to it for so many hours a day, because of the immediacy of its impact, its potential for changing society's point of view of women or perpetuating that point of view is unique. The Sub-committee feels that this is good reason to require broadcasters and distributors to develop and present programs which do not echo or reinforce existing stereotypes of women. We understand that this requirement cannot be treated in the same way as prohibitions on sexually abusive broadcasting. Here it is only reasonable to expect change to come about relatively slowly, and to involve more self-regulation by broadcasters. We therefore endorse the recommendations in *Images of Women*, the Report of the CRTC Task Force on Sex-Role Stereotyping in the Broadcast Media. We have two comments to make on these recommendations.

22. First, the regulation of sex-role stereotyping should be extended to pay TV distributors. We recognize that distributors purchase rather than produce their own programs, and that provisions must be made to fit their operations. We suggest that those distributors who fund program development be required to encourage programming which conforms to standards set for broadcasters. Pay TV licencees have indicated to us that they are willing to do this voluntarily. Also, it is not impossible to find films and programs, both recent and not so recent, which do not treat women predominantly as sex objects, empty-headed gold diggers, and the like. Distributors should be required actively to seek out such material and report on the results accordingly, consistent with their own proposed guidelines.

23. Second, we stress the role of the CRTC in encouraging more balanced representations of women. The Commission must be responsible for monitoring the initiatives of broadcasters and distributors. Monitoring should be done on an annual basis. Broadcasters should be required to submit reports which would allow the Commission to determine how successful their

20. Comme la *Loi sur la radiodiffusion* interdit la radiotélédiffusion de matériel qui enfreint la loi, les dispositions traitant de l'obscénité qui sont contenues dans le *Code criminel* constituent une norme minimale quant à la définition de ce qui est acceptable. Nous recommandons donc de modifier promptement les dispositions sur l'obscénité contenues dans le *Code criminel* par l'adoption de l'article 36 du projet de loi C-19. Les modifications proposées seraient appropriées et faciliteraient la lutte contre la pornographie violente. Il faut apporter des modifications plus approfondies, mais nous devons pour cela attendre les recommandations des Comités Fraser et Badgely.

21. Nous devons aussi reconnaître que ce ne sont pas que les émissions à tendances sexuelles abusives qui minent le principe de l'égalité des femmes. Les femmes ne deviendront jamais des membres à part entière de la société si on ne les conçoit pas comme telles et qu'elles ne se voient pas comme telles. Parce qu'elle touche un si grand nombre de gens, que les jeunes, en particulier, y ont accès pendant de nombreuses heures chaque jour et qu'elle a un impact direct, la télévision offre un moyen privilégié de changer l'attitude de la société à l'endroit des femmes ou de la perpétuer. Le Sous-comité estime que c'est là une bonne raison d'exiger des radiotélédiffuseurs et des distributeurs qu'ils préparent et présentent des émissions qui ne reproduisent ni ne renforcent les stéréotypes actuels dont les femmes sont victimes. Nous comprenons bien que cette exigence ne peut être traitée de la même façon que les interdictions applicables à la diffusion d'émissions à tendances sexuelles abusives. Dans ce cas, il n'est que raisonnable de penser que le changement s'effectuera assez lentement et qu'il supposera davantage d'autodiscipline de la part des diffuseurs. Nous souscrivons donc aux recommandations contenues dans *L'image des femmes*, rapport du Groupe de travail du CRTC sur les stéréotypes sexistes dans les médias de radiodiffusion. Nous avons aussi deux observations à faire au sujet de ces recommandations.

22. D'abord nous croyons que la réglementation des stéréotypes sexistes doit être élargie de façon à s'appliquer aussi aux distributeurs de la télévision payante. Nous reconnaissons que ces distributeurs achètent plutôt qu'ils ne produisent leurs propres émissions et que les dispositions doivent être adaptées à leurs fonctions. Nous proposons que les distributeurs qui financent la production d'émissions soient tenus de favoriser la production d'émissions conformes aux normes établies à l'intention des radiotélédiffuseurs. Les titulaires de licences de télévision payante nous ont fait savoir qu'ils sont disposés à le faire volontairement. En outre, il n'est pas impossible de trouver des émissions et des films, récents ou non, qui ne traitent pas les femmes comme étant d'abord et avant tout des objets sexuels, des croqueuses de diamants sans cervelle et autres choses du même type. Les distributeurs doivent être tenus de chercher activement de telles émissions conformes aux directives qu'ils ont eux-mêmes établies et de faire rapport sur les résultats obtenus.

23. En deuxième lieu, nous insistons sur le rôle du CRTC qui doit favoriser la diffusion de représentations plus équilibrées des femmes. Le Conseil doit assumer la responsabilité de la surveillance sur une base annuelle des initiatives des radiotélédiffuseurs et des distributeurs. Les radiotélédiffuseurs doivent être tenus de présenter des rapports qui permettent au

efforts have been. The reports and the Commission's assessment of them should be made the subject of Parliament debate, and be made available to the public for criticism.

24. With respect to sexually abusive broadcasting, this Sub-committee therefore recommends that:

(1) a provision be added to Section 3 of the *Broadcasting Act* affirming that programming should reflect women's right to equality, and that in consequence programming which depicts the abuse of women as an element of what is sexual should not be shown. The provision or regulations passed pursuant to it should indicate clearly that "abuse" includes both physical abuse and the subordination of women to men or men to women in a sexual context and also the depiction of children in that context;

(2) the provision should be worded to take precedence over subsection 3(c) of the *Broadcasting Act*;

(3) enforcement of the provision when passed should be vigorously pursued:

. The CRTC must monitor compliance on a yearly basis and prepare an annual report of its findings.

. The Commission's monitoring system should also provide for prompt scrutiny of individual complaints.

. The Commission's report on compliance, as well as an account of complaints received and of measures taken in response, should form part of the Commission's annual report to Parliament. These documents should also be made readily available to the public.

. To ensure that the Commission exercises its own responsibilities, the *Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act* should be amended to enable the government to issue directions to the Commission on matters within its jurisdiction, provided adequate safeguards are in place and the parliamentary process is respected.

(4) the federal government should open negotiations with other countries on the matter of international regulation of satellite broadcasting.

25. With respect to criminal penalties for the publication and distribution of sexually abusive material in general, this Sub-committee recommends that:

(5) the changes in the definition of obscenity proposed in Bill C-19 clause 36 be adopted.

Conseil d'établir dans quelle mesure ils ont déployé des efforts. Les rapports et les évaluations du Conseil doivent faire l'objet d'un débat parlementaire et être soumis aux critiques du public.

24. En ce qui concerne les émissions à tendances sexuelles abusives, le Sous-comité recommande donc:

(1) qu'une disposition soit ajoutée à l'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion* pour faire en sorte que les émissions reflètent le droit de la femme à l'égalité et que soient interdites les émissions présentant des scènes à caractère sexuel dans lesquelles des femmes sont maltraitées ou exploitées. Cette disposition ou le règlement dont elle entraînerait l'adoption devrait indiquer clairement que les termes «mauvais traitements» ou «exploitation» comprennent tant les sévices que les actes de subordination de femmes à des hommes ou d'hommes à des femmes dans des scènes à caractère sexuel ainsi que la représentation d'enfants dans de telles scènes;

(2) que la disposition soit formulée de façon à avoir préséance sur le paragraphe 3c) de la *Loi sur la radiodiffusion*;

(3) qu'une fois adoptée, la disposition soit appliquée rigoureusement:

. Le CRTC doit veiller sur une base annuelle au respect de la législation et préparer un rapport annuel exposant ses conclusions.

. Le système de surveillance du Conseil doit aussi permettre que les plaintes émanant du public soient examinées sans délai.

. Le rapport du Conseil sur le respect de la législation ainsi qu'un compte rendu des plaintes reçues et des mesures prises pour y donner suite doivent faire partie du rapport annuel du Conseil au Parlement. Ces documents doivent être facilement accessibles au public.

. Il faut, afin de veiller à ce que le Conseil assume ses propres responsabilités, que la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* soit modifiée pour permettre au gouvernement d'émettre des directives au Conseil relativement à des questions qui relèvent de sa compétence, à condition que des garanties suffisantes soient prévues et que le processus parlementaire soit respecté.

(4) que le gouvernement fédéral entame des négociations avec d'autres pays sur la question de la réglementation internationale de la radiodiffusion par satellite.

25. En ce qui concerne les sanctions prévues au Code criminel pour la publication et la diffusion de matériel à tendances sexuelles abusives en général, le Sous-comité recommande que:

(5) les modifications qu'il est proposé d'apporter par l'article 36 du projet de loi C-19 à la définition d'obscénité soient adoptées.

26. With respect to the pursuit of women's right to equality as this applies to broadcasting, this Sub-committee concludes that:

- (6) broadcasters and pay TV distributors should be required to develop and pursue specific measures designed to break down existing stereotypes of women;
- (7) the CRTC should monitor industry initiatives on a yearly basis and prepare an annual report of its findings. This report should form part of the Commission's annual report to Parliament. It should also be made available to the public.

Respectfully submitted,

Le président

JACK MASTERS

Chairman

26. En ce qui concerne la lutte entreprise pour faire reconnaître le droit des femmes à l'égalité dans le contexte de la radiotélédiffusion, le Sous-comité conclut que:

- (6) les radiotélédiffuseurs et les titulaires de licences de télévision payante devraient être tenus de concevoir et de faire appliquer des mesures précises pour faire disparaître les actuels stéréotypes quant au rôle des femmes;
- (7) le CRTC devrait surveiller les initiatives du secteur de la radiotélédiffusion sur une base annuelle et préparer un rapport qui fera partie du rapport annuel du Conseil présenté au Parlement. Ce document devrait aussi être accessible au public.

Respectueusement soumis,

APPENDIX "A"

List of Witnesses

Thursday, November 17, 1983

From "Media Watch":

Leslie Wallace, Ontario Representative; Samantha Sanderson, Legal Councillor.

Thursday, November 24, 1983

From the Canadian Broadcasting Corporation:

Pierre Juneau, President; Louise Imbeault, Coordinator, Portrayal of Women.

From the Canadian Association of Broadcasters:

C.G.E. Steele, Chairman; M. Arpin, Vice-Chairman, radio; Wayne Stacey, Executive Vice-President.

Tuesday, November 29, 1983

From the "Fédération des Femmes du Québec":

Monica Matte; Ginette Busque; Suzanne de Rosa.

Monday, April 30, 1984

From the University of Prince Edward Island:

Dr. Beth Percival, Department of Psychology.

Wednesday, May 2, 1984

From the Canadian Coalition Against Media Pornography:

Ms. Cindy Wiggins.

Monday, May 7, 1984

From the Canadian Cable Television Association:

Susan E. Cornell, Vice-President, Public Affairs; Louise H. Brownlee, Marketing Co-ordinator.

Wednesday, May 9, 1984

From the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission:

Mr. André Bureau, Chairman; Rosalie Gower, Commissioner; Andrée Wylie, Legal Counsel; Réal Therrien, Vice-Chairman.

Monday, May 14, 1984

From the National Action Committee on the Status of Women:

Chaviva Hosek, President; Dorothy Inglis, Vice-President and Co-chair, NAC Pornography Committee.

Wednesday, May 16, 1984

Susan Cole.

APPENDICE «A»

Listes des témoins

Le jeudi 17 novembre 1983

De «Media Watch»:

Leslie Wallace, représentante pour l'Ontario; Samantha Sanderson, conseiller juridique.

Le jeudi 24 novembre 1983

De la Société Radio-Canada:

Pierre Juneau, président; Louise Imbeault, coordonnateur, l'Image de la femme.

De l'Association canadienne des radiodiffuseurs:

C.G.E. Steele, président; M. Arpin, Vice-président, radio; Wayne Stacey, vice-président exécutif.

Le mardi 29 novembre 1983

De la Fédération des Femmes du Québec:

Monica Matte; Ginette Busque; Suzanne de Rosa.

Le lundi 30 avril 1984

De l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard:

Dr Beth Percival, Département de psychologie.

Le mercredi 2 mai 1984

De la «Canadian Coalition Against Media Pornography»:

M^{me} Cindy Wiggins.

Le lundi 7 mai 1984

De l'Association de télévision par câble:

Susan E. Cornell, Vice-présidente, Affaires publiques; Louise H. Brownlee, Coordonnatrice à la commercialisation.

Le mercredi 9 mai 1984

Du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes:

M. André Bureau, Président; Rosalie Gower, Commissaire; Andrée Wylie, Conseiller juridique; Réal Therrien, Vice-président.

Le lundi 14 mai 1984

Du Comité national d'action sur le statut de la femme:

Chaviva Hosek, Présidente; Dorothy Inglis, Vice-présidente et Coprésidente du Comité national d'action sur la pornographie.

Le mercredi 16 mai 1984

Susan Cole.

Monday, May 28, 1984

From the "Réseau d'Action d'Information pour les femmes" (RAIF):

Marcelle Dolment.

Wednesday, May 30, 1984

From Superchannel:

Mr. John Slan, Chairman; Mr. Rick Davies, Program Manager.

From First Choice:

Mr. Fred Klinkhammer, President and Chief Executive Officer; Mr. Paul Gratton, Program Director; Ms. Laela Weinzweig, Acquisitions and Scheduling Supervisor.

Le lundi 28 mai 1984

Du Réseau d'Action d'Information pour les femmes (RAIF):

Marcelle Dolment.

Le mercredi 30 mai 1984

Le «Superchannel»:

M. John Slan, Président; M. Rick Davies, Directeur des programmes.

De «First Choice»:

M. Fred Klinkhammer, Président et chef du service administratif; M. Paul Gratton, Directeur des programmes; M^{me} Laela Weinzweig, Chef, Achats et programmation.

LE MARDI 19 JUIN 1984
(11)

THURSDAY JUNE 14, 1984
(11)

LE MARDI 19 JUIN 1984
(11)

THURSDAY JUNE 14, 1984
(11)

LE MARDI 19 JUIN 1984
(11)

THURSDAY JUNE 14, 1984
(11)

LE MARDI 19 JUIN 1984
(11)

THURSDAY JUNE 14, 1984
(11)

LE MARDI 19 JUIN 1984
(11)

THURSDAY JUNE 14, 1984
(11)

APPENDIX "B"

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 11, 1984
(10)

[Text]

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 3:43 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Mr. Masters and Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*).

In attendance: From the Library of Parliament: Mildred Morton and Françoise Coulombe, Researchers.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 1(1)*).

The Sub-committee proceeded to the consideration of a draft report.

At 4:45 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 19, 1984
(11)

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 10:00 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*), Messrs. Burghardt, Masters and Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Library of Parliament: Ms. Françoise Coulombe, Researcher.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 1(1)*).

The Sub-committee resumed consideration of a Draft Report to the Standing Committee.

At 10:40 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 28, 1984
(12)

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 3:20 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Mrs. McDonald (*Broadview—Greenwood*) and Mr. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

ANNEXE «B»

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 11 JUIN 1984
(10)

[Traduction]

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 43, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: M. Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*).

Aussi présentes: De la Bibliothèque du Parlement: Mildred Morton, Françoise Coulombe, chargées de recherche.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 touchant l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives. (*Voir Procès-verbal du mardi 10 avril 1984, fascicule n° 1(1)*).

Le Sous-comité procède à l'examen d'un projet de rapport.

A 16 h 45, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 19 JUIN 1984
(11)

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos, ce jour à 10 heures, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), MM. Burghardt, Masters, Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présente: De la Bibliothèque du Parlement: M^{me} Françoise Coulombe, chargée de recherche.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 touchant l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives. (*Voir Procès-verbal du mardi 10 avril 1984, fascicule n° 1(1)*).

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport au Comité permanent.

A 10 h 40, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 28 JUIN 1984
(12)

Le Sous-comité sur les émissions à tendances sexuelles abusives du Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 20, sous la présidence de M. Jack Masters (*président*).

Membres du Sous-comité présents: MM. Burghardt, Masters, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Library of Parliament: Ms. Françoise Coulombe and Ms. Mildred Morton, Researchers.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated April 10, 1984, Issue No. 1(1)*).

The Sub-committee resumed consideration of a Draft Report to the Standing Committee.

The Sub-committee adjourned at 3:50 o'clock p.m.

The Sub-committee resumed its deliberations at 4:10 o'clock p.m.

Mr. Burghardt moved, seconded by Mr. Scott,—That the Second Report be adopted.

The question being put on the question, it was agreed to.

Ordered,—That the Chairman present the Report on Sexually Abusive Broadcasting as the Sub-committee's Second Report to the Standing Committee on Communications and Culture and report to the said Committee.

On motion of Mr. Masters, it was agreed,—That the Clerk of the Sub-committee, Mr. Richard Dupuis and the two research officers Françoise Coulombe and Mildred Morton be congratulated for the excellent work they did for the Sub-committee.

At 4:15 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Aussi présentes: De la Bibliothèque du Parlement: M^{me} Françoise Coulombe, M^{me} Mildred Morton, chargées de recherche.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de renvoi du 10 avril 1984 touchant l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives. (*Voir Procès-verbal du 10 avril 1984, fascicule n° 1(1)*).

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport au Comité permanent.

Le Sous-comité interrompt les travaux à 15 h 50.

Le Sous-comité reprend les délibérations à 16 h 10.

M. Burghardt propose, appuyé par M. Scott,—Que le Second rapport soit adopté.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Il est ordonné,—Que le président présente le rapport sur les émissions à tendances sexuelles abusives à titre de Second rapport du Sous-comité, au Comité permanent des communications et de la culture et qu'il en fasse rapport audit Comité.

Sur motion de M. Jack Masters, *il est convenu*,—Que le greffier du Sous-comité, M. Richard Dupuis, ainsi que les deux attachés de recherche, soient félicités de leur excellent travail.

A 16 h 15, le Sous-comité suspend les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Richard Dupuis

Clerk of the Sub-committee



If undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

Juste présent: De la Bibliothèque du Parlement: M^{me} Françoise Coulombe, M^{me} Milbren Morton, chargées de recherche.

Le Sous-comité reprend l'examen de son ordre de travail du 10 avril 1984 touchant l'objet des plaintes à tendances sexuelles abusives. (Voir Procès-verbal du 10 avril 1984, fascicule n^o 111).

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

The Sub-committee on Sexually Abusive Behaviour resumed consideration of its order of reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (See Minutes of Proceedings dated Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 111).

Members of the Sub-committee present: Mrs. McDonald (Broadview—Greenwood), Messrs. Burghardt, Masters and Scott (Hamilton—Wentworth).

In attendance: From the Library of Parliament: Ms. Françoise Coulombe, Researcher.

The Sub-committee resumed consideration of its order of Reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (See Minutes of Proceedings dated Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 111).

The Sub-committee resumed consideration of a Draft Report to the Standing Committee.

At 10:40 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 28, 1984 (17)

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met in session at 10:20 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: Messrs. Burghardt, Masters, Mrs. McDonald (Broadview—Greenwood) and Mr. Scott (Hamilton—Wentworth).

Book Tarif rate des livres

K1A 0S9 OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

Le Sous-comité reprend l'examen d'un projet de rapport de M. Burghardt, M. Masters et M. Scott sur le thème de la culture de la violence sexuelle.

The Sub-committee on Sexually Abusive Behaviour resumed consideration of its order of reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (See Minutes of Proceedings dated Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 111).

Members of the Sub-committee present: Mrs. McDonald (Broadview—Greenwood), MMs. Burghardt, Masters, Scott (Hamilton—Wentworth).

Also present: De la Bibliothèque du Parlement: M^{me} Françoise Coulombe, chargée de recherches.

The Sub-committee resumed consideration of its order of Reference dated April 10, 1984 relating to Subject-matter of Sexually Abusive Broadcasting. (See Minutes of Proceedings dated Tuesday, April 10, 1984, Issue No. 111).

The Sub-committee resumed consideration of a Draft Report to the Standing Committee.

At 10:40 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 28 JUIN 1984 (17)

The Sub-committee on Sexually Abusive Broadcasting of the Standing Committee on Communications and Culture met in session at 10:20 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jack Masters, presiding.

Members of the Sub-committee present: MMs. Burghardt, Masters, Mrs. McDonald (Broadview—Greenwood), M. Scott (Hamilton—Wentworth).



CANADA

Abbreviations: A.—Appendix; Ag.—agriculture; M.—motion; S.O.—standing order.

INDEX

April 10th, 30th, 1st
May 2nd, 7, 7th, 8, 9th, 4-10th, 5, 10th, 8, 28th, 7, 30th, 1st
June 11th, 19th, 28th, SUBCOMMITTEE ON

Sexually Abusive Broadcasting

OF STANDING COMMITTEE ON
COMMUNICATIONS AND CULTURE

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-9

• 1984

• 2nd Session

• 32nd Parliament

Chairman: Mr. Jack Masters



CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Sexually Abusive Broadcasting

OF STANDING COMMITTEE ON
COMMUNICATIONS AND CULTURE

HOUSE OF COMMONS

12th Parliament

1st Session

1991

Issue 1-9

Chairman: Mr. Jack Layton

INDEX

HOUSE OF COMMONS COMMITTEES—OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-SECOND PARLIAMENT

Abbreviations: A.=Appendices. Amdt.=amendment. M.=motion. S.O.=standing order.

DATES AND ISSUES

—1984—

April: 10th, 30th, 1.

May: 2nd, 2; 7th, 3; 9th, 4; 14th, 5; 16th, 6; 28th, 7; 30th, 8.

June: 11th, 19th, 28th, 9.

ACTRA *see* Association of Canadian Television and Radio Artists

Advertising, 6:11-2

Affirmative Action *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Women

Art *see* Pornography

Association of Canadian Broadcasters
members participation, 2:29-31, 37

Bell Canada Reorganization Act (Bill C-29) *see*
Act—Amending

Berghardt, Mr. Jack (L.—St. Boniface)
Pay TV, 3:25-7

Formal
Sexually Abusive Broadcasting

Berthiaume

Sexually Abusive Broadcasting, 5:4, 15, 21, 23, 26, 35, 37-9

Broadcasters *see* Broadcaster Act—Provisions; Cable TV

Broadcasting

Regulating, 1:28

See also graphic language; sexually abusive broadcasting

Broadcasting Act
Amendment, 1:5, 1, 3, 5, 7, 14-2, 24-25, 27-28, 30-31, 33-34, 36-37, 39-40, 42-43, 45-46, 48-49, 51-52, 54-55, 57-58, 60-61, 63-64, 66-67, 69-70, 72-73, 75-76, 78-79, 81-82, 84-85, 87-88, 90-91, 93-94, 96-97, 99-100, 102-103, 105-106, 108-109, 111-112, 114-115, 117-118, 120-121, 123-124, 126-127, 129-130, 132-133, 135-136, 138-139, 141-142, 144-145, 147-148, 150-151, 153-154, 156-157, 159-160, 162-163, 165-166, 168-169, 171-172, 174-175, 177-178, 180-181, 183-184, 186-187, 189-190, 192-193, 195-196, 198-199, 201-202, 204-205, 207-208, 210-211, 213-214, 216-217, 219-220, 222-223, 225-226, 228-229, 231-232, 234-235, 237-238, 240-241, 243-244, 246-247, 249-250, 252-253, 255-256, 258-259, 261-262, 264-265, 267-268, 270-271, 273-274, 276-277, 279-280, 282-283, 285-286, 288-289, 291-292, 294-295, 297-298, 300-301, 303-304, 306-307, 309-310, 312-313, 315-316, 318-319, 321-322, 324-325, 327-328, 330-331, 333-334, 336-337, 339-340, 342-343, 345-346, 348-349, 351-352, 354-355, 357-358, 360-361, 363-364, 366-367, 369-370, 372-373, 375-376, 378-379, 381-382, 384-385, 387-388, 390-391, 393-394, 396-397, 399-400, 402-403, 405-406, 408-409, 411-412, 414-415, 417-418, 420-421, 423-424, 426-427, 429-430, 432-433, 435-436, 438-439, 441-442, 444-445, 447-448, 450-451, 453-454, 456-457, 459-460, 462-463, 465-466, 468-469, 471-472, 474-475, 477-478, 480-481, 483-484, 486-487, 489-490, 492-493, 495-496, 498-499, 501-502, 504-505, 507-508, 510-511, 513-514, 516-517, 519-520, 522-523, 525-526, 528-529, 531-532, 534-535, 537-538, 540-541, 543-544, 546-547, 549-550, 552-553, 555-556, 558-559, 561-562, 564-565, 567-568, 570-571, 573-574, 576-577, 579-580, 582-583, 585-586, 588-589, 591-592, 594-595, 597-598, 600-601, 603-604, 606-607, 609-610, 612-613, 615-616, 618-619, 621-622, 624-625, 627-628, 630-631, 633-634, 636-637, 639-640, 642-643, 645-646, 648-649, 651-652, 654-655, 657-658, 660-661, 663-664, 666-667, 669-670, 672-673, 675-676, 678-679, 681-682, 684-685, 687-688, 690-691, 693-694, 696-697, 699-700, 702-703, 705-706, 708-709, 711-712, 714-715, 717-718, 720-721, 723-724, 726-727, 729-730, 732-733, 735-736, 738-739, 741-742, 744-745, 747-748, 750-751, 753-754, 756-757, 759-760, 762-763, 765-766, 768-769, 771-772, 774-775, 777-778, 780-781, 783-784, 786-787, 789-790, 792-793, 795-796, 798-799, 801-802, 804-805, 807-808, 810-811, 813-814, 816-817, 819-820, 822-823, 825-826, 828-829, 831-832, 834-835, 837-838, 840-841, 843-844, 846-847, 849-850, 852-853, 855-856, 858-859, 861-862, 864-865, 867-868, 870-871, 873-874, 876-877, 879-880, 882-883, 885-886, 888-889, 891-892, 894-895, 897-898, 900-901, 903-904, 906-907, 909-910, 912-913, 915-916, 918-919, 921-922, 924-925, 927-928, 930-931, 933-934, 936-937, 939-940, 942-943, 945-946, 948-949, 951-952, 954-955, 957-958, 960-961, 963-964, 966-967, 969-970, 972-973, 975-976, 978-979, 981-982, 984-985, 987-988, 990-991, 993-994, 996-997, 999-1000

Belgian Reorganization Act (Bill C-29) *see* Act—Amending

Human rights, *see* Act—Amending

Instructions, monitoring, penalties, fines, traveling orders, 1:26, 2, 6, 14, 55, 16; 6:12

Limitations, 1:30

Section 3, (Bill C-67) (1st Session, 32nd Parliament), 2:5-6, 3:16-2, 4:7, 13, 17-20, 26, 12; 4:12, 3:9

Provisions, broadcaster responsibilities, 4:5-7

Regulations, Council of Rights, *see* Act, 4:29

See also Canadian Radio-television Telecommunications Commission—Regulations; Pay TV; Pornography—Definition

Broadcasting Industry

Control, non-women, 5:17, 19

Production chiefs, restrictions, 6:21-2

Role, 2:5

Brownlee, Mrs. Louise H. (Canadian Cable Television Association)
Sexually Abusive Broadcasting, 2:5, 15-9, 24, 31

Bureau, Mr. André (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
Sexually Abusive Broadcasting, 4:3-8, 12-26

Berghardt, Mr. Jack (L.—London West; Parliamentary Secretary to
Minister of Communications)

ACTRA, 2:29-1

Broadcasting Act, 1:17; 5:14-6, 18; 8:30-1, 3:9

Broadcasting industry, 3:19; 6:21

CRTC, 4:15-6

Cable TV, 3:17-8, 25; 3:9-31

Cable TV/pay TV, 3:15-6

Charter, 4:18-9; 6:17

Film industry, 6:21

First Choice, 3:15; 4:18; 8:24, 26

Organization meeting, 1:27-9

Pay TV, 2:21-2, 3:15, 18-9; 4:18; 5:11-5; 8:30-2, 3:9

Pornography, 2:23; 3:17; 15, 26; 6:27-4; 6:32

Berghardt, Mr. Jack—Cont.

Procedure

Election of Chairman, M, 1:7

Minutes, 6:21-9, 6:21-10, 6:21-11

Minutes, 6:21-12, 6:21-13

Minutes, 6:21-14, 6:21-15

Minutes, 6:21-16, 6:21-17

Minutes, 6:21-18, 6:21-19

Minutes, 6:21-20, 6:21-21

Minutes, 6:21-22, 6:21-23

Minutes, 6:21-24, 6:21-25

Minutes, 6:21-26, 6:21-27

Minutes, 6:21-28, 6:21-29

Minutes, 6:21-30, 6:21-31

Minutes, 6:21-32, 6:21-33

Minutes, 6:21-34, 6:21-35

Minutes, 6:21-36, 6:21-37

Minutes, 6:21-38, 6:21-39

Minutes, 6:21-40, 6:21-41

Minutes, 6:21-42, 6:21-43

Minutes, 6:21-44, 6:21-45

Minutes, 6:21-46, 6:21-47

Minutes, 6:21-48, 6:21-49

Minutes, 6:21-50, 6:21-51

Minutes, 6:21-52, 6:21-53

Minutes, 6:21-54, 6:21-55

Minutes, 6:21-56, 6:21-57

Minutes, 6:21-58, 6:21-59

Minutes, 6:21-60, 6:21-61

Minutes, 6:21-62, 6:21-63

Minutes, 6:21-64, 6:21-65

Minutes, 6:21-66, 6:21-67

Minutes, 6:21-68, 6:21-69

Minutes, 6:21-70, 6:21-71

Minutes, 6:21-72, 6:21-73

Minutes, 6:21-74, 6:21-75

Minutes, 6:21-76, 6:21-77

Minutes, 6:21-78, 6:21-79

Minutes, 6:21-80, 6:21-81

Minutes, 6:21-82, 6:21-83

Minutes, 6:21-84, 6:21-85

Minutes, 6:21-86, 6:21-87

Minutes, 6:21-88, 6:21-89

Minutes, 6:21-90, 6:21-91

Minutes, 6:21-92, 6:21-93

Minutes, 6:21-94, 6:21-95

Minutes, 6:21-96, 6:21-97

Minutes, 6:21-98, 6:21-99

Minutes, 6:21-100, 6:21-101

Minutes, 6:21-102, 6:21-103

Minutes, 6:21-104, 6:21-105

Minutes, 6:21-106, 6:21-107

Minutes, 6:21-108, 6:21-109

Minutes, 6:21-110, 6:21-111

Minutes, 6:21-112, 6:21-113

Minutes, 6:21-114, 6:21-115

Minutes, 6:21-116, 6:21-117

Minutes, 6:21-118, 6:21-119

Minutes, 6:21-120, 6:21-121

Minutes, 6:21-122, 6:21-123

Minutes, 6:21-124, 6:21-125

Minutes, 6:21-126, 6:21-127

Minutes, 6:21-128, 6:21-129

Minutes, 6:21-130, 6:21-131

Minutes, 6:21-132, 6:21-133

Minutes, 6:21-134, 6:21-135

Minutes, 6:21-136, 6:21-137

Minutes, 6:21-138, 6:21-139

Minutes, 6:21-140, 6:21-141

Minutes, 6:21-142, 6:21-143

Minutes, 6:21-144, 6:21-145

- ACTRA** *see* Association of Canadian Television and Radio Artists
- Advertising**, 6:11-2
- Affirmative Action** *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Women
- Art** *see* Pornography
- Association of Canadian Television and Radio Artists** resolution re members participation, 2:20-1; 3:7
- Bell Canada Reorganization Act (Bill C-20)** *see* Broadcasting Act—Amending
- Bockstael, Mr. Robert (L—St. Boniface)**
Pay TV, 7:26-7
Pornography, 7:27
Sexually Abusive Broadcasting, 7:26-7
- Borchiver, Mr. Richard (Superchannel)**
Sexually Abusive Broadcasting, 8:4, 16, 21, 23, 26, 30, 35-6
- Broadcasters** *see* Broadcasting Act—Provisions; Cable TV
- Broadcasting**
Regulating, 1:28
See also Pornographic broadcasting; Sexually abusive broadcasting
- Broadcasting Act**
Amending, 2:5; 4:5, 7; 5:5, 11; 6:18-9
Bell Canada Reorganization Act (Bill C-20), 5:14-5; 8:30-1
Human rights, basis of race, religion, creed, including sex, 2:17; 5:6; 6:10; 7:21; 8:8:12
Infractions, monitoring, penalties, fines, revoking licences, 1:24; 2:6, 14; 5:5, 16; 6:12
Limitations, 1:30
Section 3, (Bill C-675) (1st Session, 32nd Parliament), 2:5-6; 3:16-7; 4:7, 13, 19-20; 5:6, 12; 8:12, 39
Provisions, broadcaster responsibilities, 4:6-7
Regulations, Charter of Rights conflict, 1:29
See also Canadian Radio-television Telecommunications Commission—Regulations; Pay TV; Pornography—Defining
- Broadcasting industry**
Control, men/women, 5:17, 19
Production choices, restriction, 6:21-2
Role, 2:5
- Brownlee, Mrs. Louise H. (Canadian Cable Television Association)**
Sexually Abusive Broadcasting, 3:3, 15-6, 24, 31
- Bureau, Mr. André (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)**
Sexually Abusive Broadcasting, 4:3-8, 12-26
- Burghardt, Mr. Jack (L—London West; Parliamentary Secretary to Minister of Communications)**
ACTRA, 2:20-1
Broadcasting Act, 3:17; 5:14-6, 18; 8:30-1, 39
Broadcasting industry, 5:19; 6:21
CRTC, 4:15-6
Cable TV, 3:17-8, 25, 29-31
Cable TV/pay TV, 3:15-6
Censorship, 4:18-9; 6:17
Film industry, 6:22
First Choice, 3:15; 4:18; 8:24, 39
Organization meeting, 1:7-10
Pay TV, 2:21-2; 3:15, 20-1; 4:18; 5:14-5; 8:30-2, 39
Pornography, 2:23; 5:17, 19, 26; 6:27-8; 8:32
- Burghardt, Mr. Jack—Cont.**
Procedure
Election of Chairman, M. 1:7
Meetings, commencing, 5:4
Meetings, scheduling, 1:8-10
Minutes and evidence, copies, distributing, M. 3:9
Questioning of witnesses, joint, 8:5
Report to Committee, M. (McDonald), 8:39
Sexually Abusive Broadcasting, 2:20-3; 3:9, 14-8, 21, 25, 29-30; 4:15-6, 18-9; 5:14-7, 19, 26; 6:9, 17-23, 25, 27-8; 8:24-5, 30-4, 39
Superchannel, 8:25
Video cassettes, 2:20; 6:19-20
Violence in the media, 2:22
Women, portrayal, 3:14
- CRTC** *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
- Cable TV**
Adult programming, warning devices, lock out devices, 3:6, 29
Broadcasters, operators, responsibilities, 2:8-9, 14, 19; 3:5, 18, 28-9
Community channel programming, 3:5
Consultation with pay TV licences, 3:30-1
Foreign programming, 3:26
Programming
Acceptable, determining, 3:6
Complaints, 3:19
Content, advance access, 3:5
Regulating, 1:30; 3:12-3, 18, 25-6
CRTC role, 3:27
Role, 3:9-11
Services, 3:5
Subscribers, 3:4
- Cable TV/pay TV**, costs, subscribers, competition, 3:15-6
- Canadian Association of Broadcasters**, code of ethics, 6:9-10, 15-6
- Canadian Cable Television Association**
Abusive programming, position, 3:6
Operations, membership, 5:4-5
See also Organizations/individuals appearing
- Canadian Coalition Against Media Pornography**
Operations, 2:4-5
See also Organizations/individuals appearing
- Canadian Film Development Corporation** *see* Film industry
- Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**
Authority, role, 2:7-8, 12; 4:5, 15-7; 5:22-3
Monitoring, violations against regulations, fines, revoking licences, etc., 1:21; 2:7, 11-12, 14-5, 19-20; 4:7, 22-6
Statutory, 4:5-7
Licensing, conditions, 2:8; 4:8; 5:5, 25
Regulations, amending, 1:21; 4:5-6, 9; 5:5-6
Charter of Rights, conflict, 4:8, 12-3
Criminal Code obscenity definitions, compliance, 4:20-1; 5:23
Media, abuse towards gender/sex, 4:7-10, 12-3, 16
Pay TV, abuse towards race, religion, creed or sex, 4:7, 12
Regulations, Broadcasting Act application, 4:7
Sexually abusive, defining, 4:20
Women appointments, affirmative action, 2:8; 5:21
See also Cable TV—Regulating; Organizations/individuals appearing; Pay TV; Sexually abusive broadcasting—Regulating; Women, portrayal
- Canadian Radio-television and Telecommunications Task Force on Sexual Stereotyping in the Media**
Pay TV recommendations, 4:10-1, 22-4

- Canadian Radio-television and Telecommunications...**—*Cont.*
Report, *Images of Women*, recommendations, 1:11; 2:23-4; 4:9-11
- Censorship**, 4:18-9
Level, 6:13-4, 16-7; 7:23
See also Pornography—Freedom of expression
- Charter of Rights** *see* Broadcasting Act—Regulations; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regulations
- The Cheerleaders** *see* Movies
- Child pornography**, age limit, 7:9
- Children** *see* Pornography—Effects; Sexual stereotyping—Portrayal
- Cole, Susan** (Individual)
Sexually Abusive Broadcasting, 6:3-28
See also Organizations/individuals appearing
- Cornell, Mrs. Susan E.** (Canadian Cable Television Association)
Sexually Abusive Broadcasting, 3:3-15, 17-31
- Cossitt, Mrs. Jennifer** (PC—Leeds—Grenville)
Broadcasting Act, 1:24
Pornographic broadcasting, 1:32-3
Pornography, 1:31
Procedure, minutes and evidence, copies, distribution, 1:22
Sexual stereotyping, 1:22-3; 2:10-2
Sexually Abusive Broadcasting, 1:22-4, 31-3; 2:10-3
Violence in the media, 1:23
- Criminal Code**
Amending, 1:21; 4:5; 7:11-2, 21
Sanctions, enforcing, 7:15-8
Obscenity laws, 5:23; 6:13-4; 7:7; 8:20-1
See also Canadian Radio-television and Telecommunications—Regulations
Provisions, exploitation of sex, 4:6
Provisions, promotion of hatred against identifiable groups, 4:6
See also Pornography—Defining; Sexually abusive broadcasting—Regulating
- Customs** *see* Pornography, foreign; Video cassettes
- Deep Throat** *see* Movies
- Dolment, Mrs. Marcelle** (Réseau d'Action d'Information pour les Femmes)
Sexually Abusive Broadcasting, 7:3-27
- Education** *see* Public awareness
- Employment** *see* Women, portrayal
- Erotica** *see* Pornography
- Film industry**, funding, Canadian Film Development Corporation role, 6:22-3
- Films** *see* Movies
- First Choice**
Canadian productions, 8:10-1, 22
Playboy programming, 3:11, 15, 18; 8:11-2, 19-20, 24-5, 39
Public reaction, 5:4; 8:6-7
Pornographic programming, 8:11, 19
Programming guidelines, 8:38
See also Organizations/individuals appearing; Superchannel-First Choice
- Fraser Committee on pornography and prostitution (Justice Department)**, 1:22, 29; 2:18
See also Procedure—Minutes and evidence
- Freedom of expression** *see* Pornography
- Gourde, Mr. Gaston** (L—Lévis; Parliamentary Secretary to Solicitor General of Canada)
Organization meeting, 1:9-10
Procedure, witnesses, selection, 1:9-10
- Gower, Ms. Rosalie** (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
Sexually Abusive Broadcasting, 4:3, 8-11, 22-3
- Gratton, Mr. Paul** (First Choice)
Sexually Abusive Broadcasting, 8:4, 19-21, 23-4, 27-8, 30, 36
- Hard core pornography** *see* Pornography
- Hosek, Ms. Chaviva** (National Action Committee on the Status of Women)
Sexually Abusive Broadcasting, 5:3-7, 11-7, 19, 21-7
- Human rights** *see* Broadcasting Act—Amending
- I Spit on Your Grave** *see* Movies
- I the Jury** *see* Movies
- Images of Women** *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Task Force on Sexual Stereotyping in the Media
- Incest** *see* Pornography—Effects on children; Prostitution
- Indiana Jones and the Temple of Doom** *see* Movies
- Inglis, Ms. Dorothy** (National Action Committee on the Status of Women)
Sexually Abusive Broadcasting, 5:3, 8-10, 13-4, 17-23, 25-7
- Justice Department** *see* Fraser Committee
- Killens, Mrs. Thérèse** (Saint Michel—Ahuntsic)
First Choice, 8:38
Pay TV, 8:25-9
Satellite TV signals, 8:30
Sexually Abusive Broadcasting, 8:5, 25-30, 38
- Klinkhammer, Mr. Fred** (First Choice)
Sexually Abusive Broadcasting, 8:4, 9-16, 20, 22, 24-5, 28-31, 33-8
- Magazines** *see* Pornographic magazines
- Maniac** *see* Movies
- Manly, Mr. Jim** (NDP—Cowichan—Malahat—The Islands)
Cable TV, 3:19
Pay TV, 3:23-4
Plays, 3:25
Sexually Abusive Broadcasting, 3:19-25, 30-1
Television, 3:19-22
Violence in the media, 3:21-3
- Masters, Mr. Jack** (L—Thunder Bay—Nipigon; Chairman)
Broadcasting Act, 1:29
CRTC, 4:25
Cable TV, 1:30; 2:19; 3:25-6, 28
Election as Chairman, 1:7
Fraser Committee, 1:22, 29; 2:18
Organization meeting, 1:7-10
Pay TV, 3:20

Masters, Mr. Jack—Cont.

Procedure

- Meetings, scheduling, 1:7-10
- Meetings, structure, 1:9-10
- Minutes and evidence, copies, distribution, 1:22
- Witnesses
 - List, 1:9
 - Scheduling, 1:8-9
 - Selection, 1:7, 9
- Satellite TV signals, 1:30
- Sexually Abusive Broadcasting, 1:10-1, 22, 28-31; 2:18-20; 3:13, 20, 25, 28; 4:25; 5:25-7
- Video cassettes, 1:31; 5:25

McDonald, Ms. Lynn (NDP—Broadview—Greenwood)

- Broadcasting Act, 4:19
- CRTC, 4:20-1; 5:21, 23, 25; 8:17-8
- Canadian Radio-television and Telecommunications Task Force on Sexual Stereotyping in the Media, 4:22-4
- Criminal Code, 8:20-1
- First Choice, 8:19-20
- Movies, 8:35-6
- Organization meeting, 1:7, 10
- Pay TV, 4:21-2; 5:21; 7:24; 8:16-7, 21-4, 37-8
- Pornographic broadcasting, 7:25
- Pornography, 5:19, 24; 6:23-5; 8:17-8
- Procedure
 - Meetings, scheduling, 1:7, 10
 - Questioning of witnesses, joint, 8:5
 - Report to Committee, M., 8:39
 - Witnesses, selection, 1:7
- Satellite TV signals, 7:25
- Sexually Abusive Broadcasting, 4:20-5; 5:19, 21-5; 6:23-5; 7:24-6; 8:5, 16-24, 35-9
- Superchannel, 8:17-8

Media

- Portrayal of women, abusive, 1:15
- See also Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regulations; Violence in the media

Media Watch

- CKVU radio commentator statement, 1:25-6; 5:6-7, 15-6, 27
- See also Pay TV—CRTC

Men see Broadcasting industry—Control; Pornography—Defining**Minneapolis, Ill. see Pornography—Defining****Mitchell, Ms. Margaret (NDP—Vancouver East)**

- Education, 1:26
- Media, 1:25
- Pornographic broadcasting, 1:32
- Pornographic magazines, 1:27
- Pornography, 1:31
- Sexual abuse, 1:27
- Sexually Abusive Broadcasting, 1:24-8, 31-2
- Video cassettes, 1:28
- Women, portrayal, 1:24-5

Mohammed Messenger of God see Movies**Morton, Mrs. Mildred (Library of Parliament)**

- Sexually Abusive Broadcasting, 1:6, 29

Movies

- The Cheerleaders*, 2:12-3
- Deep Throat*, 6:27
- I Spit on Your Grave*, 5:8-9
- I the Jury*, 8:35-6

Movies—Cont.

- Indiana Jones and the Temple of Doom*, 8:38
- Maniac*, 8:21
- Mohammed Messenger of God*, 8:15
- Not a Love Story*, 7:15; 8:8
- Pandemonium*, 8:13
- Playboy movies, 2:13, 18
- The Playboy Playoffs*, 2:6-7, 13
- Popular feature films, abusive nature, 8:12
- Scandale*, 6:27
- Story of O*, 8:11, 14, 20
- The Tin Drum*, 7:15
- Vanessa*, 2:12
- Videodrome*, 3:23; 8:7

National Action Committee on the Status of Women

- Representation, mandate, 5:5-6
- See also Organizations/individuals appearing

News broadcasts see Violence in the media**Not a Love Story see Movies****Obscenity, defining, 7:7****Obscenity laws**

- Strengthening, 1:20-1
- See also Criminal Code

Orders of reference, 1:4**Organizations/individuals appearing**

- Canadian Cable Television Association, 3:3-16, 17-31
- Canadian Coalition Against Media Pornography, 2:3-24
- Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, 4:3-26
- Cole, Susan, 6:3-28
- First Choice, 8:4, 9-16, 20-5, 27-31, 33-8
- National Action Committee on the Status of Women, 5:3-27
- Réseau d'Action d'Information pour les femmes, 7:3-27
- Superchannel, 8:4-8, 16-23, 255-6, 30-6, 38
- University of Prince Edward Island, 1:6, 11-33

Pandemonium see Movies**Pay TV**

- Broadcasting Act covering, 6:10
- CRTC licensing hearings, Media Watch intervention, 8:16-7
- CRTC regulating, 2:9-10, 21-2; 5:15-6; 8:8, 15
- Freedom of choice, 5:7-8
- Licensing, 3:29-30
- Lock-out devices, 3:17, 29; 8:28-30
- Nudity, male/female, 8:23-4
- Playboy programming, 2:7
- Pornography, 2:17-8; 7:18, 26-7; 8:25-7
- Programming, 8:26
 - Complaints, 3:14-5, 20-1, 31; 7:24-5
 - Public reactions, 8:37-8
- Public relations, consumer support, 8:16
- Self-regulating, 4:14-5, 17; 5:21; 8:14-5, 31-2, 39
- Sexual stereotyping, 8:21-3
- Sexually abusive broadcasting, 2:7-10; 4:18, 21-2; 5:18
 - Government response, 5:14-5
- Standards, establishing, 8:8-10, 21-2
- United States, pornography aired, 2:18

- See also Cable TV—Consultation; Cable TV/pay TV; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regulations; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Task Force on Sexual Stereotyping in the Media; First Choice; Superchannel

Percival, Dr. Beth (University of Prince Edward Island)
Sexually Abusive Broadcasting, 1:6, 11-33

Playboy movies *see* First Choice; Movies; Pay TV; Superchannel;
Superchannel-First Choice

The Playboy Playoffs *see* Movies

Plays, *The Taming of the Shrew*, 3:6, 25

Pornographic broadcasting, penalties, fines, revoking licences, prison sentences, 1:32-3; 7:15-7, 25

Pornographic magazines

Packaging, 1:27
Regulations, 1:28
Selling, location on shelves, 1:227

Pornography

Art form, 7:15
Community standards, 1:31-2; 2:16; 3:12; 5:17-20
Defining, 5:12-3; 6:6, 10; 7:6, 8-10, 21; 8:32-3
Broadcasting Act/Criminal code, 2:16-7
Men/women perspectives, 2:24
Minneapolis ordinance, 1:12-3; 2:7, 15-6; 3:28; 6:8, 10-2
Sexual explicitness/abusiveness, 6:22-4
Desensitizing public, 8:32-3
Effects, 5:20-1
Attitudinal, 1:18-9; 2:13; 5:13
Behavioral, 1:19-20
Reactions, 1:17-8; 6:5, 26-7
Sexual violence, crimes, 5:5, 19-20; 6:8, 11, 26
Effects on children, youth, 2:11; 5:8-10, 20; 6:24-5
Incest, sexual assault, 6:25-6
Erotica/pornography, distinguishing, 1:17
Foreign, regulating, 2:23; 4:24-5; 5:24-5; 7:26
Customs control, 7:27
International agreement, 7:17
United Nations international convention, establishing, recommending, 2:10, 23
Freedom of expression, 5:12; 6:9
Freedom of expression/censorship, 1:20; 3:9, 28;
Hard/soft core, 2:18; 6:24; 7:6-7
Judiciary, politicians', attorneys' attitudes, 7:7, 12-5
Male dominance/female submissiveness, 1:20
Models, women participants, 1:14-5; 6:27
Prostitution, relationship, 6:27
"Positive effects", studies, 1:15-7
Quebec, 7:22-3
Social classes affecting, 6:27-8
Soft core
R-rated, 6:6
See also Pornography—Hard/soft core
Studies, research, 6:8
Trivializing, 5:26-7
Women
Equality denied, 2:5; 6:15
See also Pornography—Defining—Models
See also Child pornography; First Choice; Pay TV; *Premier Choix*;
Sexual assault; Sexual stereotyping; Superchannel; Wife
battering; Women—Violence against

Premier Choix, pornographic programming, 7:19-20

Procedure

Election of Chairman, M. (Burghardt), 1:7, agreed to, 5
In camera meetings, 9:14-5
Meetings
Commencing without Chairman, 5:4

Procedure—Cont.

Meetings—Cont.

Scheduling, 1:7-10, agreed to, 6
Conflicts, 1:8-9
Structure, flexibility, 1:10-1
Minutes and evidence, copies, distributing to Fraser Committee, 1:22
M. (Burghardt), 3:9, agreed to, 3
Printing minutes and evidence, 1:5, agreed to
2,000 extra copies of Sexually Abusive Broadcasting Subcommittee, 32nd Parliament, 1st Session, 1:5, agreed to
Questioning of witnesses, joint, 8:5
Reports to Committee, adopting, M. (Burghardt), 9:15, agreed to
Reports to Committee, adopting, M. (McDonald), 8:39, agreed to, 4
Subcommittee research staff and Committee Clerk, congratulating, 9:15
Subcommittee research staff, Library of Parliament Research Service, engaging, 1:5, agreed to
Witnesses
Expenses, Subcommittee paying, 1:5, agreed to
Lists, distributing, 1:9
Scheduling, 1:7-10
Selection, 1:7, 9

Prostitution

Criminalizing, 7:10-1
Incest, relationship, 7:10
See also Pornography—Models

Public awareness, education, value, 1:26; 7:11, 18

Quebec *see* Pornography

RAIF *see* Réseau d'Action d'Information pour les femmes

Rape *see* Sexual assault

Reports to Committee

First, 8:3
Second, 9:4-13

Réseau d'Action d'Information pour les femmes (RAIF)

Operations, 7:5
See also Organizations/individuals appearing

Roman Catholicism, sexual inequality, 7:20

Royal Commission on the Status of Women (1972), recommendations, 5:6

Sargeant, Mr. Terry (NDP—Selkirk—Interlake)

Broadcasting Act, 2:14, 17
CRTC, 2:15
Cable TV, 2:14
Pay TV, 2:18
Pornography, 2:15-8, 24
Sexual stereotyping, 2:23-4
Sexually Abusive Broadcasting, 2:13-8, 23-4

Satellite TV signals, 8:8

Blocking, 8:30
Remote regions, reaching, 6:25
United States broadcasting, regulating, 1:30; 7:25-6

Scandale *see* Movies

Scott, Mr. Geoff (PC—Hamilton—Wentworth)

Broadcasting Act, 4:13; 5:12
CRTC, 4:12
Cable TV, 3:9-10, 12, 27
Canadian Association of Broadcasters, 6:15-6

Scott, Mr. Geoff—Cont.

- Censorship, 6:13-4; 7:23
- Organization meeting, 1:7-10
- Pay TV, 4:14-5; 8:14-5
- Pornography, 3:9; 6:15; 7:22
- Procedrue
 - Meetings, scheduling, 1:8-9
 - Witnesses, scheduling, 1:8
 - Witnesses, selection, 1:7, 9
- Sexually Abusive Broadcasting, 3:9-13, 27-8; 4:11-5, 25; 5:11-4; 6:13-7, 19-20; 7:22-4; 8:8, 13-5, 28, 33-5
- Superchannel-First Choice, 8:34-5
- Video cassettes, 6:19-20
- Violence in the media, 5:13-4

Sexual abuse, pornography, relationship, 1:27

Sexual assault

- Pornography, relationship, 1:14, 16
- See also Pornography—Effects on Children

Sexual equality see Roman Catholicism

Sexual stereotyping

- Defining, 1:22
- Pornography continuum, 1:14; 2:10
- Portrayal, 4:24
 - Effects on children, 1:22-3; 2:11; 3:21
- Self-regulation, public accountability, 4:9
- See also Canadian Radio-television and Telecommunications Task Force on Sexual Stereotyping in the Media; Pay TV

Sexual violence see Pornography—Effects

Sexually abusive broadcasting

- Defining, 2:6-7, 15-6; 3:23, 27-8
- See also Canada Radio-televitions and Telecommunications Commission
- Regulating, 3:13, 17, 28
 - Criminal Code/CRTC, 3:11, 23; 4:13-4
 - Self-regulation, voluntary guidelines, 3:8, 11, 17
- See also Pay TV

Sexually Abusive Broadcasting Subcommittee, 32nd Parliament, 1st Session see Procedure—Printing minutes and evidence

Slan, Mr. John (Superchannel)

- Sexually Abusive Broadcasting, 8:4-8, 16-20, 22-3, 25-6, 30-4, 36, 38

Soft core pornography see Pornography

Story of O see Movies

Subcommittee see Procedure

Superchannel

- Historical background, 8:6
- Playboy* programming, 8:25
- Pornographic programming, 8:7, 16-8
- See also Organizations/individuals appearing

Superchannel-First Choice merger possibilities, *Playboy* programming, 8:34-5

Taming of the Shrew see Plays

Television

- Influence, 3:20-2
- See also Cable TV; Pay TV; Satellite TV signals

Therrien, Mr. Réal (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
Sexually Abusive Broadcasting, 4:3, 17

The Tin Drum see Movies

United Nations see Pornography—Foreign

United States see Pay TV; Satellite TV signals

University of Prince Edward Island see Organizations/individuals appearing

Vanessa see Movies

Video cassettes, 1:28, 31

- Foreign, tightening customs regulations, 2:20

Videodrome see Movies

Violence in the media

- Effects on society, behavior, etc., 1:15-6; 3:21-2
- Gratuitous, 3:22-3
- News broadcasts, public affairs programs, guidelines, 1:23; 2:22-3

Weinzweig, Ms Laela (First Choice)

- Sexually Abusive Broadcasting, 8:4, 29, 35

Wife battering, pornography, relationship, 1:14

Wiggins, Ms. Cindy (Canadian Coalition Against Media Pornography)

- Sexually Abusive Broadcasting, 2:3-24

Women

- Violence against/pornography, relationship, 1:14
- See also Broadcasting industry—Control; Canadian Radio-television and Communications Commission; Pornography


Women, portrayal

- Abusive
 - Effects, research, evidence, 1:12
 - Race/religion/creed discriminatory representation, comparison, 1:12
- CRTC regulations, 1:11-2
- Employment, effects, 1:24-5
- See also Media

Wylie, Ms. Andrée (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)

- Sexually Abusive Broadcasting, 4:3, 13, 20-1

Youth see Pornography—Effects

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Book Tarif rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9



CANADA

INDEX

DU

SOUS-COMITÉ SUR LES

Émissions à tendances sexuelles abusives

DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CULTURE

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-9 •

1984 •

2^e Session •

32^e Législature

Président: M. Jack Masters



INDEX

DU

SOUS-COMITÉ DES

missions à tendances
sexuelles abusives

DU COMITÉ PARLEMENTAIRE DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CULTURE

CHAMBRE DES COMMUNES

1974-1975

1974-1975

1974

1974-1975

1974-1975

Abus sexuels. Voir Pornographie

ACTRA. Voir Artistes canadiens de la télévision et de la radio, Association

Artistes canadiens de la télévision et de la radio, Association (ACTRA). Voir Films pornographiques, production

Association canadienne des radiodiffuseurs. Voir Radiodiffuseurs, Association canadienne

Association canadienne de télévision par câble. Voir Télévision par câble, Association canadienne

Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio (ACTRA). Voir Films pornographiques, production

Associations, groupes, etc., comparution. Voir plutôt Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Autoréglementation. Voir Radiotélédiffusion; Télévision payante

Bandes magnétoscopiques. Voir plutôt Vidéocassettes

Bockstael, M. Robert (L—Saint-Boniface; secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 7:26-7
Pornographie, 7:26-7
Télévision payante, 7:26-7

Borchiver, M. Richard (Superchannel)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 8:16, 21, 23, 26, 30, 35-6

Brownlee, M^{me} Louise H. (Association canadienne de télévision par câble)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 3:15-6, 24, 31

Brutalité. Voir Télévision payante—Pornographie—Violence

Bureau, M. André (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 4:4-8, 12-26

Burghardt, M. Jack (L—London-Ouest; secrétaire parlementaire du ministre des Communications)
Câblodistribution, 3:17-8, 29
Canadian Coalition Against Media Pornography, 3:17-8
Censure, 4:18-9
Émissions à tendances sexuelles abusives, 2:20-3; 3:9, 14-8, 21, 25, 29-30; 4:15-6, 18-9; 5:14-7, 19, 26; 6:9, 17-22, 27-8; 8:24-5, 30-2, 39
Films pornographiques, 2:20-1
Pornographie, 2:23; 5:26; 6:27-8; 8:32
Public, 4:18
Radio, 6:20
Radiodiffuseurs, Association canadienne, 5:15; 6:9
Radiodiffusion, loi, 3:17; 4:16; 5:16; 8:30-1
Radiotélédiffusion, 4:16; 6:17
Réglementation, 5:17, 19
Sous-comité, 3:14
M., 3:9
Séance d'organisation, 1:7-9
Télévision, 2:22; 6:21
Télévision payante, 2:21-2; 3:14-7, 20, 29-30; 4:18; 5:14-6; 8:24-5, 30-1, 39
Vidéocassettes, 2:20; 6:18-9

Câblodistributeurs. Voir Câblodistribution; Télévision payante

Câblodistribution

Câblodistributeurs, responsabilité, rôle, etc., 1:30; 2:8, 14

Câblodistribution—Suite

Émissions

Contenu, responsabilité, Canadian Coalition Against Media Pornography, recommandation, 3:17-8

Contenu, responsabilité, télévision par câble, Association canadienne, position, 3:5-6, 9-11, 25-9

Étrangères, transmission, CRTC, contrôle, 4:25-6

Réglementation, 3:13

Services offerts, etc., 3:5

Canadian Coalition Against Media Pornography

Constitution, mission, etc., 2:4

Recommandations, 2:5-9; 3:17-8

Représentante, témoignage. Voir Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Voir aussi Câblodistribution—Émissions, contenu, responsabilité; Érotisme; Fraser, Commission; Pornographie; Vidéocassettes—Contenu

Censure

Gouvernement, intervention, 4:18-9

Voir aussi Pornographie—Réduction

Charte des droits et libertés. Voir Définition—«Sexe», inclusion, contradiction

CKVU, station. Voir Vancouver, C.-B.

CNA. Voir Femme, statut, Comité national d'action

Code criminel

Modification, projet de loi—C-19, amendements, 8:20-1

Pornographie et prostitution, inclusion, 7:8, 11-2, 14

Voir aussi Pornographie

Cole, M^{me} Susan (Témoine à titre personnel)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 6:4-28

Recommandations, 6:10-2

Témoignage. Voir Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Voir aussi Radiodiffuseurs, Association canadienne, déontologie, code—Modification

Collins, M. Doug. Voir Vancouver, C.-B., CKVU, station

Comité national d'action sur le statut de la femme (CNA). Voir Femme, statut, Comité national d'action

Commission de censure de l'Ontario. Voir Vidéocassettes—Musique rock

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Voir Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil

Cornell, M^{me} Susan E. (Association canadienne de télévision par câble)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 3:4-15, 17-31

Cossitt, M^{me} Jennifer (PC—Leeds-Grenville)

Définition, 2:15

Émissions à tendances sexuelles abusives, 1:22-4, 31-3; 2:10-3

Information, 1:23

Pornographie, 1:31; 2:10

Radiodiffusion, loi, 1:24

Réglementation, 2:11-2

Stéréotypes sexuels, 1:22-3; 2:11

Télévision payante, 1:32-3; 2:12

CRTC. Voir Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil

Définition, 2:6, 15-6; 3:27-8; 5:12-3; 6:6

«Sexe», inclusion, contradiction avec la Charte des droits et libertés, 4:12-3

«Sexuellement abusif», intégration, CRTC, proposition, 4:20-1

Voir aussi Obscénité; Obscénité, loi, pornographie; Pornographie; Stéréotypes sexuels; Violence—Injustifiée contre les femmes

Dolment, M^{me} Marcelle (Réseau d'action et d'information pour les femmes)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 7:4-27

Donnerstein, études. *Voir* Viol, mythe, répercussions sur l'attitude des gens

Douanes. *Voir* Pornographie—Importation

Droits et libertés, Charte. *Voir* Définition—«Sexe», inclusion, contradiction

Enfants. *Voir* Pornographie; Stéréotypes sexuels; Télévision; Télévision payante; Vidéocassettes

Érotisme, Canadian Coalition Against Media Pornography, position, 2:5

États-Unis. *Voir* Télévision payante—Pornographie

Étude, 1:5-33; 2:4-24; 3:4-31; 4:4-26; 5:4-27; 6:4-28; 7:4-28; 8:5-40

Femme, statut, Comité national d'action (CNA)

Experts, consultations, 5:19-20

Recommandations, 5:5-6, 25

Représentantes, témoignage. *Voir* Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Représentation, efforts entrepris, etc., 5:5-6

Voir aussi Radiodiffuseurs, Association canadienne, déontologie, code; Radiodiffusion, loi, modification—Art. 3, alinéa 3c), «sexe», inclusion—Projet de loi—C-675; Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil—Femmes, nomination; Réglementation—Normes communautaires; Télévision payante—Autoréglementation, lignes directrices

Femmes

Battues, enchaînées, etc., acceptation, 8:38

Représentations, 2:6-7

Voir aussi Pornographie; Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil; Radiotélédiffusion; Télévision payante—Playboy, émissions et Programmation—Hommes; Violence—Injustifiée

Femmes, action et information, Réseau (RAIF)

Formation, fonctionnement, etc., 7:5

Recommandations, 7:21

Représentante, témoignage. *Voir* Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Voir aussi Pornographie—Hustler, magazine; Prostitution; Télévision payante—Pornographie

Film, industrie. *Voir* Télévision

Films. *Voir* Téléfilm Canada, émissions; Télévision payante

Films pornographiques, production, artistes canadiens de la télévision et de la radio, Association, résolution, 2:20-1

Films pornographiques et érotiques, distinction, 2:18

First Choice

Représentants, témoignage. *Voir* Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Voir aussi Radiodiffusion, loi, modification—Art. 3, alinéa 3c), «sexe», inclusion—Projet de loi—C-675; Télévision payante

Fraser, Commission, Canadian Coalition Against Media Pornography, comparution, 2:18

Fraser, Commission, Sous-comité, documents, mémoires, etc., transmission, 1:22, 29

M. (M. Burghardt), adoptée, 3:9

Gourde, M. Gaston (L—Lévis; secrétaire parlementaire du solliciteur général)

Sous-comité, séance d'organisation, 1:9-10

Gower, M^{me} Rosalie (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 4:8-11, 22-3

Gratton, M. Paul (First Choice)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 8:19-21, 23-4, 27-8, 30, 36

Groupe de travail sur les stéréotypes sexistes dans les médias. *Voir* Radiotélédiffusion—Émissions, surveillance; Stéréotypes sexuels

Harel, M. *Voir* Télévision payante

Hommes. *Voir* Pornographie; Radiotélédiffusion—Femmes; Télévision payante—Programmation

Hosek, M^{me} Chaviva (Comité national d'action sur le statut de la femme)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 5:4-8, 11-7, 19, 21-7

Hustler, magazine. *Voir* Pornographie

Information, diffusion, politiques et directives, 1:23

Inglis, M^{me} Dorothy (Comité national d'action sur le statut de la femme)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 5:8-10, 13-5, 17-27

Killens, M^{me} Thérèse (L—Saint-Michel—Ahuntsic; secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines))

Émissions à tendances sexuelles abusives, 8:25-30, 38

Femmes, 8:38

Télévision payante, 8:25-30, 38

Klinkhammer, M. Fred (Superchannel)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 8:9-16, 20, 22, 24-5, 28-31, 33-8

Magazines. *Voir* Pornographie

Malamuth, études. *Voir* Viol, mythe, répercussions sur l'attitude des gens

Manly, M. Jim (NPD—Cowichan—Malahat—Les Îles)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 3:19-25, 30-1

Télévision, 3:19-22

Télévision payante, 3:19, 23-4, 30-1

Violence, 3:22-3

Masters, M. Jack (L—Thunder Bay—Nipigon; président)

Câblodistribution, 1:30; 3:25-6, 28; 4:25

Élection à titre de président, 1:7

Masters, M. Jack—Suite

Émissions à tendances sexuelles abusives, 1:22, 28-31; 2:18-20; 3:13, 20, 25-6, 28; 4:25; 5:27; 6:28
 Fraser, Commission, 2:18
 Pornographie, 1:29, 31; 2:18-9; 3:13
 Radiodiffusion, loi, 1:29
 Réglementation, 3:13; 5:25
 Télévision payante, 1:30; 2:19-20; 3:20
 Vancouver, C.-B., 5:25

McDonald, M^{me} Lynn (NPD—Broadview-Greenwood)

Code criminel, 8:20-1
 Définition, 4:20
 Émissions à tendances sexuelles abusives, 4:19-24; 5:19, 21-5; 6:23-5; 7:24-5; 8:5, 16-24, 35-8
 Femme, statut, Comité national d'action, 5:19, 25
 Pornographie, 4:22, 24; 5:21-2, 24; 6:23-5; 7:25
 Radiodiffusion, loi, 4:19; 8:19
 Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil, 5:21, 23
 Radiotélédiffusion, 4:22-4
 Sous-comité, 8:5
 Séance d'organisation, 1:7, 10
 Télévision payante, 4:21; 5:21; 7:24; 8:16-8, 20-4, 35-8

Media Watch. Voir Télévision payante—Pornographie; Vancouver, C.-B., CKVU, station, Collins, M. Doug, propos violents**Minneapolis, É.-U. Voir Pornographie—Définition****Mitchell, M^{me} Margaret (NPD—Vancouver-Est)**

Émissions à tendances sexuelles abusives, 1:24-8, 31-2
 Pornographie, 1:26-8, 31-2
 Radiodiffusion, loi, 1:24
 Télévision payante, 1:32
 Vancouver, C.-B., 1:25-6

Morton, M^{me} Mildred (Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 1:29

Musique rock. Voir Radio; Vidéocassettes**Nudité. Voir Pornographie—Femmes; Télévision payante—Films****Obscénité, définition, 3:27-8; 7:7-8****Obscénité, loi, pornographie, définition, 5:23****Ontario, censure, Commission. Voir Vidéocassettes—Musique rock****Ordres de renvoi**

Émissions à tendances sexuelles abusives, renvoi au Comité permanent des communications et de la culture, 1:3
 Sous-comité, constitution, composition, etc., 1:4

Percival, M^{me} Beth (Université de l'Île-du-Prince-Édouard)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 1:11-33
 Recommandations, 1:21
 Témoignage. Voir Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives

Pornographie

Abus sexuels, liens, 1:27
 Amendes au prorata, imposition, 7:15
 Aspect artistique, 7:14
 Canadian Coalition Against Media Pornography
 Position, 2:5
 Voir aussi Interdiction, convention internationale, rédaction sous le titre susmentionné

Pornographie—Suite

Code criminel, utilisation, 5:21-3
 Contrôle, bureau fédéral, mise sur pied, etc., 7:16-8, 23-4, 27
 Définition, 1:12-3, 28; 2:16-7, 24; 6:10-2, 23-4; 7:6, 8-10, 26; 8:32-3
 Minneapolis, É.-U., protocole, adoption, etc., 1:13, 28-30; 2:7, 15; 3:28
 Dure et douce, distinction, 6:24; 7:6-7
 Enfantine, âge de protection, 7:9
 Enfants, répercussions, 6:25-6
 Étymologie, 7:6

Femmes

Milieu social, 6:27-8
 Nudité, représentation, 4:22
 Perception, 5:23-4
 Répercussions, 6:13
 Représentations abusives, répercussions sur les hommes, arguments, etc., 1:14-20
 Sévices sexuels et autres, exemples, 6:26-7
 Violence, encouragement, études, etc., 5:5

Gouvernement, intervention, 7:23**Hommes**

Attitudes, changement, mesures, etc., 1:26-7
 Voir aussi Femmes—Représentations abusives, répercussions sous le titre susmentionné

Hustler, magazine, femmes, action et information, Réseau, plaintes, etc., 7:12-3**Importation, douanes, contrôle, etc., 7:16-7, 27****Interdiction, convention internationale, rédaction, Canadian Coalition Against Media Pornography, suggestion, 2:10, 23****Lutte, 7:4, 15****Magazines**

Ventes, 1:27-8

Voir aussi Hustler sous le titre susmentionné

Message, diffusion, commerçants du sexe, stratagèmes, 7:8-9**Opinion générale, sensibilisation, 2:18-9****Peines de prison, imposition, 7:25****Québec, autorités, attitude, 7:14, 16****Québec, ouverture et tolérance, 7:22-3****Réduction, censure, degré, 6:13-4****Réglementation, normes communautaires, utilisation, 1:31-2; 2:16****Représentations sexuelles, personnes, réactions, 6:15****Satellites, retransmission, contrôle, mécanismes, 4:24-5; 5:24-5**

Pays étrangers, concertation, etc., 7:17, 25-6

Sexualité, images déformées, présentation, 2:5**Stéréotypes sexuels, liens, 1:14; 2:10****Toronto Star, article intitulé Does Pornography Cause Any**

Physical Harm To Women?, inquiétudes, 5:26

Vidéocassettes, disponibilité, 1:28, 31**Violence**

Liens, 3:13

Voir aussi Femmes sous le titre susmentionné

Voir aussi Code criminel; Obscénité, loi; Télévision payante**Premier Choix/TVEC. Voir Télévision payante—Harel, M., pdg****Prostitution**

Femmes, action et information, Réseau, position, 7:10-1

Voir aussi Code criminel—Pornographie

Public

Préoccupations, 4:18

Voir aussi Télévision payante

Québec. Voir Pornographie

- Radio**, musique rock, paroles abusives, diffusion, 6:20-1
- Radiodiffuseurs**. Voir Radiotélédiffusion; Télévision payante—
Autoréglementation, lignes directrices—Document
- Radiodiffuseurs, Association canadienne**, déontologie, code
Art. 2, respect, 6:9-10
Femme, statut, Comité national d'action, position, 5:15-6
Modification, Cole, M^{me} Susan, position, 6:15-6
- Radiodiffusion, loi**, modification, 1:24
Art. 3, alinéa 3c), «*sexe*», inclusion, 1:29; 2:5-6, 16
CRTC, position, répercussions, etc., 4:13, 16, 19-20
Projet de loi—C-675
Femme, statut, Comité national d'action, adoption, 5:6, 12
First Choice, position, recommandation, etc., 8:12, 19
Télévision par câble, Association canadienne, position, 3:6, 8,
17
Violation, sanctions, imposition, 5:5, 16-7
«*Mode d'expression pornographique*», inclusion, 7:7
Projet de loi—C-20, dépôt, 8:30-1
- Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil (CRTC)**
Femmes, nomination, femme, statut, Comité national d'action,
pressions, 5:21
Règlements, élaboration, 5:23
Règlements, «*sexe*», inclusion, 5:6
Représentants, témoignage. Voir Témoins et sujet discuté, émissions
à tendances sexuelles abusives
Rôle, 2:7
Voir aussi Câblodistribution—Émissions—Étrangères,
transmission; Définition—«*Sexuellement abusif*», intégration;
Radiodiffusion, loi, modification—Art. 3, alinéa 3c), «*sexe*»,
inclusion; Radiotélédiffusion; Réglementation; Télévision—
Commentaires péjoratifs et représentation picturale; Télévision
payante—Autoréglementation, lignes directrices *et*
Réglementation
- Radiotélédiffusion**
Autoréglementation, CRTC, directives, 2:23-4
Autoréglementation, résultats, 5:7
CRTC
Mandat, 4:4-5
Voir aussi Autoréglementation *et* Radiodiffuseurs,
réglementation *sous le titre susmentionné*
Émissions, surveillance, stéréotypes sexistes dans les médias, groupe
de travail, étude, etc., 4:22-4
Femmes et hommes, égalité, principe, acceptation, 2:5
Images et commentaires sexistes, élimination, mesures, etc., 6:17-8
Radiodiffuseurs, code d'éthique, imposition, 7:19
Radiodiffuseurs, réglementation, discussions avec le CRTC, etc.,
4:16-8
- RAIF**. Voir Femmes, action et information, Réseau
- Rapport à la Chambre**
Deuxième—(Sous-comité, rapport final), 9:3
- Rapports au Comité**
Premier—(rapport final, report), 8:3
M. (M^{me} McDonald), adoptée, 8:39
Deuxième—(rapport final), 9:4-15
- Réglementation**, 6:15
CRTC, rôle, pouvoirs, etc., 4:5-8, 13-4; 5:11-2
Normes communautaires, 5:25
Femme, statut, Comité national d'action, position, 5:17-9
Télévision par câble, Association canadienne, position, 3:12-3
- Réglementation—Suite**
Organisme, création, etc., 2:12
Violation, permis, révocation, 2:11-2, 14-5
Voir aussi Câblodistribution; Pornographie; Radiotélédiffusion—
Radiodiffuseurs; Télévision payante
- Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF)**. Voir
Femmes, action et information, Réseau
- Sargeant, M. Terry** (NPD—Selkirk—Interlake)
Câblodistribution, 2:14
Définition, 2:15-6
Émissions à tendances sexuelles abusives, 2:13-8, 23-4
Pornographie, 2:15-7, 24
Radiodiffusion, loi, 2:16
Radiotélédiffusion, 2:23-4
Surveillance, 2:14-5
Télévision payante, 2:17-8
- Satellites**. Voir Pornographie
- Scott, M. Geoff** (PC—Hamilton—Wentworth)
Câblodistribution, 3:9-10, 27
Définition, 3:27; 4:12-3; 5:12
Émissions à tendances sexuelles abusives, 3:9-13, 27-8; 4:11-5, 25;
5:11-4; 6:13-7, 19-20; 7:22-3; 8:8, 13-5, 33-5
Obscénité, 3:27
Pornographie, 6:13-5; 7:22-3
Radiodiffuseurs, Association canadienne, 6:15-6
Radiodiffusion, loi, 4:13; 5:12
Réglementation, 3:12; 4:13-4; 5:11; 6:15
Sous-comité, 8:8, 13
Séance d'organisation, 1:8-10
Télévision, 5:13-4
Télévision payante, 3:11; 4:12, 14-5; 8:14-5, 34-5
Vidéocassettes, 6:19-20
- SDICC**. Voir Société de développement de l'industrie
cinématographique canadienne
- Séance d'organisation**. Voir Sous-comité
- Sérvices sexuels**. Voir Pornographie—Femmes
- Sexualité**. Voir Pornographie; Vidéocassettes—Musique rock
- Slan, M. John** (Superchannel)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 8:5-8, 16-20, 22-3, 25-6,
30-4, 36, 38
- Société de développement de l'industrie cinématographique
canadienne (SDICC)**. Voir plutôt Téléfilm Canada
- Sous-comité**
Documents, transmission, m. (M. Burghardt), adoptée, 3:9
Groupes de femmes et autres, porte-parole, écoute, 3:14-5
Président, élection, 1:7
Réunions, 1:7-10
Séance d'organisation, 1:7-10
Séances
À huis clos, 9:14-5
Procédure, 2:4; 3:4; 4:4; 8:13
Tenues en l'absence du président, consentement unanime, 5:4
Témoins, convocation, liste, 1:7-9
Témoins, période de questions, 8:5, 8
Voir aussi Fraser, Commission; Télévision payante—
Pornographie—Bandes vidéo, extraits, diffusion

- Stéréotypes sexistes dans les médias, groupe de travail.** Voir Radiotélédiffusion—Émissions, surveillance; Stéréotypes sexuels
- Stéréotypes sexuels**
 Abus, élimination, 7:18-9
 Définition, 1:22
 Enfants, répercussions, 1:22-3; 2:11
 Stéréotypes sexistes dans les médias, groupe de travail, recommandations, etc., 4:9-11
 Voir aussi Pornographie
- Superchannel**
 Représentants, témoignage. Voir Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives
 Voir aussi Télévision payante
- Surveillance**
 Sanctions, imposition, etc., 2:14-5
 Voir aussi Radiotélédiffusion—Émissions; Télévision payante—Pornographie
- Télédistributeurs.** Voir plutôt Câblodistributeurs
- Téléfilm Canada,** émissions ou films à tendances sexuelles, directives, 6:22-3
- Télévision**
 Bulletins d'information, violence, présentation, 2:22-3; 5:13-4
 Commentaires péjoratifs et représentation picturale, CRTC, règlement, 1:11-2
 Enfants, répercussions, 5:8
 Film, industrie, produits, disponibilité, 6:21-2
 Influence sur les gens, 3:14, 19-22
- Télévision par câble, Association canadienne**
 Représentantes, témoignages. Voir Témoins et sujet discuté, émissions à tendances sexuelles abusives
 Représentation, 3:4-5
 Voir aussi Câblodistribution—Émissions—Contenu, responsabilité; Radiodiffusion, loi, modification—Art. 3, alinéa 3c), «sex», inclusion—Projet de loi—C-675; Réglementation—Normes communautaires; Télévision payante—Autoréglementation, lignes directrices
- Télévision payante**
 Accusations, exagérations, etc., 8:10
 Autoréglementation, lignes directrices, 4:21-2; 5:21; 8:7, 14-5, 39
 CRTC, acceptation, 4:14-5
 Document intitulé *Pay Television Programming Standards and Practices*, radiodiffuseurs, réactions, etc., 8:8-10
 Femme, statut, Comité national d'action, position, 5:15-6
 Public, réponses, 8:31-2
 Télévision par câble, Association canadienne, position, 3:6, 8
 Câblodistributeurs
 Plaintes recues, processus, etc., 3:15, 19-20, 30-1
 Profits retirés, 3:29-30
 Voir aussi Pornographie sous le titre susmentionné
 Code de conduite. Voir plutôt Autoréglementation, lignes directrices sous le titre susmentionné
 Développement, difficultés financières, etc., 3:15-6
 Enfants, effets nuisibles, etc., 8:28-30
 Films
 Choix, critères, 8:26-7, 32-3
 Histoire d'O, 8:20
 I the Jury, diffusion, 8:35-6
 Nudité, 8:23-4
- Télévision payante—Suite**
 Films—Suite
 «Pour adulte», interdiction, 7:18, 26-7
 Voir aussi Pornographie sous le titre susmentionné
 First Choice
 Production canadienne, contribution, 8:10-1
 Voir aussi Playboy, émissions et Superchannel—Et sous le titre susmentionné
 Harel, M., pdg de Premier Choix/TVEC, propos, 7:19-20
 Historique, 8:6
 Marché, opinion publique et normes publiques, distinction, 3:24-5
 Playboy, émissions
 Femmes, réactions, etc., 5:4
 First Choice, diffusion, controverse causée, etc., 8:6-7, 11
 First Choice, diffusion, retrait, 4:18; 8:24-5
 Gouvernement fédéral, attitude, 5:4, 14-5
 Programmation, directives, application, 8:38
 Superchannel, diffusion, refus, 8:25, 34
 Pornographie
 Bandes vidéo, extraits, diffusion devant le Sous-comité, etc., 8:11, 14
 Câblodistributeurs, directives, établissement, 2:22
 Contrôle, mécanismes, 3:11
 États-Unis, projections, 2:18
 États-Unis, suppression, tentatives, 1:30
 Femmes, action et information, Réseau, plaintes, dépôt, 7:24-5
 Films, présentation, 8:7, 11
 Media Watch, position, 8:16-7
 Permis, détenteurs, retrait, 1:32-3
 Présentation, 2:12-3
 Proportion, 2:17-8
 Superchannel, émissions de catégorie R, présentation, 6:6-7; 8:17
 Surveillance, 2:19-20
 Violence et brutalité, exposition, 8:17-9
 Programmation
 Heures de diffusion, contenu, maîtrise, 8:25-6
 Hommes et femmes, rôle, équilibre, 8:21-3
 Superchannel, proportion, 8:26
 Voir aussi Playboy, émissions sous le titre susmentionné
 Public
 Intérêt, fléchissement, 8:15-6
 Liberté de choix, 3:7-8, 23
 Réactions, évolution, 8:37-8
 Voir aussi Autoréglementation, lignes directrices sous le titre susmentionné
 Réglementation, CRTC, pouvoirs, négligence, etc., 2:9-10, 21-2; 3:17; 4:12; 8:15
 Superchannel
 Et First Choice, fusionnement, projet, 8:34-5
 Voir aussi Playboy, émissions et Pornographie et Programmation sous le titre susmentionné
- Témoins et sujet discuté,** émissions à tendances sexuelles abusives
 Canadian Coalition Against Media Pornography, 2:4-24
 Cole, M^{me} Susan, 6:4-28
 Femme, statut, Comité national d'action, 5:4-27
 Femmes, action et information, Réseau, 7:4-27
 First Choice, 8:9-16, 19-25, 27-31, 33-8
 Percival, M^{me} Beth, 1:11-33
 Radiodiffusion et télécommunications canadiennes, Conseil, 4:4-26
 Superchannel, 8:5-8, 16-23, 25-6, 30-6, 38
 Télévision par câble, Association canadienne, 3:4-31

Therrien, M. Réal (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)
Émissions à tendances sexuelles abusives, 4:17

Toronto Star. Voir Pornographie

Vancouver, C.-B., CKVU, station, Collins, M. Doug, propos violents à l'égard de *Media Watch*, 1:25-6; 5:6-7, 25-7

Vidéocassettes

Contenu, Canadian Coalition Against Media Pornography, position, 2:20

Enfants, violence, répercussions, parlementaires britanniques, groupe, rapport intitulé *Video Violence and Children: Children's Viewing Patterns in England and Wales, November 1983*, conclusions, etc., 5:8-10

Musique rock, Ontario, censure, Commission, surveillance, 6:19-20

Musique rock, sexualité, représentation, 6:7, 18-9

Voir aussi Pornographie

Viol, mythe, répercussions sur l'attitude des gens, Donnerstein et Malamuth, études, etc., 6:5-6

Violence

Injustifiée contre les femmes, définition, 3:22-3

Voir aussi Pornographie; Télévision—Bulletins d'information; Télévision payante—Pornographie; Vidéocassettes—Enfants

Weinzweig, M^{me} Laela (First Choice)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 8:29, 35

Wiggins, M^{me} Cindy (Canadian Coalition Against Media Pornography)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 2:4-24

Wylie, M^{me} Andrée (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)

Émissions à tendances sexuelles abusives, 4:13, 20-1

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé

**Book
rate
des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette **COUVERTURE SEULEMENT** à:
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9



